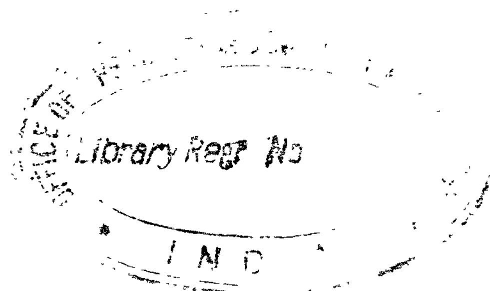

Library Regr No

REVUE

ARCHÉOLOGIQUE

NOUVELLE SÉRIE

Janvier à Juin 1872

XXIII



PARIS. — IMPRIMERIE DE PILLET FILS AINÉ
5, RUE DES GRANDS-AUGUSTINS

REVUE ARCHÉOLOGIQUE

OU RECUEIL

DE DOCUMENTS ET DE MÉMOIRES

RELATIFS

A L'ÉTUDE DES MONUMENTS, A LA NUMISMATIQUE ET A LA PHILOLOGIE

DE L'ANTIQUITÉ ET DU MOYEN AGE

PUBLIÉS PAR LES PRINCIPAUX ARCHÉOLOGUES
FRANÇAIS ET ÉTRANGERS

et accompagnés

DE PLANCHES GRAVÉES D'APRÈS LES MONUMENTS ORIGINAUX

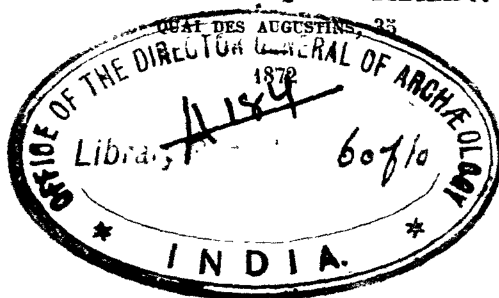
NOUVELLE SÉRIE

TREIZIÈME ANNÉE. — VINGT-TROISIÈME VOLUME





PARIS
AUX BUREAUX DE LA *REVUE ARCHÉOLOGIQUE*
LIBRAIRIE ACADÉMIQUE — DIDIER et Cᵉ
QUAI DES AUGUSTINS, 35
1872



NUMISMATIQUE DES MACCHABÉES

RECHERCHES
SUR
L'ORIGINE DU DROIT MONÉTAIRE DE CES PRINCES

L'étude approfondie que je viens de faire de l'excellent livre du jésuite Érasme Frœlich (2e édition, Vienne, 1754) m'a conduit à m'occuper de nouveau des monnaies juives des Macchabées ; j'ai longuement et mûrement réfléchi sur ce sujet intéressant, et c'est le résultat de mes réflexions que je ne regarde pas comme inutile de publier. Sans doute, ceux qui ne partagent pas ma manière de voir me taxeront d'entêtement, voire d'opiniâtreté, à rester dans l'erreur ; peu m'importe, puisque ma conscience de numismatiste me dit que c'est moi qui suis dans le vrai, et que l'erreur est tout entière à mes doctes adversaires.

I

Je ne reviendrai pas sur les belles monnaies d'argent que j'ai jadis attribuées au grand prêtre Jaddoua, qui les aurait fait frapper après la visite d'Alexandre le Grand à Jérusalem. J'ai aujourd'hui abandonné cette attribution, mais non pour adopter celle qui en fait des monnaies de Simon l'Asmonéen, contre l'évidence matérielle qui saute aux yeux de tout homme qui, ayant suffisamment manié des monnaies antiques, a dû se faire un tact qui ne lui permet guère de se tromper d'un demi-siècle sur l'âge réel d'une monnaie. Les sicles et demi-sicles d'argent frappés pendant quatre années succes-

sives sont définitivement pour moi des monnaies sacrées, destinées au tribut annuel que tout Israélite devait au temple de Jérusalem, et frappées par Esdras lui-même. J'ai été amené à cette conclusion par mon travail exégétique sur les livres d'Esdras et de Néhémie, travail qui a paru il y a trois ans, et dans lequel j'ai reconstitué la chronologie vraie des faits relatifs au retour de la captivité de Babylone, et à la reconstruction du temple et des murailles de Jérusalem. Pour les sicles et demi-sicles d'argent je suis plus affirmatif que jamais; je n'en dirai pas autant pour les belles pièces de cuivre datées de l'an IV, celles-ci me paraissant toujours d'un autre style que les premières, et d'une fabrique peut-être postérieure.

II

Quant au système alphabétique dans lequel sont conçues les légendes des monnaies juives, depuis la plus ancienne jusqu'à la plus moderne, je persiste à y voir l'écriture vulgaire des Israélites, leur écriture démotique si l'on veut, l'écriture carrée de la Bible restant toujours pour moi l'écriture sacrée ou hiératique de ce peuple si éminemment respectueux pour ses traditions religieuses, si invinciblement obstiné à maintenir les coutumes de ses ancêtres. Cette théorie, que j'ai défendue de mon mieux contre l'idée de voir dans les légendes hébraïques une pure fantaisie d'archaïsme, n'est pas la mienne, elle est celle de Frœlich, qui, à mon humble avis, l'a victorieusement établie. Je transcris (Prolegomena, pars V, cap. 1, p. 75) :

« Sane quoties mecum reputo quam pertinaces in conservandis quibusdam ritibus, quos a majoribus accepere, sint prope omnes Judæi, quantaque religione omnes totius orbis Hebræi eodem hebraico quadrato, seu Assyrio charactere expingere sacra biblia soleant, id mihi vivum quoddam, ac disertum esse videtur argumentum, characterem hunc ab ipso Moyse populo electo traditum et ab eo usque tempore sancte conservatum fuisse. Sed accedet huic ratiocinationi aliud quoddam testimonium, quo etiam ratio vocabuli Assyrii characteris, et Samaritani reddatur. Rabbi Obadias a Bartenora (commentar. in Mischnaiot, 1, Massechet Jadaim, cap. IV), a Kirchero prolatus, ita habet : « Scriptura hebraica ea est, quæ venit e regione « trans flumen ; Cuthiim autem, qui sunt Samaritani, eam scribunt in « hunc usque diem ; Israël autem utebatur ista scriptura in rebus « profanis, et moneta argentea, quæ nunc hodie reperitur in mani- « bus nostris, et percussa est tempore regum Israël (errat Rabbi :

« Machabæorum tempore percussa est) et signata eadem scriptura. « Scriptura autem, qua nos scribimus libros hodie, dicitur scriptura « Assyria, estque scriptura tabularum Legis. » Deinde subdit, cur is character tabularum אשורי, *Assyrius* appelletur; et vult non ideo ita dici, quod ab Assyria regione allatus sit, sed a radice אשר, *beatum reddidit* : quasi beatos reddat, qui legem scribunt et legunt; et quod ab ipso Deo ad inscribendam tabulis legem sit usurpatus. »

Frœlich n'ose admettre cette étymologie de Rabbi Obadias et ajoute (p. 76) : « Poterat tamen is character Assyrius idcirco etiam dici, quod eum olim Abraham ex Mesopotamia (Assyriæ latius acceptæ provincia) in terram Chanaan attulerit; quo ipso deinde Deus ad legem filiis Israël præscribendam usus sit. — Civilem deinde Judæorum characterem, *hebraicum veterem* dictum existimo; quod is a primis Hebræorum, in terra Chanaan degentibus, una cum usitata apud Chananæos lingua assumptus sit, retento tamen etiam proprio illo charactere et idiomate, si quo ante Moysem diverso et sacro usi sunt, characterem itaque Machabæorum numis insculptum, pervetustum in terra Chanaan usu receptum fuisse arbitror, quem ad civiles usus cum aliis ejus terræ incolis Hebræi communem habuere.»

Notre auteur démontre ensuite que les Cuthéens transplantés en Samarie, et devenus les Samaritains, ont dû adopter la langue, les mœurs et l'écriture des Chananéens, c'est-à-dire l'écriture civile des Hébreux. Il ajoute : « Eversis denique sub Tito et Hadriano, atque varias in terras dispersis Judæis, apud eosdem civilis hæc lingua, et character exolevit; cum ejus regionis, in qua viverent, civili lingua et charactere uti cogerentur, quia tamen sacrum alterum characterem, arcte religioni illigatum, unquam oblivioni darent. At Samaritani isti qui tum se Judæos esse negabant, quippe origine, et schismate religionis a Judæis alieni, suis in sedibus relicti, usitatum ad id usque tempus characterem retinuere : atque hanc esse veram causam arbitror cur, post Judæorum dispersionem, character ille hebraïcus antiquus, civilis et numis illatus, *Samaritanus* sero denique ab Hebræis diceretur. »

Frœlich cite ensuite le « Prologus Galeatus » de saint Jérôme, où se trouve ceci : « Certum est Esdram scribam, legisque doctorem, post instaurationem templi sub Zorababele alias litteras reperisse, quibus nunc utimur; cum ad illud usque tempus iidem Samaritanorum, et Hebræorum characteres fuerint. »

« Reperisse, » cela ne veut pas dire : avoir inventé, mais avoir trouvé, ou mieux, retrouvé. Aussi Frœlich ajoute-t-il: «Porro autem

S. Hieronymi sententiam de Esdra ita accipio, ut reperisse creditus sit characterem quem pristino nitori, ac puritati restituerit. Profecto sacræ historiæ de inventis ab Esdra literis altum silentium, et religiosa Judæorum, tam Deo fidelium, in servandis sacrorum ritibus, et signis etiam externis pertinacia faciunt, ut de novo omnino inducto charactere merito dubitetur. »

Je ne saurais mieux dire, et l'argumentation du savant jésuite de Vienne me paraît toujours fort solidement debout sur ses pieds.

Mais en voilà assez, trop même peut-être sur ce sujet, déjà tant de fois débattu, et je me hâte d'arriver aux monnaies des Asmonéens.

III

L'opinion généralement admise, et contre laquelle je me suis élevé, irrésistiblement poussé par le style, par les types, par le poids et par la fabrique des sicles d'argent, c'est que l'origine de la monnaie judaïque doit être reportée au principat de Simon Thasi, le second des fils de Mattiah ou Matathias, chef de la dynastie des Macchabées.

Voici sur quoi se fonde cette opinion si accréditée. Nous lisons au premier livre des Macchabées (chapitre xv, v. 1 et suivants) le rescrit par lequel Antiochus VII confirme à Simon les concessions accordées par ses prédécesseurs au peuple juif. Ce rescrit se termine ainsi :

« Nunc ergo statuo tibi omnes oblationes, quas remiserunt tibi, et permitto tibi facere percussuram proprii numismatis in regione tua. » (Verset 5.)

Ce rescrit est de l'an 139 avant J.-C. Dès l'année 142 av. J.-C., c'est-à-dire trois ans auparavant, Démétrius II avait adressé un rescrit analogue à Simon, mais sans faire mention aucune du droit de frapper monnaie. Le texte sacré fait suivre la transcription du rescrit de Démétrius II de la mention suivante :

« Anno CLXX. Ablatum est jugum gentium ab Israël, et cœpit populus Israël scribere in tabulis, et gestis publicis : anno primo sub Simone sacerdote magno, duce et Principe Judæorum. »

Je le répète, dans le rescrit de Démétrius II, il n'est pas fait mention du droit de frapper monnaie.

Mais revenons au rescrit d'Antiochus VII.

Nous avons donné le texte latin de ce passage important. Voici maintenant le texte grec correspondant (I Mac., cap. xv, verset 5) :

Νῦν οὖν ἵστημι σοι πάντα τὰ ἀφαιρέματα, ἃ ἀφηκάν σοι οἱ πρὸ ἐμοῦ βασιλεῖς,

καὶ ὅσα ἄλλα ἀφέματα ἀφηκάν σοι, καὶ ἐπετρεψάν σοι ποιῆσαι κόμμα ἴδιον νόμισμα τῇ χώρᾳ σου.

Ce qui se traduit ainsi mot à mot :

« Nunc ergo statuo tibi omnes oblationes, quas remiserunt tibi reges ante me ; et quascunque alias remissiones remiserunt tibi, et *permiserunt* tibi facere percussuram, proprium numisma regioni tuæ. »

Les membres de phrase correspondants :

« Et permitto tibi facere percussuram proprii numismatis in regione tua, »

Καὶ ἐπετρεψάν σοι ποιῆσαι κόμμα ἴδιον νόμισμα τῇ χώρᾳ σου,

ne se ressemblent guère, on en conviendra, bien qu'il y soit question exclusivement du droit de battre monnaie. Dans le texte latin, Antiochus dit : je te permets; dans le texte grec, il dit : mes prédécesseurs t'ont permis.

Lequel des deux textes exclut l'autre ? J'avoue que je n'oserais le dire, bien que la phrase grecque me paraisse singulièrement boiteuse.

Admettons donc comme positive et indubitable l'assertion contenue dans le texte latin, et partons de là pour étudier les faits historiques, peut-être nous fourniront-ils les moyens d'élucider l'intéressante question de l'origine des monnaies asmonéennes.

En l'an 169 des Séleucides (144 av. J.-C.), Démétrius II était battu par Tryphon, l'infâme tuteur du jeune Antiochus Dionysus, et Jonathan, alors chef des Juifs, alléché par les belles promesses de Tryphon, prenait ouvertement et activement le parti d'Antiochus VI contre Démétrius II.

Dès l'année suivante (143 av. J.-C.) Tryphon, pressé d'exécuter ses projets d'usurpation, se débarrassait par un abominable guet-apens de Jonathan, auquel Simon succédait par acclamation du peuple juif. Dans la même année, le pauvre petit roi était assassiné par son tuteur, qui ceignait insolemment le diadème. Simon ne pouvait évidemment s'allier au meurtrier de son frère. En haine de Tryphon, il offrit son appui à Démétrius II, qui s'empressa de l'accepter. Telle est l'origine du rescrit royal dont nous avons parlé plus haut, et qui accordait au peuple juif les plus splendides concessions, sans toutefois parler du droit de frapper monnaie. Cela se passait en 142 avant J.-C.

En 140, Démétrius II était fait prisonnier par les Parthes, et son frère Antiochus VII était appelé par sa belle-sœur Cléopâtre, qui lui offrait sa main et la couronne, pour se créer un protecteur contre

Tryphon. Antiochus VII acceptait le tout avec empressement, et, pour lier plus étroitement Simon et les Juifs à sa cause, leur confirmait tous les priviléges déjà concédés par son frère Démétrius II, et leur accordait en outre celui de frapper une monnaie nationale.

Notons en passant que les monnaies datées des rois Démétrius II et Antiochus VII prouvent irréfragablement que cela s'est passé en 139 avant J.-C. (174 de l'ère des Séleucides).

C'est donc en 139 avant J.-C. que le privilége de battre monnaie fut concédé par Antiochus VII à Simon l'Asmonéen.

Dès l'année suivante, Antiochus assiégeait dans Dora l'usurpateur Tryphon. Simon, comptant sur les belles promesses de son allié, lui envoya immédiatement des présents et des vivres de guerre. A sa grande surprise, Antiochus VII refusa le tout et signifia qu'il retirait toutes ses concessions. Il réclamait la restitution immédiate de la citadelle d'Akra et le payement de tous les tributs arriérés; des menaces terribles accompagnaient la signification de ces exigences inattendues (1). Comme Simon hésitait naturellement, Cendébée envahit la Judée par l'ordre du roi, et la guerre commença sans plus attendre. Simon, déjà vieux, ne se sentait plus de force à faire personnellement tête à l'orage. Ses fils Judas et Jean furent donc placés par lui à la tête des troupes juives, qui remportèrent une éclatante victoire sur Cendébée.

Donc, en 139 le privilége monétaire était retiré, et je ne vois pas trop comment Simon aurait pu penser à en user à ce moment.

L'année suivante, 138, Tryphon, chassé de Dora, puis d'Orthosia, fut assiégé et pris dans Apamée, où il reçut la juste récompense de ses crimes. Antiochus VII le fit mettre à mort.

Après la défaite de Cendébée, Simon put respirer, et, dit Josèphe, κρατήσας δὲ διὰ πάσης τῶν πολεμίων ἐν εἰρήνῃ τὸν λοιπὸν διήγαγε χρόνον, ποιησάμενος καὶ αὐτὸς πρὸς Ῥωμαίους συμμαχίαν. (Ant. Jud., XIII, VII, 3.) Une pareille alliance devait le mettre à l'abri contre les attaques

(1) Josèphe (A. J., XIII, VIII, 2) raconte la chose tout autrement; après avoir parlé du siége de Dora où Typhon était enfermé, il dit (je traduis) : « Il envoie aussi des ambassadeurs à Siméon, pontife des Juifs, pour réclamer son amitié et son assistance guerrière. Celui-ci consentit avec empressement, et en envoyant à Antiochus de grandes sommes d'argent et des vivres, il aida puissamment les assiégeants de Dora, si bien qu'en très-peu de temps (Siméon) fut compté par lui (Antiochus) au nombre de ses meilleurs amis. »

Puis, au paragraphe suivant : « Mais Antiochus, par avarice et par méchanceté, oublia tous les services que Siméon lui avait rendus lorsqu'il se trouvait dans une position difficile, et mettant son ami Cendébée à la tête d'un corps de troupes, il l'envoya en Judée, avec ordre de la ravager et d'arrêter Siméon, etc. »

ouvertes de son suzerain, Antiochus VII; elle ne le garantit pas contre ses tentatives criminelles. En 136, au mois de février, il fut assassiné à Jéricho par son gendre Ptolémée, fils d'Abobus, qui, une fois son meurtre accompli, s'empressa d'en prévenir Antiochus VII. D'où nous pouvons hardiment conclure que celui-ci avait trempé dans le complot abominable qui devait le débarrasser d'un vassal si redoutable.

Ptolémée, qui avait fait tuer avec leur père les deux fils aînés, Mathathias et Judas, de Simon, tenta vainement de faire subir le même sort à son troisième fils, Jean, surnommé plus tard Hyrcan. Celui-ci, prévenu à temps, était sur ses gardes; les sicaires envoyés par Ptolémée furent arrêtés et immédiatement mis à mort, et Ptolémée dut s'enfuir à Philadelphie, auprès du tyran de cette ville, Zénon Cotylas.

Jean Hyrcan était venu assiéger l'assassin de son père dans la forteresse de Dagon (probablement Kakon, aujourd'hui Kakoun), à gauche et au-dessus de la route de Jéricho à Jérusalem. Mais la venue de l'année sabbatique, qui commença cette fois dans l'automne de l'an 136 avant J.-C., obligea le jeune prince juif, qui avait été acclamé par la nation comme prince et souverain pontife, de lever le siége du repaire où son infâme beau-frère s'était enfermé.

Il n'y a donc pas de doute possible sur l'exactitude de la date 136 avant J.-C. pour la mort de Simon, et l'accession de Jean, son fils, au souverain pontificat.

C'est certainement en 139 que le droit de monnaie fut conféré à Simon; il lui fut retiré en 138, et en 136, au mois de février, Simon périssait assassiné. De 139 à 136, il n'y a qu'un intervalle de trois ans; il est impossible dès lors d'admettre que Simon ait, pendant quatre années, usé d'une prérogative qui lui était retirée pour ainsi dire le lendemain du jour où elle lui avait été offerte.

Ne nous étonnons donc plus si nous ne trouvons pas de monnaies frappées au nom de Simon, et si les sicles d'argent, monnayés pendant quatre années consécutives, ne sont pas de lui. Simon n'a pas émis, et vraisemblablement n'a pas pu songer à émettre des monnaies; car s'il l'eût fait, il n'eût certainement pas manqué d'y faire inscrire son nom, lui dont le nom fut inscrit dans le protocole de tous les actes publics et privés, depuis l'an 170 des Séleucides (143 avant J.-C.).

IV

Simon avait été assassiné par son gendre en février 136 avant J.-C. Son fils Jokhanan, ou Jean, lui succéda immédiatement dans le souverain pontificat, acclamé par toute la population de Jérusalem. Il se hâta d'aller faire le siége de la forteresse, dans laquelle le meurtrier de son père s'était enfermé. Vint alors le commencement de l'année sabbatique (automne de 136), et Jean dut cesser toute opération militaire.

Dans l'année première du pontificat de Jean Hyrcan, quatrième année du règne d'Antiochus VII (dit Josèphe, qui est cette fois parfaitement d'accord avec les monnaies datées de ce prince), c'est-à-dire de l'automne de l'année 136, au mois de février de l'année 135 avant J.-C., Antiochus VII, qui très-certainement avait trempé dans le meurtre de Simon, marcha sur Jérusalem, dont il entreprit le siége. Malgré l'année sabbatique, les Juifs résistèrent vigoureusement. Lorsque vint la fête des Tabernacles, Jean demanda une trêve de sept jours, pour pouvoir célébrer convenablement la solennité. Alors se passa un fait bien inattendu. Non-seulement Antiochus VII accorda la trêve demandée, mais, poussé par je ne sais quel mouvement de piété envers le Dieu tout-puissant, il envoya dans la ville des taureaux aux cornes dorées, destinés à être immolés, et des vases d'or et d'argent remplis des aromates les plus précieux.

Les habitants de Jérusalem, touchés de cet acte de générosité et de piété tout à la fois, décernèrent unanimement à Antiochus VII le surnom d'Eusébès, Pieux. Hyrcan n'hésita pas à demander immédiatement la paix. Antiochus, résistant aux suggestions de son entourage, qui le poussait à anéantir une race qui ne pouvait vivre en bonne intelligence avec ses voisins, se décida à traiter. Il exigea la remise des armes, le payement du tribut pour Joppé et les autres villes limitrophes de la Judée, alors au pouvoir des assiégés, et l'admission dans Jérusalem d'une garnison grecque. A ces conditions il s'abstiendrait de toute hostilité.

Ces conditions furent acceptées, sauf celle qui concernait la garnison à établir dans la ville; les Juifs offrirent, en échange de cette clause, la remise d'otages et d'une somme de 500 talents. Les otages furent livrés, et parmi eux se trouvait le frère de Jean Hyrcan; 300 talents furent payés immédiatement; Jean s'engagea à payer les 200 autres à bref délai; les créneaux des murailles furent abattus, et

Antiochus VII évacua la Judée. Quant aux 200 talents à payer, le pillage du tombeau de David et des rois de sa race en fit les frais. Remarquons en passant que puisqu'il fallut attendre que les assiégeants fussent éloignés, pour dépouiller l'hypogée des rois de Juda, c'est que ce monument n'était pas dans l'enceinte de la ville assiégée. Sans quoi, Hyrcan n'eût pas été réduit à payer un à-compte des trois cinquièmes seulement, sur la contribution de guerre à laquelle il était taxé. Josèphe prétend que Jean Hyrcan tira 3,000 talents du tombeau des rois, et cette assertion me semble étrangement exagérée.

Quoi qu'il en soit, Jean remit promptement les affaires de son pays sur un pied de prospérité inespérée. Josèphe ajoute : Γίνεται δ'αὐτῷ καὶ πρὸς Ἀντίοχον φιλία καὶ συμμαχία · καὶ δεξάμενος αὐτὸν εἰς τὴν πόλιν, ἀφθόνως πάντα τῇ στρατιᾷ καὶ φιλοτίμως παρέσχε · καὶ ποιουμένῳ τὴν ἐπὶ Πάρθους αὐτῷ στρατείαν συνεξώρμησεν Ὑρκανός. (A. J., XIII, VIII, 4.)

En 132 avant J.-C., Antiochus VII se préparait à entreprendre la guerre contre les Parthes, et en 131 seulement eurent lieu les premières batailles dans lesquelles les Parthes furent vaincus par les Syriens, avec l'assistance des Juifs commandés par Jean Hyrcan en personne.

132 et 131 avant J.-C. correspondent aux années 181 et 182 de l'ère des Séleucides. Ce fut à cette époque qu'eut lieu le voyage d'Antiochus VII à Jérusalem, car nous connaissons des pièces de cuivre de ce prince frappées dans la ville sainte avec les dates AΠP et BΠP. Sur ces monnaies, pas d'effigie royale, pas de figure de divinité au revers; d'un côté une ancre, emblème des Séleucides; de l'autre, une fleur de lis. Certes, il y a dans l'emploi de ces types un témoignage manifeste du désir d'Antiochus VII de ne pas froisser les préjugés religieux des Juifs. Mais si Antiochus VII était obligé de faire frapper à Jérusalem des petites monnaies de cuivre, destinées à subvenir aux transactions les plus ordinaires et les plus infimes de la vie, c'est qu'il n'existait pas à Jérusalem de monnaie locale propre à cet emploi. Donc, en 131 avant J.-C. les Macchabées n'avaient pas encore commencé la fabrication de ces petites monnaies de cuivre, naguère encore inconnues, et aujourd'hui si abondamment retrouvées à Jérusalem même.

Donc, c'est en tête de la série des monnaies hiérosolymitaines qu'il faut placer les petites monnaies de cuivre d'Antiochus VII, aux types de l'ancre et de la fleur de lis, des années 181 et 182 de l'ère des Séleucides.

V

Les succès militaires d'Antiochus VII et de son allié Jean Hyrcan furent de courte durée, car dans le courant de l'an 130 avant J.-C., le roi de Syrie était complétement battu par les Parthes. A la nouvelle de ce désastre, auquel il n'avait pas assisté, Jean Hyrcan regagna la Judée en toute hâte. Josèphe dit qu'Antiochus VII périt dans cette funeste bataille; mais cette assertion est démentie par les monnaies datées d'Antiochus VII, qui existent jusqu'à l'an EΠP (128 av. J.-C.). D'un autre côté, nous avons des monnaies datées de Démétrius II, de l'année ΠP (133 av. J.-C.); c'est donc en cette année qu'il parvint à se soustraire à la captivité. Ces monnaies paraissent jusqu'en ZΠP (126 av. J.-C.); c'est donc alors que Démétrius II fut mis à mort à Tyr. Pendant six années, les monnaies le prouvent, les deux frères Démétrius II et Antiochus VII ont joui de bon accord des prérogatives royales. Les monnaies prouvent, de plus, que c'est en 129 avant J.-C. (ΔΠP des Séleucides) qu'Alexandre II, Zébina, commença à exercer le pouvoir royal en Syrie, c'est-à-dire un an avant la mort d'Antiochus VII, et quatre ans avant celle de Démétrius II. Tous ces faits, manifestés par des dates monétaires, sont désormais acquis à l'histoire.

Que devenait Jean Hyrcan après la défaite d'Antiochus VII, son ami? Démétrius II s'était conduit envers Jonathan de façon à légitimer le parti que celui-ci avait pris de soutenir le jeune Antiochus VI Dionysus. Lorsque Tryphon eut usurpé, il fit assassiner Jonathan, et Simon devint souverain pontife et prince des Juifs. Il était évidemment l'ennemi implacable de Tryphon, et il offrit à Démétrius II de s'allier avec lui contre l'usurpateur.

Lorsque Démétrius II, sorti de captivité, reprit la couronne, Antiochus VII était encore vivant; mais Jean Hyrcan, aussitôt qu'il vit son allié descendu au second rang par suite de sa défaite, c'est-à-dire en 130 avant J.-C., Jean Hyrcan ne se fit aucun scrupule de s'emparer des villes de Syrie, qu'il supposait avec raison dégarnies de troupes; c'était se déclarer définitivement indépendant. Démétrius II, en 129, allait attaquer les Juifs, qui pour lui n'étaient que des rebelles, lorsque ses sujets, l'ayant pris en haine, obtinrent de Ptolémée Physcon l'envoi d'Alexandre II Zébina, que le roi d'Égypte faisait passer pour un prince de la race de Séleucus, et qui en réalité n'était que le fils d'un obscur marchand d'Alexandrie nommé Protarque. Il fallait faire face à cet orage menaçant, et Démétrius II dut

laisser, bon gré mal gré, les Juifs tranquilles. Jean Hyrcan, pour consolider la liberté de sa nation, avait envoyé une ambassade à Rome; elle en rapporta un décret du Sénat qui enjoignait aux Syriens de rendre aux Juifs tout ce qu'ils leur avaient pris, et qui renouvelait en les développant tous les priviléges déjà concédés. Une fois tranquille de ce côté, Jean Hyrcan s'empressa de s'allier avec le nouveau prétendant, Alexandre Zébina. Ἀλέξανδρος δὲ τὴν βασιλείαν παραλαϐὼν φιλίαν ποιεῖται πρὸς Ὑρκανὸν τὸν Ἀρχιερέα. (A. J., XIII, IX, 3.)

Nous lisons de plus, dans Josèphe, le passage suivant, dont l'importance est grande pour l'élucidation du sujet qui nous occupe (A. J., XIII, x, 1) :

Ὑρκανὸς δὲ πάντα τὸν χρόνον ἐκεῖνον ἐν εἰρήνῃ διῆγε· καὶ γὰρ αὐτὸς μετὰ τὴν Ἀντίοχου τελευτὴν τῶν Μακεδόνων ἀπέστη, καὶ οὔτε ὡς ὑπήκοος, οὔτε ὡς φίλος αὐτοῖς οὐδὲν ἔτι παρεῖχεν, αλλ' ἦν αὐτῷ τὰ πράγματα ἐν ἐπιδόσει πολλῇ καὶ ἀκμῇ κατὰ τοὺς Ἀλεξάνδρου τοῦ Ζεϐινᾶ καιροὺς καὶ μάλιστ' ἐπὶ τούτοις τοῖς ἀδελφοῖς· ὁ γὰρ πρός ἀλλήλους αὐτοῖς πόλεμος σχολὴν Ὑρκανῷ καρποῦσθαι Ἰουδαίαν ἐπ' ἀδείας παρέσχεν, ὡς ἄπειρον τι πλῆθος χρημάτων συναγαγεῖν.

Récapitulons maintenant les dates précédentes :

Avant J.-C.	
Février 136.	Simon est assassiné avec ses deux fils aînés. Jean Hyrcan lui succède.
Automne 136.	L'année sabbatique commence.
Entre l'automne de 136 et février de 135.	Antiochus VII assiége Jérusalem.
135.	A la fête des Tabernacles, le siége de Jérusalem est levé. La paix est conclue entre Antiochus VII et les Juifs.
133.	Démétrius II parvient à s'évader, ou son frère fait frapper monnaie à son nom.
132 et 131.	Antiochus VII, se préparant à la guerre contre les Parthes, vient à Jérusalem, où il fait frapper des monnaies à son nom.
131.	La guerre est activement et heureusement poussée par Antiochus VII, accompagné de Jean Hyrcan et d'un corps d'auxiliaires juifs.
130.	Les chances de la guerre tournent; Antiochus VII est battu à plate couture par les Parthes. Jean Hyrcan rentre en Judée, et

ne se fait aucun scrupule de se saisir des villes syriennes qu'il croit dépourvues de troupes.

129. Démétrius II s'apprête à envahir la Judée, lorsque Alexandre Zébina arrive en Syrie. Jean Hyrcan s'allie avec lui. Il envoie une ambassade à Rome.

128. Mort d'Antiochus VII. — Retour de l'ambassade envoyée à Rome par Jean Hyrcan; elle rapporte un décret du Sénat assurant l'indépendance des Juifs.

126. Mort de Démétrius II.

Reste maintenant à appliquer ces dates aux monnaies indubitables de Jean Hyrcan, monnaies dont la lecture ne prête à aucune incertitude sur la légitimité de leur attribution.

Nous avons vu qu'en 132 et 131 Antiochus VII fit frapper des petites monnaies de cuivre à Jérusalem, et nous avons conclu de l'existence de ces monnaies que Jean Hyrcan n'en avait encore fait frapper aucune à son nom.

De 131 à 130, Jean Hyrcan accompagna son suzerain dans la Haute Asie, et fut absent de Jérusalem; donc, très-probablement, pas de monnaies frappées pendant ces années, où Jean Hyrcan agissait en vassal du roi de Syrie.

En 130, après la défaite d'Antiochus VII, Jean Hyrcan rentra en Judée et ne perdit pas de temps pour se rendre maître des villes voisines de la Judée et qu'il croyait avec raison dépourvues de défenseurs. Donc, pendant cette année si occupée par les opérations militaires, il n'y a guère d'apparence que Jean Hyrcan ait songé à exercer le droit monétaire.

En 129, Démétrius II, irrité des airs d'indépendance qu'affectait Jean Hyrcan, et instruit sans doute du départ pour Rome des ambassadeurs chargés de solliciter du Sénat un décret accordant définitivement la liberté à la nation juive, Démétrius II se mit en mesure d'aller châtier son vassal rebelle. Il n'en eut pas le temps; la haine des populations d'Antioche et d'Apamée venait de lui susciter un rival redoutable. Appuyé par l'Égypte, Alexandre Zébina était arrivé en Syrie, et le plus pressé était de marcher résolûment contre ce compétiteur dangereux; Jean Hyrcan s'empressa de conclure un traité d'alliance avec Alexandre Zébina. Très-peu de temps après (en 128) l'ambassade rentrait à Jérusalem, rapportant le sénatus-

consulte si impatiemment attendu, et à partir de ce moment Jean Hyrcan n'eut plus aucune raison d'hésiter. Les monnaies à son nom, et que tout le monde connaît aujourd'hui, furent immédiatement fabriquées.

Ces monnaies se partagent en deux groupes distincts. Sur le premier, dont la fabrique est incontestablement la meilleure, la légende qui occupe tout le champ de la pièce commence par un A grec, tout le reste de la légende est en hébreu. Je suis très-porté à croire aujourd'hui que la lettre A est l'initiale du nom d'Alexandre Zébina, Jean Hyrcan ayant voulu commencer peut-être par avoir l'air de reconnaître la suprématie de cet ennemi de Démétrius II. Quoi qu'il en soit, la fabrication de cette monnaie bilingue a dû être d'assez courte durée, car elle est infiniment plus rare que les pièces de Jean Hyrcan, sur lesquelles l'initiale A ne paraît plus.

Résumons en un court tableau de dates le reste des faits relatifs à Jean Hyrcan :

Avant J.-C.

En 122. Alexandre Zébina meurt.

121. Antiochus VIII empoisonne sa mère Cléopâtre, et reste seul roi de Syrie.

117 (date établie par les monnaies, et non en 115, comme le dit Frœlich). Antiochus VIII, irrité des progrès des Juifs, s'apprête à leur faire la guerre. Mais Antiochus IX, le Cizycène, se saisit d'une partie du royaume de Syrie, et son frère Antiochus VIII ne songe plus qu'à lui disputer la couronne.

110. Jean Hyrcan, qui n'a cessé de profiter des luttes fratricides d'Antiochus VIII et d'Antiochus IX, commence le siége de Samarie. Antiochus IX vient au secours de la ville et il est battu par les fils de Jean Hyrcan.

109. Lutte des Juifs contre Antiochus IX. Samarie est prise et rasée.

107. Jean Hyrcan meurt; son fils aîné Judas, surnommé Aristobule, lui succède.

Nous avons dit plus haut que la fabrication des monnaies de Jean Hyrcan a commencé probablement en 128. Jusqu'en 124 elle a pu continuer avec l'initiale A, parce que c'est en cette année que la fortune d'Alexandre Zébina a commencé à décliner. De 124 à 107, il s'est écoulé dix-sept ans, et ce laps de temps est suffisamment long pour nous rendre compte de l'abondance des monnaies frappées au nom de Jean Hyrcan.

VI

Judas Aristobule, fils aîné de Jean Hyrcan, lui succéda en 107 avant J.-C., et comme il avait une grande tendresse pour son frère puîné, Antigone, il l'associa au pouvoir souverain. Quant à ses autres frères et à sa mère, dont il redoutait l'ambition, il les incarcéra. Il fit pis encore pour sa mère, car il la laissa mourir de faim dans sa prison. Ce n'était pas assez d'avoir été parricide, il devint encore fratricide. Poussé par sa femme Salomé Alexandra, dont l'ambition était infernale, il fit égorger son frère Antigone et mourut presque immédiatement de désespoir. Cela se passait lors de la fête des Tabernacles de l'année 106 avant J.-C.

Aristobule n'ayant été chef de la nation juive que pendant un an, ses monnaies doivent être rares et le sont en effet. C'est à peine si, sur cent monnaies des Macchabées, on en rencontre une de Judas Aristobule. Elles sont du reste identiques de style, de types et de fabrique avec celles de son père Jean Hyrcan.

Josèphe (A. J., XIII, xi, 1) affirme qu'Aristobule fut le premier des Asmonéens qui ceignit le diadème et prit le titre de roi. Ce qui est certain c'est que les monnaies de ce prince ne portaient que son titre de souverain pontife, הכהן הגדל.

VII

Lorsqu'Aristobule, le meurtrier de son frère, eut rendu l'âme, sa femme, Salomé Alexandra, s'empara du pouvoir et mit immédiatement en liberté les frères de son mari. Elle avait son projet en agissant ainsi. Trois jeunes princes étaient en prison : le premier, Jonathan, qui fut plus tard Alexandre Jannée ; le second, Absalom, et le troisième, dont le nom ne nous a pas été conservé. L'ambitieuse Salomé offrit la couronne à Jonathan-Alexandre, mais à la condition qu'il l'épouserait, et il l'épousa. D'ailleurs, elle n'avait pas eu d'enfant de son premier mari, et la loi mosaïque légitimait en quelque sorte cette nouvelle union. Jonathan n'hésita pas à accepter, et il fut proclamé roi. Son frère Absalom n'aspirait qu'à vivre tranquille et le plus éloigné possible du trône; Alexandre le traita avec bonté. L'autre laissait paraître des idées d'ambition; son frère le fit mettre à mort Tout cela se passait en 105 avant J.-C.

VIII

Nous venons de dire que la veuve de Judas-Aristobule, Salomé Alexandra, n'était autre que la Salomé Alexandra qui épousa Alexandre Jannée et qui régna après lui. Cette opinion n'est pas celle de Frœlich, qui s'exprime ainsi (p. 98) *ad annum* 111-202 :

« Alexander Jannæus Johannis Hyrcani filius XVI annos natus ex Alexandra uxore filium suscipit, Hyrcanum dictum (*z*). »

Et la note (*z*) est ainsi conçue : « Joseph., lib. 15, Ant. c. 9.—Hæc Alexandra etiam Salina (vel Salome) dicitur, est que diversa a Salome Aristobuli. »

Examinons cela d'un peu près.

D'abord la référence au livre XV de Josèphe est absolument fausse, et je mets au défi de trouver dans Josèphe l'énoncé du fait dont Frœlich semble lui attribuer la mention. Frœlich, sur une phrase du chapitre en question, a fait un calcul qu'il donne pour certain, tout comme si les chiffres de Josèphe étaient toujours irréprochables.

Alexandre Jannée, couronné en 105 par les soins de Salomé Alexandra, veuve d'Aristobule, meurt en 78 avant J.-C., à l'âge de 49 ans, et après un règne de 27 ans. (Ant. Jud., XIII, XV, 3, à la fin.)

Il était donc né en 127, et en 105 il avait 22 ans.

Salomé Alexandra, qui fut la femme d'Alexandre Jannée, et reine après lui pendant neuf ans, mourut à l'âge de 73 ans, en 69 avant J.-C. (A. J., XIII, XVI, 6); elle était donc née en 142; elle fut épousée par Alexandre Jannée, bien qu'elle eût 15 ans de plus que lui, par conséquent à l'âge de 37 ans. On conçoit très-bien, une fois ces chiffres constatés, que la veuve d'Aristobule, rendant la liberté à Alexandre Jannée, lui ait offert la couronne, à la condition de la faire reine elle-même, malgré ses 37 ans.

Hyrcan le Pontife, fils d'Alexandre Jannée, mourut âgé d'un peu plus de 80 ans, victime de l'abominable Hérode. Si, comme le dit Frœlich, il est né en 111 avant J.-C., c'est en 31 qu'il est mort. Or Josèphe nous apprend (A. J., XV, VI, 1) qu'après la bataille d'Actium, Hérode, fort embarrassé de s'excuser auprès d'Octave Cæsar vainqueur, de l'amitié qu'il avait toujours témoignée à Antoine, songea à se délivrer de la présence de Hyrcan, qui, en cas de disgrâce grave pour lui, pourrait bien prendre sa place sur le trône de Judée,

comme seul revêtu de la dignité royale héréditaire. Ce fut après l'assassinat de Hyrcan, que Hérode se rendit à Rhodes, auprès d'Octave Cæsar (A. J., XV, VI, 5 et 6). Or la bataille d'Actium ayant eu lieu en l'an 31 avant J.-C., la date de la naissance de Hyrcan donnée par Frœlich semble juste, si le chiffre de 80 ans donné pour la durée de la vie de Hyrcan n'est pas erroné. Mais là est le nœud de la question. S'il fallait lire 70 ans au lieu de 80 ans, Hyrcan ne serait né qu'en 101, c'est-à-dire quatre ans après l'avènement de son père Alexandre Jannée. Le texte de Josèphe porte : τότε δὲ πλείω μὴν ἢ ὀγδοήκοντα γεγονὼς ἐτύγχανεν ἔτη, κρατοῦντα δὲ μετὰ πάσης ἀσφαλείας τὸν Ἡρώδην ἠπίστατο, διαβεβήκει δὲ καὶ τὸν Εὐφράτην, τοὺς ἐν τῷ πέραν τιμῶντας αὐτὸν καταλιπὼν, ὡς ὅλως ἐπ' ἐκείνῳ γενησόμενος. (A. J., XV, VI, 3.) C'est probablement là qu'il faut lire ἑβδομήνοντα au lieu de ὀγδοήκοντα, et alors, si le calcul de Frœlich croule, tous les faits historiques s'arrangent très-convenablement.

Pour ma part, je n'hésite pas un instant à admettre la nécessité de cette correction dans le texte de Josèphe. De la sorte disparaît l'invraisemblance de cette paternité à l'âge de 16 ans, d'un prince dont l'historien ne mentionne pas la femme, lorsqu'il est question de sa mise en prison par son frère Aristobule.

IX

Les monnaies de Jonathan-Alexandre se présentent avec des types variés formant trois groupes distincts :

1° Sur les unes, dont les types et les légendes sont complétement analogues à ceux des monnaies de Jean Hyrcan et de Judas Aristobule, le nom est écrit soit ינתן, soit יהונתן, et le titre que s'attribue Jonathan est simplement celui de grand prêtre.

2° Sur le second groupe paraît une fleur de lis, analogue à celle qui paraît sur les monnaies hiérosolymitaines d'Antiochus VII, frappées en 132 et 131 avant J.-C. Cette fleur est accompagnée de la légende ינתן המלך, Jonathan le roi. Au revers paraît l'ancre empruntée à la numismatique des Séleucides, avec la légende grecque ΑΛΕΞΑΝΔΡΟΥ ΒΑΣΙΛΕΩΣ.

3° Enfin le troisième groupe des monnaies de Jonathan-Alexandre se compose des pièces les plus communes de ce règne. D'un côté un astre, entre les rayons duquel on lit encore ינתן המלך; au revers une ancre, accompagnée de la légende grecque ΑΛΕΞΑΝΔΡΟΥ ΒΑΣΙΛΕΩΣ.

L'étude des surfrappes a démontré que les premières monnaies émises par Jonathan-Alexandre étaient les pièces bilingues au type de la fleur de lis; que celles-ci avaient été assez promptement démonétisées pour recevoir l'empreinte purement judaïque et sacerdotale du premier groupe décrit ci-dessus; et qu'enfin les monnaies bilingues au type de l'astre entre les rayons duquel se lit en hébreu le nom judaïque du roi Jonathan, avaient été, une fois adoptées, émises jusqu'à la fin du règne de ce prince.

X

Voyons si les faits historiques peuvent jeter quelque lumière sur ces changements notables de système monétaire.

En 108 avant J.-C., Jean Hyrcan, insulté par les Pharisiens, avait déserté leur secte pour s'affilier aux Sadducéens; de là naquirent des troubles assez graves que le pontife réussit à apaiser. L'année suivante il mourut, et ses fils héritèrent de la haine des Pharisiens; ceux-ci étaient observateurs féroces de la loi écrite comme des dogmes purement traditionnels, tandis que les Sadducéens pouvaient à bon droit se comparer à ceux qui de nos jours s'appellent les libres penseurs.

Judas Aristobule régna trop peu de temps pour subir les effets de cette haine de sectaires.

Lorsqu'Alexandre Jannée monta sur le trône, par la grâce de Salomé Alexandra, il rompit probablement en visière avec les Pharisiens, et, prenant ouvertement le titre de roi, il fit frapper des monnaies bilingues, portant un emblème propre aux rois de Syrie, ennemis éternels des Juifs. Il n'est pas possible que les Pharisiens n'aient pas éprouvé et manifesté une sainte horreur à la vue de ces monnaies sacriléges. L'histoire ne nous le dit pas, mais la probabilité de ce fait saute aux yeux.

Du reste, Josèphe (A. J., XIII, XIII, 5) nous raconte qu'une violente sédition s'éleva contre Alexandre Jannée, sans en préciser la cause. une certaine année où, en sa qualité de souverain pontife, il officiait à l'autel, pendant la fête des Tabernacles. Les assistants, qui portaient tous à la main (θύρσούς ἐκ φοινίκων καὶ κιτρίων) des branches de palmier et de citronnier (il s'agit évidemment ici du loulab et de l'éthrog), l'accablèrent d'injures, lui reprochèrent d'être descendant d'une esclave et le déclarèrent indigne de l'honneur du pontificat. C'était

la répétition de l'insulte faite jadis à son père Jean Hyrcan. Ils lui jetèrent leurs citrons à la tête, et Alexandre, furieux, en fit massacrer six mille par les soldats ciliciens et pisidiens qu'il avait à sa solde. Là s'arrête le récit de Josèphe, qui d'ailleurs ne nous donne aucun renseignement sur la date de cet événement singulier. Quoi qu'il en soit, je crois qu'on peut faire coïncider la démonétisation des monnaies à la fleur, et l'adoption du système monétaire exclusivement pontifical, avec les conséquences forcées de cette insurrection, qu'il était prudent d'arrêter autrement que par la violence.

La concorde, péniblement regagnée par des concessions qui ne devaient pas être du goût d'Alexandre, fut sans doute de courte durée, car bientôt la nation se déclara en guerre ouverte contre son souverain. La guerre des Juifs contre Alexandre dura six années entières, pendant lesquelles il ne périt pas moins de cinquante mille Juifs. La nation réclama même contre lui l'appui du roi séleucide Démétrius III. Alexandre, vaincu, se vit obligé de se cacher dans les montagnes, et ce revers lui ramena quelques milliers de Juifs, devant lesquels Démétrius, fatigué de combattre, se retira. Ce fut alors qu'Alexandre, ayant fait prisonniers 800 chefs des insurgés, les condamna au supplice de la croix, et fit égorger sous leurs yeux, pendant qu'ils étaient encore vivants, leurs enfants et leurs femmes. Cette vengeance abominable le délivra de cette formidable insurrection, et à partir de ce moment jusqu'à la fin de son règne il n'eut plus de révoltes à comprimer.

Ce fut alors très-probablement qu'il renonça aux monnaies pontificales et qu'il introduisit de nouveau le système des pièces bilingues aux types de l'astre et de l'ancre des Séleucides.

Quant à ce type, adopté en dernier lieu par Alexandre Jannée, il fut continué par sa femme Alexandra lorsqu'elle monta sur le trône, et très-probablement par Hyrcan et Aristobule, ses fils, et même par Alexandre, fils d'Aristobule.

Finissons en disant que c'est en 91 que les Juifs se révoltèrent contre Jonathan Alexandre; en 90 qu'ils appelèrent Démétrius III à leur aide; en 89 qu'Alexandre, vaincu, dut se cacher dans les montagnes; en 87 qu'eurent lieu le supplice horrible des huit cents prisonniers et la fin de l'insurrection.

En 78, Alexandre Jannée mourut en léguant la couronne à sa femme Alexandra, et en lui recommandant expressément de faire sa paix avec les Pharisiens.

XI

J'ai tenu à montrer quelle était l'origine des monnaies asmonéennes, et à faire voir par quelles phases étranges ces monnaies avaient passé, jusqu'à la fin du règne d'Alexandre Jannée. Je crois prudent de m'arrêter ici, les matériaux étant encore insuffisants pour tenter d'écrire l'histoire des monnaies des derniers rois asmonéens, c'est-à-dire jusqu'à l'avénement de la dynastie iduméenne.

F. DE SAULCY.

Auvenay, le 3 octobre 1871.

UNE INSCRIPTION D'ANCYRE

J'ai reçu l'été dernier, de M. Giovanni Léonardi, pharmacien à Ancyre, l'inscription suivante, qu'il a copiée, me dit-il, dans cette ville; il n'indique pas dans quel endroit de la ville il l'a trouvée ni quel aspect présente la pierre. Nous reproduisons telle quelle sa copie; quelques corrections faciles en rendent la lecture certaine.

ΤΟRΟΣΤΙΤΟΥΑΙΛΙΟΥΚΑΙΣΑΡΟΣΑΝΤΟΝΕΙΝΟΥ
ΑИΘΥΠΑΤΟΙΑΧΑΙΑΣΗΓΕΜΟΝΙΛΕΓΙΟΝΟΣ
Δ · ΣΚΥΘΙΚΗϹ ϹΡΑΤΗΓ ΩΙΔΙΜΑΡΧΩΙΤΑΜΑΙ
ΕΠΑΡΧΕΙΑΣΒΑ ΤΙΚΙΕΧΕΙΛΙΑΡΧΩΠΛΑΤΥ
ΣΗΜΩΙΝΕ Γ · Ζ ΑΙΔΥΜ ΕΥΤΥΧΟΥΣ
ΚΛ ΜΔ ϛ̄ ΙΜΟΣ

[Γ. Ἰουλίῳ Σκάπλᾳ, ὑπάτῳ ἀποδεδειγμένῳ,
πρεσβεύτῃ καὶ ἀντιστρατήγῳ Αὐτοκράτορος
Τραϊανοῦ Ἀδριανοῦ Σεβαστοῦ, πατρὸς πατρίδος,
ἀρχιερέως μεγίστου, καὶ Αὐτοκρά-]
τορος Τίτου Αἰλίου Καίσαρος Ἀντονείνου,
ἀνθυπάτοι Ἀχαίας, ἡγεμόνι λεγιόνος
δʹ Σκυθικῆς, στρατηγῷ, δημάρχῳ, ταμ[ί]ᾳ
ἐπαρχείας Βα[ι]τικῆς, χειλιάρχῳ πλατυ-
σήμῳ λεγ(ιῶνος) ξʹ Διδύμ[ου] Εὐτύχους
κλ.... μδ ιμος

A C. Julius Scapula, consul désigné, légat propréteur de l'empereur Trajan Adrien Auguste, père de la patrie, grand pontife, et de l'empereur Titus Ælius César Antonin, proconsul d'Achaïe, légat

de la légion quatrième Scythique, préteur, tribun, questeur de la province de Bétique, tribun laticlave de la légion septième Gemina Felix.

Le nom du personnage auquel était élevée la statue dont le piédestal portait sans doute cette inscription nous manque; mais la comparaison de ce fragment avec les inscriptions honorifiques d'Ancyre déjà connues permet de le restituer avec toute sûreté. Nous trouvons en effet (n[os] 4022 et 4023 du *Corpus Inscr. Græc.*) un personnage qui a été, lui aussi, légat d'Antonin, et qui, comme l'anonyme de notre fragment, avait exercé auparavant les fonctions de légat de la *legio IV Scythica*, et de *tribunus laticlavius legionis VII Geminæ Felicis*. Il est impossible de ne pas reconnaître dans notre anonyme le personnage honoré, comme gouverneur sorti de charge, dans les deux autres textes épigraphiques d'Ancyre. Sur ce C. Julius Scapula, *consul suffectus* aux kalendes de septembre de l'an 891 de Rome, 138 de notre ère, et sur les années qu'aurait remplies sa charge de gouverneur de la Galatie, nous renvoyons à notre thèse *De Galatia provincia*, p. 114 et 115 (1). Nous ferons seulement remarquer que notre inscription, plus détaillée que les précédentes, nous fournit sur la carrière de Julius Scapula des renseignements que nous ne possédions pas encore; ainsi elle nous apprend que c'était l'Achaïe qu'il avait gouvernée avec le titre de proconsul, et que c'était dans la Bétique qu'il avait exercé la charge de questeur.

L'inscription paraît assez négligemment gravée, à moins que nous ne devions attribuer uniquement au copiste les fautes qu'elle contient. L. 2, ἀνθυπάτοι pour ἀνθυπάτωι et λεγιόνος pour λεγιῶνος. L. 3, c'est sans doute le copiste qui n'a pas vu l'I de ταμίᾳ. L. 4, il a de même omis l'I, plus court que les autres lettres de Βαιτικῆς, et il a pris pour un E le C final. L. 5, il a vu un N là où il y a Λ. De la dernière ligne, qui contenait, selon toute apparence, le nom de la tribu qui avait élevé la statue et du magistrat qui en avait surveillé l'érection, nous ne pouvons rien tirer. Le iota est partout ascrit, hors l. 4, où il paraît manquer après le mot χιλιάρχῳ; mais il n'y a peut-être là qu'une omission du copiste.

G. Perrot.

(1) Voir aussi *Exploration archéologique de la Galatie*, p. 198.

MÉMOIRE

SUR

L'ÉPOQUE ÉTHIOPIENNE

DANS L'HISTOIRE D'ÉGYPTE

ET SUR

L'AVÉNEMENT DE LA XXVIᴱ DYNASTIE

Suite (1)

VII

La suite des monuments du règne de Saryukin nous met maintenant en présence d'un autre petit État, faisant encore partie du territoire de l'Égypte, que nous verrons pendant un certain temps mener une existence indépendante et tenir une place de quelque importance dans les événements.

Il s'agit de faits que l'inscription dite *des Annales* (2) rapporte à la dixième année de Saryukin, éponymie de *Samdan-alik-panni*, 711-710 av. J.-C. Voici comment ils sont racontés dans l'inscription dite *des Fastes*. Je suis la traduction rectifiée que M. Oppert en a donnée dans son dernier mémoire (3), en ne m'en écartant que pour le sens d'un seul mot.

« Azouri, roi d'Asdod, endurcit son cœur à ne plus fournir « ses tributs; il envoya aux rois, ses voisins, des messages hostiles « à l'Assyrie. A cause de cela, je me résolus à la vengeance, et je « le remplaçai dans le gouvernement de son pays. J'élevai, à sa « place, son frère Akhimit à la royauté. Mais le peuple de Syrie,

(1) Voir les numéros d'août et septembre 1870.

(2) Botta, *Inscriptions*, pl. LXXXIV.

(3) P. 540.

« toujours prêt à la révolte, se lassa de la domination d'Akhimit et « proclama Iaman, qui n'était pas, comme celui-là, maître légitime « du trône. Dans la colère de mon cœur, je ne divisai pas mes ar- « mées et je ne diminuai pas mes bagages; je marchai sur Asdod « avec mes guerriers qui ne se séparaient pas des vestiges de mes « sandales.

« Iaman apprit de loin l'approche de mon expédition; il s'enfuit « au delà de l'Égypte, du côté de Meloukhi, et on ne revit plus ses « traces. J'assiégeai et je pris Asdod et la ville de Gim'it-Asdodim « (le port d'Asdod sur la mer); j'enlevai ses dieux, sa femme, ses « fils et ses filles, son trésor, le contenu de son palais, et les habi- « tants de son pays. Je rebâtis de nouveau ces villes et j'y plaçai les « hommes que mon bras avait conquis dans les pays du soleil levant: « je mis au-dessus d'eux mon lieutenant pour les gouverner, et je « les assimilai aux Assyriens. Ils ne se rendirent plus coupables « d'impiété.

« Le roi de Miloukhi demeure dans ..... un endroit de landes, à « une distance de ...... Depuis les jours les plus reculés jusqu'à « la période astronomique du Dieu qui protége la terre, ses pères « n'avaient jamais envoyé d'ambassadeurs aux rois mes ancêtres, « pour demander paix et amitié, et pour reconnaître la puissance de « Mérodach........ La terreur immense qu'inspire ma royauté « s'empara de lui, et la peur fit fléchir ses intentions. Il chargea « Iaman de liens et de chaînes de fer, le dirigea vers l'Assyrie, et le « fit amener devant moi. »

Qu'est-ce que ce pays de Meloukhi, dont nous retrouverons à plusieurs reprises la mention dans les textes cunéiformes et dont le nom présente les variantes d'orthographe *Mi-lu-χi*, *Mi-luχ-χi*, *Me-luχ-χi*, *Mi-luχ-χa*, *Me-luχ-χa*?

M. Oppert a cru qu'il s'agissait de Méroé, et cette idée a exercé une grande influence sur sa manière d'entendre l'histoire de cette époque. Il était guidé d'abord par une certaine ressemblance des deux noms, puis par ce fait qu'Assarahaddon, qui s'intitule dans les inscriptions de Schérif-Khan :

s'ar	*s'arrani*	*Muṣur*	*Patu[ru]si*	*Kusi*
rex	regum	Aegypti inferioris,	Thebaïdos,	Aethiopiae,

s'intitule à Nimroud :

s'ar	*Muṣur*	*Kamu*	*s'ar*	*Miluχi*
rex		Ægypti,	rex	Miluchi.

D'où M. Oppert a conclu que *Kusu* et *Miluχi* étaient deux équivalents.

La conclusion n'est pas rigoureuse, car il n'y a point parallélisme absolu et nécessaire entre les expressions des deux textes. Quant à nous, nous nous refusons absolument à admettre que Miloukhi soit Méroé.

Il est d'abord contraire à toutes les données de l'histoire de faire intervenir des rois de Méroé au temps de Saryukin, de Sennachérib, d'Assarahaddon. La civilisation éthiopienne, fille de la civilisation de l'Égypte, était alors toute concentrée à Napata et dans le pays environnant; c'est là que résidaient les rois. On est même en droit de se demander s'il existait dès lors une ville de Méroé, puisque tous les vestiges monumentaux qui subsistent sur l'emplacement de cette ville sont de date très-postérieure (1).

Il est de plus impossible d'admettre que, dans la transcription assyrienne, on eût ajouté une aspiration aussi forte que celle qui est dans *Miluχχi* ou *Miluχi*, au nom de Méroé, qui, sous sa forme originale, ne comportait aucune aspiration finale. Nous le trouvons en effet écrit [hiéroglyphes], *Meru*, dans le papyrus magique Harris (2), où il est question des « lions de Méroé. »

Au reste, un texte formel et, chose curieuse, publié par M. Oppert, qui l'a de plus traduit très-exactement, dément d'une manière décisive son rapprochement avec Méroé, puisqu'il établit que Miloukhi était au nord de Memphis. C'est le passage du prisme d'Assourbanipal où il est question de la retraite précipitée du successeur de Taharqa lorsqu'il apprit l'approche de l'armée assyrienne qui venait l'attaquer (3) :

(1) Il est vrai qu'Hérodote (II, 29) mentionne une Méroé, qu'il appelle μητρόπολις Αἰθιόπων. Cette ville a été distinguée de la manière la plus heureuse par M. Lepsius de la Méroé postérieure, de celle de Strabon. Le savant prussien en a reconnu l'emplacement à Meraouieh, près de Gebel-Barkal, et, en effet, ce que dit Hérodote, qu'on y adorait exclusivement Zeus et Dionysus (Ammon et Osiris), concorde parfaitement avec le culte de Napata Mais si cette première Méroé pouvait être au temps d'Hérodote qualifiée de métropole des Éthiopiens, rien n'indique qu'il en fût de même deux siècles avant. Au contraire, la métropole de Piankhi-Mériamen et de Taharqa était Napata même. De plus, ainsi que l'a établi M. Brugsch, le nom indigène de la Méroé d'Hérodote paraît avoir été *Berua*, qui ne concorde aucunement avec *Miluχχi* ou *Miluχi*.

(2) VI, 4.

(3) Oppert, *Mém. cit.*, p. 556.



Me - luχ - χi.	*u.*	*Mu - ṣur.*	*Me -*
Miluchi	et	Ægyptum,	



em - pi.	*ya - mas' - s'ir.*	*a - na.*
Memphim	dereliquit,	ad



s'u - zu - ub.	*napas'ti - s'u.*	*in - na - bit.*
salvandam	vitam suam	aufugit



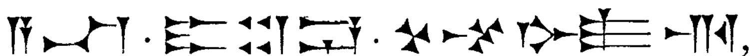
a - na.	*Ni - '.*
versus	Thebas.

Ce passage, remarquons-le en passant, prouve aussi que le nom de *Musur*, analogue au מצרים biblique, au مصر arabe et au *Mudrâya* perse, s'il était le nom général de l'Egypte, s'appliquait plus spécialement au Delta. C'est ce qu'indique également le texte d'Assarahaddon où *Musur* est distingué de *Paturusi*, le פתרוס de la Bible, l'égyptien, *ta-res*, c'est-à-dire la Haute-Egypte. Au reste, dans les Livres saints (1), מצור , au singulier, est employé pour désigner la Basse-Égypte, et dans les prophètes (2) מצרים est, à plusieurs reprises, opposé à פתרוס, c'est-à-dire employé dans une acception qui le restreint à désigner seulement la partie inférieure du pays.

Revenons à Miloukhi. C'était, on le voit par ce texte, un pays qui était situé au nord de Memphis, et qui en même temps, tout le démontre, tenait à l'Égypte et en faisait réellement partie, bien qu'il ait eu pendant la période des guerres des Assyriens contre l'Égypte une existence indépendante ou semi-indépendante. Par

(1) II Reg., XIX, 24. — Is., XIX, 6; XXXVII, 27.
(2) Is., XI, 11. — Jer., XLIV, 15.

rapport à l'empire assyrien c'était un pays situé « au delà de la Basse-Égypte, »



ana ité Musurri, dit l'inscription de Khorsabad, c'est-à-dire dans l'ouest. C'était, de plus, un pays situé sur le bord de la mer, car dans une précieuse tablette grammaticale (1), qui énumère les principales espèces de vaisseaux (*elippi*) connues des Assyriens, nous voyons les vaisseaux de *Meluχχi* cités avec ceux d'*Ur* et d'*Akkad*, en Chaldée, de *Diloun*, sur la côte d'Elam, de *Makkan*, le *Makâ* des inscriptions perses, de *Nibi* et de *Xatti*, la Syrie. Ces indications sont très-précises et ne peuvent s'appliquer qu'au nome Libyque, ainsi qu'à la région occidentale du Delta, du côté de Saïs (2).

Le nom même du pays le prouve encore. L'assyrien *Miluχi* ou *Miluχχi* suppose une forme originale égyptienne, *Mereh'*. Cette appellation de district ne paraît pas s'être encore rencontrée dans les textes hiéroglyphiques ; mais on sait combien, dans l'état actuel de la science, nous sommes encore pauvres en fait de documents sur la géographie de la Basse-Égypte. Aussi, bien qu'on n'ait pas encore observé ce nom géographique *Mereh'*, nous n'hésitons pas à admettre son existence, d'autant plus qu'il est parfaitement égyptien et qu'il a un sens qui s'applique de la manière la plus heureuse à la région que nous croyons avoir été désignée par lui. Il se rattache en effet au mot bien connu, *mereh'*, « sel, » copte ⲙⲗϩ. Les études des ingénieurs de la compagnie du canal de Suez ont établi que le lac Menzaleh et les autres lagunes salées de la partie orientale du Delta n'existaient pas dans l'antiquité, qu'elles étaient le résultat d'un envahissement de la mer, de date récente. Celles du côté de l'occident existaient au contraire dès les temps les plus reculés; tous les auteurs anciens en parlent. La région où elles se trouvaient était donc caractérisée d'une manière topique et précise en étant appelée *Mereh'*, le pays du sel, des lacs salins.

Mais ce nom de *Mereh'* n'a-t-il pas laissé une trace dans la géogra-

(1) *Cuneif. inscr. of West. As.*, t. II, pl. 46, nº 1, col. 2.

(2) Les textes cunéiformes nous apprennent encore que l'on tirait de ce pays une pierre précieuse appelée *ini Meluχχa*, « yeux de Miloukhi » : *Cuneif. inscr. of West. As.*, t. II, pl. 38, nº 2, recto. col. 2, l. 41.

phie classique? Je crois le retrouver dans celui de l'importante ville de *Marea* (1), d'où ont été appelés le lac Maréotis et le nome Maréotique. La chute de l'aspiration finale n'a rien que de naturel dans une transcription grecque (2). Les ruines de Marea subsistent encore auprès du santon d'Aboul-Khaïr, sur les bords du lac Mariout, et ont un certain développement (3).

La situation du Miloukhi des textes assyriens étant ainsi déterminée, il nous est impossible de ne pas établir un rapprochement entre l'état d'indépendance où ces textes nous le montrent par rapport à Schabaka et à ses successeurs et la tradition recueillie par Hérodote, qui montrait un roi national égyptien se maintenant dans les marais pendant la domination éthiopienne. Nous y comparons aussi la manière dont Psammétique trouve également un refuge inviolable dans ces mêmes marais pendant sa rupture avec les autres membres de la Dodécarchie. Aussi les rois de Miloukhi sont-ils pour nous les prédécesseurs directs, et peut-être les ancêtres, des princes constituant la xxvie dynastie Saïte.

Au reste, une dernière circonstance est à noter dans le récit de l'inscription de Khorsabad, que nous avons rapporté plus haut. C'est ce fait que la sommation adressée par Saryukin au roi de Miloukhi d'avoir à lui livrer Iaman, et la crainte qui saisit ce roi de voir une armée assyrienne traverser le Delta pour venir attaquer ses États, montrent l'influence ninivite encore absolument maîtresse dans toute la Basse-Égypte en 711-710, comme au moment où le prince de Tanis envoyait un tribut à Saryukin. Il semble donc que l'autorité de Schabaka ne s'étendait pas effectivement sur la partie inférieure du pays, à ce moment même où une date de son règne était gravée sur un monument de la partie supérieure. Jamais le pouvoir des Éthiopiens ne s'établit d'une manière solide et permanente que sur la Thébaïde.

La guerre du roi d'Assyrie contre Asdod sert de date à une nouvelle prophétie d'Isaïe relative à l'Égypte. C'est celle qui constitue le chapitre xx dans le texte biblique :

« L'année que le Tartan vint à Asdod, où l'avait envoyé Sargon, « roi d'Assyrie, qu'il fit le siége d'Asdod et la prit.

« En ce temps-là Jéhovah parla par l'organe d'Isaïe, fils d'Amos,

(1) Herodot., II, 18. — Thucyd., I, 104.
(2) On n'a pas encore trouvé dans les textes le nom hiéroglyphique de *Marea*.
(3) *Bulletin de l'Institut égyptien*, n° X, p. 130.

« disant : Va, détache le cilice de dessus tes reins, et déchausse de
« ton pied la sandale. Il fit ainsi, et alla nu et déchaussé.

« Jéhovah dit : Comme mon serviteur Isaïe va nu et déchaussé,
« trois ans, signe et pronostic pour l'Égypte et l'Éthiopie.

« Ainsi le roi d'Assyrie emmènera les captifs de l'Egypte et les
« exilés de l'Ethiopie, jeunes gens et vieillards, nus et déchaussés,
« les reins découverts, honte pour l'Egypte.

« On se désespérera, l'on aura honte de l'Ethiopie en qui l'on s'est
« confié, et de l'Egypte dont on s'est vanté.

« Les habitants de cette plage diront en ce jour : Voilà ce qu'est
« devenu l'objet de notre confiance, auprès de qui nous nous
« sommes réfugiés pour avoir du secours afin de nous sauver devant
« le roi d'Assyrie. Comment échapperons-nous nous-mêmes? »

M. Oppert a parfaitement reconnu (1) que les termes qui servent à dater la prophétie dans le premier verset ne peuvent pas s'appliquer à la guerre de 711-710. que Saryukin dit avoir conduite en personne, mais aux événements qui la préparèrent, au détrônement d'Azouri et à l'installation d'Akhimit, que les gens d'Asdod ne laissèrent pas sur le trône. Le roi ne déclarant pas en effet qu'il ait fait cette expédition lui-même, il dut la confier à son Tartan ou généralissime, et tout indique qu'elle eut lieu en 712-711.

Mais la conquête de l'Egypte par les Assyriens, qu'Isaïe annonce dans ce chapitre, eut lieu seulement sous le règne d'Assarahaddon et en 672, ainsi que nous le montrerons bientôt dans la suite de notre mémoire. Voici donc une prophétie dont la date est précise, exprimée au moyen d'un fait historique certain, et qui annonce des événements dont l'accomplissement n'a eu lieu que quarante ans plus tard. Il y a là un argument d'une haute importance, et qu'on n'a pas encore fait valoir, dans la question du prophétisme, sur laquelle des controverses retentissantes se sont élevées dans le cours des dernières années. Mais nous ne pouvons que l'indiquer en passant, car cette question, avant tout religieuse, ne rentre pas dans notre sujet, et nous voulons ici nous tenir sur le terrain plus calme de la science pure.

FRANÇOIS LENORMANT.

(1) *Mém. cit.*, p. 541.

(La suite prochainement.)

LE

TEMPLE DE ROME ET D'AUGUSTE

A ANCYRE

Suite et fin (1)

IV

CONSTRUCTION. — PARTICULARITÉS DE L'ÉDIFICE.

Le temple d'Ancyre est construit en marbre blanc; les fondations en sont de pierre. Le marbre, quelles que soient les carrières plus ou moins éloignées d'où il fut extrait, est analogue à celui que nous avons observé dans les ruines de Pessinunte (2); l'un et l'autre se désagrégent en gros grains sphériques, ils n'offrent pas toute la finesse ni la dureté du marbre pentélique, avec lequel sont construits les monuments de l'acropole d'Athènes. Comme nous le verrons plus loin, le marbre ne fut pas épargné dans la construction du temple; beaucoup de blocs sont de grande dimension, et l'architecte n'a pas reculé devant des évidements considérables pour assurer la solidité des angles ou pour éviter de couper par des joints les sculptures d'ornement.

Néanmoins ce luxe ne va pas jusqu'à la prodigalité : les parties visibles seules sont en marbre. Ainsi les fondations sont, comme nous l'avons dit, en pierre, et, à partir du sol des portiques et des pronaos, les blocs extérieurs en marbre ne forment que la moitié de l'épaisseur du mur; l'autre moitié, située sous le sol surélevé de la cella, est faite d'un épais libage en pierre de $1^{m},10$ de hauteur.

(1) Voir le numéro de décembre 1871.

(2) A Ancyre, les habitants croient que le marbre du temple est venu des environs de Sivri-Hissar, qui est en effet près des ruines de Pessinunte.

Jusqu'au bandeau du soubassement, il y a deux assises extérieures en marbre formant la moitié de l'épaisseur du mur, et une seule assise à l'intérieur; à partir de ce bandeau tous les blocs sont *parpaings*, c'est-à-dire qu'ils forment toute l'épaisseur du mur; seule, l'assise qui porte la corniche intérieure fait exception. Quelques-uns de ces blocs ont près de 4 mètres de long; le linteau de la porte a 4^m,50, et les deux blocs qui forment la partie inférieure des jambages inclinés ont 5 mètres. Les plus grands blocs des Propylées de l'acropole d'Athènes, dont les dimensions émerveillaient les anciens (1), n'avaient pas plus de 6^m,50.

Toutes les assises sont *réglées* de hauteur, à quelques millimètres près, et le joint se trouve toujours dans le milieu des refends qui ornent les faces intérieure et extérieure. Comme nous l'avons remarqué déjà, les refends verticaux n'ont aucune régularité; les blocs sont de longueurs inégales, et les refends, toujours placés sur les joints, l'indiquent franchement : on n'a pas cherché à obtenir une apparence de régularité.

La perfection des joints est aussi grande ici qu'aux monuments de l'acropole d'Athènes; elle est obtenue par les mêmes moyens. Les lits et les parements intérieurs ne coïncident pas dans toute leur surface, mais seulement sur des ciselures parfaitement dressées, de 12 à 15 centimètres de large, qui en suivent le pourtour; le milieu est légèrement refouillé et grossièrement rustiqué à la pointe; on évitait ainsi l'extrême difficulté de faire toucher deux plans dans toutes leurs parties (2). C'est ce que nous appelons aujourd'hui le *démaigrissement*, parfois employé à tort, de nos jours, avec la pierre, qui est moins résistante que le marbre, et sous des charges considérables; ceci, joint à l'emploi des cales en bois, a fait éclater les blocs de pierre qui portaient sur une partie seulement de leur surface de lit (3). La perfection ainsi obtenue dans cette construction en marbre est si grande, que les graveurs, en traçant les inscriptions, n'ont pas vu les joints, ce que prouve le manque de parallélisme de ceux-ci et de plusieurs lignes du texte. Moi-même, en dessinant ces inscriptions après deux mille ans et après tant d'épreuves subies par

(1) Pausanias, *Att.*, XXII.

(2) C'est ainsi que, dans la section du mur produite par la brèche, j'ai pu introduire longitudinalement mon mètre tout entier entre deux assises, séparées, dans l'axe du mur, par un vide de 7 à 8 millimètres. Il n'y avait, bien entendu, aucune trace de mortier ni d'un ciment quelconque.

(3) Traduction de Vitruve par Perrault, l. II, c. 8, p. 44. Rondelet, *Traité de l'art de bâtir*, l. II, ch. 3.

l'édifice, voulant me guider sur les joints, j'ai été obligé parfois, dans l'inscription grecque surtout, de suppléer au joint insaisissable par une ligne tracée à la pointe et rejoignant les parties visibles du même joint!

Là ne se borne pas l'admirable soin qui frappe dans toute cette construction; comme au Parthénon, chaque bloc est lié à ses voisins par un double système de crampons *en fer*. Le premier système consiste en agrafes à double crochet, scellées en plomb, reliant les blocs d'une même assise sur chaque lit, dans le sens longitudinal du mur, à 0m,15 de chaque parement. Le second système, qui alterne avec le premier, se compose de plaques rectangulaires ou goujons, placés à la même distance du parement sous chaque joint vertical, incrustés dans deux assises, et reliant à la fois trois blocs, dont ils empêchent surtout le déplacement transversal. Au-dessus de chacun de ces goujons est pratiquée, dans le joint montant, une petite rainure ou cheminée, large de 0m,02, qui permettait, l'assise supérieure étant posée et le goujon enfermé entre les trois blocs, de couler du plomb qui venait envelopper ce goujon et remplir le vide laissé autour de lui.

On comprend qu'une muraille de marbre ainsi exécutée et dont tous les éléments étaient si parfaitement solidaires, pouvait être considérée comme monolithe et devait être regardée, dans les circonstances ordinaires, comme indestructible.

De bien grandes singularités existent pourtant dans l'appareil de certaines parties de l'édifice. Elles semblent résulter de la vive préoccupation qu'avait l'architecte d'éviter, autant que possible, les joints dans la sculpture. Deux combinaisons surtout sont, à notre avis, plutôt à remarquer qu'à imiter. Ce sont :

1° La disposition des guirlandes qui ornaient, à l'intérieur de la cella, le dessous de la corniche. Aujourd'hui toutes ces guirlandes sont brisées à la hauteur du lit inférieur de cette corniche, mais il est prouvé, par les portions qui dépassent encore le joint, qu'elles appartenaient tout entières à l'assise de la corniche, et *pendaient* réellement devant l'assise inférieure, à une distance de 2 centimètres.

2° La disposition de l'appareil des chapiteaux d'ante. L'assise supérieure porte toute la hauteur du rinceau et la moulure dont il est couronné; si le joint inférieur de cette assise s'était prolongé à travers le chapiteau, il aurait coupé les jambes de la Victoire qui en occupe le milieu, ainsi que les feuilles inférieures; pour éviter cet inconvénient, l'assise qui est au-dessous est diminuée de 0m,12 sur

les trois faces verticales du chapiteau, à partir du dessus de l'astragale; le bloc supérieur descend suivant cette même épaisseur, et enveloppe ainsi l'extrémité de l'assise inférieure.

Pourquoi, dans l'un et l'autre cas, pour les guirlandes comme pour les chapiteaux, n'a-t-on pas employé des blocs de double hauteur, comprenant deux assises? C'est ce qu'il est difficile d'expliquer. Peut-être les carrières de ce marbre donnaient-elles plus facilement des blocs d'une grande longueur, mais d'une épaisseur limitée. Cependant le seuil de la porte n'a pas moins de 1m,12 de hauteur sur 4m,75 de long et 1m,20 d'épaisseur; les jambages, formés chacun de deux morceaux, l'un de 5 mètres de long, l'autre de 3m,35, ont 0m,70 de large et plus d'un mètre d'épaisseur; et le linteau, brisé aujourd'hui, avait 4m,50 de long sur 0m,65 de hauteur et 1m,12 d'épaisseur.

Au-dessus du linteau, la frise est formée de deux blocs sur l'épaisseur; les extrémités du bloc placé vers l'intérieur de la cella sont appareillées obliquement, comme une plate-bande sur deux sommiers, pour soulager le linteau; le bloc extérieur, vers le pronaos, est appareillé droit, sans coupes obliques, sans doute à cause des ornements dont est revêtue la frise bombée. Du reste, la corniche extérieure qui surmonte ce dernier bloc a 3m,80 de long, et ses extrémités portent verticalement sur les jambages, de manière à ne pas charger non plus le linteau de ce côté.

Les consoles de la porte sont munies, à leur partie inférieure, d'une *harpe* de la hauteur d'une assise, qui pénètre dans l'épaisseur de la muraille. A la jonction des murs longitudinaux et transversaux nous voyons que de deux en deux assises de grands blocs sont évidés pour former des *harpes* qui ont jusqu'à 0m,74, afin d'interrompre la continuité des joints dans l'angle et de rendre aussi parfaite que possible la liaison des deux murs. Ce détail de bonne et belle construction avait frappé Tournefort, qui le relate avec admiration (1). Le bossage, quand il n'y a pas de joint, ne s'arrête pas dans l'angle; il lie les deux faces. Les angles rentrants de la corniche et de l'architrave, dans la cella, ont, pour leur saillie, des joints disposés *d'onglet*.

Dans les planches qui représentent l'état actuel du temple, et dans celles qui donnent, sur une plus grande échelle, les inscriptions, on voit que des trous nombreux sont situés le plus souvent devant les agrafes et les goujons en fer dont nous avons parlé plus haut.

(1) Tournefort, t. II, p. 446.

Nous n'admettrons pas ici, comme on l'a fait très-souvent pour d'autres édifices antiques, que ces trous ont été faits de main d'homme et pour retirer ces crampons. Le bénéfice, nous semble-t-il, n'eût pas été grand, vu la dépense des outils qu'il aurait fallu employer pour n'obtenir en somme que des crampons de fer et non de bronze. Cette question a été souvent et longuement discutée (1), sans qu'on ait réussi à trouver une solution satisfaisante; nous croyons qu'ici spécialement les crampons eux-mêmes ont produit tout le dégât. Placés un peu près du parement extérieur, gagnés par l'humidité depuis la ruine du temple, certains d'entre eux se sont oxydés, ont ainsi augmenté de volume et, par suite, ont fait éclater le parement devant eux. C'est ainsi que la plupart de ces trous laissent voir l'entaille qui renfermait l'agrafe ou le goujon de fer. Ce qui est certain, c'est que je n'ai remarqué sur les faces de ces trous aucune trace d'outil; ils ne présentent que des surfaces *éclatées;* ajoutons que depuis la copie de l'inscription latine qui a précédé la nôtre, un nouvel éclat s'est produit devant un crampon et sans le mettre à découvert.

Il est intéressant de constater l'aplomb des faces de chaque muraille du temple. Dans les murs longitudinaux, la face extérieure qui se trouvait sous le portique latéral, et la face intérieure, dans les parties correspondantes aux pronaos, suivent l'inclinaison des lignes des antes. Nous avons dit que ces antes diminuent d'un sixième ($0^m,17$); chaque face du mur a donc un *fruit* de $0^m,085$. Dans la partie des murs longitudinaux qui correspond à la cella, la face intérieure est verticale. Il en résulte que l'épaisseur de ces murs et la largeur des pronaos sont différentes suivant la hauteur à laquelle on les mesure, et que, dans la partie correspondante aux pronaos, l'épaisseur de la muraille diminue doublement, c'est-à-dire sur les deux faces, à mesure qu'on s'élève. Cela justifie les cotes différentes, $10^m,40$ et $10^m,45$, qui indiquent les largeurs du pronaos et de la cella. C'est ce qui explique aussi peut-être que dans les plans de certains temples antiques les murs du pronaos sont indiqués moins épais que ceux de la cella, quoique l'épaisseur soit généralement la même à la base du mur, comme dans le cas présent (2). Cela dépend de la hauteur à laquelle on établit la section horizontale.

(1) Carlo Fea, *Dissertazione sulle rovine di Roma*, dans Winckelmann, *Storia delle arti del disegno*, t. III, p. 276 et 400. — Suaresio, *De foraminibus lapidum in priscis edificiis*.

(2) *Antiquities of Ionia*. — Piranesi, *Antichità romane*, t. IV, Temple de Junon dans le portique d'Octavie.

Ici la base du mur n'est pas au même niveau des deux parts, à cause de la surélévation du sol intérieur; nous dirons donc seulement que : 1° l'épaisseur du mur de la cella, mesurée au-dessus du bandeau de soubassement, est de 0m,936, les deux épaisseurs de bossages étant comprises; 2° les murs des pronaos, *au-dessus des bases*, ont 0m,956 d'épaisseur, c'est-à-dire 1m,014, largeur de l'ante, moins deux fois 0m,029, saillie de l'ante sur les bossages; la diminution parallèle à celle de l'ante donne, au-dessus du bandeau de soubassement, une épaisseur de 0m,936, égale à la précédente.

Le mur transversal a un mètre d'épaisseur; comme au Parthénon, dans le mur analogue de l'opisthodome, ses deux faces sont verticales. A la partie supérieure des murs, dans la cella, les quatre assises sans bossages qui sont situées au-dessus de la corniche ont une inclinaison ou fruit de 0m,017. Sauf cette dernière inclinaison, peu importante, la règle générale semble avoir été, dans ce monument, de faire verticales les faces des murs, partout où la diminution des antes n'amenait pas forcément l'inclinaison des faces adjacentes.

Le fond du rinceau qui couronne les murs dans les pronaos et sous les portiques extérieurs est fortement incliné en avant (de 0m,130), sans doute pour rendre cet ornement plus facilement visible d'en bas. Dans les angles rentrants des pronaos ce fond est arrondi afin de mieux lier le rinceau courant sur les deux faces de l'angle. Au temple de Jupiter Aizanitique, peu distant d'Ancyre, un riche ornement couronne aussi les murs à la hauteur du chapiteau. Là encore, contrairement à l'usage général de l'antiquité, l'ante diminue, d'un huitième environ (1). Cette exception, d'ailleurs, se retrouve à Rome même, au temple de Mars Vengeur, où le pilastre diminue d'un dixième.

Il nous reste maintenant à comparer la disposition et les rapports des différentes parties de notre temple avec les préceptes donnés par Vitruve, contemporain de sa construction et en même temps le seul architecte de l'antiquité dont le traité nous soit parvenu. Il est facile de voir que les recherches de Vitruve se sont portées principalement vers l'architecture grecque, et qu'il en connaissait les principaux traités, aujourd'hui perdus (2); il est évident aussi que c'est sur les manuscrits compilés par lui qu'il a étudié, plutôt que sur les monuments grecs eux-mêmes, qu'il ne paraît pas avoir vus.

(1) Ph. Le Bas et Landron, *Voyage archéologique*, pl. 31.

(2) Voir la préface du livre VII.

Aux notions précises et vraies, bien qu'incomplètes, que Vitruve a puisées dans ces traités, il a ajouté des prescriptions absolues et systématiques, inconnues, croyons-nous, aux artistes grecs et qui lui sont tout à fait personnelles. Si l'on ajoute que son style bref et négligé est souvent obscur, que de nombreuses altérations rendent même parfois le texte tout à fait inintelligible, on comprendra qu'il y ait un choix à faire dans les prescriptions de cet auteur, d'autant plus qu'un certain nombre d'entre elles ne s'appliquent pas aux monuments antiques et sont même parfois absolument contredites par eux.

Pour en juger sainement, il faudrait chercher si ces prescriptions nous sont parvenues telles que Vitruve les a écrites, et si, en l'absence des figures qui devaient les rendre plus intelligibles, nous les comprenons et appliquons comme elles doivent l'être. C'est ce que nous allons faire ici, au moins pour celles dont on peut encore vérifier l'application dans ce qui reste du temple d'Ancyre. D'autres pourront coordonner les faits ainsi recueillis et discutés, ils pourront élucider l'œuvre de l'architecte romain, et lui rendront, croyons-nous, meilleure justice, car le vrai commentaire des *Dix Livres*, fondé sur l'étude sérieuse et précise des monuments antiques, est encore à faire, malgré les nombreux essais qui en ont été tentés au moyen d'éléments insuffisants (1).

Suivant Vitruve (l. IV, c. 4), « la largeur du temple doit égaler la moitié de sa longueur, et la cella, y compris la muraille où se trouve la porte, doit être d'un quart plus longue que large. » Cette première prescription ne s'applique pas à notre temple, que l'on comprenne les colonnes ou, comme le veut Perrault, avec juste raison à notre avis, qu'on ne les comprenne pas (2). Nous devons dire cependant qu'elle serait applicable, colonnes comprises, si le portique d'une des extrémités du temple était simple au lieu d'être double, comme cela existe dans divers temples antiques qui ont été conservés. Si nous appliquons la règle seulement aux murs de la cella et des pronaos, la longueur, au lieu d'être égale à deux fois la largeur, la contient deux fois et un tiers. Mais les prescriptions de Vitruve, nous l'avons dit, ne sont pas complètes : nous ne savons même pas

(1) L'édition de Vitruve avec un commentaire latin d'Aloisio Marini (Rome, 1836) est accompagnée d'exemples choisis dans les monuments antiques. Ce travail est sans contredit le meilleur et le plus estimé qui ait été fait sur l'œuvre de Vitruve; mais les documents sur lesquels il s'appuie sont empruntés à un grand nombre d'ouvrages et manquent parfois d'exactitude.

(2) Vitruve, traduction de Perrault, p. 124.

s'il entend parler ici des temples à un seul pronaos ou de ceux qui en ont deux, comme le temple qui nous occupe; cela étant posé, si nous cherchons un rapport entre les dimensions des murs qui forment les pronaos et la cella, nous trouverons que la longueur de la cella, mesurée à l'intérieur, est égale *rigoureusement* à la moitié de la longueur des murs longitudinaux. Une donnée aussi précise ne doit pas être, croyons-nous, l'effet du hasard.

La cella serait de moitié plus longue que large, au lieu d'un quart indiqué par la seconde prescription de Vitruve, si on la mesurait à l'intérieur; mais si on la mesure à l'extérieur, c'est-à-dire en comprenant l'épaisseur des murs latéraux, comme Vitruve le prescrit pour le mur de la porte, on trouve *exactement* la proportion indiquée.

La troisième prescription dit : « Les trois parties que comprend le pronaos doivent s'étendre jusqu'aux antes qui terminent les murs, et ces antes doivent avoir la grosseur des colonnes. » Ces trois parties sont évidemment celles qui restent des huit parties que doit contenir la longueur du temple, puisque Vitruve, après avoir dit que cette longueur est double de la largeur, divise cette largeur en quatre, et donne cinq parties pour la cella et le mur de la porte. Cela seul prouve que la première prescription ci-dessus s'applique aux murs du temple, comme Perrault l'a compris, et non aux portiques et aux colonnes. Ici, chacun des pronaos, au lieu d'avoir en profondeur trois de ces parties, c'est-à-dire les trois quarts de la largeur de la cella, en a juste deux; cette profondeur est donc rigoureusement égale à la moitié de la largeur extérieure de la cella. Cette fois encore nous ne pouvons croire que cette seconde application du même rapport de 1 à 2 soit un effet du hasard.

Quant à l'intérieur proprement dit de la cella, nous remarquerons, en dehors aussi des règles données ou reproduites par Vitruve, que : 1° sa longueur égale, à très-peu près, la diagonale du carré construit sur la largeur; 2° sa coupe transversale offre un carré parfait, c'est-à-dire que la largeur de la cella est égale à la hauteur depuis le sol jusqu'au-dessus de l'architrave, qui devait être aussi le dessous des poutres du plafond; 3° la hauteur de l'ordre est rigoureusement égale à la distance qui sépare les axes des murs longitudinaux. Nous avons été conduit à cette dernière remarque par l'indication que donnent Vitruve pour les temples toscans (IV, 7), et Pline pour les temples à l'ancienne manière, *antiqua ratio* (XXXVI, 56), de la proportion de 1 à 3 entre la hauteur de la colonne et la largeur du temple, proportion que l'on retrouve exacte-

ment appliquée au Parthénon et dans tous les temples octostyles de la même époque.

Vitruve dit encore (IV, 5) : « Les demeures sacrées des dieux im-« mortels doivent être orientées de manière que, si rien ne s'y oppose, « si l'on peut à son gré en fixer la position, la statue du dieu qui aura « été placée dans la cella regarde l'occident, afin que ceux qui s'ap-« prochent de l'autel, soit pour immoler des victimes, soit pour « offrir des sacrifices, aient en même temps le visage tourné vers « l'orient et vers l'image qui est dans le temple ; ainsi, en adressant « leurs vœux à la divinité, ils regarderont le temple et l'orient cé-« leste, ainsi la statue même sera comme un astre qui, à son lever, « regarderait ceux qui le prient et lui offrent des sacrifices. Il paraît « donc nécessaire que tous les autels des dieux soient tournés du « côté du levant.

« Si toutefois la nature du terrain ne le permet pas, il faut alors « changer l'orientation du temple de manière qu'il puisse avoir vue « sur la plus grande partie de la ville, ou bien, s'il est bâti auprès « d'un fleuve, comme en Égypte sur les bords du Nil, il semble qu'il « doive être tourné vers la rive du fleuve. De même, si les édifices « sacrés sont placés aux abords d'une voie publique, il faudra les « disposer de manière que les passants puissent se tourner du côté « du temple et lui adresser en face leur salutation religieuse. »

La façade des temples devait être, naturellement, tournée du même côté que les statues des dieux, c'est-à-dire vers l'occident. Cette prescription n'a rien d'absolu, Vitruve lui-même le constate, et l'orientation des temples grecs ou romains que nous connaissons le prouve surabondamment. En effet, tous les temples grecs de l'Attique, du Péloponnèse, de l'Ionie, de la Sicile, et même de la Grande Grèce, sont orientés à l'inverse de la règle indiquée par Vitruve; leurs façades regardent toutes l'orient. Ils n'offrent en cela, croyons-nous, qu'une seule exception bien marquée, celle du temple d'Apollon à Phigalie, dont la façade regarde le nord. Devant un fait aussi général, comparé à la prescription très-nette de Vitruve, nous devons croire que l'influence romaine a changé complétement la donnée religieuse de l'orientation des temples, tout en tolérant dans l'usage une assez grande liberté. Nous trouvons, en effet, parmi les temples romains, des exemples de toutes les orientations; dans Rome même, les plus anciens parmi ceux qui restent sont orientés à la grecque, c'est-à-dire qu'ils s'ouvrent au levant : ce sont les trois temples situés à San-Niccolò in Carcere; les autres ont leur façade dirigée, qui au nord, comme le temple de la Fortune virile et le Panthéon;

qui au sud-ouest, comme le temple de Mars vengeur et celui d'Antonin et Faustine; qui au sud-est, comme les temples situés au pied du Capitole. A Pompéi, les six temples présentent la même variété d'orientation; les temples d'Isis et d'Esculape sont les seuls qui soient tournés vers l'orient. En Asie Mineure, les temples qui furent érigés sous la domination romaine participent de la même liberté d'orientation. La façade du temple de Jupiter à Aizani est orientée vers le sud-est; au temple d'Ancyre, comme à celui de Vesta à Tivoli, elle regarde en plein le sud-ouest.

Le changement d'orientation des temples à l'époque romaine nous paraît donc un fait acquis; il sera plus complétement démontré encore par la lecture des passages suivants, extraits de Lucien et d'Hygin : « Le premier point, c'est que la maison regarde le plus « beau jour: or, ce que le jour a de plus beau et de plus aimable, ce « sont ses prémices. Il convient donc qu'elle reçoive les premiers « rayons du soleil dès qu'ils pointent au-dessus de l'horizon, et « que, sitôt les portes ouvertes, elle s'emplisse de lumière; c'était « pour cette raison que les anciens *faisaient* regarder leurs temples « de ce côté. » Lucien, *de Domo*, c. 6. — « Les architectes anciens « ont écrit avec raison que les temples regardaient l'occident; *en-* « *suite* on trouva bon de tourner toute adoration religieuse vers le « côté du ciel d'où se répandent sur la terre les premiers rayons de « la lumière. » Hygin, *de limitibus agrorum*, l. I.

Les observations les plus nombreuses et les plus intéressantes que nous ayons à faire à propos des règles de Vitruve, s'appliquent à la porte du temple, une des plus complètes parmi les rares portes antiques qui nous sont restées (1).

Nous commencerons par rappeler ces règles elles-mêmes (l. IV, c. 6) : « Il y a trois espèces de portes, la dorique, l'ionique et l'atti- « curge. Les proportions de la *porte dorique* sont telles, que 1° le « haut de la corniche qui est placée au sommet, au-dessus du lin- « teau, soit de niveau avec le haut des chapiteaux des colonnes « qui sont au pronaos; 2° pour déterminer la hauteur de l'ouverture « de la porte, il faut que l'espace compris entre le pavé et le pla- « fond soit divisé en 3 parties et demie, dont on doit donner 2 à la

(1) La porte du temple d'Ancyre n'a pas été étudiée jusqu'à présent; Donaldson, dans son *Traité des portes monumentales de la Grèce et de l'Italie*, publié en 1833, n'a pu que la citer d'après l'informe croquis donné par Tournefort. Depuis lors, il aurait été impossible de faire sérieusement cette étude d'après les planches inexactes de M. Texier, dans lesquelles un des principaux caractères de cette porte, le rétrécissement de la partie supérieure, n'est même pas indiqué.

« hauteur de l'ouverture; 3° cette hauteur devra être subdivisée en « 12 parties, dont 5 et demie feront la largeur du bas de la porte; « 4° le haut devra être plus étroit de la troisième partie du cham- « branle, si l'ouverture a 16 pieds de haut; de la quatrième, si elle « est de 16 à 25; de la huitième, si elle est de 25 à 30; ainsi de « suite : plus les portes seront élevées, plus les jambages devront « se rapprocher de la ligne verticale; 5° la largeur des parties du « chambranle qui font les jambages sera la douzième partie de la « hauteur de l'ouverture de la porte, et ces jambages seront rétrécis, « par le haut, de la quatorzième partie de leur largeur; 6° la hauteur « du linteau sera égale à la partie supérieure du jambage; 7° la « cimaise doit avoir la sixième partie du chambranle, et sa saillie « doit égaler sa largeur; cette cimaise doit être taillée à la lesbienne « avec une astragale; 8° au-dessus de la cimaise du linteau, il faut « placer l'*hyperthyron*, dont la hauteur sera égale à celle du linteau, « et lui faire une cimaise dorique avec une astragale lesbienne; 9° en- « fin il faut poser le couronnement uni (le larmier?) avec sa cimaise, « il aura en saillie la hauteur du linteau qui porte sur les jambages; « 10° à droite et à gauche, les *saillies* doivent être telles que les « extrémités des cimaises débordent et aillent se joindre exacte- « ment.

« Mais si, au contraire, la *porte* doit être *ionique*, 1° on fera l'ou- « verture d'après les proportions de la porte dorique; 2° afin d'en « avoir la largeur, on divisera la hauteur en 2 parties et demie pour « en donner une à la largeur d'en bas; 3° le rétrécissement du haut « sera le même que dans la porte dorique; 4° la largeur du cham- « branle sera la quatorzième partie de la hauteur de l'ouverture, sa « cimaise de la sixième partie de sa largeur; le reste de cette lar- « geur, sans la cimaise, sera divisé en 12 parties, dont 3 pour la « première fasce, y compris son astragale, 4 à la seconde, 5 à la « troisième; ces fasces avec leurs astragales suivront tout le contour « du chambranle; 5° l'*hyperthyron* aura les mêmes proportions que « dans la porte dorique; 6° les consoles ou *prothyrides*, taillées à « droite et à gauche de la porte, descendent jusqu'au niveau de la « face inférieure du linteau, sans comprendre la feuille qui les ter- « mine. Leur largeur par le haut sera *les deux tiers* (?) de celle du « chambranle, et par le bas d'un quart plus étroite que par le haut. » Viennent ensuite les prescriptions relatives aux proportions des parties ouvrantes de la porte en menuiserie, et qui ne sauraient avoir ici aucune application.

« Les *portes atticurges* se font d'après les mesures établies pour

les portes doriques. » Le peu qui est dit encore pour ces portes n'aurait ici aucun intérêt.

C'est évidemment la porte dorique que Vitruve a décrite le plus complétement; la porte ionique et celle qu'il appelle *atticurge* ou *attique* lui sont identiques, il est vrai, sur la plupart des points; c'est avec la porte ionique que la nôtre présente le plus de rapports.

La première prescription, d'après laquelle le haut de la corniche doit être de niveau avec le haut des chapiteaux, est rigoureusement vérifiée au temple d'Ancyre, comme à ceux de Tivoli, d'Agrigente et de Cori, comme au Panthéon de Rome, etc. D'autres portes antiques font exception à cette règle, comme celle de l'Érechteïon, à l'acropole d'Athènes, et celle du temple de Nîmes.

La seconde prescription de Vitruve s'applique à la hauteur du vide de la porte. Elle semble avoir été établie pour les temples où le pronaos et la cella sont de plain-pied; notre porte, au contraire, est surélevée de cinq degrés pour arriver au sol de la cella, comme au temple de Vénus et Rome et à celui de Junon, dans le portique d'Octavie. Quoi qu'il en soit, le rapport indiqué par Vitruve étant de 4 à 7, entre la hauteur du vide de la porte et la distance qui sépare le sol du plafond, si nous prenons le quart de la hauteur dudit vide et que nous le portions 7 fois à partir du sol du pronaos, nous verrons que cette règle n'a jamais pu s'appliquer ici exactement. Elle mettrait le fond des caissons à une hauteur inadmissible. Si, d'autre part, l'on donne au plafond la hauteur indiquée par l'architrave subsistante, la hauteur de la porte représente 4 septièmes et demi au lieu de 4 seulement. Si, maintenant, au lieu de prendre le sol du pronaos, nous adoptons celui de la cella, la hauteur de la porte représente à très-peu près 5 septièmes. Plusieurs commentateurs croient à l'existence d'une erreur dans cette partie du texte de Vitruve (1); ils pensent que l'original devait porter, au lieu de 2 parties, 2 parties *et demie*. Cela établirait notre rapport de 5 à 7, et serait en même temps conforme, comme ils le disent, aux proportions des portes antiques de Cori et de Tivoli.

La largeur du bas de la porte dorique, d'après la troisième prescription, doit être égale à 11 vingt-quatrièmes de sa hauteur. Si nous appliquions cette règle à la porte d'Ancyre, dont la hauteur est de 8^{m},35, nous trouverions 3^{m},83 pour la largeur, et celle-ci n'est en réalité que de 3^{m},31. D'autre part, cette largeur existante correspond,

(1) Donaldson, *Portes monumentales de la Grèce et de l'Italie*, trad. française, p. 18.

à très-peu près, à la règle indiquée par Vitruve pour la porte ionique. En effet, il donne à cette dernière, comme largeur, les 2 cinquièmes de sa hauteur; or, les 2 cinquièmes de 8m,35 égalent 3m,34. c'est-à-dire 3 centimètres seulement de plus que la largeur vraie. Cette proportion des 2 cinquièmes s'applique aussi très-exactement à la porte d'Agrigente (1).

Ici il est nécessaire, à notre avis, de vérifier les cinquième et sixième prescriptions, relatives à la largeur du chambranle, avant la quatrième, qui détermine le rétrécissement de la porte à la partie supérieure, la largeur du chambranle étant un élément nécessaire pour cette détermination. Le chambranle, dit Vitruve, sera égal à la douzième partie de la hauteur de l'ouverture de la porte, et il devra se rétrécir d'un quatorzième à la partie supérieure; de plus, la hauteur du linteau sera égale à cette partie supérieure rétrécie. La hauteur du vide de la porte, comme nous l'avons dit, est de 8m,35; le douzième en est de 0m,696, c'est-à-dire *exactement* la largeur de notre chambranle à son point le plus bas. La diminution de largeur est très-nettement observée aussi, mais dans une proportion un peu différente de celle indiquée : elle est d'un dix-huitième au lieu d'un quatorzième. La largeur du jambage en haut est de 0m,658; la différence avec le bas égale donc 0m,038, ce qui est à très-peu près la dix-huitième partie de 0m,696. Enfin le linteau (partie horizontale du chambranle) est *rigoureusement* égal en hauteur, comme le demande Vitruve, à la largeur du chambranle en haut du jambage; elle est de 0m,658. Ce rétrécissement des jambages et du linteau est très-remarquable; il n'existe nulle part aussi franchement indiqué qu'à cette porte du temple d'Ancyre.

La largeur du chambranle étant bien déterminée, nous pouvons revenir à la quatrième prescription, relative au rétrécissement de l'ouverture de la porte à sa partie supérieure. La hauteur de cette ouverture dépassant 25 pieds, ce rétrécissement, selon Vitruve, doit être égal au huitième de la largeur du chambranle; or, la largeur en bas étant de 3m,31, et celle du haut de 3m,21, la différence ou le rétrécissement égale 0m,10, qui est le septième de 0m,696 au lieu du huitième, qui serait de 0m,087. On voit que, sur ce point encore, il est difficile, à moins d'une coincidence absolue, d'approcher davantage de la concordance avec les prescriptions vitruviennes.

(1) Cette porte existe au petit temple qu'on appelle aujourd'hui la Chapelle de Phalaris, et qui est situé dans le jardin du couvent de Saint-Nicolas. Voir Donaldson, *op. cit.*, pl. 11, p. 10.

L'architecte du temple d'Ancyre a donc suivi jusqu'ici assez exactement, pour les proportions de la porte, l'espèce de *canon* dont Vitruve a reproduit les règles; il s'en est affranchi pour ce qui concerne le détail des moulures du chambranle, autant du moins qu'il est possible de saisir, d'après le texte, le sens de la septième prescription.

Malgré l'obscurité, plus grande encore, peut-être, du texte des huitième et neuvième prescriptions, obscurité que les commentateurs sont loin d'avoir diminuée, il nous semble que l'*hyperthyron* doit être entendu de la frise et non de la corniche, comme le pense M. Donaldson (1); Vitruve, croyons-nous, fait compter avec cette frise, sous les noms de cimaise dorique et astragale, les moulures qui la couronnent, en la séparant du larmier. Ainsi entendue, la hauteur de l'hyperthyron ou frise égale en effet la hauteur du linteau. Le couronnement uni (*corona plana cum cymatio*), dont parle ensuite Vitruve, serait le larmier et sa cimaise ou doucine. A ce point de vue, la saillie de la corniche sur le haut de la frise est égale ici, comme il le demande, à la largeur du linteau.

La dixième prescription est la plus obscure de toutes. Suivant plusieurs commentateurs, elle aurait trait à des *crossettes* comme celles que l'on voit à la porte de Cori, mais qui n'existent pas ici.

Quant aux consoles, dont il n'est question que pour la porte ionique (sixième prescription), les nôtres descendent plus bas que le dessous du linteau, elles sont un peu plus larges que les deux tiers du chambranle (7 neuvièmes au lieu de 6 neuvièmes), et au lieu de diminuer d'un quart par le bas elles ne diminuent guère que d'un huitième. Les consoles des portes de l'Érechteïon et du temple de Cori, sans ressembler à celles de la porte d'Ancyre, ne se conforment pas davantage au dire de Vitruve.

Malgré le manque de conformité dans ces derniers détails, il résulte de l'étude à laquelle nous venons de nous livrer que les données principales indiquées par Vitruve pour les proportions des portes sont justifiées par leur application à la porte du temple d'Ancyre plus qu'à toute autre porte antique encore existante. De ces observations et de celles faites précédemment sur le temple même, il résulte aussi, croyons-nous, que Vitruve, dédaignant, comme toute son époque, le grand art du siècle de Périclès, aurait plutôt étudié et approfondi les œuvres et les traités des Hermogène, des Pytheus, architectes savants, pleins de hardiesse et d'imagination,

(1) Donaldson, *op. cit.*, p. 20.

qui, au siècle d'Alexandre, ont fondé la dernière école ionienne et construit les temples grecs les plus récents de l'Asie Mineure. Cette opinion deviendra presque une certitude, si l'on observe la complaisance, l'enthousiasme même avec lesquels Vitruve cite, toutes les fois qu'il en trouve l'occasion, les œuvres de cette école qui commença la décadence de l'architecture grecque. Les traditions de la nouvelle école ont indubitablement servi de guide, quelques siècles plus tard, à l'architecture romaine de la première période de l'empire, pendant laquelle cette décadence s'est aggravée. Vitruve nous le dit clairement dans le passage suivant, extrait de son troisième livre : « Cette disposition du pseudo-diptère fait connaître avec « quelle intelligence, avec quelle habileté Hermogène exécutait ses « ouvrages, *qui sont devenus la source où la postérité a pu puiser les* « *règles de l'art* » (III, 3).

Ed. Guillaume.

LA

CITÉ DES OSISMII

ET LA

CITÉ DES VENETI

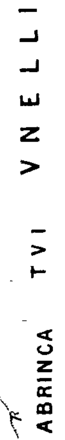
(IIIe LYONNAISE)

I

Un principe généralement admis par nos géographes, est celui de la concordance des anciennes divisions civiles de la Gaule avec les divisions ecclésiastiques de la France, telles qu'elles existaient à la fin du XVIIIe siècle. Cependant, si l'exactitude de ce principe a été vérifiée pour un grand nombre de diocèses, on est forcé de reconnaître qu'il ne peut s'appliquer à tous ceux de la province de Tours, qui représente la troisième Lyonnaise sous l'administration romaine.

La cause de cette exception fut l'établissement dans une partie de cette province, au Ve siècle et dans les siècles suivants, de nombreuses tribus bretonnes, qui, chassées de leur île par les Saxons envahisseurs, vinrent, sous la conduite de leurs chefs militaires, de leurs prêtres et de leurs moines, demander à l'Armorique un asile que ne pouvait plus leur donner la mère patrie.

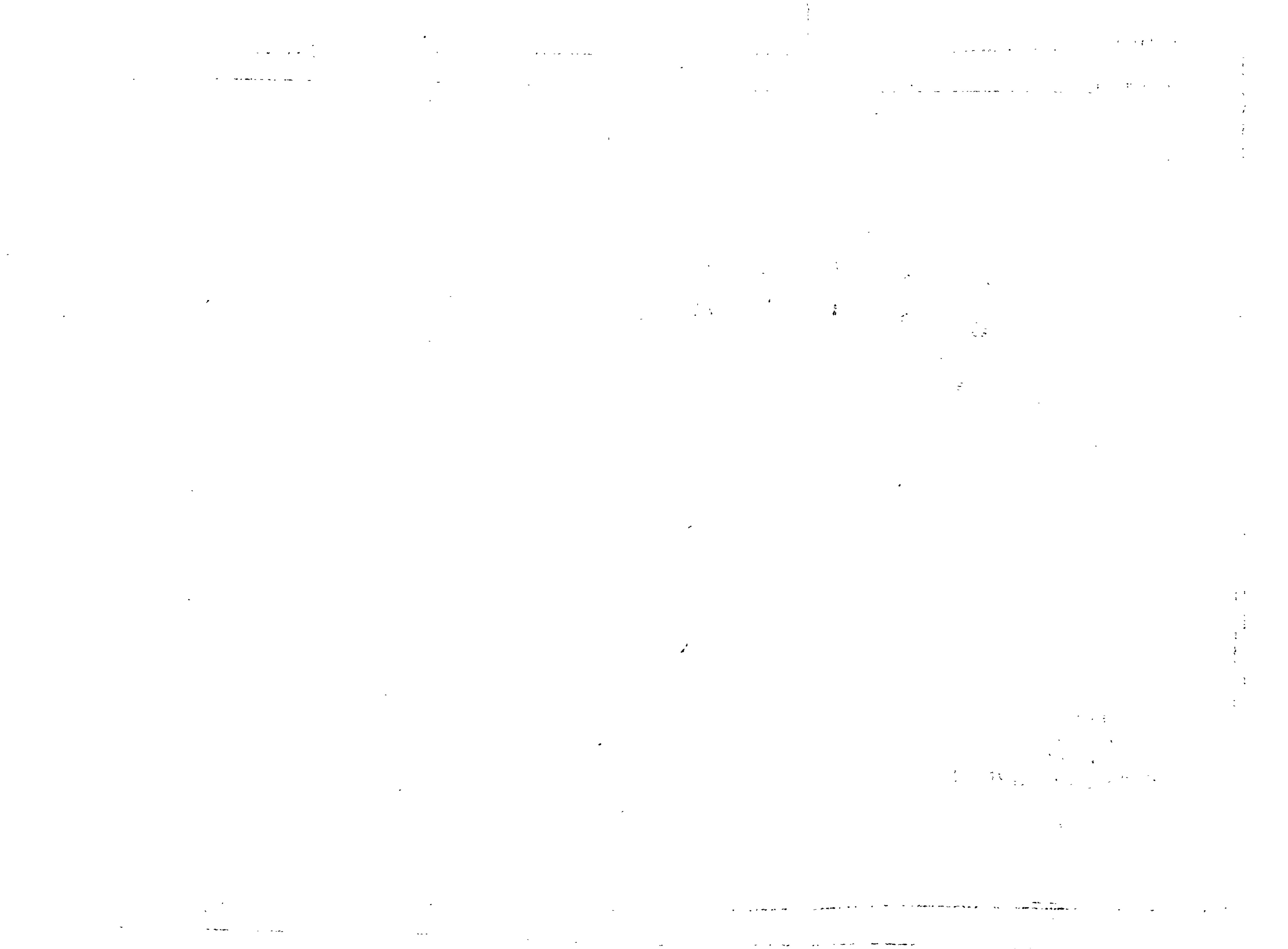
Vers le même temps, les Francs envahissaient la Gaule. Mais il y eut entre cette invasion et l'immigration des Bretons en Armorique une différence essentielle sous le rapport de l'influence que ces deux événements exercèrent sur les circonscriptions ecclésiastiques des régions envahies. En effet les Francs, païens, n'avaient pas à opposer à l'administration des évêques de la Gaule une organisation religieuse qui pût modifier en quoi que ce soit les limites de leurs diocèses. Leur prompte conversion au christianisme eut pour résultat



CARTE
DES CITÉS
des OSISMII et des VENETI
jointe au mémoire adressé à la
Commission de la Topographie des Gaules
par R.F. Le Men,
correspondant à Quimper
le 25 Octobre
1871.

Gravé par Erhard, 12. R. Duguay-Trouin.

Paris Imp Lemercier



de consolider les bases de l'ordre établi dans le domaine ecclésiastique.

Les Bretons, au contraire, étaient depuis longtemps chrétiens quand ils abandonnèrent leur île. Leurs prêtres et leurs moines les accompagnaient dans leur exil. Ils avaient leurs saints particuliers, et leur christianisme, tant sous le rapport de la doctrine que sous celui de la discipline, différait en plus d'un point de celui des habitants de la Gaule (1). A leur arrivée en Armorique, ils continuèrent l'exercice de leur culte de la même manière qu'ils l'avaient toujours pratiqué dans l'île ; et comme dans leur nouvelle situation aucun lien ne les rattachait à l'ancienne administration romaine, ils ne tinrent aucun compte des divisions civiles ou ecclésiastiques établies, et donnèrent à quelques-uns des cantons où ils se fixèrent des noms empruntés aux contrées de la Bretagne qu'ils avaient été forcés d'abandonner. Plus tard, lorsqu'ils se furent établis d'une manière solide dans leur nouvelle patrie, ils nommèrent, à l'imitation des Gaulois, dans quelques-unes de leurs principales villes, des évêques à résidence fixe, tout en maintenant dans le reste du pays les évêques régionnaires, les seuls dont la discipline de l'église bretonne eût jusque-là reconnu l'institution (2). Telle fut l'origine des évêchés de Quimper, de Saint-Paul-de-Léon, de Saint-Malo et de Dol (3).

Cet état de choses se maintint jusqu'au milieu du IXe siècle, époque à laquelle Nominoë, qui venait de fonder l'unité de la nation bretonne et de se proclamer roi des Bretons, voulut consolider l'unité politique de son pays en y établissant une église bretonne indépendante des prélats Francs. Il supprima, en conséquence, les évêques régionnaires, et porta à neuf le nombre des évêchés bretons à résidence fixe, en créant les siéges de Tréguier et de Saint-Brieuc. Il établit Dol pour métropole sur cette nouvelle province qu'il détacha de celle de Tours (4). Ce ne fut que plus de trois siècles plus tard, que Dol perdit son titre métropolitain et rentra, avec la province instituée par Nominoë, dans la province de Tours (5).

Cette révolution et les circonstances particulières dans lesquelles s'opéra, comme on l'a vu plus haut, la colonisation bretonne, appor-

(1) Dom Lobineau, *Histoire de Bretagne*, t. I, liv. I, p. 7-13.

(2) Aug. Thierry, *Hist. de la conquête de l'Angleterre*, liv. I, p. 71-72; 7e édit.

(3) Hauréau, *Gallia Christiana*, p 1038.

(4) Hauréau, ibid. Dom Morice, *Histoire de Bretagne*, t. I, p. 40. Dès le VIe siècle les évêques de Dol s'étaient érigés en métropolitains. Dom Morice, *Histoire de Bretagne*, t. I, p. 17.

(5) *Gallia Christiana*, t. II, p. 565.

tèrent dans les circonscriptions de quelques-unes des anciennes subdivisions de la troisième Lyonnaise de si grands changements, que des neuf évêchés de Bretagne, ceux de Rennes et de Nantes, où l'influence bretonne ne se fit sentir qu'assez tard, peuvent seuls être considérés comme correspondant à peu près aux cités des Redones et Namnetes dont ils ont conservé les noms.

De cette confusion est résulté entre les savants qui se sont occupés, à une époque relativement moderne, de la géographie de la Gaule, une grande divergence d'opinions sur les rapports géographiques des sept autres évêchés avec les cités des *Veneti*, des *Curiosolitae* et des *Osismii*, qu'ils représentent. L'objet de cette note est principalement de rechercher la ligne de démarcation qui existait entre le territoire de ce dernier peuple et celui des *Veneti*. Mais il convient, avant d'aborder cette recherche, de rappeler sommairement les principales opinions qui se sont produites sur l'étendue de la cité des *Osismii*.

II

La carte qui accompagne l'histoire de Bretagne de Dom Morice (1), sans lui assigner de limites précises, lui attribue cependant tout l'évêché de Léon, une portion de celui de Tréguier, et évidemment la partie sud-ouest de l'évêché de Quimper, puisqu'elle place le *Promontorium Gobaeum* à la pointe du Raz, et *Sena insula* à l'île de Sein.

D'Anville lui donne pour limites, à l'ouest, le bourg d'Iffiniac, se fondant sur un prétendu rapport d'étymologie entre le mot *Fines* et le nom de cette paroisse. Pour le reste, il lui donne les limites qu'avait l'évêché de Quimper au dernier siècle; mais il réserve, à titre de *Pagus*, la partie sud de cet évêché, dans lequel il place les *Corisopiti*.

M. Bizeul, qui dans ces derniers temps a traité, avec plus de vivacité peut-être que de logique, dans le *Bulletin de l'Association bretonne* (2), la question des *Osismii*, assimile l'étendue du territoire de ce peuple à celle des évêchés de Quimper, de Léon et de Tréguier, et à une partie de celui de Vannes, jusqu'au Blavet, ou tout au moins jusqu'à la rivière le Scorff.

(1) Elle a pour titre : *Armoricæ Veteris descriptio juxta Samsonum tabulas et quorundam eruditorum observationes.*

(2) T. IV, p. 39 et 107.

Enfin les limites données tout récemment aux *Osismii* dans le projet de la carte des anciennes cités, publiée par la Commission de la topographie des Gaules, sont celles de l'ancien diocèse de Quimper, et la rivière le Guer (1), qui borne à l'ouest l'archidiaconé de Pougastel, dans l'évêché de Tréguier.

Comme on le voit, l'étendue du territoire attribué par nos géographes à la cité des *Osismii* est bien plus considérable que celle qu'ils accordent aux cités voisines. Selon M. Bizeul, entre autres, le territoire de ce peuple aurait été à lui seul plus étendu que celui des deux cités réunies des *Veneti* et des *Namnetes*. D'un autre côté, les *Osismii* auraient, d'après cette manière de voir, possédé une étendue de côtes au moins aussi grande que le reste du littoral de la troisième Lyonnaise. Les opinions que je viens d'exposer reposent-elles sur des données historiques certaines, ou sont-elles le résultat d'hypothèses plus ou moins ingénieuses, ressource à laquelle on a volontiers recours quand les témoignages de l'histoire font défaut? C'est ce qu'il s'agit d'examiner.

III

De tous les renseignements que nous ont transmis les auteurs anciens qui ont traité de la géographie de la Gaule, il résulte que la partie de la troisième Lyonnaise qui correspond à la presqu'île de Bretagne était habitée par cinq peuples : les *Redones* et les *Namnetes*, qui occupaient la base du triangle formé par cette presqu'île; les *Osismii*, qui occupaient le sommet du même triangle; les *Veneti*, dont le territoire était situé entre ce dernier peuple et les *Namnetes*; et enfin les *Curiosolitae*, que, depuis la découverte faite à Corseul d'antiquités romaines importantes, les géographes n'hésitent pas à placer entre les *Redones* et les *Osismii*.

La position topographique des *Osismii*, à l'extrémité d'un cap à l'ouest de la Bretagne, est bien constatée par quelques auteurs anciens, mais aucun d'eux ne fait connaître jusqu'à quel point son territoire s'étendait à l'intérieur. Strabon, au livre Ier de sa Géographie, en décrivant les côtes de l'Europe d'après Pythéas et Eratosthènes, mentionne le cap des *Ostimiens* ou *Ostidammiens*, appelé *Cabaeum*, et les îles voisines dont la plus éloignée, nommée *Uxi-*

(1) Le nom de cette rivière doit être *Leguer* et non *Guer*, comme on l'écrit dans toutes les cartes. On trouve sur ses bords une localité appelée Traonleguer, dont le nom signifie *vallée du Leguer*.

sama, était, selon Pythéas, à trois journées de navigation du continent (1). Plus loin, au livre IV, il ajoute : « Après les *Veneti* sont les *Osismii*, que Pythéas appelle *Ostimii*. Ils habitent un cap qui s'avance assez loin dans l'Océan, pas aussi loin cependant que l'ont dit Pythéas et ceux qui croient au récit de cet auteur. » Pline indique aussi dans la Lyonnaise une péninsule remarquable qui s'avance dans l'Océan, à partir des limites des *Osismii*. Enfin Ptolémée mentionne parmi les cités maritimes situées entre la Seine et la Loire, celle des *Osismii*, dont le territoire, ajoute-t-il (2), s'étend jusqu'au promontoire *Gobaeum*, ou plutôt *Gabaeum* (3).

La péninsule de Bretagne se termine par plusieurs caps ou pointes, dont les principaux, au nombre de trois, ont été désignés par des noms particuliers depuis un temps immémorial. Ces caps sont en allant du sud au nord : 1° le Cap-Caval (*Caput Caballi*), dont la traduction bretonne est *Pen-Marc'h*. Ce cap avait donné son nom à un *Pagus* assez important (4); 2° le Cap-Sizun, terminé par la Pointe du Raz, et dont le nom, comme celui du précédent, servait à désigner un Pagus (5); 3° enfin le Cap-Saint-Mathieu, appelé en breton *Pen-ar-Bed* (le bout du monde), mentionné dans un acte de 1275 sous le nom de *Saint-Mahé* de *Fine-Posterne* (*de Fine Postremo*) (6), et où il existait une très-ancienne abbaye appelée dans les titres du XVIe siècle : *Monasterium sancti Mathei in finibus terrarum*, ou *Monasterium sancti Mathei* al. *de sancto Mahé*, al. *de sainct Mazé in finibus terrae* (7). Ce dernier promontoire forme en réalité la pointe de la presqu'île de Bretagne. Il occupe exactement, en effet, le sommet d'un triangle qui aurait pour base une ligne s'étendant de l'embouchure de la Loire à la baie du *Mont-Saint-Michel*, et dans lequel on pourrait presque inscrire cette péninsule. Presque tous les géographes modernes se sont accordés à reconnaître dans ce cap celui

(1) Strabonis *Geographica*, curantibus C. Mullero et T. Dubnero. Paris, Didot, 1853.

(2) Apud Dom Mor., *Histoire de Bretagne*. Preuves, t. I.

(3) Les variantes données dans l'édition de la *Géographie* de Strabon citée plus haut sont les suivantes : Κάβλιον, Κάλβιον, Γόβαιον (Ptolémée ; sed item Γάβαιον restituendum est ex codice editionis Argentinæ.

(4) Borné au nord par le *Gouzien* ou *Goayen*, rivière qui se jette dans l'Océan à Audierne; à l'est par la rivière *Odet*; au sud et à l'ouest, par l'Océan.

(5) Borné au nord par la baie de Douarnenez; à l'est par le ruisseau et le vallon du *Riz*; au sud par le *Goayen*; à l'ouest par l'Océan.

(6) Dom Lobineau, *Histoire de Bretagne*. Preuves, col. 427.

(7) Titres du chapitre de Saint-Paul-de-Léon. (Archives du Finistère.)

qui est mentionné sous le nom de *Promontorium Cabaeum* ou *Gobaeum*, par les auteurs que je viens de citer.

La seule indication précise que l'on puisse tirer des renseignements qui précèdent, est que les *Osismii* occupaient, à partir du promontoire *Cabaeum*, une certaine étendue de territoire qui s'avançait dans l'intérieur, entre l'Océan et la Manche, jusqu'à une limite qu'il n'a pas encore été possible de fixer. Malgré cette incertitude sur la délimitation de leur cité à l'ouest et au sud, on peut avancer qu'elle comprenait tout l'évêché de Léon et une partie plus ou moins grande des évêchés de Quimper et de Tréguier. C'est ici le lieu d'examiner les considérations qui ont déterminé d'Anville et les géographes modernes qui ont adopté son opinion à comprendre dans la cité des *Osismii* la totalité du territoire de l'ancien diocèse de Quimper.

IV

D'Anville, à l'article *Osismii* de sa *Notice de la Gaule*, après avoir cité un passage de la vie de saint Menulfe ou Menou, où il est dit que ce saint personnage aborda au territoire des *Osismii* où saint Chorentin était évêque, en conclut que la cité des *Osismii* comprenait *tout* l'évêché de Quimper. Cette conclusion est évidemment trop absolue. Car en supposant que cette *cité* se fût étendue, vers le sud, seulement jusqu'à la rivière d'Aulne et jusqu'aux montagnes Noires, limites fort naturelles assurément, elle eût contribué à former à peu près la moitié de l'évêché de Quimper, qui était borné au nord par la chaîne des montagnes d'Aré et par le cours inférieur de la rivière d'Elorn, qui passe à Landerneau. Dans cette hypothèse, des 249 paroisses ou succursales qui composaient ce diocèse à la fin du dernier siècle, cette portion du territoire des *Osismii* en aurait compris 131. Si l'on se rappelle, en outre, que c'est dans cette partie du diocèse de Quimper qu'est située la ville de Kaerhaes (Carhaix), l'ancienne capitale des *Osismii* suivant la plupart des géographes, au centre d'un *Pagus* auquel elle avait donné son nom (*Pou-Kaer*, *Poe-Haer*, *Poher :* Pagus Castelli) (1), et qui plus tard donna lui-même le sien à un comté et à l'un des deux archidiaconés de l'évêché de Quimper ou de Cornouaille, l'on ne devra pas s'étonner que le nom de ce

(1) Ce pagus était borné au nord par les montagnes d'Aré, à l'ouest par l'Elez et par l'Aulne, au sud par les montagnes Noires, et à l'est par les mêmes montagnes et un des affluents du Blavet.

peuple s'y soit maintenu longtemps, et que par suite l'évêque de Quimper ait été qualifié par les auteurs anciens, évêque des *Osismii*, quoique son diocèse ne fût pas entièrement formé du territoire de ce peuple. D'un autre côté, comme l'évêché de Saint-Paul-de-Léon était aussi formé d'une portion de la cité des *Osismii*, il n'est pas surprenant que saint Paul ait été également, comme on le voit dans sa vie, désigné sous le nom d'évêque des *Osismii*. Dans l'un et dans l'autre cas, la qualification de *Episcopus Osismorum* n'a d'autre sens que celui d'évêque d'une portion des *Osismii*. Il n'est donc pas logique de conclure de cette qualification donnée à saint Corentin, que tout l'évêché de Quimper devait nécessairement être compris dans la cité de ce peuple.

V

Cette objection ne paraît pas s'être présentée à l'esprit de d'Anville ; et ce savant, considérant sa thèse sur la position géographique des *Osismii* comme parfaitement établie, en a tiré une conséquence qui lui paraît toute naturelle, mais qui, reposant sur un fait non suffisamment démontré, ne saurait être facilement acceptée par une critique judicieuse. En effet, dans son article sur l'île de *Sena,* d'Anville s'exprime ainsi : « Mela en fixe la situation vis-à-vis de la côte des *Osismii : Sena insula, in Britannico Oceano, Ocismicis adversa littoribus;* et cette situation se rapporte *évidemment* à l'isle de *Sein*, nommée par pure ignorance isle des *Saints*, dans les cartes, et qui n'est séparée d'une pointe de Bretagne, dans le diocèse de Kimper, que par un canal d'environ 4,000 toises, etc. » Ainsi, après avoir avancé, sans preuves suffisantes, que la cité des *Osismii* comprenait tout l'évêché de Quimper, il s'appuie sur cette base peu solide pour affirmer l'identité de l'île de *Sein* et de l'*insula Sena* de Pomponius Mela. Cependant, d'après Ptolémée, les côtes occidentales de la Lyonnaise, jusqu'au cap *Gabaeum*, étaient baignées par l'Océan, tandis que le littoral nord, à partir du même promontoire, regardait l'océan Britannique (1). La position géographique donnée par Mela à

(1) Apud Dom Mor., *Histoire de Bretagne*. Preuves, 1. Je dois reconnaître que, d'après quelques auteurs anciens, l'Océan Britannique s'étendait vers le sud au-delà de la Loire : « Liger Galliæ dividens Aquitanos et Celtas in Oceanum Britannicum evolvitur. » (*Vibii Sequestri liber de fluminibus, fontibus, etc., quorum apud poetas mentio fit*. Basileæ, 1575, p. 334.) Cette opinion ne me paraît pas devoir infirmer l'autorité du témoignage si précis de Ptolémée : « Latera Galliæ Lugdunensis quæ

l'île de *Sena* ne peut donc, d'après ce témoignage, s'appliquer à l'île de Sein; mais elle conviendrait fort bien à une des îles de l'archipel d'Ouessant, telles que Molènes, Quémenez, Benniguet, etc., qui sont réellement situées dans l'océan Britannique. Quelques-unes de ces îles sont plus importantes que l'île de Sein. Elles ont en outre sur celle-ci l'avantage d'être placées vis-à-vis d'une partie bien reconnue du territoire des *Osismii.* A ce dernier titre surtout, elles méritaient de fixer l'attention du savant géographe (1).

Le rapport de nom entre *Sein* et *Sena* a sans doute paru à d'Anville, comme à d'autres géographes, un argument sans réplique en faveur de son opinion. Il est certain que cet argument eût été de quelque valeur si depuis une époque très-ancienne l'île de Sein avait porté le nom qu'on lui donne aujourd'hui. Mais il n'en est rien, et les titres ne manquent pas pour établir les altérations successives qu'a éprouvées le nom de cette île depuis plusieurs siècles.

Le document le plus ancien où il en soit fait mention est un acte du cartulaire de Landevennec, rédigé au XI[e] siècle, par lequel Grallon, comte de Cornouaille, donne à saint Gwennolé, abbé de ce monastère, « l'île de *Seidhun* et toutes ses dépendances (2). » Elle devint à partir de cette époque un prieuré de Landevennec. On n'en trouve plus de traces jusqu'en 1524. Elle est nommée dans un acte qui porte cette date « *lille de Sizun.* » C'est sous ce nom qu'elle a été désignée dans la plupart des titres jusqu'à la fin du XVIII[e] siècle. On peut avancer que l'altération du mot Seidhun en Sizun était déjà faite vers le milieu du XIII[e] siècle. L'île avait, en effet, donné son nom à un cap dont elle est fort peu éloignée et qui est appelé *Cap-Sizun* dans des actes de 1245, 1249, 1283, etc. (3). On trouve les

contigua sunt Aquitaniæ dicta sunt : ex reliquis id quod occasum spectat et *Oceano* alluitur, sic describitur :

Post Ligeris ostia fluvii,
Brivates portus ...., etc.
Gobæum promontorium.

Latus autem quod septentrionem aspicit juxta *Britannicum Oceanum*, sic se habet :

Post Gobæum promontorium,
Staliocanus portus, etc.

(1) Il y a dans la plupart de ces îles, même dans celles qui sont aujourd'hui inhabitées, des monuments celtiques, et de nombreuses traces d'habitations, semblables à celles que l'on remarque dans les *oppida* gaulois.

(2) *Cartulaire de Lendevennec,* manuscrit de la bibliothèque de Quimper, f° 142 v°.

(3) *Cartulaire du chapitre de Quimper,* n° 31 ; manuscrit de la Bibliothèque nationale, f[os] 6, 17, 28 et 29.

formes *Kapsithun* et *Cap-Sidun* dans des titres de 1160 et de 1220 (1). C'est une transition entre *Seidhun* et *Sizun*. Dans un acte de 1600, l'île de Sein est appelée « *l'île Sainct.* » Un autre titre de 1682 la désigne ainsi : « lisle vulgarisée *lisle Saincte*, ou aultrement *Sizun* (2). » J'ai pu m'assurer, dans divers voyages que j'ai faits à l'île de Sein, que les habitants l'appellent *Enez-Sun* (3) [Ile de Sun]. Le mot *Sun* est une syncope de *Sizun*. On sait que dans une grande partie de la Bretagne bretonnante, notamment dans l'ancien évêché de Quimper ou de Cornouaille, l'usage s'est établi depuis une époque assez ancienne, mais qu'on ne peut préciser, faute de documents, de ne pas prononcer le Z dans la plupart des mots bretons où cette lettre se rencontre. Il est très-possible que dès la fin du XVI[e] siècle cet usage existât déjà en Cornouaille dans la langue parlée, sans que l'orthographe de ces mots en fût pour cela modifiée dans la langue écrite. Dans ce cas, on comprend que des personnes étrangères à l'île et ignorant peut-être même le breton, entendant prononcer rapidement le mot *Sun*, aient pu le confondre avec *Saint* ou *Sein*, d'où sont venues plus tard les formes île *Sainte*, île *des Saints*, île *de Sein*, île *de Seins*, etc.

On voit par ces explications que le rapport entre le nom primitif de l'île de Sein (*Seidhun*) et celui de *Sena* est si éloigné, qu'il ne peut constituer un argument suffisant pour établir l'identité de ces deux îles.

J'ajouterai que *Seidhun* est le nom d'un prince dont il est fait mention dans les traditions galloises. Seithyn était en effet roi de Dyved. Son fils Seithenyn (4), appelé aussi Seithenyn-Veddw (Seithenyn l'ivrogne), était roi de la plaine de Gwyddno, et vivait vers la fin du V[e] ou au commencement du VI[e] siècle. Un jour qu'il était ivre, il ouvrit les écluses qui protégeaient le *Cantref y Gwaelod* (district de la partie basse) contre l'invasion de la mer, et tout le pays fut submergé. Ce district comprenait seize villes et occupait

(1) Carta Conani ducis (Britannie) domui Hierosolimitane hospitalitatis, data anno Domini M°. C°. LX°. (*Bullet. archéol. de l'Assoc. bretonne*, t. IV, p. 255, et dom Mor., *Hist. de Bretagne*, Preuves, I, col. 638.) Donation de prébendes faite à son chapitre par Renaud, évêque de Quimper. (*Cartul. Capituli Corisopitensis*, n° 31, f° 1, v°. Manuscrit de la Bibliothèque nationale.)

(2) Titres de l'abbaye de Landevennec. (Archives du Finistère.)

(3) Prononcez *Seun* en une seule syllabe avec le *n* nasal.

(4) Seithenyn est un diminutif de Seithyn (Seithyn-yn). Voir Owen Pughe's *Welsh Grammar*, p. 34. L'*y* gallois ayant le plus souvent un son analogue à celui de la diphtongue française *eu*, il en résulte que les mots *Seidhun* et *Seithyn* devaient se prononcer de la même manière.

l'espace recouvert aujourd'hui par la baie de Cardignan. Cette inondation eut lieu, dit-on, vers l'année 520 (1). Il est remarquable de retrouver dans l'île de *Seidhun*, ou de *Sein*, le souvenir d'un événement à peu près identique. Voici en effet la tradition qui avait cours dans cette île vers 1640, lorsque le P. Maunoir y fit une mission :

« Si l'on croit la tradition du pays, dit l'auteur de la vie de ce missionnaire, l'isle de Sizun estoit autrefois une partie de la terre ferme qui joignoit cette célèbre ville d'Is, qu'on prétend avoir esté submergée, etc. » (2).

Cette tradition existe encore aujourd'hui à l'île de Sein, où je l'ai recueillie. Elle est aussi très-répandue sur tout le littoral de la baie de Douarnenez. Une voie romaine bien conservée dans quelques-unes de ses parties, et qui se termine à l'extrémité de la pointe du Raz, vis-à-vis de l'île de Sein, passe pour être l'ancien chemin qui conduisait à la ville d'Is (*Kaer-a-Is*, la ville de la partie basse). C'est aussi au commencement du VIe siècle que nos légendes placent la submersion de cette ville fameuse dont toutes nos chroniques font mention (3). On pourrait induire de ces divers rapprochements que l'île de *Seidhun* avait reçu son nom d'un chef breton qui s'y serait

(1) Rees' *Welsh Saints*, et Williams' *Eminent Welshmen*, verb. Seithenyn. Ce prince, d'après la tradition, eut dix fils qui, par suite de la perte de leur héritage, embrassèrent la vie religieuse et devinrent membres du collége de Dunawd, à Bangor-Iscoed. Le *Myvyrian Archeology of Wales* contient un chant qui rappelle cet événement, et qui a servi de prototype au pastiche publié dans le *Barzaz-Breiz*, sous le titre de *Submersion de la ville d'Is*.

(2) *Vie du P. Maunoir*, par le P. Boschet, de la compagnie de Jésus. Paris, Jean Anisson, 1697.

(3) Voir P. Le Baud et d'Argentré, *Hist. de Bretagne*; Albert le Grand, *Vies des saints de la Bretagne-Armorique*, p. 55 et suiv., édit. Kerdanet; Moreau, *Histoire de la Ligue en Bretagne*, chap. I, p. 9, 1re édit., etc. Suivant la tradition bretonne, ce fut la fille du roi et non le roi lui-même, qui ouvrit, à la suite d'une orgie, la porte des écluses qui protégeaient la ville d'Is contre la mer. La voie que je viens de mentionner conduit à un vaste établissement romain situé à l'extrémité de la pointe du Raz, au nord de la baie des Trépassés, et appelé par les paysans du voisinage Moguer Greghi (muraille des Grecs), et non pas Moguer-Kaer-a-Is, comme on l'a dit quelquefois. Il y a quinze ou vingt ans, les murs de cette construction avaient encore, dans certaines parties, plus de deux mètres de hauteur. Mais depuis quelques années, par suite de défrichements, ils ont été presque tous rasés. Les très-curieux *oppida* gaulois qui occupent le littoral sud de la baie de Douarnenez, depuis l'île Tristan jusqu'à la pointe du Raz, et dont j'espère entretenir prochainement les lecteurs de la *Revue archéologique*, me portent à croire que la voie qui conduit aux ruines de l'établissement dont je viens de parler existait avant l'arrivée des Romains dans le pays.

établi, et que plus tard on aurait appliqué à cette localité la tradition relative au *Cantref y Gwaelod*, apportée de l'île de Bretagne par les émigrés bretons. L'île de Sein n'est pas la seule localité qui porte en Basse-Bretagne le nom de *Seidhun* ou *Sizun*. Il y a dans le diocèse de Quimper une paroisse de *Sizun*, qui faisait autrefois partie de l'évêché de Léon et qui a dû, comme la plupart des paroisses d'origine bretonne, prendre le nom de son fondateur breton.

Mela nous apprend que *Sena* était remarquable par une communauté de prêtresses d'une divinité gauloise qu'il ne nomme pas. Strabon mentionne aussi, d'après Possidonius, une île qu'une semblable institution rendait célèbre et qu'il place à l'embouchure de la Loire (1). D'Anville pense que ces deux auteurs ont voulu parler de la même île, mais que l'un d'eux s'est trompé sur sa véritable situation. « Il y a toute apparence, dit-il à l'article *Sena insula* de sa Notice, que les femmes enthousiastes dont parle Strabon, comme faisant leur séjour dans une petite isle de l'Océan, peu loin du continent, et qu'il nomme Samnitiques, sont les mêmes que les prêtresses de *Sena*... Il a pu être moins bien informé que Mela sur la situation de cette isle, en la plaçant vis-à-vis de l'embouchure de la Loire. On ne sçauroit mettre de distinction entre le nom de Samnitiques, rapporté par Strabon, et celui de *Samnis*, qui paroît dans Pline (2), et que l'on peut juger plus correct que les variantes d'*Amnis* et de *Siambis*. »

La conclusion de ceci est que, puisque les auteurs anciens ne sont d'accord ni sur le nom ni sur la position dans l'Océan de l'île que Mela appelle *Sena*, nous ne pouvons espérer de résoudre avec les renseignements contradictoires qu'ils nous ont laissés la question d'identité de cette île avec une île quelconque du littoral de la Bretagne.

Je termine par une observation ce que j'avais à dire relativement à l'île de Sein.

Parmi les îles de l'Océan mentionnées dans l'*Itinéraire maritime* figure celle d'*Uxantisina* ou, d'après une variante, d'*Uxantisima*, dans laquelle tous les géographes s'accordent à reconnaître l'île d'Oues-

(1) « In Oceano autem insulam esse ait (Possidonius) parvam, non plane in alto sitam, objectam ostio Ligeris fluvii; in ea habitare mulieres Samnitarum (*qui Dionysio* Amnitæ. *Note de l'édit.*), Bacchio instinctu correptas, quæ Bacchum mysteriis et aliis ceremoniis demereantur : nullum eo virum venire, sed ipsas navigiis avectas, cum viris suis coire, atque inde in insulam reverti. » Lib. IV, cap. v, 6; Gallia, Mores Gallorum. Edit. Didot.

(2) Lib. IV, cap. xxx. Edit. Nisard.

sant. D'Anville voit dans ce mot le nom de deux îles, celui d'*Uxantis* et celui de *Sena* : « Il convient, dit-il, de détacher le nom de Sena d'avec celui d'Uxantis, et de ne pas lire *Uxantissina* de suite et sans distinction. » Nous avons vu plus haut que Strabon nomme, d'après Pythéas, l'île d'Ouessant *Uxisama*. En ajoutant à ce mot la syllabe *ant* qui paraît y manquer, on obtient *Uxantisama*, qui diffère bien peu des formes latines *Uxantissima* et *Uxantisina* de l'*Itinéraire maritime*. Le nom breton ancien de l'île d'Ouessant est *Enez-Eussaff*, dont la dernière syllabe se prononçait autrefois *sañ*, en donnant à l'*n* un son nasal (1). On prononce aujourd'hui *Heussa*, mais on appelle encore les habitants de l'île d'Ouessant *An Heussantis*. A une époque très-ancienne, le nom de cette île a fort bien pu être *Heussant-enez* ou *Heussant-ynis* (littéralement île d'Ouessant), ou bien *Heussantis-enez*, ou *Heussantis-ynis* (île des Ouessantais). On s'expliquerait ainsi comment se sont produites la forme grecque *Ux(ant)is-ama* et la forme latine *Uxantis-ina*, et l'on serait en droit de conclure, en tenant compte des altérations qu'ont subies la plupart des noms anciens, que l'île dont Pomponius Mela a voulu parler est la même que l'*Uxantissina* de l'*Itinéraire maritime*, dont cet écrivain n'aurait connu qu'imparfaitement le nom, à moins que ce nom n'ait été altéré dans les copies de son manuscrit.

R. F. Le Men.

(1) Le double *f* qui terminait autrefois un grand nombre de mots bretons se prononçait et se prononce encore, dans bien des cas, comme un *n* nasal. Ainsi *ouff*, je suis, se prononce *oun*; *Thuriaff*, nom d'un saint, *Thurian*; *Plogoff*, nom d'une paroisse de l'évêché de Quimper, *Plogon*; *diff*, à moi, *din*, etc. C'est, à mon avis, de cette manière que se sont formés les infinitifs en *ein* du dialecte de Vannes. Ainsi de *dibriff*, manger, est venu *dibrin*, puis *dibrein* ou *debrein*. Aujourd'hui on ne tient pas compte le plus ordinairement de ce double *f* final dans les polysyllabes. Ainsi on écrit et on prononce *Izella* et *huella*, au lieu de *Izellaff* et *huellaff*, que l'on trouve dans les titres jusqu'au XVIII[e] siècle. De même on écrit et on prononce *Heussa* au lieu de *Heussaff*. Voici les différentes formes sous lesquelles le nom de cette île figure dans les documents anciens : Ossa Insula, 1439 (cette forme se rencontre dans des actes latins bien antérieurs à cette date); l'isle de Heussaff, 1493; Heussa, 1597; Oixant, 1631; Hoixant, 1655; Ouessant, 1697. (Titres de l'évêché de Léon, Archives du Finistère.)

(*La suite prochainement.*)

BULLETIN MENSUEL

DE L'ACADÉMIE DES INSCRIPTIONS

MOIS DE DÉCEMBRE

L'Académie a clos l'année 1871 par diverses nominations, tant de membres ordinaires que de correspondants nationaux et étrangers. Ont été élus *membres ordinaires* : M. Deloche, en remplacement de M. Huillard-Breholles; M. Derenbourg, en remplacement de M. Caussin de Perceval; *membre libre* : M. Labarte, en remplacement de M. Texier. Les correspondants choisis ont été : *correspondants nationaux*, M. Deschamps de Pas, à Saint-Omer; M. de Beaurepaire, à Rouen; *correspondants étrangers*, M. John Muir, à Édimbourg; M. Cobet, à Leyde.

Le mois de décembre, comme le mois de novembre, a été très pauvre en lectures. Les rapports et discussions relatives aux affaires privées de l'Académie ont, ainsi que dans le mois précédent, absorbé la majeure partie du temps consacré aux séances. Nous n'avons guère à signaler, comme se rattachant aux études archéologiques, qu'une lecture de M. Jules Girard, *sur l'authenticité de l'oraison funèbre attribuée à Lysias*.

Nous avons, pour compensation, à signaler la séance publique tenue le vendredi 29 décembre pour les années 1870 et 1871, où, après un discours éloquent de M. Renan, président en 1870, et la proclamation des prix de 1871, par M. Delisle, ont été entendues deux lectures diversement intéressantes : une *Notice historique sur la vie et les travaux de M. Charles Alexandre*, par M. Guigniaut, secrétaire perpétuel, et l'extrait d'un *Mémoire* intitulé : *Les armées romaines et leur emplacement*, par M. Robert.

Nous avons déjà indiqué, dans le précédent Bulletin, une partie des questions mises au concours pour les années 1872, 1873 et 1874. Nous ne croyons pas inutile de reproduire ici le texte exact et complet de ces diverses questions :

1° L'Académie avait proposé, pour le prix ordinaire à décerner en 1870, la question suivante : *Etude sur les dialectes de la langue d'Oc au moyen âge.* Cette question est prorogée en 1874, après avoir été modifiée de la manière suivante : *Etude sur les dialectes de la langue d'Oc au moyen âge. Les concurrents s'attacheront à déterminer les caractères de deux, au moins, de ces dialectes, d'après les documents existants, et surtout d'après les textes diplomatiques dont l'âge et le pays sont exactement connus.*

2° L'Académie proroge de nouveau, en 1873, le terme du concours ouvert sur la question ayant trait à l'*Histoire de la lutte entre les écoles philosophiques et les écoles théologiques sous les Abassides*, sans en modifier le texte : « *Faire l'histoire de la lutte entre les écoles philosophiques et les écoles théologiques sous les Abassides; montrer cette lutte commençant dès les premiers temps de l'islamisme avec les montazélites, se continuant entre les ascharites et les philosophes, et se terminant par la victoire complète de la théologie musulmane. Exposer les méthodes dont se servaient les deux écoles et la manière dont les théologiens ont emprunté les procédés de leurs adversaires. Montrer l'influence que le soufisme a exercé à plusieurs reprises sur ces luttes; mettre en lumière les circonstances principales qui ont pu contribuer à la ruine de la philosophie dans le khalifat d'Orient.*

L'Académie propose pour deux prix ordinaires à décerner, le premier en 1873, le second en 1874, les deux questions suivantes :

1° *Etude comparative sur la construction dans les langues aryennes, particulièrement en sanscrit, en grec, en latin, dans les dialectes germaniques et dans les langues néolatines. Cette étude aura pour objet les principes et les habitudes qui règlent la place et l'ordre des mots dans les propositions simples, les propositions complexes, les périodes; on y aura égard, non-seulement à l'usage ordinaire, mais aussi aux hardiesses et libertés du tour, soit poétiques, soit oratoires, soit familières.*

2° *Rechercher d'après les documents, tant byzantins qu'orientaux, l'histoire des guerres que les empereurs d'Orient eurent à soutenir contre les califes et les autres princes musulmans de l'Asie occidentale, depuis la mort d'Héraclius jusqu'à l'avénement d'Alexis Comnène* (641 à 1081 de J.-C.).

L'Académie recommande aux concurrents de ne pas négliger ce qui concerne les relations diplomatiques entre les deux partis, et d'éclairer autant qu'il sera possible les difficultés géographiques que présente la marche des armées à travers l'Asie mineure.

Chacun de ces prix est de la valeur de 2,000 francs.

Prix Bordin. L'Académie propose pour sujet du prix à décerner en 1873 la question suivante : *Etude philosophique et critique du texte des œuvres de Sidoine Apollinaire.*

Ce prix est de 3,000 francs.

L'Académie rappelle qu'elle a prorogé au 31 décembre 1869 le terme du concours dont le sujet est : *Faire l'analyse critique et philologique des inscriptions himyarites connues jusqu'à ce jour;* elle proroge de nouveau ce concours jusqu'en 1874;

Qu'elle a proposé pour sujet du prix à décerner en 1870 cette question : *Etude des chiffres, des comptes et des calculs, des poids et des mesures chez les anciens Egyptiens.* L'Académie proroge ce concours jusqu'en 1873.

L'Académie a déjà prorogé au 31 décembre 1870 le terme du concours dont le sujet est : *Faire connaître les vies des saints et les collections de miracles publiées ou inédites qui peuvent fournir des documents pour l'histoire*

de la Gaule sous les Mérovingiens; déterminer à quelles dates elles ont été composées. Elle proroge de nouveau ce concours jusqu'en 1874.

Enfin l'Académie propose pour sujet du prix à décerner en 1875 la question qui suit :

Recueillir les noms des dieux mentionnés dans les inscriptions babyloniennes et assyriennes, tracées sur les statues, bas-reliefs des palais, cylindres, amulettes, etc., et tâcher d'arriver à constituer, par le rapprochement de ces textes, un panthéon assyrien.

Chacun de ces prix est de la valeur de 3,000 francs.

L'Académie, qui décernera pour la première fois en 1872 les prix fondés par M. de la Fons Mélicocq et par M. Brunet, a décidé que ces prix seront de nouveau décernés en 1874; le premier, *au meilleur ouvrage sur l'histoire et les antiquités de la Picardie et de l'Ile de France* (Paris excepté); le second, *au meilleur ouvrage de bibliographie savante relatif à l'Orient.*

A. B.

NOUVELLES ARCHÉOLOGIQUES

ET CORRESPONDANCE

M. Bulliot, qui continue avec un zèle infatigable les fouilles si habilement dirigées par lui au mont Beuvray depuis plusieurs années, vient de faire un nouvel envoi au Musée de Saint-Germain. Cet envoi contient plusieurs pièces d'un haut intérêt, entre autres un vase à couverte noire portant à la pointe, en lettres grecques, le nom très-lisible de ΔONNIAC; une soucoupe ou assiette portant, à la pointe également, et gravé, comme le premier, avant la cuisson, le nom de MATЄRIAC; enfin, un fragment de pot de pâte analogue et portant les lettres AVAKA. Le Musée possédait déjà sept inscriptions à la pointe, plus ou moins importantes, de même provenance. Cela promet pour l'avenir. A cet envoi était joint un vase presque intact, de fabrication très-fine, couvert en partie de dessins quadrillés très-élégants, rouges sur fond gris. Le goulot est peint en rouge. Ce vase, qui se distingue nettement de tous les vases gaulois connus jusqu'ici, et ne se rattache directement ni à la céramique étrusque, ni à la céramique grecque, a été présenté à l'une des séances de la Société des antiquaires et reconnu, par les juges les plus compétents en cette matière, comme un objet d'étude des plus curieux.

— Le Musée de Saint-Germain vient également de s'enrichir d'une cinquantaine de vases provenant des fouilles bien connues de Giani, à *Golasecca*, près Sesto-Calende (Italie). Ces vases, qui ont un grand rapport avec notre céramique gauloise des cimetières de la Marne, et forment comme la transition entre l'art gaulois et l'art étrusque, ne pouvaient être mieux placés qu'au Musée qui vient d'en faire l'acquisition.

— Nous lisons dans le *Nouvelliste de Rouen* :

« Le musée de Rouen vient de recevoir en dépôt de la bienveillance du R. P. Souaillard, prieur des Dominicains du Havre, un des plus beaux vases romains qu'il ait jamais possédés et qu'il puisse recevoir de bien longtemps. Ce vase, haut de 21 centimètres et large de 20, est en terre rouge sigillée dite de Samos et appartient à la plus belle époque de l'art romain dans nos contrées. On le reporte généralement au Ier ou au IIe siècle de notre ère. Sa forme est arrondie, la terre qui le compose est

fine, bien choisie et très-cuite. Mais ce qui rend cette pièce fort intéressante, ce sont les reliefs dont elle est couverte.

On sait que les vases à reliefs sont généralement brisés. La raison qu'on en donne est que, représentant presque toujours des sujets mythologiques, ils ont été détruits par les premiers chrétiens, ennemis déclarés du paganisme et de tout ce qui sentait l'idolâtrie. On peut encore donner un second motif de cette rareté, c'est que les habitations antiques ayant été autrefois ravagées par les barbares, peu de produits céramiques ont pu échapper à tant de dévastations successives. Au contraire, celui dont nous parlons a été protégé par le respect de la sépulture; il faisait partie d'une incinération romaine, et, heureusement pour nous, la terre lui fut hospitalière et la pioche bienveillante.

Le vase qui nous occupe a été trouvé en 1870, dans un défrichement que les RR. PP. Dominicains faisaient pratiquer au pied de la côte Morisse, dans leur nouvelle propriété d'Ingouville. Les archéologues havrais, auxquels il fut communiqué après sa découverte, le décrivirent dans leurs mémoires et le reproduisirent dans trois planches coloriées.

M. de Longpérier, l'un des plus savants antiquaires de la France et de l'Europe, consulté sur la valeur du vase et sur le sens des sujets représentés sur la panse, n'hésita pas à dire que « l'on rencontre rarement dans les Gaules des monuments céramiques aussi importants. » Il le considère comme une œuvre romaine éclose dans les Gaules sous l'influence de la grande école grecque. Il déclare que les quatre sujets figurés sur la surface du vase et encadrés d'élégants ceps de vigne représentent Mars et Vénus isolés : Mars indiquant par son geste toute l'admiration que lui inspire Vénus; puis on voit Vénus et Cupidon son fils, et enfin Anchise conduit par Éros. D'après l'illustre archéologue que nous venons de citer, notre vase, bien que trouvé à l'extrémité de la Gaule, n'aurait rien de gaulois. Ce serait un produit romain de la belle époque, digne des artistes d'Arezzo.

Vers 1859, le musée de Rouen avait reçu de Cailly un vase rouge qui a le rapport le plus grand avec celui du Havre. On y voit aussi Vénus accompagnée de Cupidon, puis un Hercule, un gladiateur, etc. Mais la facture de ce vase est loin d'approcher de la perfection de celui des dominicains. Toutefois, dans le musée, les deux formeront la paire, et les amateurs seront heureux de jouir de ces monuments vraiment dignes du sanctuaire ouvert par le département aux arts et à l'industrie du passé. Tous les visiteurs remercieront le R. P. Souaillard, qui a rendu tant de services à l'Église, de n'avoir pas dédaigné d'en rendre aussi à la science et à l'histoire. »

—— On nous signale une nouvelle découverte de coins en bronze à douille, au lieudit *Coz-ti*, commune de Trémargat (Côtes-du-Nord). Ces coins ont été trouvés en 1871, au nombre de quatre-vingts, par un paysan, sur la croupe d'une colline inculte, à 1,500 mètres environ d'un camp romain. Ils appartiennent au type commun de Bretagne et de Normandie

(type E du projet de classification publié par la *Revue*). Il est à remarquer que ces haches n'ont jamais servi, qu'elles sont encore telles qu'elles sont sorties du moule, et qu'une bonne partie d'entre elles sont même des haches manquées. Il semble que ce soit le rebut d'un fondeur de l'endroit. Nous rappellerons, pour ceux qui font la statistique de ces découvertes, qu'il en a été déjà fait de semblables dans les Côtes-du-Nord, dans plusieurs localités, notamment à Calorguen, Loguirv-Plongres, Saint-Fiacre, Erquy et Plenci-Jugon.

—— M. Miller, de l'Académie des inscriptions et belles-lettres, nous adresse la lettre suivante :

Monsieur le directeur,

Le dernier numéro de la *Revue* (décembre, p. 345) contient une lettre de M. Ch. Em. Ruelle à M. Baret, doyen de la Faculté des lettres de Clermont, sur une visite à la Bibliothèque du chapitre de Tolède. Il y est dit : « Vous ne m'aviez pas laissé ignorer que l'accès de ce précieux dépôt était presque impossible, et, à Madrid même, plusieurs savants espagnols m'ont fait entendre que l'entreprise offrirait de grandes difficultés. » Et plus loin : « Plusieurs circonstances favorables..... m'ont permis de fouiller dans ce champ inexploré, avec toutes les facilités que M. Miller a pu obtenir dans la bibliothèque de l'Escurial. Malheureusement je n'avais que peu de jours, je dirai même quelques heures, à ma disposition. J'ai néanmoins en ma possession une liste complète des manuscrits en langue grecque et la notice d'un certain nombre d'entre eux. » Je citerai encore une des dernières phrases : « C'est à votre initiative, Monsieur le Doyen, qu'il convient d'attribuer ce que j'appellerai sans hésiter la découverte d'une bibliothèque dont vous avez su apprécier l'importance et qui était à peine connue des érudits, en raison des entraves que le chapitre tolédan avait toujours opposées à leur curiosité. »

Le chapitre tolédan ne mérite pas des reproches aussi sévères; car pendant mon voyage en Espagne, en 1843, j'ai pu visiter la bibliothèque en question avec M. Tiran, alors chancelier de l'ambassade de France à Madrid. On a bien voulu me communiquer les manuscrits grecs, dont j'ai relevé une liste exacte. J'en ai remarqué quelques-uns et entre autres un Etienne de Byzance, mais j'ai bien vite reconnu qu'il était de la main de Michel Suliard. Il a été écrit à Florence en 1496, comme le calligraphe le dit lui-même à la fin du volume. Il provient, par conséquent, de la même source que les deux de la Bibliothèque nationale de Paris, manuscrits dont j'ai parlé longuement dans le *Journal des savants*, en 1838.

J'étais dans la situation de M. Ruelle. J'avais peu de jours, peu d'heures à ma disposition. J'avais hâte de reprendre mes travaux de recherches dans les bibliothèques de Madrid et de l'Escurial.

Si je n'ai jamais parlé de cette visite à Tolède, c'est que je suis loin d'avoir tout dit sur mon voyage littéraire en Espagne. Ainsi j'aurais encore à publier un travail considérable sur les manuscrits grecs de Ma-

drid, qui ne figurent point dans le catalogue d'Iriarte, travail analogue à celui que j'ai fait sur la collection de l'Escurial.

Ces observations ne diminuent en rien l'intérêt qui pourra s'attacher aux communications ultérieures de M. Ruelle sur la bibliothèque de Tolède. J'ai voulu seulement établir que je n'avais pas négligé une ville aussi importante et aussi rapprochée de Madrid.

Agréez, Monsieur le directeur, etc.

E. MILLER.

Paris, 15 janvier 1872.

—— Nous avons reçu, à propos d'un article contenu dans une de nos livraisons précédentes, la lettre suivante, que nous nous empressons de communiquer à nos lecteurs.

« Monsieur,

« Dans la livraison d'octobre 1871 de la *Revue archéologique*, vous nous faites connaître deux tableaux qui ornent le tablinum de la Maison de Livie, et qui représentent des sujets de la vie quotidienne. L'explication que vous en donnez n'est offerte que sous une forme dubitative, ce qui m'enhardit à vous en présenter une autre que je soumets à votre appréciation, sans toutefois lui assigner plus qu'un degré de probabilité que je n'ai pas la prétention d'élever jusqu'à la certitude.

« Je crois comme vous, Monsieur, que ces peintures sont de celles qui retracent des faits de la vie commune, et je vois, dans l'une, une scène de toilette, et dans l'autre, les occupations journalières des femmes renfermées dans leur intérieur.

« Dans la première, je trouve la maîtresse de la maison qui, comme dans la première scène de la Sabine de Bœttiger, vient de quitter sa chambre à coucher et s'est rendue dans son cabinet de toilette. Une ample draperie (*palla*) entoure son corps à la façon du peignoir moderne, et une étoffe moelleuse est roulée négligemment autour de sa tête. Elle est assise devant un bassin posé sur un meuble cubique et attend qu'une autre personne, que je prends pour une femme de chambre, ait terminé les apprêts de ce que je regarde comme un bain. Cette femme est occupée à verser dans le bassin le liquide contenu dans une amphore. La maîtresse ne prendra pas un bain par immersion, mais une simple lotion, car l'exiguité du vase qui reçoit le contenu de l'amphore ne permet pas la première opération. Derrière le bain est un petit personnage vêtu plus que modestement, qui porte sur ses épaules une brebis ou une chèvre sans cornes; c'est probablement un berger ou un serviteur de la maison que le peintre a placé là, comme une espèce de hors-d'œuvre, pour indiquer la nature du liquide qui servira à la toilette de la dame; ce liquide est du lait que vient de fournir le ruminant porté sur les épaules du berger. La couronne de feuillage qui orne sa tête, ainsi que celle de la femme de chambre, n'impliquent pas la nécessité d'un sacrifice, car vous savez mieux que moi, Monsieur, que l'on voit fréquemment dans les peintures murales des personnes des deux sexes couronnées de fleurs ou de feuillages, sans

que ce couronnement soit motivé, soit par un sujet mythologique, soit par un acte religieux ; il suffit d'un festin ou d'un concert, etc.

« On peut supposer que notre tableau a été exécuté avant les temps de la célèbre *Poppée qui mit le lait d'ânesse à la mode*, et qu'avant elle on se servait modestement pour la toilette de lait plus commun.

« Notre seconde peinture fait suite à la scène de toilette et représente des personnes occupées à des ouvrages féminins. Du haut du plafond, où probablement était disposé un mécanisme qui n'est pas indiqué ici, mais que l'on voit dans d'autres peintures où se trouvent des personnages travaillant à des guirlandes de fleurs (V. O. Jahn, *Ueber Darstellungen der Handwerks auf antiken Wandgemælden*), du haut du plafond pend un objet qui ressemble à une *infula*. Une femme assise est occupée à la tresser. De la main droite elle tient un instrument que, malgré la singularité de sa forme, on serait tenté de prendre pour un fuseau, car la main gauche fait un geste qui semblerait indiquer qu'elle file de la laine ou du lin. La femme placée devant elle fait de la main gauche absolument le même geste. Si ce n'est pas un fuseau, c'est encore pour moi un meuble inconnu. Dans les *Lebensbilder aus dem Klassischen Alterthum, par Weisser*, on voit à la planche XLII, n° 13, devant une femme qui file, une autre femme tenant de la main gauche un instrument sphérique supporté par une petite tige cylindrique. Cet objet, qui a l'air de se rapporter au travail de la fileuse, aurait-il quelque analogie d'usage avec celui de notre peinture, et serait-il quelque chose comme une bobine? Sur la même planche on voit, aux n°s 1 et 3, d'autres fileuses qui tournent leurs fuseaux, ainsi que divers travaux de femmes; de plus, des scènes de toilette avec des femmes couronnées. La planche XVI montre un certain nombre de musiciens couronnés qui appartiennent à la classe que dans ma lettre j'ai désignée sous la dénomination de *concerts*. On pourrait croire que cette infula est de la laine ou du lin qui, au lieu d'entourer une quenouille, est suspendu ainsi afin de permettre à plusieurs personnes d'y travailler. Le trépied placé entre ces femmes est destiné à brûler des parfums, comme cela avait lieu dans les appartements des gens aisés.

« Ce sont là les observations que m'a suggérées la vue des copies de nos peintures, et que j'ai l'honneur de vous adresser aussi succinctement que possible, sans les accompagner de citations explicatives dont j'aurais pu les surcharger.

« Veuillez bien, Monsieur, agréer l'expression, etc.

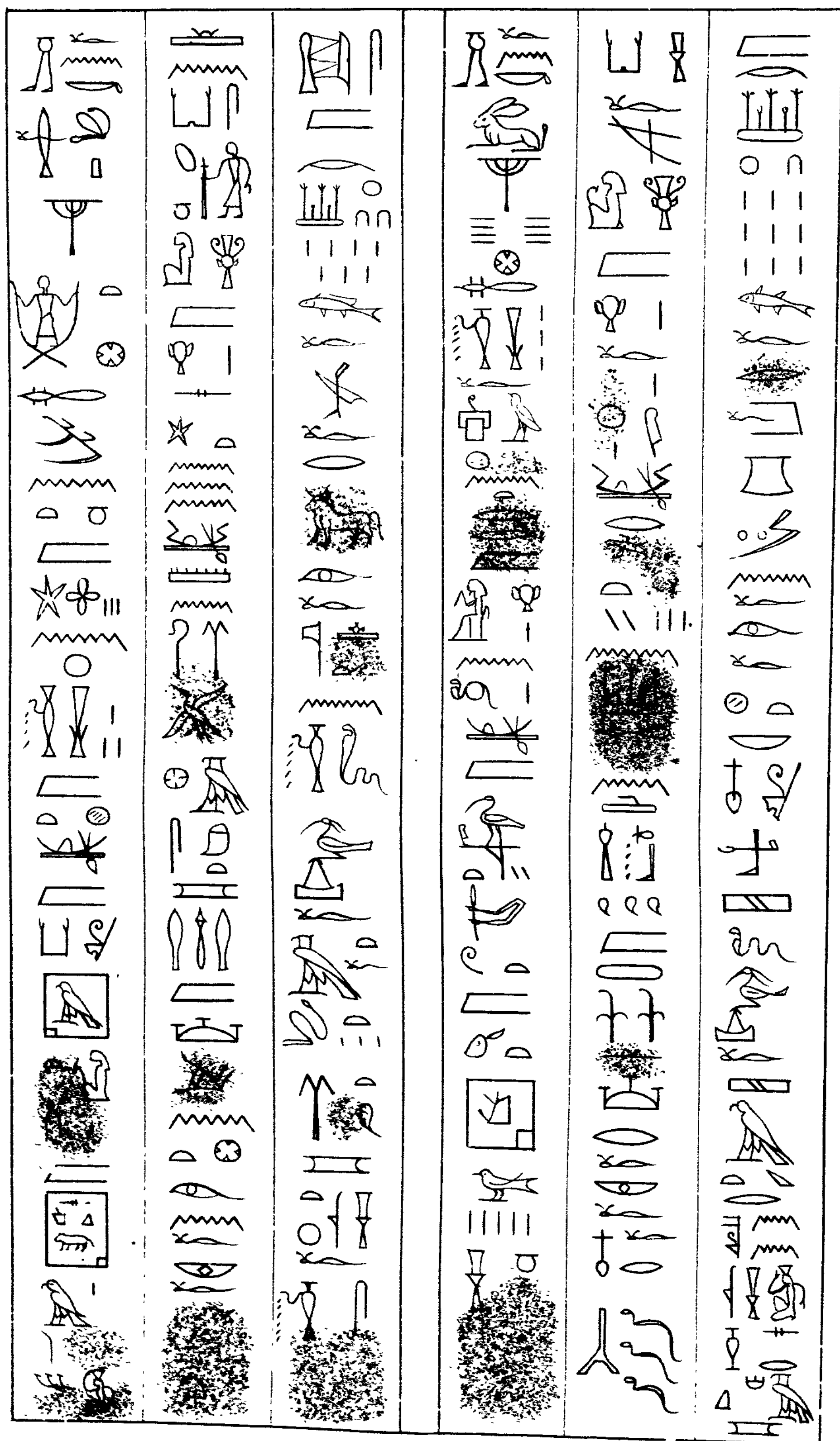
FERDINAND CHARDIN.

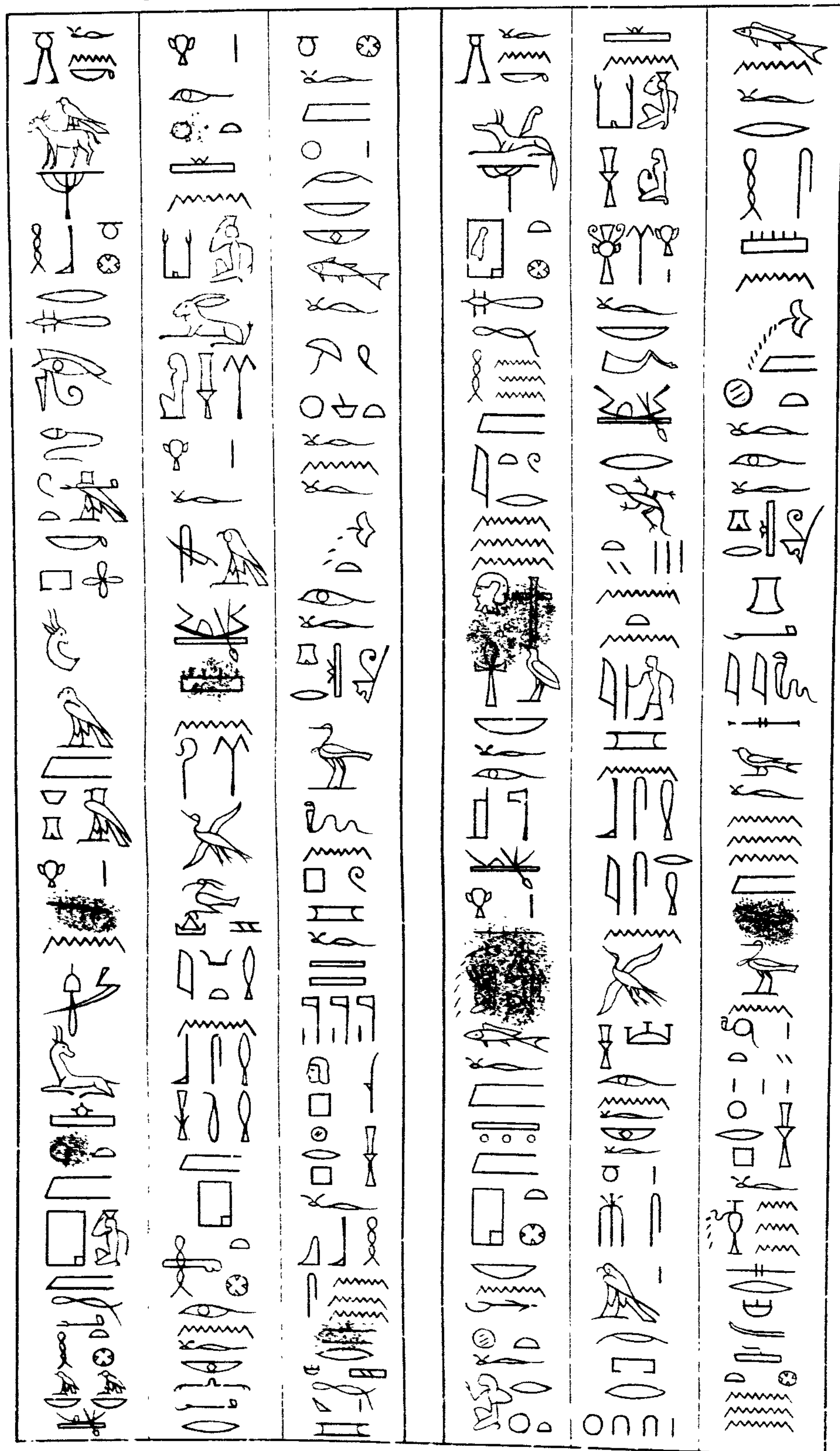
(Strasbourg).

BIBLIOGRAPHIE

Le Tombeau de Mausole d'après les historiens anciens et les découvertes de M. Newton à Halicarnasse, par M. Ch. Rœssler. Paris, Durand, in-8, 1870.

La brochure de M. Rœssler n'a pas la prétention d'être une étude complète sur le tombeau de Mausole : elle n'entre même pas dans l'examen de bien des questions douteuses que les observations et les conjectures de M. Newton n'ont pas résolues pour tous les archéologues. Elle n'en est pas moins d'une lecture agréable; destinée sans doute aux séances d'une société savante, elle a dû donner à ceux qui en ont écouté la lecture une juste idée de l'importance du monument et de l'intérêt que présente une visite aux restes de l'édifice réunis à Londres dans la *salle du Mausolée*. Nous ne relèverons qu'une erreur sans grande conséquence. M. Rœssler voit avec raison dans la forme pyramidale adoptée pour le monument l'influence d'une tradition locale. Il ajoute : « Sur la côte, l'Asie Mineure était grecque; mais l'intérieur du pays était demeuré sémite phrygien, carien ou lycien. » Or, si le caractère ethnographique du peuple lycien est encore douteux, il est certain que Cariens et Phrygiens appartenaient à la famille aryenne. Pour les Phrygiens notamment, il y a surabondance de faits qui prouvent qu'ils étaient proches parents des Grecs, qu'ils appartenaient au groupe thrace, un des rameaux de la branche pélasgique. M. Rœssler montre ainsi, en divers endroits, que s'il a le goût de l'archéologie et le sentiment de l'art antique, il n'est pas tout à fait au courant de l'ensemble des études qui concernent la connaissance de l'antiquité. Sa tentative n'en est pas moins, à tout prendre, des plus honorables, et nous souhaitons de le voir encore travailler à répandre dans le cercle auquel il appartient le goût de ces recherches et de ces plaisirs. ***





TEXTES GÉOGRAPHIQUES

DU

TEMPLE D'EDFOU

(HAUTE-ÉGYPTE)

Suite (1)

XV[e] Nôme.



Un.
(Hermopolites) (2).

Le groupe qui sert à désigner le xv[e] nôme doit se lire *Un;* c'est ainsi, du reste, qu'il a été transcrit jusqu'ici, comme on y était naturellement amené par la valeur syllabique ordinaire du lièvre qui est *un*. Mais la certitude de cette lecture est apportée par les allitérations, si précieuses pour le déchiffrement, dont fourmillent les textes ptolémaïques; pour ce nôme, en effet, on trouve constamment des phrases comme la suivante (3) : Le nôme de *Un* , *χer un-nu,* « avec ses produits. »

Si nous en croyons le verset 1 du chapitre XVII[e] du Rituel funéraire, le nôme de *Un* a dû être le théâtre mythologique d'une dé-

(1) Voir le numéro de juillet 1870.

(2) Cf. Brugsch, *Géogr.*, t. I, 219. Le xv[e] nôme ayant été très-complétement étudié dans la Géographie de M. Brugsch, nous nous bornerons aux faits nouveaux fournis par les inscriptions.

(3) Duemichen, *Geogr. Insch.*, III, 70. Edfou, 1[re] cour, etc.

faite du dieu Set-Typhon (1). Il est question à cet endroit du Rituel de la première apparition de la lumière qu'on plaçait à Héracléopolis (*Xenen-suten*), et le texte ajoute : « Le dieu S'u (a soulevé l'a- « bîme céleste?) étant sur la hauteur (?) qui est à *Sesun* (Hermopo- « lis). Il a écrasé les fils de la défection sur la hauteur (?) qui est a « *Sesun.* » Or, dans une liste géographique de Dendéra (2), on rencontre pour le xve nôme la phrase suivante : , *seχet* (3)-*ut set au em Ha-seχet :* « Est pris (ou « frappé) Set dans Ha-seχet (le lieu de la défaite). » Ce dernier nom a été certainement donné en souvenir de la prétendue défaite du dieu Set, qui semblerait, d'après le passage du Rituel, avoir eu un sens cosmogonique.

Le chef-lieu de ce nôme est l'antique cité de (4) *Sesun*, « la ville des huit (dieux), » dont le nom revient à chaque instant dans le Rituel funéraire, mêlé aux légendes de la mythologie égyptienne. Ces huit dieux sont les dieux élémentaires qui assistent Thoth dans le règlement des forces de la nature.

C'est avec le même rôle que nous les retrouvons auprès de la vache *Mehur* l'assistant dans l'organisation du lac *Mœris* (5).

Sesennu hemse pu afte en afte em fu-f em useχ-f

(1) Dans les textes publiés par M. Naville sur les combats d'*Horus de Hut*, on ne voit pas que ce dieu ait lutté contre ses adversaires à Hermopolis. Il est probable que la victoire dont il est ici question est celle que nous verrons plus loin attribuée au dieu *S'u*.

(2) Duemichen, *Geogr. Insch.*, I, 96.

(3) Peut-être ici est-il simplement pris phonétiquement pour , *seχet*, frapper. Un reste de légende se rapportant également à ce nôme, dans une liste d'Edfou, semble aussi rappeler cette défaite par les termes suivants : : « les tués encombrent (?) ses eaux. »

(4) Il faut aussi signaler la variante , *sesun* (Duemichen, *Geogr. Insch.*, I, 80), et le phonétique , *sesen nu*. Edfou, liste ddes ieux locaux.

(5) Papyrus de Boulaq, pl. 3.



em ka-t en senti uer em s'e uer em to s'e.

« Les huit dieux (l') assistent quatre par quatre dans la longueur et « dans la largeur, dans l'action de la grande fondation du grand lac « qui est dans le pays de *To-s'e* (le pays du lac). »

Le nom même du nôme *Un* servait aussi à désigner le chef-lieu, ce que nous avons déjà constaté pour d'autres localités. Ainsi, en comparant deux inscriptions d'Edfou (1), qui présentent exactement le même texte, dans l'un on trouve pour le nom du chef-lieu  *Un*, et dans l'autre, au même endroit, *Ses*, pour *Sesun*, avec l'ellipse de l'*n*, si fréquente dans l'orthographe égyptienne.

La grande inscription du sanctuaire d'Edfou donne ici le foie (d'Osiris) comme relique sacrée, sous la forme du Génie funéraire , *Kebah senu-f.* — Après deux ou trois groupes effacés, on lit dans ce même texte les mots suivants : , *As her en Ra am em Thoth.* On ne peut dire si le groupe *as* fait partie de la phrase détruite, ou s'il se rapporte à la suivante ; mais sans aucun doute ce groupe, *as*, représente ici le dieu *As*, que le Rituel funéraire place constamment près de *Thoth* et de *Tum*, à Hermopolis (2). Ce dieu a comme emblème le disque solaire sur la tête ; aussi la qualification *her-en-ra* « face du soleil », qui suit son nom dans l'inscription d'Edfou, pourrait-elle s'appliquer à lui. Cependant la tournure grammaticale semble plutôt la rapporter au dieu Thoth, dont le nom vient après : *Her-en-ra am em Tahut,* « La face de Ra est là en Thoth. » Thoth est un dieu lunaire : peut-être faudrait-il chercher là l'explication de cette curieuse qualification de *face du soleil* (3).

(1) Duemichen, *Geogr. Insch.*, II, 28 et 96.

(2) Cf. Brugsch, *Géogr.*, I, 220.

(3) Dans le sens de : *en face de, reflet.* (Comparez *Tanith*, face de Baal, des inscriptions phéniciennes.) Si l'on admet au contraire que cette épithète s'applique au dieu *As*, il faudrait supposer qu'il n'était qu'une forme de Thoth : ce dernier est, du reste, connu aussi sous le nom de *Astennu*.

Les deux déesses, en honneur dans ce nôme, semblent, d'après l'inscription de Karnak (1), [hiéroglyphes], *Nehamaui,* l'épouse de Thoth, et [hiéroglyphes], *Safeχ,* la déesse de l'écriture, dont la place est naturellement aux côtés de Thoth, à qui était attribuée l'invention de cet art.

L'inscription du sanctuaire continue ainsi : *Ser-ut emχent Ha-seχet,* « Il (Thoth) est vénéré dans *Ha-seχet.* » Nous retrouvons ici le temple de *Ha-seχet,* dont nous avons parlé plus haut comme d'un lieu de défaite du dieu Set. Plusieurs inscriptions d'Edfou (2) fournissent les noms de deux autres temples du même nôme : l'un est appelé [hiéroglyphes], *Ha-ka-ma* ou *Ha-neb-ma,* et l'autre [hiéroglyphes], *Ha-nefer.*

En suivant le même texte, nous retrouvons, comme premier titre sacerdotal à Hermopolis, celui de [hiéroglyphes], *Uer-tiu,* « le grand des cinq, » que les prêtres de Thoth portaient déjà dans l'ancien empiré, car on le rencontre sur les vieux tombeaux memphites. Le nom du second prêtre, en partie détruit, commençait par [hiéroglyphes] ; ce groupe sert d'initial à trop de titres différents pour que l'on puisse tenter une assimilation. Le nom de la prêtresse est [hiéroglyphes], *Meri.*

Quant à la barque sacrée, dont le nom est aussi en partie effacé, elle était au port de [hiéroglyphes], *S'a-aa :* c'est ainsi du moins que l'on peut interpréter les traces qui subsistent de ce nom dans l'inscription du sanctuaire : *S'a-aa* est du reste le nom du grand canal (*mer*) de ce nôme. Dans les signes qui suivent il est difficile de reconnaître les arbres sacrés qui se trouvaient dans la localité nommée [hiéroglyphes], *Aa-nen.* On retrouve souvent *Aa-nen* parmi les lieux sacrés cités dans le Rituel funéraire.

Ainsi que nous le dit la suite de l'inscription, la fête nommée [hiéroglyphes] se célébrait le dix-neuvième jour du mois de Thoth : nous la rencontrerons également à la même date pour le XV[e] nôme de la

(1) Duemichen, *Geogr. Insch.*, I, 93. — (2) Id., I, 96 et 70.

Basse-Egypte, celui de [hiéroglyphes], dont Thoth était aussi le dieu principal. Cette fête était, en effet, spécialement consacrée au dieu Thoth, et dans le calendrier d'Esneh (1) elle est indiquée dans les termes suivants : [hiéroglyphes], *heb Thoth aa uer em het'et'u*. Mais quel est le sens du groupe [hiéroglyphes] qui sert à désigner cette fête (2)? D'après plusieurs passages des listes géographiques, la première apparition d'une lumière céleste semble, selon les croyances égyptiennes, avoir eu lieu à Hermopolis. C'est ainsi qu'à Philæ (3) il est dit de ce nôme :

[hiéroglyphes]
hesep s'a het'et'u, tef-k ra nen em Neχeb.

« Le nôme où commença à briller la lumière; (où) ton père Ra dans le lotus fit luire ses rayons (4). » Et ailleurs (5) : [hiéroglyphes], *aa tennu* (ou *kam*) *het'at'ui*, « le lieu de la production de la lumière. »

Cette lumière, dont la première apparition a eu lieu à Hermopolis, est peut-être celle de la lune; rappelons-nous, en effet, que le dieu principal du nôme, *Thoth*, est revêtu du caractère de divinité lunaire, et que d'ailleurs la première apparition de la lumière solaire est attribuée, par le chapitre XVII du Rituel, à Héracléopolis (*Xenen-suten*). N'y aurait-il pas un rapport intime entre la fête de [hiéroglyphes] et ces souvenirs cosmogoniques? Ce qui pourrait donner

(1) Brugsch, *Matériaux pour le calendrier*, pl. X, 2.

(2) M. Brugsch (*Matériaux*, etc., p. 21) croit que ce même groupe signifie les hommes en général. — (3) Duemichen, *Geogr. Insch.*, I, 54.

(4) Le soleil levant est ainsi représenté sous la forme d'un enfant qui sort d'une fleur de lotus. Peut-être ici le membre de phrase est-il pris comme comparaison et doit-on traduire : « De même que ton père Ra, » etc. Le comparatif est ainsi souvent indiqué par la simple juxtaposition des termes.

(5) Duemichen, *Geogr. Insch.*, I, 96.

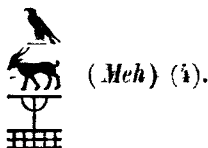
de la valeur à cette supposition, c'est la défense singulière qui suit l'énoncé de la fête dans le texte du sanctuaire d'Edfou; je la transcris ainsi : , *beta-f er pere χer m'a nef,* « il est défendu de sortir quand on voit (clair). » Cette prescription, qui est analogue à quelques rubriques des fêtes du papyrus Sallier, peut ici être en rapport avec le rôle de Thoth, considéré comme divinité lunaire.

On peut traduire la fin de ce même texte par : « On rend hommage à *Abes'* (esprit des eaux) qui arrose le *uu S'ahor* à son « temps de l'année, et porte sa libation au *pehu Kai.* »

Le grand canal (ou portion du Nil) de ce nôme, qui porte le nom de *S'a-aa*, « le grand canal », avait un bras dérivé nommé (1), *Ka*, ou (2), *To-Ka.*

Du territoire (*uu*) *S'a-hor*, les listes ne disent rien de nouveau. — Quant au *pehu*, qui porte le nom de , il est cité à Dendéra (3) avec , *ateh-f* : « son *ateh.* » Le phonétique *ateh*, quand il a le déterminatif de la plante , sert à désigner le papyrus : ici le mot est déterminé par le pain. Peut-être s'agit-il de quelque aliment préparé avec cette plante ; nous savons en effet, par Pline (XIII, 22), que les Égyptiens en mangeaient certaines parties.

XVI[e] NÔME.



(*Meh*) (4).

Le groupe qui sert à exprimer le nom du XVI[e] nôme se compose d'un épervier posé sur le dos d'une gazelle. Faute de compléments phonétiques, on avait comparé ce groupe à celui de la gazelle por-

(1) Edfou, 1[re] cour.
(2) Dendéra. Duemichen, *Geogr. Insch.*, I, 22. — (3) Id., I, 22.
(4) Brugsch, *Géogr.*, I, 223.

tant au cou le collier , et dont la prononciation est *sahu* (1), en lui attribuant la même lecture. Mais il faut remarquer que le collier , qui à lui seul a la valeur *sah*, n'est jamais ajouté à la gazelle lorsqu'elle entre dans la composition du nom du XVI[e] nôme. D'un autre côté, je crois que le véritable phonétique nous est donné par une variante d'une liste géographique de Dendéra (2), et que c'est *meh* qu'il faut lire. Cette liste commence, en effet, par : , *an-f nek meh*, « il t'amène la ville de *meh.* » Nous verrons plus loin que *meh* est un des noms du chef-lieu de ce nôme : il était donc composé, comme dans le nôme précédent, avec le nom du nôme lui-même (3).

J'ajouterai que, dans une liste d'Abydos (4), on rencontre aussi la variante suivante : .

Quel est le rôle du caractère dans ce groupe ?

On peut y voir précisément une indication du phonétique *meh*. En effet, le nom de la ville de *meh* est écrit ordinairement : (5); or, le signe , qui est un déterminatif phonétique pour *meh*, varie dans d'autres mots avec : on peut donc raisonnablement supposer que dans le texte d'Abydos le signe a été précisément mis pour rappeler la prononciation *meh*.

Les limites des XVI[e] et XVII[e] nômes de la Haute-Égypte ont dû singulièrement varier dans le cours de l'histoire égyptienne. La nomenclature grecque des nômes ne nous offre pas, en effet, un nom répondant exactement aux limites du XVI[e] nôme des listes an-

(1) E. de Rougé, *Tombeau d'Ahmès*, p. 92.

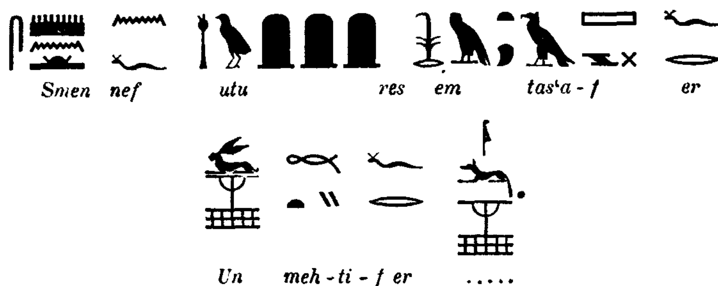
(2) Duemichen, *Geogr. Insch.*, I, 67.

(3) M. Naville, dans sa publication des *Textes relatifs au mythe d'Horus* (p. 18), lit de même *meh* le groupe dont nous nous occupons; il ajoute qu'il donnera ailleurs les preuves qui lui font adopter cette lecture.

(4) Duemichen, *Geogr. Insch.*, I, 91.

(5) Id., I, 55.

ciennes; il a dû comprendre une partie du territoire de l'*Hermopolites* des Grecs, et peut-être aussi du *Cynopolites :* en tout cas, il renfermait certainement le nôme copte de ⲧⲟⲩϩⲟ, ville que les Grecs et les Romains avaient nommée Théodosiopolis (1). Du reste, les limites de ces deux nômes étaient déjà en discussion sous l'ancien empire, car une inscription de Beni-Hassan (2) montre Amenemhé I venant de sa personne pour fixer leurs limites d'après les droits de chacun, et il est dit :



« Il a établi les bornes au midi, en ses frontières, vers le nôme « d'Hermopolis (XVe), et au nord, à celui de Cynopolis (XVIIe). »

Nous verrons que Osortasen II vint de même rectifier les limites du nôme de Cynopolis et « remettre tout en ordre en allant de ville « en ville. »

Le nom du chef-lieu est écrit , *heben*, dans la grande liste du sanctuaire; la forme pleine de ce nom est , *heben nu* (3).

Dans le XVIe nôme, l'œil d'Osiris était la relique sacrée, ainsi que l'indique le texte du sanctuaire, qui accompagne cette mention d'un membre de phrase très-obscur.

La divinité principale du nôme était Horus, qualifié de 

(1) Champollion, *Égypte sous les Pharaons*, p. 199.

(2) Lepsius, *Denkmæler*, II, 124.

(3) Lepsius, *id.* — M. Brugsch avait cru pouvoir dans sa Géographie rapprocher du nom de cette ville celui d'*Hipponon,* donné par les Grecs et les Romains à une localité de l'Heptanomide. Mais *Hipponon* était situé sur la rive droite du Nil et plus au nord. Ce nom nous paraît plutôt correspondre au chef-lieu du XVIIIe nôme , *Ha-bennu.*

(1), « Horus, seigneur d'*Heben*, dans le nôme (ou la ville) de *meh.* » C'ést le même dieu que la liste du sanctuaire nous présente en développant sa forme : *Hor em aka her peset en mahat'*, « l'Horus avec ses serres sur le dos de la gazelle (2), » c'est-à-dire l'Horus vainqueur. D'après les récits mythologiques, le dieu Horus avait en effet remporté dans ce nôme une victoire sur Set et ses partisans (3), et à la suite de ce combat le dieu Ra dit à Horus :

« La ville se nommera désormais *heben*, parce qu'il (Horus) a « (, *heneb* ou *heben*) percé ses ennemis. »

Après avoir indiqué le dieu du nôme, le texte du sanctuaire ajoute : *hotep-ut em ha-f em Mah,* « il est honoré dans son temple « de Mah. ». Ici le nom est orthographié ; ailleurs on trouve (4) : comme nous l'avons vu plus haut, c'est le nom du chef-lieu formé avec celui du nôme lui-même (5).

Quelle était la déesse plus spécialement en honneur dans ce nôme? Si nous prenons la liste des déesses locales de Karnak (6), après la déesse *Safekh,* qui est certainement attribuée au nôme *Hermopolites*, vient la déesse ; « *Hekit,* dame de *Ha-ur.* » Aucun document n'était venu fixer exactement la position de cette ville de *Ha-ur*, lorsqu'un passage de l'inscription de *Pianχi* fit supposer qu'on devait la placer dans le voisinage d'Hermopolis. Il était dit, en effet, à la ligne 7 de ce monument, que Nimrod, roi de *Un* (Hermopolis), était aussi chef de , *Ha-ur;* mais était-elle située dans le nôme d'Hermopolis? Une inscription de Beni-Hassan (7) donne la solution de cette question : on y voit un certain

(1) Duemichen, *Geogr. Insch.*, I, 86.
(2) C'est là l'explication mythologique du groupe qui sert à désigner le XVI[e] nôme.
(3) Naville, XIV, 9.
(4) Duemichen, *Geogr. Insch.*, I, 55.
(5) Nous venons de constater une victoire locale d'Horus; aussi, si l'on veut rechercher l'origine du nom du nôme, peut-on le rapporter à la racine , *meh*, *prævalere*, en copte ⲁⲙⲁϩⲓ.
(6) Duemichen, *Geogr. Insçh.*, I, 93, 8.
(7) Lepsius, *Denkmæler*, II, 121.

Amenemhé, chef du nôme de *meh*, qui est qualifié dévoué à , «*Num*, seigneur de *Ha-ur*, et à Horus dans *Hebennu*.»

Or, la ville de , que M. Brugsch a placée, avec toutes raisons, dans le XVI[e] nôme (celui de *meh*), est la même que (1), *Ha-ur*, écrite d'une façon différente.

Ce qui, pour nous, met hors de doute l'exactitude de cette variante, c'est le rapprochement suivant : dans la liste des déesses locales de Karnak, nous avons vu tout à l'heure la déesse *Heki-t*. portant le titre de dame de , et venant à son rang géographique après la déesse *Safekh* d'Hermopolis. Or, dans une autre liste de déesses locales (2), la même *Heki-t*, qualifiée « dans *Ha-ur* », vient de même après la déesse Safekh. La ville de *Ha-ur*, , est donc bien certainement placée dans le nôme de *meh* (le XVI[e]).

Dans la liste du sanctuaire d'Edfou le prêtre du XVI[e] nôme porte le nom de , « le double Horus vainqueur; » mais un autre nom de prêtre se rencontre dans les textes publiés par M. Naville (3). Il y est raconté qu'à la suite de la victoire remportée par Horus dans ce nôme de *Meh*, *Thoth* dit à *Ra* : « Le prêtre d'Horus sera nommé .» M. Brugsch, dans l'étude qu'il a faite d'une partie de ces inscriptions (4), dit qu'une liste de prêtres, copiée par

(1) La tête est souvent prise pour *ha*, avec oblitération de l'*r* finale.

(2) Duemichen, *Geogr. Insch.*, I, 94, A, *c*.

(3) XIV, 13.

(4) *Die Sage von der geflügelten Sonnenscheibe*, page 18. Cependant, si l'on compare deux inscriptions publiées par M. Duemichen (*Geogr. Insch.*, IV, 28 et I, 96) et qui offrent le même texte avec des variantes d'écriture, on voit que le nom d'un temple de ce nôme, écrit dans l'une , est remplacé dans l'autre par , ce qui semblerait donner la prononciation *ma-χeru*, pour le groupe que M. Brugsch lit *Her-sa*.

lui à Dendéra, donne pour ce groupe le phonétique *Her-sa*, c'est-à-dire « celui qui est sur le dos (de la victime), » titre qui se rapporte parfaitement au rôle victorieux d'Horus, déjà rappelé dans le groupe qui sert à désigner le nôme lui-même.

Le nom de la prêtresse du nôme est [hiéroglyphes], *Un*.

La suite du grand texte du sanctuaire nous montre que la barque sacrée, nommée [hiéroglyphes], *Sam-hor*, était amarrée (*mena*) au lieu appelé [hiéroglyphes], *Pe abeh;* ce n'est pas le nom du grand canal du nôme. On y voit ensuite qu'auprès du temple [hiéroglyphes], *Ha-meh*, « la demeure de la victoire, » se trouvait le bois sacré d'*as'et*, perséas (?) ; de *nebes*, sycomores ; et de *senta*, mimosas; puis que la fête du dieu Horus se célébrait le premier jour de chaque mois [hiéroglyphes].

Après la défense, dont je n'ai pu saisir l'objet, l'inscription se termine par la phrase suivante : « On fait les offrandes à *Ba* qui arrose « le *uu Toui-neteru* au commencement de l'année, et qui offre sa « libation au *pehu S'ameh.* »

Les différentes listes géographiques d'Edfou n'offrent rien de particulier sur le *mer* (grand canal) de ce nôme, qui portait le nom de [hiéroglyphes], *Kan-nu*.

J'en dirai autant du *uu* (territoire), qui n'est indiqué que comme produisant des plantes en général; son nom était *toui-neteru :* « le « double pays divin. » Une liste d'Edfou donne la variante [hiéroglyphes].

Le *pehu*, porte le nom même du nôme, ce que l'on constate assez souvent ; on le trouve tantôt écrit : *pehu* [hiéroglyphe] *meh*, et tantôt : *pehu* [hiéroglyphes] *S'a meh.* Dans la légende des combats d'Horus (1), on voit que ce dieu, après une victoire remportée près de la ville d'*Hebennu*, poursuit ses ennemis pendant un jour et une nuit sur le [hiéroglyphes], *mu meh*, « l'eau de meh, » qui est certainement le pehu du XVIe nôme et peut répondre au *Bahr-Iusef*.

(1) Naville, XV, 2.

Avant de passer à l'étude détaillée des six derniers nômes de la Haute-Égypte, nous les examinerons dans leur ensemble, et de cet examen sortira, je crois, un changement complet dans les positions géographiques qui leur ont été attribuées jusqu'à ce jour par les égyptologues.

Un premier document, dont il faut tenir compte pour fixer la position respective de ces nômes, est un passage intéressant de la stèle de Pianχi (1). On y raconte que le rebelle *Tafneχt,* qui venait de la Basse-Égypte, s'empare d'abord de toutes les villes de l'occident de l'Égypte moyenne, parmi lesquelles on cite *Ha-sebek,* Crocodilopolis, *Pamat'at,* Oxyrynchus. Puis le texte ajoute : « Il s'est « tourné ensuite vers les nômes de l'orient. » , *an-f su er hesepu abet :* « lui ont ouvert leurs portes comme les « précédentes, les villes de

. »

Voici donc quatre villes situées à l'orient, dans l'Égypte moyenne; voyons à quels nômes elles correspondent.

La première, *Ha-bennu,* d'après la grande liste du sanctuaire d'Edfou, était le chef-lieu du XVIII[e] nôme , dans lequel M. Brugsch avait cru reconnaître l'*Oxyrynchites*; il faut au contraire le reporter à l'est. Je ne vois pas dans les listes grecques de nom qui lui corresponde ; mais si, comme nous le proposons, son chef-lieu *Ha-bennu* peut être identifié avec *Hipponon,* sa position sera exactement fixée.

Ta-iut'ai, la seconde ville, dont le nom semble emprunté à une langue sémitique, ne s'est pas encore retrouvée dans les listes géographiques.

La troisième ville, dont le nom est , *Suten-ha,* est peut-être la même que la grande liste d'Edfou donne pour chef-lieu au XVII[e] nôme , *Cynopolites*, sous la forme ,

(1) Au recto, ligne 4.

Suten-ha. Ce passage montrerait qu'au moins à l'époque de Pianχi, la capitale du nôme *Cynopolites* était sur la rive orientale du fleuve (1).

Enfin, la quatrième ville, [hiéroglyphes], *Pa neb tep ahe*, nom que l'on peut traduire : « la demeure de la dame à la tête de « vache, » c'est-à-dire *Hathor,* est le chef-lieu (2) du XXIIe nôme, celui de [hiéroglyphes] (3); c'est le nôme *Aphroditopolites* (4). On sait, en effet, qu'Aphroditopolis de l'Égypte moyenne a porté chez les Coptes le nom de ⲡⲉⲧⲡⲓⲏϩ, et en abrégé ⲧⲡⲏϩ, ce qui est la transcription exacte de *Pa* (*neb*) *tep ahe* : le mot *neb* (5) tombe souvent dans les abréviations provenant des transcriptions.

Voilà donc trois nômes, peut-être le XVIIe, mais certainement le XVIIIe et le XXIIe, parfaitement placés à l'orient, au moins quant à leur capitale, à l'époque de *Pianχi;* et une remarque qu'il ne faut pas négliger, c'est que, d'après la liste du sanctuaire, ces trois nômes avaient leurs barques sacrées au même port ou sur la même portion du Nil, appelée [hiéroglyphes], *tena.* De plus, dans certaines inscriptions où l'on semble avoir suivi un ordre géographique plus sévère, ces trois nômes sont cités à la suite l'un de l'autre (6).

Restent donc à placer les trois derniers nômes de la Haute-Égypte.

Le XIXe, [hiéroglyphes], *uab*, avait d'abord été identifié à l'*Aphroditopo-*

(1) Toutefois je dois faire remarquer que plusieurs listes attribuent au XVIIIe nôme une ville nommée [hiéroglyphes], qui est peut-être celle dont parle l'inscription de Pianχi, puisque le XVIIIe nôme est également situé à l'est du Nil.

(2) V. Grande liste du sanctuaire d'Edfou.

(3) Le phonétique de ce groupe est : *matennu.*

(4) M. Brugsch, dans sa Géographie, en avait fait l'*Heracleopolites.*

(5) Comparez Πετεμνεστους, transcription grecque de :



Pete amon neb nesu - toui.

(6) Duemichen, *Geogr. Insch.*, I, 93.

lites par M. Brugsch; mais nous avons vu tout à l'heure que l'*Aphroditopolites* était le XXII[e] nôme des listes anciennes. Dans un récent mémoire (1), le même auteur croit reconnaître dans ce XIX[e] nôme l'*Arsinoïtes* des Grecs, aujourd'hui le Fayoum. Je ne pense pas que cette attribution soit plus exacte que la première. Le XIX[e] nôme doit à notre avis correspondre à l'*Oxyrynchites* des listes grecques.

Dans la stèle de Pianχi, en effet, il est dit (ligne 27) de l'armée de ce roi : ; « voici « qu'ils combattirent dans le nôme de *Uab*, à *Pamat'at.* » Le texte semble bien rapporter *Pamat'at* au nôme de *Uab*. Or, M. Brugsch a déjà remarqué que *Pamat'at* répondait à ⲡⲉⲙϫⲉ, nom copte de la ville d'*Oxyrynchus*.

Mais, de plus, nous savons par l'inscription de Beni-Hassan (2), que le nôme de *Uab* servait de frontière septentrionale au nôme *Cynopolites;* il est donc impossible de le reporter, comme le propose M. Brugsch, jusqu'au nôme *Arsinoïtes*, dont il est encore séparé par le nôme *Heracleopolites*. M. Brugsch ne donne, du reste, qu'une seule raison de sa nouvelle attribution. Dans les textes sur les combats d'Horus, publiés par M. Naville, il est raconté qu'en venant de la ville de *Mer-t*, qui est la capitale de ce XIX[e] nôme, Horus abordait par l'ouest à la localité de *Nenrot-f*, située tout près d'*Héracléopolis* (XX[e] nôme); et de là, concluant que le XIX[e] nôme était à l'ouest du XX[e], M. Brugsch le place dans le Fayoum. Mais, dans ce passage, il est question des villes et non pas des nômes; or, on sait que la ville d'*Oryrynchus* était située à l'ouest de la vallée sur le canal *Meh*, aujourd'hui le *Bahr-Juseph*, et sur lequel naviguait précisément Horus, d'après le texte de M. Naville : Horus devait donc forcément arriver par l'ouest à la localité de *Nanrot-f*. M. Brugsch semble, du reste, se contredire lui-même dans le même ouvrage (3). Quelques pages plus haut, en expliquant une inscription d'Edfou qui énumère les lieux de combats d'Horus, il dit ceci : « *Aat-s'a*, la ville du massacre, « la métropole du XIX[e] nôme de la Haute-Égypte, placée au sud « (südlig gelegen) de l'*Heracleopolites* (XX[e] nôme), est appelée d'un « autre nom, *Mer*. » Or, si la ville de *Mer*, comme le dit ici avec raison M. Brugsch, est placée au midi d'Héracléopolis, elle ne peut évi-

(1) Brugsch, 1870. *Die Sage von der geflügelten Sonnenscheibe*, etc., p. 27.
(2) Lepsius, *Denkmæler*, etc., II, 125.
(3) Brugsch, *Die Sage*, etc., p. 16.

demment être dans le *Fayoum*, comme il le propose plus loin.

Nous voyons donc, d'une part, que le XIX[e] nôme servait de limite nord au *Cynopolites*, et de l'autre, qu'il était au sud de l'*Heracleopolites* : c'est donc forcément l'*Oxyrynchites*.

Le XX[e] nôme, *atef-χent*, est bien l'*Heracleopolites*. Mon père avait depuis longtemps conjecturé que, *Ha χenen suten*, devait être *Héracléopolis*, et non l'oasis d'Ammon, comme l'avaientcru d'abord MM. Brugsch et Chabas. Les listes géographiques d'Edfou sont venues confirmer cette appréciation en désignant cette ville comme chef-lieu du XX[e] nôme, qui correspond ainsi à l'*Heracleopolites* des listes grecques (1).

Quant au XXI[e] nôme, *atef-pehu*, comme son nom l'indique (2), il était au nord de l'*Heracleopolites*; il ne semble correspondre à aucun nom des listes grecques; il comprend sans doute les territoires situés entre le XX[e] nôme et celui de Memphis, à moins que ce ne soit là le nôme *Arsinoïtes* tant cherché : nous discuterons la question quand nous en serons à ce nôme. Il ne faudrait pas s'étonner toutefois de ne pas trouver dans les listes anciennes de nôme spécial correspondant à l'*Arsinoïtes* des Grecs. On sait que ce nôme était de formation relativement récente ; les anciens auteurs l'affirment (3), et Pausanias en particulier, en parlant de deux lutteurs égyptiens à Olympie, dit : νομοῦ δε ἦσαν τοῦ αὐτοῦ νεωτάτου τῶν ἐν 'Αγύπτῳ χαλουμενοῦ δὲ Αρσινοΐτου. — C'est ainsi que *Tanis*, malgré son importance, n'obtint jamais, même sous les Ptolémées, le titre de chef-lieu de nôme, parce que son origine ne remontait pas aux temps mythiques de l'histoire égyptienne. Le *Fayoum*, tout de formation artificielle, n'a pas dû davantage obtenir cet honneur, et devait probablement n'être considéré que comme une division territoriale d'un nôme limitrophe. En tout cas, *Ha-sebek*, Crocodilopolis du Fayoum, mentionnée comme une place

(1) M. Brugsch, dans sa Géographie, en avait fait l'*Arsinoites anterior*.

(2) *Pehu*, en arrière, au nord, est opposé à *χent*, en avant, au midi.

(3) Pausanias, V, 21, 6.

importante, ainsi que nous venons de le voir dans l'inscription de *Pianχi*, n'apparaît en aucune façon dans les listes officielles des capitales de nômes.

D'après l'étude qui précède, nous proposons donc de classer ainsi qu'il suit les six derniers nômes de la Haute-Égypte :

XVII[e], *Cynopolites*. XX[e], *Heracleopolites*.

XVIII[e], (?) situé à l'est. XXI[e], (?) situé au nord du XX[e].

XIX[e], *Oxyrynchites*. XXII[e], *Aphroditopolites*.

JACQUES DE ROUGÉ.

ÉTUDE

SUR

QUELQUES COLLÉGES FUNÉRAIRES ROMAINS

LES CULTORES DEORUM

Les recueils d'inscriptions romaines contiennent la mention d'un grand nombre de colléges dont les membres s'appellent les adorateurs d'un dieu : *cultores Jovis*, *cultores Herculis*, etc. Ces colléges ont attiré de bonne heure l'attention des savants, et l'on s'est demandé dans quel dessein ils s'étaient fondés. Si l'on se fie au titre qu'ils prennent, il est naturel de croire qu'ils avaient été uniquement établis pour honorer le dieu dont ils portent le nom. C'est aussi ce qu'on a longtemps pensé. Fabretti s'appuie sur leur exemple pour prouver que les associations romaines étaient avant tout religieuses (1). Morcelli suppose qu'ils étaient chargés de l'entretien des édifices sacrés et de l'exercice du culte, et il les compare à ces esclaves appelés *martiales* ou *venerei*, qui, dans certaines villes de Sicile et d'Italie, étaient attachés au service de Mars et de Vénus (2). Aussi tous les recueils épigraphiques les ont-ils invariablement rangés jusqu'aujourd'hui dans la partie qu'ils réservent à la religion.

M. Mommsen a soutenu le premier une opinion différente. Dans son mémoire intitulé *De collegiis et sodaliciis Romanorum*, il remarque que le hasard nous a fait mieux connaître dans ces derniers temps plusieurs associations de ce genre, et que toutes celles sur lesquelles nous possédons des renseignements précis n'étaient fondées que pour donner une sépulture à leurs membres. Il en conclut qu'il en doit être de même des autres, et qu'elles poursuivent toutes le même but,

(1) Fabretti, *Inscript.*, p. 429.
(2) Morc., *de Stilo*, I, 191.

puisqu'elles se désignent de la même façon. Selon lui, il ne faut avoir aucun égard au nom qu'elles prennent et les regarder simplement comme des colléges funéraires. Les dieux dont elles se couvrent n'ont pas plus d'importance pour elles que ces saints sous l'invocation desquels nos sociétés ouvrières ou charitables aiment à se placer (1); ces affranchis, ces artisans, ces esclaves qui les composent ne sont pas des dévôts qui s'associent pour prier ensemble : ce ne sont en réalité que des « pauvres gens, » à qui la loi veut bien accorder le privilége de se réunir une fois par mois pour payer une contribution commune qui doit être employée à ensevelir leurs morts, *permittitur tenuioribus stipem menstruam conferre* (2). Ces conclusions de M. Mommsen sont aujourd'hui acceptées de tout le monde; elles ont reçu une sorte de consécration par l'usage qu'en a fait M. de Rossi dans sa *Roma sotterranea* et par les conséquences qu'il en a tirées sur la situation légale des premiers chrétiens. Il est sûr que prises dans leur ensemble elles ne sont guère contestables; on a pourtant, quand on descend dans le détail, quelques réserves à faire, quelques explications à donner. On peut espérer surtout, en étudiant ces colléges à part et de plus près que n'a pu le faire M. Mommsen, compléter les observations qu'il a présentées sur eux et éclaircir quelques points restés obscurs de leur constitution et de leur histoire.

La question qu'on se pose la première à leur propos et qu'il convient d'abord de résoudre est celle de leurs rapports véritables avec la religion; dépendaient-ils entièrement d'elle, comme on le croyait jusqu'à nous, ou s'en sont-ils tout à fait détachés, ainsi que le pense M. Mommsen ? Il faut ici distinguer les époques ; le caractère de ces colléges n'a pas dû rester toujours le même. On est tout d'abord tenté de supposer qu'ils ont commencé par être de véritables sociétés religieuses et par mériter entièrement leur nom, mais qu'avec le temps ils se sont faits de plus en plus laïques et mondains. L'histoire paraît favorable à cette opinion. Les *cultores deorum* ne semblent pas avoir existé, au moins sous ce nom, pendant l'époque républicaine (3). Ils commencent seulement sous l'empire et doivent peut-être leur naissance au désir de flatter les empereurs. On sait qu'Auguste parut ac-

(1) *Dii illi tutelares collegiorum similes videntur fuisse Sanctis qui olim apud nostrates collegiis nomina dare solebant, etsi illa ad longe alias res constituta erant quam ut bonum Nicolaum Martinumve colerent.* Momms., *de Coll.*, p. 92.

(2) Dig., 47, 22.

(3) Le premier volume du *Corpus inscr. lat.* contient la mention de quelques colléges de la Campanie qui se sont mis sous l'invocation d'un dieu; mais M. Mommsen a expliqué quelle était la destination de ces colléges, p. 159.

cepter d'assez mauvaise grâce les hommages exagérés qu'on lui prodiguait. Il semblait surtout tenir à n'être pas adoré de son vivant dans l'Italie et à Rome; mais, malgré sa répugnance sincère ou affectée, il eut des temples et des prêtres en Italie avant qu'un décret du sénat lui eût officiellement ouvert le ciel. C'est ainsi que nous voyons les habitants d'un faubourg de Nola, dans l'inscription d'un monument qui lui avait été dédié et qu'ils réparent, se dire publiquement ses adorateurs : *Augusto sacrum, restituerunt Laurinienses pecunia sua cultores* (*Insc. regn. Neap.* 1972). L'absence du mot *divus* indique que le monument avait été construit du vivant d'Auguste. C'est la plus ancienne mention que nous possédions aujourd'hui d'un collége qui se désigne de cette façon. Peut-être en s'appelant *cultores Augusti* les habitants de Nola avaient-ils voulu de quelque manière respecter les scrupules de l'empereur. La signification du mot *cultor* s'était un peu affaiblie dans l'usage. On disait d'un esclave ou d'un affranchi qui s'était montré dévoué à son maître et soigneux de ses intérêts, qu'il avait été *cultor domini* (1). Dans la société élégante du premier siècle, les hommes empressés auprès des dames les appelaient des déesses et se disaient, comme aujourd'hui, leurs adorateurs ; Pétrone prête à l'un de ses personnages ces paroles gracieuses que Racine cite avec complaisance et qu'il aurait bien voulu, dit-il, adresser aux dames d'Uzèz : *Ego per formam tuam te rogo, ne fastidias hominem peregrinum inter cultores tuos admittere* (2). Une autre façon d'éviter cette apothéose directe et personnelle qui semblait répugner à Auguste, c'était de rendre les honneurs divins non pas à l'empereur lui-même, mais à son génie, à sa fortune ou à ses victoires; de cette manière on ne l'adorait que par un détour. Il y eut donc aussi, et en assez grand nombre, des *cultores fortunae augustae*, des *cultores victoriae augustae*, etc. Malgré l'atténuation des termes, c'était bien un culte véritable qu'on rendait à l'empereur dans les colléges qui se désignaient ainsi, et il y était tout à fait traité comme les autres dieux. Sur une des faces du monument de Nola on trouve représentés un vase à sacrifice, une patère, un aspersoir; sur l'autre, un prêtre conduisant un bœuf à l'autel et prêt à le frapper. En même temps qu'ils adoraient la Fortune ou la Victoire auguste dont ils avaient pris le nom, les associés unissaient dans le même culte les

(1) Fabretti, *Inscr.*, p. 165 :

De cujus fama multi cum laude locuntur
Quod fuerit cultor domini rerumque et amator.

(2) Petr., *Sat.*, 127.

lares impériaux. Depuis l'exemple qu'avaient donné à Rome les *magistri vicorum*, toutes les associations fondées en l'honneur de l'empereur voulaient posséder les *lares augusti* et leur rendre leurs hommages (1). A côté des *lares augusti*, on honorait aussi quelquefois les images des princes de la famille impériale. Ovide se les était fait envoyer à Tomes, et il prétendait que leur présence rendait son exil moins amer. «C'est quelque chose, disait-il, de pouvoir contempler des dieux, de savoir qu'ils sont près de nous et de nous entretenir avec eux (2).» Tous les matins, il se rendait dévotement dans le petit sanctuaire où il les avait placés pour leur offrir de l'encens et leur adresser sa prière (3). C'est à peu près ce que devaient faire ces *cultores larum et imaginum domus augustae*, dont la mention est assez fréquente dans les inscriptions. Nous n'avons aucune raison de croire que ces associations aient été fondées dans un autre dessein que de sacrifier en l'honneur de l'empereur et de sa famille, et qu'elles se soient occupées d'autre chose. Tacite nous apprend avec quelle sévérité étaient alors punies les moindres infractions commises au culte impérial ; on ne leur aurait donc pas permis de négliger les devoirs que leur imposait le titre qu'ils s'étaient donné (4).

En dehors de ces colléges institués pour honorer les empereurs et qui sont aussi anciens que l'empire, il n'y a pas d'autre trace certaine de l'existence des *cultores deorum* au premier siècle. Ceux qui se disent les adorateurs d'autres dieux que les césars ne commencent qu'un peu plus tard. Les inscriptions datées, où il est question d'eux, ne remontent pas plus haut que le règne de Nerva. On a donc raison d'admettre, comme on le fait généralement, qu'ils ne se sont multipliés qu'à partir du second siècle. Il n'est pas facile de savoir si, comme les *cultores Augusti*, ils formaient au début de véritables associations religieuses. Le motif qui les fait choisir de préférence le dieu dont ils prennent le nom nous échappe très-souvent. On comprend bien que les médecins de Turin se disent les adorateurs d'Es-

(1) Orelli, 1662. Il y est dit que trois personnages ont fait cadeau des lares impériaux aux *cultores domus divinae et fortunae augustae* de Tibur.

(2) *De pont.*, 2, 8, 9. — (3) *Id.*, 4, 9, 111.

(4) Malgré le zèle dynastique qu'affectaient ces colléges, ils ne se piquaient pas d'une fidélité à toute épreuve. Quand la famille impériale dont ils honoraient les images était renversée par quelque révolution, ils changeaient avec la fortune et passaient à l'empereur nouveau. Une association de ce genre avait eu la mauvaise chance de se fonder la dernière année du règne de Néron. Après sa mort, nous les voyons s'empresser de remplacer ses images par celles de Galba et y joindre, comme c'était l'usage en ce moment, la statue de la liberté que Galba était censé rendre aux Romains (O., 738).

culape et d'Hygie (O. 1578), mais on ne voit pas pourquoi un collége de Rome, qui n'avait aucun rapport avec la médecine, se met sous la protection des mêmes divinités (O. 2417). C'était ordinairement le voisinage de quelque temple célèbre qui décidait les associés à se donner pour patron le dieu auquel ce temple était consacré. C'est pour cette raison sans doute qu'à Préneste les habitants du quartier du Marché s'appellent les adorateurs de Jupiter Arkanus (*cultores Jovis Arkani regio macelli*, O. 2391). Plusieurs de ces associations ne dissimulent pas les liens qui les unissent à un temple important. (*Deae Sandraudigae, cultores templi*, O. 5910.—*Juvenes a fano Jovis*, id. 4097.— *Cultores arae genii municipii*, Insc. Neap. 5052) On peut supposer qu'il en était de même pour beaucoup d'autres qui n'en disent rien. Par exemple, le *collegium genii fori vinarii*, dont il est question dans une ville de Lucanie (*Insc. Neap.* 123), avait sans doute son centre dans quelque chapelle située sur la halle aux vins de l'endroit. Les *cultores dei publici* (*Insc. Neap.* 5766) et les *cultores Herculis Reatini* (O. 2400) devaient certainement se lier à quelque culte municipal. On voit que dans toutes ces associations le nom du dieu protecteur n'était pas tout à fait un nom en l'air, une simple étiquette que le collége se mettait pour se distinguer des autres et qu'il prenait au hasard. Elles avaient une raison pour le choisir, et le lien par lequel elles s'étaient volontairement rattachées à un temple et à un dieu respectés les obligeait à un certain culte. Le collége de Diane et d'Antinoüs, fondé sous Hadrien, à Lanuvium, devait son nom à deux temples que possédait la petite ville; aussi voit-on les confrères s'imposer la nécessité de célébrer l'anniversaire de la dédicace des deux temples (O. 6086). C'est reconnaître qu'on ne se croit pas dégagé de tout hommage envers les dieux dont on a pris le nom. A Lambèse, dans la province de Numidie, les vétérans de la troisième légion s'étaient associés sous le nom de *cultores Jovis optimi maximi*. Nous avons conservé une liste des membres de la société sur laquelle, au-dessous du président, un ancien centurion, figurent deux flamines (*Insc. de l'Alg.* 100). Si les *cultores Jovis O. M.* sentaient le besoin de se choisir des prêtres, c'est que les pratiques de la religion tenaient une certaine place dans leurs fêtes ; on pourrait encore établir que ces colléges possédaient les statues de leurs dieux protecteurs, et leur rendaient un culte (1) ; on montrerait même

(1) Voyez, pour les statues des protecteurs, O , 6075 et 2407; pour la persistance du culte dans ces colléges, la fin de l'inscription de Lanuvium, O., 6085, et les bas-reliefs de l'autel des *cultores Urae fontis*, id., 6081.

sans peine que quelques-uns d'entre eux sont restés de véritables associations religieuses : tel est le collége des *cultores dei Solis invicti Mithrae* de Sentinum (1); sur le monument qui nous reste de lui, les associés sont rangés dans l'ordre de leur initiation et sous la présidence de leurs prêtres.

Ainsi, parmi les *cultores deorum* il en était quelques-uns, un petit nombre sans doute, qui avaient gardé avec la religion des rapports assez étroits. Les autres, en s'éloignant d'elle, ne s'en étaient pas tout à fait détachés ; comme ils conservèrent toujours quelques pratiques extérieures et le culte du dieu qu'ils avaient pris pour patron, ils n'avaient pas perdu tout droit de s'en dire les adorateurs; il est pourtant sûr que, suivant la remarque de M. Mommsen, ils avaient un autre dessein en s'associant que d'adorer un dieu. A défaut d'autre preuve, il suffirait pour l'établir de voir comment le mot *cultor*, dont le sens s'était affaibli déjà avant d'être employé par ces colléges, acheva de perdre sa signification dans ces colléges mêmes. On lit ces mots dans une inscription de Rome : *Genio Forinarum et cultoribus hujus loci* (O. 49). Cette façon dont un collége se désigne ne laisse pas d'abord de surprendre. Nous sommes accoutumés sans doute à voir, dans les cités anciennes, l'affection des habitants se localiser, pour ainsi dire, beaucoup plus que chez nous ; il n'est pas rare qu'ils expriment leur attachement non-seulement pour leur ville, mais pour leur quartier, en des termes dont la vivacité nous surprend. A Préneste, ces *cultores Jovis arkani* dont il a été parlé plus haut et qui habitaient le quartier du marché s'appellent eux-mêmes *amatores regionis macelli* (O. 3045). Ailleurs, sur la tombe d'un employé modèle, on déclare qu'il a éprouvé la plus grande affection pour les greniers de Nerva qu'il administrait : *hic in horreis Nervae amorem habuit maximum* (*Bull. de l'Inst. arch.* 1850, p. 178); mais il y a loin de cette affection, quelque vive qu'on la suppose, à un culte véritable; aussi n'est-ce pas d'un culte qu'il est question dans le monument élevé par les habitants de la quatorzième région de Rome; en s'appelant *cultores hujus loci* ils veulent simplement dire qu'ils font partie d'un collége composé des voisins du temple de Furina. C'est ce qui est encore plus visible ailleurs. Quand ces col-

(1) O., 6042 *b*. M. Henzen suppose que le mot *patroni* placé à la seconde ligne de l'inscription se rapporte au nom de Mithra qui précède, et que Mithra est dit, au sens français, le patron des associés. Ne serait-il pas plus naturel de le rapporter à ce qui suit et de croire que les quatre noms placés au-dessous sont ceux des protecteurs de la société?

léges veulent se donner leur nom complet et officiel, ils s'appellent par exemple ainsi : *collegium cultorum bonae deae coelestis* (*Insc. Neap.* 4608). Mais l'ordre de ces mots est quelquefois très-singulièrement interverti. Au lieu de dire : *collegium cultorum Mercurii*, il arrive qu'on dit : *cultores collegii Mercurii* (O. 6080), *cultores collegii Promes* (*Insc. Neap.* 4612). Cette interversion étrange, qu'on retrouve à la fois aux deux extrémités du monde, en Bretagne et en Italie, prouve que le sens religieux du mot *cultor* s'était entièrement effacé et qu'il ne signifiait plus que membre d'une association. C'est ainsi qu'il faut comprendre et traduire les inscriptions où des personnages sont appelés *cultores centuriae Cornelianae* (*Insc. Neap.* 2534) ou même *cultores fabrorum* (*id.* 4614). Dans la dédicace d'un monument élevé à Mercure, Julius Lucifer en prenant le titre de *sacerdos et cultor ejus* (O., 2394) veut faire entendre qu'il est à la fois prêtre de Mercure et membre d'un collége qui porte son nom. Lorsqu'on voit la signification du mot *cultor* s'affaiblir à ce point dans plusieurs de ces colléges, on peut en conclure que la religion n'était pas leur unique ou même leur principale affaire, et qu'on s'y réunissait pour d'autres motifs que pour accomplir certaines pratiques en commun. — Ce sont ces motifs qu'il importe maintenant de chercher.

Pour arriver à savoir exactement ce qu'étaient les *cultores deorum*, il est bon de chercher d'abord à connaître ce qu'ils n'étaient pas. On ne peut douter qu'ils ne fussent tout à fait distincts de ces corporations ouvrières et industrielles qui prennent alors tant d'importance (1). En réalité, parmi les associations sans nombre qui couvrent l'empire à partir du second siècle, on ne peut guère aujourd'hui saisir que deux classes différentes, celles qui se composent surtout d'ouvriers et de négociants et qui prennent le nom de l'industrie ou du métier que leurs membres exercent, et celles qui se désignent ordinairement par le nom d'un dieu, ou, en d'autres termes, les corporations ouvrières et les *cultores deorum* (2). Il y aurait lieu, ce

(1) A l'exception des médecins de Turin dont on a parlé plus haut et qui se disent les adorateurs d'Esculape et d'Hygie, aucun autre collége de *cultores deorum* ne paraît se composer de gens qui exercent la même profession et s'associent pour la défendre. Il est bien question dans Orelli (2395) d'un *collegium ligniferorum cultorum Mercurii*, mais M. Henzen pense que cette inscription est interpolée.

(2) Il n'y a qu'un très-petit nombre de colléges qui ne rentrent pas dans ces deux catégories; encore est-il sûr que plusieurs, qui ne semblent pas d'abord appartenir à la seconde, s'y rangeraient naturellement si nous les connaissions par leur nom entier. Ainsi il est question en Espagne d'un *collegium salutare* (*C. I. L.*, 2, 379); quand on se souvient du *collegium salutare Dianae et Antinoi*, on n'a pas de peine

semble, de modifier en ce sens la division ordinaire des colléges qui est adoptée dans tous les recueils épigraphiques. On les sépare en sociétés civiles et religieuses; mais, ainsi présentée, cette division paraît vague et il y entre trop d'arbitraire. Tous les colléges se rattachent de quelque manière à la religion, et il en est chez lesquels l'élément civil et l'élément religieux sont si bien mêlés qu'on ne saurait dans quelle classe les mettre. Telle est la célèbre corporation des *dendrophores*, sur laquelle on a tant discuté. C'étaient des marchands de bois, et l'importance de ce commerce suffit à expliquer comment cette corporation devint très-puissante; mais on sait aussi qu'elle était étroitement attachée au culte de Cybèle. A certains jours de fête les *dendrophores* étaient chargés de porter solennellement dans son temple l'arbre sous lequel l'amant de la grande déesse, le bel Attis, avait subi sa mutilation. Aussi voyons-nous qu'ils s'appellent eux-mêmes prêtres de la mère des dieux (1), et qu'ils sont soumis à la surveillance des magistrats chargés spécialement du culte de Cybèle (2). Ce double caractère était si bien confondu chez eux que les empereurs chrétiens sont fort embarrassés pour savoir comment ils doivent les traiter. Quand ils les regardent comme une société religieuse, ils les proscrivent sans miséricorde (3); au contraire, comme corporation civile, ils déclarent qu'il importe à l'État qu'ils s'accroissent le plus possible (4). A la place de cette division qu'il serait parfois difficile d'appliquer, on a demandé à la loi romaine le principe d'un classement plus simple et plus juste (5). En parlant des associations et de leurs priviléges, le *Digeste* met à part celles « où l'on est reçu à cause du métier qu'on exerce, *collegia in quibus artificii sui causa unusquisque adsumitur* (6) ». Il veut parler de ces corporations ouvrières et industrielles que la loi distingue encore des autres par ce caractère qu'on y travaille dans l'intérêt du public. L'autre classe serait donc composée des associations « où l'on n'est pas reçu à cause de son métier », et qui ne sont réunies que dans l'intérêt particulier de

à supposer que dans le collége espagnol le nom du dieu est oublié. Il en est de même des *sodales* qui sont mentionnés en divers endroits sans autre désignation; le nom des *sodales Fortunenses* ou *Herculani* (O., 6063-5003) et des *sodales Silvani* (id., 1588, 1611, etc.) indique qu'il y a là aussi quelque omission. Je le croirais encore volontiers pour les *juvenes* qui s'appellent souvent *cultores Herculis, Herculani, Dianenses*; tous ces colléges peuvent être placés dans la classe des *cultores deorum*.

(1) O., 1602-6037.

(2) *Inscr. Neap.*, 2559.

(3) *Cod. Theod.*, 16, 10, 20. — (4) *Id.*, 14, 8, 1.

(5) Herzog, *Gall. narb.*, p. 189. — (6) D., 50, 7.

leurs membres. Celles-là sont précisément celles dont nous nous occupons en ce moment et qui, ne pouvant se désigner par un nom de métier, comme les autres, puisque les gens qui les composaient exerçaient des professions différentes, avaient été amenées à prendre le nom d'un dieu.

Cette façon de se désigner était assez vague, elle n'engageait à rien les associés ; elle n'annonçait pas pour quel dessein ils s'étaient unis, et il est possible qu'elle ait abrité quelquefois des colléges de nature diverse. Ces colléges avaient pourtant, quelle que pût être leur diversité, une occupation commune : ils regardaient tous comme un devoir de fournir une sépulture à leurs membres. Cet usage devait avoir existé de tout temps chez la plupart d'entre eux ; mais la loi leur en fit à tous une obligation. Elle voulait bien se relâcher de ses rigueurs en faveur des classes populaires, mais elle n'entendait pas leur donner dans tous les cas et sans réserve le droit absolu de s'associer. Elle ne l'accorda qu'aux sociétés qui s'étaient fondées dans le dessein d'ensevelir leurs morts. Celles-là obtinrent seules la permission de se réunir une fois par mois et de posséder une caisse commune. Il fallait donc être un collége funéraire pour jouir de ce privilége, et l'on ne peut douter qu'ils ne se soient tous conformés à cette exigence de la loi (1).

On sait aujourd'hui que les colléges funéraires étaient organisés de deux façons : ou bien ils faisaient construire des monuments où tous les associés devaient être enterrés ensemble, quelquefois avec leur famille (2) ; ou bien, quand ils avaient perdu un des leurs, ils payaient une somme d'argent à son héritier qui devait se charger de l'ensevelir. Ces deux modes de sépulture ont été employés par les *cultores deorum*. Tantôt ils possèdent un tombeau commun, soit qu'ils l'aient acheté à leurs frais (O., 2399, 2405, etc.), soit qu'ils le doivent à la générosité d'un bienfaiteur (*Insc. Neap.*, 4314, 4614). Tantôt, à la mort d'un associé, ils payent à sa famille ce qu'on appelle le *funeraticium* du défunt (3), ou en l'absence de sa famille

(1) Momms., *de Coll.*, p. 96 et sq.

(2) Quelquefois les colléges se contentaient d'acheter pour leur usage toute une partie d'un *columbarium*. C'est ce qu'ont fait les *Symphoniaci* dans le columbarium de la porte Capène. Henzen, *Ann. de l'Inst. arch.*, 1856, p. 6.

(3) Certaines épitaphes semblent indiquer que la famille a quelquefois ajouté de son argent au *funeraticium* pour faire la tombe plus belle. C'est ainsi qu'il faut expliquer l'inscription suivante : *D. M. M. Jul. Serano in itinere urb. defuncto et sepulto, Coelia Romula mater filio piissimo et collegium salutare f. c.* (*C. I. L.*, 2, 379.)

ils se chargent eux-mêmes de faire élever la tombe et d'y graver quelques mots « pour conserver, disent-ils, le nom de leur camarade et pour bien établir qu'ils ont accompli leur devoir (1) ». C'étaient évidemment les associations les plus riches qui faisaient construire des sépultures communes : il fallait une certaine aisance pour pouvoir payer à la fois les sommes nécessaires à ces constructions importantes. Les autres se composaient de gens qui n'auraient pas pu trouver les capitaux suffisants pour une dépense pareille et qui devaient se contenter d'amasser péniblement, as par as, tous les mois, le prix de leur tombe. Aussi voyons-nous qu'en général les contributions que payaient les associés et la valeur du *funeraticium* auquel leur héritier avait droit après leur mort étaient très-peu élevées. Le *funeraticium* des confrères de Diane et d'Antinoüs (O., 6086) est de 300 sesterces (60 fr.); dans un collége d'Espagne il n'est que de 200 sesterces (40 fr.) (2). C'est bien à ces gens-là que s'applique cette expression de « pauvres gens, *tenuiores* », dont se serven les jurisconsultes; c'est spécialement à eux que la loi prétend accorder le droit de s'associer : on le voit bien à la mention qu'elle fait de la contribution mensuelle; mais il n'était pas possible d'empêcher les riches de profiter de cette faveur qu'on faisait aux pauvres, et les riches paraissent avoir aussi formé des colléges funéraires, probablement pour jouir des priviléges qui étaient accordés à ce genre d'association. Par exemple, l'élévation du prix du *funeraticium* dans la corporation des *mensores machinarii* de Rome prouve qu'elle était composée de gens aisés (3). Ce n'étaient pas des pauvres non plus que ces officiers de la troisième légion qui exigeaient que pour faire partie d'un de leurs colléges on versât d'abord 750 deniers à la caisse commune (4).

Toutes ces associations de « pauvres gens », on vient de le voir, n'étaient autorisées qu'en tant que colléges funéraires. Pour être sûr qu'elles ne sortiraient pas du rôle qui leur était assigné, le législateur avait pris ses précautions. Il ordonnait expressément que l'argent de la contribution mensuelle ne fût employé qu'à la sépul-

(1) *C. I. L.*, 2, 1293 : Namque sodalicii sacravit turba futurum
Nominis indicium nec minus officii.
Voyez aussi O., 6063.

(2) *C. I. L.*, 2, 3114. *T. Octavio Saturnino sod. Claudiani cont. ad funus HS CC*

(3) O., 4107. Le revenu de ce *funeraticium* fournit à une dépense de quarante deux deniers.

(4) *Inscr. de l'Alg.*, 70.

ture des associés. Cette condition était gênante; on s'en débarrassa peu à peu. Nous voyons d'abord que dans ces colléges, qui ne devaient lever aucun argent que pour enterrer leurs morts, il se faisait des dépenses considérables pour des repas communs. Mais ces dépenses n'étaient pas prises ordinairement sur les fonds réservés aux sépultures. C'étaient en général les protecteurs de la société qui se chargeaient d'y subvenir (1). On peut donc prétendre que, dans ce cas, la loi était encore respectée; elle ne l'était plus quand les associés se permettaient d'élever quelque monument en l'honneur du prince ou des personnages importants de la ville qu'ils habitaient. C'est ce qu'ils font souvent et ils ne paraissent pas, quand ils le font, fort désireux de cacher l'illégalité qu'ils commettent, ni inquiets des suites qu'elle peut avoir pour eux : sur l'inscription de leur monument, ils n'hésitent pas à reconnaître qu'il a été construit de leur argent, *de sua pecunia*, *de suo*, etc. Il était en effet bien difficile qu'on les punît d'être reconnaissants, et plutôt que de se montrer sévère contre une vertu si rare, la loi consentait à fermer les yeux. Cette tolérance encourageait à ne pas respecter ses prescriptions; aussi est-elle ailleurs encore plus ouvertement violée. Il est souvent question, dans les inscriptions de la Numidie, d'associations militaires qui paraissent tout à fait organisées sur le modèle des colléges funéraires. Chez l'une d'elles, dont le règlement a été conservé, le *funeraticium* se retrouve. « Si quelqu'un des collègues, y est-il dit, paye son tribut à la nature, ses héritiers ou son *procurator* toucheront 500 deniers (2). » Mais il s'y trouve bien d'autres choses encore; il y est dit notamment que chaque associé qui prend son congé a droit à

(1) M. Mommsen pense que les *sportulæ* qu'on distribuait aux associés à des jours solennels n'avaient pas d'autre usage; soit qu'on les payât en argent, soit qu'on les donnât en nature, elles servaient aux frais du festin. La société ne fournissait que le pain et le vin, les protecteurs ajoutaient le reste. Marini croyait, au contraire, que les distributions d'argent étaient indépendantes du repas et formaient comme un surcroît de libéralité. La discussion est de peu d'importance; dans tous les cas, M. Mommsen va trop loin quand il dit : *sportulas semper pro coena esse, non praeter coenam dari, plurima sunt quae probent* (*de Coll. et Sod.*, p. 110). Quelques inscriptions montrent que cette affirmation est exagérée. Telle est celle qui se termine par ces mots : *ob cujus dedic. dedit decur.* ⋈ V *sexv.* ⋈ II *pop.* ⋈ I *et epulum sufficiens* (O. 7190); et cette autre que j'emprunte à M. Mommsen lui-même : *dedit ob statuae dedicationem col. dendrophor. et fabr. sing.* HS *millenos et epulum* (*Insc. Neap.* 189). Quoi qu'il en soit, il est presque certain qu'en général c'était la générosité des protecteurs qui, sous une forme ou sous une autre, fournissait aux frais des repas.

(2) *Inscr. de l'Alg.*, 70. La contribution mensuelle devait exister aussi dans ces

recevoir 500 deniers « à titre d'*anularium*, *anularii nomine.* » La signification exacte de ce mot n'a pu être expliquée; mais si le terme est obscur, l'idée est parfaitement claire. M. Léon Renier voit dans cet usage des officiers romains quelque chose qui ressemble à nos caisses de retraites fondées sur la retenue proportionnelle des traitements. On peut faire un pas de plus et conjecturer d'où cette institution procède et par quels degrés on s'y est acheminé. Le prix de l'*anularium*, on vient de le voir, est tout à fait égal à celui du *funeraticium*. Quand un associé avait achevé le temps de son service, il quittait le corps pour aller vivre ailleurs. Comme le collége n'était plus en mesure, lorsqu'il mourait, de s'occuper de ses funérailles, il était juste qu'avant son départ on lui donnât la somme à laquelle il aurait eu droit s'il était mort pendant qu'il faisait partie de la légion. L'*anularium* n'est donc autre chose que le *funeraticium* payé d'avance et à un vivant. On remarquera aussi que la somme qu'on touche en sortant de la société (500 deniers) est moins élevée que celle qu'on verse en y entrant (750 deniers); c'est le contraire qui arrive dans le collége de Diane et d'Antinoüs, où les confrères payent seulement 100 sesterces à leur entrée et ont droit à un *funeraticium* de 300 sesterces. La raison de cette différence est facile à comprendre : dans le collége de Diane et d'Antinoüs, qui tient à se conformer à la loi et la cite en tête de son règlement, tout l'argent est consacré aux funérailles des membres; dans les associations militaires de la Numidie, il a des destinations diverses. La caisse commune qui doit fournir à des dépenses plus variées ne peut plus donner autant pour chacune d'elles. Il faut avoir des fonds en réserve non-seulement pour enterrer les associés quand ils meurent, mais pour leur payer des frais de route quand ils ont besoin de traverser la mer et de se rendre sur le continent. Ce voyage avait sans doute pour but d'obtenir quelque avancement auquel on croyait avoir droit; on allait, comme aujourd'hui, dans la capitale de l'empire pour solliciter les faveurs du pouvoir. C'était une entreprise grave et coûteuse. Un officier supérieur, Alfénus Fortunatus, se préparait à l'accomplir en faisant relever un monument de Bacchus; en même temps il adressait à ce dieu une prière en vers pour lui demander de veiller en son absence sur sa femme et ses enfants, et de lui faire trouver à Rome la bienveillance du maître

colléges. On peut l'inférer de ce passage où les *optiones* de la 3e légion déclaren qu'ils ont construit leur *schola* du produit « de la solde très-abondante qu'ils tiennent de l'empereur. » *Id.*, 60.

et les honneurs qui en sont la suite (1). Aussi voyons-nous que tous les colléges militaires établis à Lambèse distribuaient un *viaticum* considérable à ceux de leurs membres qui étaient forcés d'entreprendre ce grand voyage. S'il faut voir en eux de véritables colléges funéraires, ce qui est fort probable, nous devons reconnaître qu'il ne se préoccupaient guère de la défense qui leur était faite d'affecter l'argent des associés à d'autres usages qu'à leur sépulture. Du reste, il fut dans la destinée de la loi sur les associations d'être très-peu respectée. Il semble que toutes ses prescriptions aient été successivement violées. Elle ne voulait sous aucun prétexte permettre aux soldats de s'associer, et l'on vient de voir que des inscriptions nombreuses nous ont conservé le souvenir des colléges de la troisième légion. Elle promulguait des peines sévéres contre ceux qui se faisaient recevoir dans une corporation ouvrière quand ils étaient étrangers au métier qu'on y exerçait, et nous savons qu'à Lyon, par exemple, presque toutes les corporations contiennent des gens qui professent des industries très-diverses. Elle ne fut pas plus heureuse quand elle voulut empêcher qu'on fût de deux colléges à la fois; M. Mommsen suppose que cette défense ne regarde que les associations funéraires; mais dans ces associations elles-mêmes elle ne fut pas toujours respectée et nous avons l'exemple d'un esclave qui fut enseveli par deux colléges dont il faisait sans doute partie : *D. M. Aracinthio Petroni Prisci trib. laticlavi servo collegia Herculis et Dianae fecerunt.* (O. 6076.) Ce qui rendit toutes ces lois impuissantes c'est qu'elles se heurtaient contre le besoin impérieux qu'éprouvaient alors toutes les classes de la société de se fortifier en s'associant (2).

Voilà tout ce que nous savons à peu près des *cultores deorum.* Quoique nous les connaissions imparfaitement encore, il résulte des renseignements que nous avons réunis que la religion ne conserva chez eux qu'une importance secondaire, bien qu'ils ne se soient

(1) Facias videre Romam
Domini(s) munere, honore,
Mactum coronatumque.

Inscr. de l'Alg., 157, et *Bull. de l'Inst. arch.*, 1854, p. 36. J'ai entendu et j'ai traduit ces vers un peu autrement que M. Henzen.

(2) Les lois portées contre les colléges étaient si peu respectées qu'il fallait sans cesse les renouveler. Nous voyons que Pline, à son arrivée en Bithynie, éprouve le besoin de promulguer un édit pour défendre de former aucune association, *edictum quo hetaerias esse vetueram.* (*Epist.*, 10, 96.) Elles étaient pourtant prohibées depuis Auguste.

jamais entièrement séparés d'elle; que la loi, tout en les traitant avec faveur, avait prétendu les restreindre à n'être que des colléges funéraires; mais qu'ils ne se firent pas scrupule d'employer bientôt leurs fonds à d'autres œuvres qu'à la sépulture de leurs morts. Aucun texte ne prouve qu'ils soient devenus de véritables associations charitables, mais ils formaient à la fois des réunions destinées à rendre la vie plus facile, et des sociétés d'assurance mutuelle qui, au moyen de contributions payées par tous, tous les mois, pouvaient subvenir à certaines dépenses extraordinaires des associés. A ce double titre ils méritent d'être étudiés avec soin.

GASTON BOISSIER.

LA

CITÉ DES OSISMII

ET LA

CITÉ DES VENETI

(IIIe LYONNAISE)

(*Suite*) (1)

VI

Après avoir essayé d'établir que les arguments produits par d'Anville et par les autres géographes modernes ne suffisent pas pour les autoriser à étendre vers le sud le territoire de la cité des *Osismii*, jusqu'aux limites de l'ancien évêché de Quimper, il me reste à opposer à ces savants un témoignage qui me paraît être en désaccord complet avec la thèse qu'ils soutiennent. Voici en effet ce que dit César dans ses *Commentaires*, en parlant des Veneti :

« Hujus civitatis est longe amplissima auctoritas omnis oræ maritimæ regionum earum, quod et naves habent Veneti plurimas, quibus in Britanniam navigare consuerunt, et scientia atque usu nauticarum rerum reliquos antecedunt, et in magno impetu maris atque aperto, *paucis portubus interjectis, quos tenent ipsi*, omnes fere, qui eo mari uti consuerunt, habent vectigales (2). »

Ainsi, d'après le témoignage de César, qui devait être bien renseigné, puisqu'il avait lui-même occupé avec son armée la cité des Vénètes, ce peuple était maître des ports de la côte sud-ouest de la

(1) Voir le numéro de janvier.

(2) César, *De Bello Gallico*, lib. III, 8.

péninsule Armoricaine; car je ne pense pas que l'on puisse entendre autrement l'*ora maritima* dont parle César. Or, admettons avec d'Anville que la cité des *Osismii* s'étendait vers le sud jusqu'à la limite de l'ancien évêché de Quimper: le littoral de la cité des *Veneti* se trouve alors nécessairement réduit à l'espace compris entre la rivière de Quimperlé au nord, et la Vilaine au sud. Il en résulte que le littoral de cette cité représente en étendue le tiers seulement de celui que d'Anville accorde aux *Osismii*.

Il suffit de jeter les yeux sur une carte de Bretagne pour s'assurer que les ports naturels sont bien plus nombreux dans la cité des *Osismii* ainsi constituée, que dans celle des *Veneti*. En ne tenant compte que de la partie du littoral comprise entre la rade de Brest et la rivière de Quimperlé, on trouve dans cette étendue de côtes vingt-huit ports maritimes (1). Le nombre de ceux de la cité des *Veneti*, avec les limites que d'Anville lui assigne, n'atteint pas ce chiffre. Il est donc nécessaire, pour mettre le texte de César d'accord avec les faits, d'étendre vers le nord le littoral de cette dernière cité. La chaîne des Montagnes-Noires qui s'étend de la baie de Douarnenez à la limite de l'ancien évêché de Vannes, et qui séparait autrefois l'archidiaconé de Poher et celui de Cornouaille dans l'évêché de Quimper, me paraît être une frontière fort naturelle. Il est à remarquer qu'une voie antique, près de laquelle existaient des *oppida* et d'assez nombreux monuments celtiques, parcourt exactement la crête de cette chaîne de montagnes. Or on n'ignore pas que ces voies sont regardées comme marquant souvent des limites anciennes. En restituant cette étendue de côtes aux *Veneti*, on s'explique leur puissance maritime constatée par César, et l'on se rend plus facilement compte de la situation à l'intérieur des terres de la capitale des *Osismii*, qui, laissant à leurs voisins l'empire de la mer, avaient cherché au milieu des montagnes un refuge assuré contre les attaques de leurs ennemis.

En résumé, dans cette hypothèse, les limites des *Osismii*, au sud, auraient été la chaîne des Montagnes-Noires, depuis la baie de Douarnenez jusqu'à la limite actuelle du département du Morbihan, puis le canal de Nantes à Brest jusqu'à Rohan (2). Quant à leurs

(1) Voir la carte du département du Finistère, par Taconnet, géomètre en chef du cadastre. Je sais que les Romains ne donnaient guère le nom de ports qu'à ceux où les navires pouvaient se maintenir toujours à flot; mais la différence est la même pour les ports de cette nature.

(2) Les deux *oppida* qui existent sur cette ligne frontière sont appelés *Castel-*

limites à l'ouest, les rivières l'Oust, le Leff et le Trieu qui bornaient de ce côté les anciens évêchés de Quimper et de Tréguier, établissent entre la cité des *Osismii* et celle des *Curiosolitae* une ligne de démarcation fort naturelle. Ainsi constituée, leur cité aurait été formée : 1° de tout l'évêché de Léon; 2° de tout l'évêché de Tréguier; 3° de l'archidiaconé de Poher (*Pou-Kaer*), moins deux ou trois paroisses voisines de la ville de Quimper. Cet archidiaconé représentait en étendue près des deux tiers de l'évêché de Cornouaille.

La Commission de la topographie des Gaules donne pour limites à ce dernier peuple, à l'est et au sud-ouest, celles des anciens diocèses de Rennes et de Vannes; mais ces limites ne sont pas partout bien arrêtées. Il n'est pas impossible que la cité des Rhedones se soit étendue jusqu'à la Rance, et que d'un autre côté celle des Veneti ait été bornée au nord-est par l'Oust jusqu'à la Vilaine. Dans ce cas, toute la partie de l'évêché de Vannes située au nord de ces deux rivières, y aurait été annexée après l'arrivée des Bretons. Le désordre produit dans les limites des cités par l'établissement de ces insulaires dans l'Armorique peut justifier ces suppositions.

VII

Il n'est pas, je pense, hors de propos de clore les observations qui précèdent par quelques remarques sur les localités du littoral des Veneti et des Osismii, mentionnées par Ptolémée dans sa description des Gaules. Ces localités sont, en remontant vers le nord, à partir de la Loire :

Brivates portus,
Herii fluvii ostia,
Vindana portus,
Gobæum promontorium;

auxquelles il ajoute : « Post Gobæum promontorium,
« Staliocanus portus, » etc.

Rien ne prouve que Ptolémée ait observé l'ordre topographique dans l'énumération de ces localités. Le contraire est même fort probable. La seule indication certaine que nous fournisse cette énumération c'est que *Brivates portus, Herii fluvii ostia* et *Vindana portus*

Ruffel et *Castel-Toul-Laëron*. Ils occupent, dans les communes de Saint-Goazec et de Spezet, deux des points les plus élevés de la chaîne des Montagnes-Noires.

doivent être recherchés sur la côte comprise entre la Loire et le promontoire Gobæum, qui est, comme on l'a vu plus haut, la pointe de Saint-Mathieu, sans qu'il y ait lieu de se préoccuper de l'ordre dans lequel ces localités sont rangées.

D'Anville et la Commission de la topographie des Gaules n'ont pas hésité à placer à Brest le Brivates portus de Ptolémée, qui ne paraît être qu'une altération du Gesocribate (Geso-Brivate) de la carte de Peutinger. Outre les indications que l'on peut tirer, en effet, de la ressemblance des noms en faveur de cette opinion, il en est de plus solides qui résultent des restes romains importants que l'on remarque dans les courtines et dans d'autres parties du château de Brest. De plus, la situation de cette forteresse et la sûreté de son port ont dû lui donner dans l'antiquité une importance qu'elle a conservée pendant tout le moyen âge et jusqu'à nos jours.

D'Anville pense que le fleuve Herius est la Vilaine (1), et que le nom de la station appelée Duretie dans la carte de Peutinger, et qu'il place sur les bords de la Vilaine, doit s'écrire Durerie et signifie passage de l'Erius. « Je vois même, ajoute-t-il, une trace du nom Hérius dans celui de Treig-hier que l'on donne encore actuellement au passage de la Vilaine, entre la Roche-Bernard et l'embouchure de cette rivière. Car on croira volontiers que *Treig-hier* vient de *Trajectum-Herii.* »

J'ignore si le passage dont parle d'Anville, et qui n'est mentionné dans aucune carte, existe ou a jamais existé; mais on peut s'assurer, en consultant la carte de Cassini et celle de l'Etat-Major, qu'il y a sur la rive droite de la Vilaine, dans la situation indiquée par ce géographe, une ferme appelée *Tre-higuier*, et non *Treig-hier*, voisine d'une autre ferme située aussi sur les bords de la Vilaine et nommée *Tre-hudal*, et qu'à peu de distance, au sud-ouest de ces deux fermes, il y en a d'autres désignées sous les noms de *Tre-gorvel*, *Tre-mer*, *Tre-bestan*, etc. Le mot *Tre* que l'on rencontre si fréquemment en Bretagne, et dont le sens le plus ordinaire est *tribus* (trève, ou fraction d'une paroisse), signifiait aussi autrefois un hameau et même une habitation isolée. L'argument dont se sert d'Anville, et qui reposait sur un mot mal écrit, perd donc toute sa valeur dès que l'on rétablit l'orthographe de ce mot.

D'ailleurs le nom ancien de la Vilaine était *Visnonia*, comme nous l'apprend Grégoire de Tours; rien ne prouve qu'il se soit opéré un

(1) Notice de l'anc. Gaule. Verb. *Durerie* et *Herius fluvius.*

changement dans le nom de cette rivière, depuis l'époque à laquelle écrivait Ptolémée jusqu'au VIe siècle.

Je crois reconnaître le *fluvius Herius* dans l'*Avon*, ou rivière de Châteaulin, improprement appelée Aulne en français. Ce fleuve, qui prend sa source dans les montagnes Noires au delà de Carhaix, est après la Loire et la Vilaine le plus grand fleuve de Bretagne. On sait que les mots *Aff*, *Aven* et *Avon* signifient *rivière* dans les divers dialectes celtiques. Les Bretons, en arrivant dans l'Armorique, donnèrent ce nom à un grand nombre de cours d'eau, dont les noms primitifs furent par suite perdus. La rivière appelée aujourd'hui Aulne reçut, comme d'autres, le nom d'*Avon*, et c'est sous ce nom plus ou moins altéré qu'elle a été désignée jusqu'à présent dans la plus grande partie de son cours, c'est-à-dire depuis Châteauneuf-du-Faou jusqu'à son embouchure. Mais elle a conservé son nom ancien, celui de *Hierre* (Herius), dans le reste de son cours, comme on peut le voir dans la carte de l'Etat-Major et dans celle de Cassini. Cette particularité s'explique fort bien quand on considère que la partie de son cours qui porte le nom de *Hierre* est celle qui arrose le territoire du *Pagus Castelli*, dont, comme je l'ai déjà dit, Carhaix était le chef-lieu. Carhaix (*Vorganium*) était en même temps, comme on sait, la capitale des Osismii. C'est dans cette partie centrale de la Basse-Armorique que la population indigène dut se maintenir le plus longtemps, protégée qu'elle était par la double chaîne des Montagnes-Noires et d'Aré contre les empiétements des insulaires bretons. Il n'y a donc pas lieu d'être surpris que la rivière *Hierre* y ait conservé son nom armoricain, tandis qu'elle était désignée sous celui d'*Avon* dans la partie du pays occupée la première par les Bretons, et l'on peut conclure que l'embouchure de rivière appelée par Ptolémée *Herii fluvii ostia* n'est autre que la rade et le goulet de Brest, points remarquables qui ont dû attirer, plus qu'aucun autre de la côte occidentale de l'Armorique, l'attention des navigateurs anciens (1).

VIII

Un autre point de cette côte qui n'a pas dû échapper à leur attention est la baie de Douarnenez, au fond de laquelle je serais assez

(1) Avant que je me fusse occupé de l'étude de cette question de géographie ancienne, la Commission de la topographie des Gaules avait déjà assimilé le *fluvius Herius* à la rivière d'*Aulne*. Je n'ai été informé que tout récemment de cette circonstance.

porté à placer le *Vindana portus* de Ptolémée, au lieu même occupé par la ville de Douarnenez et par l'île Tristan. Cette île, qui devient une presqu'île à la marée basse, comme les *oppida* gaulois que décrit César en parlant de la guerre des Vénètes (1), a très-probablement été elle-même un *oppidum*. Malgré les nombreux défrichements qui y ont été faits à une époque assez récente, on aperçoit encore dans certaines parties de l'île des traces manifestes d'habitations, semblables à celles que j'ai constatées dans des *oppida* voisins, notamment dans celui du Castel-Coz, en la commune de Beuzec-Cap-Sizun (2), où j'ai fait il y a peu de temps des fouilles assez fructueuses. De plus, M. Penanroz, propriétaire de l'île, y a découvert, en faisant ses défrichements, deux monnaies gauloises en bronze, plusieurs fragments d'épées, des haches, un poignard, des couteaux, etc., aussi en bronze, et plusieurs monnaies romaines (3). D'un autre côté, les ruines romaines abondent dans la ville de Douarnenez et aux environs. On y a découvert, entre autres choses, une pierre calcaire haute de 40 centimètres, qui provient peut-être d'un autel, et sur laquelle est représenté un personnage dans une attitude exactement semblable à celle du dieu gaulois Esus, trouvé en 1711 sous le chœur de l'église de Notre-Dame de Paris (4). On pourrait avancer, de plus, qu'il n'y a pas sur le littoral de cette baie un seul cours d'eau près duquel on ne trouve des substructions et même des murs assez élevés d'habitations romaines. Du reste, les Romains étaient très-habiles dans le choix des emplacements de leurs constructions. On peut dire que sous ce rapport c'étaient de véritables artistes, et l'on comprend aisément qu'ils aient été séduits par la vue de cette splendide baie qui leur rappelait le golfe de Naples.

L'île Tristan s'appelait île Tutuarn en 1118, époque à laquelle elle fut donnée à l'abbaye de Marmoutiers par Robert, évêque de Quimper. C'est probablement après cette donation que le territoire voisin, occupé par la ville de Douarnenez, prit le nom de Terre de

(1) *De Bello Gallico*, lib. III, 12.

(2) Canton de Pont-Croix, Finistère.

(3) Depuis que ceci est écrit, j'ai pris de nouveaux renseignements de M. Penanroz. Il en résulte qu'il a trouvé, en faisant des défrichements, un très-grand nombre de petites habitations *disposées comme les cases d'un échiquier*. C'est exactement l'aspect que présentent les habitations gauloises dans les *oppida* que j'ai explorés. Il y a découvert aussi des meules et d'autres instruments auxquels il n'a porté que fort peu d'attention. L'île Tristan était donc un véritable *oppidum*, et cette considération me confirme pleinement dans le sentiment que j'ai exposé plus haut.

(4) Cette pierre est déposée au Musée départemental d'archéologie à Quimper.

l'Ile (*Douar-an-Enez*). Tutuarn est le nom d'un saint breton ; l'île et la ville n'ont donc conservé aucune trace du nom qu'elles portaient avant et pendant l'occupation romaine. Mais, je le répète, l'importance des ruines romaines qui s'y trouvent ne peut laisser aucun doute sur l'existence d'une ville antique dans cette localité.

IX

Après le *Promontorium Gobœum* (pointe de Saint-Mathieu), Ptolémée mentionne le *Portus Staliocanus* ou *Portus Saliocanus*, que la plupart des géographes placent près du Conquet, dans l'anse de *Portz-Liogan*, se fondant sur l'analogie des deux noms et sur la description suivante que fait Dom le Pelletier des restes d'antiquités qu'on y remarquait de son temps (1) :

« Liogan est le nom propre d'une anse ou rade foraine entre l'abbaye de S. Mathieu et le Conquet, etc. C'étoit apparemment autrefois un port de mer ou l'entrée des navires, de laquelle la mer a mangé les deux pointes ou promontoires qui formoient ce port, que l'on nomme encore aujourd'hui *Pors-Liogan*, qui est écrit partout dans les anciens titres Pors-Leocan. Ce port avoit un quai maçonné et cimenté de mastic ou de bitume. Les vieilles gens du pays (en 1694) m'assurèrent qu'ils y avoient vu des anneaux où l'on attachoit les navires, et j'y vis encore la place d'un. Ce quai étoit au-dessus de la plaine mer, grande marée, élevé d'environ trois toises, et les anneaux quatre ou cinq pieds moins, ce qui, n'étant pas ordinaire aux quais modernes, fait juger que les navires étoient en ces tems là plus élevez, ou que la mer a baissé (2). De ce nom *Liocan* ou *Pors-Liocan*, qui signifie entrée ou *port de couleur blanche et brillante*, les anciens écrivains ont fait *Portus Saliocanus*, qu'ils ont dû lire *Portus Liocanus*, et Ptolémée même a écrit Σταλιοκάνος λιμὴν, le port *Staliocan*, ce qui est apparemment venu de la prononciation des habitants du lieu

(1) Dans son *Dictionnaire de la langue bretonne*, au mot *Liogan*.

(2) Il est certain, au contraire, que le sol s'affaisse sur le littoral du Finistère. Ainsi dans l'anse des Blancs-Sablons, peu éloignée de celle de Portz-Liogan, on découvre dans les grandes marées de nombreuses souches de pins et d'autres arbres, qui indiquent qu'une forêt existait autrefois dans cette anse. D'un autre côté, il y a dans la baie de Douarnenez de nombreuses constructions romaines, qui sont, pour la plupart, soit recouvertes par les sables, soit plus ou moins entamées par la mer avec les falaises sur lesquelles elles sont établies.

qui ont prononcé comme à présent *Pors-Liocan*, que les étrangers ont cru être le *port Saliocan*, Portus Saliocanus ou Staliocanus. »

J'ai visité, il y a quelques années, l'anse de Portz-Liogan, et je n'y ai point remarqué les vestiges anciens signalés par Dom le Pelletier. Le temps m'a peut-être manqué pour donner à l'examen des lieux tout le soin nécessaire. Je doute cependant qu'il y ait jamais eu de quai dans l'anse de Portz-liogan. Les traditions relatives à d'anciens ports dont la mer se serait retirée ne sont pas rares en Bretagne, et ne reposent généralement sur aucun fondement sérieux. Ce que j'admets comme très-probable, car je ne puis croire que le savant bénédictin que je viens de citer se soit trompé sur le caractère antique de ruines dont il n'a parlé qu'après les avoir vues, c'est l'existence, à un point plus ou moins élevé de la falaise qui domine cette anse, d'un de ces petits postes d'observation que les Romains ont multipliés sur le littoral breton, et dont l'aire et les parois étaient revêtues d'une épaisse couche de béton rouge très-résistant, que Dom le Pelletier a désigné sous le nom impropre de « mastic ou bitume. » Comme exemple de ces constructions, dont le plan est celui d'un rectangle divisé en deux parties égales par un mur de refend, je puis citer dans la baie de Douarnenez le poste d'observation du *Caon*, en la commune de Telgruc, à moitié détruit par la mer qui y entre à chaque marée ; celui de *Pentrez*, en la commune de Saint-Nic, construit à mi-hauteur de la falaise et dont le côté qui regardait l'ouest a été emporté par la mer, avec une partie de la falaise ; enfin celui non moins intéressant de *Trez-Mallaouenn*, en la commune de Plomodiern, entamé par la mer comme les deux précédents, malgré la hauteur à laquelle il se trouve placé.

Mais si tout porte à croire qu'il n'y a jamais eu de quai ni de ville dans l'anse de Portz Liogan, l'existence d'une ville ancienne dans la presqu'île de Kermorvan, entre le port du Conquet et l'anse des Blancs-Sablons, est un fait qui ne saurait être contesté. Cette presqu'île, qu'on nomme l'Ile (*an Enez*) dans le pays, et qui n'est unie au continent que par une étroite langue de terre fortement retranchée, présente dans sa partie médiane, à peu de distance d'un groupe de menhirs, de nombreuses substructions d'habitations de forme rectangulaire, construites en terre et en pierres de petite dimension, et rangées les unes à la suite des autres avec assez de régularité. Une sorte de rue ou de chemin, dont la largeur, qui est d'environ 3 mètres, est indiquée par des pierres fichées en terre et saillantes de 20 à 30 centimètres, conduit en se dirigeant d'abord de l'est à l'ouest, et ensuite du sud au nord, jusqu'au centre de ces habitations,

où l'on remarque deux enceintes comprises l'une dans l'autre et de forme rectangulaire, comme les maisons. L'enceinte intérieure était, suivant la tradition locale, l'église (*an Illis*), et l'enceinte extérieure, le cimetière de cette ville ruinée. A quelque distance sont plusieurs autres enceintes plus grandes, faiblement retranchées, qui peuvent avoir servi de parcs à bestiaux. Les monuments celtiques ont dû être fort nombreux dans cette presqu'île, mais on en a détruit beaucoup (1). On y remarque encore deux *dolmens* de grandes dimensions et un assez grand nombre de menhirs, qui devaient autrefois faire partie d'alignements parallèles, aujourd'hui mutilés. Ces monuments ont été décrits avec assez peu d'exactitude par M. de Fréminville (2), mais je ne pense pas qu'aucun archéologue ait encore mentionné les ruines dont je viens d'indiquer l'existence. Des fouilles pourraient seules faire connaître l'âge de cette ville ancienne. Mais les molettes et les meules à broyer le grain, les marteaux en pierre ayant sur les côtés des dépressions artificielles pour y placer les doigts, les pilons et les fragments de mortiers en pierre, les débris de tuiles et de poteries romaines que j'y ai recueillis ou que j'ai vu recueillir par d'autres sur le sol de cette presqu'île, suffisent à prouver qu'elle a été habitée par des populations de races diverses depuis un temps immémorial.

En résumé, la presqu'île de Kermorvan réunit par sa situation toutes les conditions que les Gaulois recherchaient pour l'établissement de leurs *oppida* : elle commande l'entrée du port du Conquet; elle est en outre peu éloignée de l'anse de Portz Liogan, dont le nom a pu s'étendre anciennement à toute la rade foraine qui se trouve en avant du port du Conquet. Je ne vois pas de localité, au delà du promontoire *Gobœum*, où l'on puisse avec plus de raison placer le *Staliocanus portus* de Ptolémée.

X

Les conclusions développées dans ce mémoire, qui devait se terminer ici, ont été adoptées par la Commission de la topographie des

(1) Une hache en pierre polie a été trouvée il y a quelques années, par un officier du génie, sous un menhir qu'il venait de faire abattre.

(2) *Antiquités du Finistère*, t. I. M. de Fréminville prétend que ces menhirs sont disposés de manière à former une enceinte elliptique. La plupart de ces pierres sont situées dans la partie cultivée de la presqu'île. La destruction d'un grand nombre d'entre elles a donné à l'ensemble du monument une forme irrégulière, qui ne m'a pas paru être celle d'une ellipse.

Gaules, à l'exception d'une seule : celle qui est relative à l'extension vers le nord-ouest de la cité des *Veneti*. La Commission pense que la ligne de démarcation qui existait avant 1790, entre l'évêché de Vannes et celui de Quimper, devait aussi, à l'époque gallo-romaine, servir de limite aux cités des *Osismii* et des *Veneti*. On ne peut répondre en quelques lignes à cette objection qui a pour elle la sanction du temps et l'autorité de savants éminents. J'espère pouvoir démontrer que, si en Bretagne il y avait, au moyen âge, une concordance parfaite entre les divisions ecclésiastiques et les divisions politiques, elle ne s'y est pas établie de la même manière que dans la plupart des autres provinces de la Gaule. Mais pour donner à cette démonstration toute la clarté désirable, il est nécessaire, avant d'arriver à l'examen de la formation des évêchés bretons et de leurs rapports avec les anciennes cités, de rappeler sommairement les circonstances dans lesquelles s'opéra l'établissement des Bretons insulaires dans la partie de l'Armorique romaine représentée depuis par la province de Bretagne.

R. F. LE MEN.

(La suite prochainement.)

LE

TOMBEAU DU ROI CLODOMIR

A VÉZERONCE (Isère)

I

Grégoire de Tours nous apprend (livre II, § XLIII, de l'*Histoire ecclésiastique des Francs*) qu'après la mort du roi Clovis, son époux, la reine Clotilde se retira à Tours, où elle se consacra au service de saint Martin, vivant dans une entière chasteté, pleine de bonté et « visitant rarement Paris. »

Ce fut sans doute dans une de ces « rares visites » que, s'adressant à Clodomir et à ses autres fils, cette princesse « pleine de bonté » leur tint le langage suivant, au dire du même historien (*loc. cit.*, liv. III, § VI) : « Que je n'aie pas à me repentir, mes très-chers enfants, de vous avoir nourris avec tendresse; partagez le ressentiment de mon injure, et mettez vos soins à venger la mort de mon père et de ma mère. »

« L'injure » remontait bien à trente-trois ou trente-quatre ans (1); mais il était dans les mœurs du temps d'avoir la mémoire de la haine.

La prière de Clotilde eut l'effet que cette princesse pouvait en attendre. Ses trois fils, Clodomir, Childebert et Clotaire, envahirent, sans provocation aucune, les États de leurs cousins Gondemar et

(1) Ce fut en 489 que Gondebaud, qui avait été précédemment dépossédé de ses États par ses deux frères, Chilpéric et Gondemar, réussit par un coup de main hardi à s'emparer de la ville de Vienne, où, sur le faux bruit de sa mort, ces princes procédaient en toute sécurité au partage de ses États. Gondemar avait péri dans le sac de la ville; Gondebaud fit trancher la tête à Chilpéric et à ses deux fils, et précipiter sa femme dans le Rhône; il força l'aînée des filles à entrer dans un couvent, mais, touché des grâces et de la jeunesse de la cadette, il se contenta de l'envoyer à Genève, en recommandant qu'on prît le plus grand soin de son éducation. On sait comment Clotilde devint l'épouse de Clovis.

Sigismond, et battirent ces deux princes, dont l'un, Gondemar, fut assez heureux pour leur échapper en gagnant la Suisse, tandis que l'autre était pris avec sa femme et ses fils, et emmené à Orléans.

Après cette victoire, les rois francs étaient retournés chez eux, et déjà ils se disposaient à faire entre eux le partage des États de leur prisonnier, lorsque Gondemar, quittant tout à coup sa retraite, se présenta aux Bourguignons, qui le reconnurent pour leur souverain légitime.

Gondemar, second fils de Gondebaud, était digne de succéder à ce prince (1) ; s'il fut constamment malheureux dans les guerres que lui suscitèrent coup sur coup ses cousins les rois francs, à l'exemple de son père qui deux fois avait perdu ses États et ne s'était jamais montré plus grand ni plus actif qu'après une défaite, il ne se laissa jamais abattre par l'infortune, reconquit lui-même trois fois son royaume, et, trop faible pour le conserver, mourut en le disputant les armes à la main.

Lorsque la nouvelle du retour inopiné de Gondemar parvint à Orléans, sans attendre ses deux frères qui se trouvaient moins rapprochés que lui du théâtre de l'action, Clodomir se remit aussitôt en campagne. Toutefois, en digne fils de Clovis, il avait pris auparavant la précaution de faire jeter dans un puits, à Coulmiers, près d'Orléans, son prisonnier Sigismond, la femme et les enfants de celui-ci, uniquement pour ne pas laisser d'embarras derrière lui. (Grég. de Tours, liv. III, § VI.)

Le roi d'Austrasie, Thierry, fils aîné de Clovis et gendre de Sigismond, rejoignit en Bourgogne le roi d'Orléans; mais ce prince ne paraît avoir suivi ce dernier qu'à contre-cœur, bien qu'au dire de Grégoire de Tours il se souciât peu de venger l'injure de son beau-père.

Suivant Frédégaire, Thierry aurait même abandonné Clodomir à la bataille de Vézeronce; mais le fait est plus que douteux, car une pareille défection eût inévitablement amené la défaite des Francs; il semble aussi que Grégoire de Tours n'aurait pas manqué de la signaler. Du reste, il est probable que cette défection n'eût guère profité à son auteur, si l'on en juge par la menace que les guerriers de ce même Thierry lui firent, de l'abandonner pour

(1) Gondebaud, qui, le premier parmi les rois barbares, comprit la nécessité d'un corps de lois et en dota ses sujets (*les lois Gombettes*), nous paraît bien supérieur à son contemporain Clovis, dont les chroniqueurs gallo-romains se sont plu à faire un « personnage », et qui ne fut qu'un soldat heureux, bien servi par les événements et surtout par le haut clergé dont il se fit l'utile instrument.

suivre ses frères, dans une circonstance toute semblable. (*V.* Grég. de Tours, liv. III, § XI.)

Au surplus, toute cette période de notre histoire est si confuse, les événements en sont si embrouillés, qu'on voit les meilleurs historiens différer d'avis sur les faits les plus simples, suivant les sources où ils ont cru devoir puiser, comme nous le montrerons, par exemple, à propos du résultat final de la bataille de Vézeronce.

Les rois d'Orléans et d'Austrasie, ayant réuni leurs troupes, paraissent avoir rencontré peu de résistance dans toute la partie du royaume des Burgondes (1) qui s'étend jusqu'au Rhône, et que Gondemar, à peine rentré en possession de ses États, ne devait pas être en état de leur disputer sérieusement. Les Francs passèrent le Rhône (2), probablement vers l'embouchure de l'Ain, car, dans la hâte qu'avait Clodomir de joindre son ennemi, il dut nécessairement éviter des villes aussi puissamment fortifiées que l'étaient alors Vienne et Lyon, villes dont les historiens, il est permis de le penser, n'auraient pas omis de mentionner la prise.

Les deux armées se rencontrèrent à Vézeronce, près de Morestel, à huit lieues au nord-est de Vienne. Le choc fut terrible et la victoire disputée avec un acharnement que la mort de Clodomir, survenue au milieu du combat, ne fit qu'augmenter. Mais comme notre

(1) Il résulte du travail de M. Roget de Belloguet, publié dans les *Mémoires de l'Académie de Dijon* (années 1847-1848), le plus complet et le plus consciencieux qui ait été fait sur ce sujet, que le premier royaume de Bourgogne comprenait, lors du concile d'Epaône en 517 (c'est-à-dire sept ans avant la bataille de Vézeronce), les diocèses de Langres, Autun, Châlon-sur-Saône, Mâcon, Belley, Lyon, Nevers, Besançon, Avenche, Vindonisse (Windisch), Octodure (Martigny), Darantasia (Tarantaise, en Savoie), Genève, Vienne, Grenoble, Valence, Die, Saint-Paul-Trois-Châteaux, Viviers, Orange, Vaison, Carpentras, Cavaillon, Embrun, Gap, Sisteron et Apt, soit : vingt et un de nos départements acutels ou fractions de ces départements (y compris la Savoie), renfermant aujourd'hui une population de 7,200,000 âmes, ainsi que les cantons suisses de Genève, Vaud, Neufchâtel en totalité, les trois quarts de celui de Fribourg et la moitié du Valais, le tout comptant aujourd'hui environ 400,000 habitants.

(2) S'il est permis, en l'absence de tout texte, de chercher sur la carte la marche suivie par les deux armées franques, en nous appuyant de ce principe que les voies romaines, telles que nous les connaissons, étaient encore les seules grandes routes tracées à travers la Gaule, nous pensons que Clodomir, partant d'Orléans, a pris la voie de Genabum à Lugdunum jusqu'à la station de Decetia (Décise), d'où il a gagné Autun (Augustodunum) et de là Châlon-sur-Saône (Cabillonum), où sans doute s'est faite sa jonction avec Thierry, venu de Metz par la voie de Cabillonum à Bingium sur le Rhin. De Châlon, les deux rois durent se rendre à Trévoux, et y prendre celle des trois routes (tres viæ) qui coupait la presqu'île formée par le confluent du Rhône et de la Saône.

travail est une œuvre de discussion, il convient que nous laissions la parole à ceux des historiens du temps qui nous ont transmis le récit de la bataille.

Le premier suivant l'ordre chronologique, et aussi par la véracité, comme nous espérons le démontrer, est Grégoire de Tours.

Nous empruntons le passage suivant à l'excellente traduction de l'*Histoire des Francs* par M. Guizot (1), tome Ier, p. 121 :

Clodomir et Thierry « s'étant rejoints près de Vézeronce, lieu situé dans le territoire de la cité de Vienne (2), ils livrèrent combat à Gondemar. Ce roi ayant pris la fuite avec son armée, Chlodomir le poursuivit, et comme il se trouvait déjà assez éloigné des siens, les Burgondes, imitant son cri de ralliement, l'appelèrent en lui disant : « Viens, viens par ici ; nous sommes des tiens. » Il les crut, alla à eux, et tomba ainsi au milieu de ses ennemis, qui lui coupèrent la tête, la fixèrent au bout d'une pique et l'élevèrent en l'air. A cette vue, les Francs, reconnaissant que Chlodomir avait été tué, rassemblèrent leurs forces, mirent en fuite Gondemar, écrasèrent les Burgondes et s'emparèrent de tout le pays. »

Il résulte clairement de ce récit, que les Francs remportèrent une victoire complète, bien qu'au milieu de l'action ils eussent perdu leur roi.

Nous verrons un autre historien insister en termes encore plus précis sur l'effet que produisit parmi les Francs la vue de la tête de leur chef portée insolemment au bout d'une pique par les guerriers burgondes. Remarquons, en outre, qu'on ne trouve chez Grégoire de Tours aucune allusion à une prétendue trahison du roi d'Austrasie. Grégoire de Tours écrivait dans la dernière moitié du VIe siècle, c'est-à-dire à peine cinquante ou soixante ans après la bataille de Vézeronce.

L'évêque Marius, qui vivait à la même époque, se borne à mentionner ainsi les faits dans sa chronique :

« Eo anno (an 524) contra Chlodomerem, regem Francorum, Vize-
« roncia præliavit, ibique interfectus est Chlodomeres. »

Marius était évêque d'Avenches, dans le pays des Burgondes ; il

(1) *Histoire des Francs*. Grégoire de Tours et Frédégaire ; traduction de M. Guizot ; nouvelle édition entièrement revue et augmentée de la *Géographie de Grégoire de Tours et de Frédégaire*, par M. Alfred Jacobs. Paris, librairie académique Didier et Ce, 2 vol. in-18.

(2) Ainsi, pas de doute possible sur la situation du lieu : c'est bien le Vézeronce de l' « urbs Viennensis, » *urbs* ayant la signification de territoire, *civitas*, ainsi que l'ont compris tous les annotateurs.

est à regretter que, placé comme il l'était pour être bien instruit de l'événement, il ait cru devoir se contenter de signaler la bataille et la mort du roi franc; dans tous les cas, on ne saurait conclure de son silence sur le résultat du combat, contre l'affirmation de Grégoire de Tours.

L'historien grec Agathias n'a pas imité la réserve de Marius; son récit diffère, en beaucoup de points, de celui de Grégoire de Tours. D'après lui, « Chlodomir (qu'il nomme Chlothomer) étant tombé atteint à la poitrine par une flèche, les Burgondes le reconnurent à sa longue chevelure pour le roi des Francs, et achevèrent de le tuer; après quoi ils lui coupèrent la tête, la mirent au bout d'une pique et la montrèrent aux Francs. Ceux-ci, à cette vue, furent saisis d'une telle terreur, que dans leur désespoir ils cessèrent toute résistance et acceptèrent les conditions du vainqueur.»

Ainsi, d'après Agathias, Clodomir tué, et non plus dans un guet-apens, les Francs sont complétement battus. Reste à savoir jusqu'à quel point l'autorité d'un historien qui raconte, à Constantinople, des faits qui se sont passés si loin de lui, doit primer celle de Grégoire de Tours écrivant les annales de sa patrie, sinon avec toute la critique et l'impartialité désirables, du moins avec une entière bonne foi. Ne faut-il pas tenir compte aussi de ce fait, que l'historiographe de Justinien devait naturellement, à l'exemple de l'empereur lui-même et de son entourage, avoir une préférence marquée pour les Burgondes, aux trois quarts civilisés, sur les Francs, plongés encore dans la plus complète barbarie (1).

Après Agathias, vient Frédégaire, qui le premier fait mention d'une prétendue défection du roi d'Austrasie.

(1) Les preuves de cette préférence de la part des empereurs byzantins sont nombreuses; non moins nombreuses sont celles de l'espèce de vassalité dans laquelle les rois burgondes aimaient à se placer vis-à-vis des empereurs, de telle sorte qu'à Constantinople on devait se réjouir des succès d'un peuple dont l'amitié était aussi sûre, et s'attrister de revers dont l'empire, en définitive, recevait le contre-coup. Nous citerons à l'appui : le traité conclu avec l'empereur Constance, dans lequel les Burgondes sont qualifiés d' « hôtes de l'empire »; la lettre que l'empereur Valentinien III écrivit au roi Gondioc, lors de l'invasion d'Attila, et où il est dit : « Vous avez à secourir la République, *vous qui êtes ses hôtes* et qui habitez sur son territoire; » les félicitations adressées par l'empereur Anastase au roi Sigismond, lors de son avénement au trône; l'élévation à la dignité de patrice des rois Gondioc, Chilpéric, Gondebaud et Sigismond; enfin, la réponse de Sigismond aux félicitations de l'empereur Anastase, réponse qui témoigne bien des sentiments de respect dont nous disions que les Burgondes étaient animés pour les empereurs; nous y relevons cette phrase significative : « Le pays sur lequel je règne, quoique très-éloigné de Constantinople, n'en est pas moins soumis à la couronne impériale. »

Voici le passage de son *epitome*, relatif à la bataille de Vézeronce :

« Cumque Viseroncia Franci cum Burgundionibus bellum inis-
« sent, Chlodomeres capite truncatur, deceptus ab auxiliis Theu-
« derici, qui filiam Sigismundi habebat uxorem. »

« Lorsque les Francs combattirent les Burgondes à Vézeronce, Chlodomir eut la tête coupée, abandonné qu'il fut par les auxiliaires de Thierry, qui avait épousé une fille de Sigismond. »

Évidemment, dans la pensée de Frédégaire, les Francs furent vaincus à Vézeronce ; car il paraît bien difficile qu'une armée, quel que soit le courage dont elle est animée, résiste au double choc moral de la défection de ses alliés et de la perte de son général.

Trois siècles s'étaient écoulés lorsque Éginhard écrivait ses *Annales*; c'est ce qui explique l'erreur dans laquelle il est tombé en ne faisant qu'un seul et même événement de la bataille de Vézenonce, où fut tué Clodomir, et de la bataille d'Autun, où périt Gondemar.

L'archevêque de Vienne, Adon, n'a fait évidemment qu'abréger le récit de ce dernier ; aussi commet-il la même erreur en faisant périr Clodomir et Gondemar dans la même bataille.

Le récit de l'auteur du *de Gestis regum Francorum* diffère peu de celui de Grégoire de Tours :

Clodomir étant venu, avec une nombreuse armée, dans le « *pagus Viennensis* », en un lieu nommé « *Visoroncia* », Gondemar lui livra bataille. Les Burgondes ne purent soutenir le choc et s'enfuirent avec Gondemar. Clodomir, qui montait un cheval excessivement impétueux, dans l'ardeur de la poursuite, se trouva bientôt au milieu des fuyards ; blessé par derrière, il tomba et mourut. Ce que voyant les Francs, ils furent saisis d'une telle douleur et d'une telle colère que, poursuivant Gondemar, ils le tuèrent, firent un grand carnage des Burgondes, et, dévastant tout le pays, massacrèrent toute la population, depuis l'enfant jusqu'au vieillard ; après quoi ils retournèrent dans leur pays.

Comme on le voit, ce récit n'est, en somme, qu'une amplification de celui de Grégoire de Tours.

En définitive, nous nous trouvons donc en présence de trois versions, en ce qui concerne le résultat définitif de la bataille :

Celle des historiens francs qui affirment nettement que la victoire resta à l'armée de Clodomir ;

Celle des historiens burgondes qui se taisent sur le résultat de la bataille ;

Et enfin celle d'Agathias, historien du Bas-Empire, qui attribue la victoire aux Burgondes.

Entre ces trois opinions, ou, pour être plus exact, entre l'affirmation de Grégoire de Tours, corroborée par le silence de Marius d'Avenches, et celle d'Agathias, on ne saurait hésiter : les Francs furent victorieux à Vézeronce.

Valois, dont l'autorité en pareille matière peut être acceptée, n'avait pas hésité à adopter cette opinion; mais l'opinion contraire semble prévaloir parmi les historiens modernes, MM. Sismondi et Henri Martin entre autres.

Est-ce à dire que ces historiens aient puisé leurs renseignements à d'autres sources que nous? Évidemment non : leurs récits n'ajoutent aucunes données nouvelles à celles que nous avons mentionnées; en outre, il est aisé de voir que l'un et l'autre ont emprunté leur narration moitié à Grégoire de Tours, moitié à Agathias, bien que l'un des deux, Sismondi, ne cite que l'historien des Francs, et semble ainsi lui attribuer sa propre erreur.

Loin de nous la pensée de faire œuvre de critique vis-à-vis de pareils écrivains; nous n'ignorons point qu'une histoire générale ne s'écrit pas de la même façon qu'une simple notice, et que, pour ne parler que de l'histoire de France, si l'on voulait étudier un à un tous les incidents dont elle se compose, la vie d'un homme n'y suffirait pas. Un historien ne saurait donc être blâmé, en définitive, d'avoir commis une erreur du genre de celle que nous nous permettons de relever ici.

II

Après avoir emprunté aux chroniqueurs contemporains le récit des divers incidents de la bataille de Vézeronce, nous conduirons nos lecteurs sur le terrain même de la lutte. Dix-huit siècles ne changent pas tellement la physionomie d'un pays qu'il ne soit possible, en cherchant bien, d'y retrouver les traces d'une tuerie d'hommes aussi considérable que celle qui eut lieu à Vézeronce, au dire de tous les historiens, et dans laquelle périt un fils de Clovis, un roi de France.

Aujourd'hui personne ne conteste plus que le lieu près duquel s'est livrée cette bataille, ne soit le bourg actuel de Vézeronce, près de Morestel (1); l'opinion de Labbe qui, le premier, le plaçait à

(1) On trouve dans les chroniqueurs les différentes formes : *Vezerantia*, *Vizorontia*, *Vizorontinum*, *Vesontia*, *Visroncia* (Grégoire de Tours, suivant les manuscrits); *Vizeroncia* (Marius, évêque d'Avenches); *Veseroncia* (Frédégaire).

Voiron, combattue par Valois, a été complétement abandonnée depuis. Grégoire de Tours dit positivement que *Virontia* était une dépendance de la cité de Vienne (*Virontiam locum urbis Viennensis*); or Voiron appartenait au Graisivaudan et au diocèse de Grenoble. Le territoire de Vézeronce est d'ailleurs nommé *Ager Visoroncensis* dans une charte de l'an 995 (1), ce qui, en l'absence de toute autre attribution de lieu, ne doit laisser aucun doute (2). Ajoutons que la voie romaine de Milan à Vienne passait par Vézeronce (3), ce qui explique fort bien le choc des deux armées en cet endroit : soit, comme nous l'avons supposé d'après le silence des historiens, que Clodomir vînt par le nord, dans ce cas Gondemar, en occupant Vézeronce, couvrait à la fois Vienne, sa capitale, à l'ouest, et Genève et la Savoie à l'est; soit que les Francs se fussent emparé de Vienne, et alors les Bourguignons leur barraient le chemin de Genève et de Grenoble.

Le bourg actuel de Vézeronce, et tout tend à prouver qu'il occupe le même emplacement que l'ancien, est situé sur une petite éminence qui domine de toutes parts, du midi excepté, une région basse autrefois marécageuse et de nos jours en grande partie encore occupée par des tourbières. A l'est s'étend la vaste plaine du Bouchage, commandée au nord par le rocher de *Morestel*, dont le nom celtique (*Mor*, marais; *stel*, forteresse : la forteresse du marais) nous a conservé le souvenir de l'ancien état du sol, bornée au sud par une chaîne de collines peu élevées, dont la route emprunte le versant nord pour éviter les bas-fonds; à l'ouest s'ouvre une large vallée, affectant la forme d'un ovale allongé; cette vallée n'a que deux issues naturelles, au nord-est et au sud-ouest : Vézeronce et Morestel commandent la première; le *Munard* (*munitio*, rempart, forteresse) défendait la seconde. Cependant il existe deux autres

(1) Baluze, mss., t. LXXV, fol. 334 et 533; mentionné dans le *Cartulaire de l'abbaye de Saint-André-le-Bas, de Vienne*, publié par M. l'abbé Chevalier. Vienne, imp. Savigné, 1869, in-8.

(2) Dans toute l'étendue de l'ancien diocèse de Vienne, il n'y a qu'une seule localité portant ce nom; toutefois, un peu au-dessous de Vienne, de l'autre côté du Rhône, dans une portion du territoire qui n'a cessé de dépendre de cette ville qu'à la Révolution, on trouve le nom de *Vézerance* donné à un ruisseau. Ce nom, le territoire environnant aurait pu le porter; mais, outre qu'aucun titre à notre connaissance n'établit ce dernier fait, le simple aspect des lieux suffit pour qu'on puisse affirmer qu'aucune grande bataille n'a pu y être livrée.

(3) On a trouvé des traces qui prouvent que cette voie romaine suivait les vallées des Avenières, de Vézeronce et d'Arcisses, etc. (*Recherches histor. sur les environs de Bourgoin*, par M. Louis Fochier; Lyon, Bouilieux, 1865).

passages, l'un au nord-ouest, par le Martaret l'autre à l'ouest par Charray. La voie romaine, s'il faut en croire les restes trouvés en divers lieux, suivait à peu près le même itinéraire que la route actuelle qui, de Thuélin, va à Bourgoin, en passant par Curtin, Vézeronce et Arcisse; elle traversait donc en diagonale la plaine de Vézeronce pour s'engager dans la vallée d'Arcisse (1).

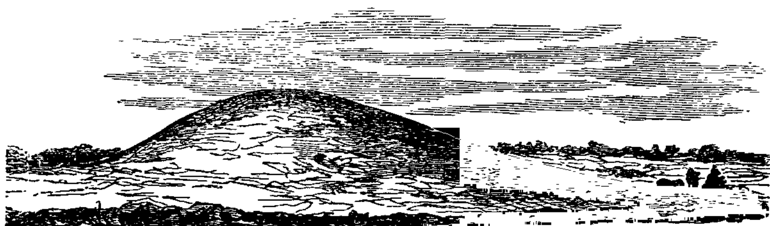
De la description des lieux telle que nous venons de la faire, il résulte naturellement que la bataille ne put être livrée dans la plaine du Bouchage, dont les tourbières n'eussent pu porter le poids d'une pareille multitude d'hommes et de chevaux sans s'effondrer sous les pieds des combattants;

Qu'elle n'a pas été livrée non plus du côté de Morestel, car elle eût été connue sous le nom de cette localité dont la dénomination celtique, à défaut d'autre preuve, démontre suffisamment l'existence à cette époque;

Enfin, qu'elle a eu lieu dans la vallée de Vézeronce, et sans doute aussi sur les collines qui en ferment les passages à l'ouest (2).

L'emplacement d'ailleurs semble tout indiqué pour cela : ce vaste cirque appelait cette tuerie d'hommes.

Dans la partie septentrionale de l'ovale formé par la plaine, s'élève un monticule dont la forme complétement arrondie attire l'attention du plus loin qu'on l'aperçoit. Quand on s'en approche, on acquiert vite la conviction qu'il est l'œuvre des hommes et non celle de la nature, ce qu'avait fait pressentir la régularité de sa croupe.



Cette petite montagne est, en effet, formée d'un mélange de sable et

(1) A l'extrémité de la vallée de Vézeronce, cette route rencontrait la « *via forteresse* » qui traverse dans toute sa longueur la colline de *Salagnon*, l'ancien oppidum gaulois *Solonion* où succomba l'indépendance des Allobroges.

(2) Le nom d'un de ces passages, le « *Marteret* », semble en effet rappeler quelque événement de ce genre, un « meurtre ». *Martray*, en v. franc, tourment, supplice; *Martroy*, id., place, grève, lieu où l'on pend et où l'on roue. Nous attendrons cependant d'être mieux informé de l'origine du mot pour nous prononcer sur cette simple supposition.

de gravier (1) qui contraste avec le terrain de la plaine, extrêmement riche en humus. Est-ce à dire que la couche arable supérieure a pu glisser, laissant ainsi à nu la couche de gravier qu'elle recouvrait? La pente n'est pas assez prononcée pour qu'on puisse admettre une pareille supposition, qui tombe du reste devant ce fait, qu'un éboulement paraît avoir eu lieu d'un côté, et que la terre éboulée se compose également de gravier et de sable. L'explication la plus facile et la plus vraie tout à la fois, ressort du fait que le monticule a été élevé par les hommes. N'arrive-t-il pas en effet, dans ce cas, que la première terre tirée du trou est la première recouverte, et que la dernière tirée recouvre le tout? Le gravier qui recouvre le mamelon, c'est le très-fond de la plaine.

Quant au trou d'où toute cette terre aurait été extraite, nous croyons l'avoir reconnu dans le bassin de l'étang qui baigne presque le pied du monticule, au nord.

Les gens du pays partagent notre opinion au sujet de ce dernier; pour eux, c'est un *molard*, et ce nom, ils ne le donnent, en général, qu'aux élévations de terre factices assez nombreuses dans cette région du département de l'Isère, et dans ce nombre, de préférence, aux monuments commémoratifs que nous désignons sous le nom de *tumulus*.

Les proportions du molard de Vézeronce, que nous regrettons de n'avoir pu mesurer (2) lors de la visite que nous fîmes au champ de bataille des Francs et des Bourguignons, le 2 avril dernier, sont des plus considérables; nous ne les évaluons pas à moins de vingt-cinq à trente mètres de hauteur, et cinquante à soixante mètres de largeur à la base. L'éminence a la forme d'une demi-sphère à peu près régulière, sauf d'un côté où la pente a été allongée, soit par suite des nécessités du travail, soit par l'effet du temps.

Nous avons dit que les habitants du pays la désignent sous le nom de *molard*; ils ajoutent à cette dénomination générale une dénomination particulière bizarre, qui n'a aucun sens ni en français ni en patois, et qui, par suite, est restée jusqu'ici incompréhensible et inexplicable pour eux; ils le nomment le *molard de Koenne*.

(1) Il va sans dire que nous n'entendons pas préjuger de la composition des couches intérieures et que nous ne parlons que de la croûte superficielle.

(2) A la suite des révélations de la presse sur le rôle des espions prussiens, il était devenu presque impossible de lever un plan, de prendre même un croquis, dans nos campagnes du Dauphiné, sans exciter aussitôt les soupçons des paysans. S'il n'y eût eu en question que de ridicules terreurs, nous eussions passé outre; mais il s'agissait de patriotisme.

La tradition, qui corrobore ainsi pleinement le résultat de nos observations, prétend que « *le Rey Argot repose sous le molard de Koenne.* »

Quel est ce *Rey Argot?* L'histoire et la légende sont également muettes sur son compte; tout ce qu'on sait de lui, c'est qu'il est enterré sous le molard; quelques-uns prétendent bien savoir qu'il a été tué dans une grande bataille, avec nombre des siens dont on retrouve les ossements un peu partout dans la plaine, mais c'est tout.

Pourquoi en demanderait-on davantage? Si minimes en apparence que soient ces indications, ne jettent-elles pas un jour suffisant sur la question qui nous occupe?

Ne savons-nous pas, en effet, par l'histoire, que la bataille de Vézeronce a été livrée dans ces parages, et que le roi des Francs Clodomir y a été tué? D'autre part, n'est-il pas certain que, soit à Orléans qui était la capitale de ses États, soit ailleurs, ce roi n'a pas de tombeau, ce qui donne à présumer que ses guerriers l'ont enterré au lieu même témoin de son dernier triomphe? Or nous trouvons, à l'endroit même où ce roi a péri, un monument qui passe dans le pays pour contenir la sépulture d'un roi, mort lui aussi, au dire de la tradition, dans une grande bataille. Est-il donc téméraire de supposer que l'histoire et la tradition s'accordent, de penser qu'elles s'éclairent l'une par l'autre, de croire enfin que le roi inconnu, ou plutôt oublié, qui repose sous le molard de Vézeronce, n'est autre que le roi des Francs, Clodomir, fils de Clovis?

Une dernière considération achèvera peut-être de lever tous les doutes. Dans la langue des Francs et des Bourguignons, le mot roi se disait *Koenning;* n'avons-nous pas ainsi l'explication du nom: *molard de Koenne*, le molard du Roi? Et qu'on ne s'étonne pas de retrouver si loin du pays habité par les Francs un nom qui, donné par eux sans doute à un de leurs monuments, se soit transmis d'âge en âge, presque sans altération sensible, au milieu d'une population essentiellement gallo-romaine. Les noms de lieux d'origine germanique ne sont pas rares dans le Dauphiné, où les Bourguignons, qui parlaient la même langue que les guerriers de Clodomir, se sont établis, non pas à la manière des autres barbares, en se fondant dans le reste de la nation, mais en se créant des établissements séparés et durables. Un des villages les plus rapprochés de Vézeronce, Curtin, est précisément d'origine bourguignonne; son nom l'indique (*Curtin*, de *garten*, en v. all.); ses habitants se distinguent même encore aujourd'hui des habitants des villages voisins, par leur stature en général plus élevée et un accent plus guttural.

Dans l'arrondissement de Vienne, le village de *Faramans* présente la même particularité; il doit son nom à une certaine classe d'hommes, chez les Bourguignons, appelés Faramans (d'où « Villa de Feramannis », nom du village au xe siècle), c'est-à-dire hommes de l'émigration, de l'expédition, par opposition aux Romains ou anciens propriétaires du sol.

Quant au nom que la tradition attribue au roi enseveli sous le molard de Koenne, nous avons vainement cherché à l'expliquer d'une façon raisonnable. Quel rapport peut-il y avoir entre ce nom Argot et celui du roi Clodomir? Peut-être nous objectera-t-on que la tradition pouvait tout aussi bien nous transmettre le second que le premier : sans doute, si la tradition raisonnait; mais la plupart du temps son témoignage n'est-il pas énigmatique, erroné même? et n'est-ce pas seulement par une espèce d'intuition qu'on parvient à le comprendre? C'est ainsi que le mot « Argot », dont nous ignorons complétement la signification, nous semble cependant constituer un sobriquet plutôt qu'un nom d'homme dans la véritable acception du mot.

Arg, en allemand, signifie sévère, méchant, cruel; il ne serait pas invraisemblable que les Bourguignons aient donné ce surnom au roi qui, sans aucun prétexte, avait à deux reprises ravagé leur pays, et dont la mort fut si barbarement vengée par ses soldats.

Il va sans dire que cette explication est tout hypothétique, et que nous ne la donnons que pour telle.

Il est, au surplus, un moyen fort simple de savoir si, oui ou non, nous avons retrouvé le tombeau du roi Clodomir : c'est de fouiller le *molard de Koenne*. La France, quel que soit le résultat de l'entreprise, est intéressée à pénétrer le mystère de cette tradition d'un *roi Argot* enterré dans un tumulus du champ de bataille de Vézeronce; elle l'est d'autant plus qu'il s'agit, en définitive, du tombeau d'un fils de Clovis, resté ignoré jusqu'à ce jour, c'est-à-dire du plus vieux monument de ce genre qu'on pourra assigner d'une façon certaine à un de nos rois.

Le tumulus n'a jamais été fouillé profondément; nous ne dirons pas, cependant, qu'il est vierge encore : il y a une vingtaine d'années, on en a extrait une grosse pierre qui, dit-on, était couverte de caractères que personne n'a pu déchiffrer! Cette pierre, brisée par la mine, a été emportée et employée, sans doute, dans la construction d'une ferme que M. Flocard de Mépieu faisait alors construire sur Charray; il serait peut-être encore possible d'en retrouver les morceaux.

Tout autour du molard, il suffit de remuer le sol pour rendre au jour des témoins de la grande bataille qui y a été livrée, il y a treize siècles et demi; il ne se passe pas d'année, qu'à l'époque des labours on n'y découvre des sépultures, des ossements, des armes, des pièces de monnaie, etc.

Nous pouvons mentionner les trouvailles suivantes, qui nous ont été confirmées par un témoin oculaire :

Aux *Bourralières*, à droite du chemin de Sermerieux, au pied du coteau, le nommé Rochet a découvert, en 1867, onze sépultures : les fossés étaient creusés à deux mètres de distance environ les uns des autres.

Le nommé Gonnet, beau-père du susnommé, a découvert, dans la même terre, plusieurs tombes et un certain nombre de pièces de monnaie, qui ont été malheureusement dispersées.

A *Crevalière*, le nommé Varnet a découvert en 1869, dans une terre lui appartenant, cinq tombes rien que dans un seul fossé. Les cinq crânes étaient bien conservés; les autres os étaient en poussière.

La tête d'un des squelettes trouvés dans la terre de Rochet était remarquable par sa grosseur et sa sphéricité. Dans la même tombe, il a été trouvé une espèce de sabre, à lame en forme de croissant tronqué par le haut, assez semblable au cimeterre des Turcs, avec une poignée en cuivre.

Il n'est pas hors de propos de rappeler la découverte d'un casque dans les tourbières de Saint-Didier, découverte qui fit tant de bruit il y a quelques mois. Ce casque est au musée de Grenoble. Nous attendrons qu'on en ait publié une description scientifique, pour savoir s'il ne vient pas fournir à ce travail sur la bataille de Vézeronce un nouvel élément d'intérêt.

Ajoutons, en terminant, que si les fouilles qui seront entreprises confirment nos présomptions, c'est-à-dire si le *molard de Koenne* est bien le *tombeau du roi Clodomir*, par là aussi sera confirmée la version de Grégoire de Tours et des chroniqueurs francs, qui attribue la victoire aux soldats de Clodomir; car ce tumulus est évidemment le tombeau d'un roi victorieux ; ses proportions colossales supposent, en effet, à la fois un prince digne d'un pareil honneur et une armée restée maîtresse du champ de bataille.

Il ne s'agit donc point seulement d'une intéressante découverte archéologique à constater, mais aussi d'un différend entre historiens à vider, preuves en mains.

JACQUES GUILLEMAUD.

DÉCOUVERTES RÉCENTES A SALONE

Le petit village actuel de Salone occupe les ruines de la ville romaine de ce nom. Il se compose à peine de quelques maisons répandues dans la vaste enceinte antique encore debout ou dans la campagne environnante. Les fouilles ici seraient faciles ; il ne serait pas nécessaire de détruire les habitations modernes ; il suffirait de remuer les champs qui ont recouvert la grande cité disparue : l'exhaussement du sol n'a été en général que de deux ou trois mètres, et cette terre n'offre que peu de résistance à la pioche.

De 1821 à 1825, le gouvernement autrichien fit faire des excavations ; mais depuis cette date on n'a guère recherché scientifiquement les antiquités que le sol renferme en grand nombre. Toutes les découvertes faites depuis 1821 jusqu'en 1855 ont été étudiées dans un mémoire publié par l'Académie de Vienne et dû à M. le docteur Francesco Lanza de Casalanza (1). Quelle que soit la cause à laquelle il faille attribuer ce malheur, plusieurs des monuments mis au jour à Salone, durant la période dont nous parlons, ont aujourd'hui complétement disparu. Je signalerai surtout la belle mosaïque que M. Lanza avait publiée et qu'il croyait pouvoir attribuer au baptistère des premiers chrétiens dans cette ville (2). Elle eût mérité d'être conservée avec le plus grand soin : on y voyait un vase dans lequel buvaient deux cerfs ; une légende commentait ce sujet, légende précieuse qui nous explique en termes précis pourquoi l'Eglise primitive a si souvent représenté deux animaux à droite et à gauche d'un vase dans lequel ils s'abreuvent. Cette légende se lisait

(1) *Monumenti Salonitani inediti.* Vienne, 1856, 1 vol. in-4. Mémoires où sont résumées les communications de l'auteur à l'Institut archéologique de Rome : *Sopra le terme de l'antica Salona*, 1837 ; *Della topografia dell' antica Salona*, 1849. *Rapporto generale degli scavi di Salona*, 1850. Voir encore : *Sulla topografia e scavi di Salona*, dell' ab. Fr. Carrara. Trieste, 1850. Examen de l'ouvrage de M. l'abbé Carrara intitulé : *Topografia e scavi di Salona.*

(2) Lanza, *ouvr. cité*, p. 19.

ainsi : *Sicut cervus desiderat ad fontes aquarum, ita anima mea ad te, Deus* (1).

Si depuis longtemps on n'entreprend plus de fouilles régulières à Salone, il ne se passe cependant pas d'années sans que le hasard amène d'importantes découvertes. Celles qui ont été faites dans ces derniers temps intéressent les progrès de l'archéologie.

I. *Sarcophages près de Saint-Doimo.* La chapelle de Saint-Doimo (*Sanctus Doimus*, évêque de Salone, mort d'après l'*Illyricum sacrum* de Farlasi en l'an 110 après J.-C.) s'élève à quelques mètres au nord de l'enceinte romaine (2). Non loin de cette chapelle on a trouvé à sept et huit pieds sous terre trois sarcophages. L'un d'entre eux n'est pas encore complétement dégagé ; il ne porte du reste aucune trace de sculpture (3). Le second est une vaste cuve de marbre de deux mètres de longueur. Sur la face principale on voit, en regardant de gauche à droite, Phèdre assise et près d'elle l'Amour qui lui parle (sous le siége est un miroir) ; Hippolyte debout, tenant à la main une double tablette ; Thésée assis. La nourrice, qui joue un rôle important dans la tragédie d'Euripide, et d'autres serviteurs complètent la représentation. Les bas côtés sont occupés l'un par Thésée assis, l'autre par un jeune homme nu qui tient un cheval et semble être Hippolyte. Le travail est tout au plus du temps des Antonins (4). Cette scène a été souvent reproduite ; le détail le plus intéressant qu'elle présente ici est la forme de la double tablette que tient Hippolyte : cette tablette rectangulaire a le petit rebord qui servait de cadre pour retenir la cire. Le couvercle de ce sarcophage est une vaste plaque de pierre qui porte sculptés un homme et une femme. Les deux personnages sont à demi couchés. Cette partie du monument est très-endommagée.

Le troisième sarcophage, également en marbre, porte des sujets chrétiens. La cuve rectangulaire mesure en longueur 2m,20, en hau-

(1) On remarquait aussi sur cette mosaïque un vase d'où s'élevait une plante (sans doute une vigne). Ce motif était reproduit plusieurs fois. Les feuilles et les branches de la vigne formaient une riche décoration.

(2) Voir, pour l'emplacement, Lanza, *ouvr. cité*, pl. I.

(3) Il ressemble de tout point, pour la forme et la nature de la pierre, à ceux que nous décrirons plus bas, § II.

(4) Le sarcophage du baptistère, à Spalato, qui représente la chasse du sanglier de Calydon, et qui est considéré par la tradition comme le tombeau de Dioclétien, est d'une exécution bien supérieure. Voyez Cassas : *Voyage dans l'Istrie et dans la Dalmatie*, in-fol. ; Paris, Pierre Didot, 1802, pl. LX. Lanza, *Dell' antico palazzo di Diocleziano*, in-4. ; Trieste, 1855, pl. XI.

teur 1^m.30 ; les bas côtés ont 1^m,10 de largeur. Le couvercle est en forme de toit, avec acrotères à chacun des coins. Voici la description des scènes représentées sur la face principale de la cuve. Cette face est divisée en trois compartiments. Au milieu, sous un portique formé de deux colonnes que surmonte un fronton, est le Bon Pasteur qui porte un bélier. Il est vêtu d'une courte tunique ; sa figure barbue est celle d'un campagnard dans la force de l'âge ; il porte suspendu un petit havre-sac. A droite et à gauche sont deux béliers, et à côté de chacun d'eux l'artiste a placé un arbre. Le compartiment à droite représente un homme debout, vêtu du costume des philosophes ; la main gauche relevée tient la toge ; la main droite un objet qui paraît être un rouleau (1). Aux pieds de ce personnage est un faisceau de rouleaux, semblable à ceux qu'on remarque souvent sur les bas-reliefs consacrés à des lettrés. A gauche et à droite se pressent une foule de personnages de très-petites dimensions, qui regardent avec attention la figure principale. Parmi eux on remarque des gens de toute âge ; les hommes sont d'un côté, les femmes de l'autre (2). La partie gauche du bas-relief est occupée par une femme, vêtue d'une longue robe, et recouverte d'un voile qui tombe derrière la tête mais laisse la figure libre. Cette femme tient un enfant qu'elle semble allaiter ; cependant sa poitrine est complétement couverte. A gauche sont des femmes, à droite des hommes (3), les uns et les autres de petite dimension.

Le bas côté de gauche représente, sous un portique, un génie funèbre *complétement nu ;* le bas côté de droite, une porte ornée de têtes de lions ; les panneaux de cette porte dessinent une croix ; à gauche on voit deux femmes, l'une grande, l'autre beaucoup plus petite, toutes les deux dans l'attitude des *orantes* ; à droite sont trois hommes ; *deux d'entre eux lèvent les mains comme les femmes qui se trouvent du côté gauche.*

Cette seule description suffit pour montrer l'importance exceptionnelle de ce monument, un des plus précieux que puisse étudier l'archéologie chrétienne. Mon compagnon de voyage, M. Chaplain, en a fait un dessin de grande dimension qui rend les moindres particularités de cette représentation compliquée. Ici, en effet, tous les détails ont une valeur.

L'ensemble de ces représentations figurées ne manque pas de no-

(1) La figure porte trace de barbe, mais elle est endommagée.

(2) Six femmes et huit hommes.

(3) Au moins quatorze femmes et quatorze hommes.

blesse. Les personnages de grandes dimensions ont une simplicité remarquable; les personnages plus petits sont au contraire d'un travail très-imparfait. La frise qui décore la partie supérieure du bas-relief, les sculptures de la base rappellent les bonnes traditions.

Bien que je ne me propose ici que de décrire aussi exactement que possible quelques monuments récemment découverts, je remarquerai cependant que le sarcophage antique de l'église de *Saint-Francesco* à Spalato, qui représente le passage de la Mer Rouge, et dont la face principale a été souvent dessinée, entre autres par Cassas, Adam (1), par MM. Lanza et Zimmermann (2), porte sur la face qui est adossée au mur une très-belle *orante* que M. Zimmermann seul a remarquée.

Il n'est pas douteux que l'endroit où l'on a trouvé ces sarcophages en renferme beaucoup d'autres.

II. *Sarcophages découverts entre la chapelle de Saint-Doimo et l'amphithéâtre.* C'est également à quelques pas du mur d'enceinte qu'on a trouvé ces monuments. Ils sont au nombre de seize : chacun de ces sarcophages se compose d'une vaste cuve qui a $1^m,60$ à $2^m,30$ de longueur, et que surmonte un couvercle en forme de toit avec acrotères aux coins; ces couvercles mesurent $0^m,70$ de hauteur en moyenne. La cuve est taillée dans un seul bloc de pierre. Ces seize sarcophages sont disposés sur une ligne droite, dans le sens de la longueur, et placés assez près les uns des autres pour ne laisser entre eux qu'un espace de quelques millimètres. Tous avaient été violés autrefois. Les profanateurs n'avaient pas essayé de soulever le couvercle; ils avaient brisé un morceau ou du couvercle ou de la cuve. On n'a trouvé dans ces tombeaux que des ossements, de la terre et de l'eau (3).

(1) Adam : *Ruin of the palace of the emperor Diocletian.* Londres, 1764, in folio; dessins du Français Clérisson, pl. LVII. L'ouvrage d'Adam est bien supérieur à celui de Cassas.

(2) *Die Mittelalterlichen Kunstdenkmæler Dalmatiens in Arbe, Zara, Trau, Spalato, und Ragusa,* von Archit. Zimmermann und von Prof. Rudolf Eitelberg von Edelberg; Wien, in-4. M. Zimmermann et son collaborateur n'ont pas seulement étudié avec beaucoup de soin les anciennes églises de la Dalmatie; ils donnent à la fin du volume quelques bas-reliefs des premiers temps du christianisme, et parmi ceux-ci le sarcophage de Moïse.

(3) Tous les sarcophages que j'ai vus à Salone ont été brisés de la même manière, sans excepter celui qui représente le Bon Pasteur. On sait combien les lois étaient sévères contre ces violations, qu'elles ne pouvaient empêcher. Voir plus bas, inscription 4. Parmi les inscriptions de Salone qui menacent d'amendes les profanateurs,

Ces sarcophages ne portent aucune sculpture ; deux seulement offrent sur la face principale la croix à jambages inégaux ; la branche principale forme un ρ.

Quatre de ces monuments avaient reçu des inscriptions qui sont très-lisibles ; elles sont d'une grande simplicité, à l'exception de celle qui est donnée ici sous le numéro 4.

1.

DEPT· EVTYCHIA
NI· V· H· D· III· IDVS
IVN· ET· ARTEMI
AE · CONIVG · SVAE
HON· FEM· D· PRI·
KAL· MAPT·

Sur le couvercle, croix à branches inégales; la branche principale est un ρ. Les lettres sont gravées avec soin. Le G a la forme du sigma lunaire des Grecs auquel on aurait ajouté une cédille.

2.

DEPOSITIOGAVDENTIAE
SVBXIIIKALMAIAS

Cette inscription est gravée sur la face principale. Sur le couvercle on lit :

ARCATREPONT/////; le reste manque ; cependant un fragment trouvé près de là appartient sans doute à cette inscription : ////ICOCIHERED/////.

Dans le mur de la chapelle de Saint-Doimo, on voit un fragment d'inscription qui est, je crois, inédit et qu'on peut rapprocher du texte transcrit plus haut :

+ARCAECLISIOM/////

Le tombeau de Gaudentia, comme celui d'Eutychianus et de sa

cf. Lanza, *Antiche lapidi Salonitani illustrate*; Zara, 1850, in-16, p. 146, 147, 148 et suiv.

femme, ne porte que la date du mois, sans indication qui permette de retrouver l'année.

3.

D · M ·
PVBLICIAEPAETINAE
DOMOVRBISALVIAESANCT
ISSIMAECONIVGIETINCoMPARA
BILIFEMINAEVISIDIENVSMARCEI///
LVSMARITVSRARIERGASEAD
FECTVS

Les lettres A et E sont liées dans les mots *sanctissimæ* et *feminæ*. Bien que le mot *Marcellus* ne soit pas lisible en entier, on peut le restituer avec certitude.

Cette inscription est écrite dans un cadre rectangulaire orné des deux côtés de motifs végétaux, parmi lesquels on reconnaît des raisins. On y voit aussi les palmettes qui sont fréquentes sur les monuments funèbres et qui rappellent la forme de l'*aplustre*. Sur un monument du musée de Pola, qui est un autel aux *dieux infernaux*, comme l'indique la dédicace, et qui porte sur les trois faces une grande variété d'attributs funèbres figurés séparément, et non en groupe, on voit l'aplustre à côté du croissant de la lune, des castagnettes, du poisson, et d'autres symboles.

4.

HICINPACEIACETLEONTIVSEXOPTIONE
OFFICIOMAGISTRI·EQ·ET·PEDITVMQVEM
TERRAEXTERADVXITQVIVIXITANNVSXL
VITAM·ANTEROMA//QVESERVIVITAN
NVSXVICONIVSICAROINQVEARCASI
QVISCVMSVISTEALTENAMROMANAM
DEDERITCORPVSDEHECLESIAEPAENAM
AVRIPONDODVODEPOSITVMINDIE
VIIIDVSIVNIAS

Les lettres sont longues et serrées.

A la quatrième ligne le point après VITAM peut être douteux ;

entre A et M espace plus grand qu'entre les autres lettres. A la différence des textes précédents, celui-ci offre de nombreuses obscurités ; le latin en est barbare.

Les autres sarcophages n'ont jamais reçu d'inscription.

5.

Texte de la même époque que les précédents, trouvé non loin des seize sarcophages, mais écrit sur une simple plaque.

IVLMARTYRIVSETAV//PROCVLA
PARENTESGE/////TEFILIAEDVL
CISSIMAEQVAEVIXITANNOS
XV·M·VIII·D·V·BENEMERENTI
POSVERVNTETSIBI (1).

III. *Fragment de sacellum.*

Ce sacellum était situé au coin N.-E. du mur d'enceinte ; on a retrouvé là de nombreuses pierres de construction ; des fragments décoratifs, une frise (2), des corniches, de vastes dalles et quelques cippes funéraires. Le plus remarquable conserve l'inscription suivante, écrite en beaux caractères. Les morceaux décoratifs sont du temps des Antonins.

Q·AERONIO
FIRMO · DF ·
ANN·XIIII·MES·IIII
Q·AERONIVSCRESCENS
CAETRANIA·FIRMA·PARENS
FILIO·PIENTISS·LIB·LIBQ·SVIS

INVIDA·PARCARVM·SERIES·LIVORQVE·MALIGNVS
BIS·SEPTENA·MEA·RVPERVNT·STAMINA·LVCIS
PARCITE·IAM·LACHRIMIS·MISERI·SOLIQ·PARENTES

(1) Cette pierre, dans quelques parties, est empâtée d'un mortier très-solide qui rend la lecture difficile.

(2) Cette frise présente un détail décoratif remarquable : un canthare surmonté d'une chouette, entre deux griffons.

SAT·FLETVS·VESTROS PRIMA·FAVILLA·BIBIT
CORPVS·HABET·CINERES·ANIMAM·SACER·ABSTV
LIT·AER (1).

Le cippe sur lequel se lit cette inscription portait autrefois le dieu Mithra en pied, vêtu de la tunique, coiffé du bonnet phrygien. Cette figure a été martelée; mais on voit encore très-bien autour du texte une bordure sculptée : à droite et à gauche elle est formée d'une vigne qui s'élève d'un vase (2). Le vase et la vigne sur les marbres funèbres sont fréquents en Dalmatie et en Istrie. Le musée de Pola en offre de nombreux spécimens; il conserve en particulier les fragments d'un sacellum consacré comme celui de Salone au dieu Mithra. Le monument de Q. Aeronius Firmus intéressera tous les archéologues qui s'occupent des symboles mithriaques et des idées morales qu'ils cachaient. Les vers qu'on vient de lire expriment une pensée qui se retrouve dans d'autres épitaphes. Bien que l'expression *sacer aer* ne soit pas très-précise, cet enfant qui console ses parents en leur disant que *l'éther sacré* a reçu son âme, fait évidemment allusion à une croyance supérieure, à une forme particulière d'immortalité.

Tels sont quelques-uns des monuments que le hasard a fait découvrir récemment à Salone (3). En attendant que le gouvernement autrichien ou la diète de Dalmatie se décident à explorer régulièrement toutes les richesses que renferment ces ruines, il serait du moins à souhaiter qu'on sauvât de la destruction les textes si nombreux, les fragments de sculpture qu'on trouve à chaque pas dans le village actuel.

ALBERT DUMONT.

(1) Au second vers, on peut être porté tout d'abord à lire: *Bis septena meæ;* le graveur a écrit *mea*.

(2) Un autre texte de ce même sacellum porte cette bordure décorative.

(1) [Autant que nous avons pu en juger en parcourant rapidement les épreuves du volume du *Corpus* qui doit contenir les inscriptions de la Dalmatie, toutes les inscriptions que nous a envoyées M. Dumont n'y figurent pas et sont inédites. G. P.]

ARCHÉOLOGIE CHRÉTIENNE

A l'heure où tout croûlait autour de nous, d'autres, plus heureux, pouvaient poursuivre leurs chères études, et leur sol resté libre ne cessait de leur rendre des objets dignes de l'attention. Un modeste débris trouvé sur la rive aujourd'hui célèbre de l'*Emporium* du Tibre appelait les regards de M. de Rossi et lui fournissait la matière d'une dissertation nourrie de faits et remplie d'aperçus curieux. L'accalmie a laissé venir à nous les fascicules anciens déjà où se trouve ce travail, et je m'empresse d'en entretenir les lecteurs de la *Revue archéologique*.

Nous savons combien fut florissante à Rome l'industrie de la céramique et quel nombre de tuiles antiques se retrouvent dans les ruines. Devant la multitude de ces objets dont les empreintes, jusqu'à cette heure toutes latines, attestent l'origine nationale, on s'expliquerait mal que les Romains aient pu demander à l'étranger les matériaux de cette nature; et pourtant, parmi d'autres débris d'amphores, de briques à marques romaines, le sol de l'*Emporium* a donné le fragment d'une tuile empreinte d'un sceau où se lit, autour du monogramme constantinien ☧, l'inscription circulaire XMΓ · KACCIOY.

On pourrait penser tout d'abord à une fabrique grecque établie dans la ville éternelle; mais, dans ce cas, l'exemplaire trouvé sur la rive du Tibre ne serait pas, selon toute apparence, unique comme il l'est en effet, et d'ailleurs l'étude méthodique des inscriptions chrétiennes a fait ressortir l'existence d'une loi qui va trouver ici son application directe; je veux parler de la localisation des formules épigraphiques. Les sigles XMΓ qui se lisent sur le sceau de l'*Emporium* appartiennent exclusivement aux monuments des pays de langue grecque, l'Afrique orientale et surtout la Syrie. Il faut donc croire qu'une galère chargée pour Rome, dans ces contrées lointaines, avait pris dans son lest ce débris arrivé jusqu'au port du

Tibre, de même que nos galets de Dieppe et du Havre se transportent aux Indes dans les cales des navires.

J'ai longuement expliqué ailleurs comment se démontre le fait de la localisation des formules, et je renverrai à mon étude ceux qui voudraient constater à leur tour l'existence d'une règle épigraphique utile surtout pour établir l'origine des différentes églises.

M. de Rossi, qui veut bien tenir le fait pour démontré, en fait ici la base de son argumentation.

Je suivrai, dans son intéressant travail, le savant antiquaire romain.

Le premier ouvrage qu'il invoque est le précieux manuscrit de Marini conservé à la Bibliothèque Vaticane et intitulé : *Iscrizioni doliari;* c'est un recueil, par malheur inédit (1), de toutes les empreintes, souvent chronologiques, dont les fabriques romaines marquaient leurs tuiles. Aidé de cet important travail et recherchant les monuments semblables épars dans les collections particulières, M. de Rossi classe, suivant l'ordre des temps, ceux qui portent des signes de christianisme.

D'accord avec Marini, il écarte tout d'abord l'inscription suivante d'un sceau circulaire imprimé sur une tuile vue autrefois dans la Catacombe de saint Hermès :

✠ FIG PLOTINAE AVG ✠

Les croix initiale et finale dans lesquelles on pouvait être tenté de voir une marque de religion ne sont ici, dit Marini, que de simples ornements. « Et en effet, ajoute M. de Rossi, pour trouver sur les « tuiles de semblables empreintes faites pour représenter, avec une « intention évidente, le signe de la rédemption, il faut descendre à « une époque bien postérieure à celle de l'impératrice Plotine. »

La même observation s'applique à une tuile du musée de Wiesbaden où se lit l'inscription

LEG XXII PF

SEMPXERON

(1) La préface seule a été publiée; elle se trouve dans le tome VII, p. 163-168, du recueil d'Angelo Mai, intitulé : *Scriptorum veterum nova collectio.*

La disposition cruciforme de cette légende, si souvent publiée, a fait croire à plusieurs qu'elle pouvait être un monument des premiers fidèles.

Je n'ai pas cru toutefois, pour ma part, devoir l'admettre parmi nos inscriptions de la Gaule chrétienne, et mon sentiment est confirmé non-seulement par celui de l'antiquaire romain, mais encore par ces lignes écrites au sujet d'une croix gravée sur la poitrine d'une statue de Ninive :

« Une intention analogue, dit le savant père Garrucci, se retrouve « sur une monnaie de Cossutius Maridianus, monétaire de Jules « César, qui écrit son nom en forme de croix pour faire allusion, à « ce qu'il paraît, à l'étoile de Vénus, *Julium Sidus*. On peut égale- « ment rapporter à des étoiles ou signes de salut les noms tracés en « forme de croix sur des vases de terre. (*Camurrini, Iscrizioni di* « *vasi fittili*, p. 18, nº 33; p. 58, nº 361.)

S
E
S'OTER
S
T

L
·
T
CRVSĀNTVS
T
I

« Sempronius Héron, qui travaillait pour la vingt-deuxième lé- « gion, cantonnée dans la Germanie supérieure, n'avait pas d'autre « intention, quand il imprimait, sur les briques fabriquées par lui, « une inscription en forme de croix :

N
O
R
E
LEG XXII P F
P
M
E
S

« Et l'on a eu tort de chercher dans ces inscriptions ainsi dis- « posées un indice du christianisme professé par toute la légion « (*Acta sanctorum mensis octobris*, t. VIII, p. 33), assertion contre- « dite par les monuments païens élevés par les soldats de cette « légion. On a voulu interpréter l'inscription LEG · XXII PPF (*Legio* « XXII *primigenia pia fidelis*) par *Legio vigesima secunda primitiva* « *fidelis* (LEG · XXII PRF ·), en changeant les sigles PPF en PRF.

« Mais ces sigles, pas plus que le dauphin sur lequel elles sont im-
« primées, ne doivent être regardées comme des signes de reli-
« gion (1). »

Si la croix ne se rencontre pas sur les tuiles d'une époque très-ancienne, nous y remarquons parfois le monogramme ☓ qui doit tout au moins appeler notre attention, car c'est là, ainsi que le montrent les monuments de l'épigraphie, un signe fréquemment employé par les fidèles des premiers âges, et qui comprend les deux initiales grecques des noms de Jésus-Christ.

Tels sont, entre autres, le sceau de Cn. Domitius Evaristus, cité dans le manuscrit de Marini; celui de Ti. Claudius Sabinus, dont les exemplaires se trouvent même dans les catacombes de Rome; celui de C. Julius Fortunatus, vu sur le Palatin par M. Descemet, antiquaire qui s'est appliqué à réunir la collection des tuiles à marque de fabrique.

Viennent ensuite ces trois empreintes évidemment chrétiennes,

IANOYAPIA EN Θ[ΕΩ]

IN DEO

SPESI
NDEO

qui, par la forme ancienne de cette acclamation, peuvent remonter à un temps reculé.

L'âge de la paix nous met, pour la première fois, en présence d'un monument que l'on peut admettre sans hésiter sur sa date ni sur son caractère. C'est le sceau de l'officine CLAVDIANA, dont le nom est toujours imprimé en cercle autour du monogramme constantinien ☧. Boldetti a relevé ce type assez répandu dans les dernières galeries des catacombes, sur les tombeaux, les monuments postérieurs au triomphe de l'Église (2), et j'en ai pour ma part vu et copié à Rome plusieurs exemplaires.

La classification des monuments épigraphiques à date certaine laissés par les premiers fidèles a permis de reconnaître exactement l'ordre successif dans lequel se présentent les signes voilés, tels que

(1) *Des signes qui se trouvent sur les monnaies de Constantin et de ses fils* (*Revue archéologique*, 1866, p. 90, 91).

(2) *Osservazioni sopra i cimiteri de' santi martiri ed antichi cristiani di Roma*, p. 338.

le monogramme ☧, puis le ☧ de Constantin et enfin la croix. Les empreintes des tuiles suivent la loi révélée par les inscriptions, et nous voyons seulement à la dernière époque apparaître le signe du salut. La croix ne se montre, en effet, que sur les sceaux de ces officines des bas temps où se lisent les noms des rois Ostrogoths, ainsi que le montre l'inscription suivante, dont les exemplaires sont nombreux (1),

✠ REG DN THEODE
RICO BONO ROME

et d'autres monuments de même nature qui portent le nom d'Athalaric.

Ainsi se trouve rangé dans une époque intermédiaire le sceau grec marqué du ☧ que nous a fourni l'*Emporium* romain, et dont, comme je l'ai dit plus haut, une autre circonstance indique d'ailleurs l'origine.

Je veux parler de la présence des lettres énigmatiques ΧΜΓ qui accompagnent, dans cette empreinte, le génitif ΚΑCCΙΟΥ.

Elles ont été souvent, je le répète, remarquées sur les premiers monuments du christianisme oriental, et si l'explication qu'en donne, avec notre savant confrère M. de Vogüé, le célèbre antiquaire romain, ne présente pas un degré de certitude absolu, au moins devons-nous l'enregistrer comme plausible autant qu'ingénieuse.

Rien n'est plus ordinaire que de voir, sur les monuments byzantins, le Christ, seul ou avec la Vierge, accompagné des deux archanges Michel et Gabriel. Il en est ainsi pour la croix d'or provenant du pillage de Constantinople et qui, portée d'abord à Utrecht, fut donnée, sous le pontificat de Grégoire XVI, à la basilique vaticane. Les noms ΕΜΜΑΝΟΥΗΛ, ΓΑΒΡΙΗΛ, ΟΥΡΙΗΛ se lisent de même, en lettres du cinquième siècle, sur une tour demeurée debout, en Syrie, au milieu des ruines d'Oumm-el-Djemâl. Ceux de ΜΙΧΑΗΛ et de ΓΑΒΡΙΗΛ ont également été relevés par M. de Vogüé sur la frise qui surmonte la porte d'une ancienne église de Galb-Louzeh, entre Antioche et Alep.

Les exemples fournis par ces monuments semblent permettre de voir dans les trois sigles ΧΜΓ la réunion des trois premières lettres

(1) Aringhi, *Roma subterranea*, édition de Paris, t. II, p. 172; Marini, *Fratelli Arvali*, p. 620; Nicolai, *Della basilica di S. Paolo*, p. 265; Brunetti, *Musæi Kirkeriani inscriptiones*, p. 101, 102.

du nom de Notre-Seigneur et de ceux des deux archanges Michel et Gabriel. Tel est le sentiment de M. de Rossi, appuyé d'ailleurs sur ce que les textes anciens nous apprennent du culte des Anges en Orient et en Occident. C'est à cette solution que nous pouvons nous arrêter de même, jusqu'à l'heure où quelque marbre, donnant en toutes lettres ce que les autres ne nous ont encore présenté que par des sigles, viendrait nous apporter une solution inverse.

Malgré le trouble profond que les désastres publics ont apporté dans nos entreprises littéraires, l'habile traducteur du *Bulletin d'archéologie chrétienne* ne poursuit pas avec moins de dévouement et de courage la tâche qu'il a depuis si longtemps commencée, œuvre utile de diffusion qui, en faisant passer dans notre langue les solides travaux de l'antiquaire romain, les met une fois de plus, par des notes explicatives, à la portée de tout lecteur français. Grâce à la publication du savant chanoine de Belley, M. l'abbé Martigny, ceux-là mêmes d'entre nous qui, sachant la langue italienne, ne sont pas absolument versés dans l'étude de l'archéologie, trouveront plaisir et profit à lire une traduction enrichie de commentaires nombreux, et qui ne laisse dans l'obscurité aucun des points qui peuvent arrêter le lecteur.

EDMOND LE BLANT.

BULLETIN MENSUEL
DE L'ACADÉMIE DES INSCRIPTIONS

MOIS DE JANVIER

M. Miller, vice-président en 1871, est nommé président pour 1872. M. Haûréau est nommé vice-président.

L'Académie procède également au renouvellement des commissions annuelles. Sont élus membres de la Commission des antiquités nationales : MM. Vinet, de Saulcy, de Longpérier, L. Renier, Maury, Delisle, Desnoyers, de Lasteyrie. La Commission de l'École française d'Athènes sera composée de MM. Brunet de Presle, Rossignol, Egger, Waddington et Thurot; la Commission du prix de numismatique, de MM. de Saulcy, de Longpérier, Waddington et Robert.

M. d'Avezac fait la deuxième lecture de son mémoire sur la date de la naissance de *Christophe Colomb.*

M. de La Villemarqué, au nom de M. le marquis de Sinety, commence la lecture d'un travail *sur la découverte des cités lacustres.*

M. de Lasteyrie lit un mémoire *sur une croix éthiopienne donnée par un roi de l'Amhara.*

M. de Witte lit une note sur le sens du mot étrusque *Hinthial,* auquel il attribue, avec les plus habiles archéologues, le sens d'*ombre, spectre, image* (εἴδωλον, σκιά). Il reconnaît, dans une femme qui porte le nom d'Henthiach et qui se regarde dans un miroir, la personnification de l'effet que produit le miroir, c'est-à-dire de l'image ou de l'ombre réfléchie. Enfin il rappelle une réflexion de Charles Lenormant qui, parlant du miroir de la courtisane Laïs, dit que cette courtisane se plaisait à contempler ses traits ou son ombre (σκιά) dans un disque métallique, et il finit par la communication d'une lettre inédite de M. Boissonade qui, après avoir contesté la justesse de l'explication proposée par Charles Lenormant, changea d'avis et fournit à son confrère des textes empruntés aux écrivains grecs et qui servent à justifier complétement ce qu'il avait dit de l'image ou de l'ombre reflétée par le miroir.

M. Renan communique à l'Académie le résumé de deux lettres de M. Clermont-Ganneau se rapportant : 1° à une excursion faite en 1871 du côté de Lydda; 2° à Béthesda et à la piscine probatique que M. Ganneau croit avoir été située sur l'emplacement actuel de l'église Sainte-Anne; 3° à la colonne monolithe récemment découverte dans une carrière près de Jérusalem et que l'on croit avoir été destinée aux portiques du temple d'Hérode.

M. Rhangabé, correspondant de l'Académie, commence la lecture d'une notice *sur le Laurium.*

A. B.

NOUVELLES ARCHÉOLOGIQUES

ET CORRESPONDANCE

L'archéologie préhistorique vient de faire deux pertes sensibles. Nous apprenons presque en même temps la mort de M. Tournel, de Narbonne, et celle de M. Le Hon, de Bruxelles. On sait que M. Tournel fut un des premiers à reconnaître, dès avant 1830, l'importance archéologique des cavernes à ossements. M. Tournel avait 67 ans. Le major Le Hon est connu par la publication de plusieurs ouvrages estimables sur le monde primitif et l'homme fossile en Europe. Il n'avait que 63 ans.

— La *Revue* a publié, il y a quelques années, une description succincte du petit Musée archéologique de Beaune (Côte-d'Or), si bien dirigé par M. Charles Aubertin. Nous apprenons avec beaucoup de regret que ce Musée vient d'être désorganisé par le zèle mal entendu d'une commission municipale tout à fait incompétente. Nous avons peine à comprendre les motifs qui ont pu pousser le conseil municipal de Beaune à une mesure qui détruit une œuvre qui avait reçu l'approbation de tous les archéologues.

— On parle beaucoup depuis quelque temps, dans le monde scientifique de l'étranger, d'une trouvaille archéologique extrêmement importante. On a découvert à Jérusalem une stèle carrée provenant du temple salomonien, reconstruit par Hérode le Grand. Cette stèle porte gravée sur une de ses faces, en magnifiques caractères lapidaires de la belle époque, une inscription assez longue qui interdit aux Gentils, sous peine de mort, de pénétrer à l'intérieur des enceintes sacrées environnant le temple. Cette prescription, exclusivement destinée à servir d'avertissement aux étrangers, est rédigée en grec, c'est-à-dire dans la langue universellement répandue à cette époque parmi les populations païennes de la Syrie. La teneur en est parfaitement conforme aux descriptions et renseignements fournis par l'historien Josèphe.

L'auteur de cette trouvaille inespérée est un modeste employé de notre consulat à Jérusalem, M. Clermont-Ganneau, à qui l'on doit de remarquables recherches sur l'archéologie de la Palestine, et dont le nom est attaché, entre autres, à la découverte et à l'interprétation de l'inscription fameuse dite de Mésa, roi de la Moabitide. Cette inscription est le plus ancien spécimen connu de l'écriture alphabétique.

Sous le rapport de la valeur archéologique, la stèle d'Hérode ne le cède en rien à celle de Mésa. En dehors des indications de tout genre apportées par le texte grec (qui prouve une fois de plus en faveur de la véracité de Flavius Josèphe), indépendamment du jour tout nouveau que ce précieux morceau jette sur la question tant controversée de l'aspect du temple des Juifs, il a le mérite d'être la première et, jusqu'à ce jour, la seule relique provenant authentiquement du vénérable édifice, témoin muet des prédications du Christ.

Il serait vivement à désirer que ce monument unique et d'une valeur que prouve l'émotion que sa découverte soulève dans le monde savant, que ce monument *découvert et publié par un Français* occupât au Louvre la place d'honneur qui lui revient de droit, et ne s'en allât pas aux mains de l'étranger.

M. Clermont-Ganneau, malgré de grands sacrifices personnels, n'a pu, paraît-il, abandonné à ses propres ressources, réussir à conquérir pour nos collections nationales cette stèle d'Hérode que les autres pays nous eussent enviée et qui, demain peut-être, figurera au British Museum ou... au Musée de Berlin!

N. B. — Le pacha de Jérusalem se serait approprié, à l'heure où nous écrivons, le monument en question, et s'apprêterait à en tirer à son profit bon parti. (*Temps* du 26 janvier 1872.)

—— Les nos XI et XII du *Bulletin de l'École française d'Athènes* sont intéressants. Il y a d'abord les inscriptions qui ont été recueillies dans l'île de Samos, en 1870, par MM. Cartault et Rayet; ce dernier, pour le moment, n'en publie que le texte, mais il annonce qu'elles seront insérées et commentées dans un travail qu'il se propose de publier sur les Sporades. Viennent ensuite des détails recueillis par M. Lebègue, sur des antiquités nouvellement découvertes à Ægium; ce court article forme un utile supplément à ce qu'ont réuni sur cette cité achéenne Leake, Curtius et celui qui a résumé tous les voyages et travaux antérieurs, Bursian. C'est encore M. Lebègue qui nous tient au courant des renseignements que des travaux en cours d'exécution à Athènes ont fournis sur l'aqueduc qu'Hadrien avait bâti pour amener les eaux du Pentélique dans sa nouvelle Athènes, dans cette ville qu'il opposait si fièrement à la cité de Thésée. « L'aqueduc, dit l'auteur de cette notice, vient d'être retrouvé dans un assez bon état de conservation. Il était sans doute destiné à la ville que l'empereur avait construite sur la rive de l'Ilissus, mais Athènes entière en profitait peut-être et va en profiter encore. Les modernes n'en seront pas moins heureux que leurs ancêtres; car dès l'antiquité la ville d'Athènes s'est toujours plainte avec raison du manque d'eaux courantes. »

Le n° XII est tout entier rempli par un article de M. Rayet qui fait suite à celui qu'il avait donné, paraît-il, dans le n° X de ce même Bulletin, numéro qui ne nous est jamais parvenu. Il est consacré aux fouilles que la *Société archéologique* a entreprises dans le Céramique extérieur. La Société

a été, il est vrai, obligée de s'arrêter faute de fonds. « Si une bonne moitié de la tâche est encore à faire, les résultats obtenus n'en sont pas moins très-importants : non-seulement on a découvert un nombre considérable d'inscriptions funéraires, dont trois appartenant à des tombeaux élevés aux frais de l'Etat, et quelques morceaux de sculpture d'un véritable intérêt artistique, mais la topographie du Céramique s'est éclaircie de plus en plus, et l'on peut dès maintenant se faire une idée assez exacte de la configuration et de l'aspect de ce lieu célèbre. » *Haghia-Trias*, on le reconnaît aujourd'hui, est juste à côté de l'endroit où la voie sortie du Dipylon se séparait en trois. L'amorce des deux *latæ viæ* mentionnée par Tite-Live est maintenant parfaitement visible ; l'une de ces routes se dirige vers le Pirée, l'autre vers la trouée du Corydalle, où passait la route d'Eleusis ou Voie sacrée. Enfin, le *limes* de l'historien latin, le chemin plus étroit de l'Académie, se dirige franchement à droite entre deux rangées de tombeaux plus rapprochés l'un de l'autre. Les tombeaux qui bordaient les routes du Céramique, comme sans doute toutes celles qui sortaient d'Athènes, n'avaient d'ailleurs rien de l'aspect imposant des monuments funéraires de la voie Appienne ni même de ceux de Pompéi. « Les Grecs, dit M. Rayet, étaient moins heureux dans leurs constructions sépulcrales, et, à part quelques beaux *heroa*, rangés sur le bord même des voies, le Céramique extérieur, surtout à l'époque de l'empire romain, après l'ensevelissement des monuments des grands siècles, devait offrir l'aspect d'un champ de stèles et de cippes envahi par les tessons et sillonné par trois voies poudreuses. Je me l'imagine volontiers assez semblable à ces immenses champs des morts qui s'étendent en dehors des murs des cités musulmanes. Comme eux, c'était un lieu de promenade populaire : sans doute on y venait le soir prendre le frais, manger et dormir, et c'est peut-être à ces habitudes qu'il faut attribuer l'origine de la quantité d'os d'animaux, de coquillages et de fragments de pots qui, lentement accumulés et mêlés à la poussière, ont fini par exhausser de 5 ou 6 mètres le sol primitif. » A ces considérations, l'auteur ajoute la suite des inscriptions recueillies dans ces fouilles ; il en donne, dans ce numéro, près d'une centaine.

G. P.

BIBLIOGRAPHIE

Les Temples et les Églises circulaires d'Angleterre, précédé d'un Essai sur l'histoire de ces monuments et suivi de Quelques églises du Saint-Sépulcre; par Ch. Lucas, architecte. Paris, Thorin, in-8, 1871.

Le titre de cet essai est un peu trompeur; en réalité nous avons ici, comme le déclare M. Lucas lui-même dans une courte préface, une étude traduite en grande partie d'un ouvrage anglais, *The architectural antiquities of Great Britain*, par John Britton. Cette étude n'en est pas moins intéressante. Dans la première partie, consacrée aux premières manifestations religieuses chez les peuples primitifs et aux temples ronds dans l'antiquité, on pourrait signaler bien des idées surannées et quelques omissions; mais quand on en arrive aux églises circulaires de l'Angleterre, on rencontre là des détails curieux sur toute une catégorie de monuments peu connus en France, et dont nous avons les analogues dans plusieurs de nos provinces et notamment en Bretagne. La brochure se termine par une note sur *quelques églises du Saint-Sépulcre*, situées en différents pays de l'Europe, et qui présentent le même trait caractéristique que ces églises rondes de l'Angleterre. Pourquoi M. Lucas, au lieu de toujours traduire ou analyser les travaux d'autrui, n'entreprend-il pas enfin quelques recherches qui lui soient vraiment personnelles sur un ordre d'édifices ou sur un monument qui aurait été jusqu'ici étudié d'une manière incomplète? Pourquoi ne joint-il pas à ses travaux des planches qui les rendraient plus utiles aux archéologues et en augmenteraient ainsi la valeur?

***

NOTE

SUR

UN PAPYRUS GREC INÉDIT[1]

(*Lue à l'Académie des inscriptions le* 17 *juin* 1870)

Conformément à la promesse que j'ai faite dans la séance du 23 juillet dernier, j'ai l'honneur de soumettre à l'Académie le texte, traduit et annoté, d'un des trois fragments de papyrus que M. Mariette Bey avait bien voulu me communiquer en 1869.

Ce document, trouvé dans le sable, à Sakkarah, auprès d'une momie des temps romains, dans le cercueil de laquelle il s'était sans doute conservé, soit comme papier de famille, soit comme papier d'emballage, s'il est permis de parler ainsi, forme aujourd'hui un carré d'environ vingt centimètres. Il contient deux colonnes d'écriture : l'une, celle de gauche, à moitié détruite par une déchirure verticale; l'autre, celle de droite, beaucoup mieux conservée; toutes deux difficiles à lire, parce que les caractères subsistants sont souvent mutilés ou effacés par l'action du sable humide. Mais, par heureux hasard, dans la partie supérieure, qui est la plus importante, les deux textes contiennent des formules administratives à peu près semblables, et dont les lacunes se trouvent réparties de manière qu'on peut compléter la première formule à l'aide de la seconde et réciproquement.

Voici d'abord le texte de la colonne de droite, transcrit en caractères courants où j'ai cru devoir ajouter, au moins dans la formule épistolaire, les signes d'accent, d'aspiration et d'orthographe qui manquent toujours dans les pièces de ce genre, mais que les éditeurs français ont l'habitude d'y restituer pour en faciliter la lecture. L'écriture de l'original est épaisse et d'un jet hardi, avec quel-

(1) Voir la planche ci-jointe.

ques abréviations et ligatures que je n'ai pas toujours pu résoudre. Les noms qui forment la ligne 11 ont été écrits après coup dans l'entreligne. Le scribe avait omis ce *Titus, fils de Ptolémée;* au lieu de l'inscrire à la fin de la liste, où l'espace ne lui manquait pas, il a mieux aimé l'insérer entre le cinquième et le sixième nom de sa liste. Peut-être suivait-il scrupuleusement l'ordre d'une liste originale dont nous n'aurions ainsi que la copie. Après le mot γενήματος il y a, dans les deux textes, une formule écrite avec abréviation dont je ne sais pas comment rendre compte. Dans le texte à gauche je distingue assez nettement les lettres numériques ιβ'.

1. Αὐρηλίῳ Διδύμῳ τῷ καὶ Λογαδίῳ στρατηγῷ .....
2. παρὰ Ἀφηλιωννᾶ Ἁρμοῦτος Ἀμεωνᾶ (ou Ἀμμωνᾶ) καὶ ..... [οἰκο-
3. νόμου · Ἐπιζητοῦντί σοι τὸ κάτανδρα τῆς γενομ[ένης ἐκλήψεως τοῦ
4. τῆς ἡμετέρας κώμη[ς γε]νήματος κ..... [ἀκολούθως
5. τοῖς κελευσθῖσει (sic) ἐπιδίδομέν σοι, ἵν' εἰδέναι ἔχοις (1).

6.	Ανουβιων ιων	ō	ριδ
7.	Πανβεως Ανεξ?...ος	ō	λγ
8.	Αμμων Απαησιο[ς	ō	κ
9.	Σαραπαμμων......ος	ō	...
10.	Ηιτεθυσις Παπ ou Πασ......ς	ō	...
11.	Τιττος Πτολεμα[ιο]υ	ō	...
12.	Αμμωνιος ..... θιου?	ō	ν
13.	Αχιλλας Πεμε?..	ō	λι
14.	Σαραν...ις Τυρ[αννου?	ō	ν
15.	Αμουνιος τιθη.......	ō	δ
16.	Ανθυλλις? Ανουβα	ō	η
17.	Αρφχοιτης Κιπυειορ?	—	ι
18.	Τιθοης Τυραννου	ō	
19.	Κρουρις	ō	
20.	Σαρατουπις Λουμιου	ō	
21.	Πομμυς Πιζμονος	ō	
22.	Πιτιμις	ō	

(1) Il semble qu'on avait d'abord écrit ἔχοίης, puis le ς final de ἔχοις a été tracé en surcharge sur le η de ἔχοίης.

23.	Αμουτις ....ετου	....	
24.	Αρμαειος Ερμος	....	
25.	Πετεχωμϊ Ερμος	....	
26.	Απαθος Αμουνος ou Ἀμοπιος.	....	
27.	Απουπιος Κροπαιου?	ο	να
28.	A ις Ερμος	ο	κη?

Ce que je traduis ainsi :

« A Aurélius Didymus, [nommé] aussi Logadius, stratége ..... de la part d'Aphélionnas, fils d'Amous, [petit-fils] d'Améonas, et de ..... Syri? ..... économe.

« Tu m'as demandé la liste nominale de la recette des produits de notre bourg; nous te l'envoyons, conformément à tes ordres, pour que tu puisses en prendre connaissance. »

Suit une liste de vingt-deux noms, presque tous égyptiens, dont quelques-uns sont difficiles à déchiffrer. A droite de chaque nom se lisait la quotité du versement; mais les chiffres sont en partie détruits. La colonne, qui n'a jamais eu plus que les vingt-huit lignes conservées, est close par une sorte de paraphe où l'on croit distinguer les trois lettres initiales du mot Λογάδιος, qui est, comme on l'a vu, celui du stratége. Deux noms seulement, sur cette liste de contribuables, sont grecs : Ἀχιλλᾶς, à la ligne 13, et Ἀνθύλλις (peut-être pour Ἀνθύλλιος, car Ἀνθυλλίς serait un nom de femme). La grande pluralité des habitants de ce bourg semblent donc être des Égyptiens, autant, du moins, que la forme des noms propres peut être un sûr indice de nationalité dans un temps où les familles égyptiennes et les familles grecques se mêlaient par des alliances de plus en plus fréquentes.

Des deux magistrats qui font l'envoi de cette liste, le seul dont le nom soit conservé, *Aphélionnas* (pour *Aphélionas,* dérivé d'*Aphélion*), atteste une origine grecque. Le stratége Aurélius Didymus, surnommé Logadius, paraît descendre de quelque affranchi grec de la famille des Antonins, comme le stratége Aurélius Léontas, qui figure, sous le règne d'Alexandre Sévère, dans le papyrus LXIX du Louvre. Cela déjà nous conduit au IIe ou au IIIe siècle de l'ère chrétienne. Mais le texte, encore plus mutilé, qui subsiste à la gauche de celui que nous venons de traduire, porte une date que l'on peut déterminer avec précision et qui doit être, à un an près, celle de la lettre à Aurélius Didymus Logadius.

Dans ce texte on reconnaît facilement les restes d'une formule épistolaire semblable à celle de la colonne de droite. La première ligne, contenant l'envoi officiel, est à peu près illisible; mais à la ligne 2 on lit : ζητοῦντί σοι τὸ κάτανδρα τῆς .....; puis, à la ligne 3, γενήματος κ... τῆς ἡμετέρας ...., et à la ligne 4, σθισει ἐπιδίδομαί σοι εἴν εἰδέναι ε....; autant d'éléments avec lesquels on peut reconstituer un texte fort semblable à celui de la colonne de droite.

[Un tel à un tel : Ἐπι]ζητοῦντί σοι τὸ κάτανδρα τῆς [γενομένης ἐκλήψεως τοῦ] γενήματος τῆς ἡμετέρας κ[ώμης ἀκολούθως τοῖς κελευ]σθῖσει (pour κελευσθεῖσι) ἐπιδίδομαί σοι, εἴν[α] (pour ἵνα) εἰδέναι ἔ[χοις].

La seule différence notable entre les deux formules est que l'envoi de cette liste de gauche est fait par un seul fonctionnaire (ἐπιδίδομαι), tandis que celui de l'autre liste est fait par deux fonctionnaires du bourg dont il s'agit (ἐπιδίδομεν).

La liste, aujourd'hui détruite, des contribuables n'avait pas ici plus de sept lignes, et par conséquent n'offrait pas plus de sept cotes, dont les chiffres sont à peu près conservés et nous donnent, après la sigle uniforme ‾, les lettres numériques κδ, κε, ιε, κα, ιζ (?), κ, κζ. Au-dessous, on distingue les restes d'un paraphe analogue à celui de la colonne de droite.

Sous ce paraphe, à une distance d'environ quatre centimètres, on lit assez sûrement, surtout pour la première ligne :

.... Μαξιμιανοῦ σεβαστῶν καὶ L ιβ̄ τῶν κυρίων
.... στάτων Καισάρων ἐπίφ ?

(Le déchiffrement de la 3e ligne reste pour moi très-douteux.)

Ce qui indique un collége impérial composé de deux Augustes, dont l'un était Maximien, et de deux Césars. Cela nous conduit à restituer avec certitude le commencement des deux premières lignes par un nombre de lettres à peu près égal pour les deux :

L ιθ̄ τῶν κυρίων Διοκλητιανοῦ καὶ] Μαξιμιανοῦ, etc.
Κωνσταντίου καὶ Γαλερίου ἐπιφανε]στάτων, etc.

La date du document se trouve ainsi marquée, selon l'usage égyptien, par l'année des souverains régnants : c'est l'an 302 de l'ère chrétienne, où, en effet, Dioclétien et Maximien Hercule comptent dix-neuf ans de règne comme Augustes, Constance et Galérius douze ans comme Césars.

Cette date, pour en parler tout de suite, n'a rien que de conforme aux usages attestés par les papyrus et par les inscriptions. Naturel-

lement, les noms des deux Augustes et des deux Césars ne sont pas accompagnés de l'ambitieux étalage d'épithètes qu'on lit dans les protocoles officiels de ce temps. Dans les actes tels que celui-ci, comme sur les monuments où il s'agit simplement de dater un fait, on se borne à ce qui est nécessaire pour que la date puisse être reconnue sur les fastes. C'est à peu près ainsi que figurent les noms des quatre mêmes princes dans les inscriptions n. 1053 et 1055 du *Recueil* d'Orelli, et sur une borne milliaire dont l'inscription est publiée par Le Bas (*Voyage archéol.*, V, n. 1652 *c*). Deux autres exemples, que me fournit ce dernier recueil, justifient la restitution du mot ἐπιφανεστάτων devant Καισάρων.

1° Dans une formule de dédicace : Ὑπερ σωτηρίας καὶ ὑγιείας τῶ]ν ἀνεικήτων Σεββ. Διοκλητιανοῦ καὶ Μαξιμιανοῦ καὶ τῶν ἐπιφανεστάτων Καισάρων Κ[ων]σταν[τ]ίου καὶ Μα[ξ]ιμιανοῦ (V, n. 1725, à Coryphantis, en Mysie).

2° Dans l'inscription bilingue d'une borne milliaire où la même épithète, appliquée aux deux mêmes Césars, traduit le latin *nobilissimi* (V, n. 1724 *f*, à Temnos, en Mysie).

Quant au mot κύριοι, pour *domini nostri* (Orelli, n. 1099, 1115, 1117, 1129, etc.), l'usage régulier n'en remonte guère, je crois, au delà du règne de Trajan (*Revue archéologique*, 1865, p. 428; *Corpus inscr. græc.*, n. 4661; Le Bas-Waddington, V, n. 2306, 2332, 2380, 2399, 2631, etc.); mais, à partir de la fin du IIe siècle, il devint si fréquent, sur les monuments de tout genre, qu'il est inutile d'y insister à propos du nouveau texte qui nous en offre un exemple après tant d'autres connus, notamment par les papyrus et les *ostraka* (voir les *Papyrus du Louvre*, p. 235, 385, 394, 428 et suiv.).

Une seule objection sera peut-être faite à la restitution que je propose de cette date impériale : c'est que Maximien Hercule, appelé à l'empire deux ans après Dioclétien, n'avait en réalité que *dix-sept* ans de règne quand ce dernier en comptait *dix-neuf*. Mais il est bien probable que Maximien, surtout en Égypte, et dans une formule où son nom accompagnait celui de Dioclétien, pouvait, à cet égard, être placé tout à fait sur la même ligne. Après tant d'années d'un exercice commun de la puissance impériale, l'usage ne faisait plus entre eux aucune différence. Cela semblera d'autant plus naturel s'il est vrai, comme l'indiquent les abréviateurs Eutrope (IX, 20 et 22) et Paul Orose (VII, 25), que Maximien, avant d'obtenir le titre d'Auguste, avait déjà reçu celui de César.

Il nous reste à montrer que toutes les expressions, toutes les formules contenues dans la lettre d'Aphélionas à Aurélius Didymus, se

retrouvent dans des textes d'origine gréco-égyptienne, qui nous aident à en fixer nettement le sens.

Παρά — Ἐκομισάμεθα τὴν παρά σου ἐπιστολήν. *Papyrus du Louvre*, n. LXV. Σαραπίωνι, παρὰ Θαυῆτος καὶ Θαοῦτος τῶν Διδυμῶν. *Papyrus du Louvre*, n. XXVIII. Cette formule est si usuelle qu'il serait superflu d'en multiplier les exemples.

Ἐπιζητοῦντι. — Je n'ai lu jusqu'ici le verbe ἐπιζητεῖν que dans un seul document égyptien, l'édit de Tibère Alexandre (*Corpus*, n. 4957, l. 18) : παρ' ἑκάστου τῶν ἐπιζητουμένων. Mais il est d'un usage fréquent dans Polybe, l'auteur dont le style offre le plus de ressemblance avec l'hellénisme égyptien.

Κάτανδρα. — Une liste d'ouvriers employés au percement d'un canal est précisément le premier texte grec sur papyrus dont l'Europe savante ait eu connaissance (*Charta papyracea Musei Borgiani*, publiée par Schow en 1788). Le mot κάτανδρα s'y lisait pour la première fois, et cela sans article, ce qui permettait, à la rigueur, de le prendre pour un nom féminin ; mais d'autres exemples (*Papyrus du Louvre*, p. 7, 132, 379, note 3 ; *Papyrus de Leyde*, p. 63) ont montré que c'est une locution adverbiale devenue plus tard un nom neutre. Τὸ κάτανδρα vient ainsi prendre sa place dans les lexiques avant κατανδρολογία, que l'on connaissait déjà par le IIe livre, § 43, des *Macchabées*. On retrouvera sans doute quelque jour le verbe κατανδρολογέω, qui a dû précéder dans l'usage le substantif κατανδρολογία.

Ἔκληψις est employé plusieurs fois avec le sens de *recette*, et ἐκλαμβάνειν avec le sens de *recevoir*, dans le règlement financier que renferme le LXIIe papyrus du Louvre. Seulement, ces mots y présentent les variantes orthographiques ἔγληψις, ἔγλημψις, ἐγλαβεῖν.

Γένημα et son composé προσγένημα se rencontrent souvent aussi dans le même papyrus, avec le sens de *produit* et de *produit accessoire*. Προσγένημα paraît encore avec le même sens dans l'édit de Tibère Alexandre (*Corpus*, n. 4957).

Des deux fonctionnaires qui envoient la liste des contribuables l'un est probablement l'*économe*, dont la fin, νόμου, s'est conservée sur le papyrus. Mais le nom de ce fonctionnaire a disparu. L'autre, dont nous avons les noms, mais qui n'y a pas joint son titre, pourrait être l'ἐπιστάτης τῆς κώμης, que mentionne le papyrus XIV du Louvre, ou bien le βασιλικὸς γραμματεύς, mentionné avec l'οἰκονόμος et comme un des subordonnés de l'ὑποδιοικητής dans la lettre à Dorion l'*hypodiécète*, sur le LXIIIe papyrus du Louvre. Mais j'y reconnaîtrais plutôt le κωμογραμματεύς ou *scribe du bourg*, dont la fonction est mentionnée dans le XIVe fragment de Berlin, où figure aussi celle de l'οἰκονόμος

(textes publiés par M. Parthey en 1869 dans les Comptes rendus de l'Académie de Berlin). Au temps de Néron, nous retrouvons le κωμογραμματεὺς associé, comme sur le papyrus LXIII du Louvre, au τοπογραμματεὺς ou *scribe du canton*, sur une inscription du grand sphinx de Memphis (Letronne, *Inscr. de l'Égypte*, n. 527; *Corpus*, n. 4699). Nous le retrouvons encore dans un document de l'an 9 de Tibère (*Corpus*, n. 4956, Oasis de Thèbes). Une inscription démotique et grecque d'Abydos, que me communique M. Albert Dumont et que je crois inédite, est la dédicace d'un κωμογραμματεὺς Ammonius pour la santé du même empereur, l'an 17 de son règne. On peut donc suivre la durée de cette fonction, dans le régime financier de l'Égypte, depuis les Ptolémées jusque sous l'empire romain. Je dis le régime financier, car les égyptologues, et en dernier lieu M. G. Lumbroso, dans son beau travail sur l'*Économie politique de l'Égypte sous les Lagides*, ont reconnu que les fonctions du *scribe royal* et des scribes *du bourg* et *du canton* étaient surtout financières.

La réunion des fonctionnaires d'un bourg est désignée par les mots οἱ ἐν τῇ κώμῃ ἄρχοντες dans le papyrus XXXIX de la collection du Louvre, qui nous les montre subordonnés au stratége, comme ils le sont dans notre papyrus de Sakkarah; car l'auteur de la lettre conservée par le papyrus XXXIX invoque l'autorité du stratége pour réprimer certains abus de pouvoir commis par « les autorités du bourg. »

Quant aux contribuables dont nous avons la liste, ils sont désignés par οἱ ἐν ταῖς κώμαις κατοικοῦντες dans le papyrus LXIII de la collection du Louvre, qui nous fournit de si précieux renseignements sur l'état de la classe agricole en Égypte au IIe siècle avant l'ère chrétienne.

Ἀκολούθως τοῖς κελευσθεῖσι rappelle les formules suivantes des papyrus du Louvre : n. LXIII, Ἀκολούθως τοῖς ὑπάρχουσι περὶ τούτων προστάγμασι καὶ χρηματισμοῖς; n. LXIII, Ἀκολούθως τῷ τε προστάγματι καὶ τοῖς συγκειμένοις ὑμῖν ὑπομνήμασιν; n. XXI, Ἀκολούθως οἷς ἔχομεν δικαίοις καὶ ἀσφαλείαις. Cf. les fragments du musée de Berlin, p. 11 : Ἀκολούθως ᾗ ποεῖται ὁ στρατηγὸς σπουδῇ.

Ἐπιδιδόναι n'est pas moins usuel dans les correspondances administratives de l'Égypte grecque et gréco-romaine. Il a pour complément ὑπόμνημα dans les papyrus XV et XXXVII du Louvre, dans le fragment XIV de Berlin et dans le papyrus A du musée de Leyde; — ἔντευξιν dans le papyrus H de cette dernière collection. C'est donc un terme consacré.

Ἵνα εἰδέναι ἔχοις a pour équivalent ὅπως εἰδῇς dans les papyrus XI

(cf. la fin du n. XXXIV) et LXV du Louvre. On trouve des formules analogues dans les deux grandes inscriptions de l'Oasis de Thèbes (*Corpus*, n. 4956, 4957).

Le stratége du nome auquel ressortit le bourg dont provient notre nouveau papyrus, pouvait avoir bien des raisons de demander cette liste de contribuables *pour en connaître*. Elle lui servait de contrôle pour la recette générale du nome; elle lui permettait de savoir si tel habitant qui demandait une place ou une faveur s'était, selon son devoir, libéré envers le fisc royal. Le rapprochement de deux pièces semblables sur le même papyrus nous laisse voir que ce papyrus n'est que le fragment d'un registre dont il existait deux exemplaires, l'un aux archives du nome et l'autre aux archives du bourg.

Les vingt-deux contribuables dont la cote est constatée dans ce qui nous reste de ce registre y sont désignés chacun par deux noms, leur nom propre et celui de leur père : c'est l'usage attesté par le plus grand nombre des exemples sur les papyrus grecs de l'Égypte, entre autres dans les contrats n. V, VII du Louvre, et dans la longue liste que contient la *Charta papyracea Musei Borgiani*. D'ailleurs, une circulaire administrative du règne de Ptolémée Philométor (papyrus LXV du Louvre) recommande aux rédacteurs d'actes officiels de spécifier les personnes par le nom paternel (τὰ ὀνόματα πατρόθεν ἐντάσσειν). Mais la polygamie qui a si longtemps régné en Égypte induisait plus d'une fois à désigner les fils d'un même père par l'adjonction du nom de leur mère, et cela devait surtout arriver quand le père était inconnu. De là les indications d'état civil comme celles-ci que je relève dans la *Charta papyracea Musei Borgiani* :

Σαραπίων Στοτοήλεως τοῦ Χαιρήμονος, μητρὸς Θαναπνάχεως.
Πρωτᾶς ἀδελφός, μητρὸς τῆς αὐτῆς.
Πρωτᾶς, ἀπάτωρ, μητρὸς Ἡρακλείας.
Τούανις Ἡρακλέου, μητρὸς Θαναπνάχεως.
Εὐδαίμων, ἀπάτωρ, μητρὸς Ταορσανούφιος.
Πανείτης, ἀπάτωρ, Θαείσωτος (sous-entendu μητρός comme on le voit par le rapprochement des exemples suivants) :

Χαρωνᾶς, ἀπάτωρ, Ταοννώφρεως.
Σαραπίων, μητρὸς τῆς αὐτῆς.

Dans les papyrus du Louvre, n. XVII :

Πετισπαριού, μητρὸς Τανάπωλις.
Θινσμεπῶς Σαραπάμμωνος, μητρὸς Θινσενπῶτος.

Même collection, p. 432 :

Πατρώνσνουφις μητ[ρὸς] Τανια....
Πάνα[τος] Ἀμμωνίου, μητρὸς Θίννεϊς.

Une liste semblable, représentée aujourd'hui par de trop courts fragments au musée de Berlin (1), nous offre, en quelques lignes, douze exemples de ces noms de mères rattachés aux noms de leurs fils.

On trouve de pareilles notations dans les pièces de comptabilité que nous offrent certains *ostraka*. Par exemple :

Πθόρζμηθις ..., μητρὸς Θιάκαυτος, sur un ostrakon du musée de Turin récemment publié par M. Lumbroso (*Documenti grechi del regio museo di Torino*, Turin, 1869, p. 69) ;

Πετεόρζμ[ηθις] Ποσήρενς, μητ[ρὸς] Τίσατις, sur un ostrakon du Musée du Louvre publié en dernier lieu par M. Frœhner (*Revue archéologique*, 1865, p. 430) ; notre collection nationale en offre plusieurs autres semblables.

Sur une τάβλα ou étiquette funéraire de sarcophage, que je possède, on lit :

Ἀπολλώνιος Ἀφροδεισίου, μητρὸς Θαι.....

Nous n'avons pas à insister sur un usage si bien démontré, et dont l'origine même vient d'être éclairée d'un nouveau jour par d'heureuses observations de M. Lumbroso (2).

Mais ce qui est plus remarquable, c'est de voir cet usage se maintenir jusqu'au VI[e] siècle de notre ère et parmi les chrétiens :

Papyrus II de Berlin, réimprimé p. 256 de la collection du Louvre (règne d'Héraclius) :

Αὐρήλιος Καλλίνικος Ὀσνόνθου, μητρὸς Τλοῦλλ.

Papyrus XXI du Louvre (même règne) :

Αὐρηλιαὶς Πύρας, ἐκ πατρὸς Βησᾶτος, μητρὸς Μαρίας.
Ἀνθερία, ἐκ πατρὸς Σενούθου, μητρὸς Κύρας.

Le papyrus XXI *bis* nous en offre deux exemples pareils, sous le règne de l'empereur Maurice.

(1) Fragments rapportés du Caire, en 1853, par H. Brugsch, publiés en 1865 par M. Parthey dans le tome II des *Nuove memorie dell' Instituto di correspondenza archeologica*, p. 438 et suiv., n[os] 18, 19, 20.

(2) *Ricerche Alessandrine*, p. 65 et suiv. (1871). Extrait des *Mémoires de l'Académie de Turin*, série II, tome XXVII.

Les doubles noms désignés, comme celui du stratége Aurélius Didymus, par la formule ὁ καὶ, en latin *qui et*, ne sont pas rares non plus dans les documents grecs de l'Égypte. Exemples dans les papyrus XIV et XV du Louvre.

Le règlement financier relatif à la ferme des impôts, où nous avons tout à l'heure signalé quelques expressions que reproduisent les fragments de Sakkarah, contient encore une autre recommandation qu'il est toujours opportun de rappeler, celle d'écrire lisiblement (εὐσήμως), et le scribe dont nous avions à déchiffrer l'écriture ne s'y est pas toujours conformé.

Le papyrus LXV du Louvre recommande aussi aux rédacteurs des actes officiels d'avoir soin de les dater. On voit que cette prescription était suivie pour les listes dont nous avons sous les yeux deux exemples. Mais la liste de gauche porte seule une date; celle de droite paraît n'en avoir jamais porté. On peut seulement conjecturer qu'elle était de l'année suivante, et par conséquent, de l'année même où commença la grande persécution contre les chrétiens, de l'année où Dioclétien et ses trois collègues publièrent l'édit sur le *maximum* des denrées dont le texte, peu à peu complété par des découvertes successives, vient d'être si habilement commenté par notre confrère M. Waddington (Le Bas, *Voyage archéologique*, Inscriptions, V, n. 535).

Mais il n'est pas besoin de cette coïncidence avec un acte mémorable pour recommander notre nouveau papyrus à l'attention des égyptologues. Ce document est d'un genre dont on n'avait jusqu'ici aucun exemple dans les collections d'antiquités égyptiennes. Il atteste un usage dont on n'avait encore trouvé aucune trace, et il l'atteste comme fort ancien sans doute, puisque presque tous les termes qu'il nous présente se retrouvent dans les pièces administratives des siècles ptolémaïques. C'est une preuve de plus, après tant d'autres, de la fidélité des Romains à suivre, dans l'administration de l'Égypte, les traditions des rois grecs, comme ceux-ci avaient suivi celles des pharaons.

P. S. Voici le texte grec de l'inscription bilingue d'Abydos invoquée plus haut, p. 143. Les lettres majuscules de l'original sont un peu irrégulières et ne pourraient guère être reproduites par la typographie. Je me borne donc à donner ici la transcription en caractères courants :

Ὑπὲρ Τιβερίου... Καίσαρος
Σεβαστοῦ Ἀ...ομωνιος (sic)

κωμογραμματεὺς ὑπὲ-
ρ ἑαυτοῦ καὶ γυναικὶ (sic) καὶ
τέκνοιμ (sic) ἐποίησ[ε]ν τὴν
οἰκοδομὴν, L ιζ Τιβερίο-
υ Καίσαρος Σεβαστοῦ Τυ-
βί ..β'

La mention des années de Dioclétien sur le papyrus que je viens de publier me fournit l'occasion de faire aussi connaître la suscription d'un très-beau rouleau de papyrus appartenant à S. A. le Kédive, et dont j'ai dû jadis communication à l'obligeance de M. Mariette. Ces lignes grecques placées en tête d'un rouleau écrit en copte offrent le seul exemple connu, je crois, d'un synchronisme ainsi noté, et cette date est bien précieuse pour nous, puisqu'elle montre que l'an 730 de notre ère les ateliers de l'Égypte fabriquaient encore d'excellent papier de papyrus. Sauf les accents que j'y ajoute, le texte suivant représente fidèlement l'orthographe demi-barbare de l'original :

Ἐγράφη μενὶ παϋνί, ἰνδ. τρίτη
ἐπὶ Μααμὲτ Ἀμιρᾶ εὐχλ. ἀμιράτης πασαρχίας
Ἑρμώνθεως καὶ Χαὴλ υἱὸς Ψμὼλ λαμπρο-
τάτου διοικητοῦ ἀπὸ κάστρον Μεμνονίων,
ἔτους Διοκλη βασιλεὺς υνα καὶ ἔτους
Σαρακοινὸν ρια.

Quant aux observations que pourraient suggérer d'autres particularités de cette suscription, ce n'est pas ici le lieu de les produire.

E. Egger.

NOUVELLES FOUILLES DU FORUM ROMAIN

La partie de la *basilica Julia* qui regarde le Vélabre n'était pas complétement dégagée quand M. de Rosa a été mis à la direction des fouilles. Il a fait faire des tranchées parallèles à la *via delle Grazie*, qui s'en est trouvée rétrécie. Au coin de cette rue et de la *via della Consolazione*, quelques arceaux en briques appartenant à la basilique étaient encore debout, mais ne se soutenaient que par leur enfouissement dans les décombres (lettre *a* du plan) (1). On les a dégagés, soutenus, réparés, et ils servent maintenant à donner aux hommes du monde les moins versés dans l'archéologie une idée vague de ce que devait être le monument et de ses portiques.

Derrière le second rang de ces arceaux qui devaient soutenir des voûtes ou des plafonds, on a mis à jour des constructions massives (lettre *b*) auxquelles la basilique était évidemment accolée. Ces constructions ont assez la forme de *tabernæ* ou de chambres quadrangulaires, en gros blocs cubiques de péperin qui doivent remonter pour le moins au temps de la république. Elles sont engagées sous la *via delle Grazie*. Sous celle de la *Consolazione*, on distingue quelques débris en briques, entre autres un arceau (*c*) de grande dimension et sous lequel semble avoir été le passage du public pour arriver au bas de la roche Tarpéienne.

Quant aux piliers dont les emplacements se reconnaissaient aisément sur le pavé de la basilique, M. de Rosa les a fait rétablir jusqu'à la hauteur d'un ou deux mètres, et surmonter de débris en marbre, chapiteaux, fûts de colonnes, fragments de statues qu'on a trouvés sur place. La première assise de ces piliers était en travertin, le reste en briques. Les piliers du centre, qui supportaient la nef centrale, semblent même avoir été complétement en beaux blocs

(1) Voir la planche VI. Les parties marquées en pointillé représentent les découvertes nouvelles.

de travertin, si l'on en juge par un échantillon de trois assises restées debout. Sur la façade de la *via Sacra*, on a lieu de supposer qu'ils étaient de marbre blanc; car on a trouvé sur place des demi-colonnes et des chapiteaux doriques. Le reste devait être recouvert de stuc pour cacher la grossièreté des matériaux, ou peut-être de plaques de marbres dont on n'a plus de traces.

Les escaliers qui montaient de la *via Sacra* au monument ont été plus soigneusement nettoyés sur toute leur longueur; ceux de la façade qui regarde le temple de Castor et Pollux ont été mieux découverts (*c'*). La rue antique qui sépare la basilique du temple a été exhumée aussi. Serait-ce le *vicus Tuscus*, comme le pense M. de Rosa (*d*)?

Un égout moderne, bâti en travers et au-dessus de la *via Sacra* qui s'en trouve barrée, s'engage sous le pavage de la basilique et coule rapidement, entraînant les eaux du Quirinal, du Viminal, etc. Il est découvert sur toute la largeur de la voie (*e*). Or, à peu près parallèlement à cette portion de l'égout, mais vers le bout de la basilique, M. de Rosa, par des sondages hardiment pratiqués (en *f*) sous le pavage du portique, vient de découvrir la *Cloaca maxima*, avec ses belles voûtes du temps de Tarquin l'ancien; elles mesurent là encore une grande hauteur. M. de Rosa la fait explorer dans toute sa longueur, jusqu'au Tibre; il a déjà retrouvé un des égouts secondaires qui s'y ramifiaient, et compte bien, en attendant mieux, s'en servir pour l'écoulement des eaux de pluies et des suintements qui gênent ses fouilles. Il y a déjà réussi. La *Cloaca maxima* est bien inférieure au niveau de l'égout moderne; mais, en dépit de l'exhaussement du lit du Tibre, on a l'espoir qu'elle puisse servir encore d'égout collecteur à ce quartier.

Traversons la *via* qui sépare la basilique du temple de Castor et Pollux. Nous trouvons un stylobate (*g*) en marbre, encore en place, et conservé par fragments sous les terres. C'est la limite du temple, puis vient (*hh'*) un espace vide et enfin le massif qui lui servait de base. La partie la plus ancienne de cette solide base est perpendiculairement taillée, en solides pierres rectangulaires, évidemment du temps de la république (*i*). Les matériaux paraissent un intermédiaire entre le travertin et le péperin; ils ressemblent au tuf des carrières du bord de l'Almo (?). C'est ce qui nous reste du monument primitif. Sur ce massif on a, par des nettoyages, mis à découvert, outre un tronçon de mur de la cella, des traces de pavage en mosaïque (*j*) de l'époque républicaine. Alors le temple devait être de tuf recouvert de stucs; ce pavage est d'un mètre environ au-dessous

du niveau (*k*) que Tibère donna au monument lorsqu'il le fit reconstruire en marbre. Les deux plateformes se distinguent fort bien, révélant deux époques distinctes. Quant au massif de tuf (*i*), il n'atteint d'aucun des deux côtés les bords du stylobate. Il s'en éloigne beaucoup du côté de la basilique et forme des rectangles rentrants du côté de l'arc de Titus. On ne s'expliquerait pas ces irrégularités, si on ne savait qu'il a servi de carrière dans l'époque moderne, et qu'on en a extrait bien des blocs.

Le stylobate (*g*) se retrouve, du reste, sur les deux façades. Mais du côté de l'arc de Titus, il est entremêlé et superposé à des blocs de travertin qui prouvent des remaniements antiques.

Mais ce massif lui-même (*i*) a été agrandi lors de la reconstruction du temple. Un énorme béton (*l*), composé d'éléments de toute sorte, de débris informes noyés dans du mortier, se superposait à lui et supportait les nouveaux escaliers. L'exhaussement du pavage de la cella avait dû obliger les architectes à prolonger l'escalier plus loin que primitivement. De là vient que les trois dernières marches récemment mises à nu dépassent l'alignement des escaliers de la basilique Julia (*m*).

Serait-ce pour cela que, l'espace devant le temple se trouvant subitement rétréci, la *via Sacra* fait une inflexion (reconnaissable déjà à l empreinte des roues) et va s'engager au-dessous des terrains qui restent à déblayer, derrière une petite plateforme dernièrement découverte juste en face du temple (*o*), et à laquelle on montait par trois marches très-usées? Nous ne pensons pas que là soit l'unique motif de ce détour, car pour exhausser un temple on n'aurait pas détourné la principale rue, et d'ailleurs, en suivant la ligne droite, on trouve, non la continuation des blocs de pavage, mais un exhaussement ascendant vers le Palatin, indiqué par des assises de travertin. Était-ce une aréa pour les piétons (*p*)?

Ce niveau (assez irrégulier) en travertin nous mène jusqu'à l'alignement du stylobate du temple. Là nous trouvons comme un carrefour dépavé, puis, si nous appuyons à droite, une rue très-reconnaissable à ses blocs cyclopéens (*q*). Elle longe donc l'autre face latérale du temple, à peu près parallèlement au Vicus Tuscus (?) Elle allait évidemment dans la direction du Vélabre et devait passer au pied du Palatin. Quel nom lui donner? Serait-ce la dernière direction donnée à la *via Nova* (l'ancienne partant de l'arc de Titus pour monter au Palatin même)? Nous laissons à M. de Rosa le soin d'exposer et de justifier son opinion à cet égard.

Les fouilles ont été poussées plus loin encore de quelques mètres

dans la direction de l'arc de Titus. Elles n'ont, du reste, mis à nu que deux blocs informes de béton (*r*), une petite habitation en matériaux très-mêlés, des *bassi tempi* évidemment (*s*), et une construction demi-circulaire en briques, assez petite du reste, et dont la destination n'est pas facile à déterminer. Le Forum a été habité si tard!

C'est maintenant sur la largeur du Forum, de l'autre côté de la *via Sacra* ou au-dessus d'elle que les fouilles se poursuivent. Au bord de la voie, on a mis en évidence une série (*u*) de quatre soubassements cubiques, bien alignés, et qui font suite aux trois qu'on connaissait déjà en avant de la colonne de Phocas (φ). Ces bases, semblables les unes aux autres, sont en briques; elles devaient être surmontées de colonnes honoraires, isolées les unes des autres. L'une de ces colonnes est tombée de là sur les décombres de la voie Sacrée et s'est brisée dans sa chute. Elle est de marbre blanc, cannelée (*v*), d'un fort diamètre, très-différente du reste des trois belles colonnes du temple de Castor et Pollux, avec lesquelles on ne peut la confondre. Elle est en face de la basilique. Un peu plus loin, en face de l'encoignure du temple, une colonne de granit est de même tombée sur la voie. Quelques autres fûts tronqués, quelques débris de chapiteaux ou de pilastres gisent çà et là sans qu'il soit possible de dire à quoi ils se rattachaient.

Les déblayements se poursuivaient activement, à coups de brouettes et de tombereaux, au-delà des bases en briques dont nous venons de parler, quand on a été arrêté par une construction moderne d'une grande longueur. C'est l'égout dont nous avons dit qu'il traverse la *via Sacra* en s'y superposant, et qui, brusquement faisant un coude, monte rapidement (en *e' e'*) presque parallèlement à la basilique. Il a fallu le laisser soutenu par les terres, puisqu'il sert encore d'unique dégagement aux eaux. On a continué les fouilles, mais derrière l'égout (*y*) et dans la direction de la colonne de Phocas. C'est ainsi que, par des pentes toujours plus profondes, on est enfin arrivé jusqu'à une nouvelle plateforme (*x*) évidemment antique; elle est composée de superbes pavages en larges dalles de marbre.

Cette découverte est importante. On aura donc sur quoi se régler pour la prolongation des recherches. L'incertitude du niveau antique rendait jusqu'ici les tentatives douteuses. Le Forum servit d'*immondezzajo* pendant le moyen âge, après avoir été le cœur du monde romain! Si la quantité des débris qu'on y a amoncelés n'était pas si énorme (24 pieds environ d'épaisseur), nous aurions tous les jours une découverte nouvelle. Mais on ne peut y mettre plus d'hommes à la fois que l'espace ne le comporte. Gens et bêtes travaillent fort et

semblent bien menés. Les tombereaux passent continuellement (en *z*), et les brouettes montent par des pentes garnies de planches depuis le niveau de la *via Sacra* jusqu'aux niveaux actuels. Au reste, aller trop vite serait une imprudence, surtout en approchant du fond. M. de Rosa est seul à la tête de ces travaux. Il est obligé de se multiplier et d'être toujours présent pour empêcher ou qu'on n'aille trop loin, ou qu'on ne désagrége des matériaux qui peuvent servir de points de repère. Il a fallu sacrifier toutes les constructions modernes ou du moyen âge; plusieurs conduits, dont la coupe se voit encore dans les terrains, ont dû être tranchés.

L'on constate pourtant des progrès chaque jour, et les découvertes arrivent chaque semaine. Avant le premier de l'an, le vieil émissaire de Tarquin, puis les quatre piliers de brique, puis la plateforme en face du temple de Castor, puis et surtout la grande plateforme auprès de la colonne de Phocas, sans parler des deux rues qui encadrent le temple.

TH. ROLLER.

SUR

UN FOND DE POCULUM

DE LA

FABRIQUE DE CAPOUE



« Capoue. Médaillon en relief provenant du fond d'un *poculum*.

« *Guerrier gaulois* dans le temple de Delphes; il est en attitude de combat; le type de sa tête, avec la barbe luxuriante et de grandes moustaches, est celui que les artistes anciens ont toujours donné à nos ancêtres; à ses pieds est une tête coupée et un bouclier de la forme particulière aux Gaulois. Devant lui, le trépied d'Apollon, posé sur une base ronde entourée de festons, qu'il saisit de la main droite; derrière, un thymiatérium. »

C'est ainsi que j'ai décrit, il y a deux ans, dans le Catalogue d'une *Collection d'antiquités grecques recueillies dans la Grande Grèce, l'Attique et l'Asie Mineure par M. Eug. P*(iot), sous le nº 129, le fragment dont je place aujourd'hui le dessin sous les yeux des lecteurs de la *Revue*, et qui appartient encore à l'amateur distingué dans le cabinet duquel il se trouvait alors. Je ne crois pas qu'il puisse s'élever un doute sur cette description, non plus que sur mon interprétation du sujet, qui a obtenu, du reste, l'approbation de M. de Longpérier, de M. de Witte et de tous les membres de l'Académie des Inscriptions, lorsque j'ai eu l'honneur de placer le monument original sous les yeux de la docte compagnie, à la séance du 1er avril 1870 (*Comptes rendus*, 1870, p. 48). Rien de mieux connu en effet, maintenant, que le type et l'équipement caractéristique d'un guerrier gaulois, dont nous retrouvons tous les traits dans la figure du fond de notre *poculum;* et en même temps le trépied mantique posé sur un autel est, dans un très-grand nombre de monuments de l'art antique, l'indication de localité qui détermine les scènes se passant dans l'intérieur du temple de Delphes. L'allusion à la tradition relative au pillage du sanctuaire d'Apollon par les hordes barbares sorties de la Gaule, lors de leur invasion en Grèce, est donc évidente dans cette représentation, que l'on est en droit de considérer comme l'une des plus intéressantes par rapport à l'histoire primitive de notre nation parmi les débris de l'antiquité figurée.

On sait qu'il existe deux récits diamétralement opposés sur l'entreprise des Gaulois contre le temple de Delphes, le récit gaulois et le récit grec, et que les historiens antiques se montrent également divisés à ce sujet, adoptant l'une ou l'autre version. Les Gaulois ont toujours prétendu avoir pénétré jusqu'à Delphes même et avoir pillé les trésors du hiéron d'Apollon. Timagène, dont le livre jouissait d'un grand crédit, affirmait que le fameux trésor de Toulouse, enlevé par Cépion, provenait en grande partie du butin de Delphes rapporté par les Tectosages dans leur patrie (*ap.* Strab., IV, p. 188). Posidonius, le maître de Cicéron, écrivain non moins bien informé et non moins critique, dont Strabon cite le témoignage au même endroit, n'admettait pas cette origine pour le trésor de Toulouse; il combattait par plusieurs arguments plus ou moins solides la possibilité du transport du butin dans la Gaule. Mais pour lui comme pour Timagène le temple de Delphes avait été mis à sac par les envahisseurs gaulois; c'est un fait qui ne semble pas avoir soulevé un doute dans son esprit.

Cependant l'amour-propre national des habitants de la Grèce ne

voulut pas en convenir. De là les récits, assez contradictoires, du reste, sur des points importants, de Justin, dans l'abrégé des livres XXIV et XXV de la grande histoire de Trogue Pompée, et de Pausanias (X, 20, 3), récits qui l'un et l'autre font arriver les Gaulois jusque devant Delphes, après avoir franchi les Thermopyles, mais qui là supposent une série de prodiges par lesquels les dieux défendent eux-mêmes le temple menacé, de telle façon que de l'armée gauloise, saisie d'une terreur panique, écrasée par les éboulements des rochers du Parnasse, il ne reste pas un seul homme vivant. « Cette délivrance de Delphes, a remarqué mon père, ressemble à la défense de Rome contre Porsenna : les récits composés pour la gloire de Rome montrent le roi des Étrusques s'arrêtant aux portes de la ville, tandis que les témoignages indirects recueillis par Tacite et par Pline prouvent que Porsenna en avait fait la conquête. De même la vanité des Grecs se refusait à convenir que Delphes eût été pillée par les Gaulois ; mais le souvenir de l'événement, conservé dans la Gaule, protestait contre la prétention des Grecs. »

Cette question du pillage ou du non-pillage du temple de Delphes par les Gaulois a une grande importance pour l'histoire des origines du monnayage antique dans notre pays. En 1838, dans les *Instructions du Comité des arts et monuments*, mon père a le premier assigné comme point de départ à l'imitation des statères d'or de Philippe II de Macédoine, premier essai du monnayage gaulois et source de la plupart de ses types, le butin rapporté de Delphes, et cette opinion a été universellement adoptée par les archéologues et numismatistes français. C'est dans notre pays un point de doctrine regardé généralement comme établi. Mais de l'autre côté du Rhin, M. Mommsen, avec sa courtoisie habituelle et le sentiment de haine pour la France qui lui fait contester jusqu'aux exploits des Gaulois de l'antiquité, M. Mommsen a doctoralement prononcé (*Geschichte des Rœmischen Münzwesens*, p. 679) que l'idée d'assigner cette origine au monnayage gaulois et même d'admettre le pillage du temple d'Apollon par nos ancêtres est une « proposition enfantine », *kindliche Vorstellung*. Il est vrai qu'il se garde bien d'apporter aucune preuve à l'appui de ce jugement souverain, et surtout de rendre compte de la cause qui a pu faire que les Gaulois ont imité exclusivement les pièces de Philippe II, et non celles d'Alexandre et de Philippe Arrhidée, fait absolument inexplicable dans toute autre hypothèse.

Je ne reviendrai pas ici sur le fond du débat, d'autant plus que je n'aurais rien à ajouter aux preuves que mon père a si solidement établies, il y a seize ans, en faveur de l'origine qu'il assignait aux

premières monnaies gauloises (*Revue numismatique*, 1856, p. 297-344), ainsi qu'aux arguments qu'il tirait d'une discussion serrée des textes historiques pour démontrer la véracité du récit gaulois sur l'entreprise contre Delphes. On a le droit de tenir ces preuves et ces arguments pour acquis, d'autant plus que M. Mommsen n'a réfuté ni les unes ni les autres, se bornant, comme il fait bien souvent, à une affirmation qu'il veut qu'on croie sur sa parole.

Mais je ferai remarquer seulement que le fond de *poculum* de M. Eugène Piot apporte un argument, indirect il est vrai, mais puissant, en faveur de la version gauloise et contre la version grecque de cet événement, en montrant combien ladite version gauloise, adoptée par Timagène et par Posidonius, était répandue et admise jusque dans les pays qui n'avaient rien de gaulois. C'est, en effet, à Capoue qu'a été découvert ce monument, et il se rattache à une série purement locale, dont M. Piot avait rassemblé les plus beaux spécimens jusqu'à présent signalés (n°s 116-139 du catalogue), celle des vases à reliefs dont la couverte noire a des reflets métalliques. Ces produits d'une industrie céramique encore trop peu connue des amateurs et des savants, ont été fabriqués à Capoue même ou dans ses environs immédiats, où on les rencontre exclusivement. On a commencé à en faire dans la période gréco-samnite et continué dans les premiers siècles de la domination romaine, au temps des préteurs de Capoue. Les différentes époques de la fabrication se distinguent à la nature du vernis autant qu'au style des reliefs. Dans les plus anciens échantillons la couverte est franchement argentée; sous les Romains elle change d'aspect. Les *pocula* de la fabrique du potier Kæso Atilius (Detlefsen et Mommsen, *Archæologische Zeitung*, 1863, p. 13*-15* et p. 71*-79*; et mon Catalogue Eug. P., n° 130), dont se rapproche d'une manière particulièrement étroite celui que je publie, ont leur vernis plutôt mordoré, et ressemblent fort à une autre série de poteries dont la fabrique paraît avoir été dans les environs de Modène. Le vernis des *pocula* de Canoleïus de Calès (Ritschl, *Priscae latinitatis monumenta epigraphica*, pl. X, fig. J) tourne, au contraire, vers les tons verts du bronze.

En représentant au fond d'un *poculum* une scène du pillage du temple de Delphes par les Gaulois, un potier de Capoue n'a pu être guidé que par la célébrité de cet événement. Il était donc de notoriété générale à l'époque d'où date notre monument.

FRANÇOIS LENORMANT.

LES

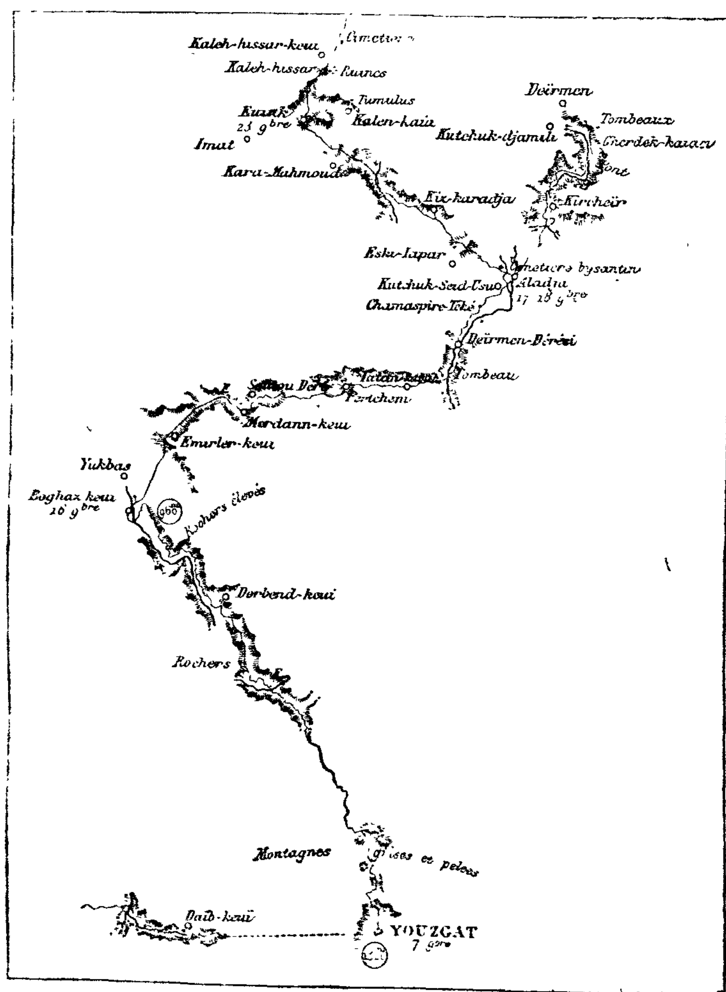
MONUMENTS DE LA PTÉRIE

(Boghaz-Keuï, Aladja et Euïuk) [1]

Boghaz-Keuï est un village d'à peu près cent cinquante maisons, situé à cinq heures environ vers le nord nord-ouest de Iusgat, sur le cours d'une petite rivière qui coule vers Soungourlou et de là se rend à l'Halys. C'est deux heures avant d'arriver au village que le chemin commence à suivre les bords du ruisseau. Jusque-là grises et pelées, les hauteurs se couvrent de taillis de chênes; de belles masses de rochers calcaires dominent parfois la gorge étroite. Près du village, cette gorge s'élargit en une plaine; la montagne qui, sur la rive droite, continue à serrer le torrent, sur la rive gauche le quitte à angle droit, et se dirige vers l'ouest, en s'abaissant, du côté de la plaine, par une suite de larges terrasses qui regardent le nord. Le village de Boghaz-Keuï occupe les pentes inférieures. L'ancienne cité, dont M. Texier a le premier découvert les ruines, descendait jusque-

(1) La dernière livraison de l'*Exploration archéologique de la Galatie*, en ce moment sous presse, contient sur les monuments, jusqu'ici si mal connus, de la Cappadoce septentrionale, beaucoup de renseignements nouveaux et précis, accompagnés de planches nombreuses où ces monuments se trouvent pour la première fois exactement reproduits. Nous donnerons ici le texte de tout ce qui se rapporte à ce canton si curieux et si riche en débris d'un lointain et mystérieux passé; quant aux planches, nous ne pourrons en offrir à nos lecteurs que quelques échantillons, en faisant réduire dans le format de la *Revue* les plus importantes. Avec l'article d'aujourd'hui, nous donnons la carte de ce canton, empruntée à la feuille G des itinéraires. Ils ont été dressés à l'échelle de $0^{m},001$ pour cinq minutes de marche. *(Note de la Rédaction.)*

là; mais son enceinte et ses constructions s'élevaient, de terrasse en terrasse, jusque sur les hauteurs. Pour avoir quelque idée du relief du terrain, de l'étendue de cette vaste enceinte, de la manière dont y sont distribuées les ruines, il faut consulter le plan qu'en donne M. Texier (1).



(1) *Description de l'Asie Mineure*, t. I, pl. 73-74.

Nous n'avons pas vérifié, pour les parties de l'enceinte les plus éloignées du village, les distances relatives données par M. Texier. M. Barth, qui a fait cet examen, dit que, pour ces parties, ce plan est tout à fait inexact (*ganz unrichtig*).

Après avoir suivi le périmètre des murailles, qui a au moins cinq ou six kilomètres, et après avoir parcouru l'espace qu'elles enveloppent, on a de la peine à s'expliquer comment M. Barth a pu croire qu'il n'y avait point ici de maisons, et que ce n'était qu'un vaste camp retranché, où la population de toute la contrée environnante se mettait à l'abri, en temps de guerre, sous des tentes ou des cabanes improvisées (1). Une pareille hypothèse est des plus invraisemblables. Tout près du ruisseau se trouve un édifice considérable, dont on peut lire encore sur le sol les dispositions principales. M. Texier y voit un temple; mais nous penchons bien plutôt vers l'avis de M. Barth, qui y reconnaît un palais. Or un palais suppose un prince ou un satrape qui l'habitait, et une population sédentaire d'employés et de serviteurs. Là où le peuple vit sous la tente, c'est une tente plus ornée et plus grande, mais toujours une tente, qui sert aussi de demeure au chef. Là au contraire où s'élève, comme ici, un palais où la pierre, artistement appareillée, est employée par grandes masses, on peut être sûr qu'il y a des ouvriers habitués à la tailler, et un peuple qui vit sous des toits. Enfin, nous sommes ici au centre de l'Asie Mineure, au milieu d'un massif montagneux; d'après les observations barométriques de M. Delbet, le village de Boghaz-Keuï, situé dans la partie inférieure du terrain que comprend l'enceinte, serait à 960 mètres au-dessus du niveau de la mer. Dans les premiers jours de novembre, le thermomètre, le matin, est déjà ici à zéro. Dans un mois, nous disent les habitants, la neige tombera et séjournera sur le sol. Les habitants du village seraient fort empêchés si on les chassait de leurs maisons à demi enfoncées sous terre et si on les forçait de passer l'hiver sous la tente.

Ainsi, ne retrouvât-on aucun vestige des maisons, nous n'en affirmerions pas moins qu'elles ont dû exister autrefois. Mais en plus d'un point le terrain présente de nombreuses traces de maisons. Ici, ce sont de petits plateaux couverts de débris de tuiles et de poteries peintes; suivant que les murs se sont abattus au dehors ou au dedans, les moellons jonchent au loin le sol ou forment un grossier quadrilatère qui dessine l'aire de l'habitation. Ailleurs, ce sont des citernes, des rochers taillés; les marques qu'y a laissées le ciseau indiquent, comme on le voit sur les collines du Musée et du Pnyx à Athènes, la forme et la grandeur des chambres. Dans un massif de rochers nous remarquons un étroit passage en forme de couloir, des chambres dont toute la partie inférieure est creusée dans la

(1) *Reise von Trapezunt nach Scutari*, p. 47.

pierre vive, et en avant une aire aplanie en manière de terrasse.

Quel était le nom de la cité dont les ruines sont ici éparses sur un vaste espace?

On ne peut, nous avons dit pourquoi, songer à Tavium, la capitale des Trocmes; c'est à *Néfez-Keuï* qu'il faut en chercher l'emplacement (1). Quel renseignement nous fournit donc l'histoire que l'on puisse appliquer aux importants débris voisins de Boghaz-Keuï?

Comme l'a vu M. Texier, les seuls souvenirs que l'on puisse invoquer ici, ce sont ceux qui se trouvent très-brièvement rappelés dans un passage du premier livre d'Hérodote, à propos de la lutte engagée entre les Perses et les Lydiens (2). « Après le passage de l'Halys, Crésus, avec son armée, arriva dans la partie de la Cappadoce appelée la Ptérie. La Ptérie, le plus fort canton de ce pays, se trouve, à très-peu de chose près, sur la même ligne que Sinope, ville située sur le Pont-Euxin (3). Crésus assit donc son camp en cet endroit et ravagea les terres des Syriens. Il prit la ville des Ptériens, et il en réduisit les habitants en esclavage; il prit aussi toutes les bourgades voisines, et ruina tout chez les Syriens, quoiqu'ils ne lui eussent donné aucun sujet de plainte. » Hérodote raconte ensuite comment Cyrus vint au-devant de Crésus, comment les deux armées livrèrent, dans la Ptérie, sans résultat décisif, de violents combats, qui se terminèrent pourtant par la retraite de Crésus. Tout ceci est bien peu de chose; mais au moins cela s'applique de la manière la plus satisfaisante au district qui a sans doute eu jadis pour capitale la ville dont nous retrouvons les ruines à Boghaz-Keuï.

Le *Kœsch-Dagh*, qui se rattache à la grande chaîne parallèle au rivage de la Mer Noire, sépare le bassin de l'Halys de celui de l'Iris, et forme, au nord de Iusgat, un épais massif montagneux qui prolonge ses contreforts jusqu'à cette dernière ville et s'avance, comme un promontoire, dans la direction du Sud, au milieu de vastes pla-

(1) *Exploration archéologique*, p. 290-292.

(2) I, p. 76.

(3) Il y a là, dans la traduction de Larcher, un singulier contre-sens qui, suivant l'usage, a dû passer dans d'autres traductions. Voici comment il rend cette phrase : ἡ δὲ Πτερίη ἐστὶ τῆς χώρης ταύτης τὸ ἰσχυρότατον, κατὰ Σινώπην πόλιν τὴν ἐν Εὐξείνῳ πόντῳ μάλιστά κη κειμένη : « La Ptérie, le plus fort canton de ce pays, est près de Sinope, ville presque située sur le Pont-Euxin. » D'abord κατὰ n'indique pas ici la proximité, mais la direction, l'alignement; puis μάλιστά κη κειμένη se rapporte à la Ptérie et non à Sinope. Larcher a lu sans doute κειμένην; mais Sinope n'est pas *presque*, elle est *tout à fait* sur la mer. Dans une *Note sur les découvertes faites dans la Ptérie*, M. de Longpérier avait déjà signalé le vrai sens des mots κατὰ Σινώπην (1845).

teaux qu'il domine; au nord d'Iusgat, il forme le *Kapak-Tépé*, dont le sommet, d'après M. Barth, atteint environ 1700 mètres. Les eaux de ce massif vont d'une part à l'Halys, de l'autre à l'Iris; on comprend que l'historien l'appelle « la forteresse naturelle de la Cappadoce. » C'est de la Cappadoce septentrionale qu'il veut parler. Crésus n'a point dû, de Sardes, conduire son armée à travers les plaines arides de la Phrygie Axylos et de la Lycaonie; il a dû prendre plutôt par la contrée boisée que domine la chaîne des Olympes. Les difficultés qu'il rencontre pour traverser l'Halys prouvent qu'il l'a passé dans la partie moyenne de son cours, là où ce fleuve a déjà reçu de nombreux affluents. Enfin, si Hérodote établit un rapprochement entre Sinope et la Ptérie, et non entre la Ptérie et quelque point de la côte méridionale, c'est que la Ptérie est plus voisine de l'Euxin que de la mer de Cilicie. Les expressions κατὰ Σινώπην πόλιν τὴν ἐν Εὐξείνῳ πόντῳ μάλιστά κῃ κειμένη s'appliquent fort bien au district où nous reconnaissons la Ptérie d'Hérodote. Boghaz-Keuï est, à très-peu de chose près, sous le même méridien que Sinope. Voulant donner aux Grecs qui ne connaissaient point l'intérieur de l'Asie Mineure quelque idée de la situation de la Ptérie, Hérodote a pris un point de repère sur la côte que fréquentaient leurs navigateurs. Quant à traduire κατὰ Σινώπην par *près* de Sinope, comme le fait Larcher, il ne peut en être question; si la Ptérie avait été *près* de Sinope elle aurait appartenu à la Paphlagonie et non à la Cappadoce.

Le seul écrivain ancien, outre Hérodote, qui mentionne la Ptérie, c'est Etienne de Byzance : « Ptérion, ville des Mèdes. Quelques-uns emploient la forme Ptéra, au neutre pluriel, pour désigner l'acropole de Babylone. On dit aussi, au féminin, la Ptéria. Il y a encore Ptéria, ville de Sinope. L'ethnique de la ville médique est *Pterienos*, et de la ville située dans le territoire de Sinope. *Ptérios.* »

Tout ce que ce passage ajoute au texte d'Hérodote, c'est ce rapprochement entre le nom de la citadelle de Babylone et celui des deux Ptéria qu'il cite. Peut-être y a-t-il là un radical commun ayant le sens de forteresse. Quoi qu'il en soit, nous craignons qu'il ne faille réduire à une seule les deux Ptéria d'Etienne de Byzance (1). Il aura

(1) M. Barth voit dans Πτερία une traduction grecque du nom médique. Il y a pour lui un rapport étroit entre ce nom et le grec Πτέρον; ce serait l'aigle aux ailes éployées et à deux têtes, tel que nous le voyons sculpté à Iasili-Kaïa et à Euiuk, qui aurait donné son nom à la ville. Il voit dans ce symbole les armes des Mèdes. Tout cela est une pure hypothèse. Les monuments de l'Iran ne nous ont pas montré ce symbole, et rien n'autorise à lui attribuer une telle importance. Il serait de plus très-étrange de trouver un nom grec dans une région où, au temps même d'Hérodote

appliqué à deux villes différentes des notes prises sur une même cité. Il aura lu quelque part que Ptérion était la place forte la plus importante des Mèdes sur leur frontière occidentale; c'est d'ailleurs ce qui résulte du récit d'Hérodote. En même temps il aurait retenu d'Hérodote cette mention : κατὰ Σινώπην μάλιστά κῃ κειμένη. De là sa « Ptérie, ville de Sinope. » Les environs de Sinope étaient trop bien connus des Grecs pour que, s'il avait existé sous ce nom un comptoir ou une dépendance de Sinope, ce nom ne se rencontrât pas chez quelque historien ou géographe. Quant à la différence d'ethnique, tout ce qu'elle prouve, c'est qu'Etienne a trouvé les deux formes et introduit entre elles une différence tout arbitraire. Pour désigner les habitants de sa « ville de Sinope, » il emploie l'ethnique qu'Hérodote applique à la population de sa Ptérie cappadocienne. Ceci nous est une raison de plus pour croire que la « Ptéria, ville de Sinope, » ne provient que du passage d'Hérodote lu trop vite et mal compris. Quant à une double forme d'ethnique pour un même peuple, les exemples en abondent.

Hamilton, qui veut placer Tavium à Boghaz-Keuï, s'appuie sur cette pauvreté de renseignements relatifs à la Ptérie; il en conclut que cette cité des Ptériens devait être une petite ville, une bourgade. Partant des mêmes prémisses, nous arriverons à la conclusion contraire. Ce canton montagneux paraît avoir été peu habité, tout au moins n'avoir pas eu de villes pendant toute la période gréco-romaine. De Néfez-Keuï jusqu'à Tchouroum à peine avons-nous trouvé quelques vestiges de villages grecs, quelques stèles grossières dans le village de *Iukbas* près Boghaz-Keuï, et dans le cimetière d'*Aladja*. Au contraire, à Boghaz-Keuï et à Euïuk nous avons rencontré partout les débris d'un art qui n'a rien de grec ni de romain, mais qui se rattache à l'Assyrie; architecture, sculptures, costumes et symboles, tout y a un caractère oriental très-marqué. Dans notre hypothèse, rien de plus naturel. Crésus, dès le début de sa campagne, marche sur la Ptérie; c'est que ce canton était un centre politique et religieux. Les rochers de Iasili-Kaïa ont gardé la trace du culte qui se célébrait dans ce sanctuaire; le palais de Boghaz-Keuï, celui d'Euïuk étaient, suivant une conjecture de M. Barth, l'un la résidence d'été, l'autre la résidence d'hiver du prince vassal qui gouvernait pour le roi des Mèdes cette partie de la Cappadoce. La vaste

et à plus forte raison de Crésus, il n'y avait aucune trace d'hellénisme. Hérodote a dû prendre le nom local et se contenter de lui donner, suivant l'usage, une terminaison grecque. Quand il sait le sens d'un mot, et qu'il le traduit, il nous en avertit.

et puissante enceinte qui se développe autour de Boghaz-Keuï offrait à l'armée des Mèdes une base d'opérations excellente quand elle s'apprêtait, dans le cours de ces longues guerres, à envahir la Phrygie; en cas d'échec et de retraite, les troupes battues pouvaient s'y réfugier avec toute la population des environs. Suivant toute apparence, une des routes les plus importantes de cette région passait par cette gorge étroite qui a donné son nom au village actuel (*boghaz*, défilé, *keuï*, village); c'était par là que du plateau cappadocien on communiquait avec Sinope et son riche marché.

Crésus avait donc toutes sortes de raisons d'attaquer la Ptérie avant l'arrivée de Cyrus; il eut le temps de forcer les murailles de la cité et de prendre les bourgades voisines; il ruina tout dans ce district et, suivant l'usage des conquérants orientaux, il expédia sans doute au delà de l'Halys des convois de Cappadociens prisonniers. Quand il battit en retraite, il ne devait laisser derrière lui que des ruines et le désert. Que ce district ne se soit ensuite qu'imparfaitement repeuplé, quoi de plus naturel et qui s'explique mieux par des exemples analogues tirés de l'histoire? Pour n'en citer qu'un seul, toute une partie de l'Étrurie, couverte, au temps de l'indépendance, de riches et populeuses cités, a si bien été dévastée par la conquête romaine et par les guerres du dernier siècle de la république que le désert s'y est fait et qu'après vingt siècles les villes ne s'y sont pas relevées.

Tout concourt donc à nous faire reconnaître dans les ruines de la vaste place forte voisine de Boghaz-Keuï celles de la cité des Ptériens. Nous allons maintenant ajouter quelques observations à ce que nos prédécesseurs, MM. Texier, Hamilton et Barth, ont dit des monuments de Boghaz-Keuï. Il n'entrait pas dans nos plans de voyage d'entreprendre une description complète de ces ruines: c'était Ancyre et l'Augusteum qui étaient le véritable but de notre expédition scientifique. Nous avions dû séjourner à Ancyre pendant près de trois mois; novembre commençait; il fallait nous hâter de gagner la côte avant l'hiver. Tout ce que nous pouvions nous proposer, c'était donc de profiter des derniers beaux jours pour opérer une reconnaissance rapide du terrain situé au delà de l'Halys, et pour y recueillir quelques renseignements précis sur des monuments qui n'avaient encore été que vaguement décrits ou mal représentés. A Boghaz-Keuï, nous pûmes, dès la première heure, nous convaincre que les planches de M. Texier étaient loin de rendre fidèlement la physionomie des figures taillées dans le roc; nous nous proposâmes donc surtout de rapporter une représentation exacte de ces Panathénées barbares. Nous aurions voulu tout photographier; mais

certaines figures étaient plongées dans une ombre si profonde que, malgré plusieurs tentatives, M. Delbet n'a pu obtenir d'épreuves passables; telles autres étaient cachées dans un couloir si étroit que nous n'avions pas le recul nécessaire et qu'il a fallu ou renoncer à les photographier, ou placer l'appareil de côté, de manière à n'obtenir qu'une image déformée. Dans ce cas, M. Guillaume a dessiné tout ce que n'a pu photographier M. Delbet. Pour Boghaz-Keuï, ce sont donc surtout nos planches qui ont de l'importance et de l'intérêt; nous nous bornerons à y joindre certaines remarques que nous ont suggérées les efforts mêmes que nous faisions pour arriver à la reproduction fidèle et complète de ces sculptures. Dans les courtes heures de répit que nous laissait ce travail, nous avons aussi parcouru l'emplacement de la cité détruite, et nous y avons relevé quelques détails curieux. Mais nous n'avons pu séjourner à Boghaz-Keuï que huit jours, du vendredi 8 au vendredi 15 novembre; or, pour donner, outre la reproduction intégrale des bas-reliefs de Iasili-Kaïa, un plan de l'ancienne cité, de l'enceinte et des forts détachés, il faudrait passer ici au moins un mois; c'est une étude que nous ne saurions trop recommander aux voyageurs futurs.

Il importe d'abord d'établir un certain ordre dans ces remarques. En jetant les yeux sur le plan de M. Texier, on voit que toute description de ces ruines se diviserait d'elle-même en deux chapitres. Le premier serait consacré à la ville et à ses défenses; le second aurait pour sujet l'espèce de sanctuaire à ciel ouvert pratiqué dans un massif de rochers à deux kilomètres environ au nord du village, sur la rive droite du torrent. Nous suivrons cette division, sans avoir l'intention de remplir ce cadre.

Le paysan que nous avions pris pour guide nous conduisit tout d'abord aux ruines de ce que M. Texier appelle le *temple d'Anaïtis*. M. Barth préfère y reconnaître un palais. Notre impression, à cet égard, est tout à fait la même que celle de M. Barth.

L'édifice paraît avoir été rasé presque au niveau du sol. Nulle part un pan de mur encore debout, mais partout subsiste l'assise inférieure; parfois il y a encore deux assises en place, mais jamais cela ne dépasse $0^m,60$. Cela suffit pourtant pour que l'on puisse essayer de lire sur le terrain les dispositions intérieures de l'édifice. C'est ce qu'ont entrepris MM. Texier et Barth. Le plan de M. Texier donne à tout ceci une apparence de régularité et d'excellente conservation qui est trompeuse (1); ainsi, à voir chez lui le tracé parfaitement rec-

(1) *Description*, t. I, pl. 80.

tiligne des murailles, on ne se douterait pas que tous les blocs qui composent cette assise inférieure sont loin d'avoir la même largeur. De même certains traits caractéristiques lui ont échappé; ainsi il laisse ouvert par ses deux bouts le corridor étroit qui règne à gauche de la grande salle centrale et dont l'extrémité postérieure était fermée, disposition que l'on a déjà rencontrée dans les palais assyriens. Tout l'angle nord-ouest de l'édifice manque aussi dans le plan de M. Texier. Cette partie est bien moins conservée que le reste, mais pourtant, à y regarder de près, on peut reconnaître sur le sol la trace des murs. En revanche, M. Texier indique, en avant de l'entrée, certaines dépendances que M. Barth omet sur son plan (1); celui-ci en prévient d'ailleurs en disant que les murs de ces dépendances n'étant pas en grand appareil comme ceux du palais même, mais en petites pierres, se laissent moins aisément relever. D'autre part, M. Texier, qui seul donne ces constructions, les place, sur son plan, trop près du palais.

Il y aurait donc à refaire un plan détaillé; quelques coups de pioche donnés là où l'assise se cache sous le sol achèveraient de révéler toutes les dispositions intérieures, et peut-être, en fouillant jusqu'au rocher, retrouverait-on quelques débris de l'ornementation, des objets précieux, des restes de l'ancien dallage. Le temps nous a manqué; tout ce que nous avons pu faire, c'est de comparer sur le terrain les deux esquisses de nos devanciers. La veille de notre départ, nous travaillions encore, sur les neuf heures du soir, par un beau clair de lune, à achever cette vérification. Il nous reste à indiquer à quelles conjectures nous a conduits cet examen.

Dans le vaste rectangle, précédé de trois portes et d'un double vestibule, qui occupe le centre de l'édifice, on peut reconnaître une grande salle qui servait aux cérémonies publiques. Les chambres qui sont voisines du vestibule et auxquelles on arrivait par des portes pratiquées à l'entrée de cette grande salle, auraient été destinées aux principaux officiers, aux secrétaires, etc. L'ensemble de ces pièces, qui communiquent aisément avec le dehors, aurait formé ce que l'on appelle en Orient le *sélamlik*, c'est-à-dire la partie ouverte de la maison.

Mais à tout palais oriental il faut une partie réservée, le *harem*; or, si on jette les yeux sur le plan de M. Barth, on y verra que toute la partie postérieure de l'édifice n'est accessible que par une large porte qui s'ouvre sur le fond de cette pièce et peut-être aussi par

(1) *Reise von Trapezunt*, p. 18.

une petite porte pratiquée dans l'épaisseur du mur oriental. Un large corridor paraît avoir régné derrière la grande salle et l'avoir séparée de tout un système de pièces qui reste ainsi isolé et indépendant. Dans une de ces pièces, un bassin rectangulaire, sorte de baignoire, est creusé dans le roc. Ce groupe de chambres aurait été l'appartement privé du prince ou du satrape. Ce qui confirmerait cette hypothèse, c'est qu'il se trouve, à l'angle nord-est, près de la petite porte dont nous avons parlé, deux pièces qui paraissent avoir donné sur l'extérieur; or, destinées peut-être à des eunuques qui auraient surveillé les abords du harem, elles n'ont aucune communication avec l'appartement, dont les sépare toute l'épaisseur d'un gros mur. En comptant toutes les pièces, petites ou grandes, dont la trace se laisse reconnaître, on arrive au chiffre d'une trentaine environ. A prendre les mesures de M. Texier, le corps de l'édifice a environ 46 mètres de large sur 65 de long, et la grande salle 23 de large sur 27 de long. Nous ne voyons point quel mode de couverture aurait pu être adapté à une aussi vaste pièce; c'était, selon toute apparence, une grande salle hypèthre, analogue à celles que ménageaient dans leurs édifices les architectes assyriens, pour parer à l'étroitesse des salles couvertes.

Ce sont là des dimensions qui nous donnent l'idée d'un édifice important. De la décoration il ne subsiste d'autre trace qu'une gorge creusée au bas des murailles, à l'intérieur comme à l'extérieur. On n'en sent pas moins ici, dans l'ensemble, une certaine grandeur, et l'instinct de la disposition architecturale. Porté de toutes parts sur une double terrasse, le palais devait présenter un aspect imposant. La triple entrée, du côté de la ville, paraît avoir été fort bien entendue, et du côté opposé on descendait à l'esplanade inférieure, qui a environ 140 mètres de long, par un large escalier. On distingue encore, à l'angle nord-est, la trace de trois gradins. Cet escalier décrivait vers l'ouest une courbe qui en adoucissait la pente. Au milieu, on y remarque une sorte de dé en pierre où M. Texier veut voir un autel, et M. Barth un de ces paliers que l'architecture assyrienne emploie pour couper les lignes des escaliers. Ce qui nous empêcherait d'accepter cette dernière explication, ce sont les dimensions trop restreintes de cette masse cubique, et aussi l'existence sur la face supérieure de cinq rangées de trous ronds analogues à ceux dont nous allons parler plus loin. Ce dé n'est d'ailleurs pas dans l'axe du bâtiment, mais un peu plus à l'ouest.

Ce qui donne aussi une haute idée des architectes et des ouvriers qui ont construit cet édifice, c'est l'énormité des blocs dont se com-

posent les assises. Ces blocs de pierre calcaire ont parfois de 5 à 6 mètres de long sur 2 de large. Certains murs de séparation sont même formés d'une seule pierre qui a 7 mètres de longueur. Dans les gros murs, les pierres ne s'ajustent pas par des joints unis, mais leurs extrémités s'emboîtent comme des pièces de bois dans une charpente, ce qui est un des caractères de l'architecture persépolitaine.

Tandis que les deux faces verticales de ces blocs sont restées inégales et rudes, la surface supérieure en est partout soigneusement dressée. Elle est toute percée de trous ronds. Ces trous ont $0^m,040$ à $0^m,045$ de diamètre; ils sont profonds de $0^m,03$ à $0^m,04$ et éloignés l'un de l'autre, d'axe en axe, de $0^m,25$ à $0^m,33$. A quoi servaient-ils? Auraient-ils supporté des poteaux de bois ou des tiges métalliques auxquelles auraient été attachées des draperies, comme cela se faisait, prétend-on, dans les palais assyriens? Mais ces trous sont trop petits pour qu'on ait pu y enfoncer des poteaux. Quant à des tiges de métal, ce qui rend aussi cette supposition peu vraisemblable, c'est que les trous ne sont pas à égale distance l'un de l'autre ni sur une même ligne, mais très-capricieusement distribués; on en trouve parfois quatre ou cinq l'un près de l'autre. D'ailleurs, aux seuils de plusieurs portes on trouve des traces de gonds, ce qui exclut l'idée d'une clôture aussi légère. Des portes formées de battants qui tournent sur des gonds supposent des murs auxquels elles adhèrent. M. Texier croit que ces trous auraient contenu des crampons de métal destinés à lier cette assise à celle qui la recouvrait. Pourtant on ne voit pas ici, comme on aurait pu s'y attendre, des amas de débris; partout l'assise conservée s'arrête à la même hauteur. Cette absence de décombres, cette uniformité dans la destruction ne semblent guère pouvoir s'expliquer que d'une seule manière : l'assise inférieure ayant été construite en gros blocs de pierre, tout le reste de la muraille aurait été en briques, sans doute en briques crues. C'est ainsi qu'étaient bâtis les murs des palais assyriens. La rage du vainqueur aura aisément triomphé de cet appareil moins résistant; quant à la base sur laquelle reposait le monument, il aurait fallu, pour la détacher du sol, trop de temps et d'efforts. On laissa donc l'édifice rasé jusqu'aux fondations; les briques se réduisirent peu à peu en poussière, comme cela est arrivé sur les bords du Tigre et de l'Euphrate.

On pourrait donc être tenté de croire aussi que le palais, au moment de l'invasion lydienne, n'en était qu'aux fondations, et que la construction, ainsi interrompue, ne fut jamais reprise. On s'expli-

querait alors que ni l'esplanade inférieure, ni la supérieure, ne soient encombrées de débris, que partout ces puissantes assises, blanchissant au milieu de l'herbe qu'elles dépassent, s'offrent à nous libres et dégagées. Deux faits contredisent cette hypothèse : ce sont les traces laissées aux portes par les gonds, et c'est la présence, sur l'esplanade supérieure, à quelques pas de l'entrée, d'un objet qui semble avoir appartenu à la décoration d'un édifice achevé; nous voulons parler du trône, orné de deux lions, qu'a dessiné M. Texier (1). Il est aujourd'hui renversé; nous n'avons pu apercevoir que le siége; les lions étaient cachés en terre, et nous n'avons pas eu le temps de les dégager. Ce ne peut d'ailleurs être là la place primitive de ce trône; il devait être dans l'intérieur de l'édifice, dans la grande salle. Il est bon d'en remarquer la technique. Les têtes de lions, vues de face, sont en ronde-bosse; le corps de l'animal se prolonge, sculpté en bas-relief, sur la paroi extérieure du trône. On trouve à Euïuk la même convention, dont l'art assyrien nous offre de nombreux exemples.

Ces indications feront, nous l'espérons, partager aux archéologues nos idées sur la destination de cet édifice. On n'y trouve rien qui trahisse une intention religieuse. Tout au contraire, ces rampes, ces terrasses superposées, ces pièces secondaires entourant une grande salle centrale, la séparation intérieure que nous avons cru reconnaître entre les deux parties de l'édifice, tout, jusqu'à ce trône, fait songer aux palais de Ninive et de Persépolis.

G. Perrot. — E. Guillaume.

(1) Ce trône nous a paru, non pas en marbre, comme le dit M. Texier, mais pierre calcaire, comme les assises mêmes du palais.

(La suite prochainement.)

LÉONTOPOLIS DE SYRIE

Lorsque de Beyrouth on veut aller au Nahr-el-Kelb (Lycus), on prend la nouvelle route carrossable qui passe un peu avant l'octroi, entre deux massifs ruinés de maçonnerie romaine dits *Fontaine Saint-Georges.*

Des tuyaux de terre cuite sont encore engagés dans le massif de gauche. L'autre massif affecte la forme d'une maisonnette carrée et se trouve, en contre-haut de la route, dans un champ de mûriers. Derrière ce débris, est une grotte creusée de main d'homme dans le rocher même de la colline dite de Saint-Georges. Cette grotte ne semble pas avoir eu de destination sépulcrale. La route descend, après l'octroi, vers le Nahr-Beyrouth (Magoras) (1), qu'elle franchit sur un pont d'origine romaine, restauré sous les Sarrasins et refait, pour ainsi dire entièrement, il y a six ans, par le gouvernement turc. A vingt minutes de là sont les sables.

On appelle ainsi une grève qui borde la baie de Saint-Georges.

Au bout de cette grève est un chemin qui monte, l'espace de 80 mètres environ, jusqu'à deux petits khans se faisant vis-à-vis. On a annexé deux maisons à celui de gauche. Une pierre taillée en forme de sarcophage et servant de banc a été trouvée en cet endroit. Ici les dernières roches d'un contrefort du Liban rejoignent la mer et sont traversées par le chemin qui mène au Lycus.

(1) Pline (l. V, c. 17) : « At in ora etiamnum subjecta Libano fluvius Magoras, Berytus colonia, etc. » — Ce *fluvius* ou grand cours d'eau, *entre Beyrouth et Sidon,* ne pourrait être que le Damour ou Tamyras. Mais comme il est inadmissible que Pline ait pris pour un autre ou dénaturé ce dernier nom, il faut supposer qu'un renseignement erroné lui a fait donner au Damour le nom qui doit être attribué au Nahr-Beyrouth, cours d'eau plus digne que lui du nom de *fluvius* (car le Damour est souvent à sec l'été); ou bien, si l'on considère que la nomenclature de Pline ne commence qu'à Beyrouth, une interversion aura eu lieu dans le texte, et il faut alors restituer ainsi : « At in ora etiamnum subjecta Libano, Berytus colonia... Fluvius Magoras, etc. » Cette hypothèse me semble la plus probable.

Les sables bordent des terrains cultivés et parsemés de villages adossés à la montagne. Ceux-ci ont probablement remplacé des sites antiques disparus, mais peu importants, puisque les auteurs anciens n'ont pour ainsi dire cité aucun d'eux.

De simples filets d'eau, des ruisseaux sourdent de la grève ou descendent du versant voisin. Un seul mérite l'attention, c'est le Nahr-Antelias.

Ce cours d'eau n'est *jamais* à sec.

Toujours guéable en été, en hiver il est rapide, peu profond, mais dangereux à franchir près de son embouchure, à cause de ses sables mouvants. Autrefois, en cet endroit, on pouvait le passer sur un pont dont il ne reste qu'un fragment de culée sur la rive droite. Ce pont m'a paru fort ancien. Il était construit en blocage formé de petits moellons noyés dans un très-solide ciment. Aujourd'hui l'on est obligé de remonter le cours d'eau pendant près d'un quart de lieue, afin de gagner un autre vieux pont situé dans un bourg nommé, comme la rivière, *Antelias.*

Ce bourg est construit au bas de la montagne et un peu échelonné sur sa pente.

Antelias n'est pas un nom arabe, disent les gens du pays. Quelques-uns lui donnent une origine syriaque. On y reconnaît le mot *Helias* (Hélie), qui, précédé de l'épithète *Mar* (saint), forme le nom (tout solaire) de maint couvent ou village de la Phénicie maronite.

Je pense qu'il faut y voir le mot grec Ἀντήλιος ou Ἀνθήλιος (*Thes. l. gr.*), « Soli obversus, oppositus. » Antelias, effectivement, est, à partir de Beyrouth, le premier village côtier qui regarde l'occident (Beyrouth fait face au nord).

Quand je traversai Antelias, je vis, couchée à terre sous le porche d'une maison, une belle colonne de granit gris, monolithe, de 3m,22 de long sur 0m,45 de diamètre; plus loin, une colonne de mêmes dimensions, mais brisée; une autre, de plus grand diamètre, et encastrée dans un mur. A la porte d'un petit café, un sarcophage servait d'auge, et des habitants me dirent que d'autres débris antiques se voyaient dans le village.

Les colonnes indiquent qu'il y avait là un assez grand temple; le sarcophage, une nécropole; tous ces débris, un bourg dont le nom est à retrouver.

Ce bourg devait être populeux; car il est évident que la concentration d'habitants la plus considérable, dans cette portion du littoral, a dû se former (comme on le remarque pour le reste de la Syrie) surtout sur un cours d'eau ne tarissant jamais.

Pline mentionne, entre Beyrouth et le Lycus, un lieu nommé Leontos oppidum (le bourg muré du Lion) : « Berytus colonia quæ Felix Julia appellatur; Leontos oppidum, flumen Lycus, Palæbyblos, etc. » (L. V, c. 17.)

Strabon place une Ville du Lion (Léontopolis) entre Sidon et Béryte, après le Tamyras et le bois d'Esculape : « Mais après Beyrouth est Sidon, qui en est distant d'environ 200 stades. Entre les deux (villes) est le fleuve Tamyras, le bois d'Esculape et la ville *des Lions.* » (L. XVI, c. 22.)

Scylax donne là-dessus un renseignement dont l'obscurité provient évidemment d'une altération de texte, mais dont je conclus une identité d'opinions avec Strabon : « La ville de Beyrouth avec un port exposé au nord, la ville de Porphyreon, la ville de Sidon avec un port fermé; Ornithopolis, aux Sidoniens..... De la ville de Leonton jusqu'à Ornithopolis..... ville des Tyriens..... Sarepta. » (C. 104.) Le copiste a évidemment omis, avant Ornithopolis, cette ville de Leontonpolis (*des Lions*) qu'il mentionne plus bas. D'après le sens naturel du texte, elle se serait trouvée entre Sidon et Ornithopolis.

Cl. Ptolémée, enfin, place entre Béryte et Sidon l'embouchure d'un fleuve Leontos (*du Lion*) : « Béryte, les bouches du fleuve Leontos, Sidon. » (L. V, c. 14.)

Si l'on compare entre eux les textes des quatre auteurs ci-dessus, on arrive aux résultats suivants :

1° Pline *seul* place au nord de Beyrouth, et entre cette ville et le Lycus, une ville *du Lion*. Ce nom, le seul qui ait semblé à Pline digne d'être mentionné sur cette portion de la côte, ne peut s'appliquer qu'à la localité la plus importante qu'on y rencontre, c'est-à-dire à Antelias.

2° Ptolémée met au sud de Beyrouth un fleuve *du Lion* qui pourrait bien avoir été, en supposant une erreur de la part du copiste ou du géographe (1), le Nahr-Antelias lui-même : fleuve et ville, dans l'antiquité comme aujourd'hui, auraient alors porté le même nom.

3° Strabon et Scylax mettent, l'un au nord, l'autre au sud de Sidon une ville de Leonton ou *des Lions*. Le désaccord ne porte point ici sur la situation de Leontonpolis par rapport à Béryte, mais par rapport à Sidon, ce qui pour l'instant est secondaire.

(1) Ptolémée n'a point décrit la Syrie *de visu*, mais d'après des renseignements dont quelques-uns sont d'une inexactitude très-grande. C'est ainsi, entre autres, qu'il place Palæbyblos à vingt lieues dans l'intérieur du pays.

4° Une ville de *Leontos* ou *du Lion* a existé au nord de Beyrouth, assise sur une rivière de même nom, et cette ville ne peut être qu'Antelias.

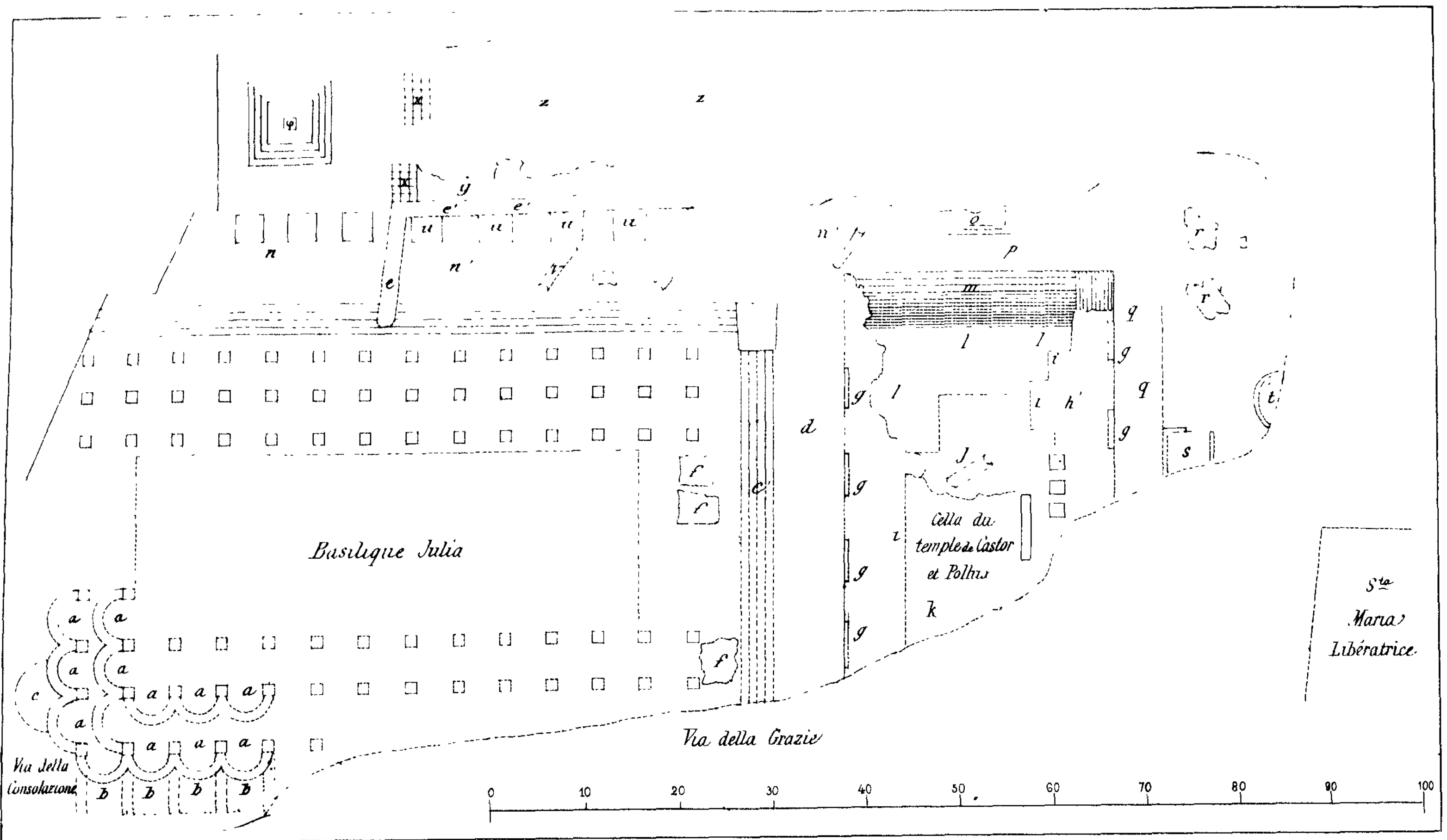
Une ville de *Leonton* ou *des Lions* a pu également très-bien exister entre Beyrouth et Saïda.

Pline paraît s'être enquis avec soin des sites des villes de la côte (de Beyrouth à Tripoli, et au delà). L'exactitude de sa nomenclature le prouve. D'un autre côté, Scylax, malgré la mutilation de son texte, semble, par l'évaluation qu'il fait particulièrement de la distance qui sépare Ornithopolis de Léontonpolis, n'avoir point fait erreur sur le site de cette dernière localité. Donc, si Pline et Scylax ne se sont point trompés, il y a eu deux Léontopolis distinctes, l'une au nord, l'autre au sud de Béryte.

5° Il est très-supposable que le Lion, symbole solaire, servit d'armes parlantes et de racine onomastique à plusieurs villes de la côte placées sous le vocable du Soleil, comme maintenant ont été mis sous celui de Saint-Hélie plusieurs villages du Liban. Cela viendrait corroborer mon hypothèse par rapport au nom antique d'Antelias.

La voie romaine qui longeait la côte de Syrie passait par Beyrouth et le Nahr-el-Kelb. Construite sur un terrain solide, elle suivait le pied du Liban et, nécessairement traversait Antelias. Une borne milliaire devait, dans ce bourg, marquer cinq milles romains à partir de Beyrouth, c'est-à-dire près de 7 kil. 400 mètres.

G. COLONNA CECCALDI.



NOUVELLES FOUILLES DU FORUM ROMAIN

FOUILLES DE BIBRACTE

1869

Suite (1)

Les fouilles du Beuvray, depuis deux ans, sont concentrées dans une région dont l'exploration a offert un intérêt si soutenu qu'il n'a pas été possible de les accélérer, bien qu'elles aient dépassé à peine de trois cents mètres la porte de l'oppidum. La vallée de la *Come-Chaudron*, où elles s'exécutent, forme derrière le rempart gaulois un vaste amphithéâtre dont le côté occidental est seul entamé par les recherches ; le centre de l'hémicycle est dominé à pic, à plus de cent mètres de hauteur, par la croupe nord du plateau de la forteresse sous laquelle il semble s'abriter.

Les eaux des pentes supérieures se précipitant naturellement dans cet entonnoir profond, le moindre travail de l'homme pouvait les diriger, ainsi que les sources de toute la face nord et d'une grande partie du plateau, vers les usines explorées en 1868, et alimenter les souffleries à eau.

L'excédant se réunissait à un ruisseau qui prend sa source dans l'enceinte retranchée, et suit le fond de la vallée entouré de pentes abruptes qui en ont éloigné les habitations.

Mais en remontant l'escarpement dans la direction de l'ouest, on rencontre une bande de terre à pente douce qui se prêtait merveilleusement à l'établissement des *gourbis* gaulois, enterrés habituellement sur trois faces, et dégagés seulement sur la quatrième, du côté de la déclivité du terrain. Là s'étageaient en gradins trois lignes irrégulières de constructions à moitié souterraines, différentes de matériaux, d'étendue, de profondeur, sans aucune espèce d'aligne-

(1) Voir le numéro d'avril 1870, qui contient le rapport des fouilles de 1868. Les objets décrits ont été envoyés au Musée de Saint-Germain.

ment, offrant un assemblage bizarre de chaumières, de baraques, d'ateliers dans lesquels s'exerçaient toutes les industries connues de nos aïeux.

Ce quartier, avec celui du Champlain, d'après l'état actuel des travaux, formait dans l'oppidum une cité distincte, dont toutes les maisons, fouillées au nombre d'une centaine jusqu'à ce jour, étaient presque exclusivement occupées par des gens de métier.

Bibracte, forteresse en temps de guerre, était en temps de paix un marché comme Chalon, Nevers et Genabum.

L'industrie du fer y occupait une large place; mais à mesure qu'on avance vers l'intérieur de la ville, les professions semblent s'élever; les forgerons façonnent des ouvrages plus raffinés; l'orfévrerie commence; des objets de fantaisie et d'un luxe relatif apparaissent çà et là. Quelques débris de vases couverts de feuillages d'un goût exquis contrastent avec la barbarie de la céramique indigène; d'autres, presque inconnus dans nos musées, étaient couverts de peintures, peu variées du reste, qui ont permis de reconnaître leur origine orientale. Bibracte, avant la venue des Romains, communiquait donc directement avec ces contrées lointaines, ou plutôt elle recevait par Marseille les produits étrangers dont l'exposition et la vente avaient lieu surtout dans les constructions qui bordaient à gauche la voie du *Rebours*. Cette voie, qui traverse l'oppidum du nord au sud, suivait d'abord une ligne droite de quatre cents mètres jusqu'à sa jonction avec le chemin actuel de la vallée de *l'Ecluse*, à la pointe méridionale du *Champlain*. Son tracé n'a pas varié depuis les Gaulois, comme on peut s'en convaincre en étudiant le mode de construction, qui n'admettait pas, à l'instar des chaussées romaines, des couches distinctes d'empierrement, mais un massif unique de cailloutis lié avec de l'argile. Quelques gros moellons, épars le long des lisières, y formaient, au moins par places, une sorte de moraine. L'épaisseur très-irrégulière du stratum n'était, à l'entrée de la forteresse où il repose sur le roc, que de $0^m,20$ à $0^m,30$; mais sur les points où le rocher fait défaut, elle augmente avec celle du sol meuble et dépasse quelquefois un mètre. Aussi la voie est-elle conservée partout sous une alluvion de $0^m,50$ qui a permis de multiplier les tranchées de reconnaissance, et de constater une largeur normale de 12 mètres, supérieure d'un quart à celle des voies romaines du pays. Cette dimension caractérise bien la grande artère de l'oppidum; mais elle donne moins l'idée d'un centre populeux que de l'affluence accidentelle qui s'y produisait à certaines réunions politiques, religieuses ou commerciales. Au devant même des boutiques

les plus fréquentées par les passants, la largeur de la voie atteignait quinze mètres, par l'adjonction d'une espèce de trottoir pavé de moellons sur le cailloutis. Il se prêtait, sans entraves pour la circulation, au stationnement des acheteurs devant une ligne de constructions en bois d'une physionomie particulière, élevées sur une aire bétonnée de pierraille et de terre glaise, dans laquelle s'alignent les bases carbonisées des poteaux qui en constituaient l'ossature. Le trottoir lui-même, parsemé de charbons, paraît avoir été abrité sous des auvents incendiés avec le reste des édifices qui rappellent de si près les baraques de nos foires.

La façade, d'environ soixante mètres de longueur, se divisait en travées de trois mètres chacune, avec autant de poteaux formant des compartiments rectangulaires mais inégaux; la profondeur des boutiques, derrière le trottoir, variant de quatre à six mètres.

C'est après des observations répétées et une recherche attentive des excavations des piliers que le plan de cette espèce de bazar s'est révélé dans son ensemble. Dès la fin des fouilles de 1868, on avait découvert une grande halle partagée en plusieurs galeries par des pièces de bois debout, qu'on avait prise à tort pour une construction isolée. Elle n'était qu'un avant-corps de celles dont nous parlons, plus considérable par ses dimensions, mais élevée d'après le même système. La partie explorée en 1869 formait, comme on l'a vu, une ligne longue mais étroite de cases en bois faisant suite à cette première halle, dont l'étude présente encore une difficulté. Les étaux étaient-ils séparés par des cloisons légères de pisé, de planches, ou réunis en une seule galerie comme un portique?

Cette dernière solution paraît la plus logique, ou du moins celle qui se vérifie sur le plus grand nombre de points. En effet, l'aire, dans les autres habitations, est invariablement encombrée d'une couche épaisse de pisé et de charbons, restes de l'incendie et des murs écroulés, tandis que la surface du bazar n'est couverte que d'une couche de terre noire d'une faible épaisseur.

Tout indique donc qu'il était ouvert, et que les marchands, soit de l'oppidum soit du dehors, occupaient suivant leurs besoins un ou plusieurs entrecolonnements de la galerie en bois, parqués tout au plus entre quelques planches.

Cet aspect peu monumental se déduit encore de la faible dimension du diamètre des trous de poutres, $0^{m},20$ en moyenne sur $0^{m},30$ de profondeur, et de l'absence complète de tuileaux, qui ne permettent de supposer que des constructions légères à toits de paille ou de

bardeaux, bonnes pour abriter hommes et marchandises un jour de marché, mais insuffisantes pour des habitations fixes. Aussi les débris d'objets usuels et de vaisselle, si nombreux dans les autres habitations, y font-ils entièrement défaut, hors les clous détachés des bois.

Le caractère forain de ces établissements permet d'attribuer un certain rôle au commerce nomade dans l'oppidum, qui devait au colportage une part de son approvisionnement. Ils offraient de plus, en temps de guerre, un abri provisoire aux gens, aux vivres, aux animaux du dehors, l'enceinte étant, selon les circonstances, à demi déserte ou encombrée subitement de marchands et de denrées. N'est-il pas aussi permis d'y voir une image des bazars de l'Orient, si l'on compare à ses grandes foires l'emporium de Bibracte?

Ce rapprochement ne serait pas le seul à établir entre certains usages gaulois et ceux de ces contrées lointaines où existe encore le type des oppidums primitifs. La description suivante de certaines villes de l'Asie centrale semble reproduire assez exactement l'état et la physionomie des marchés gaulois. « Afin d'échapper aux violences des nomades, les sédentaires ont, ici comme partout, préparé des refuges, vastes enceintes où ils pouvaient serrer leurs familles et leurs troupeaux, lieux d'échanges, marchés à l'abri des trahisons, camps fortifiés qu'ils pouvaient défendre. *Khiva*, *Bokhara* et *Samarcande* ne sont aujourd'hui, ainsi que les villes de la Perse, bâties, à l'exception de plusieurs édifices publics, qu'en terre et en pisé. Cela n'explique-t-il pas clairement ce qu'ont pu être beaucoup de célèbres villes de l'antique Orient, les cités pélasgiques et même les *oppida* de notre Gaule : *Alesia*, *Gergovia*, *Bibracte* (1) ? »

Les baraquements n'existaient que du côté gauche de la voie, où ils occupaient, trottoir compris, une largeur de 7 à 9 mètres, suivant les lieux.

Bien qu'ils fussent généralement isolés, par une bande de terrain, des forges et autres usines situées en arrière, quelques-uns, les plus grands, s'y reliaient directement et formaient sur la façade de véritables boutiques, reconnaissables au prolongement de l'aire, aux débris de vaisselle et d'ustensiles, aux ruines des cloisons de pisé. Écroulées parfois d'une seule pièce sans se disjoindre, ces cloisons étaient couchées distinctement les unes sur les autres, à demi cuites par le feu qui avait respecté le poli de leur enduit en terre tamisée.

(1) Vambéry, *Voyage dans l'Asie centrale*, Introd., p. VIII et XIX; note, p. 184. Paris, Hachette, 1867.

Leurs murs épais de vingt centimètres et leurs matériaux peu résistants n'annonçent que des constructions improvisées, avec des châssis de bois remplis d'un amalgame de scories de fer, de gravier, d'argile jaune et fine, revêtus, paraît-il, à l'extérieur, de planches ou de bardeaux qui ont laissé, en brûlant, une couche mince et régulière de charbon entre deux murs tombés à plat (1). Le premier pan renversé sur l'aire, après la chute de la toiture, est plus calciné que les suivants et toujours rouge comme la brique; les autres le sont de moins en moins en se rapprochant du gazon ; quelques-uns, épais de $0^m,10$ seulement, avaient sans nul doute appartenu à des cloisons intérieures. En arrière des baraques, des habitations de toute nature, dont nous examinerons brièvement le caractère et le mode de construction, occupaient la déclivité.

Bien que ce quartier de forges et surtout les ateliers consacrés à la fabrication d'objets de luxe aient dû représenter une certaine richesse, elle ne se révèle guère dans l'aspect extérieur. Quelques établissements sont vastes, composés le plus souvent de plusieurs pièces, mais presque tous en pisé, en bois, en maçonnerie sans pierre de taille, enfouis de un à deux mètres, avec des trous de poutres partout accusés d'une manière certaine. Ce signe de reconnaissance des habitations en bois se constate aussi sûrement que les bases d'un mur, quoique leur profondeur ni leur agencement ne présentent rien d'uniforme. Sur le bord de la voie, où le sol pierreux et résistant, où le béton foulé ont acquis une assiette plus que suffisante pour des abris peut-être temporaires, la profondeur des trous de poutres de $0^m,20$ de diamètre ne dépasse pas $0^m,25$ à $0^m,30$. La carcasse de la maison, dans ce cas, n'était que posée sur le sol déblayé, et devait surtout sa stabilité à l'encastrement de ses pièces de charpente. Mais dans les habitations de grande dimension, chargées d'une lourde toiture et de faîtages plus ou moins élevés, les piliers devaient à la profondeur de leur enfouissement une partie notable de leur fixité. Cette profondeur atteint alors jusqu'à $0^m,60$ et $0^m,70$. Ils ont été d'abord piqués debout sur l'emplacement excavé, et noyés ensuite par la base dans un lit de terre rapportée, sur lequel s'étend l'aire en béton de la maison.

L'empreinte de ces piliers est moulée avec une précision si parfaite dans la couche ambiante, qu'elle ne s'expliquerait point par un creusement fait après coup pour les introduire.

Les excavations quelquefois sont pavées, au grand atelier de for-

(1) Tous ces détails ont été observés dans la grande baraque (CC, 17 du plan).

gerons n° 7, par exemple, et revêtues intérieurement de pierres qui assainissaient le terrain et serraient les poteaux, indistinctement ronds, carrés, quelquefois même oblongs, dans le cas où ils provenaient de gros arbres desciés ou fendus en deux. Un, entre autres, n'a que 0m,10 de diamètre sur une face et 0m,32 sur l'autre (1). Les trous de poutres, la plupart du temps, marquent les quatre côtés de la maison avec une ligne de division de l'avant à l'arrière, correspondant au faîtage; mais dans les constructions étendues, il existe plusieurs lignes de piliers à l'intérieur, soit qu'ils aient soutenu un plancher, un étage peut-être, ou formé des galandages de bois et pisé. Telle était la maison de l'orfévre émailleur (2), dont il sera question plus loin. Le faîtage est porté ordinairement sur deux poteaux placés à ses extrémités, et quelquefois sur un troisième plus volumineux que les autres au centre de l'appartement. Si l'équilibre des bois était rompu, et le cas devait être fréquent d'après l'irrégularité de leurs alignements et la violence des coups de vent, des jambes de force étaient appliquées directement aux principaux piliers ou entées dans une pièce de bois à plat, enfoncée dans le béton (3). Les maisons à parements de pierre sont elles-mêmes presque toujours munies de poutres verticales encastrées dans la maçonnerie, où leur place forme rainure, et d'autres fois, appliquées simplement aux murs, qu'elles déchargeaient du poids de la toiture. Cette dernière, en effet, dans toutes les habitations gauloises, était indépendante des murailles, destinées seulement à servir de parement aux parties enfouies.

Un dernier et nouveau mode de soutènement des parois a été révélé par les fouilles de 1869. Dans plusieurs maisons creusées comme des caves, le sol environnant n'était maintenu que par un cloisonnement de planches serrées entre les piliers et le terrain, contre lequel on les trouve collées et carbonisées (4). L'observation répétée de ce curieux détail complète les notions acquises dans les fouilles précédentes sur l'architecture en bois des Gaulois, qui savaient parfois, il faut en convenir, s'accommoder de peu.

Les maisons même les plus importantes ont jusqu'ici un aspect de misère et d'incurie que les objets de luxe découverts dans quelques-unes ne sauraient racheter; et pourtant, malgré leur chétive appa-

(1) N° CC, 24 du plan.
(2) N° CC, 18.
(3) N° CC, 7.
(4) Nos 17-18-31.

rence, l'agglomération d'établissements d'industrie et de commerce est le signe d'une certaine activité et d'un certain mouvement dans ce premier quartier de Bibracte. Le feu des forges et le bruit des marteaux, en sortant du fond de ces cavernes habitées, s'échappaient, pour ainsi dire, des entrailles du sol où gîtait la population adonnée au travail des métaux; car les baraques et les boutiques, de plain-pied avec la rue, paraissent plutôt le siége de la *vente* que celui de la *demeure*, relégué dans les arrière-pièces plus ou moins profondes du second et du troisième plan. C'est là surtout qu'on pénètre le secret des mœurs gauloises, qu'on surprend quelques traits de physionomie locale et qu'on recueille sur l'état des arts les renseignements que nous suivons pas à pas depuis quatre ans. Nous allons essayer, après ces préliminaires, de jeter un coup d'œil dans ces ateliers ensevelis depuis vingt siècles, en reprenant la suite de leur description au point où elle a été suspendue à la fin des fouilles de 1868, dont celles de 1869 ne sont que la continuation, en avançant du nord au sud dans l'intérieur de l'oppidum.

Deux points incomplétement explorés les soudent sur une même ligne transversale : le grand atelier de forgerons n° 7, à l'est, reconnu sur 30 mètres en 1868, et la maison n° 10, à l'ouest.

L'empreinte d'une poutre tombée en travers de l'atelier n° 7 avait fait supposer son exploration terminée, mais il restait à reconnaître plus d'un tiers de sa longueur totale, qui n'avait pas moins de 47 mètres, couverts autrefois d'une vaste toiture soutenue par soixante poteaux piqués dans des creux, la plupart muraillés.

La nouvelle fouille y mit à découvert un espace circulaire de $2^m,55$ de diamètre sur $0^m,45$ de profondeur, rempli d'un épais gravier qui conservait l'empreinte de poutrelles couchées en divers sens. Cette combinaison de madriers, vérifiée depuis dans d'autres ateliers, avait pour effet d'amortir le son et le choc du marteau sur les plus fortes enclumes, d'après un procédé qui a subsisté jusqu'à nos jours. A la suite venait une grande excavation funéraire (c'était la troisième), creusée aussi au milieu de la pièce et consistant, ainsi que la plupart des sépultures indigènes, en une fosse ronde de $2^m,40$ de profondeur sous le gazon, et de $1^m,30$ de diamètre, taillée dans le tuf avec une régularité parfaite. Elle renfermait quatre médailles d'argent, trois gauloises et une consulaire de la famille MINVCIA, placées au-dessus des restes cinéraires déposés au fond de la fosse avec des débris d'amphores et de poteries. Ce vaste atelier se partageait en plusieurs sections, de grandeurs et de niveaux différents, dont la dernière était coupée en long, sur les cinq der-

niers mètres, par un ressaut de 0m,30 à 0m,40 de haut, ménagé pour servir de siége ou recevoir une pièce de bois en guise d'établi. Sa plate-forme se termine au nord à une empreinte de poutre couchée formant cadre avec la première, sous laquelle avaient été glissées des pièces de monnaies d'argent et de bronze, six gauloises et trois coloniales, composant peut-être le pécule d'un forgeron. D'autres monnaies étaient dispersées sur le sol, et dans cette seule partie de l'usine on recueillit en total vingt et une médailles gauloises, non comprises les pièces coloniales et consulaires citées plus haut, et un superbe bronze d'une dynastie gallo-grecque des environs de Narbonne, connue uniquement par les pièces qu'elle a frappées.

Cette réunion de types monétaires, dans un lieu de fabrication gaulois, indique bien les véritables sources commerciales auxquelles s'approvisionnait l'oppidum éduen. L'élément purement romain y figure à peine, tandis que les colonies d'origine grecque de la Gaule méridionale y sont représentées plus largement. Les faits confirment ici l'histoire des alliances et des relations des Éduens avec leurs voisins du Midi. On aura plus d'une fois, dans le cours de ces investigations, l'occasion de remarquer l'influence de ces affinités sur l'état intérieur de Bibracte, sur ses mœurs et son industrie. Les traces de culture qu'on y surprend çà et là sont dues au contact et aux importations de ces étrangers intelligents et actifs qui, en échange du gain, lui apportaient les éléments et l'exemple de la civilisation. Faut-il voir dans l'objet suivant un produit de leur fabrication même ou de leurs leçons? Sur trois fibules d'un travail soigné trouvées dans l'atelier des forgerons, l'une offrait pour la première fois un détail remarquable de décoration autant que d'habileté de main, un filigrane de bronze découpé en perles microscopiques et rapporté après coup sur la surface de la fibule, dans le genre étrusque.

Tout se lie et se contrôle réciproquement dans les découvertes de Bibracte, et si la métallurgie ou les médailles autorisent une conclusion, elle rencontre une confirmation immédiate dans tous les accidents de l'exploration. Aussi les provenances de la céramique offrent-elles la même diversité que les objets en métal. Des poteries rouges ou noires, estampillées de noms latins, figuraient, d'une part, à côté d'un nom gaulois écrit à la pointe en lettres grecques; de petits vases de fantaisie peints, ou à pied, des coupes, des couvercles en terre fine contrastaient avec les restes de huit vases grossiers ornés à l'ébauchoir et d'écuelles à trois pieds (1).

(1) Nous ne citons pas celles des fouilles de 1868, dans le même atelier. En 1869,

La pièce la plus remarquable en métallurgie était, après les fibules, un tube de plomb, de douze centimètres de longueur et de cinq millimètres d'ouverture, parfaitement fabriqué et unique jusqu'alors; puis une plaque de fer oxydé et feuilleté, de douze centimètres de long sur huit à treize de large, légèrement courbée, paraissant une porte de fourneau; le surplus consistait en pierres à aiguiser creusées par le frottement d'outils aigus, en polissoirs, creusets, scories, meules dont quelques-unes à trois pieds, spéciales à l'industrie gauloise.

Le grand établissement métallurgique suivi depuis l'entrée de l'oppidum jusqu'au n° 10, et dans lequel on a cru reconnaître une sorte d'arsenal, paraît se terminer au grand atelier de forgerons (1) dont il vient d'être parlé.

Les ateliers suivants, bien que plusieurs soient encore considérables, n'ayant ni les mêmes dimensions ni la même disposition, rentrent dans les conditions de l'industrie privée, d'après l'examen des pièces ouvrées qu'ils renfermaient. Les grosses fabrications disparaissent peu à peu; les fours à minerai, les sables réfractaires y sont inconnus; quelques objets de toilette commencent à paraître çà et là dans les échoppes, des débris plus raffinés montrent un progrès incontestable et un changement dans le travail. L'industrie du fer continue néanmoins et domine même, car depuis le rempart jusqu'à un ravin qui coupait la vallée en travers, de l'est à l'ouest, c'est-à-dire sur 250 mètres environ de longueur, tout l'espace n'était habité que par des forgerons.

En face de l'atelier n° 7, situé à l'est, les fouilles de 1868 et celles de 1869 se raccordaient à l'ouest, près de la voie, à un petit appartement carré, bâti en pierres (2), ayant un seuil au nord et un puits maçonné, presque contigu à l'angle nord-ouest. Cet appartement

sept coupes, une poterie estampillée, deux couvercles, un orné à la pointe, en terre rouge; six débris de petits vases de fantaisie, très-menus, l'un peint en violet; une assiette rouge avec le nom PΛTI >>>>, en terre grossière; pot à trois pieds, trois écuelles calcinées, huit vases communs ornés à l'ébauchoir, un vase en terre grise couvert de carrés et feuilles de fougères, dix fragments de meules.

(1) N° CC, 7 du plan. ΣN sur un fond d'assiette noire, et le graffite : AMDISOIY; l'avant-dernière lettre, qui paraît un I, est incertaine et pourrait n'être qu'un accident, car elle est attaquée par l'altération de la terre.

(2) N° CC, 10 du plan.

carré, déblayé en 1868, avait paru complet, mais l'exploration extérieure des murs fit reconnaître qu'il n'était qu'une chambre distincte à l'arrière d'une maison considérable, composée de cinq pièces échelonnées sur trois gradins décroissant chacun d'un mètre, selon un mode observé dans les habitations similaires, situées sur la même déclivité. Elle n'était séparée de la voie du Rebours que par les baraques citées plus haut et par une sorte de grande cour, entre deux pièces en saillie formant les ailes de l'établissement, à l'ouest. Un grand compartiment, de 11 mètres de long sur 5 mètres de large, donnait sur la cour, séparé par un mur en maçonnerie du premier ressaut à l'est. La cloison méridionale de ce compartiment, mitoyenne avec une autre pièce (1), était aussi en pierre et coupée à intervalles réguliers par les rainures verticales des principaux piliers de bois; les autres clôtures étaient en planches et en pisé.

Il est difficile de se rendre compte sans un plan des combinaisons bizarres de cette installation, où la diversité des matériaux, la différence des niveaux, l'irrégularité des pièces, l'enchevêtrement de la maçonnerie, des bois debout et des pisés déroutent la logique. Au-dessous du premier ressaut qui limitait le grand compartiment décrit plus haut, on descendait dans un atelier dont la façade avait disparu, moins le soubassement en pierre de $0^m,30$ de haut, surmonté autrefois de la traverse dans laquelle étaient mortaisés les bois debout de la cloison, entrecoupés de pisé (2). Il y restait deux polissoirs, des scories, une masse de poteries et deux médailles gauloises. Deux autres compartiments en maçonnerie flanquaient au sud le corps principal. La pièce E (3) était une forge profondément enfouie, bâtie en moellon avec des piliers de bois, et contrebuttée sur toute sa longueur, au midi, par un banc en pierre de $0^m,40$ de large, où les ouvriers pouvaient travailler assis. Devant le banc on voyait dans l'aire un fourneau de $0^m,75$ de diamètre, pavé et maçonné avec des blocs de quartz (4) et de la terre réfractaire dont la composition, étudiée pour résister au feu, explique la présence fréquente des débris de quartz dispersés dans cette région. Les résidus environnants consistaient en scories, castine, clouterie, et une dizaine de morceaux de meules taillés en coins et ajustés de manière à former par leur réunion une meule complète de $0^m,50$ de diamètre. L'abondance du moellon roulant dans le remblai, la largeur du banc en

(1) CC, 10, E du plan. — (2) CC, 10, D. Longueur, $8^m,10$ sur $6^m,25$.
(3) CC, 10, E. Longueur, $7^m,80$ sur $5^m,15$.
(4) Quartz à cristaux d'Argentolle, près Saint-Léger-sous-Beuvray.

contrefort et le choix des pierres employées au mur ouest, le plus menacé par la poussée, laissent supposer quelque élévation hors de terre à cette pièce dont la façade était en bois. Le dernier compartiment F, au sud, ajouté, paraît-il, après coup, en dépit de toute régularité, formait une saillie en appuyant à l'ouest. C'était une case rectangulaire de 2 mètres de largeur sur 3m,90 de longueur, dont la maçonnerie, haute encore de 2 mètres, était parsemée d'anses et de fonds d'amphores, employés indistinctement avec le moellon. Ce mélange, indice d'une occupation antérieure à laquelle sont dus les débris, apparaît seulement dans les constructions récentes, voisines de la conquête romaine; aussi trouva-t-on dans le déblai une médaille de Dumnorix et une autre de la colonie de Nîmes. Quoique attenante au corps principal du logis, cette case ne communiquait pas avec lui, mais se desservait à l'angle sud-est, par un escalier spécial, partie en taille grossière, partie en moellon, dont les six marches, de 0m,72 de long sur 12 centimètres de foulée, imitaient à peu près une échelle. Les réduits de ce genre semblent avoir servi à la pratique secrète de certains métiers, de la dorure par exemple, si l'on regarde comme fabriqué sur place un anneau de bronze revêtu d'or, qui y fut recueilli. Nous verrons plus loin un cachot semblable, fermé de tous côtés aux regards, dans lequel travaillait certainement un doreur. A 3 mètres au midi subsistent les assises de deux murs en équerre d'une petite ruine dans laquelle on ramassa une médaille gauloise (1). Quelques autres maisonnettes séparées les unes des autres, mais servant toutes à la fabrication des métaux, étaient dispersées dans le voisinage.

On s'étonne à chaque pas de l'irrégularité des niveaux dans cette agglomération de constructions en cascade, les unes sur le sol, les autres au-dessous, sans chemins apparents de desserte, sans écoulement régulier des eaux sur des pentes hérissées de toitures aussi inégales que la profondeur des aires qu'elles recouvraient. Le caprice seul, ou plutôt l'incurie la plus complète semblait avoir présidé au choix des emplacements ainsi qu'au mode d'installation, et quoique l'introduction de la maçonnerie en pierres y révèle déjà un progrès, elle apparaît assez rarement pour prouver qu'elle ne supplanta point l'antique pisé et les poteaux. Le quartier de la Come-Chaudron, composé d'ateliers plus considérables et plus riches que ceux du Champlain, renferme cependant un plus grand nombre d'habitations en bois. Faut-il voir dans ces constructions

(1) CC, 10, H du plan.

légères des dessertes improvisées avec la parcimonie habituelle dans les créations usinières? On serait tenté parfois de l'admettre en étudiant certains détails. Les bois seuls, avant l'innovation des soubassements en pierre, constituaient la solidité de la construction gauloise, et comme les pisés, à la profondeur de 2 mètres, par exemple, eussent été détrempés par l'eau, certains constructeurs, usant d'un souverain remède, les remplaçaient dans les parties enfouies par des planches appliquées contre la terre elle-même et clouées aux piliers. Ce mode de cloison, si peu confortable qu'il paraisse, est cependant fréquent, et ses traces conservées par l'incendie qui, en carbonisant le bois, l'a soustrait à l'influence des siècles, mettent ce fait hors de doute. Nombre des ateliers où s'alimentait le luxe gaulois ressemblaient ainsi à des cavernes ; les métallurgistes, dont l'habileté de main et les procédés méritent parfois l'éloge, étaient logés sous terre, moins sainement que les troupeaux de nos jours. Quelques cases cependant offrent des tentatives d'amélioration, dues sans doute à des importations étrangères. Près de l'atelier n° 10, l'aire d'une loge en pierre (1), de 4 mètres 80 de côté sur 3 mètres 72, enterrée d'un mètre à peine, consistait en un mélange de très-menus cailloux et de débris concassés d'amphores recouverts d'un mince enduit qui imitait, à la chaux près, les bétons romains, au lieu d'être simplement en terre battue; le pisé de la façade reposait sur deux rangs de moellons; les trois autres murs étaient très-finement maçonnés. C'était là encore, vers l'époque de l'administration d'Auguste, la demeure d'un artisan gaulois dont on retrouva le marteau rond à deux têtes, avec un moyen bronze fruste, des clous fabriqués dans un mandrin, des os et des dents de cheval irisés par l'oxyde de cuivre, un long goulot, une penture de porte garnie encore de têtes de clous.

Le n° 12, bâti presque à fleur de terre dans le même temps, sur un soubassement en pierre à angles de granit taillé, avait la forme d'un rectangle ou plutôt d'un trapèze de 7 mètres de long sur 5 mètres de large, avec des variantes de $0^m,45$ sur les côtés. On y découvrit une moitié de bracelet, trois médailles gauloises et deux moyens bronzes d'Auguste, dont l'un au revers du temple de *Lyon*. Cette dernière pièce, si on fait abstraction des circonstances de sa découverte sous une couche voisine du gazon, rapprocherait de quelques années la limite d'occupation de Bibracte. Elle concorde, dans tous les cas, avec le récit de Strabon, qui a mentionné en même temps l'existence du temple de Rome et Auguste et le nom de l'oppidum éduen.

(1) CC, 11.

En avançant vers le ravin déjà cité, les loges sont la plupart en bois et plus profondes.

Au n° 13, creusé dans un tuf dur et pierreux, à 1 mètre 75, comme une fosse rectangulaire de 6 mètres 25 de long sur 4 mètres 10 de large, trois fourneaux pleins de bavures, de grains de fer luisants et ronds comme le plomb de chasse, de scories et de charbons, étaient enfouis sous les ruines de la toiture et des piliers de bois carbonisés en place. Le travail du bronze, mêlé à celui du fer, y avait laissé des traces nombreuses, creusets, castine, bavures, métal oxydé, plaquettes préparées ou percées de rivets, ustensiles brisés, une penture de porte, des bandes plates, un fer de flèche, des clous de construction. Cette confusion fréquente fait supposer chez les petits fabricants des métiers mal définis, qui permettaient à chacun d'adjoindre à une industrie spéciale certaines branches accessoires, et explique qu'on ait rencontré, parmi ces métaux grossiers, des traces d'orfévrerie, des objets de luxe, des fibules de fer, un grain troué d'ambre, une verroterie bleue à points jaunes, quelques poteries élégantes et un débris de lampe en terre rouge vermiculée, qui est une rareté à Bibracte. Ces bribes, qui paraissaient moins du mobilier que des pièces de vente ou de raccommodage, étaient accompagnées de deux médailles gauloises et d'une belle hache en pierre polie de 10 centimètres de long. Faut-il voir dans ces haches, dont le nombre ne dépasse pas sept à huit jusqu'à ce jour, des ustensiles de la population primitive égarés dans le sol? Nous croirions plutôt, en les trouvant dans les ateliers, qu'ils servaient encore à certaines fabrications, ou qu'enfouis comme préservatifs ils étaient censés garantir ces maisons de chaume des effets de la foudre, si menaçante à l'altitude du Beuvray.

On rencontrait encore un peu à l'ouest, vers la voie, en deçà et à la tête du ravin, une de ces tanières de pisé inhabitables en apparence et habitées cependant, qui déroutent nos idées en fait d'habitation. Enfouie comme une oubliette, elle n'a que 2 mètres 40 de côté et trois trous de poutres régulièrement placés sur chaque face, sans moyen possible d'accès qu'une échelle. Sur son aire calcinée étaient épars des clous de charpente, des scories de fer et de bronze, des débris d'une meule, au milieu de charbons compacts produits par un incendie qui avait obstrué l'intérieur d'un monceau de ruines. Ce bouge dépendait de la baraque correspondante qui le séparait de la voie et pouvait servir à la vente des produits fabriqués dans le caveau.

Entre les deux forges suivantes (1), en appuyant au midi, s'éten-

(1) N°s 13 et 16.

dait une grande halle close, coupée depuis par l'exploration du ravin qu'elle recouvrait à la dernière époque de l'occupation gauloise. Plus élevée que les forges voisines, mais n'en différant guère par sa grossière construction et son misérable aspect, elle semblait à raison de sa proximité une dépendance de la première, avec laquelle une rigole de 2 mètres 10 de long sur $0^m,25$ de large, creusée dans le tuf pour une destination inconnue, la mettait en communication. Ces hangars, auxquels nous avons conservé le n° 13 de la forge, occupent une surface considérable, couvrant de l'est à l'ouest tout l'espace contigu aux n°s 12 et 13, et semblant se confondre aussi avec le n° 14, construit de la même manière sur le ravin. Il est difficile, après la disparition des cloisons, de déterminer aujourd'hui des limites au milieu d'innombrables trous de poutres reconnus sur ce point, sans que l'existence de ces halles soit moins certaine. Elles présentent des analogies avec une construction de même ordre, la *maison du béton* CC, 4B des fouilles de 1868, où plusieurs lignes de poteaux formaient les galeries d'un atelier métallurgique. En rattachant au n° 12 la partie seulement qui lui est afférente, la halle en bois du n° 13 eût présenté à l'ouest 14 mètres de façade sur 10 mètres environ de largeur; mais si on la raccorde au groupe qui s'étend du n° 14 au n° 11, en faisant abstraction des interruptions causées par la fouille du ravin, sa longueur de l'est à l'ouest dépasse 20 mètres. Ce dernier raccordement est d'autant plus autorisé, que les objets trouvés dans les deux sections présentent les mêmes caractères industriels, les mêmes métaux, le bronze, le fer et le plomb. La partie située au midi du n° 12 comprend trois galeries, dont l'aire n'est qu'à $0^m,80$ du gazon; mais on retrouve à $1^m,50$, sous ce carrelage, la couche épaisse de terre noire, de charbon et de ruines de toutes sortes qui encombre le ravin.

Les produits métallurgiques sur ces emplacements semblent changer de nature, ou du moins prennent des formes plus variées. Quelques objets de luxe apparaissent dans les déblais des masures, laissant entrevoir une tendance à élargir le cercle des besoins journaliers. En considérant toutefois la pauvreté des habitations qui les renferment, on se demande si ces oripeaux de la civilisation, qui paraissent dépaysés, ne sont pas des achats dont la curiosité, la misère peut-être, doublaient le prix, comme de raretés faites pour l'œil plus que pour l'usage. Tel est, avec une cassolette à parfums en bronze, unique jusqu'à ce jour, le beau strigile estampillé trouvé en 1868. Des débris de miroirs, encore transparents, se montrent çà

et là dans le mobilier; l'un d'eux (1) a une enveloppe et un manche de fer au lieu de bronze, avec la forme des miroirs grecs et romains. Une agrafe en bronze, une petite cuiller d'argent trouvée dans le voisinage annoncent certaines recherches, quelques emprunts faits à la toilette des femmes romaines. Le bijoutier tend à remplacer le forgeron. C'est ainsi qu'on recueille deux belles filules de bronze, une verroterie de couleur verte avec cercle blanc, des annelets, la coque d'une pendeloque détachée d'une dent de cheval empreinte de verdet, et enfin ces clous de bronze à tête ronde et striée qui laissent pressentir les émaux. Rien n'infirme, du reste, ni la date reculée des ateliers, ni la nationalité de leurs habitants, dont la monnaie, les outils comme les mœurs appartiennent à la Gaule. Six pièces gauloises, un polissoir de pierre, un couteau de fer, une douille longue et aiguë sont la répétition d'objets similaires trouvés dans les autres habitations d'indigènes, et ce qui les caractérise d'une manière bien plus certaine encore, c'est l'usage gaulois, si constant dans tous les ateliers, d'y incinérer les morts.

Deux excavations funéraires, de $0^m,90$ de large sur $0^m,70$ de profondeur, contenaient des restes humains, des poteries, une panse d'amphore recouverte d'une couche de terre, une dent, deux médailles gauloises dans un goulot plein de cendres.

La fouille, continuée sous l'aire dans le remblai du ravin, donna des objets de même nature et de même date, perdus dans un terreau carbonisé, cinq médailles gauloises trouvées au fond, dans le sable, un annelet, un clou de bronze à tête striée, une fibule ronde en fer, des os, des ferrailles, des fonds de vases. Au milieu de ces débris figurait un ouvrage de bronze bien conservé et d'une forme singulière, un des rares produits de l'art local qui représentent des êtres animés. C'est un petit cygne, dont le plumage est figuré par des stries très-fines, tracées peut-être pour l'émailleur. Il surmonte un appendice aussi de bronze, destiné à le fixer dans un support en bois, dont quelques fibres étaient encore adhérentes au moment de la trouvaille.

L'atelier n° 14 n'était, comme il a été dit, qu'un prolongement du précédent, avec lequel il présentait une complète analogie, tant par son mode de construction que par son outillage et par les objets fabriqués : annelets de diverses dimensions, boule de vermillon, grains d'ambre et de colliers en verroterie bleue à cercles jaunes, galets pour pendeloques, fibules de fer, plomb, plaques de bronze,

(1) Il a neuf centimètres de diamètre.

neuf médailles gauloises. Une des pierres à aiguiser portait l'empreinte de dix rainures étroites, creusées par le frottement des burins ou autres instruments aigus; mais la plus caractéristique était un grès à creux ronds, de même module que les têtes de clous de bronze ouvragées, si communes au Beuvray, dont il sera question à l'atelier de l'émailleur. On retira encore des ruines divers ustensiles propres à l'industrie : un trépied, de $0^m,15$ de diamètre, destiné à maintenir en équilibre sur le charbon un creuset durant la fonte du métal, deux couteaux et une longue tige de fer terminée par une espèce de lancette imitant une flamme de vétérinaire, dont plusieurs spécimens ont été trouvés dans d'autres forges. Nous ne hasardons rien sur la destination de ce dernier instrument, qui peut se rattacher aussi bien à l'art du potier qu'à l'exercice de la chirurgie.

L'atelier n° 15, à peu près carré (5 mètres 97 sur 5 mètres 72), et enfoui à 1 mètre 75 sous le gazon (1), se composait de deux pièces, l'une avec trois murs en pierre et une façade en pisé, garnie de quatre trous de poutres; l'autre, à l'est, dont il ne reste qu'une muraille séparée du n° 11 par une bande de terre de 1 mètre 40, sur laquelle existait une sortie. Le petit nombre d'objets qu'il a fournis, un gros ciseau à couper le fer, un anneau de même métal, un polissoir, des scories, de la castine, un annelet de bronze et un gros galet jaune se rapportaient comme tous ceux du voisinage à la métallurgie; trois médailles gauloises furent recueillies dans une tranchée adjacente.

Cette répétition des mêmes découvertes, cette nomenclature d'objets pareils dans des constructions uniformes, paraît fastidieuse peut-être et inutile; nous les enregistrons cependant avec intention. Ensevelies à la fin de chaque campagne sous le remblai, pour rendre le sol aux exploitants, les habitations de Bibracte ne laisseront d'autre souvenir que celui qui est consigné dans les procès-verbaux et les plans des fouilles, c'est pourquoi nous tenons à noter, à cataloguer, maison par maison, tous les détails qui permettent de restituer leur physionomie et leur destination. En retrouvant les cotes de profondeur des aires, la hauteur de chaque mur, les indices de l'industrie qui s'exerçait dans chacune d'elles, quiconque voudra suivre sur le plan les n^{os} de ces ateliers souterrains fera revivre l'oppidum dans une réalité monotone sans doute, comme ses ruines, mais vraie dans ses moindres accidents. Ce but nous servira d'excuse.

BULLIOT.

(1) Hauteur du mur de l'ouest, $1^m,35$; mur du nord, 1 mètre à $0^m,70$, avec écarrie en taille; mur du midi, $1^m,35$, amortissement à $0^m,40$.

(La suite prochainement.)

BULLETIN MENSUEL

DE L'ACADÉMIE DES INSCRIPTIONS

MOIS DE FÉVRIER

M. Foucart lit un mémoire, en communication, sur un *Décret du sénat romain, traduit en grec, de l'an* 170 *avant J.-C.*, et ayant trait à des réclamations adressées au sénat par les Thisbéens.

M. Revillout lit une notice sur *les documents coptes* concernant le concile de Nicée qu'il a récemment consultés au musée de Turin.

M. L. Delisle donne communication d'une lettre de M. Emile Burnouf, directeur de l'École française d'Athènes, ayant trait aux pierres dites *préhistoriques*, et à l'instrument agricole nommé ἁλωνίστρα, armé de dents en pierre, qui sert encore aujourd'hui en Grèce à dépiquer le blé. A cette occasion, M. de Longpérier rappelle que M. le Dr Roulin a, le 28 décembre 1868, lu à l'Académie des sciences un mémoire dans lequel il décrit, d'après Wilkinson, le traîneau qu'emploient maintenant les Fellahs d'Egypte pour battre le grain; ce traîneau est armé à la partie inférieure de lames de fer et pourrait, suivant l'opinion de ce savant, avoir été muni de silex à une époque plus ancienne. Ce qui est certain, dit M. Roulin, c'est qu'en Italie, peu de temps avant le commencement de l'ère chrétienne et probablement longtemps après, on se servait en certaines provinces d'un appareil tout semblable appelé *tribulum*, que Varron définit en ces termes : *Id fit e tabula lapidibus aut ferro asperata* (*De re rustica*, I, 52). Ainsi la description de l'ἁλωνίστρα que donne M. Burnouf confirme d'une manière remarquable l'opinion de M. Roulin, et le passage de Varron si heureusement rappelé nous montre l'usage d'ustensiles de pierre à une époque parfaitement historique. M. le Dr Roulin a encore communiqué à son confrère une note manuscrite du général Loysel, relevée sur le carnet de cet officier à la date du 6 août 1862 : « Ténériffe; on trouve dans le pays peu de paille longue, en raison du mode de dépiquage usité dans l'île. Le blé est dépiqué à l'aide de traîneaux sur lesquels se place un paysan conduisant deux bœufs. La partie qui frotte sur les épis est garnie de petits cubes de limonite de fer encastrés dans les planches du traîneau. » Comme on le voit, à Ténériffe on emploie des fragments d'hématite brune, de même qu'en Grèce on se sert d'obsidienne et de silex pour armer la machine à dépiquer. La description du général Loysel répond à celle du *noreg* d'Égypte, aussi bien qu'à celle de l'ἁλωνίστρα et du *tribulum*. A. B.

NOUVELLES ARCHÉOLOGIQUES

ET CORRESPONDANCE

Dans le Congrès international d'archéologie et d'anthropologie préhistoriques, session de Bologne, au mois d'octobre dernier, on a posé la question suivante : *Des poteries étrusques peintes ont-elles été trouvées dans la région des Alpes et au delà?* Personne n'a pu, séance tenante, répondre à cette question. Par une coïncidence singulière, la réponse paraissait en Suisse dans l'*Anzeiger für Schweizerische Alterthumskunde*, numéro de juillet 1871. M. Ferdinand Keller y publiait un fragment de vase étrusque peint, trouvé à Uetliberg, près Zurich.

— Nous avons annoncé, il y a deux ans, la découverte d'un intéressant cimetière gaulois à Chassemy (Aisne), à quelques lieues de Soissons. Ce cimetière, fouillé avec soin par le sieur Tatté, propriétaire du terrain, avait fourni, outre les débris d'un char, plusieurs épées et pointes de lance en fer, des fibules et torques en bronze, et enfin plus de soixante vases de diverse grandeur, reproduisant presque toutes les formes déjà signalées dans les cimetières de la Marne. Le sieur Tatté, qui avait conservé tous ces objets sans en distraire un seul, vient de les céder au Musée de Saint-Germain, où ils compléteront la série déjà si belle des antiquités gauloises provenant des environs d'Épernay et de Châlons-sur-Marne, et représentant la civilisation anté-romaine des Catalauni, des Remi et des Suessiones.

— Une autre acquisition également heureuse, faite par le Musée de Saint-Germain, est celle d'une partie de la collection de Mme Febvre, de Mâcon, collection que les héritiers avaient cédée à MM. Rollin et Feuardent. Ces derniers ont consenti à laisser le Musée y choisir ce qui pouvait servir à remplir les vides des séries commencées, dont quelques-unes sont, comme on le sait, déjà si riches. Nous citerons, parmi les objets nouvellement acquis, deux petites statuettes, un *Dis pater* ou Jupiter gaulois, et un Mercure; plusieurs fibules gallo-romaines ornées de pâtes colorées, et des boucles mérovingiennes en bronze avec sujets divers et notamment deux boucles sur lesquelles est représenté le prophète Daniel dans la fosse aux lions. L'une d'elles porte une double inscription qui ne permettrait pas de méconnaître le sujet gravé sur la plaque, quand même il serait moins connu. On lit en effet, en haut, DANIEL PROFETA; en bas, ABBACV PROFETA.

— *Le temple d'Ephèse.* — Le célèbre temple de Diane, à Ephèse, était une des sept merveilles du monde. Détruit par un tremblement de terre et pillé par les Goths au IIIe siècle de l'ère chrétienne, il a servi de carrière aux architectes qui ont rebâti à Ephèse une ville byzantine, probablement sous le règne de Justinien. Quand l'ardeur du pillage s'arrêta, on laissa les ruines qui restaient encore s'ensevelir graduellement et silencieusement sous le sol, qui s'élevait peu à peu par des dépôts d'alluvion. C'est ainsi que le sol même du temple de Diane resta couvert de vingt-deux pieds de terre, jusqu'à ce que des Anglais retrouvèrent par des fouilles son pavé de marbre encore jonché de débris de colonnes et de sculptures.

Cette découverte, l'une des plus heureuses qu'ait faite l'archéologie de notre temps, est due à la sagacité et à l'énergie de M. Wood, qui, après avoir recherché l'emplacement du temple, à ses frais, jusqu'en 1863, et depuis cette époque à l'aide d'allocations du British Museum, a enfin été récompensé de ses longs travaux par la constatation positive de l'emplacement, vers la fin de l'année dernière.

Pendant les douze mois qui viennent de s'écouler, une grande partie de la surface occupée par l'édifice a été dégagée jusqu'au pavé; des marbres qui en ont fait partie ont été trouvés, plus ou moins mutilés, épars çà et là, comme les ont laissés les barbares à l'époque byzantine.

Le diamètre des colonnes étant de six pieds, le temple devait avoir des proportions colossales, qui dépassent le temple de Jupiter Olympien à Athènes et tout ce qui reste de l'architecture grecque.

L'énorme poids des blocs de marbre découverts a forcé M. Wood à demander l'assistance de la marine anglaise, qui seule pouvait assurer le succès de l'entreprise; elle lui a été accordée par l'amirauté. Un bâtiment de la marine royale, *le Caledonia*, lui a été envoyé, et depuis un mois, à Éphèse et à Smyrne, il embarque les marbres choisis par M. Wood pour le Musée britannique.

Le plus grand de ces blocs, pesant plus de onze tonnes, faisait partie d'un tambour de ces *cœlatæ columnæ* dont parle Pline, colonnes à figures sculptées, qui existaient au nombre de trente-six. On croit qu'il n'y a pas d'autre exemple dans l'architecture grecque de cette hardie et frappante innovation. Le relief du tambour paraît représenter une réunion de divinités, parmi lesquelles le seul personnage qui puisse être positivement reconnu est Mercure; les autres représentent des femmes drapées. Sur une pierre provenant d'un pilier qui correspond par ses dimensions au tambour de la colonne sculptée, se trouve Hercule luttant contre une femme drapée. Les sculptures sont très-hardies et d'un grand effet décoratif, mais elles n'ont pas le charme et la délicatesse des frises du Parthénon; et quant à la vigueur d'exécution et à la puissance dramatique, elles sont de beaucoup inférieures aux frises du mausolée.

Leur exécution est peu soignée et sans exactitude, et présente le caractère de la sculpture grecque pendant la période macédonienne; on travail-

lait rapidement pour satisfaire la vanité des rois; la tendance tout orientale à préférer les masses à la beauté du dessin avait commencé à exercer son action sur les arts.

Tout en faisant la part de ce désappointement, on ne peut considérer sans un intérêt particulier les débris de ces colonnes fameuses que saint Paul a vues et au milieu desquelles il a parlé.

L'architecture du temple de Diane était de l'ordre ionique. M. Wood a très-bien choisi les fragments les plus convenables pour indiquer les dimensions de la base des chapiteaux et du reste de l'édifice; ils donneront tous les matériaux nécessaires non pas, peut-être, pour une restauration complète du temple de Diane, mais pour un nouveau chapitre de l'histoire de l'architecture chez les Grecs. (*Times.*)

—— On lit dans *le Français* du 21 février les renseignements suivants sur une découverte dont nous aurons sans doute encore l'occasion d'entretenir nos lecteurs :

Depuis quelque temps, il n'est bruit dans le département de Lot-et-Garonne que de la découverte qui vient d'y être faite des substructions d'un palais gallo-romain remontant tout au moins au IIe siècle de notre ère. Le palais a été rasé au temps des invasions, mais les murs subsistent encore; ils s'élèvent à 60 centimètres du sol antique enfoui à 1 mètre tout au plus, et ils ont gardé intacte la distribution intérieure des appartements, pavés de mosaïques d'une conservation et d'une beauté incomparables.

C'est dans un champ appelé Bapteste, sur une propriété du nom de Lassagne, située dans la commune de Moncrabeau, à 11 kilomètres de Nérac, en pleine campagne cultivée, que des fouilles dirigées par des hommes pleins de respect pour l'antiquité ont donné des résultats partiels déjà sérieux. On voit actuellement sur le champ des fouilles un aqueduc qui a 46 mètres sur une de ses faces et n'est pas entièrement déblayé. Deux petits ponts en briques le traversent et mettaient sans doute le corps de logis en communication avec les jardins. Selon toute probabilité, c'est par le derrière de l'établissement, ou au moins par une de ses faces latérales, que les travaux ont été commencés. Ce qui le prouve, c'est une longue galerie exposée au nord, de 3 mètres de large, dont on n'a découvert encore que 36 mètres, qui règne tout le long de l'aqueduc et qui devait être soutenue par une colonnade à jour dont on retrouve de nombreux vestiges. Cette galerie conduit à des substructions demi-circulaires qu'on n'a pu encore examiner, et qui, en raison de leur forme et de leur proximité d'une fontaine très-abondante, ont paru à des yeux expérimentés devoir se rapporter à des thermes.

Cette galerie est pavée de mosaïques fort dégradées, tant elles se trouvent à fleur de terre, mais dont on peut aisément suivre le dessin, composé de carrés formant entre eux des losanges. Cette galerie communique au nord, par une large porte, avec une salle plus basse de vingt-cinq centimètres environ, qui n'a pas moins de neuf mètres de côté et dont la mo-

saïque, qui a souffert seulement des dernières gelées, présente, encadrée dans une riche bordure de rosaces, un admirable dessin d'une fantaisie géométrique, composé de cercles concentriques s'amalgamant avec une régularité merveilleuse et faisant à l'œil, avec leurs cinq teintes si heureusement combinées, l'effet de grandes roues éclairées de feux chromatiques. Les murs de cette salle, encore revêtus de leur stuc, s'élèvent à cinquante centimètres. Ils sont en pierre et d'une trop faible épaisseur pour laisser supposer que le palais eût plus d'un étage. Le pavage a une pente douce du côté de l'aqueduc. De cette salle, qui peut être la salle des banquets, on entre par une porte semblable à celle qui donne dans la galerie, et en montant une marche recouverte d'un seuil de marbre blanc, dans une chambre carrée de deux mètres cinquante de côté, dont un des murs présente une petite ouverture rectangulaire qui paraît avoir été une fenêtre ou une niche.

La mosaïque de cette chambre est d'un style et d'une beauté hors ligne. Autour d'une large rosace de fleurs de lotus accouplées, une guirlande de feuillages et des encadrements gradués, avec quatre grandes fleurs de lotus aux angles. Les couleurs sont les mêmes que celles de la grande salle. Cubes blancs : pierre d'alios; cubes noirs : silex; cubes rouges et jaunes : brique émaillée; cubes bleus : marbre gris des Pyrénées. Une autre salle de quatre mètres de côté, dont la mosaïque, en rosaces géminées, est aussi d'un charmant effet, mais encore incomplétement découverte, s'ouvre aussi sur la galerie et fait face à l'aqueduc. Le jour de la visite du préfet, en creusant à quelques mètres des fouilles, les ouvriers ont trouvé une nouvelle salle et un pavé de mosaïque d'un autre dessin.

C'est qu'en effet les fouilles ne sont qu'à leur début, et il ne faut voir qu'un échantillon dans ce que je viens de décrire. A en juger par les débris qui jonchent le sol, jamais terrain ne fut plus étendu ni plus propice aux découvertes. Partout la charrue se heurte à des pans de murailles, et les amorces de murs déjà découvertes rayonnent dans toutes les directions.

Quant aux objets déjà trouvés, il en est de toutes sortes et en grande quantité. Des marbres en profusion, spécimens de toutes les brèches pyrénéennes; des débris de poterie parmi lesquels il en est qui rappellent par leur délicatesse la plus fine poterie de Samos; des fragments de verre antique de toutes les formes avec leurs riches irisations; toutes les variétés de briques depuis l'*imbrex* et la *tegula* jusqu'aux briques de pavage et de conduites d'eau; des éclats d'amphores, des plaques de stuc peint provenant de revêtements intérieurs qui ont encore toute leur fraîcheur de coloris. Ensuite des fûts de colonnes, des chapiteaux, des pierres taillées où se voit encore la marque de l'ouvrier. Des armes, des outils, des instruments de toute espèce : couteaux, scies, tarières, clefs de porte, gonds, verrous, etc. Un fer à cheval, *solea ferrea*, fer à cheval mobile, le seul peut-être qui existe et qui fixe définitivement sur la façon dont les anciens préservaient les pieds de leurs chevaux; des clochettes de bestiaux,

tintinnabula; des poids en terre cuite, une moitié de cadran solaire horizontal, etc., etc. Chose étrange! jusqu'ici, parmi cette profusion de marbres de toutes les formes et de toute qualité taillés en colonnes, en chapiteaux, en auges, en dalles de pavage, en plaques de revêtement, on n'en a pas trouvé un seul portant une inscription. En tant que raretés, nous citerons un chapiteau corinthien en marbre blanc, tant soit peu composite, mais d'une rare finesse d'exécution, un bracelet en bronze et une fort belle chaîne du même métal à laquelle était suspendu un trousseau de clefs, un peigne en bois doublé de lames d'ivoire fixées par des rivets de bronze, et des médailles en grande quantité.

Disons un mot de ces médailles ou monnaies; elles nous renseigneront sur les origines du monument, dont la destination reste encore inconnue, mais qui, à en juger par ses immenses proportions, ne peut être qu'un palais ou une splendide villa.

En fait de médailles, on en a trouvé un grand nombre d'Antonin le Pieux et de Faustine sa femme, quelques-unes plus rares d'Othon, et enfin plusieurs à l'effigie de Constantin IV.

Des premières aux dernières, de l'an 69, qui marque le règne si court d'Othon, à l'an 641, époque où régna Constantin IV, nous avons un intervalle de six siècles. Toutefois, le grand nombre des monnaies d'Antonin, qui revêtit la pourpre en 138, nous porte à croire que le palais exhumé date du IIe siècle de notre ère, c'est-à-dire de l'époque du grand art qui a vu s'élever la Maison carrée et les Arènes de Nîmes, ou du moins des premières années du IIIe siècle, après que l'édit de Caracalla, 211, eut rendu à l'Aquitaine ses droits de cité.

—— *Bulletin de l'Institut de correspondance archéologique*, janvier 1872, 2 feuilles. *Séances* de la fin de décembre et du commencement de janvier. Nous y remarquons l'analyse que donne M. Gœrtz, professeur d'archéologie à l'université de Moscou, de l'ouvrage qu'il a publié en 1870 sous ce titre, *Topographie archéologique de la presqu'île de Taman*, ouvrage que nous avions reçu, mais qui malheureusement est en russe et dont il nous a été par suite impossible de rendre compte. M. Trendenlenburg a fait aussi d'intéressantes observations sur le caractère et la valeur du célèbre plan de Rome dit du Capitole, plan dont les fouilles récentes du Forum, dont nous rendons compte dans ce numéro même, confirment l'exactitude et font ressortir l'importance.

Fouilles de la Chartreuse, près de Bologne. On a mis là au jour, depuis quelques années, une nécropole étrusque qui présente la plus frappante ressemblance avec les nécropoles de Villanova et de Marzabotto (voir sur celle-ci notre livraison de novembre 1871).

Fouilles à la porte d'Auguste, dite aujourd'hui porta Palazzo ou Palatina, à Turin. Inscription latine de Brindes. C'est l'épitaphe d'un marchand. Elle se compose de onze hexamètres, précédés d'un iambique trimètre, et paraît à M. Henzen, d'après la forme des lettres, de la seconde moitié du Ier siècle de notre ère.

BIBLIOGRAPHIE

Nonii Marcelli peripatetici Tubursicensis de compendiosa doctrina ad filium, collatis quinque pervetustis codicibus nondum adhibitis cum ceterorum librorum editionumque lectionibus et doctorum suisque notis edidit Lud. Quicherat. Parisiis, apud Hachette et socios. In-8, 1872.

« Lorsque je jette les yeux sur Nonius, disait Juste-Lipse, il me semble voir les épaves du naufrage de l'antiquité; ces débris, j'essayerai d'en sauver quelques-uns (1). » M. Louis Quicherat, qui apprécie comme Juste-Lipse l'importance et l'intérêt de Nonius, a voulu faire plus; au lieu de se contenter, comme le grand érudit du XVIe siècle, de corriger en se jouant quelques passages de Nonius, et, pour continuer cette ingénieuse métaphore, de sauver du naufrage les planches qui se trouvaient à portée de sa main, il a entrepris de donner de Nonius une édition critique qui lui a coûté plus de trente ans d'un silencieux et obstiné travail. L'œuvre répond à ce que l'on pouvait attendre d'un tel éditeur et du temps qu'il a consacré à cette étude et à cette restitution. Nous ne craignons pas de dire que depuis longtemps il n'avait point paru en France une récension de texte qui fît autant d'honneur à l'érudition française, qui en reproduisît et en conservât mieux les anciennes traditions : on retrouve ici les qualités qui distinguent les plus éminents de nos savants d'autrefois, la mesure dans la hardiesse, la sobriété dans le commentaire et la discussion, une sagacité qui ne s'interdit pas la conjecture, mais qui ne s'enivre pas d'elle-même et de ses découvertes, qui n'aboutit pas au système, une réserve dans l'appréciation des travaux antérieurs qui ne dégénère ni en universelle complaisance, ni en orgueilleux dédain. Pour tout dire en un mot, il y a là un mérite qui trouve aussi bien sa place dans une œuvre d'érudition que dans un livre de poésie ou de critique, le goût.

Mais, dira-t-on, à quoi bon se donner autant de peine pour Nonius? Pourquoi ne pas consacrer tout ce temps, toutes ces rares qualités d'éditeur et de critique à quelqu'un de ces grands classiques qui serviront éternellement d'instituteurs et de modèles? Pour hasarder une pareille objection, il faut n'avoir jamais je ne dirai point pratiqué, mais même ou-

(1) « Nonium quum intueor, scriptorum veterum naufragium videre videor : e quo tabulas aliquot hoc capite conabor colligere. »

vert un Nonius; et malheureusement beaucoup de gens, parmi ceux mêmes qui enseignent le latin, en sont là. Il suffit d'y avoir jeté les yeux pour savoir que c'est lui plus que tout autre qui nous a conservé les précieux débris de la littérature presque entièrement perdue du VII[e] siècle de Rome. Ceux mêmes qui lui ont rendu justice à cet égard n'ont peut-être pas, comme le remarque M. Quicherat dans sa préface, fait assez ressortir tout ce qu'on lui doit en ce genre, tout ce qu'il nous a rendu de services. « Que de fragments d'Ennius et de Nævius, des tragiques et des comiques Nonius nous fournit! » s'écrie M. Quicherat. « Que de restes d'historiens illustres, de Cœlius Antipater, de Claudius Quadrigarius, de Sisenna, des *Histoires* de Salluste, que de monuments du style le plus pur, le plus sain et le plus riche qu'ait jamais eu la langue latine! De Lucilius qu'est-ce qui survivrait, si Nonius nous avait manqué? Sur sept cents citations qui nous en restent, cinq cents ont été conservées par notre auteur. Et les *Satires Ménippées* de Varron, pour ne pas parler de ses autres ouvrages, qu'elles ont de science, d'esprit et d'agrément! Or les autres grammairiens n'y font que de bien rares emprunts. Nous avons trente fragments de lettres écrites par Cicéron au jeune César; fragments qui jettent quelque jour sur l'histoire de la guerre de Modène: ils sont tous dus à Nonius. » On ne peut donc reprocher à M. Quicherat d'avoir, en se dévouant à Nonius, cédé à l'un de ces caprices auxquels ont trop souvent obéi Boissonade et quelques autres érudits de notre temps, alors que, dédaignant d'appliquer leur critique à des auteurs déjà connus, ils épuisaient leur effort sur des textes qui méritaient à peine d'être publiés. Tout au contraire, l'éditeur de Nonius, ayant à établir le texte de milliers de fragments empruntés à environ quatre-vingts auteurs, fait profiter de ses labeurs et de son entreprise toute l'ancienne littérature latine; il n'est pour ainsi dire, de Livius Andronicus à Cicéron, aucun auteur du temps de la république qui ne gagne quelque chose à cette récension.

Une autre raison qui a poussé M. Quicherat à faire ce choix, c'est que, depuis plus de deux siècles, Nonius n'avait pas trouvé de nouvel éditeur. De 1614, date de la seconde édition de Mercier, jusqu'en 1842, Nonius n'avait été l'objet d'aucun travail d'ensemble, et encore quand, en 1842, MM. Gerlach et Roth sont revenus à cet auteur depuis si longtemps délaissé, n'est-ce pas une édition critique qu'ils ont publiée, mais seulement la récension exacte de deux manuscrits d'une grande valeur, l'un de Wolfenbuttel, l'autre de Leyde. Bien des gens ont pris pour une édition ce qui n'était qu'un calque des manuscrits, et ils se sont figuré que c'était là le texte le plus sûr. Or, comme ce texte était moins lisible que les éditions, ils ont conçu de Nonius une idée encore moins favorable.

Nonius est le seul auteur latin qui ait été ainsi tout à fait négligé par la critique moderne, après le premier élan de cette héroïque passion qui la précipitait à la conquête et à la restauration de toute l'antiquité. Quand fut un peu tombé ce souffle et cette ardeur, la longueur de l'ouvrage et la difficulté presque désespérante du travail ont découragé les savants.

la cause en était, comme le fait remarquer M. Quicherat, à l'excessive altération des manuscrits. « Au xvi[e] siècle, on imputait, comme il est juste, cette altération aux copistes; mais, depuis le xvii[e] siècle, on s'en prend plus volontiers à l'auteur, d'où il résulte que Nonius, singulièrement déconsidéré, ne paraissait pas mériter qu'on se dévouât à le publier de nouveau. Les richesses qu'il possède obligent fréquemment de recourir à lui, mais c'est une occasion pour lui prodiguer les critiques les plus amères et même les injures. Sa mauvaise réputation est tellement établie, qu'aujourd'hui il trouve des censeurs virulents parmi les gens qui ne l'ont jamais lu. Or ceux qui relèvent si aigrement quelques interprétations de cet auteur ne paraissent pas se douter qu'il ne faisait que reproduire la science ancienne. Les fragments des érudits du siècle de César et d'Auguste, les grammairiens postérieurs et les commentateurs des classiques présentent souvent les mêmes remarques avec la même rédaction; d'où il est évident que Nonius, qui est d'accord avec eux, a puisé à une source commune. »

M. Quicherat, qui mieux que personne en France connaît les grammairiens latins et l'histoire de la langue latine, s'était de bonne heure rendu compte des services que rendrait un texte de Nonius enfin établi avec toute la méthode et toutes les ressources dont dispose aujourd'hui la critique verbale. Ce qui l'avait encore décidé à ne point reculer devant une si pénible entreprise, c'est que les éditions les plus répandues de Nonius étaient loin d'être les moins mauvaises, ce qui contribuait beaucoup à faire mal juger un auteur dont on aurait pu, avec un peu moins de prévention, tirer tant de parti. Josias Mercier, un Français, ayant découvert dans l'abbaye de Saint-Victor un manuscrit ancien et important, qui paraît aujourd'hui perdu, avait donné en 1614 une nouvelle édition, « qu'on peut dire admirable, si on considère les corrections dues au nouvel exemplaire qu'il avait eu la bonne fortune de compulser, le choix judicieux qu'il fit parmi les conjectures des philologues, le nombre et la sûreté de ses propres restitutions, l'étendue et le goût de son commentaire. » Malheureusement cette édition était devenue rare; ainsi M. Quicherat raconte avoir été plusieurs années avant de pouvoir en acquérir un exemplaire. Une réimpression anonyme faite en Allemagne (1826) était déparée par d'assez nombreuses fautes d'impression que ne contenait pas l'original. D'ailleurs, quelque remarquables que fussent les qualités de Josias Mercier et ses talents de philologue, un seul manuscrit d'une bonne époque n'avait pu lui suffire pour guérir toutes les blessures du texte. Déjà, depuis 1842, une base plus solide avait été donnée à la critique par la récension des deux manuscrits du xi[e] siècle qu'avaient publiée Gerlach et Roth. J'emprunte au prospectus où M. Quicherat a exposé le plan de son œuvre le rapide et modeste résumé qu'il présente de ses efforts pour trouver de nouveaux secours et pour en tirer le meilleur parti possible. « L'Angleterre et la France, auxquelles on n'avait point demandé ce qu'elles pouvaient faire pour Nonius, avaient aussi à fournir leur contingent. Le ma-

nuscrit Harléien, du IXe siècle, conservé au British Museum, est de tous le plus précieux. Montpellier possède une copie du Xe siècle, et Paris trois exemplaires qui sont de la même époque. J'ai profité de ces cinq manuscrits, ignorés ou négligés jusqu'ici, et j'en ai tiré d'excellentes restitutions. Malheureusement les rectifications ne portent guère que sur des mots défigurés; les omissions de mots, de phrases, de sens (dans le quatrième livre), les archaïsmes supprimés, les néologismes introduits, les vers brisés par un changement de construction, les interpolations, tout cela se reproduit partout avec une déplorable uniformité. Il faut donc recourir à de nouvelles lumières. D'abord il y a lieu d'emprunter les rectifications des premiers éditeurs, qui, usant d'un droit incontestable, ont perpétuellement fait disparaître des erreurs manifestes.

« Il est difficile de garder un juste milieu entre le respect superstitieux pour les manuscrits et la triste manie de changer tout ce qui embarrasse. J'ai tâché d'éviter ce double écueil, m'en tenant à la lettre des textes consacrés lorsqu'aucune voie ne s'offrait pour les corriger, mais acceptant tous les moyens plausibles pour échapper aux non-sens. La critique peut obtenir des résultats aussi importants qu'imprévus si elle sait mettre à profit tous les secours qui sont à sa disposition. L'expérience me permet d'en donner le détail. 1° Les manuscrits précédemment connus, et ceux dont le premier j'ai fait usage, rectifient un grand nombre de mots altérés; 2° les textes des auteurs cités peuvent rendre le même service; 3° Nonius répète assez souvent des citations, et elles se corrigent l'une par l'autre; 4° des grammairiens qui ont rapporté le même exemple donnent parfois une meilleure leçon; 5° les règles de la grammaire et de la métrique peuvent suggérer des changements vraisemblables et même nécessaires. Nous entrons ici dans le champ de la conjecture. Les travaux du XVIe siècle fournissent une foule de restitutions non-seulement avouées par la plus saine critique, mais souvent justifiées, à la gloire des savants, par le témoignage des plus anciens manuscrits, qu'ils ne connaissaient pas. D'heureuses inspirations ont encore depuis redressé plus d'une erreur. C'est là une opération bien délicate : les conjectures de l'un ont illustré son nom; tel autre par des tentatives maladroites a compromis le sien. »

M. Quicherat n'a pas à craindre d'être rangé dans cette dernière catégorie, et pourtant il a introduit dans le texte un bien plus grand nombre de corrections que ne le ferait croire un coup d'œil superficiel jeté sur les pages du livre. Il ne dit pas à chaque instant : « Je corrige. » Mais il donne les leçons des manuscrits et des éditions, puis les conjectures des philologues, et si son texte diffère, c'est que les unes et les autres ne l'ont pas satisfait. Les titres des articles (*lemmata*), dont un certain nombre ont été cités dans la préface, sont souvent défectueux non-seulement dans les manuscrits, mais dans toutes les éditions. M. Quicherat les a généralement corrigés, soit avec le secours des savants, soit d'après ses propres conjectures. Cela suffirait pour rendre la lecture de Nonius plus facile et plus profitable. La vérification de cette partie est bien simple. Mais celles des

restitutions qui sont cachées dans le corps des phrases ne sont pas aisées à trouver, et elles sont nombreuses. En voici, comme échantillon, quelques-unes prises presque au hasard (1).

Page 476 : *Osculavi.* Le titre de la pièce de Titinius, dont un vers est cité sous cette rubrique, était écrit dans les manuscrits, *Ilarubra*, ce qui ne donne aucun sens. Junius avait conjecturé *Veliterna.* Les Allemands contemporains s'égarent à qui mieux mieux : *Illecebra* (Bothe), *Privignæ* (Neukirch) ; *Ulubrana* (Mommsen et Ribbeck). M. Quicherat, par un bien léger changement, restitue *Hilla rubra*, « le Saucisson, » et nous pensons que cette correction sera acceptée comme présentant un degré de vraisemblance qui équivaut presque à la certitude.

Page 17 : *Delirare.* Lucilius lib. XXVI :

Quapropter deliro, et cupide officium fungor *ruberum*.

Telle est la vulgate. On a conjecturé *ruderum*, *tubarum*, *Iberum*, etc. M. Quicherat, en permutant deux lettres souvent confondues, le *s* et le *r*, lit *suberum*, mot que le pluriel avait empêché de reconnaître ; « et je me comporte comme de légers morceaux de liége. »

Page 192 : *Araneæ.* Ennius. *Buxus araneæ.* Ce buis de l'araignée n'a jusqu'ici arrêté personne. M. Quicherat a substitué *bussus*, forme archaïque de *byssus*. Il n'y a pas besoin de montrer comment se sont confondus le *x* et le double *ss* ; quant au sens obtenu par cette lecture qui est à peine une correction, il est des plus satisfaisants.

Voici qui paraît plus hardi, mais qui n'est pas plus hasardé. Page 209, *Jocus.* « Nævius : .... *dicta risitantis.* »

Telle est en général la fin du vers. M. Quicherat rétablit ainsi le trochaïque :

« Ineunt, irruunt ; cachinno joca, *dicteria missitant.* »

Page 482 : *Callet.* Pomponius :

Mirum ni hæc Marsa est ; in colubras callet *canticulum*.

C'est là la leçon généralement adoptée. Les manuscrits ont *canticulam*, mot inconnu. M. Quicherat en a tiré *cantiunculam*, mot de Cicéron.

Page 358 : *Olim...* Afranius Suspecta,

Non amatorem olim defensore ut per eum volet.

Telle est la vulgate, qui ne présente pas l'ombre d'un sens. Mercier conjecture : *et patronum.* Ribbeck (*Comic. lat.... reliquiæ*, p. 175) a édité : *uti perdam volet.* Outre qu'avec cette correction le sens n'est pas clair, l'insertion de la lettre *d* est tout à fait illégitime. M. Quicherat lit :

Non amatorem [me], *olim defensorem, ut peream volet.*

Ut peream est calqué sur les manuscrits. Le sens devient d'ailleurs ainsi

(1) Les chiffres des pages auxquelles nous renvoyons sont, comme dans les *Indices* de M. Quicherat, ceux de l'édition de Mercier. Ils sont indiqués partout en marge dans l'édition de M. Quicherat.

très-raisonnable et très-satisfaisant. « Moi, son amant, et désormais son défenseur, elle ne voudra pas ma perte. »

Nous pourrions donner bien d'autres exemples de ces corrections qui nous restituent dans leur intégrité des passages ou restés jusqu'ici inintelligibles, ou tellement altérés qu'ils décourageraient même les amateurs les plus passionnés de cette savoureuse et franche latinité plautinienne et varronienne.

Mais le peu que nous en avons cité suffit à donner l'idée de ce que M. Quicherat a fait pour Nonius. On peut ouvrir n'importe où ce volume de près de sept cents pages; en parcourant l'annotation critique, on sera à peu près sûr de tomber sur quelque correction ingénieuse et presque certaine, ou tout au moins sur quelque endroit où le récent éditeur a, soit tiré des manuscrits consultés par lui pour la première fois une leçon meilleure, soit choisi, d'une main ferme et sûre, entre les variantes et les conjectures accumulées par ses prédécesseurs. Il est ainsi bien des passages difficiles où il semble avoir constitué le texte d'une manière définitive. Les éditeurs futurs, si Nonius en trouve encore, n'auront le plus souvent qu'à suivre M. Quicherat. Peut-être en verrons-nous un, tôt ou tard, faire sonner bien haut les quelques erreurs qu'il aurait relevées ou cru relever dans ce long travail; mais il n'y aurait pas à s'y tromper : ce serait une manière de faire illusion aux badauds, cela dispenserait de leur dire tout ce qu'on aurait emprunté à un aussi savant et aussi consciencieux éditeur.

Ce qui peut-être, en Allemagne, étonnera les philologues et les disposera à faire moins bon accueil à cette œuvre considérable, c'est que M. Quicherat est resté fidèle aux habitudes suivies en France depuis la Renaissance : il a conservé l'orthographe à laquelle nous sommes accoutumés, et refusé d'adopter celle qui tend à prévaloir aujourd'hui dans les éditions d'auteurs latins qui se publient en Allemagne. Nous ne méconnaissons pas la valeur des raisons qu'il fait valoir en faveur du parti auquel il s'est arrêté, ou plutôt des objections qu'il présente contre quelques-unes de ces réformes orthographiques dont on est si engoué de l'autre côté du Rhin (1). Nous savons ce qu'ont d'exagéré, d'incommode et d'inconséquent certaines manières d'écrire aujourd'hui fort à la mode chez nos voisins, comme la suppression constante de l'un des *i* là où nous en mettons deux à la suite l'un de l'autre, comme la suppression des doubles consonnes. Ritschl lui-même, l'un des promoteurs de cette réforme, a fini par être impatienté de la voir pousser à l'extrême : il s'élève aujourd'hui contre ceux qui n'ont pas su s'arrêter dans cette voie et qui ont trop suivi son exemple (2).

N'y a-t-il pourtant pas, en cela aussi, un juste milieu à prendre? Ne peut-on se tenir à égale distance de la routine et de l'esprit de système?

(1) *Præfatio*, p. XVI.
(2) *Opuscula*, t. II, p. 723.

Il y a là une voie moyenne que quelques philologues allemands, comme M. Fleckeisen dans ses *Fünfzig Artikeln,* nous paraissent avoir assez bien indiquée. Il semble qu'en la suivant on puisse, dans la plupart des cas, retrouver ce que l'on peut appeler l'orthographe classique du latin, celle du temps de Quintilien; les monnaies, les inscriptions, les ouvrages des grammairiens, enfin les manuscrits nous fournissent des données dont la comparaison conduit à établir des règles faciles à comprendre et à suivre. M. Quicherat pourrait, bien mieux que personne en France, dresser la liste des formes et des mots où notre orthographe latine vulgaire s'écarte certainement de l'usage constant des Romains au premier et au second siècle de notre ère : nous ne rappellerons que quelques-uns de ces mots, parmi ceux qu'il serait aisé de ramener à leur véritable orthographe sans dérouter les lecteurs ni causer aucune confusion fâcheuse. *Genitrix* est un véritable barbarisme; les monnaies, sur lesquelles ce mot revient souvent, nous donnent toutes, dans les beaux temps de l'empire, *genEtrix.* La première qui offre *genitrix* est de Paula, femme d'Hélagabale. *IntellEgere* et *neglEgere* sont des orthographes constantes, au lieu d'*intelligere* et *negligere.* Le nom de Virgile et tous les noms qui sont tirés de la même racine s'écrivent par un *e*, *VErgelius*, *VErginius*, et cela jusqu'au IVe siècle. Pour les accusatifs pluriels de la 3e déclinaison, l'usage paraît avoir tellement varié et avoir été si capricieux à Rome que nous sommes d'avis, avec M. Quicherat, de conserver la forme en *es,* ce qui rend la lecture plus courante en distinguant les génitifs des accusatifs. De même encore pour *ii,* qui avait prévalu au temps d'Aulu-Gelle. Mais pourquoi conserverions-nous *soboles* et *epistola* quand on n'a jamais écrit en latin que *suboles* et *epistula?* Il est certain qu'*epistola* est une invention du XVIe siècle. Pas un seul bon manuscrit, pas une inscription ne contiennent autre chose que *epistula.* Ne devrait-on pas renoncer aussi à mêler les lettres des diphtongues et à en faire un seul caractère, ce qui ne se trouve jamais dans les inscriptions ni dans les manuscrits?

Nous pourrions pousser bien plus loin cette énumération des formes où l'usage vulgaire a certainement tort contre les réformateurs. Avec l'autorité qu'il a acquise par toute une vie de travaux longuement mûris, avec le rôle que ses livres jouent dans notre enseignement, M. Quicherat eût été mieux placé que personne pour faire accepter dès maintenant certaines modifications de l'orthographe latine, les plus urgentes et les plus certaines. Est-il trop tard pour espérer qu'il veuille bien les appuyer enfin de son approbation et de ses exemples? Il n'en aurait que plus beau jeu pour faire ressortir et pour combattre ce qu'il y a d'incohérent et d'excessif dans les systèmes absolus contre lesquels il a toujours protesté.

Deux index, l'un des *lemmata* ou articles de Nonius, l'autre de tous les auteurs cités avec l'indication des ouvrages auxquels appartient la citation, rendent faciles les recherches. Quoique les éditions précédentes eussent déjà ces deux *index,* M. Quicherat a eu à les refaire de fond en comble, de manière à en expulser de nombreuses erreurs qui s'y étaient perpé-

tuées. Enfin, le premier M. Quicherat a retrouvé le titre du livre XVI de Nonius, livre qui manque dans tous les manuscrits, ce qui avait fait croire que Nonius n'avait écrit que dix-neuf livres : il est maintenant certain que son ouvrage se composait de vingt livres, et que le seizième était intitulé *De genere calciamentorum*, et consacré aux différentes espèces de chaussures.

On le voit par cette trop courte analyse, la France a encore des savants et produit des œuvres qui continuent dignement la tradition de ses grands érudits d'autrefois. Les savants de premier ordre n'ont jamais encore fait défaut à la France; ce qui lui manque, ce qui pourrait à la longue compromettre chez elle la haute culture de l'esprit, c'est la diffusion des habitudes et des méthodes scientifiques, c'est tout un public de patients et actifs *scholars* auxquels s'adressent des travaux comme l'ouvrage de M. Quicherat, c'est quelque chose comme les Universités allemandes, comme ces groupes d'étudiants en philologie et de professeurs obligés de se tenir au courant de la science qui se pressent autour de la chaire d'un George Curtius ou d'un Ritschl. Rien de pareil chez nous, dans l'ordre de la philologie classique, à ces laborieux ateliers où tous les ouvriers sont loin d'être des hommes supérieurs, je dirai même des hommes vraiment distingués, mais où chacun a sa tâche, sait manier l'outil, prépare une des pièces de la machine et concourt ainsi à l'œuvre commune. Chez nous, le personnel de la science est une armée qui n'aurait que des cadres; les bons officiers ne font pas défaut et les généraux sont souvent admirables, mais il n'y a pour ainsi dire point de soldats. G. PERROT.

Ephemeris epigraphica, Corporis inscriptionum latinarum supplementum, edita jussu Instituti archeologici romani. 1872. Fasciculus primus. Venit Romæ apud institutum, Berolini apud Georg. REIMERUM. 2 thalers par an.

On sait quel est le défaut des recueils comme le *Corpus inscriptionum græcarum* ou le *Corpus inscriptionum latinarum* qui est actuellement en cours d'exécution. Avec le développement qu'ont pris aujourd'hui les études épigraphiques, avec les découvertes incessantes qui se font sur tous les points de la Grèce, de l'Italie et en général de tous les pays où a fleuri jadis la civilisation antique, ces recueils sont bien vite arriérés; au bout de quelques années, un grand nombre de textes intéressants, épars dans différentes publications périodiques, sont venus s'ajouter à ceux qu'avait rassemblés le grand recueil, et contiennent souvent assez de faits nouveaux pour qu'il y ait lieu de modifier des interprétations et des conclusions qui avaient d'abord paru acquises à la science. Mais il est difficile au travailleur de se tenir au courant de toutes ces publications qui paraissent en différents pays et dans différentes langues : c'est ainsi que celui qui voudrait entreprendre aujourd'hui quelque recherche dont les inscriptions attiques lui fourniraient les principaux matériaux serait bien embarrassé s'il voulait être complet. Nombre de textes ont paru, à mesure qu'ils sortaient de terre, dans des journaux ou revues d'Athènes qui ne parviennent guère en Occident. Ajoutez à cela qu'avant d'avoir ces recueils,

tels que le *Corpus* grec et latin, à leur disposition, les savants qui s'occupaient d'épigraphie étaient forcés de se tenir au courant et de se composer une bibliothèque épigraphique où ils groupaient tous les mémoires, tous les recueils périodiques qui contenaient des textes; aujourd'hui il est à craindre que la commodité de consulter ces riches collections pourvues, au moins pour la partie latine, de tables fort bien faites, ne les pousse à borner là leurs efforts. Ils sont sûrs ainsi d'aller plus vite et d'avoir à s'imposer de moindres fatigues et de moindres dépenses; mais en revanche ils risquent de ne pas connaître tous les faits sur lesquels ils devraient asseoir leurs conclusions, de répéter telle ou telle assertion, d'adopter telle ou telle explication que quelque découverte récente, qui leur aura échappé, sera venue rendre insoutenable. C'est ce danger et cet inconvénient qu'a voulu éviter l'Institut de correspondance archéologique, en fondant le recueil que nous annonçons aujourd'hui. Malheureusement ce *journal épigraphique* n'est destiné qu'à former un supplément perpétuel au *Corpus inscriptionum latinarum.* Pour l'épigraphie grecque, Bœckh et ses continuateurs n'ont pas eu à temps cette idée si utile et si sage, et il est trop tard aujourd'hui. La masse des inscriptions grecques découvertes depuis l'achèvement du *Corpus* est déjà si considérable qu'il serait presque aussi simple de refaire le recueil tout entier sur un nouveau plan que de le mettre au courant par des suppléments. Quel dommage que, dès le lendemain du jour où M. Kirchhoff terminait l'admirable ouvrage commencé par Bœckh, une série de fascicules, analogues à ceux que l'on nous offre aujourd'hui pour l'épigraphie latine, ne soient pas venus nous offrir, groupés par province, tous ces textes que les fouilles d'Athènes, les voyages des membres de l'Ecole d'Athènes et des érudits de toute nation ne cessaient d'ajouter aux milliers d'inscriptions déjà connues! Que de temps serait épargné ainsi à tous ceux qui s'occupent de l'histoire de la Grèce, de ses monuments et de ses inscriptions!

L'avant-propos mis en tête de la présente publication indique brièvement les motifs qui ont décidé l'Académie de Berlin à ne pas même attendre, pour entreprendre ce journal, que fussent publiés tous les volumes du *Corpus* : il doit dès maintenant tenir l'œuvre au courant en fournissant, au fur et à mesure des trouvailles, des additions qu'il suffira de rapprocher des parties déjà livrées au public, afin d'avoir toujours l'ensemble des inscriptions alors connues pour telle ou telle province et telle ou telle classe de textes. Ceci n'empêchera pas de donner plus tard, quand se seront accrus ces nouveaux trésors, des suppléments dans le format même et sur le plan du *Corpus;* le journal n'a pour but que d'aller au plus pressé, de mettre, quelques semaines ou quelques mois tout au plus après la découverte, tout texte épigraphique de quelque importance à la disposition de ceux qu'il peut intéresser. En même temps, ce journal contiendra des dissertations et notices d'un caractère trop spécial pour intéresser dans une publication destinée à d'autres que des épigraphistes de profession. On trouvera donc ici, tout à la fois, et des textes inédits qui révéleront

des faits nouveaux, et des études sur tel ou tel point obscur de la science épigraphique, études où pourront beaucoup apprendre tous ceux qui veulent devenir connaisseurs en cette matière. Le journal paraîtra quatre fois l'an, en cahiers de 70 pages au moins; chaque volume aura ses index, qui seront fondus tous les cinq ou dix ans, suivant ce que l'on décidera plus tard, en des tables appelées, comme celles des publications de l'Institut de correspondance archéologique, à rendre de grands services à tous les amis de l'antiquité.

Ce premier cahier, dans lequel il faut voir surtout un spécimen et une promesse, s'ouvre par des additions au tome I du *Corpus*, additions tirées surtout des vases, des miroirs et des cistes, ainsi que de la nécropole de Préneste. Celle-ci a fourni une centaine d'inscriptions, non moins anciennes et moins curieuses que celles qui, à peu près en même nombre, ont été empruntées par les éditeurs du *Corpus* à ce même terrain. Les *Additamenta ad fastos anni Juliani* proviennent des fouilles faites par M. Henzen en 1867 et 1868 dans le bois sacré de la Dea Dia. Un petit nombre d'inscriptions, mais assez importantes, s'ajoutent à celles de l'Espagne et quelques autres aux graffiti de Pompéi. Ce qui forme la seconde partie du fascicule, ce sont les *Observationes epigraphicæ*, parmi lesquelles nous remarquons une importante notice sur la filiation des personnages qui, vers le commencement de notre ère, ont formé la célèbre famille des Julii Silani, apparentée à la famille Julia et mêlée à toute l'histoire du commencement de l'empire.

Pour montrer avec quel soin sera rédigé ce recueil périodique, qui doit prendre place dans la bibliothèque de tout épigraphiste, il suffit de dire qu'il est à Rome sous la direction de MM. Guillaume Henzen et de Rossi, à Berlin, où il s'imprime, sous celle de M. Mommsen. Nous pouvons être sûrs que rien d'important, en fait de textes latins, n'échappera à des hommes qui, depuis de longues années, sont accoutumés à centraliser entre leurs mains tous les renseignements épigraphiques destinés au *Corpus*. Que n'avons-nous, c'est le regret que nous exprimons encore en terminant, de pareils secours pour l'épigraphie grecque! G. PERROT.

Hérode Atticus, étude critique sur sa vie, par Paul VIDAL-LABLACHE, ancien membre de l'Ecole française d'Athènes. In-8. Thorin.

Commentatio de titulis funebribus Græcis in Asia Minore, par LE MÊME. In-8. Thorin, 1872.

La nouvelle génération de l'Ecole d'Athènes n'a pas, depuis quelques années, produit de travaux qui lui fassent plus d'honneur que ces deux thèses de M. Vidal-Lablache : il va sans dire que nous mettons en dehors de cette comparaison M. Albert Dumont, qui, par l'étendue et la variété de ses recherches comme par la précision de sa science et sa passion pour ces études, a pris rang tout d'abord parmi ceux qui seront des maîtres. M. Vidal-Lablache n'est pas de ceux qui, soit naturel défaut d'esprit, soit faute d'un conseil judicieux qui leur ait montré la voie, seront revenus de Grèce sans savoir encore pourquoi ils y étaient allés, et n'en auront

rapporté que des phrases vagues, des descriptions banales et tout ce bagage du rhétoricien dont nous avons tant de peine à nous débarrasser. Il a compris que ce qu'il y avait de mieux à faire en Grèce, c'était d'y apprendre ce que l'on n'apprendrait pas aussi bien à Paris, l'archéologie, l'épigraphie, l'histoire de l'art; c'était d'y compléter par l'étude des monuments ce que l'on avait appris de l'antiquité dans les auteurs, au lycée d'abord, puis à l'Ecole normale. Pourvu que maintenant il reste fidèle à ces recherches qui seules, par ce qu'elles nous révèlent de la vie et des mœurs des peuples anciens, peuvent sauver et renouveler chez nous les études classiques! M. Vidal-Lablache connaît la méthode, il l'a pratiquée sur le terrain, en voyageur intelligent et consciencieux; il sait puiser aux sources anciennes et modernes, il est familier avec les grandes collections épigraphiques et archéologiques; il a de la science, de la critique, l'art de distribuer ses matériaux dans un ordre heureux; il a ce talent, tout français, de composer et d'écrire qui distingue les meilleurs travaux sortis de l'Ecole d'Athènes. Il y a en lui l'étoffe d'un historien érudit de l'antiquité; pourvu qu'il ne se laisse pas improviser, par le caprice des bureaux, professeur de littérature étrangère ou de littérature française, et qu'il n'emploie pas une partie de sa vie à oublier ce que déjà il savait si bien et à mal apprendre ce qu'on le chargerait d'enseigner!

Le plus considérable des deux travaux que nous avons sous les yeux est naturellement la thèse française, l'essai sur Hérode Atticus. Tout ce qui se rapporte à ce curieux personnage a été recueilli avec soin et employé avec goût; l'auteur a même eu la bonne fortune de trouver, soit dans les auteurs, soit dans les inscriptions, quelques textes qui avaient échappé à ses devanciers ou bien qui avaient été mal compris. Hérode joue un rôle trop important dans la société grecque du temps des Antonins, dans ce siècle de la rhétorique et de la sophistique, Philostrate, dans ses *Vies des sophistes*, lui a fait une trop belle place, et surtout trop de monuments épigraphiques nous ont conservé son nom pour que l'érudition moderne ne se soit pas déjà souvent occupée de lui; mais jamais on n'avait étudié avec une aussi scrupuleuse attention jusqu'aux moindres des renseignements qui nous étaient parvenus, ni si bien replacé dans son vrai jour cette figure qui a son importance et son originalité. Nous recommandons surtout les dernières pages, la conclusion : M. Vidal y fait ressortir la différence de l'esprit romain et de l'esprit grec; il y retrouve, chez Hérode, tous les traits propres du génie grec, affaibli sans doute, dépourvu de la force créatrice, bien éloigné du grand goût et entaché d'une inguérissable affectation, mais toujours passionnément amoureux des choses de l'esprit et mettant au-dessus de tout les plaisirs qu'il donne. Hérode, possesseur d'une fortune énorme, célèbre par ses talents, honoré de l'amitié de deux princes dont il avait été le maître, élevé par leur amitié au consulat de la manière la plus honorable, allié à une des grandes familles de Rome, aurait pu suivre la carrière des plus hautes fonctions publiques et, comme le font vers cette époque tant de provinciaux, prendre part au

gouvernement de l'empire; mais ce que nous appelons la politique ne l'intéresse pas. Il préfère, dès qu'il le peut, revenir à Athènes, pour y vivre dans sa belle retraite de Képhissia, au pied du Pentélique, retraite d'où il était toujours prêt à sortir pour assister aux joutes de la parole et aux fêtes de l'éloquence; il emploie ses richesses à orner sa cité natale et beaucoup d'autres villes grecques de somptueux monuments; il attire auprès de lui les jeunes gens qui ont ce même goût des lettres, et, sans en retirer d'autre profit que le plaisir qu'il y trouve, il continue jusqu'au terme de sa vie à enseigner par ses leçons et ses exemples. C'est le type du professeur qui a la passion de son métier.

M. Vidal-Lablache a rendu cette étude agréable et piquante sans rien sacrifier des citations et des discussions nécessaires. Nous aurions voulu lui voir donner dans sa thèse le texte et la traduction des *inscriptions triopéennes;* il a beau dire qu'il s'est dispensé de les reproduire parce qu'on les rencontre partout, il n'en eût pas moins été commode, si on veut s'occuper d'Hérode Atticus, de posséder réunis dans ce même volume tous les textes qui le concernent, et ceux-ci sont de première importance. Mais la lacune la plus regrettable, c'est assurément le manque d'une étude approfondie consacrée aux monuments construits par Hérode; nous nous attendions à trouver ici, sur le théâtre qu'il a élevé à Athènes et sur les fouilles récentes qui y ont été faites, des détails qui eussent été dans cette thèse tout à fait à leur place. Nous regrettons enfin l'absence d'une table analytique, qui aurait aidé à retrouver sans perte de temps plus d'un renseignement que l'auteur donne en passant sur d'autres personnages contemporains d'Hérode ou sur le sens de tel ou tel terme, l'âge de tel ou tel monument.

La thèse latine, d'une lecture sans doute moins courante, n'en restera pas moins, elle aussi, comme une étude judicieuse et complète sur un point qui a son importance et son intérêt. Il s'agissait de remplir un programme qu'avait tracé, sous forme de question posée aux membres de l'Ecole française d'Athènes, l'Académie des inscriptions, programme dont voici le texte : « Rechercher, dans les auteurs anciens et dans les inscriptions grecques de l'Orient, les témoignages qui concernent l'architecture des tombeaux et les règlements relatifs à la consécration religieuse et à la protection civile de ces monuments. Interpréter ces divers témoignages en les ramenant, autant que possible, à l'unité d'un traité spécial sur cette matière que les découvertes modernes ont beaucoup éclairée. » Ce sont surtout les inscriptions de l'Asie Mineure qui ont fourni à M. Vidal-Lablache un grand nombre de renseignements qu'il a exposés clairement et bien classés. A l'aide de la table analytique, il sera toujours facile a quiconque aura à s'occuper d'une inscription analogue de trouver la page où l'auteur a placé les données qu'il a réunies sur telle ou telle disposition de ces actes funéraires, sur les différentes parties de ces monuments, sur les diverses causes de destruction qui ont rendu vaines tant de précautions sagement combinées. Pour tout ce qui touche aux inscriptions

funéraires, la dissertation de M. Vidal-Lablache peut remplacer avec avantage, et ce n'est pas là un mince service rendu aux travailleurs de tout pays, ces tables du *Corpus inscriptionum græcarum* si souvent promises et dont rien pourtant ne nous fait encore espérer la publication prochaine. G. PERROT.

Charlemagne législateur, étude sur la législation franque, par M. Francis MONNIER. Librairie académique Didier. In-8, 1872.

Cette intéressante étude, qui a été lue devant l'Académie des sciences morales et politiques, ajoute beaucoup à ce que l'on trouvera sur l'œuvre législative de Charlemagne soit dans l'*Histoire de la civilisation en France* de M. Guizot, soit dans les histoires générales, comme le livre de M. Henri Martin. L'auteur y fait porter ses observations particulièrement sur les capitulaires édictés à partir de 801, depuis le moment où Charlemagne, devenu empereur d'Occident, s'occupe d'établir une certaine uniformité dans les lois sous lesquelles il veut faire vivre les peuples divers réunis dans son vaste empire. L'auteur a travaillé soit sur les éditions des capitulaires connues en Italie, en Allemagne et en France, soit sur les manuscrits qui peuvent servir à les corriger et à les compléter. Son mémoire est bien composé, d'une lecture agréable et facile, d'un style soutenu qui aurait quelque penchant à tomber dans la solennité. Les conclusions en paraissent judicieuses. M. Monnier, en montrant tout ce qu'a tiré Charlemagne de la législation antérieure, ne cherche point du tout à diminuer l'opinion que l'on doit avoir de son génie, tout au contraire. Pour le faire mieux comprendre, il ne le rend pas moins admirable. ***

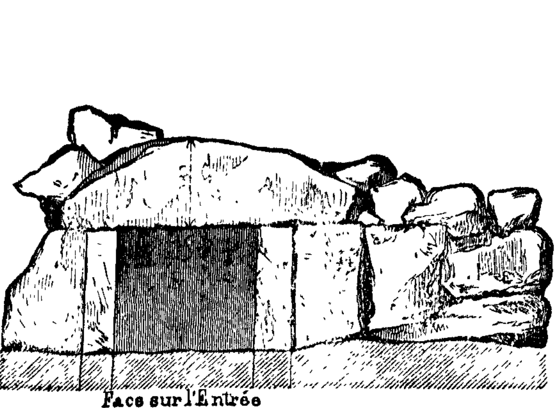
De la liberté et du hasard, essai sur Alexandre d'Aphrodisias, suivi du Traité du destin et du libre pouvoir, traduit pour la première fois en français par NOURRISSON. Didier, in-8, 1870.

Peu connu des modernes, Alexandre d'Aphrodisias, qui vivait sous Septime-Sévère et Caracalla, fut le commentateur le plus autorisé et le plus admiré des écrits d'Aristote, qu'il expliquait à Athènes dans la chaire de philosophie péripatéticienne. Dans l'ouvrage qui fait le sujet de ce travail, il a été plus loin ; il s'est montré penseur original et subtil. C'est certainement un des hommes qui, à ce double titre, ont, du second siècle de notre ère à la renaissance, exercé sur les esprits l'influence la plus profonde et la plus durable. Consacrées par son autorité, qui est demeurée inséparable de l'autorité même d'Aristote, les doctrines qu'expose Alexandre lui ont longtemps survécu ; jusqu'à la fin du XVIe siècle, elles servent de base aux théories et de thèmes aux controverses. A ce titre, M. Nourrisson a rendu un véritable service aux historiens de la philosophie en leur donnant une traduction française de ce curieux traité. L'essai qui précède cette traduction est intéressant. L'auteur, après y avoir réuni le peu que l'on sait de la vie et de la personne d'Alexandre, y expose et y discute ses idées. Ces pages méritent d'obtenir du public l'accueil que

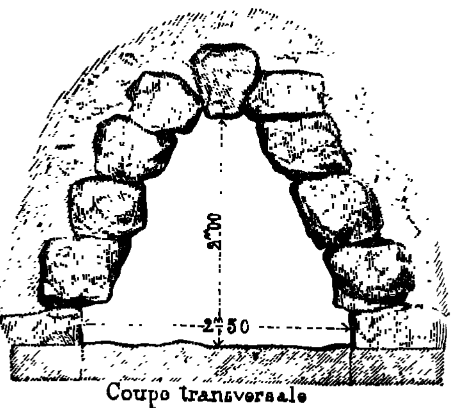
leur a fait l'Académie des sciences morales et politiques; bientôt après en avoir entendu la lecture, cette savante compagnie appelait M. Nourrisson à l'honneur de siéger dans ses rangs. ***

Le dieu Erge, note sur le paganisme dans les Pyrénées, par Ch. L. Frossard, architecte de la société Ramond. Paris, Grassart, 1872, in-8.

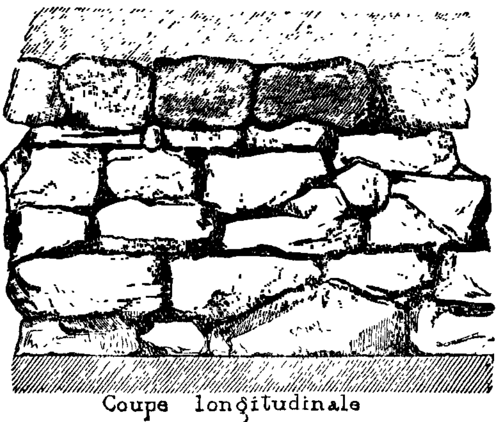
Cette brochure a le mérite de contenir un certain nombre d'inscriptions qui, dit l'auteur, sont la plupart inédites, et dont quelques-unes ont un réel intérêt pour l'histoire des cultes locaux du midi de la Gaule; mais il ne faut chercher ici ni méthode scientifique ni résultats démontrés. M. F., pour qui ces études ne sont qu'un accessoire, ne sait même pas citer avec précision. Ainsi il dresse une liste, qui pourrait avoir son importance et son utilité, des divinités topiques dont on a jusqu'ici trouvé le nom dans les textes épigraphiques des Pyrénées : or, certains de ces noms ne sont même pas accompagnés d'un renvoi à l'auteur qui les a cités. Là où se trouve ce renvoi, c'est sous cette forme : « cité par Du Mège, cité par La Boulinière. » Dans quel ouvrage? A quel endroit? Pour qui n'est pas déjà très-familier avec la bibliographie des ouvrages consacrés aux antiquités pyrénéennes, on n'en est guère plus avancé et les vérifications sont bien difficiles. ***



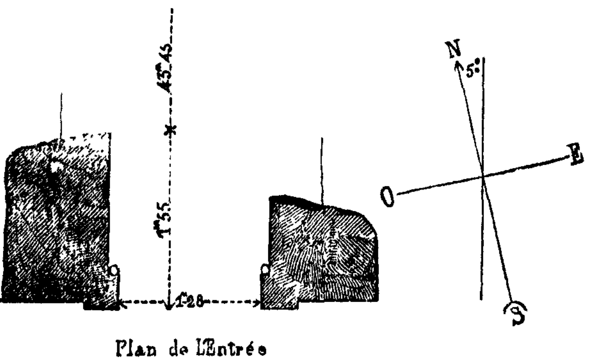
Face sur l'Entrée



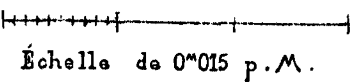
Coupe transversale



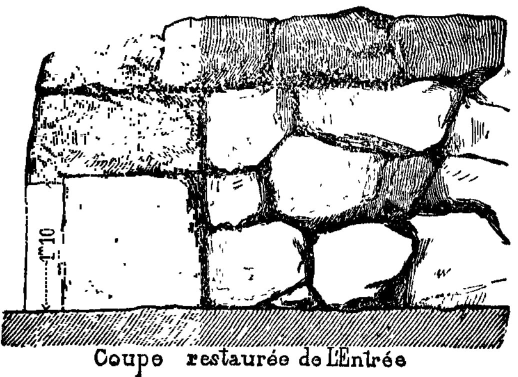
Coupe longitudinale



Plan de l'Entrée



Échelle de 0m015 p. M.



Coupe restaurée de l'Entrée

Boghaz-Keui. — Passage pratiqué dans le mur d'enceinte. — Plan, coupe et élévation.

LES

MONUMENTS DE LA PTÉRIE

(*Boghaz-Keuï, Aladja et Euïuk*)

(*Suite*) (1)

Les rochers voisins portent tous la trace du travail humain. M. Texier a décrit un souterrain qui, du lit du torrent, semble se diriger vers l'esplanade du palais; il signale aussi le rocher situé à l'ouest des ruines et « qui a été tranché de part en part de manière à présenter un passage dont les parois sont bien aplanies et verticales. » Nous n'avons pu vérifier ces indications, mais nous appellerons l'attention sur une découverte que nous avons faite à peu de distance, vers le sud des restes du palais. Là, après avoir contourné une éminence, on aperçoit, touchant au sol par son bord inférieur, une large surface de rocher qui a été taillée en talus légèrement incliné et soigneusement aplani. La partie supérieure du rocher est restée brute (2). Dans le champ, long de 6m50 et haut de 1m70, on compte dix bandes horizontales séparées par un trait en relief. Dans chacune de ces bandes on distingue des signes également en relief, haut d'environ 0m20. Sont-ce des caractères, sont-ce des personnages? Le tout a été tellement usé et effacé par les intempéries qu'il nous a été impossible de répondre à cette question. Avec notre planche sous les yeux on ne sera guère moins avancé que si l'on avait fait le voyage. L'épreuve photographique, prise par un soleil frisant qui faisait ressortir toutes les saillies, présente peut-être un

(1) Voir le numéro de mars.
(2) *Exploration*, planche 35.

aspect plus net que la face même du rocher, toute couverte de taches et de moisissures. Vers le milieu et dans le haut de cette surface, quelques-uns de ces signes sont assez bien conservés ; il semble que si c'étaient là des lettres et que l'on eût déterminé l'alphabet, on déchiffrerait au moins quelques mots. Dans l'état où les siècles ont mis cet ouvrage, il paraît pourtant bien difficile que l'on parvienne à en tirer quelques-uns des renseignements qu'il était chargé de transmettre à la postérité.

Plus loin, dans la même direction, on arrive à une forteresse qui occupe le sommet d'un énorme massif de rochers : c'est ce que les paysans appellent *Sari-kalé* ou « la forteresse jaune. » Un autre massif, plus éloigné vers l'ouest, forme aussi une petite citadelle qu'on nomme *Iénidjé-kalé* ou « la forteresse neuve. » C'est ce que M. Texier, nous ne savons pourquoi, appelle l'*Acropole*. Ces deux forts présentent de frappantes analogies. L'un et l'autre sont compris dans l'enceinte. Les rochers qui les portent se terminent, du côté du nord et de la basse ville, par de formidables escarpements, tandis que vers le sud ils tiennent au corps de la montagne, sur la pente de laquelle s'étagait la haute ville, et s'y rattachent par une sorte d'isthme. Nous avons pris la photographie de l'un et de l'autre, mais ne pouvant les reproduire toutes deux, nous avons donné celle où les murs sont le plus apparents (1).

La muraille qui couronne la crête de l'escarpement est construite en assez grand appareil ; les assises sont à peu près horizontales et la plupart des joints verticaux. Sur d'autres points, l'appareil est franchement polygonal. A mi-hauteur de la grande face verticale du rocher se trouve, dans une anfractuosité, une sorte de fenêtre rectangulaire formée, autant que l'on peut en juger à cette distance, de pièces de bois et de pierres ? Y a-t-il là trace d'une réparation hâtive et postérieure, comme celle dont nous avons cru reconnaître les restes à Pichmichkalési (2) ?

Du côté où s'interrompt le précipice, l'ouvrage est protégé par des ressauts et des tours qui suivent le mouvement du terrain ; on en trouvera, pour l'un de ces forts, le détail chez M. Texier. La partie antérieure de la plus grande de ces forteresses (3) est formée par une saillie du rocher qui domine le reste de cette citadelle ; on ne pouvait arriver à ce réduit qu'au moyen d'entailles pratiquées dans le

(1) Ibidem, planche 35.
(2) *Exploration archéologique*, p. 144.
(3) *Exploration*, planche 34.

roc, qui formaient une sorte d'échelle presque verticale; il n'y a point ici de véritables escaliers comme à Pichmichkalési (1). Ici, comme dans cette citadelle phrygienne, chaque fort contient une citerne creusée dans la pierre vive.

Hors de cette enceinte, plusieurs autres rocs isolés avaient été aussi garnis de murailles et de tours. On trouve les débris de ces ouvrages avancés sur les hauteurs, à droite et à gauche du torrent. Du fond de la vallée, on ne pouvait songer à escalader les précipices qui en forment les parois; mais l'ennemi, arrivant par les sommets, aurait pu songer à prendre à revers ces positions importantes; elles ont donc été protégées, de ce côté, par des murs d'appareil polygonal.

Entre ces ouvrages avancés et ces forteresses intérieures court l'enceinte qui enveloppe la ville. Ce que nous n'avons vu nulle part ailleurs, l'enceinte est ici revêtue, extérieurement, d'une sorte de glacis ou talus fort bien conservé en certains endroits. Ce glacis est formé par des pierres d'inégale grandeur, qui composent une sorte de pavé ou de dallage sur lequel on aurait quelque peine à marcher sans l'herbe et les buissons qui ont pris racine entre les joints. Il devait être aisé d'y faire rouler des blocs de rocher sur l'assaillant et de le renverser sur cette surface unie, glissante et d'une pente rapide. Ce talus forme l'une des faces d'un fossé profond, qui servait à isoler l'enceinte des hauteurs voisines.

L'appareil de cette muraille est loin d'être partout le même. Auprès des portes, il est, au moins extérieurement, très-soigné, et formé de grands blocs qui tendent presque partout à des joints horizontaux. Le parement intérieur, formé de plus petits matériaux, est encore debout sur une hauteur de près d'un mètre. Le rempart a 4^{m}50 d'épaisseur; la partie centrale, entre les deux revêtements, en est formée par un remplissage en moellons et petites pierres. La porte principale paraît être celle qui est située au sud et dont M. Texier a donné une description et un dessin (2). Ornée de deux têtes de lion qui faisaient saillie sur le jambage, elle devait être d'un assez bel effet. Aucune précaution n'avait d'ailleurs été négligée pour en rendre l'accès difficile. Elle s'ouvrait dans un rentrant de trois mètres, et on y arrivait par un chemin oblique qui s'élevait sur le glacis et que l'on ne pouvait suivre sans prêter le flanc.

On avait voulu aussi ménager à la garnison le moyen de commu-

(1) Page 144 et pl. 8.

(2) *Description de l'Asie Mineure*, t. I, p. 213 et 228, pl. 81.

niquer aisément avec le dehors. Sur plusieurs points nous remarquons les restes de passages étroits pratiqués au-dessous de la muraille et débouchant en bas du talus, dans le fossé. Le plus remarquable est celui qui avait aussi attiré l'attention de M. Texier et qui se trouve dans la partie la plus élevée de l'enceinte, là où le sol est couvert par un bois de petits chênes; nous en donnons le plan, la coupe et l'élévation (1). Il est formé par cinq assises doubles de pierres brutes, posées en encorbellement et contrebuttées au sommet par une rangée de blocs qui forment une sorte de clef de voûte, pendante presque partout (2). La porte qui donne dans le fossé est encore intacte, des trous de gonds y sont visibles; mais en arrière du bloc qui forme le linteau, la voûte est effondrée. Par cette ouverture, on peut entrer dans le couloir et le suivre jusqu'à 45 mètres de distance : il va du sud au nord et s'élève suivant une pente assez marquée. A une seconde visite, en suivant avec la boussole sur le talus la direction du souterrain, nous découvrîmes l'issue intérieure du corridor, cachée derrière le rempart sur lequel passait la muraille et au sommet duquel se trouvait une porte. A cette porte appartenaient des pierres énormes ornées d'une moulure en forme de doucine grossière et gisant sur le sol. Pour en revenir au corridor souterrain, peut-être l'issue par laquelle il débouchait dans le fossé était-elle masquée par des buissons, de manière à favoriser une surprise. Ce curieux couloir rappelle celui qui règne dans les murs de Tirynthe; seulement, si les blocs sont ici plus petits, le couloir a environ 15 mètres de plus qu'à Tirynthe.

Sur un petit plateau, dans l'enceinte, à peu de distance du point où y aboutit ce souterrain, se voit une aire qu'entourent des fondations en gros blocs qui dessinent des redans.

Entre ces restes de murs, on distingue des traces de scellement et une grosse pierre qui porte une moulure en gorge. Il y avait là quelque édifice public ou peut-être un poste fortifié destiné à surveiller les abords de la porte du corridor.

Ce serait donc une intéressante entreprise que de relever tout ce qui reste de cette enceinte, de ses forts détachés et de ses ouvrages avancés. De ce travail on tirerait toute une étude sur l'art de la fortification tel que l'entendaient les Assyriens et les Mèdes. On rencontrerait plus d'une analogie entre les dispositions dont nous trou-

(1) Voir *Description de l'Asie Mineure*, pl. 82, fig. IV. M. Texier n'a donné que le moins intéressant, la poterne vue du dehors.

(2) Voir la planche 7, dans la *Revue*.

vons ici la trace et celles que nous révèlent, outre les ruines mêmes, les bas-reliefs assyriens où sont figurées des scènes de guerre; ces bas-reliefs aideraient l'architecte à restituer les remparts, les tours et les portes de cette cité cappadocienne.

Il resterait à voir en quoi les procédés des ingénieurs orientaux diffèrent ou se rapprochent de ceux qu'ont suivis les ingénieurs grecs, et si les Grecs, pour leur architecture militaire comme pour l'architecture et les sculptures de leurs temples, ont eu pour premiers maîtres les artistes qui avaient élevé et décoré Babylone, Ninive, Ecbatane et Persépolis.

G. PERROT. — E. GUILLAUME.

(*La suite prochainement.*)

UNE

STÈLE DU TEMPLE DE JÉRUSALEM[1]

Quand on suit, à partir du *Tariq-bâb-el-Amoûd*, la rue considérée par la tradition chrétienne comme une section de la *Voie douloureuse*, on passe successivement (de l'ouest à l'est) devant l'hospice autrichien, sous l'arc romain dit de l'*Ecce Homo*, devant l'établissement des Dames de Sion, devant la caserne, le long de la face septentrionale du *Haram* (esplanade sacrée de la grande mosquée), entre l'église de Sainte-Anne et le *Birket Israïl*, et l'on aboutit à la porte Saint-Étienne, ou Bâb Sitti-Myriam, qui donne sur la vallée du Cédron. Lorsque, en prenant cette direction, on a laissé à main droite la caserne, et à main gauche une rue montante, perpendiculaire à la Voie douloureuse, on s'engage sous une assez longue voûte ogivale, à l'extrémité de laquelle on remarque, à main droite, la porte Bâb-el-Atm, par où l'on a sur la mosquée d'Omar une merveilleuse échappée. A main gauche, et faisant face à cette porte, on voit, donnant sur un petit cimetière musulman, une sorte de baie grillée, pratiquée dans un mur construit en gros blocs à bossages (à forte projection) et flanqué d'une espèce de contrefort du même appareil. Le cimetière ne contient que quelques tombes de cheikhs morts en odeur de sainteté, et appartenant probablement à la *Médrésé* (école supérieure) qui s'élevait jadis derrière ce mur d'aspect si caractéristique.

De bonne heure l'attention des archéologues avait été attirée sur ce point, et plusieurs d'entre eux, attachant une importance peut-être trop grande à la taille de matériaux qu'on ne saurait, d'ailleurs, affirmer être *in situ*, ont voulu voir là le reste d'un antique édifice de la Jérusalem juive. Les uns inclineraient à en faire, opinion certainement insoutenable aujourd'hui, un des angles de la forteresse Antonia; d'autres, s'appuyant ingénieusement sur un passage très-

(1) Lu à l'Académie des inscriptions le 1er mars 1872.

précis de Josèphe, sur l'existence de sépultures en cet endroit, et sur la perpétuité des traditions qui existe à un degré vraiment remarquable en Palestine, ont proposé de placer là le tombeau d'un roi de Judée, Alexandre Jannée. Je n'ai pas à discuter à présent ce qu'il peut y avoir de plus ou moins fondé dans ces hypothèses, et je n'entre dans ces détails que pour mieux indiquer l'endroit où j'ai eu la bonne fortune de faire la découverte consignée dans cette note.

On peut pénétrer facilement à l'intérieur de la Médrésé, par une large porte située un peu au-delà de la baie grillée, et en retraite. On débouche dans un vestibule à ciel ouvert, bordé des deux côtés de *mastabas* (espèces de banquettes de pierre). En avançant de quelques pas, on trouve à main gauche une petite porte donnant dans l'enclos exigu servant de cimetière, que l'on aperçoit de la rue. En laissant cette porte, on rencontre devant soi les premiers degrés d'un escalier étroit, menant à l'étage supérieur, et, à côté, l'entrée d'un long couloir au fond duquel on trouve à gauche une porte ouvrant sur une vaste cour dallée; à droite est une énorme voûte ogivale, présentant l'aspect ordinaire du *liwân* arabe, et occupant tout ce côté de la cour. A droite et à gauche de ce liwân, sont encastrés dans le mur, et à une grande hauteur, deux *tarîkhs* arabes gravés sur marbre et relatifs à la fondation de la Médrésé. Les trois autres côtés de la cour sont bordés de petites chambres dont les portes s'ouvrent sur cette cour. Le côté opposé à la grande voûte offre une voûte analogue, mais de dimensions bien moindres, recouvrant un petit vestibule sur lequel donnent deux chambres.

Depuis bien longtemps, la Médrésé est veuve de professeurs et d'étudiants; elle tombe en ruines, et n'est plus habitée que par quelques pauvres familles musulmanes qui s'y sont installées tant bien que mal, grâce à la tolérance des administrateurs du *waqouf*, à qui elles payent, ou sont censées payer, un maigre loyer. Du côté de l'est, la Médrésé et ses dépendances sont contiguës à un grand terrain vague planté de *sabours*, qui se prolonge le long de la Voie douloureuse, et s'appuie à la rue qui recoupe cette voie à angle droit, et à une ruelle perpendiculaire elle-même à cette rue.

Le 26 mai de l'année dernière, ayant eu la curiosité de pénétrer dans ce terrain que je n'avais pas encore eu l'occasion d'explorer, j'escaladai le mur d'enclos et m'engageai au milieu des raquettes épineuses des sabours. J'arrivai ainsi jusqu'à la Médrésé, où j'entrai, introduit par un des habitants qui fit d'abord quelques difficultés à cause de la présence du *harîm*, mais dont il ne me fut pas malaisé de faire taire les scrupules. Une fois dans la vaste cour dé-

crite plus haut, je fixai d'abord mon attention sur les deux tarîkhs arabes, qui, du reste, sont déjà connus, puis je commençai, suivant la méthode qui m'a toujours réussi, à examiner de près, et pour ainsi dire bloc par bloc, les constructions adjacentes. Arrivé à la petite voûte faisant face au grand liwân, je découvris tout à coup, presque au ras du sol, deux caractères grecs gravés sur un bloc formant l'angle du mur sur lequel reposait la petite voûte : Ο͟. C'était évidemment la fin d'une ligne qui s'enfonçait verticalement dans la terre. Frappé du bel aspect graphique de ces lettres, je commençai, avec l'aide d'un des musulmans habitant la Médrésé, à gratter et creuser pour dégager quelques autres caractères. Après quelques minutes de travail, je vis apparaître un magnifique Σ de la belle époque classique, comme jamais il ne m'avait été donné d'en relever dans les inscriptions que j'avais découvertes jusqu'à ce jour à Jérusalem.

Évidemment, j'avais affaire à un texte important par sa date, sinon par son contenu ; je me remis à l'œuvre avec une ardeur facile à comprendre. Le musulman qui m'aidait, s'étant, sur ces entrefaites, procuré une *fas* ou pioche chez un voisin, la fouille put être poussée plus activement. Je vis successivement apparaître les lettres ΕΙ, dont la première, l'*epsilon*, confirmait la valeur épigraphique du Σ ; puis le mot ΑΛΛΟΓΕΝΗ, *étranger*, que je reconnus sur-le-champ. Ce mot me remit aussitôt en mémoire le passage de Josèphe qui parle d'inscriptions destinées à interdire aux Gentils l'accès du Temple ; mais je n'osais croire à une trouvaille aussi inespérée, et je m'appliquai à chasser de mon esprit ce rapprochement séduisant, qui continua toutefois de me poursuivre jusqu'au moment où j'arrivai à la certitude.

Cependant la nuit était venue ; je dus, pour ne pas exciter les soupçons des habitants de la Médrésé par une insistance inexplicable pour eux, suspendre le travail. Je fis reboucher le trou et je partis très-troublé de ce que je venais d'entrevoir.

Le lendemain, de grand matin, je revins avec les instruments nécessaires, et je fis attaquer vigoureusement la fouille. Après quelques heures d'un travail que je ne perdais pas de l'œil, et pendant lequel je vis naître un à un et copiai avec des émotions croissantes les caractères de la belle inscription que j'ai l'honneur de soumettre aujourd'hui à l'Académie, le bloc et toute sa face écrite étaient mis au jour.

J'essayai de déchiffrer l'inscription sur place ; mais je dus y renoncer, tellement elle était défavorablement placée. En outre, beaucoup de caractères étaient empâtés de terre et d'un ciment adhérent

qui masquait les creux; quelques-uns même avaient été mutilés par des coups de pince et de marteau donnés pendant la mise en place de la pierre par les maçons arabes. Je me bornai à constater que le bloc appartenait à l'assise de fondation du mur, et j'en pris les mesures le plus exactement possible. A ce moment un vieil *éfendi*, prévenu par une des femmes de la maison qu'un *Franc* était en train de fouiller dans la Médrésé, probablement pour y découvrir des trésors, accourut comme un furieux, gesticulant et vociférant. J'eus toutes les peines du monde à le calmer, en lui expliquant ce dont il s'agissait en réalité. J'y parvins enfin, et je pus poursuivre mon travail. Après avoir fait élargir la tranchée, je nettoyai soigneusement la pierre avec une brosse dure pour enlever le ciment, et je pris du texte un estampage aussi bon que me le permettaient les conditions où je me trouvais. Le vieil éfendi s'était installé à côté de moi et me surveillait de près. Il voulut bien me laisser prendre l'estampage, mais sur le chapitre de l'extraction de la pierre il fut intraitable; il s'y opposa formellement en qualité de copossesseur et d'administrateur du *waqouf*.

Le mieux était, en face de ce fâcheux empêchement, d'ajourner toute tentative dans ce sens. Mon estampage détaché, je fis recouvrir de mortier toute la face écrite, et consciencieusement reboucher le trou, de sorte qu'il n'y parut plus en rien. L'*éfendi* se retira satisfait, et j'emportai mon estampage.

Après une étude qui ne fut pas sans difficultés, je parvins à déchiffrer entièrement l'estampage, et, comprenant la valeur inappréciable du monument que je venais de découvrir, je pris le sage parti de laisser dormir les choses, afin de ne rien ébruiter parmi les importuns et les indiscrets qui ne manquent pas dans une petite ville comme Jérusalem. J'ai appris cependant, beaucoup plus tard, que le gouverneur de Jérusalem, fort amateur, à un certain point de vue, d'objets et d'inscriptions antiques, ayant eu vent de mes faits et gestes, avait, quelques jours après, dépêché un émissaire sur les lieux pour fouiller au même endroit et examiner la pierre, qui, masquée par l'épais badigeon dont je l'avais prudemment fait enduire, parut à des yeux inexercés n'être qu'un simple bloc anépigraphe.

Toutefois je jugeai convenable de signaler sans retard aux savants l'existence d'un aussi rare monument. Je rédigeai sur cette découverte une note très-brève, où je publiai le texte, la traduction et quelques remarques, mais en évitant tout détail sur l'emplacement de l'inscription et les circonstances qui en avaient accompagné la découverte. Les événements qui se passaient alors à Paris, et dont

nous ignorions encore l'issue, me forcèrent à adresser cette note à l'*Athenæum* de Londres, qui l'inséra dans son numéro du 8 juillet 1871.

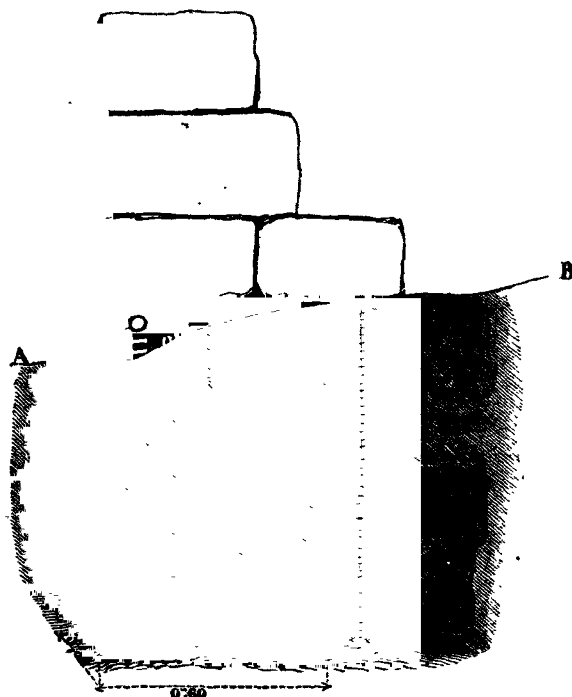
Je mis alors tout en œuvre, afin d'arriver à conquérir pour le Louvre cette précieuse relique. Il serait trop long de raconter ici toutes les démarches que j'ai vainement essayées dans ce but, du mois de mai au mois de septembre, époque à laquelle j'ai quitté Jérusalem. Malgré des sacrifices considérables, je n'aboutis malheureusement à rien. La propriété, ou plutôt la possession de la Médrésé était divisée, suivant l'habitude musulmane, en vingt-quatre fractions ou *qirât*, réparties entre je ne sais combien de personnes appartenant aux trois grandes familles des Dénèf, des Djâr-Allah et des Mouwaqqat. On ne pouvait remuer une seule pierre sans le consentement de tous. Le vieil éfendi dont j'ai raconté plus haut l'incartade fut particulièrement rebelle à tous mes efforts. Une dernière tentative que je fis en désespoir de cause, au moment de partir de Jérusalem, fut couronnée de l'insuccès le plus complet. J'en fus pour mes frais d'éloquence et de bourse. Le seul résultat que j'obtins fut que le bruit de ce nouvel essai étant venu aux oreilles du gouverneur, il comprit cette fois qu'il s'agissait bien décidément d'une trouvaille de valeur et donna l'ordre de faire transporter la pierre au Seraï, sans autre forme de procès. La translation eut lieu le jour même de mon départ, et j'en reçus la nouvelle au moment où je mettais le pied dans l'étrier. J'ignore jusqu'à ce jour ce qu'il est advenu du monument. J'ai appris seulement, depuis mon départ, que cet incident ayant eu un certain retentissement à Jérusalem, de maladroits faussaires avaient exécuté de grossières copies de cette inscription pour exploiter la crédulité des Européens. J'ai moi-même, à deux reprises différentes, reçu des estampages pris sur ces textes apocryphes, et dont on me proposait de me vendre les originaux.

II

La pierre qui nous occupe est, à en juger par les deux seules faces que j'aie pu mettre à nu, un parallélipipède rectangle mesurant, à $0^m,01$ près (1), 39 × 90 × 60 centimètres. La matière est la pierre

(1) Mon carnet me donne pour la mesure, prise la première fois, de la largeur la cote $0^m,39$, et pour la même mesure prise de nouveau le lendemain, $0^m,40$.

la plus dure du pays, dite ***Mizé-Yahoûdi*** (Mizé juif), espèce de calcaire compact qui fait feu sous le marteau. Le bloc était placé de champ sur une de ses petites faces, de sorte que les lignes d'écriture étaient perpendiculaires à la surface du sol.



Il est remarquable que cette pierre, qui provient, comme nous l'allons voir, de l'ancien temple juif, n'a pas été transportée à une bien grande distance de sa place originelle. En effet, l'endroit où je l'ai découverte n'est pas éloigné de plus d'une cinquantaine de mètres du ***Haram-ech-cherif***, le ***hiéron*** des Juifs. Il est vraisemblable qu'elle aura été utilisée parmi les matériaux de construction lors de l'édification ou de la réparation de la Médrésé. Il serait assez intéressant de savoir à quelle époque cette construction a eu lieu. J'ai compulsé l'ouvrage de Mudjîr-ed-dîn (1) et lu attentivement la description qu'il donne des divers édifices musulmans énumérés par lui comme

(1) *Kitâb el-uns el-djélîl fî tarîkh el-qouds wel-hhalîl.* Texte arabe imprimé à Boulaq, p. 389-393. Les deux tarîkhs arabes encastrés aux côtés du grand liwân pourraient fournir quelques indications à ce sujet. Malheureusement ils étaient placés trop haut pour que je pusse les lire sans le secours d'une lorgnette.

existant à son époque le long de la face nord du Haram. Mais je n'ai pu trouver le nom de *Hanefiyé* sous lequel est désignée la Médrésé actuelle; faut-il en conclure que cette Médrésé a été élevée postérieurement au XVI[e] siècle, ou bien a reçu après cette date une nouvelle destination se traduisant par un changement de nom?

L'inscription se compose de sept lignes en belles et grandes lettres vraiment monumentales d'aspect et de forme, surtout lorsqu'on les compare à celles de toutes les inscriptions grecques trouvées jusqu'à ce jour à Jérusalem. Quelques caractères ont souffert, notamment au commencement des lignes, mais il est facile de les restituer. La transcription littérale donne :

ΜΗΘΕΝΑΑΛΛΟΓΕΝΗΕΙΣΠΟ
ΡΕΥΕΣΘΑΙΕΝΤΟΣΤΟΥΠΕ
ΡΙΤΟΙΕΡΟΝΤΡΥΦΑΚΤΟΥΚΑΙ
ΠΕΡΙΒΟΛΟΥΟΣΔΑΝΛΗ
ΦΘΗΕΑΥΤΩΙΑΙΤΙΟΣΕΣ
ΤΑΙΔΙΑΤΟΕΞΑΚΟΛΟΥ
ΘΕΙΝΘΑΝΑΤΟΝ̄

Μηθένα ἀλλογενῆ εἰσπορεύεσθαι ἐντὸς τοῦ περὶ τὸ ἱερὸν τρυφάκτου καὶ περιβόλου · ὃς δ' ἂν λήφθῃ ἑαυτῷ αἴτιος ἔσται διὰ τὸ ἐξακολουθεῖν θάνατον.

« Que nul étranger ne pénètre à l'intérieur du *tryphactos* (balustrade) et de l'enceinte (*péribole*) qui sont autour du *hiéron* (esplanade du temple) : celui donc qui serait pris (y pénétrant, εἰσπορευόμενος *s.-ent.*) serait cause (*litt.* coupable, responsable envers lui-même) que la mort s'ensuivrait (pour lui). »

Laissons de côté, pour le moment, les différentes questions de détail que soulève ce texte, pour ne nous attacher qu'à en établir l'origine et l'identité.

Josèphe nous apprend, en deux endroits différents, qu'il y avait dans le temple d'Hérode des stèles placées de distance en distance avec des inscriptions, *en grec et en latin*, portant défense aux étrangers de franchir les enceintes sacrées. Dans le premier passage, l'historien juif dit qu'après avoir traversé l'espace hypèthre qui s'étendait entre les portiques extérieurs et le second hiéron, on trouvait :

« Une balustrade (*dryphactos*) de pierre, s'étendant tout autour, haute de trois coudées, et fort élégamment travaillée; *là* (?) se dres-

saient, à intervalles égaux, des stèles destinées à avertir de la loi de la pureté, *les unes en lettres grecques*, les autres en lettres latines, (à savoir) que l'*étranger ne devait pas entrer dans le Saint*. On appelait en effet *saint*, le deuxième hiéron. »

...... δρύφακτος περιβέβλητο λίθινος, τρίπηχυς μὲν ὕψος, πάνυ δὲ χαριέντως διειργασμένος. Ἐν αὐτῷ δ' εἱστήκεσαν ἐξ ἴσου διαστήματος στῆλαι, τὸν τῆς ἁγνείας προσημαίνουσαι νόμον, αἱ μὲν Ἑλληνικοῖς, αἱ δὲ Ῥωμαϊκοῖς γράμμασι, μὴ δεῖν ἀλλόφυλον ἐντὸς τοῦ ἁγίου παριέναι. Τὸ γὰρ δεύτερον ἱερὸν ἅγιον ἐκαλεῖτο. (Josèphe, *Guerre juive*, V, 5 : 2.)

Dans le second passage, Josèphe, après avoir décrit les portiques extérieurs et la première enceinte (péribole), ajoute :

Τοιοῦτος μὲν ὁ πρῶτος περίβολος ἦν, ἐν μέσῳ δὲ ἀπέχων οὐ πολὺ δεύτερος, προσβατὸς βαθμῖσιν ὀλίγαις, ὃν περιεῖχε ἑρκίον λιθίνου δρυφάκτου, γραφῇ κωλῦον, εἰσιέναι τὸν ἀλλοεθνῆ, θανατικῆς ἀπειλουμένης τῆς ζημίας. (*Antiq. jud.*, XV, 11 : 5.)

« Tel était le premier (extérieur) péribole; à peu de distance, au milieu, s'élevait le second (péribole); quelques degrés y donnaient accès et il était entouré d'une clôture consistant en une balustrade de pierre, avec l'interdiction par écrit aux étrangers d'y entrer *sous peine de mort*. »

La précision de ces textes et la manière absolue dont ils concordent avec celui que nous étudions, dispense de tout commentaire. Il est superflu de démontrer que notre monument est justement une de ces stèles.

Cette inscription confirme d'une manière éclatante l'exactitude scrupuleuse des descriptions de Josèphe. Les similitudes existent jusque dans les expressions les plus importantes, celles qui sont les dénominations des diverses parties du Temple : le *hiéron*, le *péribole*, le *dryphactos*. La légère et curieuse altération qui affecte ce dernier mot (*tryphactos*), dans le texte épigraphique, n'est produite que par un accident de prononciation vulgaire; elle s'explique d'autant mieux que le vocable s'est singulièrement écarté de son sens étymologique de *clôture en bois* (δρῦς + φράσσω), écart encore plus frappant quand on rencontre dans Josèphe ce mot accompagné de l'épithète λίθινος (de *pierre*). La variante ἀλλόφυλος, au lieu de ἀλλογενής, peut être facilement négligée, surtout lorsqu'on voit Josèphe, dans un autre passage, remplacer ἀλλόφυλος par ἀλλοεθνής.

L'âge de notre inscription est facile à préciser; les considérations épigraphiques sont ici pleinement d'accord avec les textes historiques pour nous permettre de rapporter avec certitude l'exécution

de notre inscription au règne d'Hérode le Grand, c'est-à-dire aux dernières années du premier siècle avant Jésus-Christ. Josèphe mentionne ces stèles à propos de la reconstruction du temple juif par ce prince, et nous verrons tout à l'heure que ce sont précisément les agrandissements opérés par Hérode qui avaient nécessité l'érection de signes indiquant que les païens, tolérés dans les parties récemment annexées du nouveau temple, ne pouvaient pénétrer dans aucune des enceintes sacrées de l'ancien.

Ainsi une des premières conséquences, et ce n'est pas la moindre, à tirer de cette découverte, c'est la détermination d'un point fixe dans l'échelle épigraphique des textes grecs découverts ou à découvrir à Jérusalem. Nous devons, du reste, rappeler ici que notre inscription est le plus ancien texte grec fourni par Jérusalem (si pauvre d'ailleurs sous ce rapport), puisqu'il est probablement antérieur de quelques années à la naissance du Christ, et qu'il a été, en tout cas, assurément contemporain et témoin de ses prédications dans le Temple.

Cette inscription offre quelques particularités philologiques qu'il n'est pas sans intérêt de relever, parce qu'elles sont de nature à jeter un jour inattendu sur certains traits caractéristiques du dialecte grec en usage alors chez les Juifs. La forme attique μηθένα pour μηδένα ne présenterait rien d'insolite si, rapprochée de l'orthographe τρυφάκτου pour δρυφάκτου, elle ne paraissait indiquer chez les Juifs une tendance organique à substituer le son *t* au son *d*. Il est difficile de deviner si la barre additionnelle qu'on remarque au milieu du Σ de αἴτιος et celle qui surmonte le N de θάνατον sont accidentelles ou intentionnelles. Cette dernière pourrait-elle avoir la valeur d'un signe final équivalent à notre ·/.?

A part ces remarques, l'orthographe et le style ne prêtent à aucune observation particulière. On ne peut qu'admirer dans cette brève inscription l'énergique concision et en même temps la précision extrême de la rédaction, qui sont les premières qualités d'un article de loi.

III

Envisagée uniquement au point de vue matériel et extérieur, cette stèle, la seule relique qu'on puisse aujourd'hui affirmer, sans hésitation, appartenir au Temple, présente un grand intérêt par cela même qu'elle était partie intégrante de ce vénérable édifice, et que

son aspect seul et ses dimensions peuvent être déjà pour l'archéologie le point de départ d'études fécondes, en lui apportant d'inestimables données.

En examinant de près la manière dont la pierre a été travaillée, il sera possible de déterminer, par les traces qu'il a laissées à sa surface, l'outil et le procédé employé pour le manier, et de recueillir par conséquent des indications techniques qui seront des arguments d'un grand poids et hâteront la solution de cet intéressant procès, encore pendant, de la distinction des appareils dits Salomonien et Hérodien. On a déjà constaté, dans les blocs hétérogènes de diverses sections antiques de l'enceinte du Haram, des différences spécifiques très-nettes; mais jusqu'à présent il fallait, par suite de l'absence d'un point fixe de comparaison, l'intervention d'une hypothèse pour identifier chronologiquement ces différences relatives. Nous possédons maintenant un spécimen de date certaine, un étalon auquel on peut rapporter, comparer et mesurer tout le reste.

Les dimensions de notre bloc sont également un sujet d'étude d'un rare intérêt, et par lui-même et par les conséquences qui peuvent en découler pour une restauration raisonnée du Temple. On sait les discussions engagées sur le système métrologique suivi, sinon dans la construction du Temple antérieurement à Hérode, du moins dans sa reconstruction sous ce prince. On n'est pas d'accord sur la longueur exacte de la coudée en usage alors chez les Juifs, et si l'on arrivait à résoudre cette question, on comprend les facilités nouvelles qu'on trouverait dans l'application des résultats à l'identification des blocs hétérogènes de l'enceinte du Haram : les indications techniques d'une part, le calcul des proportions de l'autre, seraient des éléments de certitude presque absolue pour la diagnose des blocs hérodiens.

Il aurait fallu, pour arriver à des résultats mathématiquement exacts, faire ce que je n'ai malheureusement pu faire par suite des circonstances tout à fait défavorables dans lesquelles j'ai dû opérer : prendre toutes les dimensions à un millimètre près, avec une règle graduée. Les mesures que j'ai relevées à deux reprises différentes l'ont été à l'aide d'un mètre en étoffe, et j'ai forcément négligé, s'il y en avait, les fractions de centimètres en millimètres. De plus, une des trois dimensions, celle de l'épaisseur, a été notée par moi à une première épreuve $0^m,40$ et à une seconde $0^m,39$. Dans les calculs suivants, j'adopterai un chiffre intermédiaire entre les deux. Les deux autres dimensions, longueur et hauteur, sont respectivement $0^m,90$ et $0^m,60$.

Je ne puis donc présenter les conclusions ci-dessous que comme

provisoires et subordonnées à une étude plus précise de l'original; l'estampage ne pouvant aucunement y suppléer sous se rapport.

En admettant que ces nombres ronds de centimètres, 90 et 60, soient exacts, quelques tâtonnements, qu'il serait trop long et inutile de reproduire ici, montrent bien vite que ces deux longueurs sont des dérivés immédiats de la coudée antique de 0m,450, c'est-à-dire de la coudée vulgaire égyptienne qui a dû être vraisemblablement adoptée par les Hébreux.

En prenant comme point de départ cette coudée de 0m,450, nous voyons en effet que (1) :

0m,90 (longueur) = 2 coudées (12 palmes).
0m,60 (hauteur) = 1 1/3 coudée (8 palmes).

Quant aux nombres 0m,39 ou 0m,40, représentant la troisième dimension, celle de l'épaisseur, si nous prenons entre les deux un chiffre moyen de 0m,39375, nous trouvons, en le rapportant à la même coudée, que

0m,39375 (épaisseur) = 5 palmes + 1 doigt.

Il semblerait au premier abord que l'unité réelle de mesure ait été la coudée (2), dont nous avons dans le premier nombre un multiple exact : long. = 2c, et que nous retrouvons dans le second accompagnée d'un sous-multiple exact aussi : haut. = 1 1/3c (1c + 2p). Mais dans le troisième nous n'en avons qu'une fraction improbable : épaisseur = 3/4c. La coudée se subdivisait en sixièmes, mais non pas en quarts.

Il paraît plus simple de penser que les dimensions sont calculées d'après le palme : 12, 8 et 5. L'épaisseur a un doigt en plus du nombre exact de palmes, 5, ce qui peut s'expliquer par quelque nécessité architecturale (3).

Si l'on essaye de rapporter nos longueurs aux mesures philété-

(1) Pour plus de commodité, nous rappellerons que la coudée de 0m,450 se subdivise en six palmes de 0m,075, et le palme en 4 doigts de 0m,01875.

(2) La coudée vulgaire de 0m,450 ne différant de la coudée royale de 0m,525 que par un palme, 0m,075 en plus, il est difficile de savoir à laquelle des deux coudées il faut rapporter nos dimensions exprimées en palmes ou en doigts.

(3) On peut encore évaluer en doigts les trois dimensions. De cette façon on n'a que des nombres multiples d'une même unité :

Longueur, 48 }
Hauteur, 32 } doigts.
Épaisseur, 21 }

riennes, on constate qu'un chiffre intermédiaire entre $0^m,39$ et $0^m,40$, soit : $0^m,393750$, peut être égal à 18 doigts philétériens. Comme il m'a été impossible de mesurer le bloc à quelques millimètres près, on pourrait aussi supposer qu'au lieu de la cote de $0^m,90$ juste que j'ai trouvé, il y avait en réalité $0^m,896875$, ce qui équivaudrait exactement à 41 doigts philétériens. Mais il me paraît très-difficile d'admettre qu'au lieu de la troisième cote $0^m,60$ il y ait en réalité $0^m,612500$ ou $0^m,590625$, ce qui dans le premier cas serait 28 et dans le second cas 27 doigts philétériens. Je ne pense pas avoir commis, en plus ou en moins, une erreur d'un centimètre. Je dois d'ailleurs constater que la hauteur moyenne des caractères, mesurés il est vrai sur l'estampage, paraît être sensiblement égale à 2 doigts philétériens, et celle de l'interligne à 1 doigt du même système. En outre, la première ligne paraît être séparée du bloc supérieur par un intervalle de trois doigts philétériens (1). Est-ce à dire cependant, à supposer même que l'emploi du doigt philétérien dans les mesures du texte soit réel, que toutes les dimensions du bloc dérivent de ce même système? Ne pourrait-on pas toujours prétendre qu'un bloc taillé d'après un système métrologique particulier aux Juifs a pu recevoir une inscription en lettres grecques qui, gravées par un lapicide grec, peuvent avoir un module et être alignées d'après des dispositions calculées suivant un système métrologique grec?

Quoi qu'il en soit, nous possédons désormais dans le monument qui bientôt, espérons-le, sera recueilli dans une collection scientifique et accessible à tous, une base certaine, et nous pouvons, tout en réservant l'identification jusqu'à plus ample vérification, affirmer que nous avons un spécimen non douteux des mesures linéaires, qu'elles soient égyptiennes, philétériennes ou de toute autre espèce, employées sous Hérode par les Juifs dans la restauration ou la construction de certaines parties du Temple. Ainsi donc notre monument, entre autres précieuses informations, nous permettra d'établir expérimentalement un fait d'une importance capitale. Ce n'est pas encore, il faut l'avouer, la solution complète de ce problème si complexe de la métrologie hébraïque. Mais c'est incontestablement un grand pas de

(1) Si l'on admet pour mesure réelle de la longueur du bloc $0^m,918750$ et pour les autres dimensions les hypothèses déjà proposées, on obtiendrait en doigts philétériens les nombres 42, 27, 18, 4, 3, 2, 1, représentant la longueur, la hauteur, l'épaisseur, la marge inférieure, la marge supérieure, la hauteur des lettres, l'intervalle des lignes, nombres qu'on pourrait aisément ramener aux règles traditionnelles de proportions mises en lumière par les ingénieuses recherches de M. Aurès.

fait vers le terme de ces recherches si ardues, et un jalon qui facilitera singulièrement l'exploration des autres points sur ce terrain.

Essayons maintenant de déterminer ce qu'était au juste le *dryphactos* de Josèphe (le tryphactos de notre inscription), et la place qu'occupait notre stèle par rapport à lui.

Il ne faut pas confondre cette sorte de barrière qui séparait la cour des Gentils du deuxième hiéron sacré, avec celle désignée par Josèphe sous le nom de γείσιον ou de θριγκός, qui entourait le naos et l'autel en isolant la cour des Prêtres de la cour des Israélites. Il importe d'autant plus de bien distinguer ces deux sortes de clôtures dont la seconde était inscrite dans la première, que, quoique de dates diverses, elles ont coexisté à un certain moment et semblent avoir eu l'une avec l'autre quelque analogie.

Le *geision* ou *thrincos* est beaucoup plus ancien que le dryphactos, puisqu'il appartient au temple de Salomon, tandis que celui-ci se rattache à la reconstruction d'Hérode.

Nous lisons dans la Bible (I Rois 6 : 36) :

« Et il (Salomon) construisit le parvis intérieur (avec) trois rangées de pierre de taille et une rangée de bois de cèdre. »

La plupart des interprètes sont d'avis qu'il faut comprendre que le parvis était entouré d'un mur composé de trois rangées de pierres de taille, surmontées d'une rangée (balustrade) de bois de cèdre.

Telle paraît être l'opinion de Josèphe quand il dit :

« Il (Salomon) enveloppa le temple d'un *geision* (balustrade), comme on l'appelle dans la langue du pays, c'est-à-dire en grec un *thrincos*, lui donnant une hauteur de trois coudées; il était destiné à interdire à la multitude l'accès du *hiéron* (intérieur) en indiquant que l'entrée en était réservée aux prêtres. En dehors de cette enceinte, il construisit le hiéron de forme quadrangulaire, de grands et larges portiques avec de hautes portes. Dans celui-ci (ce hiéron) entraient tous ceux du peuple qui étaient à l'état de pureté et qui avaient satisfait aux prescriptions de la loi (1). »

Dans sa description du temple d'Hérode, Josèphe mentionne encore l'existence de ce *geision*, mais en lui donnant des dimensions moindres.

« Le *naos* et l'autel étaient entourés d'un *geision* de belle pierre et élégant, *haut d'une coudée environ*, et qui séparait le peuple des prêtres (2).

(1) *Antiq. jud.*, VIII, 3. — (2) *Guerre j.*, V, 5 : 6.

A l'époque de Josèphe, la hauteur de cette balustrade n'était donc plus que d'une coudée environ; faut-il en conclure qu'il n'en restait plus que le soubassement de pierre, et que la hauteur du grillage de bois qui avait disparu représentait environ les deux coudées de différence? Il est remarquable que Josèphe ne donne pas la hauteur exacte de ce soubassement, puisqu'il parle d'*une coudée environ*. Serait-ce parce qu'il s'agissait de la coudée ancienne, supérieure à la coudée moderne?

Dans l'intervalle qui sépare ces deux époques extrêmes, se présente un incident qui vaut la peine d'être noté, parce qu'il a trait à ce *thrincos*, qu'il nous révèle que cette balustrade avait été maintenue dans le temple relevé au retour de la captivité, et surtout parce qu'il y est question de la construction d'un *dryphactos de bois* qui n'est pas celui d'Hérode.

Alexandre Jannée, à la suite d'un mouvement populaire dirigé contre lui pendant qu'il officiait au temple comme grand-prêtre, mouvement qu'il avait étouffé dans le sang, enveloppa le *naos* et l'autel d'un *dryphactos de bois jusqu'au thrincos* (?) où il était licite aux prêtres seuls de pénétrer (1).

Ce passage n'est pas exempt d'obscurités; il signifie probablement que Jannée appuya contre le thrincos une barrière de bois beaucoup plus élevée et destinée à empêcher le renouvellement des faits qui avaient eu lieu. (Jannée avait eu à essuyer une pluie de cédrats lancés par les Pharisiens qui, suivant le rite traditionnel, les tenaient à la main pendant la cérémonie.)

Quand Hérode reconstruisit et agrandit le temple (hiéron), nous savons par Josèphe qu'il en doubla la superficie. Il est évident que les parties annexées ne possédant pas le caractère de sainteté qui s'attachait à la portion du sol consacré *ab antiquo*, c'étaient les seules qui dans le nouveau temple pouvaient être accessibles aux païens. C'est sur ces parties que s'élevaient les doubles portiques extérieurs et le triple portique méridional, séparés du hiéron proprement dit par un espace à ciel ouvert, et constituant le parvis ou la cour des Gentils. La clôture du *dryphactos* avait pour but d'indiquer aux païens la limite qu'ils ne devaient pas dépasser.

Telle est la disposition que nous connaissons par Josèphe, dont l'accord avec notre texte sur la dénomination et l'ordre relatif de trois parties essentielles de cette disposition est complet, et prouve

(1) *Antiq. j.*, XIII, 13 : 5. ... δρύφακτον δὲ ξύλινον περὶ τὸν βωμὸν καὶ τὸν ναὸν βαλλόμενος μέχρι τοῦ θριγκοῦ...

ainsi qu'on ne saurait attacher trop de prix aux moindres renseignements fournis par cet historien. La manière dont περὶ τὸ ἱερόν est enclavé dans l'inscription, entre l'article τοῦ et les mots τρυφάκτου καὶ περιβόλου, montre que la surface dont les gentils étaient rigoureusement exclus comprenait non-seulement l'espace entouré par le péribole intérieur du temple, mais aussi l'espace extérieur à ce péribole et s'étendant entre lui et le dryphactos (le *hél* ou *antemurale*). De plus, l'ordre dans lequel sont énumérés le dryphactos et le péribole par rapport à l'étranger qui voudrait les franchir en venant des régions extérieures du temple, fait voir que les trois parties étaient bien concentriques et qu'elles étaient ainsi distribuées (en procédant de l'intérieur) : le *hiéron*, le *péribole*, le *dryphactos;* au delà commençait l'espace hypèthre s'étendant jusqu'aux portiques appuyés sur le premier péribole extérieur.

Le dryphaktos était donc entre les deux péribolcs, et marquait la limite entre le terrain accessible aux gentils et celui qui leur était rigoureusement interdit. Nous avons vu, par les textes de Josèphe cités tout à l'heure, qu'il avait trois coudées de haut. Si la balustrade mentionnée par la Mischna sous le nom de *Soreg* (1) doit être positivement identifiée avec le *dryphactos* et non pas avec le *geision* ou *thrincos*, il existe entre les dimensions que lui attribuent les sources juives et celles données par Josèphe une forte divergence. La Mischna n'accorde à cette balustrade que 10 palmes de hauteur, tandis que Josèphe évalue celle du *dryphactos* à 3 coudées, c'est-à-dire à 18 palmes. Faudrait-il en conclure que l'espace s'étendant entre le dryphactos et le péribole intérieur, le *hél*, était en contre-haut de 8 palmes (une coudée un tiers) par rapport à celui qui s'étendait entre le péribole extérieur ou cour des Gentils et le dryphactos? Josèphe aurait alors pris les mesures en dehors et le Talmud en dedans du *dryphactos* (2).

Le texte de Josèphe que nous avons cité plus haut (p. 16) présente une grande difficulté. L'expression ἐν αὐτῷ se rapporte-t-elle à τὸ ὕπαιθρον ou au mot δρύφακτος, ou bien est-elle prise adverbia-

(1) סורג, Middoth, 2, 3. Le sens primitif paraît être celui de *haie*, *enclos*, *treillis*, à en juger par la signification des termes congénères שרג, *plexit*, *complexit*, שריגים, *palmites vitis*, et des formes similaires שרך, *texuit*, *nexuit*. Cf. l'arabe شرج, *construxit*, *clausit laqueis*; شركة, *filet*, *rêt*.

(2) Il est singulier que la différence entre les chiffres de Josèphe et ceux du Talmud soit précisément égale à la *hauteur* de notre pierre (8 palmes).

lement dans le sens vague de *là?* Dans le premier et dans le troisième cas, il faudrait admettre que les stèles prohibitives se dressaient dans l'espace à ciel ouvert qui séparait les portiques extérieurs du dryphactos; dans le second cas, qu'elles s'élevaient sur le dryphactos même.

Notre bloc constitue-t-il en soi une véritable stèle? C'est-à-dire, peut-on croire qu'il ait été destiné à être posé tel quel directement sur le sol? Évidemment non; le texte devait être placé à une hauteur suffisante pour frapper les regards de ceux auxquels il s'adressait; or, la pierre n'a que 0m,60 de hauteur! Il faut donc à toute force admettre qu'elle surmontait une espèce de socle ou piédestal, de façon à se trouver à un niveau convenable. Si l'on fait rapporter ἐν αὐτῷ à δρύφακτος, c'est la balustrade elle-même qui aurait servi de support à l'inscription (1), ce qui donnerait un excellent résultat: le dryphactos ayant 3 coudées (1m,35 de hauteur en admettant la coudée égale à 0m,450); l'inscription se trouvait dans ce cas juste de niveau avec le rayon visuel. Quant à l'agencement architectural qui aurait présidé à cette superposition, on a le choix entre plusieurs combinaisons.

On peut supposer, par exemple, que le dryphactos, qui encadrait le *hél*, était interrompu de place en place par des sortes de piliers saillants, équidistants, de même hauteur que le dryphactos, sur lesquels reposaient les inscriptions alternativement grecques et latines (2). L'ensemble de ce pilier et de l'inscription formait une stèle.

Ces piliers flanquaient peut-être les ouvertures pratiquées dans le *dryphactos* pour laisser passer les Juifs, et qui, s'il faut s'en rapporter au Talmud, étaient au nombre de treize. Le texte grec et le texte latin auraient alors été disposés symétriquement des deux côtés de l'ouverture, ce qui donnerait au minimum un nombre de treize monuments de chaque langue. Cette hypothèse serait d'autant plus

(1) Cette dernière hypothèse paraît beaucoup plus probable; elle semble à peu près confirmée par la phrase de Josèphe (*Antiq. j.*, XV, 11, 5) ἑρκίον λιθίνου δρυφάκτου γραφῇ κωλῦον, littér. *la clôture d'une balustrade défendant par écrit.*

(2) Il est clair que les textes grecs et latins étaient sur des stèles distinctes; Josèphe le dit d'ailleurs expressément : « *les unes en lettres grecques, les autres en lettres romaines.* » Nous pouvons donc être convaincus, sans les avoir vues, qu'aucune des quatre autres faces de notre bloc ne porte, comme on aurait pu le croire un moment, le texte latin. Il est à espérer qu'un hasard heureux permettra un jour de retrouver une stèle latine analogue et peut-être d'autres exemplaires de ces monuments uniformes, qui devaient être assez nombreux. J'ai remarqué dans le Haram beaucoup de blocs ayant *exactement les mêmes dimensions* que le nôtre. Qui sait si en les retournant on ne découvrirait pas une face écrite?

admissible qu'il est évident que c'est surtout aux points où l'on pouvait franchir le dryphactos qu'il fallait placer les stèles prohibitives.

Dans ce cas, ces espèces de dés supportant les stèles, soit qu'ils fussent en quelque sorte les pieds-droits des ouvertures (équidistantes) servant de portes, soit qu'ils fussent répartis à intervalles égaux le long du dryphactos même, auraient eu pour largeur la longueur du bloc, 12 palmes, et pour épaisseur le double de sa largeur, par exemple 12 palmes et 2 doigts. Il se peut que le bloc écrit fût surmonté d'un abaque ou de quelque autre ornement léger, tel qu'un fronton triangulaire (1).

On pourrait encore proposer une autre hypothèse qui aurait l'avantage : 1° de permettre d'évaluer l'épaisseur du *dryphactos;* 2° d'expliquer pourquoi l'épaisseur de notre bloc n'est pas de cinq palmes justes (tandis que les deux autres dimensions sont exactement de 12 et 13 palmes) et pourquoi elle a un doigt en plus.

Le dryphactos n'était certainement pas un simple mur de clôture construit avec des pierres à parements lisses. L'origine même de son nom, et le texte de Josèphe qui le décrit comme une *balustrade fort élégamment travaillée*, sont de nature à faire croire qu'il était, au moins sur sa face extérieure, sculpté en bas-relief de façon à figurer une sorte de balustrade en manière de cannelures, grillages, treillis, rêts, entrelacs, torsades ou toute autre ornementation analogue (2).

Si les inscriptions étaient simplement posées sur le dryphactos sans faire intervenir des piliers ou dés servant de support, il est clair que le dryphactos devait avoir la même épaisseur que notre bloc, c'est-à-dire cinq palmes et un doigt. Dans ce nombre, les cinq palmes représentaient la distance mesurée entre le fond du relief et la paroi extérieure (c'est-à-dire l'épaisseur pour ainsi dire nominale du mur), et le doigt la projection de l'ornementation en relief appliquée sur le fond. On avait donné au bloc écrit, destiné à lui être superposé, l'épaisseur réelle du dryphactos, cinq palmes et un doigt, pour que sa face écrite ne fût pas en retraite sur l'aplomb de l'ornementation, dont la nature exigeait probablement cette disposition.

Il est possible cependant que la largeur générale du dryphactos fût juste de cinq palmes, de sorte que l'inscription surplombait à l'exté-

(1) Il est probable, dans ce cas, que la face supérieure de notre bloc écrit offrirait des traces de scellement.

(2) Si le dryphactos eût été travaillé à jour, de façon à former une balustrade à claire-voie, il est probable que Josèphe eût mentionné cette particularité.

rieur d'un doigt pour venir se raccorder à une sorte de mince pilastre simulé, saillant d'un doigt sur le fond du dryphactos et se prolongeant jusqu'au sol de façon à figurer une espèce de véritable stèle, presque entièrement engagée dans le dryphactos.

En tous cas, les rapports numériques entre la hauteur et l'épaisseur du dryphactos, la saillie, soit de la décoration relevée en demi-bosse, soit du pilastre plaqué, et les dimensions de notre bloc, paraissent être ainsi très-satisfaisants. Il est toujours loisible d'admettre que les inscriptions étaient, dans cette hypothèse également, placées symétriquement aux deux côtés des ouvertures.

Il semble impossible que les inscriptions aient été purement et simplement encastrées dans le dryphactos sans le dépasser, parce qu'elles se seraient confondues avec les blocs adjacents de la même assise, parce qu'elles auraient été placées à une hauteur insuffisante pour être lues commodément, parce qu'enfin elles auraient en même temps perdu le caractère de *stèles* que leur attribue expressément Josèphe.

IV

Josèphe nous dit que les inscriptions prohibitives étaient en grec et en latin, ce qui paraît exclure implicitement l'hébreu, chose d'ailleurs parfaitement compréhensible (1). L'interdiction s'adressant uniquement aux étrangers, il eût été oiseux de la rédiger dans une langue qu'ils ne pouvaient, qu'ils ne devaient pas comprendre. Le grec était un idiome universellement répandu à cette époque parmi les populations païennes de la Palestine et de la Syrie, la langue romaine allait bientôt devenir la langue des maîtres.

L'interdiction formelle aux étrangers d'aller au-delà de la cour des Gentils et de pénétrer sur le sol consacré, n'a pas besoin d'explication. Elle s'appuie sur des prescriptions probablement fort an-

(1) Quelques auteurs, entre autres Jahn, ont admis, mais vraisemblablement à tort, que cet avertissement devait être également en hébreu. L'accès du temple était en effet interdit par la loi religieuse aux Juifs qui ne se trouvaient pas à l'état de pureté. Mais, outre que Josèphe mentionne uniquement, dans les deux passages, des stèles grecques et latines, il ne faut pas oublier qu'en parlant de la *loi de la pureté* il n'entend pas l'état d'impureté accidentel et temporaire dans lequel pouvait se trouve un Juif, et qui lui défendait momentanément l'entrée au temple, mais l'impureté pour ainsi dire multiple et absolue du gentil, qui réunit en lui tous les cas prévus d'impureté, et avant tout celui, pour ainsi dire constitutionnel, d'être incirconcis. Ce n'est pas le Juif qui a besoin d'être averti qu'il ne saurait pénétrer dans le *Saint* s'il est en état d'impureté, mais bien le païen étranger aux préceptes de la loi.

ciennes, particulièrement en vigueur à toute époque chez les peuples siémtiques, et qu'on retrouve encore vivantes chez les musulmans. Il est frappant de revoir, après des siècles, précisément le même lieu vénéré être l'objet de la même exclusion de la part d'une religion foncièrement hostile au judaïsme, dont elle dérive cependant en partie. Il y a quelques années encore, un *étranger*, un non-musulman qui eût pénétré dans l'enceinte du *Haram* (= Hieron) eût couru risque de la vie, en vertu de la loi qui dix-huit siècles auparavant préservait le sanctuaire d'une pareille souillure.

Cette exclusion est motivée par les mêmes considérations que celles invoquées par les Juifs. C'était encore au nom de la *loi de la pureté*, νόμος τῆς ἁγνείας, qu'on interdisait, il y a quelque temps, l'accès de la mosquée d'Omar aux non-musulmans. Si l'on demande aujourd'hui même à un musulman pourquoi un non-musulman ne peut pas légalement mettre le pied dans le Haram, sa réponse est invariablement : *lienno moûch tâhér*, parce qu'il n'est pas *pur*. La *tahâra* islamique est identique à la *tahara* judaïque. On constate cette persistance de tradition jusque dans les plus petits détails. On ne peut pénétrer dans le Haram sans retirer ses chaussures, et un musulman scrupuleux ne doit pas traverser la vaste esplanade de la mosquée pour se transporter d'un point à l'autre de la ville en coupant au plus court, prohibitions qui se retrouvent textuellement dans le Talmud. (Cf. Winer, *Bibl. Realwœrterbuch*, s. v. *Tempel*) (1).

Il est superflu de revenir dans cette note sur les discussions auxquelles a donné lieu la manière dont les Juifs envisageaient les peuples étrangers, les gentils. Nous nous bornerons à signaler la divergence, insignifiante dans le fond, qui existe entre les termes ἀλλόφυλος et ἀλλοεθνής d'une part, employés par Josèphe pour désigner les étrangers, et d'autre part l'expression ἀλλογενής de notre texte. Ce serait peut-être aller trop loin que de vouloir admettre que l'accès du Temple était interdit non-seulement aux étrangers païens, mais même aux étrangers non païens, aux prosélytes, c'est-à-dire de faire de cette prohibition non-seulement une question de foi, mais encore une question de race. Nous savons, du reste, qu'il y avait certains peuples exclus à tout jamais de l'Assemblée du Seigneur, par

(1) Il est à noter que les musulmans distinguent nettement dans l'enceinte du Haram deux zones concentriques; la première, extérieure, où l'on peut pénétrer sans se déchausser, correspond au parvis des gentils; la seconde (intérieure), sorte d'esplanade (*Sahèn*) à laquelle on monte par des degrés, constitue la surface sainte par excellence, qu'aucun contact impur ne doit souiller.

exemple les Ammonites et les Moabites (*Deutér.*, 23, 3), tandis que d'autres y étaient admis avec certains tempéraments (*Deutér.*, 23, 7-8).

Il est à remarquer que le législateur a tenu, même dans une rédaction aussi laconique que celle de notre texte, à introduire quelques mots qui tendent à justifier la sévérité excessive de la disposition pénale édictée par lui, en rejetant sur la tête du coupable *la responsabilité de sa propre mort.* Le gentil est averti des *suites* (ἐξακολουθεῖν) qu'entraînerait pour lui une transgression qui ne saurait être l'effet de l'ignorance, puisqu'on a soin de le prévenir, par des avis écrits dans les langues qu'il comprend, des dangers auxquels il s'exposerait en passant outre. C'est une manière profondément sémitique d'envisager l'application de la peine capitale, doctrine si bien résumée dans cette expression : *Que son sang retombe sur sa propre tête !*

Il serait difficile de ne voir là qu'un simple avis comminatoire destiné à tenir en respect et à distance les gentils trop audacieux, par la crainte salutaire d'un châtiment qui, le cas échéant, n'eût pas été aussi rigoureux, ou même simplement par l'appréhension de la colère céleste se faisant justice elle-même. L'expression de Josèphe, θανατικῆς ἀπειλουμένης τῆς ζημίας, *sous menace de mort*, dans un passage, tendrait peut-être à faire admettre cette supposition ; mais ne peut-on voir aussi dans l'emploi de cette expression mitigée de Josèphe que le fait de la répugnance éprouvée par lui à mentionner crûment la sévérité inexorable de la loi, répugnance qui explique même peut-être pourquoi l'historien a été, dans l'autre passage où il relate encore l'interdiction, jusqu'à omettre complétement la sanction pénale qui l'accompagnait (1).

Bien que le législateur soit muet sur la manière dont la peine doit être appliquée, il n'est guère douteux qu'elle ne le fût rigoureusement, et peut-être, suivant cette barbare coutume de l'antiquité qui revit dans la loi de Lynch, par la main même des assistants. Les *Actes des Apôtres* contiennent à ce sujet un passage très-important qui ferait croire que, le délit étant flagrant, l'exécution devait ou pouvait être sommaire (2).

(1) Philon (*Opp.*, II, 977) parle également de l'interdiction *sous peine de mort*, faite aux gentils, de pénétrer dans le *hieron*. Je n'ai malheureusement pas ici le texte de cet auteur, qu'il serait instructif de comparer sur ce point à celui de Josèphe.

(2) *Actes des apôtres*, XXI, et notamment 26-32. Il paraît d'ailleurs qu'en dehors des prêtres (ou choisis parmi eux) il y avait de véritables *gardiens du Temple* (φύλακες τοῦ ἱεροῦ), placés sous les ordres d'un chef qui portait le titre de *stratége* (Jos., *G. j.*, VI, 5 : 3 ; *Antiq.*, XX, 6 : 2 ; *Actes des ap.*, V : 24, IV : 1). L'Évangile de Luc, XXII, 52, parle même de plusieurs *stratéges*. Ces fonctionnaires semblent avoir été chargés de

Paul étant venu à Jérusalem après avoir prêché la foi nouvelle dans divers pays, fut informé par les frères de Jérusalem qu'il passait dans cette ville pour enseigner à tous les Juifs qui étaient parmi les gentils à ne pas suivre les prescriptions de Moïse et les coutumes de la loi, à ne pas circoncire leurs enfants, etc. Pour dissiper cette fâcheuse prévention et faire faire à Paul acte de fidèle observance de la loi, on lui conseilla de prendre quatre hommes qui avaient fait un vœu et de se purifier avec eux.

« Alors Paul, ayant pris ces hommes avec lui et s'étant purifié avec eux, entra dans le Temple (ἱερόν) le jour suivant, annonçant les jours auxquels la purification s'accomplirait, et quand l'offrande devait être présentée pour chacun d'eux.

« Et comme les sept jours allaient s'accomplir, les Juifs d'Asie l'ayant vu dans le Temple, ameutèrent tout le peuple et se saisirent de lui en criant :

« Israélites! à l'aide! Voici l'homme qui prêche partout à tout le monde contre le peuple, contre la loi et contre le lieu. *Il a même introduit des Hellènes dans le Hiéron et profané ce saint lieu.*

« Ils avaient vu en effet, dans la ville, Trophime d'Éphèse avec lui, et ils avaient cru que Paul l'avait introduit dans le Hiéron.

« Toute la ville s'émut et un rassemblement se forma ; on saisit Paul, on le traîna hors du *Hiéron*, dont les portes furent aussitôt fermées.

« *Comme on cherchait à le tuer*, on annonça au tribun de la cohorte que toute Jérusalem était en rumeur. »

Ainsi, il ressort clairement de ce récit que non-seulement le gentil qui avait pénétré dans le Temple, mais aussi le Juif qui avait prêté les mains à cette profanation, encouraient les rigueurs de la loi. Cet incident jette sur notre inscription et en reçoit une grande lumière. C'était au nom de la loi que les Juifs ameutés demandaient au tribun la mort de Paul arraché par lui de leurs mains, au moment où justice allait en être faite.

CH. CLERMONT-GANNEAU.

Constantinople, 6 février 1871.

(*La suite prochainement.* — Voyez la note à la page 280 du présent numéro.)

la police générale du temple ; on les voit intervenir chaque fois qu'ils pensent l'ordre public menacé. Il est certain que parmi leurs attributions, une des plus importantes était celle de veiller à ce que les prescriptions destinées à préserver le temple de toute souillure fussent rigoureusement observées, et à ce titre c'était peut-être à eux qu'incombait le soin de saisir les délinquants ou les coupables et de leur appliquer, proportionnellement à la gravité de leur faute, les peines prononcées par la loi.

FOUILLES DE BIBRACTE

1869

Suite (1)

RAVIN.

Une des questions les plus difficiles à résoudre au milieu des inégalités de niveau et de l'enchevêtrement des maisons, est le dégagement des eaux pluviales. Les égouts de la lisière inférieure d'habitations avaient un libre écoulement sur la pente du terrain ; ceux qui tombaient des baraques, et surtout des ateliers du gradin intermédiaire, étaient interceptés à chaque pas. Une partie, il est vrai, pouvait être primitivement déversée dans un ravin orienté de l'ouest à l'est perpendiculairement au cours du ruisseau de la *Come-Chaudron ;* mais ce ravin ayant été comblé depuis et couvert de constructions, la difficulté se retrouve en entier. Les égouts de ces vastes toitures devaient être attirés par des excavations creusées à un et deux mètres au-dessous du sol, en l'absence des moyens habituels de dérivation, chenaux ou conduits souterrains. Quels pouvaient être les procédés employés dans ce cas par les Gaulois ? On voit encore dans le Morvan des troncs d'arbres creusés en forme de gouttières et placés sur le sol même, derrière certaines maisons ; l'abondance des bois permet de supposer au Beuvray quelque coutume de ce genre. Le petit nombre des conduits souterrains interdit, au contraire, d'en généraliser l'usage, et les dimensions de ceux qui ont été reconnus sont trop faibles, d'ailleurs, pour l'assainissement ; ils aboutissent presque constamment à des forges, et, sans rien préciser sur leur destination, force est de reconnaître que l'édilité des oppidums, s'il en existait une, ne s'inquiétait guère, au moins dans

(1) Voir le numéro de mars,

ce quartier, de l'insalubrité des logements. La comparaison de ces habitations avec celles du Morvan, enfouies à la manière gauloise, fournit seule une explication probable. Les unes sont entourées d'un étroit fossé, appelé *tour de curée,* qui recueille et détourne les eaux du toit, d'autres d'un bourrelet de terre appliqué aux murs pour repousser au large les mêmes eaux. Ce dernier système devait être le plus usité à Bibracte, où la rareté des fossés auprès des habitations doit les faire considérer comme un moyen exceptionnel d'écoulement.

Le ravin cité plus haut prenait naissance entre les n°s 15 et 17, traversait le plan incliné occupé par les ateliers et se terminait par une chute au bas de la vallée. Quoique les bouleversements et les ruines qui l'ont obstrué aient modifié son état primitif, le sable amassé par couches épaisses dans des creux disposés en cascade, comme il s'en forme à chaque obstacle sur le cours des torrents, indiquait l'ancien passage d'eau. Sur les deux flancs, de nombreux trous de poutres prouvaient d'une manière non moins certaine l'existence de diverses constructions, d'une date inconnue. La profondeur moyenne du ravin, croissant avec la pente, varie de deux à trois mètres; sa largeur, à la surface du terrain, de 2 mètres à 3 mètres 40; sa longueur est de 46 mètres jusqu'à la dernière limite de l'exploration, où le remblai ne fournissait plus trace d'objets ouvrés. L'orifice, entre deux grosses pierres encore scellées dans le sol derrière les baraques contiguës à la voie, est à 0^{m},50 seulement au-dessous de leur niveau. Il donne naissance à un canal qu'on croirait creusé de main d'homme, surtout à la partie inférieure du ravin, dans une couche de terre jaune, semblable à celle qui enveloppait ordinairement les conduits de bois découverts sur différents points. Dans l'exploration de ce canal, opérée tantôt par des tranchées en travers, tantôt par un déblai continu, apparaissaient un à un mille débris rappelant les mœurs des populations établies autrefois sur ses bords, depuis le bois et même les fétus de paille de leurs demeures jusqu'à leurs outils et leurs parures, des lingots de bronze, des verroteries, des restes de fibules, une aiguille de bronze engagée dans une scorie de fer, des têtes de clous de bronze striées, la première coque d'émail trouvée au Beuvray. Une autre découverte, faite aussi pour la première fois, fut celle d'un petit couteau de bronze, intact, percé au manche de deux rivets, le seul instrument tranchant en bronze que les fouilles eussent produit jusqu'à ce jour. Cette rareté est l'indice qu'à l'époque de la création de Bibracte, les Éduens, assez civilisés pour être

largement en possession de l'industrie du fer, à un moment où d'autres peuplades gauloises faisaient encore usage d'armes et d'outils de bronze, devaient à leurs alliances sans doute cette supériorité.

En présence des frais trop considérables nécessités par l'enlèvement des terres du ravin, il fallut renoncer à dégager entièrement cette mine de résidus archéologiques, où tous les échantillons de la fabrication gauloise, tous les objets domestiques se trouvaient réunis pêle-mêle, et dans laquelle on recueillit en dernier lieu des annelets, des débris de parure, le manche d'un second couteau de bronze, un coutelas de fer, une pierre à aiguiser en bois pétrifié, divers outils entraînés par les eaux ou égarés dans les remblais. L'aspect du ravin, avec sa couche de ruines épaisse de trois mètres, dans laquelle des poutres entières, garnies de ferrures oxydées, étaient carbonisées au milieu de pisés rougis au vif par le feu, faisait supposer un véritable désastre plutôt qu'un incendie ordinaire de maisons. Le terrain noir qui l'obstruait était fusé comme de la cendre sur toute la longueur, et n'offrait de similitude qu'avec le monceau noirâtre qui, à la destruction des tours de bois de la porte de l'oppidum, avait comblé les fossés adjacents.

Si les constructions écroulées avaient occupé exclusivement les bords du ravin, peut-être pourrait-on admettre que les retenues d'eau en forme de bassins, disposées sur son parcours, avaient été utilisées pour les besoins d'une forge; mais le bouleversement du sol a été si complet qu'il y aurait témérité à rien supposer. Le seul fait certain est qu'il fut comblé avec des ruines, soit que les établissements incendiés l'aient rempli dans leur chute, soit que leurs décombres aient été jetés, dans un nivellement postérieur, au-dessus des sables du fond. La couche de charbon, épaisse de $0^{m},60$ à $1^{m},10$, ne renfermait que des restes métallurgiques : 120 culots de scories de fer, des débris nombreux de castine, d'enduits réfractaires, des bavures de bronze, une tuyère percée dans une grande brique.

La date de la ruine, que vingt médailles gauloises placent avant l'ère chrétienne, ne diffère pas de celle des autres établissements. Elle ne fut qu'un des épisodes de la destruction qui enveloppa tout ce quartier depuis la porte de l'oppidum jusqu'au sommet de la vallée de la Come-Chaudron, où la continuation des fouilles dans la direction du sud apprendra plus tard si l'incendie, accidentel ou non, s'arrêta d'une part à l'entrée du plateau occupé depuis par le couvent, et si, de l'autre, il fut coupé par la vallée de l'*Écluse*.

A la suite de ce désastre, de nouvelles constructions remplacèrent promptement les anciennes; la dernière aire habitée est à plus d'un

mètre au-dessus des premières ruines. Serrée entre les n°s 15 et 17, sur un espacement de 3^m,40 seulement de large, elle indique moins une maison qu'une sorte de couloir de 10^m,50 de long, conduisant aux hangars des n°s 12 et 13, bâtis à 3^{m}20 au-dessus du fond du ravin.

Les établissements de la rive méridionale de ce ravin conservent la même physionomie, avec le même mélange de constructions en bois, en pierre, en pisé, la même irrégularité, un sol plus remué, quelquefois un enfouissement plus profond. Les industries, tout en restant les mêmes, donnent des produits plus voisins de l'art: l'émail, la dorure, la taille des pierres fines même. De grands creux cinéraires remplis d'amphores près des maisons, des puits maçonnés pour l'eau ou creusés dans le tuf pour y déposer les morts, accentuent les traces d'une population dont l'individualité s'accroît, qui arrivait à l'aisance, à la richesse peut-être par le commerce, et qui constituait dans l'oppidum une classe intermédiaire entre les colons et les nobles, en s'élevant par l'intelligence et le travail. Elle possède des poteries artistiques, quelques objets de luxe; l'écriture lui est familière, puisqu'elle inscrit à la main, sur ses vases domestiques, des noms propres. On entrevoit dans la société gauloise un élément nouveau sur lequel l'histoire est muette, parce qu'il était confiné en dehors de la vie politique dans des oppidums distants les uns des autres, mais trop peu nombreux et trop peu uni pour peser dans les destinées du pays. Quelque peu marqués que soient ces premiers traits de la population industrielle, quelque réserve qu'impose leur appréciation, ils méritent d'être notés, en attendant de la suite des fouilles de plus complètes solutions.

Reprenons la nomenclature des habitations fouillées, dont il devient difficile, nous le regrettons, de se rendre compte sans recourir à un plan dont la publication n'est pas possible actuellement. La multiplicité des appartements, leur position respective, ne peuvent être clairement indiquées sans faire usage de numéros et de lettres indicatives, nécessité fâcheuse pour le récit, indispensable pour la précision. Mais puisque l'état des ruines permet de donner la description exacte, mathématique de l'oppidum, nous continuerons de l'étudier pas à pas, maison par maison, en signalant les découvertes dans l'ordre où elles se sont présentées.

Le n° 17, séparé du n° 14 par une langue de terre de 1 mètre, bordait au midi le ravin. C'était un grand établissement composé de trois pièces: une en maçonnerie B, de 10^m,40 sur 5^m,80, qui occupe le centre avec façade en pisé; la seconde, C, de 6^m,20 sur

5^{m},88, située au midi de la première ; la troisième, A, de 6 mètres sur 4^{m},70, est en retraite de moitié sur les précédentes, par suite d'une de ces irrégularités capricieuses qui défigurent les maisons gauloises (1).

L'aire de cet atelier, en béton de terre, et à 2^{m},40 sous le gazon, était recouverte d'une énorme couche de charbon mélangée de scories, appartenant à deux fourneaux creusés dans le sol, qui communiquaient par un conduit en bois de 0^{m},08 de diamètre, dont l'empreinte était conservée sous le carrelage. L'un d'eux renfermait plusieurs anneaux de fer et, tout à l'entour, une masse de culots scorifiés, des restes nombreux de bronze oxydé, huit à dix dents de cheval, du plomb, un fragment de métal plaqué, deux fibules de bronze, des creusets, une meule, un anneau de bronze pris dans une scorie de fer, un poids quadrangulaire en fer, deux clefs de fer à cou de cygne et de la forme la plus bizarre, terminées par un anneau d'une part et de l'autre par des griffes, un gros coin et une énorme clef à manche brisé, treize médailles gauloises et deux marseillaises étaient dispersés pêle-mêle dans les restes incendiés.

Parmi les poteries fines, noires presque toutes, mais remarquables par la fraîcheur de leur enduit et par des ornements divers, on doit signaler un couvercle, à feuilles de fougère gravées en creux, semblable à celui d'un beau vase noir trouvé en 1867 dans une sépulture du *Champlain*. La pièce d'habitation A, située au nord de l'atelier central, renfermait de menus objets, un débris de miroir, un autre de bracelet, une agrafe, témoins modestes de quelque recherche dans la vie privée de certaines familles industrielles.

Le dernier appartement (2) était séparé par un mur en maçonnerie, mais les autres clôtures consistaient en planches clouées à des poteaux, que le soin minutieux apporté au déblai permit de retrouver carbonisées et collées contre le tuf entre deux piliers. Toutes ces matières combustibles, activant l'incendie, avaient amoncelé sur l'aire une épaisseur de 0^{m},60 de pisé calciné. Au travers de ce brasier les dispositions principales étaient reconnaissables. La façade, en retraite de près d'un mètre sur celle du compartiment central, devait, d'après ce rétrécissement, être, ainsi que plusieurs autres habitations

(1) Mur nord, 1^{m},10 de hauteur; ouest, 1^{m},45 avec un empatement de 0^{m},07 de large; est, 9^{m},30 avec angle en pierre de taille. Dans la pièce B, l'empatement a 9^{m},30 de haut et 7^{m},10 de large.

(2) CC, 17, C. Il a 6^{m},20 du N. au S. sur 5 mètres.

gauloises, précédée d'un auvent (1); les piliers, au lieu d'être en pièces de bois rondes ou équarries à la hache, étaient formés de plateaux desciés et dressés contre le tuf. Enfin, dans la terre glaise du carrelage, un conduit de 0m,15 à 0m,20 de diamètre, ayant fait partie sans doute de l'agencement industriel, se dirigeait du centre à l'angle sud-est de la pièce. Elle paraissait avoir servi à la fabrication d'objets de bronze tels que fibules, ornements divers, verroteries. On y trouva une bande de bronze mince de 0m,20 de long, du plomb fondu, des dents de cheval imprégnées d'oxyde de cuivre et, dans une petite excavation, un creuset d'une forme unique, celle d'un cône renversé dont les parois étaient percées d'une série de tubes verticaux ménagés dans l'épaisseur pour activer le chauffage ou faciliter la dilatation; sur un fond de vase estampillé on lisait le nom 
.

ÉMAILLERIE GAULOISE.

Atelier n° 18 (2).

Avant de décrire les procédés et les produits ouvrés de l'émaillerie éduenne, jetons un coup d'œil sur le principal atelier où ils ont été reconnus.

L'investigation préalable du laboratoire gaulois, en révélant les conditions locales dans lesquelles s'exerçaient les fabrications de nos ancêtres, aidera à mieux comprendre cette industrie toute personnelle, qui semblait fuir le soleil et se dérober aux yeux des curieux dans des réduits souterrains.

Nous trouverons le modèle complet de ceux-ci dans l'officine de l'orfévre-émailleur située le long de la voie principale, à deux cents mètres de la porte de l'oppidum. Sa boutique au bord du trottoir interrompait la ligne de baraques qui, en deçà et au delà, bordait le flanc gauche de la route; cette position semble lui assigner un certain rang dans le commerce de Bibracte.

L'importance de l'habitation nécessitait un déblai complet, qui permît de relever tous les détails de sa structure barbare. La pièce principale, celle qui communiquait avec la voie, avait la forme d'un carré de 5m,50 de côté, auquel la disposition irrégulière des

(1) Ces auvents portaient sur des piliers placés à un mètre, en moyenne, en avant de la façade.

(2) Toute cette série de numéros correspond au quartier CC ou de la Come-Chaudron.

poutres debout qui en formaient la carcasse donnait l'aspect d'un hangar autant que d'une habitation. Cette irrégularité est telle qu'il faut croire que les piliers des sablières, entaillés à cet effet, étaient alternativement placés à droite et à gauche de la pièce horizontale pour remplir, les uns par rapport aux autres, l'office de jambes de force. Il en était de même des supports du faîtage, dont deux sur huit étaient en dehors de l'axe commun.

La multiplicité des piliers, d'inégale grosseur, disposés sur cinq rangs, la profondeur de leur amorce dans le sol, $0^m,60$, ainsi que l'énorme amoncellement de ruines à l'intérieur, font supposer un étage au-dessus de cette pièce où s'opéraient les fabrications; il rendait nécessaire un escalier dont la cage, marquée par le plan des poutres, donnait accès, du fond de l'habitation enterrée de deux mètres, sur la voie et à l'étage. On remarquait en effet, à l'intérieur de l'atelier, du côté du chemin, quatre piliers formant en dehors de l'axe un carré dont un escalier seul donne l'explication.

La porte renversée sur le carré y avait laissé les débris de ses ferrures, une penture garnie encore d'un gros clou, un loquet et son attache, un fer troué pour une fermeture, le crapaud d'un pivot, quelques grosses fiches de fer semblables à celles des poutres du rempart, et des restes de bois adhérant encore à une bande de fer droite et légèrement concave.

Parmi ces garnitures, deux gros crochets et quelques maillons de fer rappelaient un mode de fermeture usité encore dans la haute Italie (1), et qui consistait à fixer les deux crochets l'un à la porte, l'autre au pied droit du châssis contre lequel elle battait. La chaîne tendue entre eux faisait l'office des traverses en bois employées au moyen âge à cette même fin, et à l'arrivée d'un étranger l'orfèvre, en lâchant un nombre calculé de maillons, entrebâillait sans danger sa porte, s'assurait des intentions du survenant et n'ouvrait qu'à bon escient.

Ce trait de mœurs montre que dans la Gaule la sécurité individuelle, même derrière les remparts d'une forteresse, n'était pas complète et qu'il était prudent de s'y garer des larrons.

Les cloisons en bois entremêlé de pisé, le plancher, avaient formé sur l'aire, dans leur chute, une couche d'un mètre divisée en lits réguliers comme des murs tombés sans se disjoindre. Ceux du dessous, sur le brasier laissé par l'incendie de la toiture, étaient rouges

(1) Indication due à M. G. de Mortillet.

et durcis par le feu, à l'état de brique; ceux du dessus avaient conservé la couleur jaune de l'argile pétrie.

Ils obstruaient deux fourneaux creusés dans le sol, à la manière des Gaulois. Le plus petit, large de 0m,60, contenait des paillettes de fer, des scories et un ciseau engagé dans un manche de bois conservé en partie; le second, beaucoup plus grand, et dans lequel furent trouvés des objets émaillés, sera décrit plus loin.

Au midi de ce laboratoire, deux autres compartiments en pisé, séparés de l'atelier principal par quelques assises en pierres, étaient enfouis comme des caves à 0m,50, et à un mètre en contrebas du premier, 2m,50 sous le gazon; une longue poutre posée sur un rang de gros moellons et presque intacte servait de seuil entre eux en même temps que de base aux poteaux d'une cloison. Les moindres particularités du plan mises à nu par le déblai, les trous de poutres profonds et pleins encore de charbon, permettaient de restituer la physionomie primitive de la maison, les phases de sa destruction et de la restauration qui suivit.

Il résulte de ces bouleversements un enchevêtrement de murs e de cloisons dont l'âge échappe à une appréciation fixe, relativement parlant; mais on peut affirmer, du moins, que les deux principaux incendies dont on reconnaît les traces furent très-voisins l'un de l'autre. Les restaurations signalées ne changent donc rien, en dernier résultat, aux dates acquises jusqu'à ce jour. La case d'un doreur (1) figurait parmi les remaniements du premier établissement, dont il va être question.

Elle était posée, en effet, entre les anciennes cloisons de bois du troisième compartiment de l'orfévre, dans des conditions qui excluent toute confusion. Cette petite case en pierre n'avait que 3m,15 de côté. Dans les matériaux de ses quatre murs, pleins et hauts de plus de 2 mètres, des fonds d'amphores et des débris de tuiles étaient mêlés avec le moellon et le mortier de terre; le mur oriental tout entier n'est même bâti qu'en tuileaux et gravats sans moellon.

Au milieu, et sous un monceau de ruines, on voyait dans l'aire un fourneau revêtu de pierres calcinées et de terre réfractaire, semblable à celui de la première pièce; il renfermait comme lui des résidus de fer et de bronze, et quelques objets ouvrés, parmi lesquels une belle fibule plaquée d'une feuille d'or, qui autorisa à donner au compartiment le nom du doreur. On y remarque toutefois une par-

(1) Nous désignons ainsi la case CC, 19 du plan.

ticularité étrange, car il est avéré, d'après la hauteur des murs et l'absence de porte et de fenêtre, que le doreur descendait dans son étroit atelier par une échelle, et ne recevait de jour, sans doute, que par une de ces lucarnes rondes, sans châssis, que l'on trouve ménagées aujourd'hui encore dans les toits en paille du Morvan.

Le mystère qui entourait ainsi certaines fabrications fait supposer que l'industrie gauloise avait ses secrets de métier, cachés soigneusement au vulgaire et aux étrangers. Il explique comment les procédés de l'émaillerie furent pratiqués dans la Gaule durant plusieurs siècles en restant inconnus aux Romains ; il donne la clef des légendes relatives à la métallurgie.

L'habileté de l'orfévre qui transformait la matière et créait pour la foule curieuse et ignorante ces bijoux convoités, lui donnait, dans l'esprit de ses naïfs clients, les proportions d'un être surnaturel. Lorsqu'il sortait de son antre, tenant en main le collier étincelant de verroteries ou la fibule émaillée du chef, le vulgaire l'assimilait à ces nains forgerons, hôtes de cavernes mystérieuses, qui mêlaient dans leurs merveilleux travaux les pierreries aux métaux précieux. L'aspect bizarre des constructions dans lesquelles s'exerçait l'orfévrerie gauloise ne laissa-t-il pas chez les générations suivantes un souvenir dont l'imagination s'empara ? Elles avaient vu, par exemple, l'atelier de ce riche fabricant du plus grand oppidum de la Gaule, qui comprenait sept à huit pièces (1), n'être qu'un assemblage de masures en bois ; quelques assises en pierre, et encore sont-elles de la dernière période de l'autonomie gauloise, s'y mêler çà et là aux pisés de caves obscures, où l'éclat du charbon incandescent fournissait la meilleure part de l'éclairage. Les souvenirs qui survécurent à cet état de choses étaient bien de nature à impressionner les colons gallo-romains, qui avaient sous les yeux le contraste des villes luxueuses et monumentales élevées par les conquérants.

La case du doreur, bâtie précipitamment et en mauvaise maçonnerie à un seul parement, du côté de l'ouest, était implantée au milieu d'une construction en bois plus ancienne, qui ne fut pas relevée après la première catastrophe (2), comme il a été dit, et qui dépassait au sud, de $2^{m},50$, le nouvel appartement. Elle avait trois poteaux sur chaque face, et dans la partie délaissée on trouva un vase et douze médailles gauloises, avec des objets d'orfévrerie,

(1) Les cases voisines ne semblent que des annexes où l'on façonnait les mêmes produits.

(2) CC, 18 B du plan.

débris d'émaux, fibules, clous de bronze striés, anneaux et annelets, disques troués en terre cuite. Toute la surface de terrain comprise entre le n° 16 et le n° 20 inclusivement semblait avoir appartenu à un groupe unique constituant l'établissement de l'orfévre, reconnaissable à la parenté évidente des résidus manufacturés. A l'est du mur en tuileaux de la case du doreur, deux autres pièces étaient disposées en gradins sur la déclivité. La première, bâtie aussi en pierre et enfouie à 2^m,50 sous le gazon (1), était coupée de l'est à l'ouest, près du mur nord, par une fosse rectangulaire de 2^m,80 de long sur 0^m,90 de large, entourée de murs en forme de siéges sur ses quatre faces, pour faciliter le travail, comme dans certaines forges arabes. A l'angle nord-ouest de la pièce suivante (2), consacrée, paraît-il, à la fusion de certains métaux, un creuset en pierre très-dure, taillé en forme de coquille, de 0^m,30 de diamètre et de 0^m,08 de profondeur, avec des rainures pour la coulée, était fixé au ras du sol.

Les trois chambres adjacentes dont il vient d'être question présentent l'éternel problème des maisons gauloises, l'absence de communications entre elles et d'éclairage, excepté toutefois la dernière (3), qui pouvait s'ouvrir à l'est. L'agencement des toitures inégales en hauteur, comme les appartements en niveau, devait offrir à l'œil des pignons en gradins proportionnés aux ressauts des aires et des paliers successifs, peu favorables au dégagement des eaux, sauf du côté du mur le long duquel il existait un tronçon de conduit à pierres perdues de 0^m,70 de largeur.

Quelques autres pièces se rattachaient peut-être encore au même établissement; il en sera parlé en leur lieu, ou dans le cours de l'étude sur l'émaillerie proprement dite.

BULLIOT.

(1) CC, 19. Elle a de côté 4^m,40 sur 2^m,60; murs hauts de 2 mètres.
(2) CC, 19 B. Elle a 10 mètres de long sur 5 de large.
(3) CC, 19 B.

(La suite prochainement.)

LE

PÉPLOS D'ATHÉNÉ PARTHÉNOS

ÉTUDE SUR LES TAPISSERIES DANS L'ANTIQUITÉ
ET SUR LEUR EMPLOI DANS L'ARCHITECTURE
ET SPÉCIALEMENT DANS LA DÉCORATION DU PARTHÉNON

DES TAPISSERIES DANS L'ANTIQUITÉ.

L'art de former des tissus brodés avec des fils de diverses couleurs a pris naissance dans le vieil Orient, où il s'exerce encore aujourd'hui par des procédés sans doute peu différents de ceux qu'il employait dans l'antiquité. Les châles de Kachmyr, les tissus indiens lamés d'or et de violet, les étoffes brillantes et solides fabriquées dans l'Oman ou dans la Syrie, les manteaux arabes faits d'un mélange de soie et de laine avec des fils d'argent et d'or (1), les tapis de Perse et de Turquie, tous ces ouvrages aujourd'hui si recherchés, qui ont excité l'étonnement et l'admiration du public dans nos expositions européennes, sont les modernes produits de cette industrie qui florissait originairement dans l'Inde, l'Assyrie, la Babylonie et l'Asie Mineure. Nos voyageurs modernes ont reconnu dans les étoffes de Moultan et de Bhaoualpour les *lineæ vestes* de Quinte-Curce (2), dont s'habillaient les nobles Indiens du temps d'Alexandre le Grand (3). L'industrie à laquelle on doit les tapis dits *de Smyrne* emploie de temps immémorial les mêmes procédés et ne paraît pas devoir en

(1) On les fabrique dans la province d'Hasa.

(2) IX, 7.

(3) Burnes, *Voyages de l'embouchure de l'Indus à Lahor, Caboul*, etc., trad. franç., t. I, p. 111.

changer (1). L'immobile Orient ignore l'esprit de réforme et de progrès qui anime nos sociétés européennes; il conserve ses procédés de travail avec le même soin jaloux que ses mœurs antiques et ses antiques idées, religieuses ou politiques.

C'est d'Orient que l'art de la tapisserie a passé en Grèce, d'où Rome le reçut à son tour. C'est d'Orient qu'il est venu dans l'Europe du moyen âge, où l'apporta le commerce naissant. Il y avait à Jérusalem, au temps des croisades, des foires où tout l'Orient envoyait ses marchandises. Plus tard Constantinople fut un autre dépôt de ces mêmes marchandises consistant en tapis et en étoffes précieuses. De là le nom de *tapis de Turquie*, donné d'abord aux tapis de fabrique asiatique. Portée en Espagne par les Arabes, la fabrication des tapisseries s'introduisit ensuite dans les Pays-Bas, où elle s'éleva rapidement à un haut degré de prospérité. Cette brillante industrie eut aussi en France sa naturalisation et sa renommée. Cependant, malgré l'habileté de nos ouvriers, les Orientaux sont encore nos maîtres dans la fabrication des tissus brodés, et l'exposition de 1867 a prouvé que, sur ce point, la tradition orientale restait victorieuse du génie européen (2).

Revenons à l'antiquité.

Les tapisseries faisaient partie, avec les peaux d'animaux au pelage varié, de la richesse mobilière des peuples anciens, et en formaient un des articles les plus estimés. On voit dans le *Ramayana* le roi des Vidéhains donner en dot à sa fille des pelleteries et des étoffes précieuses. Les Phéniciens, ces grands marchands de l'antiquité, colportaient sur leurs navires, avec des peaux de lion et de panthère qu'ils tiraient de l'Afrique, des tapisseries fabriquées à Sidon et ailleurs. Les peaux et les tapis servaient aux mêmes usages : on en faisait des vêtements et des couvertures, des tentes et des lits; on les étendait sur le sol ou sur des meubles; on en couvrait le dos des chevaux en forme de caparaçons, on les suspendait entre des colonnes en guise de draperies.

Les plus anciens centres de fabrication furent dans l'Inde, en Égypte, en Assyrie, en Babylonie, en Phrygie, en Phénicie, etc. Les Égyptiens étaient d'habiles brodeurs; ils savaient représenter des

(1) J'ai lu quelque part que, dans ces derniers temps, la tentative d'introduire une machine à vapeur destinée à préparer les fils pour la fabrication de ces tapis, faite à Ouchak, en Anatolie, avait failli causer une émeute parmi les ouvriers.

(2) A. de Beaumont, *les Arts décoratifs en Orient et en France* (*Revue des Deux Mondes* du 1er novembre 1867).

animaux avec des fils de lin de couleurs diverses, ce qu'on a appelé *opus polymitarium* (1). Ils avaient dans leurs maisons des tapis de laine, et en étendaient de richement brodés sous leurs animaux sacrés (2). On a retrouvé quelques morceaux de ces tapisseries dans les tombeaux. Ce fut des Égyptiens que les Hébreux apprirent la fabrication de ces riches tissus dont ils ont fait usage dans la décoration de leurs sanctuaires et le vêtement de leurs prêtres (3).

Les étoffes assyriennes étaient célèbres pour l'éclat de leurs broderies. Elles représentaient des figures humaines ou symboliques, des processions d'animaux, des fleurs et d'autres emblèmes. Dans les sculptures assyriennes, tous les grands personnages, rois ou dieux, apparaissent revêtus de ces étoffes dont la beauté semble ajouter à leur grandeur (4). Les monarques ninivites devaient avoir un goût passionné pour les tissus brillants, car on les voit, dans les inscriptions, exiger en tribut des peuples vaincus des étoffes teintes en pourpre et en *berom* (5). Nous verrons plus loin qu'elles devaient leur servir à décorer des tentes splendides.

Les manufactures de Babylone n'étaient pas moins renommées que celles de Ninive. Leurs tapisseries représentaient des figures d'animaux fantastiques (6). Cet art devait survivre à la chute de la puissance des Babyloniens. Apollonius de Tyane trouva à Babylone le palais des rois orné de tapisseries où étaient figurés des sujets tirés de l'histoire et de la mythologie grecque (7). L'éclat varié de ces tapisseries les a fait comparer par un poëte latin au plumage du paon (8). Les châles babyloniens étaient fort estimés à Rome, où ils servaient quelquefois de couverture de lit (9). Caton, toutefois, ne partageait pas le goût qui commençait de son temps à s'éveiller chez ses compatriotes pour les arts et les produits de l'Orient. On raconte qu'il fit vendre un de ces châles brodés (10) qu'il avait trouvé dans l'héritage d'un ami.

(1) Hérodote, III, 47; de Saulcy, *l'Art judaïque*, p. 33.

(2) Wilkinson, *Manners and customs of the ancient Egyptians*, t. III, p. 141, 142, et t. V, p. 93.

(3) *Exode*, XXVI, 1, 31, 36; XXXIX, 1, 2, 3, etc.

(4) On sait que ces broderies, portées en Grèce par le commerce, ont servi de types à la décoration des plus anciens vases grecs.

(5) Oppert, *Expédition en Mésopotamie*, t. I, p. 312, 320, 322, 325, 326, 327, etc.

(6) Θηρίων τερατώδεις μορφάς. Philostrate, *Imagines*, II, 31.

(7) Philostrate, *Vita Apollonii*, I, 24.

(8) Publius Syrus dans Pétrone, *Satyricon*, LV. Comp. Pline, *H. N.*, VIII, 48.

(9) Lucrèce, *De natura rerum*, IV, 1023.

(10) Ἐπίβλημα τῶν ποικίλων βαβυλώνιον. Plutarque, *Caton*, IV.

Outre ses fabriques, l'ancienne Babylone avait aussi des entrepôts sur le Tigre et sur l'Euphrate pour les marchandises qui lui étaient apportées par le commerce (1). Il y avait dans ces marchandises des produits de l'Inde, avec laquelle la vieille Babylonie était en relations commerciales, ainsi qu'avec l'Arabie et la Perse. Il est probable que le nom d'étoffes babyloniennes fut donné quelquefois à des tissus venant de la haute Asie et achetés sur les marchés de Babylone. De même, plus tard, on dut appeler tapis de Perse, tapis d'Alexandrie, des produits de diverses contrées asiatiques. On a vu que les premières tapisseries qui vinrent d'Asie en Europe y parurent sous le nom de *tapis de Turquie.*

Les Phrygiens étaient si habiles dans l'art de la tapisserie qu'on leur en attribua l'invention (2). C'est par leur intermédiaire, et par celui des Phéniciens, que durent venir aux Grecs les premiers produits de l'industrie orientale. En effet, ce fut par la Phrygie que s'établirent, dès la haute antiquité, les rapports entre la civilisation du bassin de l'Euphrate et du Tigre et les civilisations de la Lydie, de la Troade et de la Grèce. La broderie était tellement en Phrygie un art national qu'on donnait à Rome le nom de *Phrygiones* aux brodeurs (3).

Les Lydiens, qui succédèrent aux Phrygiens dans la domination de l'Asie Mineure, étaient célèbres pour le luxe de leurs étoffes : on les appelait *Lydiens aux robes d'or,* χρυσοχίτωνες (4). On sait qu'une route, suivie encore aujourd'hui par les caravanes qui vont de Smyrne à Ispahan, reliait dans l'antiquité Babylone et Sardes.

Les Phéniciens ne se contentaient pas de teindre en leur pourpre si vantée les fines toisons des troupeaux de la Syrie, ou de répandre par le commerce les produits d'industries étrangères. Ils étaient eux-mêmes d'habiles tisserands et des brodeurs renommés. Aussi voyons-nous dans Homère Alexandre, le ravisseur d'Hélène, rapporter à Troie de riches πέπλοι brodés par les mains industrieuses des femmes de Sidon (5). Hélène apprit peut-être des Sidoniennes cet art dans lequel elle excellait et qui, par sa délicatesse, semble fait pour des doigts féminins (6). Le poëte nous apprend en même temps

(1) Diodore de Sicile, II, 11.

(2) « In Phrygia enim inventa est ars. » Servius ad *Æneidem,* III, 484.

(3) « Hujus enim artis peritos *Phrygiones* dicimus. » Servius, *lieu cité.* V. aussi Plaute, *Aulularia*, 464, où le *Phrygio* figure avec l'*aurifer* et le *lanarius.*

(4) Pisandri fragmenta, 22. — (5) *Iliade,* VI, 289 et suiv.

(6) Encore aujourd'hui presque tout le travail des tapis dits *de Smyrne* est fait par des femmes.

en quelle estime on avait alors ces tissus précieux : on les tenait enfermés dans des chambres parfumées, d'où on ne les tirait qu'aux occasions solennelles et pour le service des dieux (1).

Cet art fleurit en Mysie. Il y fut porté au plus haut point de prospérité sous les rois Attalides. Les tapisseries de Pergame (*attalicæ vestes, aulæa attalica*), où la laine était entrelacée de fils d'or, sont souvent vantées par les auteurs latins (2).

Les Grecs d'Ionie rivalisaient avec leurs voisins de l'Asie Mineure. On fabriquait à Milet des tapis de pourpre qu'on disait poétiquement « plus moelleux que le sommeil (3). » On en fabriquait aussi à Samos (4).

En Cypre, où l'industrie dont nous nous occupons avait été portée sans doute par les colons phéniciens, nous trouvons une véritable école de tapisserie. Les noms des artistes salaminiens Acésas et Hélicon nous ont été conservés. Hélicon broda le manteau (ἐπιπόρπημα) dont les Rhodiens firent don à Alexandre le Grand, et qu'il portait même au combat, « bien que, dit Plutarque, le travail en fût plus précieux qu'il ne convenait au reste de son costume militaire (5). »

Ce furent probablement les Phéniciens qui, les premiers, portèrent dans la Grèce européenne les produits de l'industrie asiatique. On lit au commencement de l'histoire d'Hérodote (6), que, dès après leur établissement sur la Méditerranée, ils commencèrent d'apporter à Argos les produits de l'Égypte et de la Babylonie. Dès l'époque homérique l'usage des tapis paraît connu dans tout le monde grec. On voit dans l'Odyssée une esclave étendre sous les pieds d'Hélène un tapis de laine molle (7). Ailleurs, c'est Télémaque qui place lui-même sous les pieds d'Athéné un tissu d'un travail varié. Pline remarque, au sujet de ces tapis, qu'ils étaient hérissés de fils de laine comme d'un poil épais (8); c'était sans doute par imitation des peaux d'animaux.

Il y avait des tapisseries représentant des sujets héroïques. Hélène était maîtresse dans l'art de la peinture textile, puisqu'elle figurait de ses mains dans la toile les scènes de la guerre de Troie (9). Il est

(1) *Iliade*, VI, 287-295.
(2) Properce, II, 13, 22; 34, 11-12. Cicéron, *in Verrem*, V, 27.
(3) Théocrite, XV, 125. — (4) Id., ibid.
(5) *Alexandre*, XXXII. — (6) I, 1.
(7) Τάπητα μαλακοῦ ἐρίοιο. *Odyss.*, IV, 124.
(8) Est et hirtae pilo crasso in tapetis antiquissima gratia, jam certe priscos iis usos Homerus auctor est (*H. N.*, VIII, 48).
(9) *Iliade*, III, 125 et suiv.

permis de penser que des représentations plus ou moins grossières des faits historiques ont pu, avant la connaissance de l'écriture, être en Grèce un moyen de transmission analogue à celui des manuscrits mexicains. Cela pourrait expliquer en quelque façon l'assertion d'Aristarque, que le péplos brodé par Hélène avait servi de document à Homère pour la composition de l'*Iliade* (1).

Quoi qu'il en soit, l'art d'Hélène devint celui des jeunes Grecques et paraît avoir fait partie pour elles de l'éducation domestique. Πολλὰ παρθένων ὑφασμάτα, dit Euripide (2). Le fameux péplos d'Athéné, qui, comme la toile d'Hélène, représentait des combats, était l'œuvre des mains virginales des Errhéphores. C'était une grande pièce carrée, à fond de safran, sur laquelle étaient figurés en couleur les travaux de la déesse (3). On sait le rôle qu'il jouait dans la fête des grandes Panathénées.

Ovide a décrit les procédés de fabrication de la tapisserie dans les vers où il raconte la lutte d'Arachné contre Athéné :

> Tela jugo vincta est; stamen secernit arundo;
> Inseritur medium radiis subtemen acutis
> Quod digiti expediunt, etc. (4).

On voit, dans son récit, les deux rivales penchées sur le métier, la robe repliée autour du sein, afin de donner plus de liberté aux mouvements, hâter les mains et mêler, en dessins et en couleurs variés, les laines préparées à Tyr. Athéné représente sur son péplos une grande scène centrale et place aux quatre coins quatre petits sujets pour lui servir d'accompagnement. Arachné divise le sien en compartiments égaux, qui représentent un certain nombre de sujets mythologiques; puis elle fait courir autour du châle, en façon de bordure, des rameaux de lierre entrelacés de fleurs.

Pendant longtemps les tapisseries furent regardées comme des objets de luxe, plutôt faits pour les dieux que pour les hommes. Homère nous montre Hécube se rendant dans la « chambre parfumée » où étaient conservés les tissus brodés rapportés de Sidon par Pâris. « Hécube prend le péplos pour le porter à Athéné; c'était

(1) Sur le péplus d'Hélène et l'assertion d'Aristarque, v. Rossignol, *Des artistes homériques*, p. 72, 73.

(2) *Ion*, 1418. Plusieurs passages de cette tragédie ont trait à l'industrie de la tapisserie et à l'habileté des femmes grecques dans l'art d'Hélène.

(3) Sur le péplos d'Athéné, v. Platon, *Euthyphron;* Euripide, *Hécube*, 466-471; Virgile, *Ciris*, 20-25.

(4) *Metamorph.*, VI, 52 et suiv.

le plus riche en broderies, il brillait comme une étoile (1). » Dans Eschyle, Agamemnon refuse de fouler des tapis étendus au seuil de son palais par les soins de Clytemnestre. « C'est aux dieux, s'écrie-t-il, qu'un tel hommage est réservé. Un mortel marcher sur la pourpre richement brodée ! » Pressé par Clytemnestre, il fait détacher ses brodequins, de peur de gâter « des tissus achetés à grands frais (2). »

Telle était la simplicité antique. Mais les tapisseries ne furent pas toujours réservées à la décoration des temples et à l'appareil religieux des grandes fêtes nationales.

La domination des Perses en Asie, qui soumit à leur empire les contrées les plus célèbres pour la fabrication de la tapisserie, fit de leurs industries la propriété du luxe persan. Les monarques Achéménides favorisèrent un art qui ajoutait à la magnificence de leurs palais et de leurs fêtes. On peut juger de l'éclat de ces fêtes et des décorations qu'on y employait par la description du banquet donné à Suse par le roi Ahasuérus (3). Pendant une maladie d'une fille d'Artaxerxès Mnémon, les courtisans, sur l'ordre du roi, couvrirent de *pourpre*, d'or et d'argent un espace de sept stades, afin d'obtenir de la divinité, par cette splendide offrande, la guérison de la princesse (4).

L'art ne dégénéra pas sous les Sassanides. Les traditions d'une industrie royale se sont conservées dans les manufactures de la Perse jusqu'aux temps modernes; elles y ont présidé à la fabrication de ces tissus qui font la gloire d'Ispahan et de Schiraz.

La conquête macédonienne mit aux mains des Grecs l'héritage accumulé des richesses de l'Asie. Des tapis de pourpre formaient une part du butin que le vainqueur du Granique envoyait à sa mère après la bataille (5). Le conquérant trouva, dans le trésor de Suse, cinq mille talents de pourpre d'Hermione qu'on y avait amassés pendant près de deux siècles (6). Les riches étoffes faisaient alors partie de la fortune et, en quelque sorte, de la puissance des souverains. Il en était de même en Europe au XVI[e] siècle. Philippe II, voguant vers l'Espagne, emportait sur ses navires de riches tapisseries, chefs-d'œuvre de l'industrie des Pays-Bas. Une tempête, qui s'éleva pendant la traversée, obligea de jeter à la mer une partie de la précieuse cargaison, et, dit un historien, « de revêtir les vagues furieuses de ces magnifiques soieries. »

(1) *Iliade*, VI, 287-295. — (2) Eschyle, *Agamemnon*, 918-925, 936, 944-949.
(3) *Esther*, I, 1-6. — (4) Plutarque, *Artaxerxès*, XXIII.
(5) Plutarque, *Alexandre*, XVI. — (6) Id., ibid., XXXVI.

Maître de l'Asie, Alexandre adopta les usages et le luxe de l'Orient; en quoi il fut imité et dépassé par ses successeurs. Sa tente royale, dont on lira plus loin la description, égalait ou surpassait en magnificence celle qui avait abrité Darius. J'ai parlé du manteau qu'avaient brodé pour lui des artistes de Cypre. Celui qu'on brodait pour Démétrius Poliorcète, et qui devait représenter l'univers avec tous les phénomènes célestes, eût pu éclipser, par sa richesse, le manteau d'Alexandre, s'il eût été terminé. Mais le changement de la fortune du prince à qui on le destinait fit laisser l'ouvrage inachevé, « et depuis, dit Plutarque (1), aucun roi n'osa le porter, bien qu'il y ait eu en Macédoine des princes très-fastueux. »

Sous les Ptolémées, de riches tentes s'élevèrent en Égypte pour la célébration des fêtes publiques. Alexandrie devint l'entrepôt du commerce entre l'Orient et l'Occident. On prisait à Rome les beaux tapis de pourpre, à figures d'animaux, qui venaient de cette ville, *Alexandrina belluata conchyliata tapetia* (2).

Maintenant, c'est le tour des Romains de vaincre et de dépouiller. Le luxe, amené par la conquête, commença à s'introduire à Rome vers la fin du IIIe siècle et au commencement du IIe. L'amitié et les présents d'Attale, les relations avec les Ptolémées contribuèrent à développer chez les Romains ce goût des objets d'art et des étoffes précieuses qui datait de la prise de Syracuse. Le commerce avait fait des marchands de Tyr les égaux des princes (3); la guerre fit d'un Lucullus le rival en magnificence des rois qu'il avait vaincus. Il suffit de lire les poëtes du siècle d'Auguste pour voir à quel point les Romains portèrent l'amour et l'ostentation des richesses. Tandis qu'en Grèce le goût de la décoration avait fait partie de la beauté des arts et de la grandeur publique, à Rome il semble que ce soit l'art qui fasse partie du luxe et qui serve avec lui à l'élégance et aux voluptés de la vie. On couvrait de tapis les lits, les tables, les siéges, les planchers ; on en faisait des rideaux et toutes sortes de draperies; on les suspendait dans les maisons, on en ornait des lits funèbres. Tout en était revêtu; d'où le nom de *vestis*, nom général de ces tapisseries et qui s'applique aux tentures aussi bien qu'aux habits, et celui de *vestiarius*, tapissier (4).

LOUIS DE RONCHAUD.

(1) Démétrius, XLI. — (2) Plaute, *Pseudolus*, 143. — (3) Isaïe, XIII, 8.
(4) Voy. Robert Estienne, *Thesaurus linguæ latinæ*, t. IV, p. 537.

(*La suite prochainement.*)

STÈLE INÉDITE DE BEYROUTH

Dans l'été de 1869, en passant dans une des ruelles qui se trouvent derrière le cimetière français de Beyrouth, j'avisai, à la porte de la maison du colonel Abdallah-Bey, deux pierres placées de chaque côté du seuil et servant de montoirs. L'une était un fragment d'entablement en calcaire et portant encore des traces de sculpture (tores, oves, etc.). L'autre était une stèle en pierre de liais, tronquée à son sommet et figurant un cube posé sur une base. Le colonel Abdallah-Bey me fit don de ce monument. Le voici :

L'une des faces du cube porte l'image d'un foudre (?). La face opposée est lisse et devait être appliquée contre le mur. Les deux autres faces portent deux inscriptions :

ΚΡΟΝΟΥ
ΗΛΙΟΥ
ΒΩΜΟϹ

Autel de Kronos Hélios.

Kronos est ici considéré comme avatar du soleil et identifié avec lui. Il est tout naturel que les anciens aient transformé et qualifié leurs dieux selon les rôles sous lesquels ils les envisageaient. Cette association de Kronos (Saturne, le Temps) avec l'astre du jour se retrouve dans les 365 couronnes qu'on suspendait, aux Daphnéphories nonannuelles de Thèbes (Paus., l. IX, c. I. Procl. Chrest. ap. Plot.), autour du globe symbolique d'Apollon Isménien; le soleil, chronomètre du temps, a fini par être identifié avec le temps lui-même, auquel est liée la fatalité. Les Parques fatales dépen-

dirent alors de ce Soleil-Kronos, et l'épithète de chef des Parques ou Mœragète fut, par suite, donnée à Apollon (Paus., l. X, c. 24) (1).

Le monument était un autel votif, ΒΩΜΟϹ. Le sommet, tronqué, devait donc être approprié à cette destination et former un évasement creux, identique peut-être, pour la forme, à la base elle-même.

ΜΕΡΚΟΥΡΙϹ
ΥΠΕΡϹΩΤΗ
ΡΙΑϹΝΙΚΗϹ
ΑΝΕΘΗΚΕΝ
ΑΥΤΟΚΡΑΤΟΡΩΝ

Mercurius a consacré pour le salut de la victoire des empereurs.

Les recueils d'inscriptions latines nous offrent fréquemment ce nom de Mercurius dans les listes de souscriptions militaires. L'idée belliqueuse qui a présidé à la consécration de la stèle me fait croire que le donateur a pu être un soldat. La dernière lettre de la ligne est un O brisé par la cassure de la pierre. Le C a disparu.

Le dernier mot mentionne des Césars qui, évidemment, régnaient simultanément. Le vœu formé pour leur victoire indique qu'ils avaient à soutenir une lutte contre un ennemi probablement étranger. D'un autre côté, le caractère paléographique du monument révèle une assez basse époque (le IIIe siècle de notre ère). ΑΥΤΟΚΡΑΤΟΡΩΝ désignerait ici, soit Caracalla et Géta, soit Gallien et son associé officiel Odenath, qui lutta contre les tentatives d'invasion des nations limitrophes de l'Empire; soit Carus et Carin, ou Carin et Numérien, qui guerroyèrent sur les frontières orientales contre les Perses; soit Dioclétien et ceux qui partagèrent le pouvoir avec lui.

Le sens des deux inscriptions montre qu'elles sont entières. Le haut des lettres de la première ligne, un petit espace au-dessus de celle-ci et le couronnement de la stèle manquent. En donnant à celui-ci à peu près la hauteur du socle y compris la cymaise, l'autel

(1) Creuzer (trad. Guignaut), t. II, p. 229, dit que : « les Grecs traduisent Baa par Cronos et les Romains par Saturne, sans doute à cause du rapport de ces divinités avec l'idée de temps. » P. 230 : « Dans la Carthage romaine, qui conserve ses anciens dieux tout en changeant leurs formes et leurs noms, le Saturne latin semble prendre la place du phénicien Baal. »

entier devait avoir environ $0^m,65$ de haut. Ce qui reste du dé a $0^m,22$ de haut, $0^m,225$ de large sur chaque face. La base a, de haut, $0^m,125$ pour le socle seul et $0^m,085$ pour la cymaise (en tout $0^m,21$). Chaque face du socle a $0^m,31$ de long (1 pied hellénique). D'où vient ce monument? A-t-il appartenu au même temple que le fragment d'architecture qui l'accompagnait? — Aux alentours je n'ai vu aucune trace d'édifice. Les seuls débris antiques qu'on remarque, à quelque 60 mètres de là, sur les rochers que baigne la mer, sont des restes de maçonnerie formée de gros blocs, bien équarris, bien appareillés et de l'époque gréco-phénicienne (?). Sur ces ruines, des empâtements de maçonnerie (petits moellons noyés dans le ciment) témoignent que, sous la domination romaine, des constructions importantes bordaient le port. Peut-être faut-il y voir des vestiges d'édifices construits par Justinien pour défendre la côte, car ces blocages paraissent avoir fait partie d'une forte muraille qui défendait la ville du côté de la mer. Un peu plus loin en effet, vers l'est, ce mur se rattachait à un édifice de même appareil qui semble avoir été une grosse tour avancée. Le circuit de cette tour est bien conservé. C'est un carré long avec une abside en hémicycle dont la convexité est battue par les flots.

La maison d'Abdallah-Bey est sise dans des terrains où s'élevait autrefois un faubourg de Beyrouth. Il est possible qu'une chapelle, consacrée à Kronos-Hélios, ait été bâtie en ce lieu pour desservir le quartier de la marine (1).

Plus loin, à 700 mètres de là, après la pointe de Râs-Beyrouth, derrière l'ancien hôtel Bellevue, des tronçons de colonnes couchés, un fragment de base, révèlent l'existence d'un édifice assez considérable. J'ai ouï dire qu'une des maisons voisines (celle de Djebraïl Chentireh) avait été construite sur les restes d'un temple enfoui. Ce temple desservait un quartier tout maritime.

Dans le jardin de la maison en question se voit une base servant de seuil et sur laquelle est gravée cette inscription publiée par

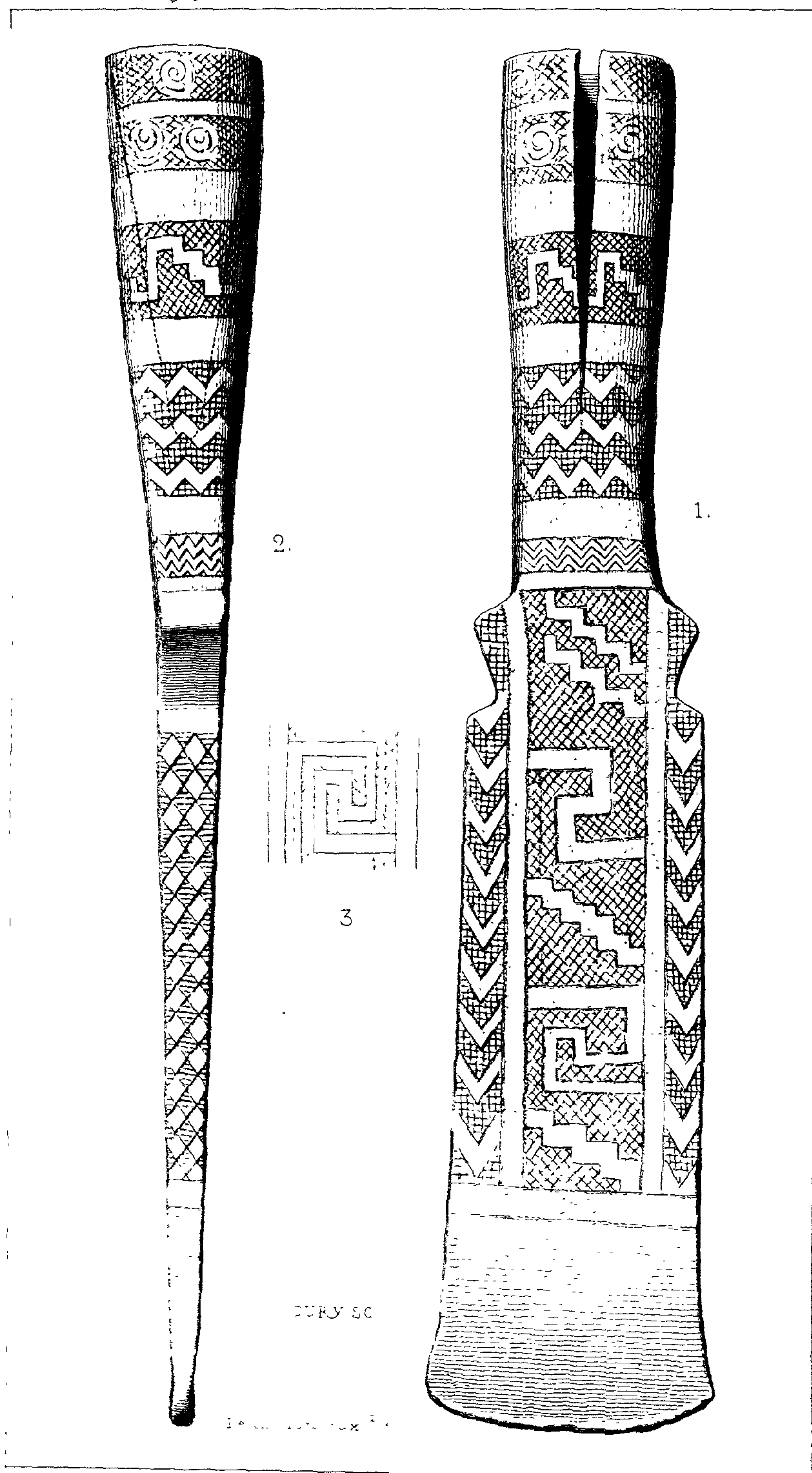
(1) Cependant, d'après un passage d'Étienne de Byzance (Βηρυτὸς, πόλις Φοινίκης, ἐκ μικρᾶς μεγάλη, κτίσμα Κρόνου), il semble que l'on regardait Kronos comme le fondateur et le patron de la ville. On peut supposer alors que cette chapelle a été le premier temple consacré à Saturne, au lieu même où s'éleva la ville naissante. La vieille Béryte aurait alors été fondée sur le terrain où se trouvait ma stèle, là où les vestiges de grand appareil, cités plus haut, semblent témoigner en faveur de cette hypothèse. Ces vestiges, débris de la cité primitive, auraient été respectés pendant toute l'époque romaine jusqu'au temps où l'on assit, sur ce qui en restait, les murs de défense dont les traces se voient encore.

M. Waddington, dans la partie épigraphique du *Voyage* de Philippe Le Bas :

POMPONIO
RVCCIOTRIARIOI
LIOS·ERYCCIARIC
L·MVCIMEIVS·PF·CARDICI
SACERDOTIANVS·

Peut-être encore ma stèle provient-elle, comme cette base, de ce temple dédié alors à Kronos-Hélios. Une fouille bien conduite donnera, j'espère, un jour, la solution de cette question.

G. Colonna Ceccaldi.



LAME DE CUIVRE

HACHE EN CUIVRE DE COPIAPO

(CHILI)

L'instrument dont nous donnons aujourd'hui le dessin (pl. 8) appartient au Musée de Saint-Germain, qui le doit à la générosité de M. Samper. Il a été trouvé, il y a quelques années, dans une ancienne sépulture des environs de Copiapo, au Chili. Par sa forme, par le métal dont il est composé, par les dessins qui le couvrent sur toutes ses faces, il offre un intérêt ethnographique et historique incontestable. Voici en quels termes M. le Dr Roulin, membre de l'Académie des sciences, en parlait, il y a deux ans, en faisant part de cette découverte à l'Académie des inscriptions : « Il serait difficile d'assigner à la fabrication de cette lame de métal une date précise ; mais ce qui n'est pas douteux, c'est qu'elle remonte à une époque antérieure à celle de l'arrivée des Espagnols dans le pays. Sa forme est très-sensiblement celle que nous offre la lame d'un de nos ciseaux de menuisier, et l'on voit qu'on devait s'en servir à peu près de la même manière, c'est-à-dire au moyen d'un maillet frappant sur l'extrémité libre d'un manche en bois. Dans le ciseau, cependant, la lame se termine, du côté opposé au tranchant, par une soie qui pénètre dans le bois ; dans l'outil chilien c'est l'inverse, c'est le manche qui entre dans la lame creusée, à cet effet, d'une douille large et profonde. Avant d'être déposé dans le tombeau de l'ancien possesseur, l'instrument avait servi ; son tranchant est très-émoussé et les empreintes qu'on y observe ne sont pas de celles qu'aurait pu causer le contact avec les bois, même les plus durs ; de sorte qu'il y a toute raison de croire qu'il était employé au travail de la pierre. C'est dans tous les cas un puissant outil, dont le poids dépasse un kilogramme et dont la longueur totale, du bord libre au pourtour de la douille, est de 275 millimètres. La lame proprement dite diminue à peine de largeur en s'éloignant du tranchant, mais elle augmente graduellement d'épaisseur, de sorte qu'au point où elle est encore

pleine, c'est-à-dire à la hauteur correspondant au fond de la douille, elle est épaisse de deux centimètres. La matière, qui est en cuivre pur, semble avoir une dureté supérieure à celle qu'offre ce métal lorsqu'il est exempt de tout alliage. La pièce d'ailleurs n'a point été travaillée au marteau, mais coulée dans un moule, et c'est à ce moule qu'elle doit les dessins dont elle est partout recouverte. Ce sont des dessins très-réguliers et entre lesquels on remarque celui qu'on nomme communément *une grecque*. Cela n'a rien qui doive surprendre, car la grecque est une des combinaisons de lignes qui se présentent le plus aisément et qui naissent pour ainsi dire sous les doigts de l'ouvrière qui tisse une natte dont tous les brins n'ont pas la même couleur. »

Cet instrument est représenté ici aux deux tiers de la grandeur réelle et sous deux faces. N° 1, vu à plat; n° 2, vu de dos; le n° 3 représente *la grecque* du côté opposé au n° 1, où elle est plus visible et plus complète. Le dessin est, en effet, le même sur les deux faces, mais il a été tracé avec une certaine négligence et présente çà et là certaines irrégularités. Du reste, nous savons que M. le Dr Roulin compte développer sa note devant l'Académie des sciences. Nous tiendrons nos lecteurs au courant des observations nouvelles émises à cette occasion.

(*Note de la direction.*)

MONNAIES

ÉMISES PENDANT LA SECONDE CAMPAGNE DE CÉSAR (57 AV. J.-C.) DANS LES GAULES

PAR UN CHEF DE L'ARMÉE CONFÉDÉRÉE DES BELGES

Dès l'année qui suivit la défaite d'Arioviste et l'expulsion des bandes germaines du territoire de la Séquanie, la suprématie éduenne était entièrement restaurée. De toutes les peuplades qui, depuis la bataille de Magetobriga, avaient dû se courber sous le joug des Séquanes, les unes se rangèrent volontairement sous l'autorité souveraine des Éduens; c'étaient tous les anciens clients de cette nation jadis si puissante, c'est-à-dire les Ségusiaves, les Ambarres et les Aulerkes Brannovikes. Les autres aimèrent mieux invoquer et reconnaître les patronage des Rèmes, puissance naissante, à laquelle son dévouement hautement avoué à la suzeraineté des Romains promettait un grand avenir. Les Rèmes appartenaient à la Belgique. Réunis depuis longues années avec leurs frères de race, les Suessions, sous une seule et même autorité, leur soumission aux envahisseurs du territoire gaulois ne pouvait manquer de blesser puissamment le sentiment national des peuplades de la Belgique. Toutes ces peuplades, en effet, ne prévoyaient que trop les funestes conséquences de cette alliance, qui ouvrait aux Romains les frontières de leur pays et qui menaçait au plus haut degré leur fière indépendance. Bientôt elles décidèrent en commun qu'il fallait, à tout prix, barrer le passage au torrent qui fatalement et promptement emporterait leur liberté. Les Suessions eux-mêmes se séparèrent aussitôt de leurs frères les Rèmes, dont les supplications pour les retenir sous les mêmes étendards demeurèrent vaines. Leurs voisins les Bellovakes, race éminemment guerrière, les accueillirent avec joie dans leurs rangs. Par une condescendance qui était loin de satisfaire leurs prétentions à la conduite suprême de la guerre sur le

point d'éclater, ces Bellovakes, sans doute pour payer la défection des Suessions, qui brisaient sans hésiter tous les liens de leurs anciennes amitiés, consentirent, non sans quelque répugnance, à reconnaître pour généralissime Galba, roi des Suessions. De leur côté, les autres peuplades de la Belgique avaient rassemblé en toute hâte leurs contingents de guerre, et une armée formidable vint s'établir sur les rives de l'Aisne.

César, que les Rèmes avaient tenu au courant de ce qui se tramait contre la puissance romaine, avait avec non moins de hâte marché, à la tête de ses invincibles légions, au-devant de l'armée des Belges confédérés.

Est-il croyable que toutes les peuplades de la Belgique consentirent à accepter le général en chef que les Suessions et les Bellovakes s'étaient donné? N'eût-ce pas été abdiquer toute idée d'indépendance, et renoncer à des droits d'autonomie auxquels elles tenaient par-dessus tout? Nous connaissons trop bien l'esprit de ces nations pour n'être pas convaincus que, même devant le danger suprême dont elles se sentaient menacées, elles ne durent pas reconnaître l'autorité confiée à Galba, dont le titre de roi devait d'ailleurs être un épouvantail pour les chefs puissants qui, jusqu'alors, n'avaient eu avec ce personnage d'autres relations que celles de voisinage. Nous pouvons donc être certains qu'à côté de Galba, chef de guerre des Suessions et des Bellovakes, l'armée belge comptait d'autres chefs militaires dant l'autorité était au moins égale à la sienne. Dion Cassius jette sur ce point une vive lumière. Voici comment il s'exprime (lib. xxxix, 1) :

Καὶ κοινῷ, πλὴν Ῥημῶν, λόγῳ χρησάμενοι, συνεβουλεύσαντό τε ἐπὶ τοῖς Ῥωμαίοις, καὶ συνωμόσαντο, Ἄδρὰν προστησάμενοι.

Ainsi donc, pour Dion Cassius, le chef suprême de la grande ligue des peuplades belges aurait été un personnage nommé Adra, tandis que César nomme le Suession Galba comme ayant été investi de ce même titre. Comment concilier ces deux assertions? Je ne vois pas d'autre moyen que d'admettre que toutes les peuplades du nord et de l'est de la Belgique placèrent un des leurs à côté de Galba, ne fût-ce que pour protester à l'avance contre le renouvellement de ce qui s'était passé sous le règne du roi Divitiac, prédécesseur de Galba; ou bien qu'après la défaite de Galba, les Belges, continuant la guerre à outrance, se mirent sous les ordres d'Adra, qui était un de leurs compatriotes.

Nous verrons plus loin le parti qu'il nous est permis de tirer du

premier passage que nous venons d'emprunter à Dion Cassius; revenons au récit abrégé des événements principaux de cette mémorable campagne.

César, dans le dessein de diviser les forces de l'ennemi redoutable qu'il allait avoir à combattre, lança sur le territoire bellovake ses alliés, les Éduens, sous les ordres de Divitiac, qui avait été vergobret, ou magistrat suprême de la nation. L'effet de cette diversion ne se fit pas attendre. Aussitôt après l'effroyable bataille des bords de l'Aisne, les Bellovakes furent les premiers à se retirer du camp gaulois, sous le prétexte de voler à la défense de leur territoire, et leur départ fut le signal de la dispersion de l'armée confédérée.

Après son premier succès, César marcha de victoire en victoire. Les Suessions furent immédiatement châtiés; leur métropole, Noviodunum, fut enlevée. Leur roi Galba, dont les Rèmes demandèrent la grâce, se vit réduit à faire sa soumission et à livrer ses fils en otages aux Romains. Certes, à partir de ce moment, tout au moins son commandement suprême dut cesser, et un autre personnage fut appelé à prendre la direction de la guerre. Très-probablement ce fut l'Adra cité par Dion Cassius. Après la ruine des Suessions vint celle des Bellovakes et enfin celle des Nerviens, qui essuyèrent une sanglante défaite sur les bords de la Sambre.

Les Aduatuques accouraient à leur secours; à la nouvelle du désastre, ils rebroussèrent chemin; mais César les suivit bientôt, envahit leur territoire et les traita avec la dernière rigueur.

Pendant ces expéditions, si heureusement terminées coup sur coup, P. Crassus soumettait tous les peuples gaulois des bords de l'Océan, Venètes, Uxelles, Osismiens, Curiosolites, Sésuviens, Aulerkes et Rédons. La Gaule entière semblait donc sous le joug, dès la fin de l'année 57 avant J.-C.

Après avoir fait prendre à ses légions leurs quartiers d'hiver chez les Carnutes, les Andes et les Turons, César regagna l'Italie, où, pour célébrer dignement les succès du proconsul, le Sénat décréta quinze jours d'actions de grâces, ce qui n'avait encore été fait pour personne.

Abordons maintenant la question numismatique qui se relie étroitement aux faits que nous venons de rappeler le plus succinctemen qu'il nous a été possible de le faire.

Les noms de deux des chefs principaux de l'armée confédérée des Belges nous ont été conservés par César et par Dion Cassius.

Les monnaies émises par le premier, c'est-à-dire par Galba, ont été reconnues et publiées par moi depuis plusieurs années déjà.

Quant à celles d'Adra, que mentionne Dion Cassius, elles restaient à trouver, et c'est ce que j'espère avoir fait avec toute la certitude désirable. Le lecteur va en juger.

Les suites numismatiques gauloises renferment quelques monnaies de cuivre portant invariablement le nom ARDA; je propose formellement de les attribuer au chef de la légion belge, que Dion Cassius nomme Adra, si toutefois nous ne devons pas mettre sur le compte de quelque copiste maladroit cette leçon Adra, qui sous la plume d'un Romain pouvait assez naturellement se substituer à la forme purement gauloise, Arda (1).

Commençons par dire quelques mots sur la provenance constante de monnaies à la légende ARDA.

Que ces monnaies appartiennent à la Gaule-Belgique et à une peuplade de l'Est, cela ne peut faire le sujet d'un doute.

Lorsque j'habitais la ville de Metz, j'avais recueilli un certain nombre de pièces à la légende ARDA, dont la plupart avaient été récoltées sur le plateau si bien connu de tous les archéologues du pays et qui porte le nom de Titelberg (2); d'autres provenaient du Luxembourg et des pays avoisinants. Le baron Marchant, qui s'est acquis une renommée brillante par ses lettres sur l'histoire des monnaies byzantines, et avec lequel j'avais fréquemment des entretiens numismatiques, connaissait à merveille ces curieuses petites monnaies; et comme elles provenaient toujours du pays des Ardennes, il me dit un jour que la légende ARDA devait se compléter ainsi : ARDAVENAE, et qu'elle désignait la peuplade qui habitait les Ardennes. Je ne fis aucune objection à cette explication, tout en me réservant tacitement le droit de ne l'accepter que sous bénéfice d'inventaire; et depuis lors j'ai constamment pensé qu'il fallait attribuer ces monnaies soit aux Poemanes, soit aux Cérèses, proches voisins des Médiomatrikes.

Lorsque je communiquai tout ce que je connaissais de monnaies gauloises à mon illustre maître et ami Joachim Lelewel, qui en ce moment préparait son beau travail sur la numismatique de nos ancêtres, il se trouva qu'il avait déjà gravé les variétés des mon-

(1) Je prévois une objection qui sans doute me sera faite : le nom AΔPA, dira-t-on, pourrait bien n'être qu'une altération du nom ΓAΛBA, écrit primitivement par Dion Cassius. A cela je réponds qu'il faudrait supposer que ces deux noms étaient écrits en majuscules, car entre Γαλϐα et Αδρα il n'y a plus d'autre ressemblance que celle qui réside daus la présence des deux alpha. D'un autre côté, comment le gamma initial aurait-il disparu?

(2) Il est situé près de Sarreguemines.

naies à la légende ARDA dans sa planche IX, sous les numéros 31, 32, 33 et 34, d'après des exemplaires tirés de la collection de M. de la Fontaine, de Luxembourg; il ajoutait à ces figures l'annotation suivante : « Trouvée uniquement dans les cantons des Ardennes (1). »

Maintenant que l'attribution de ces jolies monnaies est, suivant toute apparence, légitimement faite, il ne paraîtra sans doute pas hors de propos de réunir ici la figure et la description des différentes espèces monétaires qui ont été émises par le chef belge, Arda. D'ailleurs l'examen attentif des types de ces monnaies donne lieu à quelques observations qui ne manquent pas d'une certaine importance.

1. Tête tournée à droite, coiffée de longs cheveux se terminant par une véritable queue. Derrière la tête, deux globules; devant le visage : ARDA.



℞. Cheval galopant à droite; sur son dos s'élève verticalement une aile? ou une palme? Devant le poitrail et sous le ventre du cheval, un globule. Au-dessous, la légende ARDA, malheureusement peu lisible, à cause du faible état de conservation de la pièce. Mais sur un second exemplaire, qui a totalement perdu le type du droit, cette légende se lit très-nettement.

Je n'ai pas rencontré jusqu'ici d'autre spécimen de cette monnaie.

La coiffure de l'effigie du chef est caractéristique et se rencontre sur un assez grand nombre de monnaies du nord-est de la Gaule, dont il serait superflu de faire ici l'énumération, car tout le monde les connaît. Je n'en citerai donc qu'une seule : c'est le potin si connu

(1) Dans son volume de texte, Lelewel s'exprime ainsi à deux reprises au sujet des monnaies à la légende ARDA :

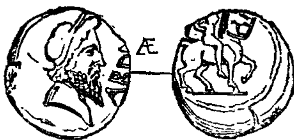
Page 271. « Sur le même sol et spécialement sur celui des Trévires, dans l'étendue des Ardennes opaques, on exhume en abondance le petit bronze inscrit ARDA. »

Et plus loin, page 368 : « Le bœuf de *Arda*, bienqu'en repos, offre quelque analogie avec le coin d'*Indutilil*, comme le nom de l'épigraphe et les nombreuses trouvailles au nord de la Moselle se rattachent sans contredit aux cantons des Ardennes. »

qui se trouve à profusion dans le territoire des Catalaunes, fraction de la puissante nation des Rèmes.

Je n'ai pas souvenance d'avoir vu cette monnaie publiée jusqu'ici.

2. Tête laurée et barbue, tournée à droite; devant : ARDA. Il semble que les caractères de cette légende soient plutôt grecs que latins, et doivent se transcrire : ΑΡΔΑ.



℞. Cavalier cheminant à droite. Pas de trace de légende à l'exergue.

3. Mêmes types, sauf qu'un grand annelet est placé derrière l'effigie.



Comme cette monnaie est extrêmement fruste et usée, on n'y aperçoit plus trace du nom ARDA.

Les deux monnaies 2 et 3 ont été acquises par moi, à Metz, il y a quelques années, chez un marchand d'antiquités et d'objets de curiosité.

Sur la planche IX de Lelewel, le n° 3 porte le n° 32. Le spécimen qui y est figuré et qui appartenait à M. de la Fontaine, de Luxembourg, offre très-distinctement le nom ARDA, devant l'effigie et à l'exergue du revers.

Le bon style, la fabrique, le métal, le module et le type du revers de ces charmantes monnaies, tout, en un mot, les rapproche d'une manière évidente des pièces atrébates qui offrent les légendes ANDOBRV, CARMANOS.

Il est donc bien certain que nous avons déjà, dans les trois monnaies précédentes, deux groupes distincts qui appartiennent indubitablement à deux peuplades différentes.

4. Tête tournée à droite, d'un style plus que médiocre. On n'aperçoit pas de trace de la queue de cheveux.



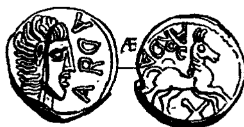
℟. Cheval galopant à droite. Contre la crinière un C ou un croissant. Sous le ventre du cheval le signe ✕; au-dessus du cheval : VᗡꓤV, c'est-à-dire ARDA.

Cette jolie monnaie a été trouvée au Titelberg.

Sur un second exemplaire, on voit distinctement le nom ARDA devant l'effigie. Le nom est absolument le même; et comme la queue est plus complète, on aperçoit le signe Ƨ devant le poitrail du cheval.

C'est bien là le nº 33 de la planche IX de Lelewel.

5. Mêmes types; la tête est fort allongée et comme coupée en deux par un assez profond enfoncement qui sépare verticalement le visage de la chevelure. Des deux côtés, la légende est écrite ARᗡA, avec le D retourné.



C'est le nº 34 de la planche IX de Lelewel.

L'exemplaire que je viens de décrire m'est venu de Luxembourg; mais j'en ai acquis, à différentes reprises, plusieurs autres à Metz.

Inutile, je pense, d'insister sur la fabrique et le style des monnaies 4 et 5; ils n'ont rien de commun avec ce que nous avons vu sur les monnaies 1, 2 et 3. Nous avons donc là probablement le produit monétaire d'une troisième peuplade de la Gaule-Belgique.

6. Tête féminine, tournée à droite, avec un chignon très-marqué; Diane, sans doute.



℟. Bœuf passant à droite, la tête de face. Au-dessous, un petit sanglier; au-dessus du bœuf le nom ARDA.

C'est le nº 31 de la planche IX de Lelewel.

Ce dernier type est précisément celui qui se trouve constamment au Titelberg, et que le baron Marchant voulait attribuer à de prétendus Ardavenæ.

On le voit, le style et les types de cette dernière monnaie la séparent encore très-nettement, comme origine d'émission, de toutes celles qui précèdent.

Rien de plus naturel, on en conviendra, que les différences caractéristiques qui se remarquent sur des monnaies émises au nom du généralissime de l'armée confédérée des Belges, après la défaite et la soumission de Galba, roi des Suessions.

F. DE SAULCY.

BULLETIN MENSUEL

DE L'ACADÉMIE DES INSCRIPTIONS

MOIS DE MARS

M. de Longpérier communique une importante inscription transmise à l'Académie par M. Clermont-Ganneau. Il s'agit du texte même de l'inscription grecque par laquelle l'entrée du temple de Jérusalem était, comme nous le savions par divers témoignages, interdite aux étrangers. Nos lecteurs trouveront cette communication *in extenso* dans le présent numéro. M. Miller lit une lettre qu'il vient d'adresser à M. Waddington, retenu à Versailles. Cette lettre est relative à une inscription byzantine trouvée dans la Petite Arménie, que M. Waddington a laissée incomplète dans le recueil de M. Ph. Le Bas et que M. Miller croit pouvoir restituer en entier d'une manière presque certaine. Nous ne pouvons donner ici le résumé de cette intéressante notice, qui sera d'ailleurs publiée dans le prochain numéro de la *Revue*. M. Léon Renier signale le bruit répandu de la découverte de tables qui seraient analogues à celles de Malaga et de Salpensa, tant controversées entre les érudits français et étrangers, il y a quelques années. Il tiendra l'Académie au courant des renseignements qu'il pourra se procurer à ce sujet.

M. Joseph Halévy est admis à faire part à l'Académie de ses conjectures sur l'origine et le caractère des inscriptions chypriotes. Il traite particulièrement de l'écriture de ces inscriptions, qu'il considère comme issue de l'alphabet cunéiforme assyrien et dont il forme un système à part sous le nom de *système anatolien*. Entre celles de ces inscriptions qu'il a essayé d'analyser, il en est une fort curieuse, qu'il a expliquée en entier, et qu'il démontre être à la fois phénicienne et chypriote.

M. Robiou commence la lecture d'un mémoire sur l'*Année macédonienne*.

M. de Longpérier présente à l'Académie un bronze fort curieux, provenant de M. le général Négrier et trouvé sur la frontière du Maroc. Cette figurine, analogue à celles qui ont été découvertes en assez grand nombre par le général Albert de la Marmora, et par d'autres, particulièrement dans l'île de Sardaigne, semble par ses attributs se rattacher aux cultes de la Phénicie et de Carthage. La *Revue* espère pouvoir en donner bientôt un dessin.

A. B.

NOUVELLES ARCHÉOLOGIQUES

ET CORRESPONDANCE

Deux découvertes importantes de squelettes humains appartenant au premier âge de la pierre, c'est-à-dire à l'âge de la pierre non polie, viennent d'être faites simultanément dans deux cavernes assez éloignées l'une de l'autre : 1° à *Laugerie-Basse*, commune de Tayac (Dordogne); 2° à Menton (Alpes-Maritimes). La première découverte est due à MM. Élie Massénat, Philibert Lalende et Émile Cartailhac. Le squelette est un squelette d'homme entier qui portait, comme parure, un certain nombre de coquilles marines. La seconde découverte est annoncée par M. le Dr Rivière, qui fouille la caverne de Menton pour le compte du ministère de l'instruction publique. Il a également trouvé l'*homme des cavernes* avec ses colliers de coquilles et de dents enroulés autour du cou. Les deux squelettes pourront bientôt être examinés par les savants qui s'occupent plus spécialement d'anthropologie. Nous tiendrons nos lecteurs au courant du résultat de cet examen.

— On lit dans le *Journal de Genève* du 9 avril 1872 les renseignements suivants :

On vient de trouver à Rome, au cimetière de San Lorenzo hors les murs, deux statues à peu près intactes : l'une de Cérès, assise, au tiers de la grandeur naturelle, tête voilée portant un diadème, sceptre à la main gauche; l'autre d'Éros ou Cupidon, debout, de grandeur naturelle, déguisé en Hercule avec la peau du lion de Némée sur les épaules et la massue, sans oublier le carquois.

On a découvert tout récemment à Capoue le vase qui fut donné en prix au vainqueur des jeux athlétiques, à Athènes, en l'année 332 avant J.-C.

A côté se trouvait le squelette d'un homme que l'on suppose être le vainqueur athénien lui-même.

Ce vase est simplement une amphore en argile, couverte de peintures représentant, sur l'une des faces, la déesse Pallas Athéné, debout entre deux colonnes et lançant un javelot; chaque colonne est surmontée d'une figure de la Victoire.

Sur l'autre face, on observe un groupe de lutteurs, un jeune homme qui regarde le combat, un arbitre, un vieillard tenant une baguette.

Au sommet se trouvent inscrits le nom du magistrat suprême d'Athènes en 332, et ces mots : *Récompense d'Athènes.*

— Nous trouvons dans le *Temps* du 11 avril la note suivante, que nous reproduisons, la sachant rédigée par un savant très au courant des études orientales :

DÉCHIFFREMENT DES INSCRIPTIONS CHYPRIOTES.

L'île de Chypre, une des parties les plus curieuses de l'Asie occidentale, est aussi une de celles dont l'histoire est la moins connue. Habitée dès une époque très-reculée par une population indigène, colonisée plus tard par des émigrants helléniques, elle passa tour à tour sous la domination des Phéniciens, des Assyriens, des Perses. L'île avait néanmoins conservé, à cause de sa position privilégiée, une certaine autonomie qui se perdit après l'époque d'Alexandre. La population chypriote avait pu également conserver sa langue spéciale et une écriture se rattachant à celles qui étaient usitées sur la terre ferme de l'Asie Mineure. Un certain nombre de monuments trouvés dans l'île portaient des caractères que personne ne pouvait déchiffrer.

Le duc de Luynes s'était vivement intéressé aux recherches relatives à l'île de Chypre, il y avait même activement coopéré lui-même ; et comme il ne laissa jamais passer une occasion pour faire un noble usage de sa grande fortune, il avait dépensé une somme très-considérable, 15 ou 20,000 fr. environ, pour faire publier un livre du professeur Rœth, de Heidelberg, sur cette matière. Malheureusement, le problème du déchiffrement des textes chypriotes ne fut pas résolu par l'érudit allemand ; mais cette publication, comme plusieurs autres personnelles au duc de Luynes, conserve toujours une grande valeur à cause des textes qu'elle a mis à la disposition du public savant.

Depuis les premiers essais du duc de Luynes, qui avaient servi de point de départ aux recherches de Rœth, plusieurs savants avaient en vain tenté de soulever un coin du voile qui couvrait ces légendes mystérieuses. On pouvait donc croire que, sans la découverte d'un document donnant à la fois un texte chypriote et sa traduction dans une langue connue, on ne parviendrait guère à déchiffrer l'alphabet original de Chypre. Grande fut donc la satisfaction des savants lorsqu'on apprit que le consul britannique à Larnaca, dans l'île de Chypre, avait découvert une inscription bilingue, en phénicien et en chypriote, et qui devait fournir la clef de l'énigme. Un jeune employé du Musée britannique, M. Smith, à qui le texte de ces langues fut communiqué, tenta effectivement d'arriver au déchiffrement de ces textes, en se servant des noms propres contenus dans le texte phénicien pour dégager ensuite les valeurs alphabétiques des signes chypriotes. Voici ce qui est écrit dans le document phénicien, fruste et restauré autant que possible :

« Dans le ..... du mois, dans la 4e année de Melkiathon, roi de Cittium et d'Idalium, fut achevé ce ....., qu'a donné et consacré notre seigneur, Baalrahom, fils de ....., au dieu Rasephmakal. En entendant la voix du fondateur, que le dieu le bénisse. »

M. Smith se mit à déchiffrer le texte chypriote, dans la supposition erronée qu'il constituait la traduction littérale du document phénicien; il lut dans la première ligne des lettres chypriotes les noms de Melkiathon, de Cittium et d'Idalium, et composa ainsi un alphabet fantaisiste à l'aide duquel il essaya de lire d'autres noms historiques. Grâce aux recherches plus fécondes de M. Joseph Halévy, on peut apprécier maintenant l'erreur excusable du savant britannique.

M. Joseph Halévy, un courageux et ingénieux savant d'Andrinople, déjà connu par quelques écrits importants sur différentes branches de la littérature judaïque, a rencontré dans notre pays des appréciateurs des résultats remarquables obtenus par lui pendant un premier voyage dans l'Arabie méridionale. Il fut envoyé par l'Académie des inscriptions et belles-lettres une seconde fois dans ces contrées intertropicales, et après avoir lutté avec une grande adresse et un admirable courage contre des dangers de toute nature, qui à chaque instant pouvaient mettre ses jours en péril, il revint à Paris chargé de six cents textes himyaritiques copiés par lui dans le cours de sa pénible mission.

A son retour, M. Halévy aborda le problème tout différent des textes chypriotes, et grâce à une grande pénétration, il est arrivé à dévoiler le mystère sans le secours d'une traduction quelconque, par la seule étude des médailles provenant de l'île de Chypre et de quelques autres monuments, publiés surtout par le duc de Luynes. Lorsque parut à la fin le texte en deux langues avec l'interprétation de M. Smith, M. Halévy eut la grande satisfaction de voir que ce monument confirmait ses vues, non pas tant par la conformité, mais justement par la divergence des deux textes phénicien et chypriote. M. Halévy, par son alphabet indépendamment déchiffré, avait obtenu les lectures de l'ancien nom de l'île de Chypre, Aspelia, des villes chypriotes de Tamassus, d'Amochoste, d'Idalium, de Carpasia, de Paphos, d'Amathonte, de Lapithus, puis de certains rois grecs, phéniciens et perses, entre autres le nom d'Artaxerxès. Dans la séance de l'Athénée oriental du jeudi 14 mars 1872 (1), M. Halévy a résolu le problème des textes chypriotes, et, en prenant date, il a établi la priorité en faveur de son explication.

Il ne peut entrer dans le but de ces lignes d'insister sur les intéressants détails de la communication de M. Halévy; mais le lecteur sera frappé par le fait suivant : l'alphabet établi par le savant voyageur, antérieurement à la découverte de la traduction phénicienne, donne en première ligne le nom même, non pas du roi phénicien Melkiathon, comme l'avait cru M. Smith, mais celui de Baalrahom, fondateur du monument en question.

En effet, l'indigène chypriote n'avait que faire du roi Melkiathon, parce qu'il ne désignait pas les années par le règne d'un roi étranger à sa race. M. Halévy établit que cette langue, inconnue encore, se rattache à une

(1) Depuis la rédaction de cette note, M. Halévy a eu l'honneur d'exposer son système à l'Académie des inscriptions et belles-lettres encore avec plus de détails.

grande famille des langues jadis florissantes en Asie Mineure, et dérobées aujourd'hui à notre connaissance parce qu'elles furent remplacées successivement par les idiomes des vainqueurs. Ces idiomes, selon M. Halévy, formaient un groupe linguistique à part; quant à l'alphabet, l'ingénieux érudit pense pouvoir le rattacher aux cunéiformes de l'Assyrie et de la Chaldée. Les savants spéciaux appellent de tous leurs vœux le développement de ces données, qui appartiennent en propre à M. Joseph Halévy.

— *Bulletin de l'Institut de correspondance archéologique*, n° 11, février 1872, 2 feuilles. *Séances* des 19 et 26 janvier. *Fouilles de Capoue.* Il s'agit d'un groupe de tombes fouillées par M. Symmaque Doria au nord de Santa-Maria di Capua, tombes qui, quoique déjà violées anciennement, ont encore livré au récent explorateur un grand nombre de vases peints, quelques-uns d'un très-beau style, qui seront publiés dans les *monuments inédits*. On notera dans ce compte-rendu une ingénieuse explication que donne M. Helbig du passage de Suétone relatif aux tombes violées à Capoue par les colons de Jules César (*Div. Jul.*, 81).

Diplômes militaires. Il s'agit d'un important diplôme dont M. Henzen avait donné une partie en 1871, et dont le reste, qui avait été détourné, puis retrouvé, vient de lui être communiqué par le propriétaire, le comte Apponyi. Il est d'une grande importance pour le calcul des puissances tribuniciennes de Trajan. Le cahier se termine par deux notices bibliographiques, l'une sur *le Parthénon*, publié par Adolf Michaëlis, Leipzig, 1870, avec 15 planches in-folio et 370 pag. de texte in-8; l'autre sur un *Catalogue descriptif du Musée de Ravestein.*

— Le n° IX du *Bulletin de l'École française d'Athènes*, qui nous parvient maintenant seulement (nous n'avons pas encore le numéro X, qui n'a jamais été distribué à Paris, et nous avons rendu compte dans notre avant-dernier cahier des numéros XI et XII), contient surtout des renseignements sur Théra (Santorin). Des lettres en date du 15 avril et du 9 mai 1870 rendent compte des *Recherches et fouilles* faites dans cette île par MM. Mamet et Gorceix, membres de l'École française. Ce qu'elles contiennent de plus intéressant, ce sont les détails qu'elles donnent sur les fouilles entreprises par ces deux voyageurs à la pointe sud-est de l'île, à *Acrotiri.* Ces fouilles ont confirmé pleinement les travaux de M. Fouqué à Thérasia. Elles ont constaté que là comme sur d'autres points de cet archipel, on trouvait des habitations humaines ensevelies sous l'épaisse couche de pierre ponce qui recouvre le sol de toutes les parties de ces îles. Les explorateurs ont recueilli de nombreux débris de vases, de mortiers, d'instruments en obsidienne, de poids ayant servi soit au tissage, soit aux filets des pêcheurs, d'ornements divers, etc. Un grand nombre de ces objets ont été apportés par eux à Athènes; ils ont dessiné ceux qu'ils ne pouvaient emporter. Vient ensuite une intéressante note de M. Gorceix, en date du 9 mai, sur *l'état présent du volcan de Santorin*, dont l'éruption paraissait toucher à sa fin; puis une *analyse chimique du bronze antique* recueilli sur l'Acropole, dans des remblais que l'on croit provenir de l'incendie des Perses en 480.

BIBLIOGRAPHIE

Les Pontifes de l'ancienne Rome, thèse présentée à la Faculté des lettres de Paris par A. Bouché-Leclercq. 1871, in-8, Franck.

Placita Græcorum de origine generis humani collecta, digesta et explanata facultati litterarum Parisiensi proponebat A. Bouché-Leclercq. Paris, 1871, Franck.

Depuis bien des années déjà, la plupart des travaux présentés sous forme de thèse à la Faculté de Paris, ou du moins la plupart de ceux qu'elle admet à subir l'honneur de la discussion publique, sont des ouvrages sérieux qui supposent un long effort d'esprit et qui jettent des lumières sur quelque point obscur de la science : plusieurs de ces thèses, chaque année, viennent prendre rang parmi les bons livres qui laissent une trace et qui, après avoir résumé toutes les notions acquises et fait jaillir eux-mêmes de nouvelles clartés, serviront à leur tour de point de départ à de nouvelles recherches. Il est rare pourtant que la Faculté ait à juger un travail qui ait une valeur aussi sérieuse que la thèse française de M. Bouché. L'auteur s'est attaqué hardiment à l'une des questions les plus difficiles et les plus obscures de l'histoire romaine, et l'ouvrage que nous avons sous les yeux prouve qu'il n'a point été trompé par son ardeur et son ambition. Il y a dans cette étude une égale connaissance de toutes les sources anciennes, auteurs classiques, monuments épigraphiques et juridiques; il y a une connaissance non moins sûre et moins précise de tout ce qui a été publié sur la matière, surtout en Allemagne : M. Bouché ne s'expose pas, comme on le fait si souvent en France dans des travaux même estimables à bien des égards, au danger d'employer bien du temps à refaire ce qui a déjà été fait et bien fait, et, pour prendre l'expression populaire, d'enfoncer des portes ouvertes. Ce qui lui appartient en propre, c'est l'ordre et la clarté qu'il a mises dans son ouvrage, ce sont les divisions heureuses qu'il a adoptées, la sûreté de sa critique, la netteté de son style. L'ouvrage, précédé d'une préface où l'on sent l'écho des cruelles émotions auxquelles nous a soumis l'année 1871, s'ouvre par une *Bibliographie* des travaux antérieurs sur la matière. Vient ensuite le livre premier, qui raconte *les Origines*, c'est-à-dire l'organisation de la société romaine, l'institution du collége des Pontifes et la constitution du collége. L'étymologie du mot *pontifex* y est discutée et l'auteur y accepte, non sans quelque hésitation

l'explication la plus ancienne et la plus accréditée, celle qui rattache ce mot à *pons* et à *facere*, au rôle joué par les pontifes dans la construction du premier pont que Rome ait jeté sur le Tibre, le pont Sublicius. Le second livre, intitulé *les Pontifes et la tradition*, est de beaucoup le plus important. C'est là que se montre le mieux la compétence tout exceptionnelle de l'auteur, l'étendue de ses lectures, sa longue intimité avec la vieille littérature et le vieux droit de Rome républicaine. Ce livre se divise lui-même en trois parties : 1° *la théologie*; 2° *la théologie et le droit*; 3° *l'histoire et la chronologie*. Il y a là, sur la comparaison de la religion grecque et de la religion romaine, quelques pages qui sont vraiment d'un maître. Le chapitre consacré à la restitution sinon du texte, tout au moins du plan des *Indigitamenta*, l'antique fondement de la théologie romaine, est des plus curieux; nulle part on ne saisit mieux le caractère tout particulier de cette théologie, avec sa série presque indéfinie d'abstractions réalisées, avec tous ses dieux et toutes ses déesses qui n'ont jamais vécu, ombres sèches et froides, fantômes logiques créés par l'esprit analytique des Romains. Les trois chapitres consacrés au droit ne sont pas moins instructifs, et dans les pages où il s'agit du calendrier on trouvera des détails précis sur les efforts du collége des pontifes pour concilier la tradition avec les exigences de la vie et de la science. Nous ne pouvons pousser plus loin ce résumé. Bornons-nous à dire que le livre troisième traite *des fonctions sacerdotales des pontifes*, le quatrième, bien curieux aussi, de leur *autorité administrative*, et que le cinquième retrace toute *l'histoire du collége des pontifes* jusqu'au moment où Gratien et Théodore, refusant d'imiter les premiers empereurs chrétiens et de revêtir la *stola* pontificale, mettent fin à son existence; mais alors même, comme le remarque M. Bouché, le prestige attaché au titre de *pontifex maximus* ou président du collége des pontifes ne meurt pas dans l'imagination des hommes, et les chrétiens s'emparent de ce titre pour l'appliquer à l'évêque de Rome. Le volume se termine par un précieux appendice intitulé : *Fastes pontificaux*. L'auteur y a réuni les noms de tous les grands pontifes connus avec leur date exacte ou approximative.

Nous ne parlerons pas de la thèse latine, dont le sujet nous paraît assez singulièrement choisi; nous regrettons que M. Bouché n'en ait pas pris la matière dans cette histoire religieuse et juridique de Rome qu'il a étudiée à fond. Pourquoi, par exemple, n'a-t-il pas donné comme suite à son étude sur les pontifes un essai sur quelqu'un des autres grands colléges sacerdotaux de Rome? Les *Arvales* nous sont assez connus par ces inscriptions de leur bois sacré qu'a si admirablement commentées Marini et que M. Henzen, dans ces derniers temps, a complétées par les textes nouveaux trouvés au même endroit et si bien expliqués par lui; mais le *collége des Augures* ou celui des *Quindecim viri sacris faciundis* ne pouvait-il aussi fournir le sujet d'une intéressante et utile monographie? Quelle que soit la raison qui a décidé M. Bouché à se tourner, pour ce second travail, d'un tout autre côté, son étude sur le collége des Pontifes mérite de lui

faire dès maintenant un nom dans la science. Qu'il nous soit permis, en terminant, d'exprimer le vif et sincère regret qu'un homme de cette instruction et de ce mérite n'appartienne plus à l'enseignement public. L'*École des hautes études*, qui, de par son institution même, doit attirer à elle les talents sans emploi et non encore classés, ne pourrait-elle profiter de l'érudition de M. Bouché et de sa connaissance soit des textes anciens, soit des travaux étrangers? Sinon, une de nos chaires de faculté ne pourrait-elle lui fournir l'occasion d'initier un auditoire français à des méthodes encore si peu pratiquées chez nous, quand ailleurs elles ont si complétement triomphé? Il n'y a pas dans tout l'ouvrage un lieu commun littéraire, une phrase vague et ambitieuse. C'est ce qui devrait faire le succès du livre et de l'écrivain, c'est peut-être ce qui lui nuira.

G. Perrot.

A. Becq de Fouquières. — **Aspasie de Milet**, étude historique et morale. Didier, in-18, 1872.

L'étude que M. Becq de Fouquières vient de donner au public, en même temps qu'une seconde édition de son André Chénier, a pour objet de remettre dans son véritable jour la figure d'Aspasie de Milet. Il a entrepris de réduire à leur juste valeur les insultes de l'ancienne comédie et les commérages de ces collecteurs d'anecdotes suspectes et libertines qui ont commencé dès le temps d'Alexandre à pulluler et à se répéter les uns les autres : il a cherché dans Aspasie la compagne fidèle et dévouée du grand Périclès; il a vu en elle non-seulement une épouse chère à son cœur et dont la tendresse le délassait des luttes de la vie politique, mais une femme de génie ou tout au moins d'une rare distinction d'esprit, qui s'associait à ses plus hautes pensées et qui pouvait lui donner la réplique, ou discuter devant lui avec un Anaxagore ou un Protagoras. C'est bien ainsi, croyons-nous, qu'il faut se représenter Aspasie; mais M. Becq ne dépasse-t-il pas le but en voulant démontrer que cette étrangère, cette Milésienne que l'on voit arriver à la fleur de sa jeunesse dans cette riche et brillante Athènes n'a jamais été ce que les Grecs appelaient une ἑταίρα, n'a pas eu d'amant avant de s'attacher à Périclès? Sans doute l'histoire ne nous dit rien de ces débuts d'Aspasie; mais n'avons-nous pas l'analogie et les vraisemblances? La fille d'Axiochus a-t-elle dû venir toute seule à Athènes? N'est-ce pas dans quelque liaison qui attirait sur elle les regards des hommes qu'elle a dû trouver l'occasion de fixer l'attention de Périclès? Si elle n'avait, au moins pendant une courte période de sa vie, appartenu à la classe des courtisanes, aurait-il ensuite suffi de sa qualité d'étrangère pour que les poëtes comiques lui prodiguassent d'aussi injurieuses épithètes? Au ve siècle, en dépit d'une loi que sans cesse on éludait et on tournait, beaucoup d'Athéniens, et des plus distingués, épousèrent des femmes étrangères : ainsi plusieurs hommes de la famille de Miltiade prirent des filles de princes thraces et il ne semble pas que l'on ait jamais traité de courtisanes ces femmes qui n'étaient pourtant pas citoyennes. Les

premières années d'Aspasie doivent avoir au moins fourni un prétexte à ses ennemis et à ce ton méprisant qu'ils affectaient de prendre à son égard. Qu'ensuite, touchée par l'affection de Périclès et séduite, fascinée par son génie, elle lui soit restée fidèle jusqu'à sa mort, qu'il ait trouvé en elle une véritable épouse et que nous ne devions pas nous faire complices des sévérités arbitraires d'une loi qui lui refusait ce titre à cause de sa naissance, c'est ce que nous admettrons volontiers.

Dans tout l'ouvrage, une large part est faite à la conjecture; ce n'est pas sans y mettre beaucoup du sien que M. Becq de Fouquières décrit ce qu'il appelle le « salon d'Aspasie. » Il y fait venir des personnages, tels qu'Euripide, dont aucun texte authentique ne nous atteste les relations avec la célèbre Milésienne. Là du moins, s'il a donné aux contours de cette figure d'Aspasie plus de précision et de fermeté que ne l'autorisaient peut-être à le faire le peu que nous avons de documents vraiment sérieux, il ne nous paraît pas s'être écarté de la vraisemblance dans cet effort pour restituer et parfois pour deviner le passé. On lira avec intérêt les chapitres consacrés à la maison de Périclès, à la vie des femmes d'Athènes et à ce que l'auteur appelle la prédication morale d'Aspasie. Quand M. Becq de Fouquières discute des questions de chronologie ou expose la législation athénienne, à propos du procès intenté par Hermippos à Aspasie et de la légitimation du fils qu'elle avait donné à Périclès, il est en général très-exact; il a puisé aux meilleures sources. Nous ne lui signalerons qu'un ou deux passages où nous nous séparerions de lui. P. 53, il nous paraît beaucoup trop affirmatif pour ce qui concerne l'époque où se sont organisés les *dicastères* ou grands jurys populaires; il fixe une date que rien, à ma connaissance, ne détermine avec cette précision. P. 69, il parle d'un lien religieux qui existait dans un mariage analogue à celui de Périclès et d'Aspasie aussi bien que dans ces mariages entre citoyens et citoyennes qui étaient seuls reconnus par l'État. A quoi fait-il allusion? Je ne connais rien dans le mariage grec qui rappelle, même de loin, l'idée de ce que nous appelons un sacrement, ni même qui ressemble à la forme primitive et aristocratique du mariage romain, à la *confarreatio* patricienne. Une union telle que celle de Périclès et d'Aspasie n'avait, en tout cas, été formée que par le simple consentement des parties et ne pouvait se prouver que par la prolongation constatée de la cohabitation, par la possession d'état. P. 283, je crois que M. Becq de Fouquières va beaucoup trop loin en admettant que Thucydide, dans sa fameuse oraison funèbre, n'a guère fait que résumer et transcrire dans son style à lui le discours qu'il avait entendu prononcer par Périclès; il parle de copies qui en auraient circulé dans Athènes. Pour nous, sans pouvoir entrer ici dans les explications qui nous seraient nécessaires pour justifier notre opinion, nous sommes d'avis au contraire que ce discours n'appartient pas moins à Thucydide que toutes les autres harangues que contient son histoire. Sans doute Thucydide y a développé un thème que Périclès a dû traiter dans son éloge funèbre, il y a exprimé des idées qui avaient pu se trouver parfois dans la

bouche de Périclès et qui surtout ne sont pas en contradiction avec ce que nous savons de son rôle, de sa politique et de sa pensée; mais il n'est pas de discours qui nous paraisse porter plus la marque du génie original de Thucydide, de ses défauts et de ses qualités, qui nous semble lui appartenir en plus pleine et plus entière propriété. Pour terminer par une dernière observation, pourquoi M. Becq de Fouquières admet-il cette locution barbare qui tend à devenir de jour en jour plus employée, *dans ce but* (p. 46)? Pourquoi gâter ainsi un style qui d'ordinaire est correct, et parfois vraiment ferme et brillant?

A tout prendre, ces pages témoignent d'un véritable amour et d'une connaissance étendue de l'antiquité. Il contient, sous une apparence paradoxale, une grande part de vérité et bien des remarques ingénieuses et fines; la lecture en est agréable et facile. Peut-être eût-il encore gagné à être abrégé; l'auteur avait à sa disposition si peu de documents vraiment historiques sur lesquels il pût appuyer sa thèse. Nous ne savons s'il a eu raison de donner les proportions d'un livre, même court et de petit format, à ce qui eût fait un piquant article de Revue. G. PERROT.

Le Droit public romain depuis l'origine de Rome jusqu'à Constantin le Grand, ou les antiquités romaines envisagées au point de vue des institutions politiques, par P. WILLEMS, professeur à l'Université de Louvain. Seconde édition, 1872, 1 vol. in-8. Louvain, Peeters; Paris, Durand.

Une des difficultés que rencontrent chez nous, dès le début de la carrière, ceux qui se sentiraient le désir d'aborder l'étude de l'antiquité et d'en explorer à nouveau quelque province, c'est la peine qu'ils éprouvent à savoir ce qui a été fait sur chaque question et à saisir la place qu'occupe dans l'ensemble de la science la question qui les attire et les séduit. Nous n'avons en langue française, pour le monde grec, rien d'analogue aux deux excellents manuels que MM. K.-Fr. Hermann (1) et G.-F. Schœmann (2) ont consacrés aux antiquités grecques. Le seul ouvrage de ce genre qui ait été traduit est le *Manuel de l'archéologie de l'art*, d'Ottfried Muller, et encore cette traduction a-t-elle aujourd'hui beaucoup perdu de sa valeur; faite sur une des premières éditions, elle ne contient pas les corrections et additions dont Welcker a enrichi l'ouvrage de son brillant élève dans l'édition qu'il en a donnée en 1848. Pour Rome, on était, jus-

(1) *Lehrbuch der Griechischen Antiquitæten*, von Dr Karl-Fried. Hermann; 4e édition, Heidelberg, 1855. La mort a empêché Hermann de continuer lui-même cette révision, qui a été poursuivie, sans être encore achevée, par M. Karl-Bernhard Stark. Celui-ci a déjà ajouté aux antiquités publiques, qu'avait eu le temps de rééditer lui-même M. Hermann, la révision des antiquités religieuses et des antiquités privées.

(2) *Griechischen Alterthümer*, von G. Fr. Schœmann; 2 vol. in-8, Berlin, Weidmann, 1861-1863. Moins détaillé que l'ouvrage de K. Fr. Hermann, l'ouvrage de M. Schœmann contient plus de vues d'ensemble; il peut se lire, tandis que l'autre n'est qu'un manuel à consulter.

qu'à ces derniers temps, encore plus pauvre. Vouliez-vous vous orienter dans cette histoire qui occupe dans le temps et dans l'espace une si vaste étendue, vouliez-vous suivre dans ses variations telle ou telle institution, ou telle ou telle magistrature, vous reconnaître au milieu de tant de provinces dont les limites, l'administration et le nom ont souvent changé, trouver enfin des textes décisifs et des renseignements précis, vous n'aviez à votre disposition, en langue française, rien qui ressemblât à Lange et à Becker-Marquardt (1). Vous étiez forcé de chercher péniblement dans une foule d'ouvrages ce qui se trouve là réuni et classé d'une manière si commode. Nous en dirons autant pour l'histoire littéraire. Nous n'avons rien d'analogue aux manuels de Bernhardy pour la Grèce et pour Rome, ni à ceux que MM. Baehr et Teuffel ont consacrés à la littérature latine, rien qui nous donne tout à la fois, sur chaque période et sur chaque auteur, avec la substance de tous les travaux antérieurs, une riche bibliographie. our qui ne sait pas l'allemand, il y a donc à la fois perte de temps et risque de répéter ce qui a déjà été dit, d'user bien des heures à refaire ce qui a déjà été fait, au lieu de partir des résultats acquis pour en établir d'autres et reculer ainsi les limites de notre ignorance.

Le mieux serait d'apprendre l'allemand; quand il s'agit, non pas de lire Gœthe ou Schiller, mais de consulter des ouvrages qui traitent d'une science dont on connaît le vocabulaire technique, des ouvrages où sont sans cesse cités des textes grecs et latins qui aident à suivre le sens, il suffit de six mois, pour ne pas dire de moins. Il est pourtant plus d'une personne, même laborieuse, qui recule devant cet effort, qui, pressée de se mettre tout de suite à l'œuvre désirée et rêvée, ne trouve pas moyen de prélever sur ses travaux le temps nécessaire à l'étude d'une langue nouvelle qui a la réputation d'être fort difficile. En pareil cas, quiconque veut

(1) *Rœmische Alterthümer*, von professor L. Lange; 3 vol. in-8, Berlin. Cet ouvrage fait partie de la même collection que les Antiquités grecques de Schœmann, collection qui comprend encore des ouvrages comme les Mythologies grecque et latine de Preller. Il n'en a paru jusqu'ici que ce qui regarde les antiquités politiques.

Becker-Marquardt, *Handbuch der Rœmischen Alterthümer nach den Quellen bearbeitet*; Leipzig, 1843-67, 5 vol. Becker a composé le tome I, traitant des sources de la science et de la topographie de Rome, et les deux premières parties du t. II, qui exposent les institutions politiques. Marquardt a continué l'ouvrage. Il a publié successivement la troisième partie du t. II, traitant des comices sous la république et de la constitution impériale des trois premiers siècles; le t. III, divisé en deux parties, dont la première s'occupe de l'Italie et des provinces, et la seconde de l'administration financière et de l'organisation militaire; le t. IV, traitant de la religion, et le t. V, exposant en deux parties les antiquités privées. On annonçait que M. Mommsen compléterait par les antiquités judiciaires cet ouvrage précieux, véritable *thesaurus antiquitatum romanarum* mis au courant de la science moderne; mais M. Mommsen vient d'entreprendre, pour son compte et sur un autre plan, un nouvel ouvrage d'ensemble, dont les différents chapitres seront partagés entre lui et MM. Jordan et Marquardt.

s'occuper de Rome et de son histoire ne pourra qu'éprouver une vive reconnaissance pour ceux qui, comme un savant professeur belge, M. Willems, ont pris la peine de transporter dans notre langue tout au moins la substance et le résumé de tant de travaux accumulés, de tant de recherches qui déjà elles-mêmes en abrégeaient et en résumaient d'autres.

L'ouvrage de M. Willems, qui en est déjà en Belgique à sa seconde édition, était, par suite sans doute de la guerre (il avait paru en 1870), à peu près inconnu en France jusqu'à ces derniers jours. C'est qu'aussi ces Frances de l'étranger, ces avant-gardes de la langue et de l'esprit français, la Belgique, les cantons de Genève, de Vaud et de Neufchâtel, ont l'esprit plus ouvert et plus libre, regardent plus volontiers au-delà de la frontière que ne tendait à le faire depuis quelques années notre pauvre France. Ces petits pays, de récente fondation comme la Belgique, n'ont pas comme nous, ce qui devient aujourd'hui une cause de faiblesse et d'infériorité, le privilége de pouvoir s'absorber dans les souvenirs d'un glorieux passé qui ravit l'imagination, mais qui porte à la paresse; rattachés par un lien fédératif, comme la Suisse française, à des peuples d'autre race, ils ont eu un contact perpétuel avec l'étranger, ils ont été naturellement amenés à en apprendre la langue et à en étudier les travaux. Belgique et Suisse française, malgré le droit qu'elles ont d'être fières d'elles-mêmes, ne risquent pas de tomber dans cette infatuation, fille de la vanité et de l'ignorance, dont nos derniers désastres eux-mêmes ont tant de peine à nous tirer. Ce n'est pas en Belgique que l'on entendrait un député, appartenant même au parti catholique, venir à la tribune demander que l'on supprime comme inutile des institutions telles que l'Ecole d'Athènes et l'École des hautes études, et prouver en même temps qu'il n'a pas la moindre idée des services que peut rendre la haute culture de l'esprit. Cet honorable critiquerait sans doute comme non moins superflu le cours d'antiquités romaines professé à l'Université catholique de Louvain, d'où est sorti le sérieux et savant livre que nous voudrions voir réussir en France comme il a déjà réussi en Belgique.

Par sa nature même de résumé, ce livre échappe à la discussion, ou du moins cette discussion, pour avoir quelque intérêt, devrait porter à la fois sur un grand nombre de points de détail à propos desquels les opinions sont encore partagées. Ne pouvant nous engager dans ces controverses qui nous mèneraient trop loin, nous nous bornerons à transcrire les titres des principales divisions du livre, ce qui donnera une idée de son contenu. Nous avons d'abord une *introduction* où sont indiquées les sources principales, antiques et modernes, puis où est donné un aperçu général des institutions politiques du peuple romain. Ensuite commence l'exposition méthodique, partagée en une quantité de courts chapitres dont chacun est accompagné de notes placées au bas des pages, notes qui renvoient soit aux textes anciens intégralement reproduits quand ils sont courts, soit aux travaux modernes. Cette dernière partie du travail témoigne d'une immense lecture : il faut que l'Université de Louvain se soit créé depuis

sa fondation une bibliothèque bien riche et soigneusement tenue au courant. Cela fait rougir quand on songe au peu de livres qui, dans nos plus grandes villes de province, composent la bibliothèque de la Faculté. Ces quelques ouvrages, achetés à grand'peine avec quelques centaines de francs dont dispose chaque année le doyen, n'arrivent pas encore à former même une bonne bibliothèque de particulier; on ne peut s'abonner aux grandes collections qui se publient à l'étranger, c'est trop cher. Je parierais qu'il y a plus d'une de nos villes de faculté où on ne trouverait pas un exemplaire de recueils tels que le *Corpus inscriptionum Græcarum* ou les parties déjà publiées du *Corpus inscriptionum latinarum.*

Voici ces titres des parties et des livres qui reproduisent la charpente et le plan du livre de M. Willems.

Première partie. Epoque de formation. — Livre Ier. *L'état patricien.* — Livre II. *L'état patricio-plébéien ou l'époque de transition.*

Seconde partie. Époque d'achèvement. — Livre Ier. *Des éléments constitutifs de la société.* — Livre II. *Des pouvoirs constitutifs du gouvernement.* — Livre III. *Des branches principales de l'administration.*

Pour que l'on voie ce que comprend chaque livre de matières distribuées avec ordre en sections, chapitres et paragraphes, nous ajouterons ici le tableau des sections et des chapitres de ce dernier livre; nous n'omettrons que les titres des paragraphes.

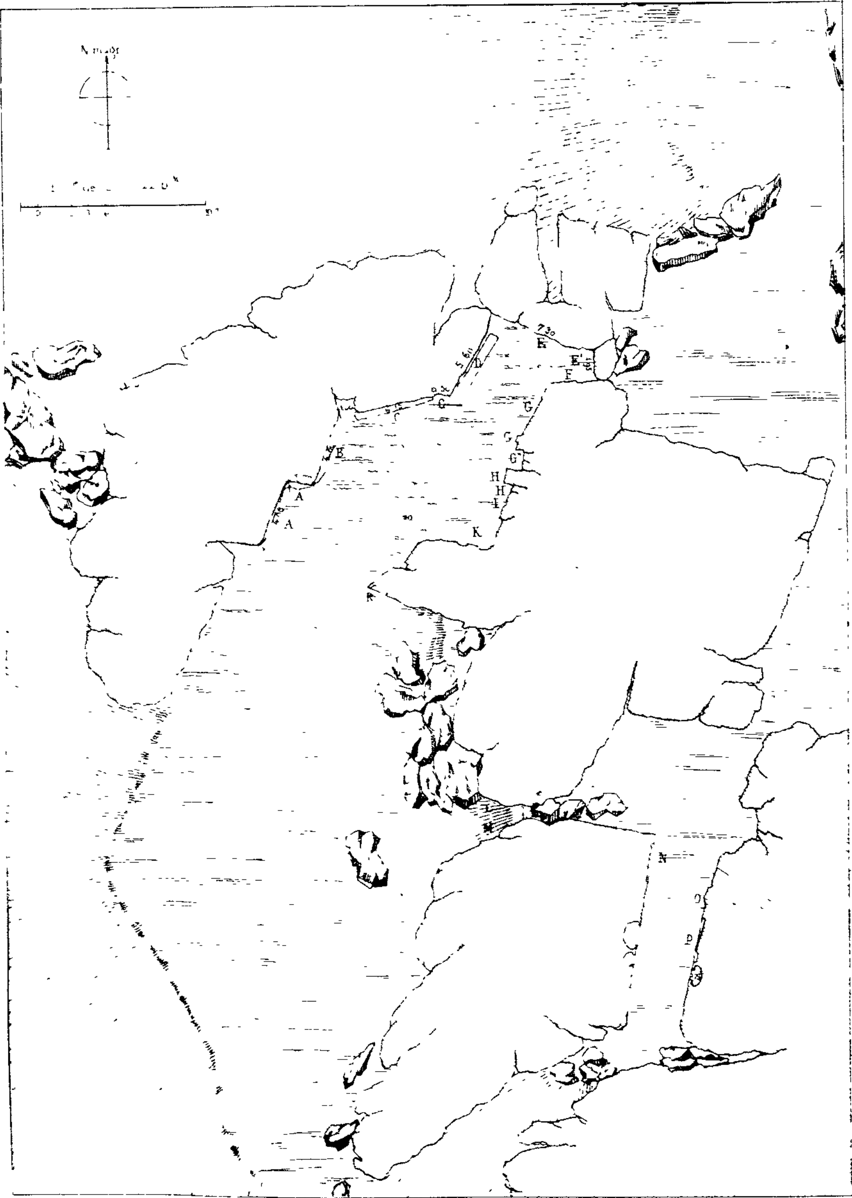
Section Ire. De l'organisation judiciaire.
  Chapitre Ier. Des *judicia publica.*
  Chapitre II. Des *judicia privata.*
Section II. Des finances.
  Chapitre Ier. Des dépenses publiques.
  Chapitre II. Des revenus de l'État.
  Chapitre III. De l'administration financière.
Section III. De l'Italie et des provinces.
  Chapitre Ier. Des *coloniæ* et des *municipia.*
  Chapitre II. De l'organisation de l'Italie sous la domination romaine.
  Chapitre III. Des provinces.
Section IV. Des relations internationales.
  Chapitre Ier. Du pouvoir compétent et des *fetiales.*
  Chapitre II. Des traités internationaux.
  Chapitre III. De la déclaration de guerre.

Ce que nous avons lu jusqu'ici du livre ne nous a fourni l'occasion que de bien peu de remarques. Page 3, M. Willems devrait bien corriger dans sa prochaine édition la manière dont il écrit le nom de l'abréviateur de M. Verrius Flaccus; il sait que le *nomen gentilicium* ne s'abrége pas comme le prénom, et ce n'est que par inadvertance qu'il a pu écrire S. P. Festus au lieu de S. Pompeius Festus. Page 15, je n'aime pas cette bizarre expres-

sion de *tribus génétiques,* appliquée aux trois tribus primitives de Rome; elle déroutera certainement le lecteur français pour qui le livre est écrit. Page 145, à propos des abus dont l'affranchissement devint la cause vers la fin de la république, M. Willems cite un passage important de Denys d'Halicarnasse; quand un texte grec est aussi long, ne vaudrait-il pas mieux le donner tout traduit? Nous avons, enfin, noté au passage quelques fautes d'impression. Il n'en est pas moins vrai qu'aussi bien dans l'exécution matérielle que dans la rédaction même de l'ouvrage, on sent partout une main exacte et soigneuse, un esprit précis. Ce livre, d'un format commode et d'un prix modique, devrait prendre place dans la bibliothèque de tous les professeurs d'humanités dont beaucoup, en faisant expliquer du latin ou corrigeant des discours, emploient pendant des années sans les comprendre et sans même s'en inquiéter une foule de termes de la langue judiciaire et politique de Rome : la place en est marquée aussi dans les bibliothèques de quartier. Aucun des livres que l'on y a mis jusqu'ici, histoires romaines ou dictionnaires historiques, ne saurait remplacer ce court et savant manuel.

G. Perrot.

Le prochain numéro de la *Revue* contiendra le *fac-simile* de la stèle du Temple de Jérusalem, le plan du lieu où M. Clermont-Ganneau l'a découverte, et la suite de la notice où l'auteur, s'appuyant sur la teneur même du monument épigraphique et sur les textes historiques qu'il ne pouvait consulter en Orient, s'attache à démontrer, entre autres choses, que la menace contenue dans l'inscription doit s'entendre d'une pénalité légale et effective plutôt que d'un châtiment éventuel dû à l'intervention d'une puissance surnaturelle.


7.30
E
5.60
D
E'
F
C
G
B
G
G'
A
H
H
A
I
K
M
N
O
P

LES

MONUMENTS DE LA PTÉRIE

(*Boghaz-Keuï, Aladja et Euïuk*)

(*Suite*) (1)

Le second des chapitres dont se composerait une description complète de ces ruines serait consacré aux bas-reliefs connus dans le pays sous le nom de *Iasili-Kaia*, mot à mot « la roche écrite. » Là, nous serons encore plus brefs, n'ayant pas l'intention de chercher à présenter ici une explication complète de cette série de bas-reliefs. A ceux qui tenteraient cette difficile entreprise, nous offrons du moins des matériaux plus exacts et plus riches. Aux données que fournissent nos photographies et nos dessins, M. Guillaume ajoute, dans l'*explication* qui accompagne les planches de l'*Exploration archéologique*, quelques renseignements sur les détails de costume, sur des accessoires qui se trouvent, soit dans la main des personnages, soit dans le champ des bas-reliefs. Beaucoup de ces détails nt aujourd'hui trop peu de saillie pour que le cliché photographique en ait gardé trace, d'autant plus qu'en maint endroit le roc, plongé dans l'ombre, s'est couvert de taches et de plaques de lichen. M. Guillaume a donc dû promener ses doigts sur ces surfaces et ajouter au témoignage de la vue celui du toucher.

Les bas-reliefs que nous avons étudiés se divisent en trois groupes. Le plus important est celui qui couvre les parois d'une sorte de salle à peu près rectangulaire, taillée dans un massif de rochers qui la ferme de trois côtés et qui laisse au sud-ouest, vers la ville, une large ouverture (lettres A à K du plan dont nous avons

(1) Voir le numéro d'avril.

donné une réduction pour les lecteurs de la *Revue*, dans la planche IX). Le deuxième groupe se compose de figures qui ornent les deux côtés d'une galerie pratiquée dans le même massif, à l'est de la précédente (N-P). On peut regarder comme formant un troisième groupe deux figures placées dans un renfoncement, à l'entrée d'une sorte de fente qui communique avec la galerie (L-M). Tout cela est à ciel découvert, ce qui explique l'état de dégradation où se trouvent aujourd'hui ces bas-reliefs, malgré la dureté de la roche, un calcaire cristallin. Cette dégradation, les dessins de M. Texier n'en donnent aucune idée. On dirait, à les voir, des bas-reliefs conservés comme ceux du Parthénon; or, ici la pierre, d'un grain moins fin et moins ferme que le marbre, exposée d'ailleurs à toutes les intempéries sous un climat assez rigoureux, donne parfois à peine le contour et le mouvement des figures.

La seule précaution prise pour assurer la durée de ces figures, ç'a été de les couvrir d'une couche d'enduit qui, à certaines places, est encore adhérent à la surface du roc. Ce stuc, de couleur jaunâtre, se détache sous le couteau, en minces et dures écailles. Tout autour des personnages, la surface du roc avait été creusée de quelques centimètres, de manière que les figures ressortissent au centre d'une sorte de cuvette verticale. Quelques-uns seulement des bas-reliefs (lettres L, M, O du plan) sont dépourvus de cet encadrement.

Aujourd'hui, le sol de la grande salle est formé par de la terre où poussent du gazon et des broussailles. Il n'en était pas ainsi dans l'antiquité. On voit encore, en plusieurs endroits, au-dessous des bas-reliefs, une sorte de banquette où nous avons cru reconnaître la trace d'une rigole. Au-dessous de cette saillie la paroi est ravalée au ciseau, et, avec quelques coups de pioche, on atteint le roc horizontal et nivelé à la main. Voilà ce que nous avons trouvé à gauche en entrant dans l'enceinte; mais les tableaux dont se compose la procession ne sont pas tous à la même hauteur. Il y a donc eu, au-dessous des bas-reliefs de droite, place pour une sorte de piédestal en saillie (G' du plan). Plus bas se creuse une gorge qui surmonte un banc. De ce côté, la couche de terre végétale s'élève plus haut, et nous n'avons pas eu le temps de pousser une fouille jusqu'à la roche vive. Dans l'état primitif, c'était partout cette roche, aplanie et nivelée, qui formait le sol de cette enceinte.

Le sujet représenté dans la grande salle, quel qu'en soit le sens, peut se définir comme la rencontre de deux cortéges. Deux processions parallèles, partant de l'entrée, se développent, l'une sur la paroi de gauche, l'autre sur celle de droite; elles font le tour de la

salle en marchant à la rencontre l'une de l'autre, et les personnages qui les conduisent semblent s'aborder sur la paroi du fond. Dans tous les personnages du cortége de droite, excepté un seul, le second, on croit reconnaître des femmes, à la robe longue dont les plis réguliers tombent jusque sur la cheville, aux cheveux qui tombent en tresses sur les épaules. Dans chacune des deux séries, les personnages vont grandissant à mesure qu'ils approchent du point de rencontre; de $0^m,75$ à $0^m,80$ qu'ils ont près de l'entrée, ils arrivent, dans le groupe central, à près de 2 mètres (1). Cette différence d'échelle s'explique, croyons-nous, par une idée naïve que l'on rencontre chez presque tous les artistes primitifs : c'est le désir de marquer l'importance relative des personnages par la différence de leur taille. Les hommes du commun ne peuvent être aussi grands que les princes et les rois; les rois mêmes doivent être de moins haute stature que les dieux. L'artiste traduit tout d'abord ainsi, pour l'œil de la foule, des distinctions qu'un art plus savant marquera par la différence du costume et surtout par le caractère plus ou moins élevé des mouvements et des types.

Expliquer la scène figurée par la rencontre des deux cortéges, c'est chose moins simple que ne paraissait le croire l'académicien qui, chargé de faire un rapport sur la découverte, alors récente, de M. Texier, reconnaissait ici *Astarté appelant à l'immortalité un monarque vertueux* (2). On a présenté, de cette grande scène, deux espèces d'explications que résume ainsi M. Vinet : « Vivement frappés du caractère symbolique propre au grand bas-relief du fond, MM. Raoul-Rochette (3) et Lajard (4) se sont accordés à reconnaître dans les deux principales figures les grandes divinités de la religion assyrienne, le dieu Sandon, transformé en Hercule par les Grecs, et la déesse Mylita, l'analogue d'Aphrodite... D'autres savants, notamment ceux qui ont exploré eux-mêmes Ptérion, voient ici l'alliance de deux peuples sous les auspices des dieux. Quels sont ces peuples? A l'époque où le ciseau a taillé ces figures, tout est obscurité pour

(1) Voir la planche 38, qui donne, réduits à une même échelle, d'après l'ensemble des documents que nous avions entre les mains, tous les bas-reliefs de la grande enceinte.

(2) Nous empruntons cette citation à M. E. Vinet. Son article sur les *Missions de Phénicie et d'Asie Mineure*, publié dans la *Gazette des Beaux-Arts*, nous a mis sur la voie de bien des rapprochements instructifs.

(3) *Mémoires sur l'Hercule phénicien et assyrien* (Mémoires de l'Académie des inscriptions, 1848, vol. XVII, p. 180).

(4) *Sur le culte de Vénus en Orient et en Occident*, 1837-1849, p. 119.

nous dans l'histoire de l'Asie ; les dates sont incertaines et les personnages à demi fabuleux. L'absence de toute inscription épaissit encore la nuit; aussi est-on loin d'être d'accord. »

M. Texier, dans la première explication qu'il avait donnée de ce monument, avait reconnu à première vue des Paphlagoniens et des Amazones. Plus tard, il y a cherché un souvenir de l'introduction en Cappadoce du culte d'Anaïtis, la grande déesse médique, et des dieux Omanus et Anandate qui, d'après Strabon, partagent ses autels; ces bas-reliefs représenteraient les *Sacæa*, fêtes où l'on commémorait, dans tout l'empire médique, l'anniversaire d'une victoire remportée sur les Saces, conquérants d'origine scythique (1). Hamilton, lui, incline à voir ici un roi de Perse et un roi de Lydie qui s'avancent, accompagnés de leurs serviteurs, pour traiter de la paix; à droite seraient les Perses, à gauche les Lydiens et les Phrygiens. M. Kiepert (2) est aussi frappé des grands bonnets coniques, et insiste sur le passage dans lequel Hérodote signale les tiares terminées en pointe que portaient les Saces ou Scythes Cimmériens, race qui domine dans l'Asie antérieure jusqu'au temps d'Alyatte et de Cyaxare Ier (3).

M. Barth va plus loin (4). Pour lui, ces bas-reliefs représentent le mariage d'Aryénis, fille d'Alyatte, avec Astyage, fils de Cyaxare. Il trouve même ici, sous forme symbolique, l'indication du singulier événement qui amena la paix. Il s'agit de cette éclipse totale du soleil qui effraya les soldats d'Alyatte et de Cyaxare. M. Barth a cru voir deux disques, emblèmes du soleil et de la lune, tenus en l'air par les deux figures monstrueuses que représente notre planche 48; ces disques feraient allusion à l'éclipse. Nous n'avons trouvé rien de semblable.

Selon nous, il ne faut point chercher ici la représentation d'événements historiques, et ces bas-reliefs ont surtout un caractère religieux.

Nous n'appuierons pas sur ce fait que l'un au moins de ces deux cortéges contient des personnages ailés qui n'appartiennent pas au monde réel (lettre D du plan); en effet, dans les bas-reliefs de Ninive et de Persépolis, des génies analogues figurent souvent à côté du roi quand il est représenté offrant le sacrifice ou la prière.

Ce qui est plus significatif, c'est que les accessoires, supports de

(1) *Asie Mineure* (Univers pittoresque), p. 615.
(2) *Archæologische Zeitung*, Berlin, 1843, p. 44.
(3) Hérodote, VII, 64.
(4) Barth, *Reise von Trapezunt*, p. 45.

figures ou d'objets portés par elles, paraissent avoir un caractère symbolique et mystérieux.

Remarquez surtout le taureau mitré et la licorne affrontés dans le bas-relief du fond, les montagnes et les épaules humaines qui, là, servent de support aux personnages de gauche, les animaux fantastiques qui, au même endroit, soutiennent les personnages de droite. Ce qui pour nous a le plus d'importance, c'est un détail que reproduisent nos planches 45, 50 et 51. Il s'agit de cette petite figure, faite de deux jambes, d'un buste et d'une grosse tête, qui a l'air d'une maladroite imitation de la forme humaine. Dans cet objet on a déjà reconnu la racine de mandragore (1).



D'après la pl. 50.

Cette plante, si on l'arrache au moment où le fruit est mûr, présente une capsule de forme arrondie, portée sur un très-court pédoncule qui sort d'un collier de feuilles étalées au ras du sol ; ce pédoncule surmonte une racine pivotante qui le plus souvent ressemble tout à fait à une grosse carotte. Parfois il arrive que cette racine soit bifide, qu'elle se divise en deux branches qui vont s'écartant de haut en bas et s'amincissant jusqu'au point où commence le chevelu. Un individu ainsi conformé offre, pour des imaginations naïves, une lointaine analogie avec un fœtus humain qui serait privé

(1) Cette opinion avait été énoncée par M. Waddington dans un mémoire resté manuscrit et dont nous n'avons pu avoir communication.

de bras. Cette ressemblance avait frappé les anciens, ce dont témoignent plusieurs textes curieux; ainsi c'est Pythagore qui appelait la mandragore ἀνθρωπόμορφος ou la *plante à forme humaine* (1), c'est Columelle qui la nomme *semihomo* (2). On retrouve la pensée de marquer cette analogie dans la représentation toute conventionnelle que donnent de la mandragore les anciens traités de botanique; pendant tout le moyen âge et la renaissance, ils reproduisent, sans songer à consulter la nature, les figures consacrées par les antiques dessinateurs qui avaient illustré les manuscrits de Théophraste et de Dioscoride. On trouvera un exemple de cette mandragore des botanistes grecs dans la miniature qui sert de frontispice au célèbre manuscrit de Dioscoride, dans la bibliothèque de Vienne (3). Cette plante, qui y est accompagnée de son nom et qui figure là comme la merveille du règne végétal, est représentée dans cette peinture à peu près comme sur les rocs de Boghaz-Keuï; la seule différence, c'est que la petite poupée a, dans le manuscrit, des appendices latéraux qui forment des espèces de bras. Des bouquets de feuilles, pendant des deux côtés de la tige, avaient pu servir de prétexte à l'insertion de ces appendices.

On reconnaissait à la mandragore deux espèces de propriétés. Comme presque toutes les autres solanées, elle contient un principe narcotique dont Dioscoride énumère de nombreuses applications médicales. Mais une superstition très-ancienne prêtait aussi à la mandragore d'autres vertus; on lui attribuait une puissance aphrodisiaque et fécondante. Nous n'avons pas ici à examiner ce que la science moderne pense de ces croyances populaires; il nous suffit d'en constater l'existence. Or, on croit retrouver jusque dans la *Genèse* la trace de cette superstition (4); divers indices attestent qu'elle était répandue chez les Asiatiques et les Grecs; enfin la célèbre comédie de Machiavel, ainsi que les commentateurs italiens de Dioscoride, nous prouvent que cette idée était encore très-acréditée, au XVI[e] siècle, en Italie. Les charlatans se servaient, pour exploiter les niais, de la racine et du fruit de la mandragore.

Il semble donc bien difficile de ne pas reconnaître ici, dans cette figure deux fois répétée que tiennent en main deux des personnages

(1) Dans l'interpolateur de Dioscoride, c. 658 (IV, 76).

(2) X, 19 : *vesanum gramen semihominis mandragoræ.*

(3) Cette miniature est reproduite dans l'*Iconographie grecque* de Visconti, t. I, pl. 36.

(4) XXX, 14-16.

qui paraissent jouer dans ces scènes des rôles importants, la mandragore telle que la représentaient les croyances populaires. Dans ces deux bas-reliefs la tête de la poupée n'offre pas tout à fait le même aspect : tandis que dans le couloir (pl. 50) elle a l'apparence d'une boule aplatie, dans le grand bas-relief (pl. 45) elle est figurée par un ovale que coupe une barre verticale. Cette dernière variante nous éclaire sur le véritable caractère d'un objet que portent en main un assez grand nombre de personnages. Il est assez souvent effacé pour que la photographie n'en ait pas partout conservé la trace. On le trouvera très-nettement figuré dans la planche 48 (1).



D'après la pl. 48.

C'est encore le fruit de la mandragore, mais cette fois sans la racine; il est porté sur un mince pédoncule qu'entourent à la base deux ou trois feuilles.

C'est sous cette dernière forme que s'offrirait encore à nous cette même plante sacrée dans le grand bas-relief du fond. Là seulement une disposition particulière des feuilles ainsi que le mauvais état du roc rendent cet objet assez difficile à reconnaître dans les photographies reproduites pl. 44 et 45. Pl. 44, on ne distingue pas du tout les objets que portent les personnages qui s'y rencontrent, et, pl. 45, on croirait voir une fleur dans la main de celui de gauche, et dans la main de celui de droite quelque chose d'assez différent, dont on ne saisit pas bien le caractère. Un examen plus attentif nous a convaincus que là encore nous avons sous les yeux, comme dans les planches 40, 41 et 48, cet anneau qui figure la capsule de la mandragore. Voici ce qui déroute au premier abord : à gauche, il y a

(1) Avec beaucoup d'attention, on distinguera le même objet dans les pl. 40 et 41. Il est parfois placé à une telle distance des personnages qu'il semble difficile d'admettre qu'ils l'aient tenu à la main. Barth a cru trouver là des anneaux contenant des caractères (*Reise von Trapezunt*, p. 46); c'est une erreur provenant d'une inspection trop rapide.

deux feuilles relevées contre la tige et dont le haut atteint presque l'anneau, ce qui donne à l'ensemble l'aspect trompeur d'une corolle ou d'un calice dessiné en perspective, artifice de dessin dont il n'y a pas trace dans ces sculptures; à droite, les feuilles sont au contraire ramassées en paquet au pied de la tige qui porte le fruit et lui font ainsi une base élargie que nous ne voyons nulle part ailleurs; mais là encore, en y regardant de près, on distingue l'anneau terminal, moins large seulement et plus rond que dans la figure voisine. Peut-être l'artiste a-t-il voulu représenter ou deux variétés de la même plante ou deux états différents qu'elle traverse avant d'arriver à sa pleine maturité, suivant que les feuilles, encore fraîches, se dressent le long de la tige, ou que, fanées par la chaleur de l'été, elles retombent et se flétrissent sur le sol. Voici en tout cas ce qui nous paraît certain : c'est bien la mandragore traditionnelle que l'on trouve reproduite en divers endroits de ces bas-reliefs, ici avec la tige et le fruit seulement, là complète, avec racine, tige et fruit mûr.

Certains indices, obscurs il est vrai et vagues, nous avertissaient déjà du rôle que la mandragore avait pu jouer dans les cultes orientaux. Ainsi M. de Longpérier a cru reconnaître la racine de mandragore sur des gemmes à légendes pehlevies ou himyaritiques, et sur des médailles frappées dans la région de l'Euphrate et du Tigre (1); ainsi, parmi les termes qu'énumère Dioscoride comme ayant été employés, suivant les lieux, pour désigner la mandragore, se trouve le mot Ζωροάστρης, et il y a certainement une raison à ce rapprochement entre cette plante à laquelle on attribuait des propriétés merveilleuses et ce Zoroastre en qui les Grecs voyaient le fondateur du culte des *mages* qu'ils confondaient avec les magiciens (2). Enfin, dans un chapitre de l'un de ses plus remarquables mémoires, Letronne a étudié tout un groupe de noms propres dans la composition desquels entre l'élément *mandro*. Il prouve que ces noms sont presque tous portés par des personnages originaires de l'Asie Mineure et appartenant aux siècles antérieurs à Alexandre. Cet élément se comportant, dans les composés qui en sont formés, comme un nom de divinité, il conclut de ces observations qu'il y avait, non loin de l'Ionie et de la Carie, où se rencontrent surtout

(1) *Description des médailles du cabinet Magnoncour*, p. 88. *Mémoires sur la chronologie et l'iconographie des rois Parthes arsacides*, p. 34. Cf. Fr. Lenormant, dans les *Comptes rendus de l'Académie des inscriptions*, 1867, p. 126.
(2) IV, 76.

ces noms, une région où était en honneur le culte d'un certain dieu Mandros; il arrive ainsi au plateau phrygien (1).

Le nom de ce dieu Mandros forme l'élément principal du nom de la plante qui joue un si grand rôle dans les superstitions populaires, et qui occupe une place si importante dans nos bas-reliefs. Quel était le caractère de ce dieu et de son culte? C'est là une question qui ne sera sans doute jamais résolue; mais si l'on admet, ce qui paraît plausible, qu'il y a un rapport étroit entre la divinité asiatique *Mandros* et la *mandragore*, considérée comme son attribut et son symbole, l'étude de nos bas-reliefs est encore le meilleur moyen de jeter quelque jour sur cet obscur problème; peut-être arriverons-nous à entrevoir tout au moins le sens général d'un culte qui, au temps où les premières colonies grecques arrivèrent en Asie Mineure, aurait été répandu sur tout le plateau central de l'un et de l'autre côté de l'Halys. Nous nous réservons de revenir ailleurs sur cette question pour réunir et discuter tous les témoignages qui peuvent confirmer l'interprétation que nous avons donnée du trait le plus saillant de nos bas-reliefs.

G. Perrot. — E. Guillaume.

(1) *Observations philologiques et archéologiques sur l'étude des noms propres grecs, suivies de l'examen particulier d'une famille de ces noms*, dans les *Mémoires de l'Institut de correspondance archéologique*, t. II de la série française.

(*La suite prochainement.*)

UNE STÈLE DU TEMPLE DE JÉRUSALEM

Suite et fin (1)

V

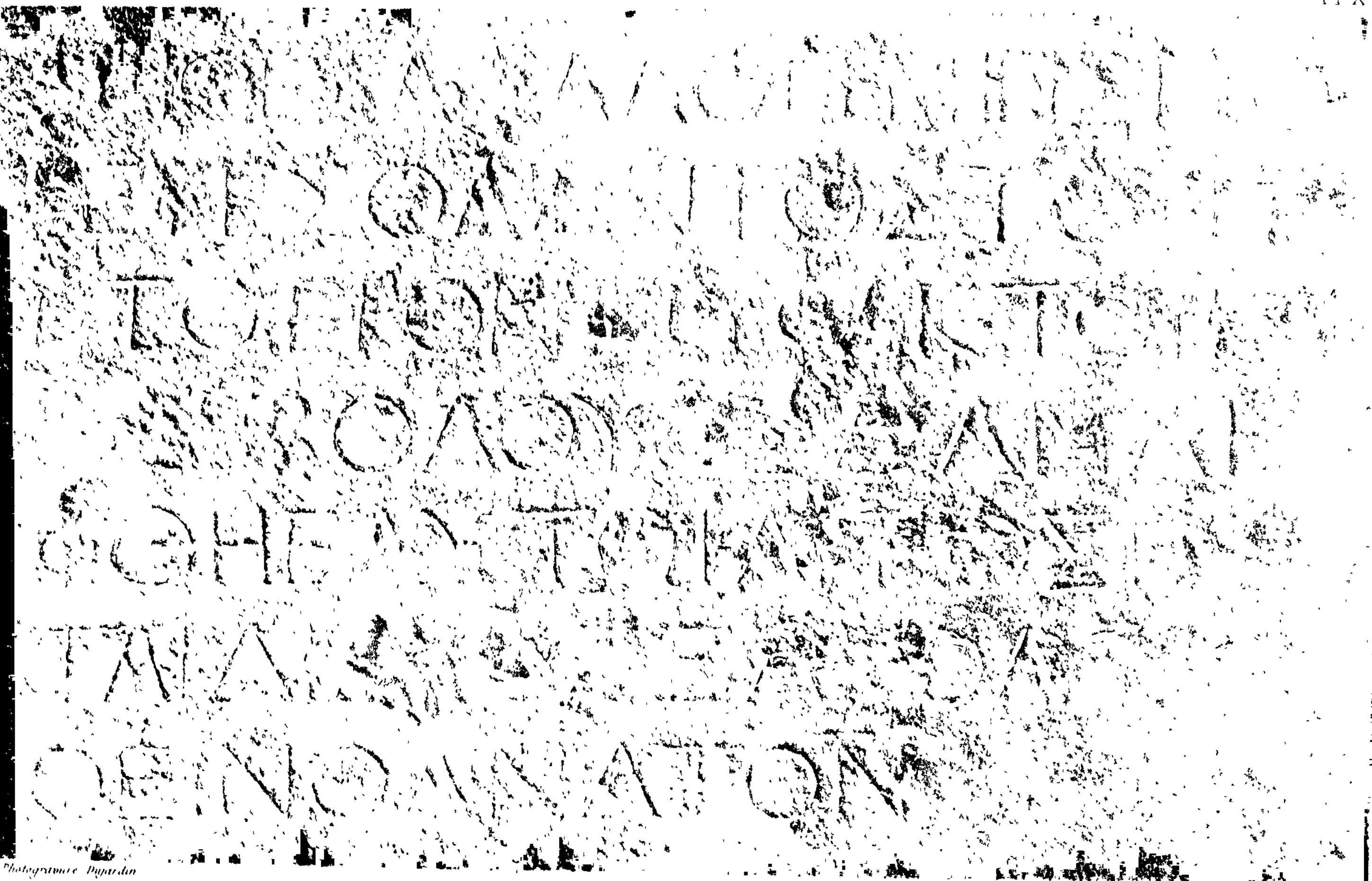
Je désire, avant de terminer cette brève notice, revenir, pour y insister, sur une question intéressante soulevée par notre monument et à laquelle une savante discussion engagée à l'Académie, à propos de notre texte, prête une importance nouvelle.

J'ai dit, et je pense toujours, que la mort dont l'inscription menace le profanateur du Temple ne peut s'entendre que d'une exécution réelle, soit expéditive et sommaire dans un transport de fanatisme populaire, soit précédée d'une condamnation légale et entourée des formes juridiques usuelles, et nullement d'une disposition purement comminatoire destinée à prévenir toute violation du lieu saint par la simple menace de la peine capitale, ou même par la terreur salutaire de la divinité du lieu devant se venger elle-même.

L'incident dramatique de l'apôtre Paul suffit pour nous faire écarter la première hypothèse. Quant à la seconde, on ne saurait disconvenir que, dans le monde antique, le sacrilége était généralement considéré comme voué à la vengeance céleste, et que la tradition nous le montre même assez souvent directement frappé, par la colère du dieu courroucé, au moment où il commet le crime.

Il faut cependant remarquer que cette croyance, généralement répandue, ne faisait pas renoncer à l'emploi simultané de garanties moins métaphysiques, nous pouvons même sans témérité ajouter plus efficaces, pour assurer l'inviolabilité des lieux sacrés. Que le

(1) Voir le numéro d'avril et la planche X.



Photogravure Dujardin

Imp. Ch. et A. Chardon Paris

STÈLE DU TEMPLE DE JÉRUSALEM

païen, en pénétrant dans les parties du temple juif qui lui étaient interdites, fût considéré comme s'exposant à la colère de Jéhovah contre lequel il péchait; que la crainte seule d'attirer sur sa tête le courroux d'un dieu qui n'était pas le sien fût, pour l'étranger lui-même, un frein généralement suffisant, cela est parfaitement naturel et bien conforme à ce que nous savons du monde antique et de ses idées sur cette matière.

Mais cela n'empêchait pas que le profanateur eût en outre à répondre de son crime devant les hommes investis du droit de faire respecter la loi religieuse ou devant ceux qui, cédant à leur indignation, s'arrogeaient ce droit séance tenante. Si le coupable, cas possible à imaginer, était épargné par la vindicte divine, il ne devait pas échapper à la justice humaine.

Les textes de Josèphe que j'ai déjà invoqués me semblent, surtout le second, formels sur ce point. Il en existe un troisième que j'avais négligé de relever dans cette notice, rédigée à la hâte et au loin, et qui a été justement signalé par le savant M. Brunet de Presle comme tranchant la question dans le sens admis par moi et que je continue à soutenir.

Une allocution placée par Josèphe dans la bouche de Titus, allocution qu'il aurait adressée aux Juifs commandés par Jean au moment où, maîtrés d'Antonia, les Romains vont donner l'assaut au Temple, débute ainsi :

Ἆρ' οὐχ ὑμεῖς, ὦ μιαρώτατοι τὸν δρύφακτον τοῦτον προὐβάλεσθε τῶν ἁγίων; οὐχ ὑμεῖς δὲ τὰς ἐν αὐτῷ στήλας διεστήσατε, γράμμασιν Ἑλληνικοῖς καὶ ἡμετέροις κεχαραγμένας, ἃ μηδένα τὸ γείσιον ὑπερβαίνειν παραγγέλλει; οὐχ ἡμεῖς δὲ τοὺς ὑπερβάντας ὑμῖν ἀναιρεῖν ἐπετρέψαμεν, κἂν Ῥωμαίων τις ᾖ (1).

« N'est-ce pas vous, les plus criminels des hommes, qui avez élevé devant les lieux sacrés *ce dryphaktos?* N'est-ce pas vous qui y avez disposé les stèles gravées en caractères grecs et dans ceux de notre langue pour avertir que personne ne doit franchir le *geision?* N'est-ce pas nous qui vous avons accordé *de mettre à mort ceux qui passeraient outre, quand même il s'agirait d'un Romain?* »

Ce passage est d'une précision qui ne laisse rien à désirer; s'il ne nous donne pas la reproduction exacte du discours de Titus, s'il faut n'y voir qu'une de ces harangues de fantaisie que les historiens antiques aimaient à prêter à leurs personnages, il lève au

(1) Josèphe, *Guerre juive,* VII, 2 : 4.

moins le dernier doute que nous pouvions conserver sur l'opinion personnelle de Josèphe.

Nous ferons observer, chemin faisant, que ἐν αὐτῷ paraît bien, comme nous l'avons admis tout à l'heure, y désigner le dryphaktos même, d'où l'on doit induire que les stèles reposaient sur la balustrade.

L'emploi de μηδένα tout seul paraît assez singulier : *personne;* on serait tenté de croire que les copistes ont passé le mot ἀλλογενῆ : *aucun étranger,* ou quelque autre similaire.

Enfin, il y a encore le texte de Philon que je connaissais et que j'ai cité dans ma note, mais que je ne pouvais malheureusement pas consulter, n'ayant pu me le procurer en Orient. Le voici :

Περιττοτέρα δὲ καὶ ἐξαίρετος ἐστιν αὐτοῖς (aux Juifs) ἅπασιν ἡ ἐπὶ τὸ ἱερὸν σπουδή. Τεκμήριον δὲ μέγιστον, θάνατος ἀπαραίτητος ὥρισται κατὰ τῶν εἰς τοὺς ἐντὸς περιβόλους παρελθόντων — δέχονται γὰρ εἰς τοὺς ἐξωτέρω τοὺς πανταχόθεν πάντας — τῶν οὐχ ὁμοεθνῶν (1).

« Les Juifs ont tous pour le temple le soin le plus jaloux et le plus remarquable. La plus grande preuve qu'on en puisse donner est qu'une mort irrémissible attend ceux de nationalité différente qui pénétreraient dans les périboles intérieurs — car tous, sans distinction d'origine, sont admis dans les périboles extérieurs. »

On peut rapprocher de ces lignes, principalement pour l'emploi de θάνατος ἀπαραίτητος, mort irrémissible, cet autre passage du même auteur : Καὶ ἂν ἄρα τίς που οὐ λέγω τῶν ἄλλων Ἰουδαίων, ἀλλὰ καὶ τῶν ἱερέων οὐχὶ τῶν ὑστάτων, ἀλλὰ τῶν τὴν εὐθὺς μετὰ τὸν πρῶτον τάξιν εἰληχότων, ἢ καθ' αὑτὸν ἢ καὶ μετ' ἐκείνου συνεισέλθῃ, μᾶλλον δὲ καὶ ἂν αὐτὸς ὁ ἀρχιερεὺς δυσὶν ἡμέραις τοῦ ἔτους, ἢ καὶ τῇ αὐτῇ τρὶς, ἢ καὶ τετράκις εἰσφοιτήσῃ, θάνατον ἀπαραίτητον ὑπομένει (2).

« Si quelqu'un, je ne dis pas seulement des Juifs ordinaires, mais aussi des prêtres, et non pas des derniers, voire même de ceux qui viennent immédiatement après le grand-prêtre, y pénètre, soit seul, soit avec le grand-prêtre, bien plus, si le grand-prêtre lui-même y entre deux jours par an, ou trois ou quatre fois pendant ce jour, il est passible d'une mort irrémissible. »

A la rigueur, les textes de Philon, s'ils étaient isolés, pourraient être sujets à contestation, et l'on serait peut-être en droit d'interpréter

(1) Philon d'Alexandrie, περὶ ἀρετῶν καὶ πρεσβείας πρὸς Γάιον, II, 577 (édit. Mongey).
(2) Id., ibid., II, 591.

θάνατος ἀπαραίτητος dans le sens d'une mort surnaturelle. Mais mis à côté de ceux de Josèphe, il semble difficile de leur donner cette signification.

Nous ferons remarquer, sans vouloir cependant attacher trop d'importance à ce rapprochement, que, dans l'expression que nous avons rendue par l'équivalent approximatif *mort irrémissible*, le mot, assez difficile à traduire, ἀπαραίτητος est composé de la même racine, sinon du même radical, que nous retrouvons dans le terme de notre inscription αἴτιος; il se pourrait bien que, sans présenter une nuance absolument analogue, l'emploi de ce mot ait été néanmoins chez Philon le résultat d'une vague réminiscence des textes originaux vus par lui dans le Hiéron.

Cependant on pourrait encore, tout en concédant que Josèphe et Philon entendent bien parler en effet d'une exécution dans les règles, ou d'un massacre par le peuple, alléguer qu'ils commettent, en disant cela, une inexactitude soit involontaire, soit intentionnelle. Josèphe aurait forcé la note pour rehausser les Juifs en leur attribuant un droit souverain qu'ils ne pouvaient plus en réalité exercer sous la domination romaine, surtout contre des Romains; Philon aurait fait de cette assertion un argument pour les besoin de la cause, destiné à dissuader Caligula de son projet de faire placer sa statue dans le temple juif.

Cette théorie pourrait peut-être se soutenir si elle n'était pas en désaccord avec le texte même de notre monument, que nous allons interroger en faisant abstraction des passages historiques controversés.

Quelle que soit l'interprétation que l'on veuille proposer de ces différents passages que nous avons successivement examinés, il est hors de doute que notre inscription, considérée en elle-même, ne présente de ce chef aucune espèce d'ambiguïté. C'est ce qu'on peut démontrer en quelques mots.

Que dit en effet la stèle?

« *Celui qui sera pris* (ὅς δ' ἂν ληφθῇ) sera cause de ce que la mort s'ensuivra ..... »

S'il s'agissait d'une mort surnaturelle, il y aurait tout autre mot que ληφθῇ : *Celui qui franchira, qui profanera, qui violera*, etc. Le châtiment céleste n'a pas besoin, pour se manifester, que le délinquant soit *appréhendé au corps* par des mains humaines; au contraire, on en admet plus volontiers l'intervention au cas où la justice d'ici-bas, qui n'est pas infaillible, se trouverait en défaut; c'est surtout le sacrilége qui arriverait à se soustraire à la surveillance et à com-

mettre une profanation inaperçue, qui enfin violerait le saint lieu *sans se faire prendre*, que ce châtiment devrait frapper. L'expression ληφθῇ implique donc absolument l'action humaine, et partant, l'application d'une loi positive et formelle. Si cet avis eût été réellement destiné à avertir les païens de ne pas s'exposer au courroux céleste, on n'eût bien certainement pas employé ce mot ληφθῇ.

Cela est tellement vrai qu'on comprendrait plutôt, dans l'hypothèse d'une mort surnaturelle, une phrase de ce genre : « Celui même qui violerait le lieu saint et *ne serait pas pris* (et échapperait ainsi à la justice humaine), ne saurait pour cela se soustraire à la vengeance du dieu. »

Ajoutez à cela que si, pour le rédacteur du texte, il s'agissait réellement de l'intervention du dieu en personne, cette intervention serait mentionnée expressément et dans des termes qui ne permettraient pas de s'y méprendre. Nous connaissons assez, soit dans l'antiquité classique, soit dans l'antiquité orientale, de formules d'exécration dirigées contre les sacriléges et les profanateurs, pour affirmer qu'une telle menace n'eût pas été cachée sous une forme si ambiguë qu'il fallût, afin de l'en dégager, les considérations les plus délicates, les réactifs les plus sensibles de la critique moderne. Quand cette menace de la colère céleste est invoquée dans les inscriptions antiques, elle l'est toujours bien clairement et bien haut, car sans cela, si elle ne frappait pas le profane par son caractère indiscutable, elle manquerait son principal effet, qui est bien plus de prévenir le sacrilége en agissant par la terreur sur un esprit superstitieux, que de le punir effectivement, une fois consommé.

Toutefois on aurait mauvaise grâce à nier qu'il n'y ait quelques difficultés à concilier les dispositions de cette loi avec ce que nous savons de la domination romaine en Judée. Se dessaisir du droit souverain de vie et de mort et cela lors même, comme nous l'apprend Josèphe, qu'un Romain était en cause, paraît une chose bien extraordinaire et peu conforme aux habitudes romaines. On pourrait cependant se rendre mieux compte de ce fait en se rappelant que la Judée conservait encore sous Hérode le Grand une assez grande indépendance pour ce qui concernait son gouvernement intérieur, et que d'ailleurs le texte de la loi, gravée sous son règne, visait d'une façon générale les étrangers, qui n'étaient pas, il s'en faut, tous citoyens romains.

Dans la pratique, du reste, l'exécution de cette loi pouvait rencontrer de graves obstacles, que n'avait pas soupçonnés le législateur. Mais n'est-ce pas là ce qu'on constate à propos de tant de lois

imprévoyantes dont on ne reconnaît les inconvénients, les lacunes ou même les impossibilités, qu'en passant du domaine de la théorie à celui de l'application et de l'usage? Justement l'incident de l'apôtre Paul appartient à cette catégorie de cas douteux et embarrassants; les Juifs demandent que la justice suive son cours, Paul se réclame de sa qualité de citoyen romain. Le tribun, embarrassé, est obligé d'en référer à l'autorité supérieure.

On peut, au surplus, admettre que les Romains, dans de certaines circonstances et pour des motifs tout politiques, pouvaient juger à propos d'accorder satisfaction aux Juifs, même contre un Romain qui avait violé leurs lois religieuses et commis un sacrilége entraînant la peine capitale. Nous en avons un exemple frappant dans un épisode qui précède la grande insurrection juive et qui nous est rapporté par Josèphe (1).

Dans le pillage d'un bourg de Judée, pillage ordonné par le gouverneur romain Cumanus en représailles d'un acte de brigandage commis par des Juifs, un soldat romain ayant trouvé un exemplaire du *Pentateuque*, le mit publiquement en pièces avec accompagnement d'injures et de quolibets. A cette nouvelle, une nombreuse députation de Juifs re rendit à Césarée, résidence du gouverneur, pour demander justice du sacrilége. Cumanus, effrayé de cette manifestation, et pour arrêter l'effervescence qui se propageait dans le pays, fit, sur le conseil même de ses amis, trancher la tête au coupable. Ce fait est d'autant plus à noter que ce même Cumanus, peu de temps auparavant, avait négligé de punir un autre de ses soldats qui s'était permis d'insulter les Juifs dans le temple de Jérusalem, pendant la Pâque, en leur faisant, du portique où il était en faction, des gestes obscènes et insultants (2).

Nous rappellerons en terminant, à propos de ce problème qui peut encore être considéré comme posé, qu'on est en droit d'espérer en trouver un jour la solution définitive à l'aide d'un élément nouveau. Les stèles prohibitives portaient des inscriptions en grec et en latin : le texte grec que j'ai eu la bonne fortune de découvrir permet de supposer qu'un jour on sera aussi heureux pour le texte latin. J'ai déjà signalé, dans l'enceinte du Haram, plusieurs blocs engagés dans les constructions arabes et ayant exactement l'aspect et les dimensions du nôtre; parmi eux, on pourrait peut-être rencontrer,

(1) Josèphe, *Antiq. jud.*, XX, 5 : 4. Cf. le récit parallèle, avec quelques variantes, dans la *G. juive*, II, 12 : 3.

(2) Id., ibid., XX, 5 : 3; cf. *G. juive*, II, 12 : 1.

soit un nouvel exemplaire du texte grec, soit, ce qui vaudrait mieux, une des stèles latines. Il est plus que probable que le texte latin présenterait avec le texte grec une concordance ou une divergence suffisante pour trancher la question dans un sens ou dans l'autre.

PLAN MONTRANT L'ENDROIT OU LA STÈLE DU TEMPLE A ÉTÉ DÉCOUVERTE.

NORD

AB. Bâb-el-Atm. — C. Esplanade du Haram (Temple d'Hérode). — DE. Section de la Voie douloureuse. — FG. Pan de mur en blocs à bossages. — H. Baie grillée. — I. Petit enclos servant de cimetière. — K. Vestibule. — LM. Couloir. — N. Vaste cour dallée. — O. Grande voûte. — P. Petite voûte. — R. Endroit où se trouvait la stèle du Temple. — S. Terrain planté de Sabours.

Ch. Clermont-Ganneau.



MIROIR GREC

[illegible]

MIROIR GREC

ORNÉ DE DESSINS AU TRAIT

Le premier miroir grec orné de dessins au trait qui ait été publié, a paru en 1868 dans la *Revue archéologique*. Quelques mois plus tard le musée de Lyon annonçait à M. de Witte qu'il possédait un document du même genre. Cette double publication était importante; elle répondait à une des questions faites le plus souvent par Gerhard aux archéologues qui avaient visité l'Orient : il était démontré désormais que le procédé d'ornementation usité le plus fréquemment pour les miroirs étrusques se retrouvait dans la Grèce ancienne. C'était là un argument sérieux pour la théorie qui considère les miroirs étrusques comme imités à l'origine des miroirs grecs et même, en particulier, des miroirs corinthiens.

On vient de trouver à Corinthe un troisième miroir qui intéressera vivement les archéologues. Il se compose de deux disques de bronze, munis d'un rebord de quelques millimètres de hauteur; il est donc en forme de boîte. Le diamètre de ces disques est de $0^{m},16$. L'un d'eux porte sur la face extérieure une de ces représentations en relief qui ne sont pas rares en Grèce sur les monuments de ce genre, une bacchante dansant (1); l'autre est décoré sur la face intérieure d'un dessin au trait. Un personnage, la poitrine nue, les jambes enveloppées d'une ample draperie, est assis sur un siége à pieds tournés; le bras gauche repose sur le dossier du siége, la main droite tient un sceptre. La tête rappelle, à s'y méprendre, celle de Jupiter. Derrière le siége, à droite, une femme, debout, tient de la main droite une couronne qu'elle pose sur la tête du personnage assis. Près de cette femme on lit l'inscription ΛΕΥΚΑΣ; près de l'homme

(1) Il y avait au moins un autre personnage en relief sur cette partie du miroir; mais cette seconde figure est aujourd'hui méconnaissable.

le mot ΚΟΡΙΝΘΟΣ. Le héros légendaire Κόρινθος (Pausanias, II, 1), personnification de la ville de Corinthe, couronné par la ville de Leucade. Leucade, comme on le sait, était une colonie de Corinthe.

La représentation est du plus beau style; nous avons là une œuvre excellente du IVe siècle, c'est-à-dire d'une époque où le grand art était encore florissant.

Toute la partie dessinée au trait est sur fond d'argent; le reste du disque, au contraire, est recouvert d'une couche d'or. Sur le premier miroir de Corinthe la disposition était la même; j'ai parlé, dans la description que j'ai donnée en 1868, de la légère couche d'argent sur laquelle se détachaient les danseuses; j'avais trop endommagé la couche d'or par le nettoyage pour qu'il me fût possible de dire alors avec certitude qu'elle avait existé. Aujourd'hui je ne crois pas qu'il puisse rester aucun doute.

Ce troisième miroir a été dessiné par M. Chaplain, avec le soin que mérite une œuvre d'art de premier ordre. Ces deux planches seront prochainement publiées; on y remarquera des détails accessoires sur lesquels il serait difficile d'insister en ce moment. Je voudrais joindre à ces planches deux victoires athéniennes figurées au trait sur plaque de bronze, travail de la bonne époque, et surtout un quatrième miroir récemment découvert à Corinthe. Toutefois on peut admettre dès aujourd'hui comme incontestable que la gravure sur bronze, si fréquente chez les Étrusques, n'a pas été d'un moindre usage chez les Grecs pour les miroirs en forme de disque (1); si nous n'avons trouvé jusqu'ici que quelques-uns de ces miroirs, la cause en est seulement au hasard des fouilles.

ALBERT DUMONT.

Corinthe, 3 mai.

(1) Outre les deux articles de M. de Witte rappelés plus haut, M. Bendorff a donné dans le *Journal archéologique* de Gerhard, en 1868, la liste des miroirs qui peuvent être attribués avec plus ou moins de certitude à des artistes grecs. Voir surtout les remarques de Friedrich, dans le vol. II du Musée des antiques de Berlin, 1871 : *Miroirs grecs.*

LETTRE[1] A M. WADDINGTON

SUR

UNE INSCRIPTION BYZANTINE TROUVÉE DANS LA PETITE ARMÉNIE

Mon cher ami,

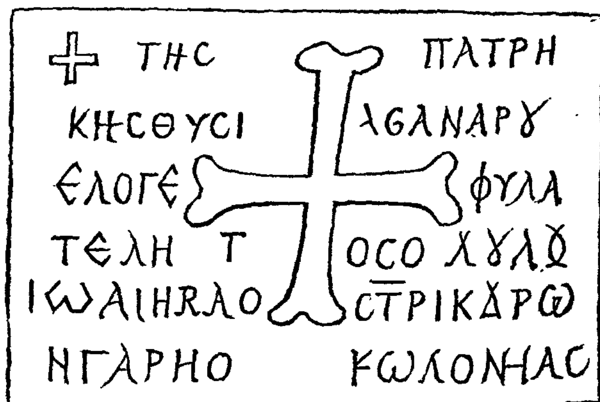
En parcourant le recueil d'inscriptions de Le Bas, ouvrage qui est au moins autant, si ce n'est plus, le vôtre que le sien, j'ai rencontré, sous le n° 1814 *g*, t. III, p. 431, un petit monument épigraphique grec du moyen âge, dont vous avez laissé la restitution incomplète. Vous avez reproduit le fac-simile, tel que vous l'a donné notre ami M. de Courtois, enlevé si prématurément il y a environ deux ans, et vous ajoutez qu'il serait à désirer qu'on en fît une nouvelle copie plus soignée et plus exacte.

Tel qu'il est, ce fac-simile, étudié attentivement, me semble comporter les éléments d'une restitution presque certaine. Aussi je vous demanderai la permission de soumettre à votre sentiment critique et la restitution que je propose et l'explication que je donne. Comme ce texte contient l'expression d'un dogme important, expression excessivement rare dans les monuments épigraphiques, je serai

(1) Cette lettre a été lue à l'Académie des inscriptions et belles-lettres, dans la séance du 1er mars 1872. Quelques semaines plus tard, j'étais sur le point de la faire imprimer, lorsque mon confrère et ami, M. Brunet de Presle, si bien au courant de toutes les publications en grec moderne, me communiqua un ouvrage publié par M. Périclès Triantaphyllidis, sous le titre de Τὰ Ποντικὰ, Athènes, 1866, in-8, et où cette inscription se trouve publiée correctement. Seulement il n'y a pas de facsimile, pas d'explication, et l'auteur avoue qu'il ne comprend pas la fin. Il a de plus commis une grave erreur en faisant un évêque du drongaire Jean. Ces raisons m'ont déterminé à publier le travail tel que je l'avais préparé, parce qu'il met en relief certains détails épigraphiques d'une excessive rareté, et par cela même d'un grand intérêt.

obligé d'entrer dans quelques détails théologiques, afin d'en faire mieux apprécier le sens et la nouveauté.

Je donne d'abord l'inscription elle-même avec les observations que vous y avez jointes.



Τῆς πατρικῆς ..... τ[ῷ] σ[ῷ] δούλ[ῳ] Ἰωά[νν]ῃ [β]α[σ](ιλικῷ) στ[ράτω]ρι δρ[ου]νγαρ[ίῳ] ...... Κολωνείας.

« La restitution de la dernière partie m'a été suggérée par une inscription de la Galatie, datée de l'an 498 : Γρηγορᾶ βασιλικοῦ στράτωρος καὶ δρουγγαρίου (*Corpus inscr. gr.*, 8690). Sur les *drungarii*, dont les fonctions correspondaient à peu près à celles des *tribuns militaires* dans les légions du haut empire, voyez Du Cange, in v. *Colonia* est la ville qui occupait probablement l'emplacement actuel de *Kouleh-hissar*, à l'ouest du *Chabkhana-Kara-hissar;* voyez Wesseling, *ad Synecd. Hieroclis*, p. 306, éd. de Bonn. »

« Cette inscription mériterait d'être recopiée avec soin. »

Comme on le remarquera, l'écriture respecte la grande croix qui occupe le milieu de l'inscription. Le lapicide a coupé ses mots pour ne pas rencontrer, soit le corps, soit les branches du saint emblème. De là quelques blancs qui pourraient paraître des lacunes, mais qui n'en sont pas. L'inscription est complète. Voici comment je la lirais :

Τῆς πατρικῆς οὐσίας ἄναρχε Λόγε, φύλατε ἀὴ τῶ σῶ δούλο Ἰωάνῃ (ἀεὶ τῷ σῷ δούλῳ Ἰωάννῃ) βασιλικῷ στράτωρι καὶ δρωνγαρήῳ Κωλονείας (δρουγγαρίῳ Κολωνείας).

Vous voyez que j'adopte presque entièrement la restitution que vous avez faite de la seconde partie.

Prenons d'abord l'invocation.

Il est impossible de ne pas reconnaître la mention du Verbe (Λόγε) à la troisième ligne, dont la première lettre Є appartient évidemment au mot placé à la fin de la seconde, mot avec lequel il forme une épithète au génitif se rapportant à Λόγε.

Le mot Λόγος, dans le sens du Verbe, est tout à fait inusité dans l'épigraphie grecque. Il faut nous transporter d'Asie en Europe pour trouver un autre exemple, le seul que je connaisse. Il provient d'une inscription de Messine, qui est tracée sur la partie inférieure d'une urne en marbre conservée dans l'église du Saint-Sauveur et contenant les eaux baptismales. Elle a été publiée plusieurs fois, et en dernier lieu dans le *Corpus*, n° 8726. Cette inscription, en vers dodécasyllabiques, intéresse particulièrement la question qui nous occupe en ce moment, car elle est datée de l'année 1135, par conséquent elle est à peu près contemporaine de la nôtre. Après cette date vient l'invocation au Verbe, sous la protection duquel est placé l'artiste nommé Gandulfe qui a sculpté le baptistère :

Τὸν κοιλάναντα τὴν κολυμβήθραν, Λόγε,
Σώζοις Γανδοῦλφον ταῖς προφητῶν πρεσβίαις.

L'expression un peu recherchée ταῖς προφητῶν πρεσβίαις signifie « touché par les prières des saints, » comme le font observer les éditeurs du *Corpus*. L'inscription se termine par la formule connue : Ἰησοῦς Χριστὸς νικᾷ.

Cette inscription contient seulement le mot Λόγε sans aucune addition qualificative; elle est par conséquent bien différente de celle de Colonia.

Je trouve bien encore sous le n° 8846, οἶκος μητρὸς θεοῦ λόγου ζωοῦντος. Mais il ne s'agit plus là d'une invocation au Verbe. Il est dit simplement : « Demeure de la mère du Dieu (Verbe) vivant. Si quelqu'un a ... » Quant au τὸν θεὸν λόγον du n° 8816, il est inutile de le citer, puisque cette inscription est reconnue apocryphe.

Comme on le voit, la mention du Verbe (Λόγος) est excessivement rare dans l'épigraphie grecque. Il en est de même pour l'épigraphie latine. Mon confrère et ami, M. Le Blant, à la science duquel j'avais fait appel, n'a pu m'indiquer qu'une seule inscription contenant le mot *Verbum*. Elle est de Cherchell et a été publiée par M. L. Renier, *Inscr. de l'Alg.*, n° 4025, puis par M. de Rossi, *Bullettino di archeologia cristiana*, 1864, p. 28. La voici :

AREAM AT SEPVLCRA CVLTOR VERBI CONTVLIT

ET CELLAM STRVXIT SVIS CVNCTIS SVMPTIBVS
ECCLESIAE SANCTAE HANC RELIQVIT MEMORIAM
SALVETE FRATRES PVRO CORDE ET SIMPLICI
EVELPIVS VOS SATOS SANCTO SPIRITV
ECCLESIA FRATRVM HVNC RESTITVIT TITVLVM·M·A·I·SEVE-
RIANI C·V·
EX ING·ASTERI.

« *Cultor Verbi*, ajoute M. Le Blant, est à remarquer. La formule ordinaire est *cultor Dei*, *cultor Domini*. A. Mai, *Collectio Vaticana*, t. V, p. 34, n° 2, CVLTORES DOMINI; mes *Inscriptions chrét. de la Gaule*, n° 617, DI CVLTOR; S. Cyprien, *De mortalitate*, X, « Homo sine querela, verus Dei cultor; » Victor Vitensis, *De persecutione Vandalica*, IV, 2, p. 36 (Edictum Hunerici regis), « Veris autem majestatis divinæ cultoribus; » Optat. Milev., VII, p. 126, « Doctores populorum et cultores Dei; » Fortunat, II, 17, « Cultor opime Dei. »

Mais revenons à l'inscription de Colonia.

Λόγος est ici pour le Fils, Υἱός, et représente la seconde personne de la Trinité. Inutile d'insister là-dessus. Voyons maintenant quelle est l'épithète appliquée à Λόγε. A la fin de la seconde ligne, du côté droit de la croix, on trouve un fragment de lettre qui est évidemment un alpha A, puis CANAP, les lettres NAP écrites très-distinctement; suit un signe qui rappelle par sa forme l'abréviation ȣ. Les deux premières lettres AC appartiennent au mot précédent. Quant à l'abréviation ȣ, c'est certainement un X, dont les deux branches croisées ont été ou mal dessinées ou mal comprises. Ce qui nous donne ANAPXЄ, en y joignant la lettre Є qui commence la ligne suivante.

Cette épithète ἄναρχος, appliquée au Λόγος, est conforme à la doctrine du christianisme. Le Fils est ἄναρχος, éternel, comme le Père et le Saint-Esprit. La sainte Trinité est ἄναρχος, dit saint Athanase (t. II, p. 44). Ailleurs (*Quæst.*, V, p. 442) le même Père, en parlant des choses qui sont communes à la sainte Trinité, s'exprime ainsi : Κοινὸν ἡ οὐσία, κοινὸν τὸ ἄναρχον. Voyez aussi la réponse à cette question (XIII, p. 443) : « Quelle est la première personne dans la Trinité? » On pourrait citer encore la lettre du pape Léon à Théodose, Constantin Porphyrogénète, et d'autres témoignages que Suicer a réunis dans son *Thesaurus* (1).

(1) Flavian. ep. CP., cod. gr. Paris, 1115, fol. 15, v° : Κηρύττομεν τὸν κύριον ἡμῶν

Le génitif qui dépend de Λόγε se trouve au commencement de l'inscription où on lit τῆς πατρικῆς. Le mot suivant, tel que le donne le fac-simile, est ΘΥCIAC. Sans doute il y aurait là un sens raisonnable, si on pense au Messie qui est venu sauver le genre humain. L'expression *sacrifice paternel* s'expliquerait très-bien dans ce cas. Le Père s'est sacrifié dans la personne de son Fils pour racheter les péchés de la terre. Je dirai plus; c'est que la présence de la croix occupant tout le milieu de l'inscription et figurée en petit également au commencement de l'inscription, semble venir à l'appui de cette idée. Mais l'expression n'a plus de sens si on la rapproche des mots suivants : *verbe éternel du sacrifice paternel.* D'après les observations qui précèdent, il est évident qu'au lieu de ΘΥCIAC il faut lire ΟΥCIAC (1). L'omicron O aura été pris pour un Θ. Rien de si fréquent que cette confusion. Je rappellerai, comme exemple, une inscription métrique trouvée en Chypre et publiée par M. de Vogüé il y a quelques années (2). Il lisait ainsi le premier vers :

Οὐχ ἄχος ἔσται δ' ἀσπάριοι, ξένε, χαῖρε προσείπας,

ce qui ne donnait aucun sens.

L'Académie se rappelle sans doute la restitution que j'ai proposée :

Οὐ κακός ἐστ' Ἀΐδας, πάριθι, ξένε, χαῖρε προσείπας,

c'est-à-dire,

« Pluton n'est pas méchant. Passe, ô étranger, après m'avoir donné le salut. »

J'avais coupé autrement le commencement du vers et, en faisant un Θ de l'omicron O d'ΑΣΠΑΡΙΟΙ, j'avais obtenu l'excellente leçon ΠΑΡΙΘΙ.

M. de Vogüé, qui a fait vérifier le monument, m'a dit depuis qu'il y a bien un Θ. Le petit trait du milieu est parfaitement visible. Nouvelle preuve de l'utilité des estampages en pareil cas. Avec ce secours on n'aurait pas commis l'erreur dont je viens de parler. Le mot ΠΑΡΙΘΙ devenant une lecture certaine, aurait probablement mis sur la voie pour le commencement du vers.

Ἰησοῦν Χριστὸν, πρὸ αἰώνων μὲν ἐκ τοῦ θεοῦ πατρὸς ἀνάρχως γεννηθέντα κατὰ τὴν θεότητα. Constant. Diac., ibid., fol. 263, v° : Οὔτε κηρῷ καὶ ξύλοις τὴν ὑπερούσιον καὶ προάναρχον οὐσίαν τιμᾶν ἡμεῖς διεγνώκαμεν. Constant. Porph., *De Cerim.*, p. 41, ed. Bonn. : Ὁ συνάναρχος τῷ πατρὶ Θεὸς λόγος.

(1) C'est en effet la leçon donnée dans la transcription de M. Triantaphyllidis.

(2) *Revue archéologique,* 1866, p. 440-443.

Quoi qu'il en soit, il est de toute évidence que dans l'inscription de Colonia il faut lire οὐσίας.

Que le Fils soit ὁμοούσιος avec le Père, c'est-à-dire de la même essence, c'est un des principaux dogmes du christianisme. On pourrait invoquer un grand nombre de témoignages qui admettent et proclament ce dogme. On les trouvera réunis dans Suicer (1).

Nous trouvons ensuite ΦΥΛΑ ΤЄΛΗ. Le mot φύλατε pour φύλαττε est certain. Un seul T au lieu de deux est une faute si fréquente dans les monuments de cette époque qu'il est inutile de s'y arrêter. Quant à l'expression elle-même, elle était très-usitée pendant tout le moyen âge pour appeler la protection divine sur tel ou tel personnage. Elle figure souvent parmi les acclamations populaires dans les fêtes qui avaient lieu à Constantinople. Le formulaire impérial de la cour d'Orient en fournit de nombreux exemples. Ainsi, dans le cérémonial de Constantin Porphyrogénète, on lit (I, 4, p. 45) : Τοὺς δεσπότας φύλαττε ἐν τῇ πορφύρᾳ. Ailleurs (p. 47), φύλαττε τὰ πορφυρογέννητα, et encore p. 48 et 49, φύλαττε ζωήν. On trouve également la forme φύλαξον (I, 39, p. 197). On se servait aussi des mots σῶσον (p. 48), σκέπασον (ib.), ὑπερίσωζε (I, 39, p. 197), ou bien encore συστρατήγησον (I. 8, p. 55).

Cette expression φύλαττε était aussi très-usitée dans la langue numismatique. Elle était simplement indiquée par un Φ. Sur une médaille de Michel Ducas on lit CΦΜΔ, ce que le baron Marchant a rendu par Σταῦρε φύλασσε Μιχαῆλι δεσπότῃ. M. de Saulcy (2) propose Σῶτερ ou Σύριε φυλασσε Μιχαῆλι δεσπότῃ. J'adopte Σῶτερ, mais je lis φύλαττε Μιχαὴλ δεσπότην. Rien n'oblige à faire ici une faute de construction. Il faut lire de même Σῶτερ φύλαττε Νικήφορον δεσπότην, sur une médaille de Nicéphore Botaniate, au lieu de Σῶτερ (3) φύλασσε Νικηφόρῳ δεσπότῃ. Sous Alexis Comnène, même formule (4).

Les deux lettres ΛΗ, qui viennent après φύλαττε, n'ont point de sens. Elles ne peuvent même pas être le commencement d'un mot qui serait gouverné par le verbe, comme φύλαττε ζωὴν τοῦ σοῦ, etc. Je crois plutôt que φύλαττε régit directement τὸν σὸν δοῦλον, comme dans les exemples que nous avons cités plus haut. Le Λ, suivant moi, doit être un Δ. Nous aurions alors la particule ΔΗ, qui est affirmative et qui irait très-bien ici. Elle se construit souvent avec un verbe à l'impératif. On en trouve plusieurs exemples dans le Nou-

(1) S. Cyrill. cod. gr. Paris, 1115, fol. 8, r° : Τῶν γὰρ τοῦ θεοῦ καὶ πατρὸς φυσικῶν ἀγαθῶν οὐσιωδῶς ὑπάρχων κοινωνὸς ὁ υἱὸς ἔχει τὸ πνεῦμα κτλ. Leontius (*de Sectis*), ibid., fol. 40, v° : Ὅτι μὲν υἱὸς γεννᾶται ἐκ τῆς οὐσίας τοῦ πατρός.

(2) Voy. M. de Saulcy, *Essai de classific.*, p. 311.

(3) Ibid., p. 317. — (4) Ibid., p. 323.

veau Testament. Ainsi dans saint Luc (2, 15), διέλθωμεν δὴ ἕως ... Dans les actes des Apôtres (13, 2), ἀφορίσατε δή μοι, etc. Et dans saint Paul (I Cor. 6, 20), δοξάσατε δὴ τὸν Θεόν. Cette particule est devenue d'un usage très-fréquent pendant le moyen âge, et sa présence s'expliquerait sur un monument épigraphique où l'on implore la protection spéciale du Verbe, du fils de Dieu.

Telle est la manière dont j'expliquais les deux lettres AH. Plusieurs de mes savants confrères, entre autres MM. de Saulcy et Renan, m'ont proposé une autre restitution : AH, c'est-à-dire AEI, en tenant compte de l'iotacisme : « Protége *toujours* ton serviteur, etc. » Il n'y a pas de doute sur cette restitution, puisque le texte publié par M. Triantaphyllidis porte distinctement AH au lieu de AH. Seulement elle peut donner lieu à quelques observations. Lorsque, après avoir adopté la correction proposée, je voulus modifier cette partie de mon travail, je me trouvai singulièrement embarrassé. Pour justifier cette correction, je tenais à citer quelques exemples analogues. J'en cherchai et je fus fort surpris de n'en pas trouver un seul. Mon ami M. Le Blant me dit qu'il en est de même pour l'épigraphie latine de l'époque chrétienne. J'examinai alors la question de nouveau et je ne tardai pas à m'expliquer pourquoi mes recherches avaient été inutiles.

En effet, la présence du mot ἀεὶ, *toujours*, dans la formule dont il s'agit, a lieu de nous étonner. Ce mot impliquant l'idée d'éternité et appliqué à un être mortel, me semble contraire au sentiment chrétien, surtout rapproché de l'expression *Verbe éternel*. Je vais au-devant de l'objection. Ici, me dira-t-on, le mot *toujours* s'entendrait d'une manière restreinte : « Protége toujours ton serviteur, » signifierait, pendant sa vie, tout le temps qu'il vivra... Je pourrais répondre que ἀεὶ devient inutile avec φύλαττε qui comporte ce sens. Ce verbe, au présent, indique une action qui se continue indéfiniment. Mais ces délicatesses grammaticales n'étaient plus observées à l'époque dont il s'agit. Je laisse donc de côté un pareil raisonnement pour faire une autre observation qui me paraît avoir une certaine valeur. C'est que jamais l'idée d'une protection éternelle n'a figuré dans une invocation grecque, dans l'expression d'un vœu. On trouve sans cesse βοήθει τῷ σῷ δούλῳ, φύλαττε, etc., mais jamais avec ἀεὶ ou un mot ayant un sens analogue. Parmi les nombreuses acclamations citées dans le cérémonial de la cour d'Orient, les formules ordinaires sont πολλὰ τὰ ἔτη, *multos annos*, εἰς πολλοὺς χρόνους καὶ ἀγαθούς, etc., idée qui s'exprime de différentes manières, πολυχρόνιον, μακραίωνα, etc. La flatterie va même dans l'inauguration d'un empe-

reur jusqu'à demander pour lui un règne de cent ans, ἡ θεότης ἐπὶ χρόνους ἑκατὸν ἀξιώσῃ τὴν ἑαυτοῦ διέπειν πολιτείαν (1). Dans celle de Nicéphore Phocas (2) on lit cette acclamation : Τὸν Χριστὸν σεβόμενος ἀεὶ νικᾷς, « en honorant le Christ, tu triomphes toujours. » Ici ἀεὶ a un sens restreint : *toujours*, c'est-à-dire dans toutes les guerres, dans toutes les expéditions militaires que tu entreprends. L'idée d'une vie limitée revient à la ligne suivante : Πολλοὺς χρόνους Νικήφορος βασιλεύσει, « Nicéphore régnera un grand nombre d'années. » Pour ne rien omettre, je citerai encore l'épithète ἀθάνατος donnée à l'empereur par les κράκται, *cantores* (3) : Τίς οὐκ ἔχει ἐπὶ πλεῖον δοξάσαι τὸν μόνον ἀθάνατον βασιλέα; mais il ne s'agit pas là d'une invocation, d'un vœu adressé à la Divinité en faveur du souverain.

Indépendamment des inscriptions chrétiennes du *Corpus*, des médailles, et de l'ouvrage de Constantin Porphyrogénète, j'ai consulté un grand nombre de discours des rhéteurs byzantins. La plupart de ces discours, adressés aux empereurs, aux membres de la famille impériale, aux grands personnages de la cour d'Orient, se terminent par des vœux exprimant l'idée d'une heureuse longévité, mais jamais d'une protection éternelle. Quoi qu'il en soit de ces observations, la présence du mot AEI dans l'inscription de Colonia est certaine. C'est là peut-être un exemple unique, qui, joint à la formule du commencement, doit faire classer ce petit monument épigraphique parmi les plus rares et les plus curieux.

Me voici arrivé à la seconde partie de l'inscription que vous avez très-bien restituée; mais il reste encore une difficulté que nous allons bientôt examiner.

TO CO ΔΟΥΛΟ ne peuvent pas être pour τὸν σὸν δοῦλον que demanderait la construction grammaticale, parce que l'abréviation ον s'exprime par une espèce d'accent grave placé au-dessus de la lettre, abréviation qui n'est pas usitée dans le style épigraphique. TO CO ΔΟΥΛΟ sera donc pour τῷ σῷ δούλῳ. La permutation de l'O et de l'Ω est extrêmement fréquente dans les monuments de ce genre. C'est ainsi que le lapicide écrira δρωνγαρήο Κωλονίας pour δρουγγαρίῳ Κολωνίας. Remarquez aussi l'iotacisme η pour ι dans δρωνγαρήῳ. Quant à la construction vicieuse φύλαττε τῷ σῷ δούλῳ au lieu de τὸν σὸν δοῦλον, elle ne doit pas arrêter. C'est ainsi qu'on trouve fréquemment βοήθει τὸν σὸν δοῦλον pour τῷ σῷ δούλῳ.

(1) Const. Porph., *De Cerim.*, p. 59.
(2) Id., p. 439.
(3) Id., p. 252.

Je ne m'étendrai pas sur le βασιλικὸς στράτωρ et sur le δρουγγάριος à propos desquels vous renvoyez au glossaire de Du Cange.

Entre le mot δρουγγάριον et Κολωνείας qui termine l'inscription, vous mettez des points pour indiquer une petite lacune. Je crois que l'inscription est complète et qu'il ne manque rien à la dernière ligne.

D'abord vous remarquerez comme moi qu'il y a une certaine régularité dans la disposition matérielle de l'inscription. Le lapicide s'est attaché à mettre à peu près autant à droite qu'à gauche de la croix. Dès lors on comprend pourquoi la dernière ligne a la même physionomie que la première. L'espace vide du bas est répété en haut. Il n'y a donc pas là une lacune. S'il y avait eu des lettres disparues aujourd'hui, il est probable que M. de Courtois les aurait indiquées par des points dans son fac-simile.

Il y a encore une autre raison qui tient au texte même de l'inscription. Il est évident que la mention de la ville de Κολώνεια s'applique à une fonction que le drongaire Jean a dû y remplir. La conjonction καὶ, placée entre βασιλικῷ στράτωρι et δρουγγαρίῳ, ne permet pas d'indiquer une troisième dignité. Je crois qu'il faut lire : drongaire de Colonia. Le passage suivant des Tactiques de Léon semble de nature à justifier cette lecture : Πρώτη κεφαλὴ ὁ στρατηγὸς, καὶ μετ' αὐτὸν οἱ μεράρχαι, εἶτα δρουγγάριοι, εἶτα κόμητες, etc., c'est-à-dire : le premier chef était le στρατηγὸς, après lui les μεράρχαι, ensuite les drongaires, puis les comtes, etc. Le stratége gouvernait une province, quelquefois simplement une ville. Ainsi, dans Constantin Porphyrogénète, nous voyons souvent mentionné le stratége de Colonia. Les μεράρχαι, suivant le même Léon, s'appelaient autrefois στρατοπεδάρχαι et de son temps τουρμάρχαι. Ils commandaient, sous les ordres du stratége, à un pays, à une partie d'un thème. C'est ainsi que dans Théophane (*in Rhinotm.*, p. 317) on trouve un Christophore turmarque des Thracésiens. Nous connaissons les κόμητες τῶν πόλεων, *comites* seu *rectores civitatum,* et entre autres le κόμης Ἀντιοχείας et le κόμης Ἀβύδου. Il est donc naturel de supposer que le drongaire, que Léon place hiérarchiquement avant le comte, gouvernait aussi quelquefois des villes. Le fait, du reste, nous est confirmé par Codin qui, à la fin de la liste des dignitaires de la cour de Constantinople, liste dans laquelle le drongaire vient un des derniers, ajoute : « Chacun de ces fonctionnaires était quelquefois chargé du gouvernement d'une ville, » εἰσὶ καὶ προκαθήμενοι πόλεων κατ' ἀξίαν ἑκάστης αὐτῶν.

D'où il est permis de supposer que Jean était βασιλικὸς στράτωρ et drongaire de la ville de Colonia, qui était un grand centre militaire.

Dès lors il n'y aurait point de lacune à la dernière ligne et l'inscription serait complète.

Maintenant, si on voulait pousser les recherches plus loin au point de vue historique, on arriverait peut-être à déterminer quel est le personnage qui a placé le monument en question sous la protection du Verbe éternel, fils de Dieu.

Ce monument, autant qu'on en peut juger d'après le fac-simile exécuté d'une manière peu exacte, paraît dater de l'époque des Comnènes. Or, le 10 mai 1156, sous l'empereur Manuel, un synode s'assembla à Constantinople et condamna les erreurs de Sotérichus Panteugénus, qui avait été désigné pour le siége d'Antioche (1). Parmi les hauts personnages qui ont assisté à ce synode, je trouve τοῦ μεγαλοδοξοτάτου μεγάλου δρουγγαρίου κυροῦ Ἰωάννου τοῦ Μακρεμβολίτου, « le très-illustre grand drongaire Jean Macrembolite. » Ici le nom de famille est donné, ce qui n'a pas lieu sur le monument épigraphique, où Jean s'est contenté, suivant l'usage, d'indiquer son nom patronymique. Rien n'empêche de supposer que le drongaire Jean de notre inscription ne soit le même personnage qui, plus tard, monté en grade et devenu grand drongaire, contresigna le synode de 1156, sous le nom complet de Jean Macrembolite. Ce n'est là, bien entendu, qu'une simple conjecture fondée sur un rapprochement historique, mais cette conjecture ne manque pas d'une certaine vraisemblance. Dans ce cas, notre inscription serait un peu antérieure à l'année 1156.

Agréez, mon cher ami, etc.

E. MILLER.

(1) Voy. le *Spicil. Rom.* du card. Mai, t. X, p. 60.

LE

PÉPLOS D'ATHÉNÉ PARTHÉNOS

ÉTUDE SUR LES TAPISSERIES DANS L'ANTIQUITÉ
ET SUR LEUR EMPLOI DANS L'ARCHITECTURE
ET SPÉCIALEMENT DANS LA DÉCORATION DU PARTHÉNON

Suite (1)

DE L'EMPLOI DES TAPISSERIES DANS L'ARCHITECTURE ANTIQUE

Si l'on en croit un illustre architecte allemand, M. Semper, auteur d'une *Esthétique pratique*, dont le premier volume est consacré à l'*art textile*, l'art de tisser serait né avec l'art de bâtir (2). Les premiers murs auraient été des claies formées de roseaux entrelacés. Plus tard, on aurait fait usage d'écorces au lieu de branches, puis de fils animaux et végétaux; le tissage était dès lors trouvé. Différents par la matière, par la préparation, ces premiers tissus offraient des commencements de coloris, de décoration naturelle. Telle serait l'origine des tissus colorés et variés qui jouent un si grand rôle dans l'art primitif. En revêtant de ces tissus les murailles faites de pieux et d'échalas, en en formant des toits et des tapis, on obtint les premières enceintes. Quand la pierre eut remplacé le bois pour la construction des murs, on lui associa les tapisseries. L'art du tisserand continua ainsi de venir en aide à celui de l'architecte. De là, selon M. Semper, l'importance toute particulière des draperies dans le système des constructions antiques. Cette importance est telle que,

(1) Voir le numéro d'avril.
(2) *Esthétique pratique*, t. I, p. 227 et suiv.

jusque sous le régime de la pierre, la draperie conserve le privilége d'être la représentation légitime des idées de séparation et d'enceinte.

Quant au *monument*, il naquit, toujours selon M. Semper, du désir de fixer d'une manière durable un appareil de fête. Les décorations, les ornements, tapis, fleurs, festons, couronnes, qui avaient servi pour une solennité particulière, deviennent autant de motifs d'architecture. Dans le système du savant architecte de Hambourg, toutes les parties solides, bien que nécessaires pour soutiens, n'en sont pas moins d'ordre secondaire et faites pour être cachées. Le premier rôle, celui d'élément générateur, pour parler son langage, appartient aux tissus; la draperie est le principe qui domine l'architecture et qui préside à tous ses développements; chaque matière nouvelle employée aux tissus donne des motifs de forme et de couleur d'où naissent de perpétuelles modifications. L'enveloppement, le déguisement forment un caractère essentiel de la construction primitive, de l'art primitif. Il passe de l'architecture à la sculpture, de l'édifice à la statue, et de là viennent les idoles habillées. De même que l'architecture polychrome n'est que l'application à la pierre même de la couleur et de l'ornementation des tentures, de même la statuaire chryséléphantine n'est que le changement en métal du tissu qui servait de vêtement à l'antique statue de bois.

Le système de M. Semper est ingénieux et original, mais on peut le trouver un peu absolu. Il donne lieu, d'ailleurs, à plus d'une objection. L'art de tisser n'est peut-être pas aussi étroitement lié que le prétend M. Semper à l'art de bâtir, et l'expérience le montre, au contraire, se produisant d'une manière indépendante. En observant les sauvages modernes, on trouve des peuples qui, comme les Patagons visités par Falkener, savaient tisser des manteaux de laine aux couleurs variées, tandis que leurs demeures consistaient simplement en pieux supportant un toit formé de peaux cousues (1). Cook trouva à Taïti des tissus en fils d'écorce presque aussi légers que de la mousseline, et cependant les maisons, couvertes en feuilles de palmier, y étaient ouvertes de tous côtés, sans séparation ni division aucune (2). Ce qui paraît plutôt résulter des études sur l'état sauvage, c'est que les peaux d'animaux tués à la chasse ont dû servir primitivement à faire des vêtements et des tentes. L'homme s'habilla d'abord de la dépouille des bêtes, il l'éleva sur des pieux

(1) Lubbock, *l'Homme avant l'histoire*, traduction, p. 437, 438.
(2) Id., ibid., p. 380, 382, 393.

pour se former un abri, probablement avant de songer à se tisser des habits avec le poil ou la laine. Le vêtement étant plus nécessaire que le toit, son progrès a dû précéder celui de la demeure, surtout si l'on admet, comme l'indiquent des découvertes récentes, que l'homme ait commencé par habiter des cavernes qu'il disputait aux bêtes sauvages. S'il est vrai, comme le disent les savants (1), que l'homme ait été d'abord sauvage, puis nomade, puis agriculteur, qu'il ait ainsi passé par la caverne, par la tente, pour arriver à la cabane, il est probable qu'il avait trouvé en chemin le tissage, comme il avait trouvé l'art de fabriquer des armes en silex et des vases en terre, et qu'il n'avait pas attendu, pour se faire des habits avec la laine ou le fil d'écorce, de s'être fait une hutte avec des claies de roseaux en façon de murs. Mais, l'étoffe une fois trouvée, il est naturel de croire qu'elle remplaça avec le temps, pour couvrir et fermer l'habitation, les peaux dont le chasseur ou le pasteur primitif avait d'abord couvert ses épaules contre la pluie et le froid et qu'ensuite il avait dressées en tente sur sa tête.

L'origine du *monument* peut avoir été celle que lui attribue M. Semper. Quant à la polychromie, il n'est besoin, je pense, d'en chercher ailleurs la raison que dans le goût naturel de l'homme pour les couleurs brillantes. L'enfant se rencontre dans ce goût avec le sauvage. Celui-ci ne se contente pas de se parer de peaux au riche pelage et de plumes aux teintes variées, il opère sur sa propre peau ce coloriage douloureux qu'on nomme *tatouage* et qui lui donne plus de valeur à ses yeux. La même cause a produit l'habillement des statues. Ce n'est pas, je pense, par une conséquence de l'enveloppement primitif que les madones italiennes sont chargées de vêtements somptueux et de riches parures, mais par le goût du peuple pour ce genre d'ornement.

Quoi qu'il en soit, l'ouvrage de M. Semper, bien que trop systématique, aura eu du moins pour effet d'éclairer d'une lumière nouvelle l'histoire de l'art ancien, en appelant l'attention sur le rôle important de la draperie dans l'architecture. C'est une découverte analogue à celle de la polychromie des édifices grecs et à celle de la statuaire chryséléphantine. L'étoffe est, sans contredit, un élément de la construction primitive dont l'importance a été méconnue. Ce n'est pas, croyons-nous, l'élément générateur, comme le veut M. Semper, mais c'est un élément essentiel qui est venu remplir un vide dans l'architecture antique, en faire mieux comprendre les dis-

(1) Nilsson, *Les habitants primitifs de la Scandinavie*, introduction.

positions, et en achever pour notre imagination l'harmonie et la beauté. Par la tenture et la draperie, cet élément ajoute à la richesse, à la grâce, à la couleur et à la vie de cette architecture, de plus il y met encore le mystère.

La vue seule du plan d'une maison antique suffit, selon M. Semper, pour démontrer qu'elle ne pouvait être habitable qu'au moyen de rideaux formant, en l'absence de murs intérieurs, les séparations nécessaires. M. Semper pense que ces rideaux ne montaient pas jusqu'au plafond, mais s'élevaient seulement assez haut pour former des divisions dans l'édifice sans nuire à l'effet général et à la perspective intérieure. Ces rideaux, d'ailleurs, étaient sans doute mobiles, suspendus à des tringles par des anneaux, et pouvaient être écartés à volonté. Il devait y en avoir dans les entre-colonnements, aux portes, et généralement à tous les intervalles. C'étaient eux qui fermaient les ouvertures supérieures là où le toit manquait. Les murs étaient aussi quelquefois recouverts de ces tapisseries. M. Semper établit comme règle que *tout ce qui n'était pas revêtu de peinture devait l'être d'une tenture*, la logique le voulant ainsi. En vertu du même principe, tout pavé qui n'était pas orné de mosaïque devait se cacher sous des tapis. Il y avait ainsi des draperies verticales (*catapetasma, peristroma, aulæum*) et des draperies horizontales (*pteryx, ouraniscos, peripetasma*). Le nom de *peplos* s'appliquait à ces deux espèces de draperies indifféremment.

Un des maîtres de l'archéologie, Otfried Müller, avait déjà fait remarquer (1) que la disposition des salles du palais de Persépolis ne peut s'expliquer que par des draperies attachées aux colonnes et formant, en l'absence de murs, les séparations intérieures. La maison romaine, telle que nous la connaissons par les descriptions et les ruines, comporte nécessairement l'emploi des draperies. On sait que la maison romaine se composait de deux parties séparées l'une de l'autre par le *tablinum;* ou plutôt, c'était une maison double, l'accouplement dans le même édifice de la vieille maison étrusque ou romaine primitive, formée par l'*atrium* et par ses dépendances, et de la maison grecque, caractérisée par l'*œcus* (2) et le *péristyle*. Des deux côtés de l'atrium, qui contenait le foyer et les autels domestiques, s'ouvraient les *cubicula* (chambres pour le repos) et les *alæ*

(1) *Manuel d'archéologie*, § 247, 5.

(2) Œcus, de οἶκος, maison. C'est l'atrium grec, mais un atrium couvert. Le péristyle est un atrium découvert au centre comme l'atrium romain. Son nom signifie une cour entourée d'une colonnade.

(salons de réception). Ces pièces devaient sans doute être séparées de l'atrium par des rideaux ou des portières. Il devait y avoir également des rideaux au tablinum, pièce ouverte à la fois sur l'atrium et sur le péristyle, et des portières aux *fauces*, corridors placés aux deux côtés du tablinum pour faire communiquer les deux parties de l'habitation sans traverser cette pièce. J'en dis autant de toutes les autres divisions qui avaient besoin de ces draperies pour n'être pas purement idéales. Ces draperies semblent plus nécessaires encore dans la partie la plus intérieure de la maison, dans celle qui était particulièrement réservée au maître et à sa famille (1). Ajoutons qu'on a retrouvé encore en place, dans une maison d'Herculanum conservée sous la lave, les tringles et les anneaux qui avaient servi jadis à suspendre des rideaux dans l'atrium (2).

Grâce à ce système de draperies, qu'on pouvait à son gré ouvrir ou fermer, l'intérieur d'une maison antique pouvait être transformé d'un moment à l'autre. En dépliant les rideaux, on avait autant de séparations qu'il était nécessaire pour la commodité de l'habitation. En les repliant, on ouvrait aux regards toutes les parties de la demeure. Abaissés, les rideaux du tablinum séparaient entièrement le premier appartement du second. Relevés et écartés, ils permettaient à l'œil de celui qui entrait dans la maison par la porte principale de plonger, à travers l'atrium et le peristylium, jusqu'au voile tombant devant l'œcus, et, si ce voile était lui-même replié, jusqu'au jardin. Voilà pour les draperies verticales.

Les draperies horizontales servaient, dans la maison romaine, à abriter de la pluie et du vent l'atrium et le peristylium. Il est naturel que des *velaria* se soient étendus sur les cours intérieures, soit des maisons, soit des temples ou des autres monuments publics. Un archéologue anglais, M. Falkener, dit posséder un dessin représentant la corniche de la cour d'un temple de Philæ, en Égypte, où se laissent voir distinctement les trous percés pour suspendre le velarium (3).

En outre du témoignage porté par les édifices eux-mêmes, une autre source de renseignements existe pour nous, concernant les draperies, dans les monuments de sculpture et de peinture. Dans

(1) Le péristyle formait le centre du second appartement, comme l'atrium du premier. Il représente l'αὐλή de la maison grecque. L'œcus vient après le péristyle et pourrait être regardé, avec ses dépendances, comme une troisième partie de la maison. Il correspond au *gynécée* grec.

(2) Voy. le dictionnaire de Rich, au mot *Domus*.

(3) Falkener, *On the hypæthron of the greek temples*, London, 1801, p. 35.

les bas-reliefs, une draperie suspendue au mur est constamment le signe indicatif d'un appartement. Dans ceux qui représentent plusieurs scènes d'une même histoire, les scènes qui se passent dans la maison sont ainsi distinguées de celles qui ont lieu au dehors. Il suffit, pour s'en assurer, d'ouvrir le premier recueil venu de ces monuments figurés (1). Dans le bas-relief de l'apothéose d'Homère, œuvre d'Archelaüs de Priène, le plan inférieur nous offre, pour lieu de la scène, un portique orné d'une tapisserie : on aperçoit au-dessus de la longue draperie les chapiteaux des colonnes doriques (2).

Les textes viennent au secours des monuments pour éclairer d'une lumière plus vive l'emploi de la draperie dans les édifices de l'antiquité. La comparaison de ces textes avec les débris venus jusqu'à nous de l'art et de l'architecture des anciens va nous montrer de mieux en mieux le rôle important de l'étoffe dans l'art et dans la vie antiques.

Dans Plutarque, Alexandre assiste derrière une tapisserie à la torture qu'il fait donner à Philotas (3). Une tapisserie permettait à Agrippine d'être présente secrètement aux séances du Sénat (4) ; et la femme de Pline prenait, à l'abri d'une tapisserie, sa part des lectures que son mari faisait à ses amis de ses ouvrages (5).

Les *triclinia* (salles à manger) étaient ornés de draperies en festons : on le voit par les bas-reliefs qui représentent Dionysos chez Icare (6). Dans le Virgile du Vatican, Enée est représenté avec Didon sur un lit à draperies dans une salle ornée de tapisseries. Pline parle des *triclinaria babylonica* (tapisseries babyloniennes de salle à manger) de Metellus Scipion (7).

Les anciens connaissaient certainement les *portières*. Le Virgile du Vatican nous montre des draperies au seuil du palais de Didon, et l'on en voit aux portes des maisons dans les figures d'un ancien manuscrit de Térence (8). Clitus, entrant dans la salle où soupait

(1) Voy., par exemple, dans la *Galerie mythologique* de Millin, pl. CIV, 414, 415; CXXXII, 487; CXLIV, 522; CLVI, 559. — (2) Ibid., CXLVIII, 548.

(3) *Alexandre*, XLIX.

(4) Tacite, *Annales*, XIII, 5.

(5) Pline, *Epistolæ*, IV, 19.

(6) Sujet souvent reproduit. Voy. *Museo Pio-Clementino*, IV, 25; terres cuites du musée Campana et de la galerie Townley.

(7) *H. N.*, VIII, 48.

(8) V. les gravures de Bernard Picard dans le Térence de Mme Dacier (Barbou, 1763). Une portière intérieure est distinctement représentée dans le tableau antique connu sous le nom de *la Marchande d'Amours*. (*Peintures d'Herculanum*, t. II, pl. 38.)

Alexandre, est tué d'un coup de javeline au moment où il soulevait une tapisserie de porte (1). Ce fut également derrière un rideau de porte que Claude fut découvert tout tremblant, après le meurtre de Caligula, par le soldat qui le proclama empereur (2).

J'ai idée que les *inclusæ auro vestes* du second livre des *Géorgiques* (3) ne sont autre chose que des tapisseries. Les *ephyreia æra* sont pour moi les portes de bronze auxquelles ces tapisseries servaient de couvertures. La foule des clients, venue le matin pour saluer le patron, admire, en se retirant, le riche prothyrum décoré de peintures (*postes varios*) et de ces magnifiques draperies aux broderies d'or (4).

On sait ce qu'étaient les portiques. Outre qu'ils étaient des lieux de réunion, c'étaient de véritables galeries de sculpture et de peinture, que le goût des Grecs pour l'art et les nobles loisirs avait multipliés dans leurs cités, et que leur emprunta la magnificence romaine. Pausanias, arrivant à Athènes, y trouve une série de portiques régnant de la porte de la ville jusqu'au Céramique (5), et c'est au milieu des chefs-d'œuvre rassemblés dans ces magnifiques dépôts qu'il s'achemine vers l'Acropole. On ne peut guère douter que ces richesses fussent abritées. Ce qu'il y a de certain, c'est que le portique de Pompée, à Rome, avait des rideaux brodés à Pergame :

Porticus aulæis nobilis attalicis (6).

Les théâtres avaient des rideaux qui, au contraire des nôtres, se baissaient pour découvrir la scène et se levaient pour la cacher. On voit, à travers la précision d'un vers de Virgile, qu'ils représentaient quelquefois des scènes historiques :

Purpurea intexti tollent aulæa Britanni (7).

Les sanctuaires étaient également pourvus de voiles, soit pour protéger les trésors qu'ils conservaient, soit par un motif religieux.

(1) Plutarque, *Alexandre*, LI.

(2) Suétone, *Claude*, X.

(3) V. 464.

(4) On peut aussi, ce me semble, voir une indication de portières aux vers 690, 691 de l'*Agamemnon* d'Eschyle, où Hélène est représentée fuyant de la chambre nuptiale. M. Pierron traduit : « Cette femme a laissé la chambre nuptiale, elle a soulevé le riche tissu qui couvrait la porte. »

(5) Pausanias, I, 2.

(6) Properce, II, 34, 11-12.

(7) Virgile, *Géorgiques*, III, 25.

Ces voiles rappellent celui de Jérusalem, qui cachait aux profanes le Saint des saints (1). Les temples grecs en avaient d'analogues. Celui d'Olympie était un présent du roi Antiochus; il était de fabrique assyrienne. On le déroulait d'en haut devant la statue de Zeus, tandis qu'on relevait du pavé au plafond, comme les rideaux des théâtres, le voile d'Ephèse (2). Apulée nous montre le héros de son roman écartant les deux rideaux blancs qui cachaient la statue d'Isis : *velis candentibus reductis in diversum, deæ venerabilis conspectum apprecamur* (3).

Il arrivait que les statues des dieux étaient renfermées dans des édicules : c'est ce que dit Tite-Live de la statue de Jupiter au Capitole (4); elle était placée dans un petit temple, formé par des colonnes surmontées de frontons au-dessus desquels s'élevait un quadrige doré. Ce tabernacle était sans doute fermé par des rideaux, car Pline mentionne comme un cas digne d'être remarqué que l'édicule qui contenait l'Aphrodite de Cnide était ouvert de tous les côtés : *Ædicula ejus tota aperitur, ut conspici possit undique effigies deæ, favente ipsa, ut creditur facto* (5). La déesse n'aimait pas les voiles; l'admiration pour sa beauté faisait partie du culte qu'on rendait à sa puissance (6).

Un bas-relief du Louvre (7) représente le trône de Saturne voilé d'une draperie. Cette draperie n'était pas sans doute un attribut exclusif de Saturne; elle a dû appartenir comme symbole à toutes les grandes divinités de la nature. Le trône de marbre blanc que Pausanias vit à Corinthe dans le temple de la Mère des dieux était probablement voilé par un pareil rideau. Pausanias n'en dit rien, il est vrai, mais il parle immédiatement après des statues de Déméter et de Proserpine qu'on gardait dans le temple des Mères et qu'on y tenait « toujours cachées » (8).

Les théâtres et les temples avaient leurs draperies horizontales. Personne n'ignore que les Romains étaient dans l'usage d'abriter de

(1) *Paralipomenon*, II, 3, 14.
(2) Pausanias, V, 12.
(3) *Métamorphoses*, XI.
(4) Tite-Live, XXXV, 41.
(5) Pline, *H. N.*, XXXVI, 5.
(6) V. Lucien, *Amores*, XIV.
(7) Salles des antiques, n° 156; *Galerie mythologique*, II, 2. Comparez le trône de Vénus et celui de Mars dans *Antiquités d'Herculanum* (Paris, 1804), t. I, pl. 29. Le voile est replié sur le dossier du fauteuil où les attributs de ces divinités sont exposés.
(8) Pausanias, II, 4.

la pluie et du soleil, au moyen de grands voiles tendus sur leurs têtes, les spectateurs de leurs théâtres et de leurs amphithéâtres. Ces rideaux (*peripetasmata*) couvraient la *cavea*. Ils étaient soutenus par des mâts fixés au sommet du mur extérieur (1). On voit encore au grand théâtre de Pompéi les anneaux de pierre faits pour recevoir les mâts. Au Colysée, les consoles qui ont servi au même usage subsistent encore. Xiphilin, cité par Stuart (2), parle d'un théâtre de Rome au-dessus duquel Néron avait fait étendre un *peripetasma* orné de figures qui représentaient le ciel, les étoiles, Apollon conduisant un char, etc. Le peripetasma du théâtre d'Athènes était, comme le rideau d'Olympie, un don du roi de Syrie Antiochus; c'était un grand voile doré, représentant l'égide d'Athéné, avec le Gorgonion (3).

Les théâtres antiques rappellent la tente; ils la rappellent même par le nom de l'endroit occupé par les acteurs (σκηνή, tente et scène). On sait que Périclès voulut donner à l'Odéon la forme de la tente de Xerxès (4), et l'on prétendait même qu'il avait employé dans sa construction des mâts enlevés aux vaisseaux des Perses (5). Le théâtre-tente existe encore de nos jours en Orient. Les tekièhs, où les Persans modernes représentent leurs drames religieux et nationaux, sont enveloppés de vastes velaria que soutiennent des mâts gigantesques entourés, jusqu'à une certaine hauteur, de peaux de tigres et de panthères. Des tapis, des châles et toutes sortes de magnifiques tapisseries en forment la décoration (6).

La question de la couverture des temples anciens a beaucoup occupé et embarrassé les savants. On sait qu'un certain nombre de ces temples étaient *hypèthres*, c'est-à-dire qu'ils avaient la cella découverte, *medium sub divo est sine tecto*, dit Vitruve (7). Des raisons religieuses peuvent avoir présidé à cette disposition, s'il est vrai que les temples des grandes divinités aient été en général hypèthres, tandis que les dieux inférieurs habitaient des sanctuaires couverts (8). Ce qui paraît certain, c'est que plusieurs des plus célèbres

(1) Sur la façon d'attacher le velarium, v. l'étude de M. Caristie sur le théâtre d'Orange; *Monument d'Orange*, pl. XLVIII.

(2) *Antiquities of Athens*, vol. II, p. 7.

(3) Pausanias, V, 11.

(4) Plutarque, *Périclès*, XIII; Pausanias, I, 20.

(5) Vitruve, V, 9.

(6) Le comte de Gobineau. *Les Religions et les philosophies dans l'Asie centrale*, p. 386. — (7) III, 1.

(8) Vitruve, I, 2; Varron, *De lingua latina*, IX; Falkener, *On the hypæthron of the greek temples*, p. 24.

sanctuaires de la Grèce, entre lesquels le temple d'Olympie et le Parthénon, étaient hypèthres. Or, si l'on veut bien se rappeler quelles richesses étaient contenues dans ces sanctuaires où les images des divinités étaient elles-mêmes d'ivoire et d'or, il paraîtra sans doute inadmissible que tant de précieux trésors aient pu être exposés sans aucun abri aux intempéries de l'air.

Nous reviendrons sur ce sujet en parlant du Parthénon et de sa décoration intérieure.

Peut-être est-ce ici le lieu de dire quelques mots des couleurs usitées pour teindre les draperies. Selon Pline, l'art, dans ces tapisseries, le disputait à la nature et les faisait rivaliser avec les fleurs d'éclat et de variété (1). Mais deux couleurs semblent surtout avoir été préférées par les anciens, la pourpre et le safran. La pourpre paraît avoir séduit particulièrement les Romains, tandis que le safran semble avoir plu davantage aux Grecs.

La fleur du safran est parmi celles dont le nom revient le plus souvent dans les poésies grecques. La mythologie a donné sa couleur au vêtement des Muses (2), à celui de Dionysos (3). Les femmes grecques portaient particulièrement aux dionysiaques une robe couleur de safran que les romaines leur empruntèrent. Le safran était aussi la couleur héroïque. Dans Pindare, Héraclès enfant est couché sur des langes de safran (4) ; le manteau de Jason a la même couleur (5). Le peplos d'Athéné avait un fond de safran (6).

Cette couleur, que les poëtes donnaient aussi à la robe de l'Aurore, est encore aujourd'hui à la mode en certaines contrées de l'Orient. Elle brille sur la veste brodée des habitants de l'Oman ; et Palgrave a vu à Mascate des danseurs omanites exécuter avec des tuniques safranées leurs danses nationales (7).

La pourpre était peut-être moins une couleur qu'une teinture. Il y avait, en effet, de la pourpre blanche, comme nous l'apprend Plutarque (8) ; il y en avait de la rouge, de la violette. Cette dernière était à la mode à Rome au temps de la jeunesse de Cornelius Nepos (9). La plus estimée, au dire de Pline, avait la couleur du

(1) *H. N.*, XXI, 8 : *De vestium æmulatione cum floribus.*
(2) Alcmanis fragmenta, édit. Welcker, p. 23.
(3) Aristophane, *Ranæ*, 46.
(4) Pindare, *Néméennes*, I, 58. — (5) Id., *Pythiques*, IV, 412.
(6) Euripide, *Hécube*, 468.
(7) *Une année dans l'Arabie centrale*, t. II, p. 45, 217, 259 de la traduction.
(8) *Alexandre*, XXXVI.
(9) Pline, *H. N.*, IX, 39.

sang coagulé avec des reflets rouges (1). Peut-être les anciens donnaient-ils le nom de pourpre à toute couleur tirée des coquillages, quelle que fût sa teinte. Cette teinte variait suivant l'espèce des conchylifères et le lieu de la récolte. On a retrouvé en Asie et en Morée de vastes amas de ces coquilles qui ont servi dans l'antiquité à la fabrication de la pourpre. M. de Saulcy a reconnu le *murex trunculus* dans les dépôts qu'il a observés à Saïda, l'ancienne Sidon. Les dépôts étudiés par M. F. Lenormant sur les côtes de Cérigo et de Gythium étaient formés de *murex brandaris*.

Les anciens n'avaient pas d'éloges assez magnifiques pour la beauté de la pourpre, dont ils attribuaient l'invention à Hercule (2). « La pourpre, dit Pollux, aime le soleil, la lumière ranime son éclat, rend ses reflets plus vifs et plus brillants (3). » De son côté, Vitruve attribue à l'influence du soleil la brillante couleur de la pourpre : *pro solis propinquitate colorem habet*. Euripide semble amoureux de la pourpre, elle revient souvent dans sa poésie ; on voit dans son *Hélène* de jeunes Égyptiennes qui étendent au soleil des robes de pourpre sur un gazon proche de la mer. La pourpre était fille de la mer comme Aphrodite : aussi les Romains avaient-ils fait une *Venus purpurissa*.

D'autres couleurs sont aussi mentionnées parmi les couleurs décoratives (4) ; mais on ne sait pas toujours à quelle couleur se rapportent précisément les expressions employées par les auteurs. En résumé, le rouge, le jaune et le bleu sont les tons dominants de la gamme brillante de la décoration par les draperies. Les anciens aimaient dans les couleurs la richesse et l'intensité ; ils variaient les nuances en véritables artistes. On peut juger de leur système par ce que pratiquent aujourd'hui les Orientaux, qui font de la teinture une peinture et de la décoration un art.

LOUIS DE RONCHAUD.

(1) Pline, *H. N.*, IX, 38.
(2) Pollux, *Onomasticum*, I, 4. — (3) Id., ibid., I, 49.
(4) Le blanc, l'hyacinthe, etc.

(*La suite prochainement.*)

FOUILLES DE BIBRACTE

1869

Suite (1)

L'ÉMAILLERIE AU MONT-BEUVRAY.

Nous remonterons pour l'examen de cette importante question jusqu'à nos premières explorations.

Dans les fouilles de 1867, on découvrit presque au début un atelier de fondeur (2) dont les ruines renfermaient entre autres objets un certain nombre de clous de bronze, à tête demi-sphérique, et, en même temps, quelques pierres de grès parsemées de cavités de même dimension, qui leur correspondaient comme des moules. La majeure partie des têtes offrait une particularité : elles étaient incisées de tailles régulières, lignes droites ou chevrons, et peut-être que dès lors une inspection à la loupe y eût révélé des traces de coloration, mais ces traces, à l'œil nu, se confondant avec l'irisation de l'oxyde, échappèrent à l'observation ou ne présentèrent pas une certitude suffisante pour être signalées.

De nouveaux échantillons, semblables aux premiers, furent trouvés, en 1868, dans d'autres maisons et dans des sépultures, toujours sans vestiges de couleurs caractérisés.

Leurs hachures, ressemblant aux traits gravés sur les bracelets gaulois, paraissaient une ornementation analogue, et les empâtements un simple accident. Le bronze du Beuvray, par suite de sa composition ou de l'action atmosphérique, s'altère d'autre part si constamment qu'il est rare de retrouver à sa surface les menus détails de ciselure dans leur intégrité.

(1) Voir le numéro d'avril.

(2) Maison n° 11 du Champlain. Quartier C. P.

Enfin, en 1869, les ouvriers chargés du déblai du ravin cité plus haut, qui suivait de l'est à l'ouest la pente de la *Come-Chaudron*, occupée par des métallurgistes à l'époque gauloise, rencontrèrent une mince coque vitreuse, de couleur rouge, imitant assez bien la peau d'une moitié de cerise. Cette fragile pellicule fournissait le premier indice certain de l'émaillerie à Bibracte.

L'intérieur de la coque présentait en creux l'empreinte des tailles en relief observées précédemment sur les têtes de clous; elle avait dû par conséquent les envelopper. Cette découverte éveilla l'attention; les clous de bronze, examinés avec le plus grand soin, avaient déjà laissé apparaître quelques traces de coloration, lorsqu'en déblayant la maison n° 18 de la *Come-Chaudron*, on trouva des spécimens complets dans l'atelier même d'un orfévre gaulois. Bien qu'on ait rencontré depuis un autre atelier où l'émaillerie semblait presque exclusivement pratiquée, on doit admettre néanmoins que tous les orfévres, et la plupart des autres métallurgistes de Bibracte, étaient en même temps émailleurs; les pièces qui ont été exhumées rentrent sans exception dans la catégorie de celles qui sont désignées sous le nom d'*émaux d'orfévres* (1).

L'émaillerie, susceptible de s'appliquer à une multitude d'objets et d'usages, était entre les mains de tous; le nombre de forges et de boutiques qui renfermaient, avec des clous de bronze à tête striée, des polissoirs particuliers aux émaux, mélangés à des outils d'autres professions, démontre la confusion des métiers chez les fabricants; l'exercice de l'émaillerie, du reste, ne réclamait qu'un étroit espace et un outillage limité. Le fourneau du verrier et de l'orfévre, la pelle et la tenaille du forgeron pour atteindre le feu lui servaient également, et la classe d'acheteurs à qui s'adressaient ces objets de luxe était assez restreinte pour que l'ouvrier gaulois cherchât à se suffire entièrement.

L'émail, dans l'atelier de l'orfévre, se présentait à différents états, depuis l'état brut jusqu'à sa fusion sur le bronze, et les bronzes, à leur tour, dans différentes phases de leur préparation qui permettaient de suivre et de contrôler la série entière du travail. Ces objets étaient de deux sortes : les *clous à tête ronde*, proprement dits, et des *pièces massives*, toutes à peu près de même forme, au nombre de neuf, dont l'usage est encore incertain. Ce sont des cylindres

(1) J'appelle émaux d'orfévres, dit M. de Laborde (p. 14), tout émail contenu dans une partie évidée et creusée dans le métal par le travail de l'outil tranchant. (Description des émaux du Louvre.)

de bronze, longs de trois à cinq centimètres, entaillés de manière à présenter à l'œil une série de globules superposés, dont le dernier devait être émaillé, ainsi qu'on l'a constaté sur l'un d'eux. Cinq sont bruts; un est poli et paraîtrait façonné au tour sans certaines irrégularités; le septième est gravé et encore enveloppé d'un lut de terre réfractaire; le huitième, d'un travail plus soigné, est garni des appendices qui devaient le fixer; le neuvième enfin est complet et émaillé.

Les spécimens les plus nombreux appartiennent aux clous de bronze dans leurs trois états, bruts, gravés et émaillés. Leur tête varie de grosseur, mais la tige, même chez les plus petits, a toujours trois centimètres de long environ. Cette dimension était imposée par la nécessité de les river après un forage préalable, car il était aussi impossible de marteler la tête une fois émaillée que de la soumettre au feu après l'avoir fixée à la pièce qu'elle devait orner.

L'objet capital appartenant à la première catégorie décrite est un pommeau du plus beau bronze, très-correctement dessiné, dont l'intérieur est creux. Sa base affecte la forme d'un dôme dont la pointe s'effile et se termine par une aigrette émaillée. Au moment de sa découverte, l'une des attaches qui emboîtaient le manche dont il décorait l'extrémité avait encore un rivet; son intégrité permit alors de juger que l'instrument auquel elle s'adaptait pouvait être tenu à la main. Les autres bronzes émaillés consistaient en trois grands boutons demi-sphériques légèrement évidés en dessous, dont le plus grand, d'une conservation entière, a deux centimètres et demi de diamètre; ils ne constituaient pas, comme le précédent, une pièce complète, mais étaient appliqués, au moyen d'une tige dont l'amorce est visible, à des objets divers.

Le dessin du premier de ces boutons, couvert de tailles profondes, se compose d'un petit cercle central cloisonnant l'émail, autour duquel rayonnent en éventail des lignes tantôt droites et tantôt brisées en chevrons. Les creux sont remplis uniformément d'émail rouge, coupé en forme de hachures par les tailles d'épargne du bronze dont la couleur verte, d'un effet tranchant, pouvait être obtenue au moyen d'un acide. Il fut trouvé dans le fourneau même de l'émailleur.

Le second, provenant d'un gisement d'amphores contigu à la même maison, est plus altéré, mais aussi plus curieux, vu qu'il porte une trace d'argenture mélangée à l'émail. L'industrie du placage d'argent, attribuée sans date par Pline aux Éduens, était donc usitée chez eux un siècle avant cet auteur et antérieurement à l'ère

chrétienne. Mais si la matière est plus riche, le dessin est aussi simple que celui du précédent; la surface est divisée en quatre quartiers égaux par l'intersection à angle droit de deux lignes au centre. Les quatre sections se subdivisent elles-mêmes (celles du moins qui sont le mieux conservées) en une multitude de petits carrés formés par des tailles creuses remplies d'émail rouge.

Le troisième, en bronze massif, trouvé en remblayant, est demi-sphérique et servait de tête à une pointe de fer fixée avec du plomb ou de l'étain. Garni d'émail rouge, comme les précédents, il a près de deux centimètres de diamètre et un dessin un peu plus compliqué, dont les tailles et le quadrillé sont intacts.

On rencontra en même temps une très-belle fibule qui certainement a été aussi émaillée; malheureusement le bronze, en s'oxydant, se sépare presque toujours du cristal. Elle était bordée dans le sens de sa longueur de deux filets granulés d'une remarquable finesse, entre lesquels une rainure profonde marque la place occupée autrefois par la substance vitrifiée. Son orṅementation en dents de scie couvertes de hachures, et alternativement creuses et saillantes, est d'un caractère complétement gaulois; mais une particularité la recommande à l'attention, ce sont deux trous ronds, entourés d'un filet, qui percent le bronze de part en part. Ces trous sont vides aujourd'hui, mais on en voit d'analogues dans un bijou carlovingien (1) garni d'une matière dure et vitrifiée, ornementation qui remonterait dès lors jusqu'aux Gaulois.

Nous passons sous silence une grande quantité de petits clous de bronze, dont les têtes, larges seulement d'un centimètre et couvertes de tailles en lignes brisées, portaient des traces caractérisées d'émail. Leur nombre fait supposer une certaine importance à cette industrie. Il n'a été question jusqu'ici que de pièces où l'émail était encore fixé sur le métal; mais si elles constituent la partie la plus intéressante, elles sont aussi et à beaucoup près les moins abondantes. D'autres débris mêlés par centaines à la poussière des ateliers, et brisés sous les pas des ouvriers, constatent d'une manière bien autrement saisissante la vulgarisation de l'émaillerie à Bibracte; nous voulons parler des résidus, rognures, malfaçons et matières brutes qui s'y rattachent, et dont la description trouvera sa place dans l'exposé des procédés de fabrication.

L'émaillerie consiste, comme on le sait, à étendre une pâte de cristal pulvérisé, mélangée d'oxydes métalliques pulvérisés de même, sur un

(1) *Dictionnaire raisonné du mobilier*, t. II, p. 181, Viollet-le-Duc.

métal auquel elle se soude en fondant à la haute température du four. Dans tous les ateliers d'orfévres explorés au Beuvray, la substance qui la constitue a été retrouvée sous forme de petits cubes de verre opaque teint en rouge, destinés à être broyés pour former la pâte des émaux. Les bronzes qui devaient recevoir cette pâte subissaient préalablement un travail de gravure qui, d'après les échantillons décrits plus haut, n'exigeait pas un long apprentissage; le dessin donné par les tailles alternativement creuses et saillantes était des plus élémentaires. La surface, une fois gravée, était noyée entièrement sous la couche d'émail qui remplissait les cavités du métal et recouvrait les reliefs eux-mêmes avant d'être soumise à la cuisson; le surplus de la pièce, si une partie seulement devait être émaillée, était soustrait à l'action du feu par une enveloppe de terre réfractaire qui laissait uniquement à nu la surface préparée. Une des pièces trouvées dans le fourneau de l'émailleur, et encore engagée dans cette gangue artificielle, a permis de saisir l'opération sur le fait et en cours d'exécution. La chemise réfractaire a trois centimètres et demi de long, et sa paroi, solidifiée par la chaleur du four, un centimètre d'épaisseur. La tête striée du petit pommeau est dégagée au milieu de l'enduit, dont les bords sont calcinés et noircis. Au moment de la découverte, la pellicule d'émail qui recouvrait le bronze resta aux mains de l'ouvrier, détachée soit par un manque de cuisson, soit par l'oxyde qui avait miné la superficie du métal.

Les tailles saillantes du dessin étaient empreintes en creux à l'intérieur de la coque comme elles le sont dans les milliers de débris semblables qui ont été recueillis.

Le sol de certains ateliers d'orfévrerie était, en effet, jonché de ces parcelles que leur nombre doit faire attribuer, ainsi qu'il a été dit plus haut, à des malfaçons. Si la cuisson était imparfaite, si la dilatation et la contraction des deux substances n'étaient pas en rapport, si le ramollissement était irrégulier, l'adhérence n'avait pas lieu ou était défectueuse, la couche d'émail se séparait au sortir du feu ou sous le polissoir. Les accidents étaient fréquents dans une industrie dénuée de la précision scientifique; aussi a-t-on rencontré plus d'une fois au Beuvray des fragments de cristal, par exemple, mal transformés en émail, dont l'intérieur, dans une enveloppe opaque, était resté transparent.

La pâte, une fois étendue, fondait, ainsi qu'il a été dit, au feu du four qui, en unissant le bronze et le verre, fixait l'émail entre les tailles d'épargne du métal et à sa surface, sans que ce résultat fût toutefois définitif. L'émail en effet, dans la cuisson, produisait aux

bords du bronze des bavures qu'on ne saurait mieux comparer qu'à des rognures d'ongles, et dont les débris ont été ramassés par centaines dans les ateliers. D'autre part, la surface des émaux, au sortir du four, étant irrégulière et rugueuse, n'acquérait l'éclat et le poli qu'après une dernière opération, celle de la polissure. Le polissoir gaulois consistait, au lieu de meule, en une pierre de grès percée de petites excavations rondes comme un moule de balles, correspondant à toutes les grosseurs des têtes de clous, de un à trois centimètres environ de diamètre, qui paraissent avoir constitué la fabrication la plus répandue; d'autres grès à surface unie servaient pour les objets plats. Ils détachaient l'excédant d'émail et les bavures en amincissant graduellement la coque émaillée jusqu'au moment où l'usure laissait apparaître les reliefs symétriques du bronze et mettait à nu le dessin gravé. C'était aussi durant cette opération que les coques d'émail fixées imparfaitement devaient se détacher.

Les émaux trouvés jusqu'à ce jour au Beuvray sont tous monochromes et rouges; mais ces découvertes ne donnent pas le dernier mot de la question. Les verroteries de toute couleur, et d'un travail plus avancé, qu'on rencontre dans les ateliers, démontrent que les orfèvres gaulois n'ont pas dû rester ainsi limités. Ils obtenaient le bleu au moyen de l'oxyde de cuivre; avec l'oxyde de manganèse, le violet; en forçant la proportion, le noir. La tranche du bronze qui cloisonnait les émaux, une fois à jour et soumise à une légère oxydation, entrait elle-même comme couleur dans diverses combinaisons de nuances rouge, noire, verte; elle prenait immédiatement, sous l'action du vinaigre, par exemple, celle du vert des bronzes antiques.

Le plomb et l'étain avaient le même emploi qu'aujourd'hui; les lingots du premier de ces métaux, et de nombreuses rondelles du second trouvées chez l'émailleur, servaient à la composition du cristal, l'un pour lui conserver la transparence, l'autre pour la lui enlever; plusieurs cylindres d'émail blanc étaient opaques.

L'examen des émaux du Beuvray, sur lesquels on constate à la loupe les soufflures produites par la fusion, ne permet pas de les confondre avec les pâtes vitreuses employées à froid sur le métal, au moyen d'un collage, par les Égyptiens et les Grecs. Une fois incorporé au métal par le feu, le verre, d'un inaltérable éclat, défiait les siècles, et si certaines parties vitrifiées ont disparu, la cause doit en être attribuée surtout à l'oxydation subséquente du bronze qui, rongé en sous-œuvre, s'est séparé de l'émail.

En considérant au point de vue artistique les émaux qui nous sont

tombés sous la main, ils pèchent, comme beaucoup d'œuvres de l'industrie gauloise, par l'absence d'imagination. Peut-être n'a-t-on rencontré que les spécimens vulgaires d'une fabrication susceptible d'avoir donné des produits plus relevés, restés inconnus; mais s'il était permis de la juger sur nos échantillons, elle serait loin à coup sûr de rivaliser avec l'orfèvrerie grecque et étrusque. On y reconnaît l'œuvre de toute espèce de mains, un métier plutôt qu'un art. Ce qui frappe, avant tout, c'est l'éternelle répétition des mêmes formes, des mêmes éléments décoratifs, lignes verticales, horizontales, croisées, cercles, tout ce qui se retrouve, à l'origine, dans l'esprit de toutes les races et constitue l'ornementation primitive jusque chez les sauvages.

Le principal four, creusé dans le sol, se composait d'une excavation ronde de plus d'un mètre de diamètre et de 0m,50 de profondeur, enduite entièrement de terre réfractaire et remplie de charbon de bois, de scories et de débris métallurgiques de toute nature, creusets brisés, bavures de bronze et d'étain, fragments de quartz, os même, et enfin d'objets émaillés. La chute du dôme avait couvert de nombreux débris de terre réfractaire le fourneau avec sa porte composée d'une plaque de fer mince de 0m,15 de côté, et garnie de deux lignes de rivets en cuivre qui marquaient la place des traverses. Parmi les ustensiles restés dans le fourneau même ou dispersés à l'entour, on remarquait des tenailles de 0m,20 à bec allongé, pour saisir le métal, les creusets, les scories dans le brasier, et deux petites pelles à manche de fer de 0m,70 de long, pour enfourner ou retirer les objets et attiser les charbons sans danger pour la main; un trépied rond en fer de 0m,15 de diamètre, servant à maintenir les creusets dont la base demi-sphérique offrait peu de solidité; un vase fabriqué à la main en terre grossière, décoré d'une couronne de traits symétriques tracés avec la pointe d'une lame tranchante, et déformé par le feu; le manche en bronze d'une roulette; deux petits cubes d'égale grosseur, l'un de bronze, l'autre de plomb, ayant l'apparence de poids; une grosse rondelle trouée de même métal; une pile de petits disques d'étain, imitant la forme de nos pièces de cinquante centimes. Parmi des pesons ou boulettes trouées, en terre cuite granulée et dure, l'un, de forme conique, percé de part en part, avait été placé sur un axe de métal et maintenu par une cheville dont on voyait l'entaille, pour servir vraisemblablement à la polissure. L'orfèvre gaulois employait-il le chalumeau pour certaines opérations minutieuses au feu, nous n'oserions l'affirmer, mais il a été trouvé dans son atelier et dans celui des forgerons,

n° CC7, deux sections de tubes de cuivre très-mince de 0m,10 de longueur, dont le diamètre se prêterait à cette supposition. Une autre série d'outils accusait le caractère rudimentaire et parcimonieux d'une industrie un peu barbare. Elle comprenait, indépendamment des polissoirs de grès excavés, diverses pierres à aiguiser, parmi lesquelles deux morceaux de bois pétrifié usés sur la tranche, une autre pierre en forme de hache dégrossie, polie aussi sur une face par le contact répété du métal, deux silex brisés, un long couteau ou perçoir de silex à deux tranchants, taillé mais non poli et très-aigu, et une grande quantité de polissoirs, galets frottés sur toutes faces par le fourbissage. Dans cet inventaire trop minutieux peut-être, doit-on prendre pour un burin une broche de fer terminée par une aiguille très-dure, mais dont l'aciération ne peut plus être constatée? Nous nous bornons à la mentionner. Les constatations faites l'an dernier sur la sidérurgie de Bibracte ont démontré que les Eduens étaient habiles à souder et corroyer l'acier; ils devaient fabriquer leurs burins, puisque leurs ciseaux coupaient le fer. Enfin, après avoir retrouvé l'atelier, les objets fabriqués, les instruments de l'émailleur, nous osons croire à la découverte de son nom, gravé à la main avec une pointe aiguë sur un débris unique d'assiette, égaré au milieu de nombreux fragments de vaisselle dans sa maison. Il est écrit en grosses lettres grecques (1), ainsi que tous les noms gaulois trouvés jusqu'à ce jour dans les habitations. On lit sur ce tesson ουππα, si la fracture qui précède la première lettre n'a pas enlevé une partie du nom.

Les rapports de la verrerie et de l'émaillerie ne permettent guère de douter que l'orfévre de Bibracte ait fabriqué lui-même les verroteries trouvées dans son atelier avec des laitiers vitreux. L'industrie du verre avait atteint, bien avant l'époque que nous étudions, une perfection rare, surtout chez les Phéniciens, qui la mettaient à profit pour exploiter la curiosité des peuples du bassin de la Méditerranée, et il est permis de se demander si les remarquables échantillons découverts au Beuvray sont dus à leurs importations ou à leurs leçons. Ils offrent des types et des mélanges de verres colorés aussi remarquables que les produits dont les Vénitiens ont été considérés comme les inventeurs, 1500 ou 2000 ans plus tard. Les verroteries de l'orfévre éduen se composent en général de disques cylindriques de 0m,02 à 0m,04 de diamètre, troués au centre. On versait, pour les fabriquer, une petite masse de pâte molle de verre sur une plaque de

(1) Cæsar, *Bell. Gall.*, VI, 14.

métal où ils étaient percés avec une pointe. L'un d'eux, en verre bleu, transparent, est entouré d'une gangue blanche épaisse et opaque, imitant la porcelaine. Des fils de diverses couleurs, noirs, jaunes, gris, violets, contournés dans la pâte, lui donnent l'aspect de moires d'une certaine richesse qui dénotent des procédés de fabrication très-avancés, les filaments étant tous introduits séparément dans la pâte qui les contient. Un de ces petits cylindres, mal incorporé dans la fusion, s'était séparé de la pièce à laquelle il appartenait, en y laissant un vide régulier en forme de spirale. L'ornementation des grains la plus fréquente consiste en petits cercles imitant la prunelle de l'œil, en gouttelettes bleues sur fond blanc jetées sur des grains à facettes, souvent du plus bel émail et invariablement troués, quelquefois en points jaunes semés alternativement en bas et en haut d'une torsade sur des cubes dont on retrouve le modèle chez les Égyptiens et jusqu'à l'époque mérovingienne. D'autres pièces, plus surprenantes, supposent un outillage d'une rare perfection, puisqu'elles semblent indiquer la taille du verre. Tel est un bracelet en verre bleu à arêtes vives, qui ne peut être le produit direct de la fusion. Enfin un menu débris de coupe orné de volutes jaunes noyées dans un fond vert du ton le plus riche donne la preuve que les fabrications émérites attribuées à tort aux peuples modernes étaient connues, non-seulement des peuples civilisés, mais probablement des Gaulois. La découverte de l'émaillerie, qui appartient en propre à ces derniers, nécessita des tâtonnements qui durent déterminer dans l'art de la verrerie divers progrès; elle démontre, dans tous les cas, que cette branche si délicate était cultivée par eux, puisqu'elle précéda forcément l'émaillerie dont elle était le point de départ et dont ils n'eussent pas conservé le monopole durant plusieurs siècles s'ils n'eussent su fabriquer eux-mêmes leurs préparations. Aussi l'art de l'orfévre se combinait-il chaque jour avec celui du verrier. On a trouvé, par exemple, une fibule ronde en bronze, à champ plein, avec un grain de verre bleu enchâssé sur un pédoncule qui en occupe le centre. Les grains de verroterie passés dans un fil sont nombreux, mais ceux qui simulaient des pierreries dans une sertissure sont beaucoup plus rares et séparés presque toujours du métal de leur fragile enveloppe. La fibule en question, remarquable par sa simplicité et la délicatesse de son exécution, forme un petit disque de 28 millimètres de diamètre, orné de deux groupes de cercles concentriques séparés par une zone creuse. La perle bleue figure une fleur dans sa corolle.

Une fibule de même genre avait été trouvée en 1867 dans un vase

funéraire, avec cette différence que le pédoncule, double de longueur, avait 2 centimètres et demi. Ce genre de décoration, familier aux orfèvres gaulois, offre cette particularité d'être resté, au moyen âge, usité en Écosse où les pierreries des bijoux étaient serties sur des supports saillants, identiques à ceux de Bibracte. Tel était un bijou célèbre en Angleterre, la *broche de Lorn*, prise à la bataille de Nardir sur Robert Bruce dont elle attachait le plaid. D'autres modèles de fibules gauloises circulaires sont de même en usage chez les paysans écossais, soit que l'esprit de tradition ait conservé parmi les insulaires d'anciennes formes artistiques communes autrefois aux Celtes du continent, ou que le même génie ait enfanté les mêmes conceptions. On rencontre même dans l'orfévrerie nationale de cette contrée des broches en or ou argent qui ont conservé dans sa pureté la forme du torques gaulois.

Toutes les habitations voisines du numéro 18 renfermaient aussi des traces d'émaillerie, sans qu'il soit possible de déterminer si ces maisonnettes étaient le siége d'une industrie individuelle ou les cases séparées d'un grand établissement. Il faudrait admettre, dans la première hypothèse, que les habitants des loges éloignées de la voie, sans autre accès que des sentiers, occupaient pour les foires, au bord du chemin et sous les yeux des passants, un espace proportionné à l'importance de leur commerce dans les baraques qui bordaient la rue dès l'entrée de l'oppidum.

Au midi de la maison de l'orfévre, le sol d'une petite loge de trois mètres et demi de côté (1), encaissée à l'ouest, contenait de nombreux restes de coques émaillées semblables à celles du numéro 18. Ces débris, en premier lieu, avaient échappé à l'œil. Brisés en parcelles microscopiques et perdus dans le sol où ils avaient été foulés, leur récolte est due à la patience et à la tenacité des ouvriers du Morvan qui, une fois renseignés, ont égrené entre leurs doigts une partie du terrain, retrouvant une à une ces bribes presque invisibles qui ont seules révélé la destination de ces ateliers.

Le plus grand, à dix mètres à l'est du précédent, paraît avoir été consacré exclusivement à l'émaillerie des clous de bronze, tant y sont abondantes les coques striées et les bavures ; il comprenait deux grandes constructions en bois rectangulaires, situées à un mètre seulement sous le gazon et presque contiguës. L'une avait 11m,55 sur 7 mètres de large, l'autre 18m,80 sur 10m,55. Les pellicules d'émail découvertes dans la première (2) avec huit médailles

(1) N° 19 *bis*. — (2) N° CC, 20, A du plan.

gauloises étaient de modèle et de grandeur uniformes, à l'exception de l'une d'elles, double des autres.

Le second atelier (1) renfermait une quantité considérable de scories ferrugineuses et vitreuses, un débris de tuyère en terre réfractaire et une masse de fragments d'émail bien plus considérable qu'ailleurs. Il était divisé dans le sens de sa longueur, du nord au sud, par un ressaut en remblai de $0^{m},80$ de haut, transpercé dans toute son épaisseur par les piliers en bois de l'établissement, preuve certaine qu'il avait été ajouté après coup. Ce gradin plaçait à mi-corps les ouvriers de la section inférieure par rapport à la seconde, en leur permettant de travailler debout comme à un établi. Un grand fourneau de même dimension que celui de l'orfèvre était creusé au bord de la section supérieure et garni aussi d'une petite pelle à manche de fer, de deux tuyères brisées, de scories ou résidus de divers métaux, fer, bronze, plomb entremêlés, de restes d'émail et de clous de bronze, striés ou non, dont l'un était émaillé, et de verroteries diversement colorées. Un exhaussement au centre du fourneau déterminait à la circonférence une rigole pour recevoir les charbons et les creusets. Il renfermait encore une fibule de bronze unie et une seconde striée comme si elle eût été préparée pour être émaillée. L'étendue anormale de cet atelier permet de supposer que certaines industries atteignaient à Bibracte, relativement parlant, un développement considérable qui ne s'explique point par les besoins de la population fixe. Ces fabrications trouvaient donc leur écoulement, comme on l'a toujours supposé, tant aux foires qu'aux réunions politiques dont l'oppidum était le centre le plus habituel. L'émaillerie surtout, branche de commerce toute spéciale, ne pouvait être montée à une pareille échelle que sur un point commercial de premier ordre, où des produits aussi nombreux pour une classe limitée d'acheteurs fussent restés pour compte sans des moyens de vente exceptionnels.

La découverte des émaux gaulois du Beuvray offre d'autant plus d'intérêt qu'elle touche à des questions encore pendantes et que la date précise de l'application de l'émaillerie à l'orfèvrerie est discutée. Les échantillons de Bibracte comblent une lacune en fournissant, pour la Gaule centrale du moins, un de ces points de repère fixes qu'a vainement cherchés dans les musées de l'Europe l'auteur éminent de la *Notice sur les émaux du Louvre*. M. de Laborde ne

(1) N° CC, 20, B du plan.

reconnaît dans aucun produit de l'orfévrerie égyptienne, phénicienne, grecque ou étrusque, l'application de l'émaillerie proprement dite. Ces peuples si avancés dans les arts et surtout dans celui de la vitrerie ont appliqué ou cloisonné à froid des pâtes vitreuses sur le métal, sans avoir su y incorporer par la fusion le cristal pulvérisé avec les compositions chimiques qui lui donnent l'adhérence et une inaltérable coloration.

Pline, qui a transmis de si curieux renseignements sur l'industrie gauloise, se tait sur l'émaillerie. Philostrate la mentionne pour la première fois dans un passage fréquemment cité, au commencement du IIIe siècle, et il a été impossible jusqu'à nous d'attribuer une date précise à aucun produit émaillé antérieurement à cette époque, bien qu'un nombre plus ou moins considérable d'entre eux soient reconnus comme plus anciens. L'écrivain grec, en mentionnant les procédés de cette industrie et en annonçant clairement qu'elle était inconnue des peuples civilisés de l'ancien monde, a laissé dans le vague le lieu précis de sa naissance : « Les barbares sur l'Océan, étendent, dit-on, des couleurs sur l'airain ardent; elles y adhèrent, deviennent aussi dures que la pierre, et le dessin qu'elles figurent s'y conserve (1). » L'expression *sur l'Océan* désignait-elle les Bretons insulaires, les Belges, les Gaulois des côtes de l'ouest? L'auteur s'abstient et se retranche derrière un « on dit » qui prouve que l'émaillerie alors était inconnue à Rome ainsi que ses inventeurs. Des échantillons dont le nombre s'accroît appartiennent à la Grande-Bretagne. Les tumulus de l'Irlande, les rivières de l'Angleterre et de l'Ecosse ont fourni des fibules et des plaques émaillées antérieures à la conquête romaine, qu'on a vues dans les galeries de *l'histoire du travail*, des mors de bride, des ornements de harnais de chevaux attribués au premier âge du fer (2) dans ces pays. Les musées de Belgique offrent de même d'importants spécimens; le collier trouvé en 1838 à Marsal (Meurthe) indique l'existence de l'émaillerie dans le nord; mais les dates certaines manquent, quelles que soient d'ailleurs les présomptions d'antiquité de ces pièces remarquables. Les émaux de Bibracte prouvent d'abord que l'industrie qui les a produits était répandue au centre de la Gaule aussi bien que dans le nord; ils fournissent ensuite une de ces dates certaines si vainement cherchées ailleurs. L'émaillerie y était pratiquée à l'arrivée des Romains.

(1) De Laborde, *Description des émaux du Louvre*, p. 23.

(2) *Catalogue de l'histoire du travail et monuments historiques*, publié par la commission impériale. Paris, Dentu, 1re partie, p. 376.

Cette invention des barbares n'était, après tout, pas plus étrange que celle de l'étamage et du placage des métaux par les Arvernes et les Eduens (1). Ces diverses découvertes avaient entre elles une affinité qui suppose chez eux le génie perspicace et inventif, des praticiens habiles et persévérants. Dans les bouges de trois mètres, dans les terriers étroits et obscurs des forgerons, des fondeurs, des orfèvres du Beuvray, les métallurgistes gaulois ainsi que les alchimistes du moyen âge étudiaient par l'expérimentation, avant la venue de César, les secrets des fabrications, et devançaient dans la découverte de quelques-unes les peuples les plus avancés.

Tels étaient les orfévres-émailleurs de Bibracte, que les spécimens de leur industrie ainsi que le lieu où elle s'exerçait rattachent évidemment à la race celtique. Il n'est pas impossible sans doute d'admettre que des marchands, des artisans étrangers fussent venus s'établir en ce lieu, commercer des produits de leur pays et offrir aux Gaulois des objets plus raffinés que ceux des fabriques nationales; mais cette supposition ne peut s'appliquer à l'émaillerie. L'établissement complet trouvé à Bibracte avec son outillage, ses fourneaux remplis de charbon comme s'ils eussent été éteints de la veille, ses pièces enveloppées encore de terre réfractaire, dépose en faveur d'une industrie locale. Une troisième considération, tirée de la nature même des objets ouvrés, conduit à la même conclusion : tous les motifs d'ornementation sont gaulois, ils sont calqués sur ceux des poteries et des bronzes, représentant pareillement des chevrons, des lignes verticales, horizontales, croisées, des stries régulières d'un effet satisfaisant pour l'œil, mais sans génie d'invention. Cette monotonie, sur laquelle on a insisté déjà, n'est pas un des traits les moins frappants de l'art chez les tribus celtiques et elle en caractérise à elle seule les productions.

On est donc en droit de considérer les émaux du mont Beuvray comme de fabrication indigène, l'importance et la multiplicité des ateliers où ils ont été recueillis ne permettent aucun doute à ce sujet. Bibracte était un des centres de cette industrie. L'étendue des cités gauloises, même les plus populeuses, n'était pas tellement considérable qu'un petit nombre de points d'approvisionnement ne pût suffire aux besoins d'un luxe aussi exceptionnel que celui de l'émaillerie. Le chiffre restreint des nobles dont les chariots, les harnais, les armes recevaient ces ornements dispendieux en limitait à son

(1) Pline, *Hist. nat.*, liv. V. On a trouvé au Beuvray un certain nombre de boutons plaqués, de même forme que les boutons émaillés.

tour la production. C'était naturellement au chef-lieu de la cité, à l'emporium le plus fréquenté, qu'ils trouvaient à satisfaire ce goû' exagéré des parures qui les portait à convertir leur or en bijoux plutôt qu'en monnaie. Aussi voit-on l'orfèvrerie et particulièrement l'émaillerie pratiquées partout au Beuvray.

La date de ces émaux, et c'est là un des côtés importants de la question, s'établit de la manière la plus sûre au moyen des monnaies qui les accompagnaient. Soixante médailles gauloises contemporaines de César ont été recueillies avec eux dans les cases d'émailleurs, et vingt-sept de même date dans la hutte du n° 19 *bis* seulement, restées en bloc dans les charbons d'une poutre qu'elles avaient suivie dans sa chute. Dix-huit d'entre elles, à fleur de coin et paraissant n'avoir jamais servi, sont de fabrication éduenne; l'unique pièce d'argent était de Dumnorix; les ateliers d'émaillerie existaient donc à l'arrivée de César. Les dernières monnaies qu'on ait trouvées dans la vallée de la *Come-Chaudron*, où ils étaient situés, sont quelques bronzes coloniaux tous antérieurs à l'ère chrétienne, et encore le nombre en est-il excessivement restreint.

En acceptant comme date la pièce la plus récente de toutes celles qui proviennent de cette région, les derniers de nos émaux seraient contemporains de l'organisation de la Gaule par Auguste, c'est-à-dire antérieurs de plus de deux siècles à la première mention de l'émaillerie sur métal. Les habitations dans lesquelles ils étaient enfouis sont exclusivement gauloises, le quartier où elles étaient situées, et dans lequel on a récolté cinq cents médailles gauloises et pas une seule impériale, a été brûlé avant l'ère chrétienne. Ils sont ainsi antérieurs aux produits émaillés d'origine méridionale qui ont figuré à l'Exposition universelle; ils sont les échantillons *à date certaine* les plus anciens qu'on ait découverts jusqu'à ce jour dans la Gaule centrale (1).

BULLIOT.

(1) *Analyse de l'émail rouge du Beuvray,* par M. Renault, directeur des travaux chimiques à l'école normale de Cluny :

Silice	42
Oxyde de plomb	14
Protoxyde de cuivre	7
Protoxyde de fer	3
Alumine	20
Chaux	8
Soude	6

(*La suite prochainement.*)

BULLETIN MENSUEL

DE L'ACADÉMIE DES INSCRIPTIONS

[MOIS D'AVRIL

M. Alfred Maury offre à l'Académie, au nom de M. Roget de Belloguet, la nouvelle édition de son *Ethnogénie gauloise* ou *Mémoires critiques sur l'origine et la parenté des Cimmériens, des Cimbres, des Ombres, des Belges, des Ligures et des anciens Celtes;* Introduction, première partie, contenant le glossaire gaulois. Dans cette partie, qui offre tant de difficultés à l'étymologiste, M. R. de Belloguet a tenu compte des critiques qui lui avaient été faites; il a pu corriger et étendre son travail primitif à l'aide d'inscriptions gauloises qui n'étaient pas connues encore lorsqu'il le publia pour la première fois, et il y a introduit beaucoup d'autres améliorations.

M. Beulé offre à l'Académie, au nom de M. Léon Heuzey, une brochure qui a pour titre : *Un palais grec en Macédoine*, publication d'un travail lu à l'Académie dans les séances de janvier et de février 1871. C'est le résultat des études de l'auteur sur un édifice grec dont il a découvert les ruines, près du village de Palatitza, en Macédoine. Aux dimensions de l'édifice, qui n'avait rien de religieux, on pouvait croire que c'était ou bien une résidence royale, peut-être un palais du roi Archelaos, qui favorisa avec tant de zèle les progrès de l'art grec en Macédoine, ou bien le palais public de la cité, un prytanée comme on en trouve dans les villes libres de la Grèce. M. Heuzey s'arrêterait volontiers aujourd'hui à une opinion qui réunirait ces deux hypothèses. Il y verrait un prytanée qui aurait été destiné à servir en même temps de résidence au roi, le roi étant par excellence le prytane de chaque ville du royaume. Ce que M. Heuzey a publié des ruines de ce palais fait vivement désirer que les fouilles commencées par lui soient reprises. On y ferait, selon toute vraisemblance, des découvertes très-précieuses pour la connaissance de l'antiquité.

M. Clermont-Ganneau, de passage à Paris, lit un mémoire en communication sur un passage de la stèle du roi Mesa, qu'il a récemment déchiffrée et qui est d'une importance capitale au point de vue exégétique. On connaît l'histoire de la découverte de cette stèle, qui date de l'an 896 avant J.-C., et qui porte le plus ancien texte connu de l'écriture alphabétique. Dans le passage dont il s'agit, le roi de Moab, Mesa, contemporain de Josaphat, raconte qu'ayant pris la ville d'Astaroth, il en a emporté l'*Ariel de David*. Qu'est-ce que l'Ariel de David? Il semble ressortir de la savante dissertation de M. Clermont-Ganneau que le lion, comme qui dirait l'aigle de David, était l'emblème de la tribu et plus tard du royaume de Juda; c'était un lion ailé à face humaine, comparable aux taureaux ailés, aux *chérubins* qui décorent et défendent les portes des palais assyriens. A. B.

NOUVELLES ARCHÉOLOGIQUES

ET CORRESPONDANCE

Nous recevons la lettre suivante :

« Monsieur,

« Trois stations importantes de l'époque néolithique ont été récemment découvertes dans le département de la Marne, par M. Joseph de Baye. La première, près de la commune de Courjeonnet, se compose de trois grottes. La seconde, dans la même localité, à la distance d'un kilomètre environ, forme un groupe de dix grottes, qui affectent des formes variées du plus grand intérêt. Enfin, la troisième, à Coizard-Joches, sur le penchant de Razet, offre une réunion d'une trentaine de grottes, groupées dans un espace assez restreint, et constitue comme un village souterrain. Les grottes de ces trois intéressantes stations, explorées avec soin par M. de Baye, ont donné une foule d'objets en silex et en os, aussi intéressants que variés, qui figurent maintenant dans sa collection. Des coquillages marins de différentes espèces, ayant subi des transformations diverses, forment une série d'ornements très-curieuse. Les ossements humains ont été conservés, et forment particulièrement une collection considérable de crânes. M. de Baye prépare sur les stations qu'il a découvertes, et sur le résultat de ses fouilles, un travail qui ne manquera pas de fixer l'attention des savants, si on considère l'importance des découvertes et le zèle éclairé du jeune archéologue.

« J'ai pensé vous être agréable en signalant ces découvertes à la *Revue archéologique*.

« J'ai l'honneur d'être, etc. « A. BORDÉ. »

Château de Baye, 13 mai 1872.

— La *Revue savoisienne* du 25 janvier 1872 contient un intéressant article de M. Raverat sur les noms des Alpes pennines, grecques et cottiennes, qu'il explique par trois radicaux celtiques : *penn*, tête, sommet; *graig*, rocher; *cot*, bois.

— M. G. Colonna Ceccaldi nous communique la traduction de la lettre

suivante, qu'il a reçue de M. Lang, consul d'Angleterre à Larnaca, à propos de l'article que nous avons donné dans le numéro de décembre 1871.

« Cher Monsieur,

Je viens de lire attentivement, et avec beaucoup d'intérêt, votre article de la *Revue archéologique* touchant les fouilles récentes faites par le général de Cesnola, près d'Athienau en cette île. Votre inviolable respect de la précision en matière archéologique m'étant connu, j'ai cru devoir, à cause de cela, vous donner quelques renseignements positifs sur les première et seconde excavations mentionnées par vous, pages 3 et 4 de votre tirage à part. (Livraison de décembre 1871.)

Etablir nettement les faits qui se rapportent à ces deux fouilles est, à mon sens, chose extrêmement importante, et j'ai toujours regretté que M. de Cesnola ait cru devoir mêler ensemble les objets des deux temples, comme s'ils provenaient d'un seul, afin de créer ainsi *le Temple de Golgos.*

Pour rendre plus claires les remarques qui vont suivre, j'appellerai les fouilles que vous avez vues tout d'abord en arrivant par l'ouest : *le premier temple,* et celles dont vous donnez le plan, page 5 : *le second temple.*

Les gens d'Athienau découvrirent *le premier temple* le 6-7 mars 1870, et la pièce qui tout d'abord excita leur étonnement fut la tête colossale figurée dans votre pl. 24 (page 12, votre assertion incline vers le contraire).

Ce jour-là et le suivant furent trouvées quelques-unes des plus belles pièces de la collection, entre autres la tête du beau colosse figuré pl. 23. Pour ce qui regarde cette tête, vous êtes exact dans votre récit (p. 10) en mettant sa découverte au 6-7 mars, et inexact (p. 4) en la donnant comme ayant été rencontrée « *dès les premiers coups* » dans le second temple.

Ces morceaux, et d'autres encore que je pourrais citer, me causèrent la plus vive admiration lorsque je visitai le musée de M. de Cesnola quelques jours après leur découverte et *plusieurs jours avant celle du second temple.* Et sur ce point une méprise est impossible.

Je choisis les photographies de ceux des morceaux que je reconnus parfaitement provenir du premier temple ; parmi eux les statues se distinguent comme les plus intéressantes du musée, et sont remarquables par leur nombre et leur délicate conservation.

J'ajouterai qu'*aucune pièce à inscription n'a été trouvée dans ce premier temple.*

Une quinzaine de jours plus tard, environ, quelques paysans d'Athienau découvrirent des statues sur l'emplacement du second temple dont vous donnez le plan. Le propriétaire du terrain m'envoya avertir et je me transportai immédiatement sur les lieux. Je me rappelle très-bien avoir rencontré sur ma route un chariot du pays, chargé de statues extraites du premier temple.

Comme vous, je vins par l'ouest et naturellement arrivai tout d'abord sur le site du temple découvert le 6-7 mars. Les hommes de M. de Cesnola étaient à l'œuvre, mais le terrain présentait des signes d'épuisement.

J'observai avec regret que les hommes étaient trop âpres au vol et qu'ils avaient travaillé aux excavations à la manière du pays, c'est-à-dire en rejetant simplement derrière eux, avec la pelle, la terre qu'ils avaient détachée. Cela explique pourquoi le plan du premier temple n'a pu être levé.

L'étendue du terrain découvert n'est pas très-considérable ; je lui donnerai, autant que je puis me le rappeler, 80 pieds de long sur environ 40 de large (mesures anglaises).

Quittant ces fouilles, j'arrivai à l'emplacement des nouvelles découvertes, où une douzaine environ d'Athiénotes étaient en train d'excaver (à ce qu'ils m'ont dit). Aucune pièce d'ailleurs n'avait encore été extraite de ce premier champ, car les statues reçues ce jour-là par M. de Cesnola provenaient encore du premier temple.

Après mon retour à Larnaca, M. de Cesnola vint en personne surveiller les travaux, et c'est à son intelligente direction et à ses soins que nous sommes redevables d'un plan du second temple.

Les fouilles appartiennent à deux édifices bien distincts et cela ne peut faire aucun doute. Mon impression est aussi que le premier est le plus ancien des deux, très-certainement, et sur ce point ma conviction est bien arrêtée. Quant à la coexistence des deux temples, j'éprouve quelque difficulté à me former une opinion là-dessus.

J'insinuerai toutefois que le premier sanctuaire a pu être détruit par un tremblement de terre et le deuxième élevé après le renversement.

Cependant la coexistence des deux temples ne me paraît en aucune façon improbable, en supposant, bien entendu, qu'ils ont été consacrés à une seule et même divinité, et ce l'un après l'autre. Mais si le premier temple a été, comme j'en suis persuadé, le plus ancien des deux, vous admettrez que c'était bien là *le vieux sanctuaire de Golgos* en le supposant établi là.

Je crois que vous êtes dans le vrai en émettant l'hypothèse que le beau colosse représenté dans votre planche 23 est un peu plus ancien que celui que j'ai découvert à Dali. Je placerais volontiers le colosse de M. de Cesnola au VIe siècle avant J.-C. comme dernière date.

Cette collection (dont l'ensemble est présenté comme le contenu *du* temple de Golgos) est du plus haut intérêt, et le musée qui sera assez fortuné pour se l'assurer garnira ses salles de sujets dignes d'une étude archéologique des plus sérieuses. R. W. LANG. »

—— On écrit de Marseille au *Journal des Débats* :

« On vient de découvrir dans les environs de notre ville un lampier de bronze d'une merveilleuse beauté. Sa cuvette, mesurant quarante centimètres de diamètre, est armée de quatre becs de lumière fort saillants. Des dauphins, des hippocampes et des têtes barbues d'un grand caractère l'enveloppent et lui donnent une silhouette du plus bel effet. Des guirlandes de feuillages et des oves couvrent ses moulures et les poignées où s'accrochent les chaînes de suspension. Le goût parfait de la composition, le sentiment et le fini de la ciselure font de cette œuvre, d'une conserva-

tion parfaite, un vrai bijou artistique. Dorée à l'origine, elle conserve encore quelques traces de cette décoration, remplacée par une patine épaisse. Elle pèse avec ses chaînes cinquante-deux kilogrammes.

« L'heureux auteur de cette trouvaille est un jeune architecte de notre ville, M. Paul Levenq, à qui nous devons déjà d'importantes découvertes archéologiques. »

—— M. Roller, à son retour de Rome, nous communique les notes suivantes sur les travaux en cours d'exécution au Forum et au Palatin et les derniers résultats qu'ils ont donnés.

Dans le courant du mois de mars, on a beaucoup travaillé sans faire de grandes découvertes : les ouvriers, en effet, avaient fort à faire pour trancher dans toute son épaisseur l'énorme couche de terres rapportées qui s'étend le long de la rue Moderne, entre l'arc de Septime Sévère et le temple d'Antonin et de Faustine. Les découvertes de janvier ont été élargies simplement. Par le déplacement de l'aqueduc moderne qui coulait à travers les décombres presque parallèlement à la basilique Julia, puis se réunissait au collecteur moderne pour traverser la Via Sacra et se perdre sous le milieu de la basilique, on a pu continuer les fouilles derrière les gros piliers en briques qui longeaient la voie. Ces piliers, maintenant au nombre de sept en alignement parfait, étaient évidemment isolés au bord d'un pavage en larges dalles de travertin qui formait place publique; à partir de la colonne de Phocas, ce pavage s'étend horizontalement jusqu'au Vicus Tuscus.

Là il est interrompu par un gros massif de briques formant plusieurs voûtes. Le Vicus, après avoir franchi la Via Sacra, se détournait là au levant de ce massif de maçonnerie.

En face de l'escalier du temple de Castor et Pollux la plate-forme de dalles en travertin reparaît, mais élevée sur deux marches; elle se prolonge bien au delà de ce temple, dans la direction de l'arc de Titus, et dépasse la façade de la petite église de Sainte-Marie-Libératrice. Devant cette église, c'est-à-dire assez près du coin du temple de Castor et Pollux, un soubassement en demi-lune, d'assez petit diamètre du reste, fait penser au temple de Vesta, qui devait se trouver dans ces parages. On sait que les temples de Vesta étaient ronds.

Enfin, dans l'angle extrême des fouilles, dans la direction de l'arc de Titus, on a mis à découvert trois grands pans de murs en briques qui pourraient bien être du bas-empire, et derrière, formant un autre alignement, obliquement aux murs en briques, des blocs de travertin et de pépérin dressés en constructions assez informes. Après examen on a abattu ces pans de murailles dans l'espoir fallacieux de trouver au-dessous la prolongation de l'ancien pavage en travertin.

Le Vicus qui longeait vers l'est le temple de Castor et Pollux se détourne perpendiculairement à la face latérale de ce temple. Il faudrait faire disparaître la rue moderne, qui passe devant Sainte-Marie-Libératrice, pour savoir où il menait.

Evidemment des fouilles sous cette épaisseur de terre sont chose lente, et l'on ne peut s'attendre à des découvertes journalières.

Dépassons l'arc de Titus. En suivant la Via Sacra, qui descend vers le Colisée, on a à sa droite la portion du Palatin qui est composée des jardins Barberini et du couvent des capucins. Contre l'escarpement à pic du Palatin en cet endroit, on connaissait l'existence de *tabernæ* parallèles à la Via Sacra. Mais en avant de ces apparentes tabernæ qui pourraient bien avoir eu une tout autre destination, était un chaos de constructions de travertin et surtout de briques encore à demi ensevelies sous les terres. M. Rosa les fait dégager. Ce nettoyage met à découvert une série de petites pièces dont la destination ne pouvait convenir qu'à des bains. Il y a loin de là aux thermes de Caracalla ou de Dioclétien, mais il y avait piscines avec bancs, hypocaustes, bassins arrondis, bassins carrés, etc., avec tout l'appareil des tuyaux de chauffage dans les murs. Était-ce la dépendance d'une maison particulière? Etaient-ce des bains publics à l'usage des pauvres pendant le bas-empire ? En général la briqueterie en est mauvaise, à larges interstices, sauf sur quelques voûtes. Il n'y a là, en tout cas, qu'une découverte très-secondaire. Mais il est curieux de trouver de petits bains, construction mesquine, faisant pendant au splendide temple de Vénus et Rome qui s'élevait de l'autre côté de la Via Sacra.

Si du Forum nous passons au Palatin, nous devrons nous transporter au delà des constructions dites Tibériennes, au delà de la demeure de Livie si riche en fresques; on arrive ainsi à un chaos de constructions d'époques diverses qui devaient être en dehors du palais des Césars proprement dit, mais sur la hauteur du Palatin, tout près du bord qui regarde le Vélabre. Ce qui frappe le plus, dans ce quartier informe encore que l'on fouille depuis deux ans au moins, ce sont les grands murs en pierres quadrangulaires d'époque reculée — probablement du temps des rois — et dont la nature est identique à celle des roches de la colline elle-même du Palatin. Des carrières découvertes dans les entrailles du sol disent assez d'où ces blocs ont pu être tirés. Ces carrières ont dû servir de citernes jusqu'au moment où l'aqueduc de Claude amena des eaux vives au Palatin. Vers cette époque elles ont dû être fermées comme inutiles. Ces énormes latomies ne manquent pas d'importance pour indiquer la date reculée des murs dont nous parlons. Se trouvant au-dessous des constructions diverses du Palatin, elles ont dû être creusées même avant l'époque républicaine et indiquent un travail de l'époque étrangère , très-probablement.

Nous répétons qu'il est encore très-difficile de se reconnaître dans ce chaos, mais ce qu'on ne peut guère éviter de noter c'est : d'abord un escalier en pépérin montant de là, par larges marches, vers l'endroit désigné comme l'*auguratorium*; puis une descente, très-dégradée, presque détruite, mais où l'on croit distinguer des alternances de gradins et de *clivi*, pentes douces. Cette descente, assez semblable, du reste, à celles que l'on fait actuellement en Italie dans les pentes rapides, paraît mener droit au

vallon qui sépare le Palatin de l'Aventin, c'est-à-dire au prétendu figuier Ruminal, à travers l'enceinte supposée de Romulus. Ce serait la Via Palatina, à droite et au-dessous du temple de Jupiter Victor dont elle touchait l'*aire*.

C'est là que, ces derniers temps, on vient de découvrir une assez belle statue colossale de femme assise. La sculpture des draperies indique une époque de décadence. Les bras manquent, la tête aussi. Mais celle-ci a dû être remplacée plusieurs fois, si nous en jugeons par l'excavation pratiquée dans le col, comme pour pouvoir plus facilement y mettre un nouveau chef, le cas échéant.

Voilà ce qu'à première vue on peut remarquer dans les nouvelles fouilles soit du Palatin, soit du Forum. Mais il faut attendre qu'elles soient plus avancées pour s'en former une opinion définitive; ayons confiance dans la sagacité de M. Rosa.

— *Bulletin de l'Institut de correspondance archéologique*, n° III, mars 1872, 2 feuilles. Séances des 9, 16 et 23 février. Fouilles de Rome et de ses environs. Fouilles de la Chartreuse. Décoration d'une fontaine. A. Salinas, *le monete delle antiche città di Sicilia.*

Ce que nous remarquons de plus intéressant dans les procès-verbaux des séances, c'est le résumé de la discussion qui s'est engagée à propos d'une tête en marbre conservée au musée de la ville, à Bologne, tête reproduite par Conze, dans son ouvrage intitulé : *Beitræge zur Geschichte der Griechischen Plastik.* M. Conze l'assignait au ve siècle avant notre ère. Des doutes sont exprimés par plusieurs membres sur son origine antique, que d'autres défendent, et la question reste indécise.

Bulletin de l'Institut de correspondance archéologique, n° IV, avril 1872, 2 feuilles. Séances des 1er, 8, 15 et 22 mars. Fouilles de la Chartreuse de Bologne. Liste de prytanes athéniens. Balles de frondes.

Nous remarquons, dans les procès-verbaux des séances, les observations de M. Trendelenburg sur un bas-relief athénien, aujourd'hui conservé dans la *Tour* dite *des Vents*, auquel il attribue un caractère funéraire. MM. Henzen et Urlichs ont communiqué des inscriptions provenant les unes du Picenum, l'autre de Vienne : cette dernière est curieuse en ce qu'elle nous donne, avec une terminaison latinisée, le nom, composé de deux radicaux germaniques, d'un certain Sept(imius) *Aistomodius*, qualifié dans son épitaphe *rex Germanorum*. M. Shakespeare Wood a présenté, sur la forme des cirques anciens et particulièrement du cirque de Maxence, où il a fait exécuter de nouvelles fouilles, des observations curieuses; M. Helbig a montré et décrit une ciste de Préneste, appartenant à M. Auguste Castellani, où les personnages, empruntés au cycle troyen, sont accompagnés de leurs noms, latinisés d'une manière plus ou moins capricieuse. La liste de prytanes athéniens, qui n'avait encore été publiée que dans un journal grec, est de l'an 126-127 de notre ère, et datée de la quinzième année après la première venue de l'empereur Hadrien à Athènes. Les balles de fronde, publiées par M. Tomasetti, proviennent

du territoire de Pérouse et de celui d'Asculum : elles offrent quelques types nouveaux, quelques variantes importantes des inscriptions trouvées jusqu'ici sur ce genre de monuments.

— Le Bulletin no X de l'Ecole française d'Athènes (juin 1870), que nous n'avions pas encore pu nous procurer, vient enfin de nous parvenir, grâce à l'obligeance de M. Albert Dumont qui réside en ce moment à Athènes, d'où il nous a envoyé d'intéressantes communications que nous mettrons prochainement sous les yeux des lecteurs de la *Revue*. Ce numéro contient une lettre de M. Gorceix, datée de Santorin, et la première partie de l'important travail de M. Rayet sur les *Fouilles du Céramique*. Il y a vraiment trop de fautes d'impression, même pour un recueil imprimé à Athènes. Nous espérons que M. Chaplain, l'habile dessinateur qui accompagne M. Dumont, nous rapportera des copies des stèles que M. Rayet vante comme dignes de compter parmi les beaux monuments de l'art athénien.

BIBLIOGRAPHIE

La Femme grecque, étude de la vie antique : La Femme dans les temps légendaires. La Femme dans les temps historiques, par M[lle] Clarisse BADER. 2 vol. in-8, Didier.

Mademoiselle Bader consacre à l'histoire de son sexe une série d'études que l'Académie française a déjà distinguées et encouragées : elle a couronné le premier de ces volumes, *la Femme dans l'Inde antique*, auquel a succédé *la Femme biblique*. Sans se laisser détourner de sa tâche par les événements, mademoiselle Bader nous donne aujourd'hui deux nouveaux tableaux de cette galerie, deux essais consacrés à la femme grecque, d'abord telle que nous la représentent les poëmes homériques et les plus anciennes légendes de la Grèce, puis telle que nous la montrent, à l'époque classique, l'histoire et le théâtre. Malgré la vivacité des sentiments religieux et catholiques qui éclatent dans la préface, mademoiselle Bader s'est éprise pour la Grèce d'une ardente sympathie et, comme elle nous le dit elle-même, elle a employé cinq années de sa vie à préparer la toile où elle voulait la faire revivre. L'ouvrage que nous avons sous les yeux représenté en effet une somme considérable de lecture et de travail; la composition en est claire et bien ordonnée, le style brillant, parfois un peu brillanté; mais, alors même qu'un critique pointilleux pourrait y relever ce léger défaut, il y a partout une chaleur et une élévation morale qui feront le succès du livre auprès des lecteurs, ou plutôt des lectrices auxquelles il est surtout destiné et qu'il cherche à initier à la connaissance de l'antiquité.

Nous ne pouvons suivre l'auteur dans chacune des parties de ce travail étendu et vraiment sérieux. Nous nous bornerons seulement à lui signaler dans le second volume une lacune que nous regrettons. Mademoiselle Bader a consulté sur la condition de la femme le théâtre et l'histoire; pourquoi n'a-t-elle pas songé à feuilleter les orateurs attiques? C'est là, plus peut-être que partout ailleurs, c'est dans Lysias, dans Isée, dans Démosthène qu'elle aurait trouvé des renseignements exacts et précis sur leur vrai rôle dans la famille, sur ce qui manquait de dignité à leur situation morale dans la société athénienne. Plus d'un plaidoyer civil lui aurait fourni des pages intéressantes qui manquent à son enquête. En revanche,

nous devons signaler comme documents curieux ces lettres attribuées à Théano et autres pythagoriciennes que mademoiselle Bader a, croyons-nous, traduites en français pour la première fois. Si ces compositions n'appartiennent pas aux personnages sous le nom desquels elles nous sont arrivées, du moins elles appartiennent à l'antiquité, et les idées qu'elles contiennent méritaient d'être exposées et discutées à cette place. Nous ne pouvons que désirer la suite de ces recherches, qui vont se continuer par une étude sur la femme romaine. Mademoiselle Bader sait les langues anciennes, elle peut consulter dans leur texte les auteurs originaux, et en même temps elle est femme. C'est dire quelle rare et heureuse réunion de qualités elle apporte dans l'œuvre qu'elle a entreprise. G. Perrot.

Documents historiques sur la religion des Romains et sur la connaissance qu'ils ont pu avoir des traditions bibliques par leurs rapports avec les Juifs, donnant, année par année : 1° les événements politiques; 2° les actes superstitieux qui dirigeaient les affaires romaines; 3° les rapports avec les Juifs; 4° les ouvrages qui étaient publiés et leur analyse au point de vue philosophique et religieux, etc.; par A. Bonnetty, directeur des *Annales de philosophie chrétienne*. Paris, 1867-1871. 2 vol. in-8 formant ensemble 1466 pages.

Cet ouvrage se recommande moins à nos lecteurs par la critique et la méthode que par l'abondance des matériaux pour servir à l'histoire des Juifs dans leurs rapports avec la Rome païenne.

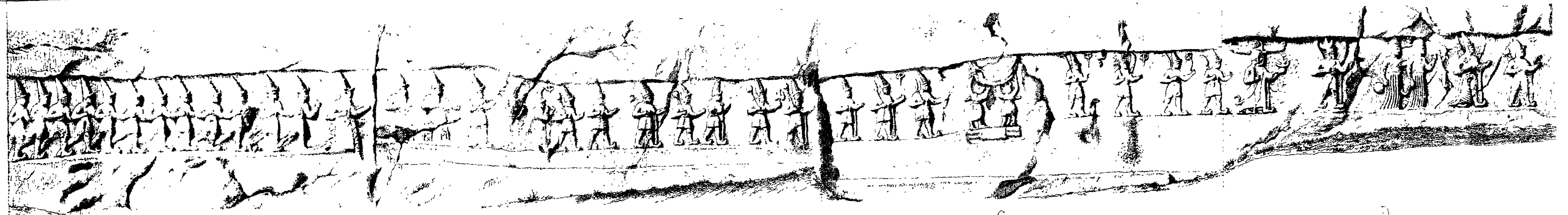
L'auteur fait commencer sa compilation avec l'année 62 avant J.-C., et la poursuit jusqu'en l'an 7 de l'ère chrétienne. Il s'exagère singulièrement, ce me semble, l'originalité de sa donnée sur les rapports des Juifs et des Romains; il porte un jugement contre lequel il est permis d'en appeler lorsqu'il déclare qu'au dire de tous « la génération actuelle revient aux croyances païennes » (t. II, p. 644); il n'aura pas moins de peine à faire admettre cette thèse étrange, que les principes de la philosophie aristotélicienne « firent du roi Hérode un assassin, un infanticide, le bourreau de sa femme et de ses enfants, de ses parents, de sa cour, de ses officiers, et le plus affreux tyran qui ait peut-être existé » (p. 604). Une telle appréciation appartient au domaine de la controverse; ce n'est pas là le langage de la véritable science. Je signalerai encore dans cet ouvrage des rapprochements arbitraires, une trop grande facilité à reproduire comme admissibles des bruits glanés dans les recueils d'histoires variées, contre la mémoire de Cicéron, de Virgile, d'Horace et de nombre d'autres ; enfin une tendance constante à présenter l'antiquité païenne sous un jour défavorable. Je suis loin de contester l'avantage de la société moderne sur celle que personnifiaient Auguste et sa cour, mais ce n'est pas à dire que le tableau de cette époque n'offrît quelques traits faisant honneur à l'humanité.

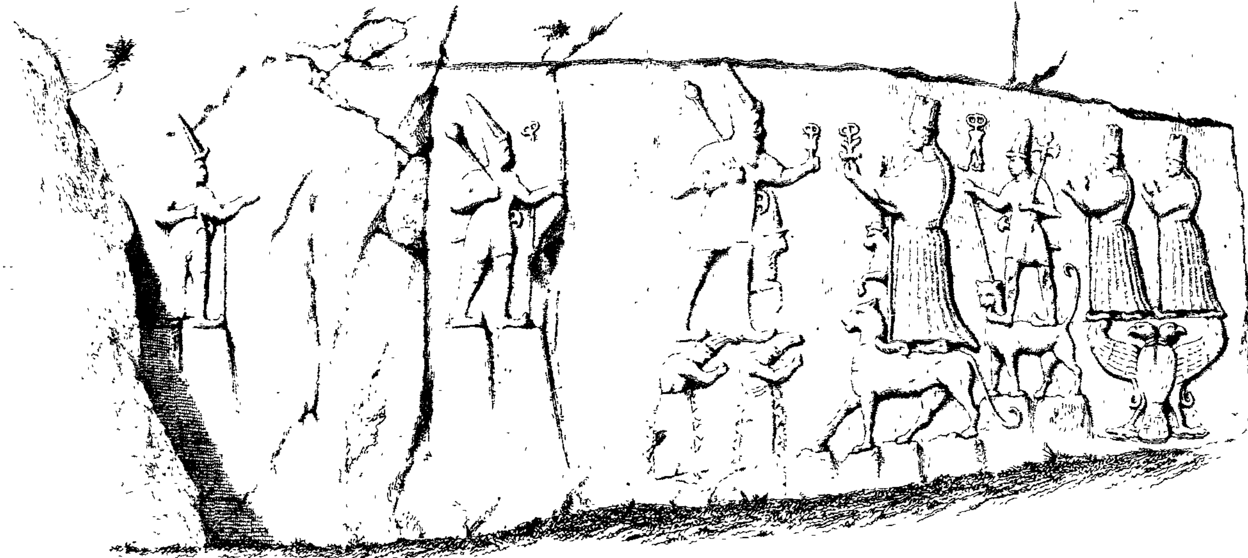
Ces réserves faites, et après avoir noté un certain nombre de fautes typographiques et des interprétations tant soit peu forcées, je me plais à proclamer l'utilité que ces documents, réunis ainsi pour la première fois, pourront présenter à tout esprit qui saura se tenir en garde contre le parti

pris. Le plus généralement, M. Bonnetty apporte, en regard de son argument, le texte et la traduction d'une autorité que l'on est ainsi à portée d'estimer en toute connaissance de cause. Une lecture, même rapide, de ce livre révélera mille détails peu connus concernant la vie privée des Romains illustres, la mythologie, les traditions primitives du christianisme, et surtout la place importante que les Juifs ont occupée dans l'empire romain. Tous ces détails supposent une vaste érudition, qui est trop souvent de seconde main, mais ne manque pas de sagacité. L'auteur a développé l'examen de plusieurs questions avec un soin tout particulier. On citera, entre autres sujets, le dénombrement placé dans les Evangiles l'année même où serait né Jésus-Christ, la circoncision chez les Juifs et chez les Egyptiens, le culte du feu chez les différents peuples, et une bibliographie critique de ce qu'il appelle indistinctement des *Appendix de Diis*, depuis l'ouvrage de Boccace, *Genealogia deorum* (1472, in-fol.), jusqu'à l'édition donnée en 1869 de l'*Appendix* du P. Jouvency, que M. Bonnetty juge avec une sévérité qui ne laisse rien à désirer. C. E. R.

Les Manuscrits de la bibliothèque du Louvre, brûlés dans la nuit du 23 au 24 mai 1871 sous le règne de la Commune; par Louis Paris, directeur du Cabinet historique. In-8. Aux bureaux du Cabinet historique et chez Dumoulin. 1872.

Un de nos bibliographes les plus distingués, M. Louis Paris, a publié dans le *Cabinet historique*, recueil périodique dont il est le directeur depuis de longues années, un travail destiné à perpétuer la mémoire de cette bibliothèque du Louvre dont la journée du 23 mai a fait un monceau de cendres. Ce travail devait se borner d'abord à la reproduction textuelle du catalogue des manuscrits, tel que le possédait la bibliothèque du Louvre; il fut déjà enrichi, avant de paraître dans cette revue, par l'obligeance de l'ancien bibliothécaire, M. Barbier, qui voulut bien s'offrir à revoir les épreuves, à en corriger les inexactitudes, et à enrichir les données très-sommaires que fournissait le catalogue au moyen des notes et notices que lui fournissaient ses cartons et ses souvenirs. Depuis la publication des derniers numéros du *Cabinet historique*, de nouvelles communications ont été faites à M. Paris sur des notes qui ne figuraient point en l'inventaire de la bibliothèque du Louvre et que M. Barbier a fort heureusement retrouvées dans ses papiers. Ces notes touchent la plupart à des livres imprimés, mais de haut prix, soit en raison des précieux autographes dont ils étaient enrichis, soit en raison des peintures et dessins originaux dont ils étaient ornés. Le catalogue est précédé d'une notice que M. Rathery avait jadis (en 1858) publiée dans le *Bulletin du Bibliophile* sur l'histoire de la bibliothèque du Louvre. Ce tirage à part peut donc être présenté comme une véritable nouvelle édition, revue, corrigée et considérablement augmentée. Il forme une brochure de XI-163 pages, que tous les amateurs de livres voudront avoir dans leur bibliothèque. ***









Echelle de 0m.02 pour mètre

G. Guillaume, del. — Imp. Lemercier & Cie. Paris

PTERIUM (BOGHAZ-KEUI) IASILI-KAIA

DÉVELOPPEMENT DES BAS-RELIEFS DE LA GRANDE ENCEINTE

LES

MONUMENTS DE LA PTÉRIE

(*Boghaz-Keuï, Aladja et Euïuk*)

(*Suite*) (1)

Où le caractère religieux et symbolique de nos sculptures paraît le plus frappant, c'est quand l'on examine les figures qui sont en dehors du double cortége. Commencez par la gauche et faites le tour de la salle principale ; quand vous vous retournerez pour sortir, vous apercevrez, sculptée sur une saillie du roc et regardant la paroi du fond, une grande figure, haute de 2m,24 (2). Par ses dimensions,

(1) Voir le numéro de mai. Nous donnons avec cet article, sous les numéros XII-XIII, un report de la planche 35 de notre ouvrage.

Ce développement, à une même échelle, des bas-reliefs de la grande enceinte, a dû être disposé en trois parties pour ne pas trop réduire cette échelle et pour rester dans les limites du cadre de la planche. La première partie comprend tout le cortége de gauche, la seconde partie représente le cortége de droite, et la troisième nous montre l'ensemble du grand bas-relief central où les deux cortéges viennent se rencontrer.

On voit ainsi que le cortége de gauche se compose de quarante-cinq figures, y compris celles qui en portent le chef, et que celui de droite en a vingt-deux seulement. Cette planche permet de comparer la grandeur des différentes figures; elle montre aussi la relation des bas-reliefs entre eux et la hauteur de chacun au-dessus du sol.

La suppression des grandes ombres, des taches de toute sorte qui rendent les photographies obscures ou confuses, nous a permis d'indiquer clairement l'ensemble et même les détails de tous les bas-reliefs. Des lignes ponctuées séparent les bas-reliefs qui occupent les différentes parois, et des lettres de rappel, indiquant la place de chacun d'eux dans le plan général (voir numéro de mai, pl. IX), permettent de trouver facilement le bas-relief correspondant.

(2) Planche 47.

ce personnage, debout sur deux sommets de montagnes, dépasse toutes les figures du bas-relief principal. Son bras droit supporte un édicule. Cet édicule est surmonté d'un globe ailé dont le centre est formé par deux disques solaires; un génie à mitre pointue y est compris entre deux taureaux vus de face et deux colonnes ioniques. La main gauche de cette même figure laisse pendre un *lituus* ou bâton augural à crosse recourbée. La tête est couverte d'une tiare basse et ronde qui a la forme d'une calotte, du *tarbouch* turc sans le gland du milieu. La poignée semi-lunaire d'une épée s'aperçoit sur le flanc droit; les chaussures ont la pointe recourbée.

Continuez à suivre cette même paroi; à l'entrée d'un étroit passage, vous trouverez deux figures étranges que nous avons les premiers dessinées (1). Ce sont deux monstres ailés, qui ont un corps humain et l'un une tête de chien, l'autre, à ce qu'il semble, une tête de lion; ils font un geste qui paraît destiné à éloigner les profanes ou à repousser un maléfice. Un peu plus loin vous arrivez à l'entrée d'une sorte de corridor qui traverse le massif de rochers. Là se trouvaient, à demi enterrées, des figures que MM. Texier et Barth avaient déjà signalées, mais que nous avons les premiers complétement dégagées. Ce sont, d'un côté, douze personnages armés, qui défilent un à un en marchant d'un pas réglé (2). De l'autre, ce sont les trois grandes figures que donnent nos planches 49 et 50. La principale, qui a 3^{m},23, ne peut être que celle d'un dieu. Une tête humaine, surmontée d'une mitre droite et pointue, est portée sur un buste formé de deux lions adossés; leurs mufles remplacent les bras. Deux autres lions rampants, la tête tournée vers le sol, jouent le rôle des jambes. Le tout s'appuie sur une sorte de gaîne. A droite de cette figure colossale se trouve, au centre d'une cuvette rectangulaire évidée dans le roc, un groupe formé de deux personnages. L'un et l'autre rappellent des figures appartenant à la salle principale. La plus haute des deux, par la coiffure et le costume, fait penser au personnage qui, dans le bas-relief central, forme la tête du cortége de gauche (3), ou plutôt encore à celui qui marche le second dans le cortége de droite (4); en effet, la barbe, que l'on distingue très-bien dans les figures qui conduisent la procession de gauche, manque à cette figure du cortége de droite et à tous les personnages du couloir. La plus petite des deux figures du groupe est identique à la figure de la planche 47 et se retrouve encore, coiffée d'un globe ailé, dans la procession de gauche (pl. 42). Même cos-

(1) Pl. 48, lettres L et M. — (2) Pl. 52. — (3) Pl. 44. — (4) Pl. 44 et 45.

tume, mêmes attributs : la calotte, la robe longue tombant jusqu'aux pieds et recouverte d'une sorte de chasuble, le lituus renversé, la garde de l'épée semi-lunaire et apparente, la chaussure à pointe recourbée. Dans ce groupe, la grande figure a le bras gauche passé autour du cou de la petite, dans une attitude de protection affectueuse; au-dessus de sa main droite, étendue dans la direction du dieu au corps de li n, se dresse la mandragore. Dans le champ, derrière le haut bonnet pointu, est un édicule. Le couronnement en est formé par le globe ailé avec un seul disque solaire. Ici encore ce sont deux colonnes ioniques qui supportent ce couronnement; entre elles on croit reconnaître deux taureaux. Ce qui surtout est digne d'attention, c'est que le centre de l'édicule, au lieu d'être occupé par un génie, est formé par un objet qui ne peut guère être que le phallus.

De cette rapide analyse, il est facile de dégager la conclusion qui s'est imposée à notre esprit; c'est que, dans l'ensemble de ces représentations on doit chercher les idées religieuses du peuple qui a sculpté ces bas-reliefs. Quel est le peuple qui a entrepris de traduire ainsi ses croyances et d'en léguer à la postérité l'indestructible témoignage? Il ne peut s'agir des Lydiens, qui n'ont pas dû passer assez de temps au delà de l'Halys pour exécuter un travail d'aussi longue haleine. On ne peut guère non plus songer aux Mèdes. Eux aussi n'ont pas habité cette contrée, qui ne formait qu'une lointaine dépendance de leur empire, parfois traversée par leurs armées. Nous ne croyons d'ailleurs pas qu'il soit aisé de trouver l'interprétation de ces figures et de ces symboles dans ce que nous connaissons des croyances propres aux Mèdes et aux Perses. Ce n'est pas ici la grave et sévère simplicité des bas-reliefs de Persépolis. Nulle part non plus ne se rencontre à Boghaz-Keuï la représentation si caractéristique du *pyrée* ou de l'autel du feu. Il y a ici un goût pour l'étrange, un tour d'imagination, un choix de symboles qui font bien plutôt penser aux cultes matérialistes de la Syrie. Ce qui me frappe surtout, c'est le phallus; je ne sache pas que les Perses aient jamais adoré la puissance créatrice sous cette forme, qui était au contraire familière aux religions phéniciennes et syriennes. Or, les Cappadociens, qu'Hérodote appelle *Leuco-syriens* ou Syriens blancs, étaient de race sémitique; c'est un fait attesté tout à la fois par les historiens et par le témoignage des médailles, qui nous montrent encore un idiome sémitique parlé au delà de l'Halys, de Tarse à Sinope, dans le cours même du quatrième siècle avant notre ère (1).

(1) On trouvera tous les textes qui attestent l'origine sémitique des populations

Nous aurions donc un sanctuaire syrien propre à la cité des Ptériens. Quant à l'idée mère du culte qui se célébrait ici, il nous semble bien l'entrevoir et la deviner : c'est l'adoration d'un de ces couples divins, Baal et Astarté, Tammouz et Baltis, Sandon et Mylitta, Reshep et Anaït, ou, comme disaient les Grecs, Adonis et Aphrodite, couples en qui se décomposait l'unité du dieu suprême. Comme l'a montré M. de Vogüé à propos d'une inscription phénicienne de Chypre, ce dieu suprême résumait et possédait en lui les deux principes de toute génération terrestre, le principe mâle et le principe femelle ; mais ce monothéisme abstrait, pour offrir à l'imagination des types et des symboles sensibles, se résolvait, dans le culte, en une dualité exprimée par deux personnes divines (1). Quel nom portaient en Cappadoce ces deux personnes ? Peut-être l'une d'elles était-elle ce dieu MANDROS dont l'existence a été sinon démontrée, au moins rendue très-vraisemblable par les recherches de M. Letronne ; la MANDRAGORE rappellerait ici le nom du dieu d'où le sien est dérivé, et, par la forme qu'elle revêt et les idées que l'on y rattache, elle en symboliserait la puissance. Ce n'est d'ailleurs là qu'une hypothèse, et quant au nom local que portait la déesse, seconde personne de ce couple, nous n'avons pas même une conjecture à énoncer. Toujours est-il que nous voyons ces deux êtres divins s'avançant l'un vers l'autre dans la salle principale ; derrière chacun d'eux marchent d'abord les divinités secondaires et les génies, puis, aux derniers rangs, des groupes qui représentent le peuple des fidèles, à gauche ces guerriers qui exécutent une sorte de danse militaire, à droite une procession de femmes.

Le groupe du couloir (2) paraîtrait traduire aussi la même conception si l'on pouvait reconnaître avec certitude, dans la plus petite des deux figures, une figure féminine ; rapprochée du personnage de haute taille qui la tient embrassée, elle formerait avec lui le couple idéal. Le phallus, au centre de l'édicule, c'est le symbole de l'énergie créatrice qui tire les êtres du néant ; le fœtus humain que supporte le bras étendu du personnage principal, c'est le fruit de l'union conjugale, c'est la vie perpétuée par le concours des deux principes. Ce groupe est tout entier tourné vers la figure colossale. Dans

établies au delà de l'Halys réunis dans Vivien de Saint-Martin, *Histoire des découvertes géographiques*, t. II, p. 184. Voir aussi les conclusions des études de numismatique asiatique de M. Waddington, p. 101 de ses *Mélanges de numismatique et de philologie*. Rollin, in-8, 1861.

(1) *Comptes rendus de l'Académie des inscriptions*, 1867, p. 114-120.

(2) Lettre P, pl. 50 et 51.

celle-ci, nous reconnaîtrions une représentation naïve du dieu suprême, auquel offrent leur hommage les deux personnages divins, le dieu et la déesse par l'intermédiaire desquels il crée le monde et les hommes. La troupe de soldats, figurée sur la paroi opposée du couloir, ce serait encore là le peuple qui défile en pompe devant les images de ses dieux.

Cette interprétation présente malheureusement une difficulté que nous ne prétendons pas dissimuler : s'il paraît certain qu'il faut reconnaître le même personnage dans la grande figure isolée de l'enceinte principale (lettre K) et dans la plus petite des deux figures du couloir (lettres P et D) (1), il nous est impossible d'affirmer que ce personnage soit une femme et qu'il faille l'identifier avec celui qui tient la tête du cortége de droite. L'absence de barbe n'est pas caractéristique, car les deux figures voisines, quoique certainement viriles, sont aussi imberbes. Nous avons cru reconnaître des femmes dans le cortége de droite, surtout à leurs longues tresses; chez le personnage, trois fois répété, dont nous nous occupons maintenant, nous ne retrouvons pas ce détail significatif. La coiffure, la robe, tout diffère : enfin l'épée et le lituus semblent appartenir plutôt à un prêtre qu'à une femme ; il n'est pas jusqu'à cette sorte de chasuble, jetée sur la robe longue, qui ne suggère la pensée d'un costume sacerdotal. Dans cette figure à calotte basse, peut-être faut-il donc chercher plutôt le prêtre que la seconde personne du couple divin. Cette hypothèse s'accorderait bien avec le geste par lequel ce personnage, dans la grande enceinte, supporte l'édicule qui est la représentation abrégée du temple de son dieu; mais elle rend, dans le groupe du couloir, le groupement des deux figures moins facile à expliquer que dans le cas où l'on prend l'un des deux personnages pour une femme : faudrait-il voir là le roi et le prêtre, rapprochés pour offrir en commun au dieu suprême les hommages du peuple (2)? Si c'est un prêtre, il ne serait pas impossible qu'il appartînt à la catégorie, si ancienne et si nombreuse en Asie Mineure, de ces prêtres eunuques dont les plus célèbres sont les Galles de Pessinunte (3).

(1) La seule chose qui nous paraisse les distinguer, est une très-légère différence dans la forme de la calotte.

(2) Ce qui confirmerait cette conjecture, c'est que l'on reconnaît, dans les sculptures assyriennes, les prêtres ou mages à leur tiare basse, qui a, comme ici, la forme d'une calotte. Seulement, à Ninive, ils ont la barbe longue et frisée. Voir Botta, *Monuments de Ninive*, pl. 118, et, dans le texte, p. 154.

(3) Sur le rôle que jouent les eunuques en Assyrie dans les cérémonies du culte, voir Layard, *Nineveh and its remains*, II, p. 469-471.

Quelques doutes qui planent encore sur le véritable caractère de cette figure, nous avons signalé, dans le bas-relief dont elle fait partie, certains traits qui se rattachent à un culte naturaliste ; la présence du phallus et de la mandragore ne peuvent nous laisser de doute à cet égard. Quant à la figure principale du cortége de droite (1), notre interprétation nous paraît confirmée, presque jusqu'à la certitude, par l'examen des monuments que nous ont laissés des cultes inspirés de ce même esprit. Cette figure est montée sur un lion ; or, M. de Vogüé, à propos d'Anaït, rappelle que la déesse orientale « est presque toujours représentée montée ou assise sur le lion (2). » Il explique à ce propos comment, dans ce cas, le lion, signe de la puissance mâle, paraît non comme symbole de la déesse, mais comme symbole du dieu qui lui est associé. C'est peut-être par une idée et une combinaison analogues qu'il faut expliquer la présence, au second rang du cortége des femmes, de ce personnage armé d'une hache qui semble, à très-peu de chose près, identique à celui qui conduit le cortége des hommes et à celui du bas-relief du couloir (lettre P du plan).

L'interprétation que nous avons indiquée plutôt que développée laisse subsister, nous l'avouons, bien des obscurités ; nous n'en aurons pas moins atteint notre but si elle paraît plausible. Selon nous, d'une part, elle rend mieux compte de cet ensemble que les explications empruntées à l'histoire, et, d'autre part, elle ajoute quelque chose aux observations de ceux qui avaient déjà attribué à ces bas-reliefs un caractère tout religieux : en faisant ressortir le rôle que joue dans ces scènes un symbole qui y occupe une place si apparente, la mandragore, elle nous permet d'entrevoir ce qui faisait le caractère propre du culte cappadocien, variété locale des religions syriennes ; peut-être même nous fait-elle deviner le vrai nom de l'un des personnages du couple divin en qui se décomposait ici l'idée de la force suprême.

Il serait intéressant d'étudier une à une les figures et leurs accessoires, toutes les combinaisons et toutes les formes dont se sont servis, pour traduire leurs idées religieuses, les artistes ptériens ; on verrait qu'il en est bien peu dont ils n'aient pu trouver le type dans quelqu'une des variétés de l'art assyrien. Notre grande figure dont les bras et les jambes sont remplacés par des corps de lion fait songer au dieu Dagon ou Oannès, adoré à Ninive et en Phénicie,

(1) Pl. 45.
(2) *Comptes rendus*, 1867, p. 119.

que l'on trouve représenté avec sa tête humaine et son corps de poisson dans les sculptures du palais de Kouioundjik ainsi que sur beaucoup de cylindres et de gemmes (1) ; on pourrait aussi songer à Nergal, le dieu de la chasse et de la guerre, qui, selon G. Rawlinson, avait probablement pour symbole ce lion à face humaine que l'on trouve parfois substitué, dans la décoration des palais, au taureau ailé (2). Les figures à têtes d'animaux et les figures ailées ont de même leurs analogues en Assyrie ; c'est Nisroch ou la divinité à tête d'aigle (3) ; c'est ailleurs une figure humaine à tête de lion qui fait le même geste qu'à Iasili-kaïa (4). Les animaux, tels que le lion, le taureau, l'antilope servant de soutien aux personnages divins, se rencontrent dans les sculptures assyriennes ; nous y trouvons entre autres une figure de femme, à robe longue, à tiare cylindrique, debout sur un lion, qui rappelle tout à fait notre Anaït (5). Le chef du cortége de gauche, avec son bonnet pointu, a aussi de nombreux analogues parmi les figures que l'on a désignées parfois sous le nom d'Hercule assyrien, et qui paraissent représenter le personnage mâle du couple idéal (6) ; mais ce qui est particulier à la Ptérie, ce sont ces sommets de montagne servant de support à trois des personnages de nos bas-reliefs (7). Ce qui, par l'aspect général, par le mélange de la forme humaine et de formes animales, par l'attitude des personnages debout sur des animaux réels ou fantastiques, rappelle le plus les bas-reliefs de Boghaz-Keuï, ce sont ceux que MM. Rouet et Layard ont découverts dans les montagnes de la rive gauche du

(1) Layard, *Discoveries in the ruins of Nineveh*, 1853, p. 343 ; *Nineveh and its remains*, II, p. 466 ; I, p. 64.

(2) Voir l'ouvrage intitulé *The five great monarchies* (1re édition), t. I, p. 147.

(3) Layard, *Monuments of Nineveh*, f°, pl. 36. Botta, *Monuments de Ninive*, pl. 74, 75, 158.

(4) Ibid., pl. 82. *Discoveries*, p. 462 ; *Nineveh and its remains*, II, p. 463 ; *Monuments of Nineveh*, f°, pl. 82.

(5) *Nineveh and its remains*, II, p. 212 ; *Monuments of Nineveh*, f°, II, pl. 51. Les médailles de Tarse nous montrent souvent aussi ces personnages debout sur un lion ou une licorne ; on en trouvera plusieurs réunis dans les planches de l'ouvrage de Félix Lajard (*Recherches sur le temple de Venus*, f°), empruntés les uns aux médailles, les autres aux cylindres et aux pierres gravées. Pl. IV, XIV, XVII, XXII. Nous avons nous-mêmes publié dans la *Revue archéologique*, t. XIX (nouv. série), un *bronze d'Asie Mineure* qui reproduit cette disposition.

(6) Sur Sandon ou Sandan, l'Hercule lydien, syrien, assyrien, cilicien, etc., voir, outre l'ouvrage de M. Lajard cité dans la note précédente, Duncker, *Geschichte der Arier*, t. I, p. 401, et t. II, p. 610. Raoul-Rochette, *Mémoires de l'Académie des inscriptions*, XVII, p. 107-154.

(7) Pl. 44 et 47.

Tigre, vers le nord et le nord-est de Mossoul, à Bavian et à Malthaïa; ils sont, comme les nôtres, sculptés au flanc des rochers (1). Pour ce qui est de la figure supportée par deux hommes dont elle foule du pied la nuque, c'est à Persépolis que nous trouvons quelque chose d'analogue; le trône du roi y est soutenu de même par des épaules humaines pliant sous ce fardeau (2). Ces taureaux que nous voyons dans le grand bas-relief (lettre E) et dans les édicules (lettre K et P), sont un des motifs les plus connus de l'architecture assyrienne, où ils ornent d'ordinaire les jambages des portes. Il n'est pas jusqu'à ces colonnes *proto-ioniques*, comme on les a appelées, que l'on ne retrouve à Ninive (3); mais, par leur forme conique très-marquée et par l'absence de bases, elles ont ici un caractère plus primitif (4). C'est donc ici, plutôt qu'à Ninive et à Persépolis où se rencontre aussi un chapiteau à volutes (5), qu'il faudrait chercher la forme la plus ancienne et la plus franche de ce motif architectural dont les Grecs ioniens ont tiré un si beau parti. Enfin, l'habitude de mettre des fleurs dans la main des personnages est familière aussi aux artistes assyriens; dans la main d'un roi nous en voyons même une qui a presque la même forme que l'une des nôtres (lettre E) (6). L'espèce de masse d'armes et la hache à deux tranchants que portent plusieurs figures de Boghaz-Keuï se retrouvent dans les bas-reliefs assyriens (7).

G. PERROT. — E. GUILLAUME.

(1) Sur les bas-reliefs de Bavian, voir Layard, *Nineveh and its remains*, t. II, p. 142; *The monuments of Nineveh*, f°, pl. 51. Sur ceux de Malthaia, *ibid.*, t. I, p. 230, et surtout une très-belle planche de l'ouvrage de M Place, *Ninive et l'Assyrie*. M. Rouet, qui les a vus le premier, a raconté sa découverte dans le *Journal asiatique*, t. VII, p. 280.

(2) Coste et Flandin, *Voyage en Perse*, f°, pl. 146.

(3) Layard, *Nineveh*, t. II, p. 273-275.

(4) Au sujet de ces colonnes proto-ioniques et de l'importance qu'elles ont pour l'étude des origines de l'art grec, voir une note de M. Perrot, insérée dans le *Bulletin de la Société des antiquaires de France*, 1871, p. 39-45.

(5) Coste et Flandin, *Voyage en Perse*, f°, passim.

(6) Botta, *Monuments de Ninive*.

(7) Pl. 38 et 45; Rawlinson, *The five great monarchies*, t. II, p. 64 et 65.

(*La suite prochainement.*)

INSCRIPTION GRECQUE

CONSERVÉE

Au Musée de la Société archéologique d'Athènes.

J'ai reçu de M. A. Dumont l'inscription suivante .

« Hermès, marbre du Pentélique; aujourd'hui dans une des cours du Musée de la Société archéologique à Athènes. La tête a disparu. »

Τ · ΔΟΜΙΤ ▸ ΠΡΟΜΘΕΑ
ΩΑΘΕΝ ΠΑ · ΑΔΟΞΟΝ
ΠΕΡΙΟΔΟΝ Ε . . ΗΝ
ΤΟΝΑΝΤΙΚΟΣ . . . ΗΝ
Τ · ΔΟΜΙΤ ▸ ΠΡΟΜΘΕΥΣ
ΩΑΘΕΝΚΑΙ Τ ▸ ΔΟΜΙ
. . ΡΚΙΣΣΟΣΤΟΝ
. . ΤΕΡΑ

Couronne.	Couronne.	Couronne.	Couronne.
(ΟΛΥΜ ΠΙΑ)	(ΠΥΘΙΑ)	(ΙCΘ//////)	(///////)
Α̅	Β̅	Α̅	Α?

ΑΛΛΟΤЄ. . . . . .
CΤЄΦЄΝЄΑΛΑCΑ. . . . .
ΑΡΜΑΤΙΝЄΙΚΗCΑΝΤΑ∠
ΠCΙCΑΙΟΝΑΓωΝΑ
.Α. . ΤЄΔЄΝΝЄΜЄΗΠΥΘΟΙ
. . . . .Ω?ΝЄΝΙCΘΜω

.ΟΧϹ..ΝΕΙΚΗϹΑϹΑΘΑΑ
...ΡΟΝΤ..ΑΤΡΗ
_Η.ΚΟΝΘΓ..ωΝωΝΕΛΑ
/////ΒΟΝϹΤΕΦΑΝωΝ
. .ΠΛΕΙϹΤΟΙϹΙΕΡΟΙϹ
ΟΙϹ..ΜΑΚΕΙΤΟΜΟΝΟΝ

Γ

Je reproduis d'abord la note de M. A. Dumont sur la première partie de l'inscription figurée en majuscules ordinaires, mais auparavant je dois remercier ce jeune savant de ce qu'il a joint à sa copie un estampage qui nous sera d'un grand secours, comme le prouvera la suite de cette discussion.

« L'anticosmète T. Δομίτιος Προμθεύς est connu; il est en charge sous l'archonte Αὐρ. Λαυδικιανός, dont j'ai fixé la date entre les années 244 et 247 ap. J.-C. *Essai sur la chronologie des archontes*, p. 108 et tab. VIII. La stèle éphébique de l'archontat de Laudikianos a été publiée dans le *Philistor* par M. Komanoudis, t. IV, p. 344, inscr. IV. J'ai vérifié le nom de l'anticosmète sur le monument original conservé au musée de *Varvakeion;* il se lit ainsi : Τ · ΔΟΜΙΤ · ΠΡΟΜΗΘΕΥΣ.

« Des deux fils de l'anticosmète, nous en connaissons un, Δομ. Προμηθεύς, gymnasiarque éphébique, pour le mois d'Elaphébolion sous l'archontat de Laudikianos (inscript. citée). T. Δομιτ. Νάρκισσος ne se retrouve pas sur la stèle, qui, du reste, est incomplète. »

Ajoutons quelques mots pour ne rien omettre.

Ὦαθεν ou Ὄαθεν, qu'il ne faut pas confondre avec Ὀῆθεν, venant de Ὄη de la tribu Œneide, désigne un dème de la tribu Pandionide (1).

La troisième ligne doit être lue ΠΕΡΙΟΔΟΝΕΙΚΗΝ, ce qui donne παράδοξον περιοδονείκην. Ce dernier terme, connu par quelques inscriptions, signifie vainqueur dans les quatre jeux les plus célèbres. On lit dans Festus sur le mot *Perihodos :* « Dans les combats gymniques on dit *perihodon vicisse*, de celui qui a vaincu aux jeux pythiques, isthmiques, néméens, olympiques, parce qu'il a parcouru le cercle de ces spectacles. »

(1) Voy. Rang., *Ant. Hell.*, n° 1572.

Dion Cassius (1) donne ce titre à Néron.

« Il n'avait plus assez de Rome, ni du théâtre de Pompée, ni du grand Cirque. Il lui fallait sortir de l'Italie, afin, comme il le disait, de devenir un περιοδονίκης. » Et un peu plus loin : « Partout on lui donnait les noms de pythionique, d'olympionique, de périodonique. de pantonique, etc. » Citons encore ce passage où l'historien raconte le triomphe de l'empereur romain : « Les sénateurs faisaient retentir ces exclamations : Oh ! olympionique, pythionique, oh ! auguste... Tu es seul périodonique, oui, seul de tout temps, etc. »

Les inscriptions présentent aussi plusieurs exemples de ce terme. Voy. le *Corpus*, nos 1364 et 1427, et Gruter, p. CCCXIII, 10, et CCCXIV, 1 (Cf. *Thes.*). Quant au mot παράδοξος, il se trouve souvent, comme ici, joint au mot περιοδονείκης. Quand il est employé seul, il a le sens de vainqueur.

Nous parlerons plus loin des quatre couronnes gravées au-dessous de la première partie de l'inscription.

J'arrive maintenant à la seconde partie, dont M. A. Dumont m'a abandonné complétement l'explication.

Elle est en caractères moins grands et moins soignés. Tracée sur douze lignes inégales de longueur, elle offre plusieurs lacunes importantes. Nous allons en essayer une restitution.

Il est d'abord facile de voir que nous avons là une inscription métrique en faveur du περιοδονείκης nommé Titus Domitius Prometheus. Chaque vers occupe deux lignes, ce qui donne une pièce de six vers.

Ἄλλοτε, qui est le premier mot, amène ordinairement ἄλλοτε de nouveau. Nous trouvons, en effet, au commencement de la cinquième ligne ou du troisième vers, les traces du mot .Λ..Τ€, suivi de δὲ; ce qui nous permet de suppléer μὲν au premier vers. On distingue en effet sur l'estampage les restes de la partie inférieure d'un **M** et d'un €, bien qu'ils ne soient pas indiqués dans la copie de M. A. Dumont. Nous aurons donc Ἄλλοτε μὲν... Viennent ensuite, mais après une lacune, les mots εστεφεν Ἑλλὰς α... Le verbe ἔστεφεν ou κατέστεφεν gouverne le mot indiquant le personnage auquel le monument est dédié. Il s'agit de savoir s'il parle lui-même, si on s'adresse à lui, ou s'il est désigné nominativement. Comme on le verra plus loin, nous restituerons avec toute certitude le mot ἔλαβον, *j'ai reçu*. Dès lors il n'y a plus de doute; c'est notre περιοδονείκης qui s'exprime ici. Nous lirons : .....με κατ]έστεφεν.

(1) Lib. LXIII, 8, 10 et 20.

Pour compléter la première partie du vers, il ne faut plus que deux longues ou deux brèves et une longue. On ne doit pas supposer que la nature de la couronne est indiquée ici à propos des jeux olympiques, puisque ce détail manque pour les autres jeux. Nous sommes donc amenés à restituer avec beaucoup de probabilité le mot σταδίοις.

Ἄλλοτε [μὲν σταδίοις με κατ]έστεφεν Ἑλλὰς α...

vers qui rappelle le commencement d'une épigramme de l'Anthologie (1) :

Οὐ μόνον ἐν σταδίοις με κατέστεφε πότνια νίκη.

Le dernier mot qui vient après Ἑλλὰς, et qui commence par un A, doit être ἄριστον (2). Cette épithète est appliquée souvent aux vainqueurs dans les courses de chars. Sans doute une pareille expression employée en parlant de soi peut paraître entachée de vanité, et par cela même peu naturelle; mais n'oublions pas qu'ici la personnalité est fictive. Le défunt a le droit de ne pas être modeste, quand ce sont ses enfants qui le font parler. L'Anthologie est pleine d'exemples du même genre.

Le second vers est complet, moins un mot qui commence par un Δ.

Ἅρματι νικήσαντα δ... Πεισαῖον ἀγῶνα.

Deux combinaisons se présentent :

1° Supposer une élision dans νικήσαντ' et joindre la lettre α au mot suivant qui commencerait par ἀδ... Mais il faut renoncer à cette combinaison, parce qu'elle ne donne rien de raisonnable.

2° La seconde est plus naturelle. Il s'agit d'accepter νικήσαντα comme complet. Par conséquent le mot suivant, commençant par un Δ, devra être composé de deux syllabes, la première brève et la seconde longue. Avec Πεισαῖον ἀγῶνα on ne peut penser à suppléer δύω (3) ou δέκα. D'ailleurs notre περιοδονείκης n'a été vainqueur qu'une seule fois dans ces jeux.

Des diverses restitutions qui se soient présentées à mon esprit, une seule me semble pouvoir aller ici. C'est Διός. On sait, en effet, que Jupiter avait un temple considérable à Pise, et c'est là qu'avaient lieu les jeux olympiques. Pindare (Ol. VI, 5) dit : « Qu'un homme,

(1) *Anth. Plan.*, V, 350.

(2) On distingue sur l'estampage une ligne verticale qui peut appartenir à un P.

(3) Simonid. *Anth.*, XIII, 14, δύω δ' ἐν Ἰσθμῷ.

vainqueur à Olympie, garde à Pise l'autel prophétique de Jupiter (1). » Et ailleurs : Ἦτον Πίσα μὲν Διός, « Pise appartient à Jupiter. » D'où l'expression Διὸς Πεισαῖον ἀγῶνα s'expliquerait tout naturellement.

Le troisième vers, avec la restitution certaine ἄλλοτε au commencement, présente une lacune.

Ἄ]λ[λο]τε δ' ἐν Νεμέῃ, Πυθοῖ. . .ον ἐν Ἰσθμῷ.

La copie de M. A. Dumont donne Ω?N avant les derniers mots, avec un point d'interrogation après l'Ω. Il a raison, car la prosodie s'opposerait à une pareille lecture. L'estampage porte distinctement ON et non ΩN.

Avant de chercher à combler cette lacune, constatons d'abord que nous avons ici la mention des quatre couronnes gravées sur le monument. Πεισαῖον ἀγῶνα répond à Ὀλύμπια, Πυθοῖ à Πύθια, Ἰσθμῷ à Ἴσθ[μια] en complétant ce mot, enfin Νεμέῃ à Νέμεα, qui doit être rétabli dans la quatrième couronne, sans que l'on sache s'il faut ajouter A ou B au-dessous, une ou deux fois vainqueur. C'est cet ensemble qui explique le mot περιοδονείκης, comme nous l'avons dit plus haut.

Revenons à la lacune. Il est impossible d'apprécier exactement le nombre de lettres disparues, parce qu'elles se trouvaient au commencement de la sixième ligne. Sans doute il manque peu de chose pour compléter le vers qui est encore un hexamètre, mais ce qui manque a beaucoup d'importance, parce qu'on devait y trouver la construction de la seconde partie de l'épigramme. Prosodiquement il nous faut deux longues, ou deux brèves et une longue.

Supposons pour un instant que le même genre de construction continue, c'est-à-dire que le personnage en question est encore le régime d'un verbe qui le gouverne à l'accusatif. Lisons, par exemple :

Πυθοῖ [καί μ' εἶδ]ον ἐν Ἰσθμῷ,

nous aurons au vers suivant, ἆθλα [φέ]ροντ[α π]άτρῃ.

J'admets provisoirement la restitution φέροντα, mot sur lequel nous reviendrons plus loin. Et au dernier vers ἐν πλειστοῖς ἱεροῖς, sans parler même des difficultés inhérentes au cinquième vers, puis cette longue phrase commençant par ἐν Νεμέῃ et se terminant de la même manière ἐν πλειστοῖς.

Il nous faut donc renoncer à cette combinaison. Dès lors il est probable que la construction doit changer et que le vainqueur de-

(1) Εἰ δ' εἴη μὲν Ὀλυμπιονίκας, βωμῷ τε μαντείῳ ταμίας Διὸς ἐν Πίσᾳ.

vient le sujet de la nouvelle phrase. Sous le bénéfice de cette idée je restituerais et je lirais :

Πυθοῖ[τε καὶ ἔσχ]ον ἐν Ἰσθμῷ, c'est-à-dire les ἆθλα (1) du vers suivant. Ce mot ἆθλον se construit très-bien avec le verbe ἔχω, comme on le voit dans Plutarque (2). La construction peut paraître embarrassée avec ἔσχον placé avant ἐν Ἰσθμῷ, mais il ne faut pas être trop exigeant à l'égard d'un poëte de commande du IIIe siècle de notre ère.

Au quatrième vers je constate une grave erreur dans la copie de M. A. Dumont. On y lit NЄIKHCACAΘΛΑ, au lieu de NЄIKHCAΘΛΑ, que porte l'estampage. Je ne signale cette erreur que pour faire voir combien un estampage est un contrôle important. Sans ce dernier le participe NЄIKHCAC m'aurait entraîné dans des conjectures impossibles.

Avant le mot NЄIKHC, une lacune où on ne distingue que OXO. Pour faire le vers, qui sera un pentamètre, il nous faut trois longues, ou un dactyle et une longue. Entre OXO et NЄIKHC, il n'y a place que pour deux lettres. Il est naturel de penser que nous avons là une épithète se rapportant à νείκης. Or, un composé se terminant en χόου ne donnerait ici aucun sens raisonnable. Les désinences χου ou χόρου ne peuvent pas aller non plus, parce qu'elles suppléeraient, la première une seule lettre, et la seconde trois lettres. Ceci nous amène à penser que le second O, peu apparent dans l'estampage, devait être un Θ, ce qui nous donnerait une épithète terminée en OXΘOY. D'où il est facile de suppléer εὐμ]όχθ[ου, épithète excellente, « victoire obtenue avec beaucoup de peine. » C'est dans le même sens que l'on trouve εὐκαμάτοις στεφάνοις (3) dans une épigramme de l'Anthologie. De même encore πολυστεφέας σεο μόχθους (4) dans une autre.

J'aborde maintenant la lacune de la fin du vers.

ΑΘΛΑ
..PONT..ATPH

Le dernier mot est évidemment πάτρῃ. Il ne manque que deux lettres après PONT, et une syllabe brève avant, pour compléter le dactyle avec ἆθλα, qui commence la seconde partie du pentamètre. Nous

(1) Sur les ἆθλα τῆς νίκης, voy. Xenoph., A, 13, 2, 10; E, 4, 2, 4.
(2) Dion., c. 54 : Ἐλπίσας Σικελίαν ἆθλον ἕξειν τῆς ξενοκτονίας.
(3) *Anth. Plan.*, V, 335.
(4) *Anth. Pal.*, V, 338.

avons vu plus haut que φέροντα ne pouvait pas convenir, parce qu'il obligeait à une construction impossible. Le mot παρόντα donnerait un sens, comme se rapportant aux couronnes gravées; mais dès lors je ne sais plus comment expliquer le reste grammaticalement. J'en dirai autant de πρέποντα.

Après ces éliminations successives j'ai été amené à recommencer un nouveau membre de phrase et à lire φέρον (pour ἔφερον) τε πάτρῃ, « et je portai, je procurai, je dédiai à ma patrie les couronnes » dont il va être question.

Le cinquième vers dans la copie de M. A. Dumont est ainsi écrit :

—H·KONΘΓ/// ωΝωΝЄΛΑ
////BONCTЄΦΑΝωΝ

Remarquons d'abord que les lignes, surtout celles qui forment la seconde partie du vers, sont d'une longueur très-inégale. Dès lors rien n'oblige de supposer des lettres disparues avant BON, d'autant plus que cette syllabe est évidemment la fin du mot ЄΛΑΒΟΝ dont les premières lettres se retrouvent en partie à la fin de la ligne précédente. C'est ce mot qui, comme nous l'avons dit plus haut, nous a servi à reconnaître que le défunt parlait de lui-même. Cette fin ἔλαβον στεφάνων nous prouve que nous avons là un second pentamètre. Elle nous prouve, de plus, que les lettres ΩΝΩΝ qui précèdent ne peuvent pas appartenir au même mot, et qu'il faut les séparer et lire, pour obtenir la fin du pentamètre, ὧν ἔλαβον στεφάνων, « des couronnes que j'ai obtenues. »

Voyons maintenant le commencement du vers. En comparant attentivement la copie de M. A. Dumont avec l'estampage, on s'aperçoit que ce dernier n'est pas exactement reproduit. Il ne manque point de lettre entre H et KONΘ. On distingue nettement HKONΘI... On reconnaît encore les traces de la lettre qui précédait. Ce sont deux petites lignes horizontales et parallèles. Or, ces lignes ne peuvent appartenir ni à un Є ni à un C, puisque ces lettres ont une forme lunaire et se terminent toujours par deux courbes très-prononcées. Dès lors il n'y a plus qu'une lettre qui puisse convenir ici, c'est le Ξ, ce qui nous donne ΞHKONΘ, ou en suppléant ЄΞHKONΘ. Il ne faut point voir là l'imparfait du verbe ἐξήχω suivi de la particule τε, parce que le sens ne s'y prête point. Nous sommes donc conduits tout naturellement à lire ἐξήκονθ', c'est-à-dire ἐξήκοντα avec une élision, parce que le mot suivant devait commencer par une voyelle aspirée. Nous avons déjà les deux dernières lettres de ce mot ΩΝ, et

comme il n'en manque que deux, on restitue facilement IЄPΩN. Ce qui nous donne le pentamètre :

Ἑξήκονθ' ἱερῶν ὧν ἔλαβον στεφάνων.

Le mot ἱερῶν pourrait être pris pour le participe présent de ἱερόω, et on traduirait : « et j'ai dédié à ma patrie soixante des couronnes que j'ai obtenues, en les consacrant dans la plupart des temples, » ἐν πλειστοῖς ἱεροῖς. Mais je pense qu'il vaut mieux regarder simplement ce mot comme une épithète s'appliquant à στεφάνων, ce qui s'arrange mieux avec la construction de la phrase. Ἐν πλειστοῖς ne dépendra pas de φέρον, mais bien de ἔλαβον, et ἱεροῖς sera pris ici dans le sens de fêtes.

Ces couronnes pouvaient être considérées comme sacrées, parce que la plupart des jeux où elles étaient accordées avaient été institués en l'honneur de quelque divinité.

Des couronnes qu'il avait obtenues, Prometheus en dédie soixante à sa patrie. Il en avait reçu un plus grand nombre, comme le prouve l'expression ἑξήκοντα στεφάνων. Ce chiffre ne doit pas étonner. Il faut se souvenir qu'il s'agit là d'un περιοδονείκης, c'est-à-dire d'un vainqueur dans les quatre stades les plus célèbres. Au IIIe siècle de notre ère, les jeux publics s'étaient multipliés dans de grandes proportions; il y en avait dans les principales villes de la Grèce. L'Anthologie est pleine de vainqueurs ayant remporté un grand nombre de victoires. Néron, suivant Dion Cassius, avait gagné mille huit cent huit couronnes.

J'arrive au dernier vers de l'inscription, qui est encore un pentamètre. Il n'y manque que deux lettres. Je ne parle pas, bien entendu, de la préposition ἐν qui se restitue très-facilement au commencement du vers :

Ἐν] πλειστοῖς ἱεροῖς οἷς . . μα κεῖτο μόνον.

Comme on le voit, pour compléter ce vers, il ne s'agit plus que de trouver une syllabe brève se combinant avec μα, c'est-à-dire un mot de deux brèves, se terminant en μα. Le nombre de ces mots est très-limité. Nous pouvons indiquer δέμα, δόμα et θέμα. D'un autre côté, si on examine attentivement l'estampage, on reconnaît que la première lettre avait une forme courbée. Dès lors ΔЄMA et ΔOMA doivent être éliminés. Il ne reste plus que ΘЄMA qui convienne ici. Et c'est, en effet, le mot qui a dû figurer sur l'inscription.

Le sens sera : « soixante des couronnes sacrées que j'ai obtenues dans les fêtes où un seul prix était proposé (1). »

En résumé, voici comment je restituerais l'inscription entière :

Ἄλλοτε [μὲν σταδίοις με κατέ]στεφεν Ἑλλὰς ἄ[ριστον]
Ἅρματι νικήσαντα Δ[ιὸς] Πεισαῖον ἀγῶνα ·
[Ἄλ]λ[ο]τε δ' ἐν Νεμέῃ, Πυθοῖ [τε καὶ ἔσχ]ον ἐν Ἰσθμῷ
[Εὐμ]όχθ[ου] νείκης ἆθλα, [φέ]ρον τ[ε π]άτρῃ
[Ἑξ]ήκονθ' [ἱερ]ῶν ὧν ἔ[λ]αβον στεφάνων
[Ἐν] πλείστοις ἱεροῖς οἷς [θέ]μα κεῖτο μόνον.

« Tantôt la Grèce me couronnait dans le stade, moi très-habile, ayant triomphé à la course des chars dans le combat de la Pise de Jupiter. Tantôt à Nemée, à Pytho et dans l'Isthme, je remportais les prix d'une laborieuse victoire, et je dédiais à ma patrie soixante des couronnes que j'ai obtenues dans la plupart des fêtes où une seule récompense était proposée. »

Une dernière observation. Cette épigramme a une singulière composition métrique. Trois hexamètres suivis de trois pentamètres au lieu d'être alternés. On trouve bien dans l'Anthologie, dans le livre consacré aux différents mètres et dans les recueils épigraphiques, des pièces en hexamètres se terminant par un pentamètre et même par deux pentamètres, mais ma mémoire ne m'en fournit pas allant jusqu'au chiffre trois.

Au-dessous de l'inscription on remarque un grand $\overline{\Gamma}$ ayant à sa droite un cœur représenté et à gauche un autre signe dont la nature m'échappe. Le chiffre trois, $\overline{\Gamma}$, indique probablement le numéro d'ordre qu'occupait ce monument dans une galerie composée de stèles du même genre.

E. Miller.

(1) Mon ami M. Egger me signale les θεματικοὶ ἀγῶνες, qui justifient le sens donné ici à θέμα μόνον.

RECTIFICATION

DE

TEXTES LATINS

1° UN MOT DE LA BASSE LATINITÉ BANNI DE CINQ TEXTES CLASSIQUES.

2° UN BARBARISME PRÊTÉ A LUCILIUS.

Parmi les fautes qui déparent encore les textes anciens, il n'en est pas de plus tenaces et qui aient échappé plus fréquemment aux regards, ou sinon aux regards, aux exécutions de la critique, que les néologismes en tous genres. Les unes se rapportent à la grammaire : les désinences des noms et des verbes ont été altérées par suite de l'oubli de la déclinaison et de la conjugaison; les autres, plus graves et aussi naturelles, consistent dans le remplacement du mot véritable par un synonyme qui seul avait cours lorsque le manuscrit était transcrit (1). Ce serait une leçon instructive que de réunir dans un article des exemples classés avec méthode des erreurs nombreuses qui ont disparu des textes anciens, grâce à l'infatigable érudition des savants. Je ne veux pour le moment que combattre une seule faute, qui, bien que signalée, a récemment encore trouvé l'appui de plusieurs philologues.

C'est l'article consacré par Nonius (p. 215) au mot *Obsequela* que je me propose de discuter. Je le transcris d'après l'édition de Josias Mercier :

« *Obsequium* neutro genere habetur. Terentius in Andria : Obsequium amicos, veritas odium parit. *Obsequelà* feminino; Plaut. in

(1) Paul Diacre, qui n'était pas un ignorant, comme les simples copistes, avoue ingénument qu'il rajeunissait les textes des anciens auteurs, quand il y trouvait des mots par trop surannés : « Ex qua ego prolixitate superflua quæque et minus necessaria prætergrediens, et quædam abstrusa penitus *stilo proprio* enucleans... »

Asin. Qui mihi auscultabunt, facient obsequelam. Turpil. Epiclero : Sed nequeo ferre hunc diutius errare, et conqueri, nec esse suæ obsequelæ. Idem Thrasyleone : Quum interea nihil quicquam a me est præmii, neque erat tuæ benignitatis, atque obsequelæ. Sallust. Hist. lib. II : Ibi Fimbriane (1) seditione, qui regi per obsequelam orationis et maxime odium Syllæ Scaurique erant. Afranius Privigno : Quam mihi sit grata ipsius obsequela. »

Les changements considérables à introduire dans cet article sembleront légitimes, et même assez simples. A moins que par principe on ne s'attachât superstitieusement aux manuscrits, ce que personne n'a le courage de faire, on devait rectifier tous les passages par le premier, car ils sont liés les uns aux autres par une sorte d'engrenage.

A la vérité, les mss. et la plupart des éditions de Plaute donnent aussi *obsequela ;* c'est là une faute très-ancienne :

Qui mihi auscultabunt, facient obsequelam (2).

Mais plusieurs savants l'ont relevée et ont réclamé un nouveau vers iambique trimètre. Grüter a conjecturé *obsequentiam;* Scaliger avait écrit la même correction en marge de son Plaute (3). Bothe n'a pas craint d'introduire ce mot dans son édition du même auteur; tout récemment M. Fleckeisen l'a suivi, et cette leçon est désormais acquise.

L'exemple de Plaute est une sorte de fanal qui éclaire tout le reste de l'article. Un vers sans mesure, qui s'est glissé dans une tirade de plus de cent vers iambiques trimètres fort réguliers, est par cela seul convaincu d'altération.

Bothe aurait pu trancher la question pour tout l'article de Nonius; mais il ne paraît pas avoir eu le grammairien sous les yeux en transcrivant dans ses fragments le contingent de chaque auteur; car dans un vers de Turpilius (*Thrasyl.*) il introduit *obsequentia*, et dans un autre du même (*Epicl.*), il conserve *obsequela*. Or tous les exemples doivent être pareillement corrigés (4). Il fallait les voir tous réunis pour arriver à une conclusion certaine. Quant aux trois au-

(1) *Fimbriana,* comme Mercier le conjecture.

(2) Lambin, sans prévenir le lecteur, a édité *obsequelam iam;* addition malheureuse, que d'autres ont reproduite.

(3) Ces deux faits sont consignés depuis plus de deux siècles dans l'édition de Taubmann, mais l'on n'en avait pas tenu compte.

(4) C'est ce que dit Neukirch, *De Fabula togata*, p. 237. Déjà Barth (Advers., p. 228) avait approuvé cette correction.

tres fragments poétiques qui suivent celui de Plaute, les pauvres philologues suent sang et eau pour les faire entrer dans un mètre quelconque : ils s'enfoncent dans une impasse.

Si la métrique déclare incorrectes les quatre citations poétiques, la langue répudie également un néologisme comme *Obsequela.* On le trouve dans Paul (ex Festo), mais, il faut bien le remarquer, non pas dans Festus. Il figure naturellement dans quelques glossaires postérieurs. Un mot marqué à ce coin ne doit pas être attribué à Salluste plus qu'aux auteurs précités.

Mais toute cette argumentation repose-t-elle sur une base solide? Scaliger et Grüter ont-ils inventé le mot *Obsequentia?* Je dirais presque : Qu'importe? Le mot est dans l'analogie; il rectifie ici nombre de fautes; il est donc latin. Heureusement nous avons pour nous plus qu'une conjecture : une fois, une seule fois nous le trouvons dans un auteur latin, mais dans un auteur que nous reconnaissons volontiers comme dictateur, dans César. C'est là sans aucun doute que les deux savants l'avaient vu. L'exemple vaut la peine d'être cité (B. Gall., VII, 29) : « Sed factum imprudentia Biturigum, et nimia obsequentia reliquorum, uti hoc incommodum acciperetur. » Dès qu'on verra ce mot autorisé, on sera moins étonné de son existence que de sa rareté.

J'ajouterai une observation qui n'est pas sans quelque valeur. De même que la terminaison en *ela* se rencontre assez fréquemment dans les substantifs de basse latinité, de même les substantifs en *entia* étaient très-nombreux dans l'ancienne langue. Beaucoup ont disparu ; par exemple, *Habentia*, de Claudius Quadrigarius (ap. Non., p. 119), *Dolentia*, de Lævius (ap. Gell., XIX, 7), mots qui surprendront certainement plus que *Obsequentia.*

Cicéron a conservé et employé plusieurs fois *Invidentia*, terme regrettable, puisque *Invidia*, qui l'a remplacé, s'applique à la fois à l'agent et au patient. Il faut remarquer que les noms en *entia* sont cités par Nonius à titre de mots anciens. Tels sont *Invidentia*, *Indolentia*, de Cicéron; *Audentia*, de Salluste; *Faventia*, d'Attius.

Je transcrirai tout l'article *Obsequium* avec les changements ci-dessus indiqués :

Obsequium neutro genere habetur. Terentius in Andria [I, 1, 41] :

Obsequium amicos, veritas odium parit.

Obsequentia feminino. Plautus in Asinaria [I, 1, 50] :

Qui mi auscultabunt, facient obsequentiam.

Turpilius Epiclero :

Sed nequeo ferre hunc diutius
Errare et conqueri, nec esse suæ parum obsequentiæ (1).

Idem Thrasyleonte :

Quum interea nil quicquam mi est præmii,
Neque, hera, tuæ benignitatis ac tuæ obsequentiæ.

Sallustius Historiarum lib. II : « Ibi Fimbriana seditione, qui regi per obsequentiam orationis, et maxime odium Sullæ, grati carique erant. » Afranius Privigno :

Quam mihi sit grata illius obsequentia.

Le premier fragment de Turpilius présente le vers iambique octonaire, qui est un mètre bien fréquent. Il serait superflu de mentionner les tentatives infructueuses faites encore de nos jours pour maintenir ici un mot latin très-peu regrettable (2).

La restitution du second passage de Turpilius soulèvera des objections. On ne niera pas que les deux trochaïques septénaires de ce fragment marchent très-bien, ce qui n'avait pas lieu dans les essais antérieurs; mais l'on contestera la quantité du mot *præmii*. Il est certain que jusqu'au siècle d'Auguste, et encore dans Virgile et Horace, la désinence *ii* des noms en *ius* ou *ium* ne comptait ordinairement au génitif que pour une syllabe. Mais est-ce à dire que le dédoublement des deux voyelles ne fût pas permis, même aux poëtes, quand les deux syllabes leur étaient commodes? C'est ce que prétendent les philologues exclusifs, qui établissent des théories générales, dont il leur en coûterait de se départir. Lachmann a particulièrement prêché, après Bentley et Osann, la doctrine de la syrénèse au génitif, et l'on verra tout à l'heure ce qu'il se permet pour assurer son triomphe.

Je remarque d'abord une chose bien importante, c'est qu'ici tous

(1) J'ai approuvé Neukirch d'avoir introduit ce mot dans les deux passages de Turpilius; mais pour le reste, je n'adopte pas ses restitutions.

(2) Je m'étonne que Bothe, un métricien si habile, qui a vu la vérité et opéré en grande partie la réforme, ait donné ainsi ce passage (en iambiques septénaires) :

Sed nequeo ferre
Diu errare hunc et conqueri, neque est tuæ obsequelæ.

Il change arbitrairement *hunc diutius* en *diu hunc*, et *esse* en *est*, par une de ces hardiesses qu'il se permet trop souvent; mais, de plus, il abrége la finale de *nequeo*, ce que les poëtes de cette époque ne faisaient jamais.

les manuscrits, sans parler des éditions, donnent *præmii*. C'est là un cas tout à fait exceptionnel : presque jamais les mss. de Nonius ne présentent de doubles voyelles : ils écrivent *hostis* (p. 98), *inanis* (p. 123), *regis* (p. 494), etc., pour *hostiis*, *inaniis*, *regiis*. Pourquoi abandonne-t-on ici les mss., quand ils fournissent un vers qu'on ne réussit pas à trouver autrement ? Mais la diérèse est-elle donc sans exemple ? A en juger par ce qui se passe, la loi de proscription aurait bientôt fait disparaître tous les exemples rebelles ; mais cette loi n'a pas encore obtenu tous les suffrages.

Avant notre siècle, le vers suivant a été lu sans contestation dans Plaute (Mil., III, 2, 51) :

Quæso tamen tu meam partem infortunii.

Osann le compte avec bonne foi parmi les objections au système moderne. Pour être conséquent, on a dû introduire *infortuni*, en sorte que *meam* a été obligé de sauter par-dessus deux mots pour arriver à la fin du vers. Quelque nombreux que soient aujourd'hui les approbateurs de cette transposition, imaginée, je crois, par Reiz, appliquant la proscription prononcée par Bentley, elle restera toujours une conjecture.

Le même (Rud., III, 4, 19) :

Mihi cum vostris legibus
Nihil est commercii. Equidem istas iam amabo educam foras.

Ce sont des trochaïques septénaires. Si l'on écrit *commerci*, comme la plupart des éditeurs, il faut demander la permission de ne pas élider *i*, ou de l'abréger. Mais, en appliquant les règles générales, on élide la dernière de *commercii*, et l'*i* qui reste forme avec *equi* un tribraque : rien de plus légitime.

Ailleurs encore (Truc., IV, 2, 35) :

Non licet de obsonii mna me participem fieri.

Avec cette leçon, que Grüter (1) a donnée d'après ses manuscrits, le vers marche parfaitement. Il est vrai que *mna* est incertain et obscur ; mais *obsoni* ou *obsonii* ne sont pas contestables. Bothe, qui lit *de obsonio meo me*, modifie les anciennes éditions pour embarrasser le sens.

Sur cette question de quantité, Ennius ne s'est pas astreint non

(1) Lambin a édité *de obsonio saltem me*, autorisé sans doute, et il n'ajoute pas de note ; je vois cette leçon dans Dousa. Mais le vers n'existe pas : il a une syllabe de trop.

plus à une règle sans exception. Un exemple analogue à un exemple précité de Plaute se trouve dans son épitaphe, rapportée par Cicéron (Tusc., I, 15) :

Adspicite, o cives, senis Ennii imagini' formam.

Qu'on écrive *Enni* ou *Ennj*, en abrégeant la finale, d'après de rares exemples, tels que *Insulæ Ionio*, *sub Ilio alto*, on est libre de le faire; mais je maintiendrai que cet abrégement d'une longue a toujours été regardé comme une licence, plutôt grecque que latine, et l'on ne saurait me refuser le droit de pratiquer l'élision ordinaire (1).

Un vers du même poëte est cité par Servius (ad Æn., VI, 219) :

Tarquinii corpus (2) bona femina lavit et unxit.

Voilà encore un exemple qui gênait Osann. Il s'en est tiré en disant qu'Ennius ne savait pas bien la quantité, surtout des noms propres. M. Vahlen, forcé de donner ce vers dans ses fragments d'Ennius, l'a fait de mauvaise grâce, acceptant un biais qu'un philologue lui a fourni : *Tarcuini corpus*. Et il ne s'est pas trouvé arrêté lorsqu'il lui a fallu écrire à la même page :

Tarquinio dedit imperium simul et sola regni.

Enfin voici un exemple du même auteur (cf. Apul. de Mag., c. 39), qu'on n'a pas essayé d'altérer :

Brundusii sargu' st; hunc, magnu' si erit, tibi sume.

On lit dans toutes les éditions de Lucrèce antérieures à ce siècle (V, 1004) :

Improba navigii ratio tum cæca jacebat.

Ce vers est encore cité par Osann comme exception à la règle. Quoiqu'il soit difficile d'en critiquer l'idée ou l'expression, il a été condamné par le système : Osann, Bothe, Lachmann l'ont signalé comme un intrus; celui-ci l'a supprimé.

(1) Ceux qui ont approfondi les règles du vers iambique trimètre savent que, le cas excepté des iambiques purs, mètre fort rare, le cinquième pied ne peut être un iambe : il est un spondée ou un anapeste. Ils compteront donc quatre syllabes dans le mot *Pacuvii*, qui se trouve dans l'épitaphe de Pacuvius (ap. Gell. I, 24):

Hic sunt poetæ Marci Pacuvii sita
Ossa.

(2) Donat (ad Ter. Hec. I, 2, 60) cite autrement : *Exin Tarquinium.*

Properce a manqué plusieurs fois à la règle nouvelle. Ainsi (III, 3, 9) :

Victricesque moras Fabii, pugnamque sinistram.

Et un peu plus loin (v. 22) :

Non est ingenii cymba gravanda tui.

Ailleurs encore (III, 11, 31). Le poëte parle de Cléopâtre :

Conjugii obsceni pretium Romana poposcit
Mœnia.

Cette leçon étant déclarée impossible *a priori*, Lachmann s'est fait fort de la remplacer. Il veut qu'on lise :

Conjugi et obsceni.

Je ne m'arrête pas à discuter : je ne connais pas de conjecture plus malheureuse. J'ajoute que j'aurais voulu voir Lachmann aux prises avec les deux vers précédents.

On n'a pas encore cherché à ébranler l'autorité de ce vers de Virgile (IX, 150) :

Tenebras et inertia furta
Palladii (1), cæsis summæ custodibus arcis.

Il est reconnu qu'Ovide se permet à chaque instant d'isoler dans la mesure les deux *i* du génitif.

Je reviens aux poëtes de la République, et je vais montrer que l'exemple précité de Turpilius n'est pas unique au théâtre.

Titinius Veliterna (ap. Non., 495) :

Omnium vitiùm expertem, consilii plenum prohibui.

Ce vers est excellent, à condition qu'on ne bannira pas de parti pris la leçon vulgaire *consilii :* autrement le vers devient faux (2).

Nous pouvons citer encore Cæcilius (Plocio) :

Ibo ad forum, et pauperii tutelam geram.

(1) Si l'on dit qu'il n'y a dans Virgile qu'un ou deux exemples de cette diérèse, je répondrai qu'il y a également très-peu d'exemples de la synérèse; et encore elle a lieu pour des mots, comme *oti*, *peculi*, qui ne peuvent entrer dans le vers hexamètre sous la forme ordinaire. La persistance de l'archaisme serait frappante si l'on trouvait dans ce poëte des mots comme *preti*, *viti*, fréquents dans les Comiques.

(2) Bothe n'a pas consenti à faire un vers faux, mais il a supposé ici, d'une manière très-improbable, un iambique trimètre. M. Ribbeck a trouvé un expédient plus hardi : il a ajouté un pronom, *vitium* [*hunc*] *expertem*. Moyennant cela, il obtient un vers dont je ne puis saisir la mesure.

Nonius (p. 220) établit qu'il existait anciennement un substantif neutre, évidemment *Pauperium*, équivalant à *Pauperies* (1). Les mss. donnent *pauperi*. Bothe met *pauperie* pour faire le vers, mais en ne tenant pas compte de la condition d'avoir un neutre; *pauperio* de Spengel s'éloigne des mss. Le génitif *pauperii* est si évidemment nécessaire que M. Ribbeck l'a mis dans son texte, sans l'accompagner d'aucune remarque (2).

Le vers d'Afranius, qui termine l'article de Nonius, devient un iambique très-régulier par l'admission du mot *obsequentiæ*, substitué par Bothe et Neukirch à *obsequelæ*. Auparavant on ne donnait qu'un fragment de vers inappréciable.

Renoncera-t-on à une erreur signalée depuis deux siècles et demi? J'espère qu'elle ne reparaîtra plus dans Nonius, ni dans les fragments des Comiques. Mais ce n'est pas assez : il faut que les Dictionnaires cessent de prêter de fausses autorités à un mot de mauvais aloi, qui usurpe la livrée de Plaute, Térence et Salluste (3). Dès lors ce mot ne se trouverait plus justifié que par des glossaires, parmi lesquels il faut effacer celui de Festus, suivant une remarque précédente, mais reconnaître celui de Paul. Les glossaires de Philoxène, de Cyrille, de Placide, de Papias, ne le donnent pas. Du Cange en offre un seul exemple. On lit dans l'Onomasticon : « *Obsequela*, θεραπεία, » et dans un vieux glossaire du Vatican, publié par A. Maï (t. VII, p. 571) : *Obsequellat*, article non achevé, qui laisse douter si un verbe avait été formé du nom, ce qui n'est pas impossible.

Le mot *Obsequela*, privé de ses appuis, doit-il donc être relégué dans le vil bagage de la langue la plus corrompue? Non, pas tout à fait, ainsi qu'on pourrait le croire d'après les documents fournis communément à la critique : d'après un témoignage que je retrouve dans mon *Thesaurus poeticus*, ce mot apparaît au moins dès la fin du IVe siècle. Prudence l'a employé deux fois : dans le Cathemerinon (7, 51) :

Hanc obsequelam præparabat nuntius.

(1) Un peu avant (p. 119), Nonius constate le nom *Pernicium*, qui était un double de *Pernicies*, un neutre tout aussi inconnu que *pauperium*.

(2) Pour en finir avec cette question, je ferai observer que ce qui était vrai pour les noms en *ius*, *ium*, ne l'était pas pour les adjectifs : *Ixionii* orbis, salis *Ausonii* dans Virgile, *egregii* trois fois dans Horace, et encore *Mæonii;* que la finale *ii* au pluriel avait généralement deux syllabes, et qu'il en était de même pour le datif et l'ablatif *iis*.

(3) M. Freund avait des doutes sur la légitimité de cette attribution.

Et dans le Peristephanon (6, 78) :

Ne nostram gravet obsequela mortem.

A l'aide de ces deux exemples, on peut le mettre à sa juste place.

II

Lucilius est un des auteurs latins dont les ouvrages doivent être particulièrement regrettés. Non-seulement il obtint dans son temps un succès dont Horace voulut combattre l'exagération, parce que les enthousiastes étaient injustes envers le présent, mais cette vogue se soutint, et Quintilien constate que de son temps les admirateurs de Lucilius le plaçaient en première ligne : « Satira tota nostra est : in qua primus insignem laudem adeptus, Lucilius quosdam ita deditos sibi adhuc habet amatores ut eum non ejusdem modo operis auctoribus, sed omnibus poetis præferre non dubitent. » (Inst. Or., X, 1, 93.) Les fragments qui nous restent de ce poëte suffisent pour nous prouver tout l'intérêt de son livre. Malheureusement ils nous ont été conservés en grande partie par Nonius Marcellus, un des grammairiens dont le texte est le plus altéré, en sorte qu'un grand nombre sont mutilés, obscurs, et d'une utilité presque nulle. La critique a signalé ces blessures ; quelques-unes ont été guéries ; mais il reste encore beaucoup à faire. Je me propose d'examiner ici un vers horriblement corrompu, qui a peu occupé les philologues, et que les manuscrits, abandonnés sans raison, nous aident à rectifier.

Je transcris, d'après l'édition de Mercier, l'article *Impuno*, p. 129. « *Impuno* quod est impudens. Lucil. lib. II : Homo impuratus, et impuno, et rapinator. »

Voilà un des passages les plus malades de tout l'ouvrage. On y cherche vainement un hexamètre, qui serait nécessaire. Et puis l'on se demande quelle sorte de mot est *impuno*. Est-ce un adjectif, *impuno*, *onis?* Mais cette forme serait aussi barbare que le prétendu *debilo*, p. 95, au lieu de *debil*, rétabli sans conteste par Juste-Lipse. D'ailleurs comment l'adjectif *impuno* pourrait-il être traduit par *impudens?* Ce mot serait bien plutôt un adverbe. Mais sa quantité le rend impropre à former le cinquième pied d'un hexamètre. Le ms. de Wolfenbüttel offre en marge : *Impuno, impune*, et Junius a édité *impune ;* ce mot est d'ailleurs celui des mss. au mot *Rapinator*,

p. 167. De plus *rapinator* est ici une conjecture de Bentini, qui cette fois s'est égaré en appliquant un système généralement excellent, qui consiste à rectifier un passage défectueux à l'aide du même passage, quand il se présente cité plus exactement. Mais les mss. portent : *impuratus et impuno est rapister* (1). Dans son édition de Lucilius, Corpet, philologue judicieux et regrettable, avait adressé un juste reproche aux éditeurs de Nonius qui avaient dissimulé *rapister*. Junius a conservé cette leçon, mais donné en marge *rapinator*. Mercier s'est emparé de ce dernier mot, ne jugeant pas à propos de discuter l'autre. Ajoutez qu'il substitue sans motif *et* (*rapinator*) à *est*.

Si le mot *impune* est évidemment ici le mot autorisé et nécessaire, il n'y a plus de raison pour qu'il figure dans ce livre, consacré aux mots tombés en désuétude ou dont le sens a varié. Or, dans la phrase de Lucilius, un seul mot est dans ce cas, c'est *impuratus* (2). Je l'ai donc introduit sans hésiter comme titre de l'article.

Les mss. donnant *rapister* dans une citation, et *rapinator* dans l'autre, quel est le mot que Lucilius a écrit? Je réponds hardiment *rapister*, parce qu'un mot rare ou inconnu n'est jamais substitué par les copistes à un mot de la langue commune : c'est le contraire qui a lieu. *Impune* et *rapister* étant autorisés par les manuscrits, on a tout naturellement une fin de vers. Mais, objecte-t-on, d'où vient ce mot *rapister*, qui n'est dans aucun autre texte, ni dans l'analogie? On pourrait en laisser toute la responsabilité aux manuscrits; mais cette forme se justifie parfaitement. Sans doute, si l'on veut tirer *rapister* de *rapio*, on éprouve quelque embarras; mais *rapio* forme l'adjectif *rapax*, comme s'il était tout simplement en *o*. Il donne aussi un autre adjectif bien moins connu, *Rapo*, *onis*, qui nous est révélé par Nonius (*Rapones*, p. 26). Cet adjectif se trouve dans l'Onomasticon : Rapax, Rapo, ἅρπαξ. On ne peut nier que *rapister* est un diminutif tout naturel de l'adjectif *rapo*.

Le mot *impuratus* se traduit passablement par *impudens*. J'avoue que *fœdus*, *spurcus*, seraient plus exacts; mais des mots légèrement

(1) Les lecteurs superficiels n'ont vu qu'une seule citation de ce *lemma* : ils ignoraient que dans une autre il y avait dans les mss. *impune est rapister*.

(2) *Impuratus* est un mot fréquent dans les auteurs ou les fragments d'auteurs de la République. Il est expliqué dans le glossaire de Philoxène et dans celui de Papias. *Impurus* est devenu le mot unique. Toutefois *Impuratus* reparaissait dans les auteurs qui affectionnaient les archaïsmes. Ainsi Apulée écrivait (Met., II, 37) : « Quin abis, inquam, impurata bestia ? » Et encore (Ib., IX, 183) : « Impuratissima ille capita confutari. »

détournés peuvent rendre suffisamment une idée un peu différente. En français, une femme *effrontée* peut signifier une femme de mauvaises mœurs, *impurata*.

Telles sont les considérations qui m'ont conduit à donner comme il suit le vers de Lucilius :

... Homo impuratus, et est impune rapister.

Il manque un trochée au commencement, comme serait *Spurcus*, *Fœdus*.

Un service absolument semblable avait déjà été rendu à Lucilius, dont un vers hexamètre se trouvait partout cité de la manière suivante (cf. *Elidere*, p. 291, éd. M.) :

Injuriatum hunc in fauces invasse, animamque
Elisisse illi.

C'est *Impuratum* qu'il faut lire. Muret (Var. Lect., X, 18) et Mercier l'ont conjecturé chacun de leur côté, et cette correction a été approuvée par Guyet.

Quand on aura rétabli dans Nonius et dans les fragments de Lucilius le mot inattaquable *Rapister*, il faudra l'introduire dans les Lexiques, et supprimer la fausse attribution de *Rapinator* à Lucilius. Il restera à ce dernier mot l'autorité de Varron. L'on verra là un nouvel exemple d'un fait bien connu, c'est que beaucoup de néologismes latins étaient des archaïsmes.

L. Quicherat.

SUR

L'AUTHENTICITÉ DE L'ORAISON FUNÈBRE

ATTRIBUÉE A LYSIAS

L'oraison funèbre attribuée à Lysias et désignée dans la liste de ses œuvres sous le titre suivant: *Discours funèbre pour les auxiliaires des Corinthiens*, ἐπιτάφιος τοῖς Κορινθίων βοηθοῖς, est plus importante par les questions littéraires qui s'y rattachent que par le fait qui en a été l'occasion.

En 393 (Ol. 96, 3), un an après la bataille de Coronée et après cette autre bataille livrée un peu auparavant près de Sicyone, à laquelle semblent se rapporter l'inscription et le beau bas-relief découverts en 1863 près de la porte Dipyle, sur la route d'Athènes à Éleusis, des soldats athéniens, envoyés sans doute avec les mercenaires commandés par Iphicrate, avaient pris part à un combat qui s'était engagé près du Léchée, le port septentrional de Corinthe, au commencement de la guerre à laquelle cette ville a donné son nom. Athènes s'associait volontiers à ce soulèvement des principaux États de la Grèce contre la suprématie de Sparte, et, malgré le souvenir récent d'Ægos-Potamos, elle reprenait de l'espérance. L'échec qu'elle partagea dans ce combat avec ses alliés ne changea rien à ses dispositions. Elle fit faire aux citoyens qu'elle venait de perdre des funérailles publiques. Ce sont probablement celles dont il est question au début du *Ménexène* et pour lesquelles le sénat des Cinq Cents désigna comme orateur Archinus. Platon, qui suppose que la délibération du sénat n'est pas terminée au moment où Socrate rencontre Ménexène, dit que le choix se portera probablement sur Archinus ou sur Dion. Le premier étant cité d'ailleurs comme auteur d'un discours funèbre, il est probable que ce fut lui qui parla dans cette circonstance.

On peut supposer avec vraisemblance que ces funérailles, les premières sans doute qu'Athènes fît célébrer depuis la guerre du Péloponnèse, excitèrent une grande émotion, et que le discours d'Archinus, par ses qualités ou par ses défauts, occupa vivement l'opinion publique. Toujours est-il que deux écrivains illustres, Platon et Lysias, cédèrent à la tentation de refaire l'œuvre de l'orateur officiel. C'est là un fait curieux que cette double rivalité de pareils hommes, et entre eux-mêmes et à l'égard d'un orateur de second ordre qui échappe complétement aujourd'hui à notre appréciation. On peut remarquer incidemment que cet Archinus avait causé à Lysias un tort personnel en faisant rapporter comme illégal le décret qui conférait à celui-ci le droit de cité sur la proposition de Thrasybule. Quant à une rivalité entre Lysias et Platon, si l'on regarde leurs discours comme authentiques, il est difficile de ne pas l'admettre en général, quel que soit d'ailleurs celui des deux qui en ait eu la pensée (1). Autrement, il faudrait supposer qu'ils avaient écrit tous deux au même moment et à l'insu l'un de l'autre. On voit tout de suite de quel intérêt peut être une comparaison entre deux esprits si différents, se renfermant par choix dans le cadre si rigoureusement tracé de l'oraison funèbre athénienne et s'y essayant, à l'occasion des mêmes faits, avec plus ou moins de sincérité, par jeu d'esprit ou par désir de faire de l'art pour l'art lui-même.

Le discours de Lysias provoquerait une autre comparaison. Des critiques de l'antiquité accusaient Isocrate d'avoir beaucoup emprunté à ce discours dans son *Panégyrique*, et il semble que l'on ait discuté dans les écoles sur la nature et la légitimité de ces emprunts. L'accusation était évidemment exagérée, mais elle nous inviterait à comparer deux œuvres analogues de deux maîtres de l'art; et, comme le dernier passait pour avoir atteint, précisément dans l'ouvrage incriminé, la perfection du genre épidictique, Lysias, son prédécesseur immédiat et, prétendait-on, son modèle, marquerait un degré important dans le progrès de ce genre. L'examen de son discours devrait donc nous avancer dans la connaissance d'une partie considérable de l'éloquence grecque dont nous n'avons que médiocrement l'intelligence et le goût.

Telles sont les études intéressantes et délicates qu'il y aurait à faire au sujet du discours funèbre de Lysias. Mais, pour s'y engager avec sécurité, il faudrait d'abord avoir résolu une question qui est

(1) Ce fut probablement Platon, car (p. 245) il fait allusion au traité d'Antalcidas, qui fut de six ans postérieur au combat du Léchée.

très-sérieusement agitée par la critique moderne, celle de l'authenticité de ce discours. S'il est apocryphe, si ce n'est que l'œuvre médiocre d'un rhéteur inconnu, il est clair que ces rapprochements avec Platon et avec Isocrate perdent beaucoup de leur intérêt, et qu'ils ne peuvent plus rien nous apprendre sur le développement de l'art oratoire chez les Athéniens. Or, c'est dans le sens de cette affirmation que penche la majorité des juges. Des hommes d'une grande valeur, comme Albert Becker (1), comme Krüger (2), comme Spengel (3), comme Westermann (4), ne s'associent pas à cette condamnation. Mais l'opinion contraire compte des partisans beaucoup plus nombreux, parmi lesquels on remarque les noms de Valckenaer (5), de F. A. Wolf (6), de Reiske (7), de Bernhardy (8), de Sauppe (9). L'auteur du travail le plus approfondi et le plus complet sur Lysias, Hœlscher (10), s'est rangé de leur côté. Le dernier éditeur, M. Scheibe, a fait de même. Enfin, tout dernièrement, M. Georges Perrot, amené à parler de Lysias par la suite de ses intéressantes études sur les orateurs, n'a pas cru devoir admettre l'authenticité de l'oraison funèbre. Ainsi voilà deux camps établis en face l'un de l'autre, entre lesquels se sont inégalement partagés des savants d'une autorité incontestable, et le débat reste encore ouvert. On peut donc se permettre d'y prendre part, et c'est ce que je voudrais essayer de faire à mon tour par une étude attentive du monument contesté. Je m'attacherai spécialement à l'argumentation de Hœlscher, qui, venu un des derniers, reprend pour son compte les arguments produits par ses prédécesseurs, et qui de plus est le seul qui institue une discussion à peu près en règle.

(1) *Demosth. als Staatsm. u. Redner*, p. 446.

(2) *Hist. phil. Studien.*, t. I, p. 102.

(3) Συναγωγὴ τεχνῶν, p. 140.

(4) *Quæst. Demosth.*, P. II, p. 32 sqq.

(5) *Ad Herod.*, VII, 139, où il est contredit par Schweighaeuser; ad VII, 160; IX, 27.

(6) *In Demosth. Leptineam commentarius*, ad § 119, p. 363. Il renvoie à un article de lui inséré dans les *Éphémérides littéraires d'Erfurt* en 1782, p. 34, où il avait d'abord exprimé la même opinion.

(7) *Ad Epitaph.* (*Or. gr.*, vol. V, p. 64).

(8) *Synt. gr.*, p. 22, 126, 310.

(9) *Ad Lycurg.*, p. 144, *aliisque locis*.

(10) *De vita et scriptis Lysiæ oratoris*, p. 47 sqq.

I

Ce que l'on oppose surtout à l'authenticité, c'est une impression. Quant aux arguments positifs, ils se réduisent à un certain nombre de critiques qui portent sur la langue et sur le style oratoire, sur le goût, et sur l'exactitude historique. Examinons d'abord ces critiques de près et en détail, ce qui est la seule manière de les apprécier.

I. CRITIQUES SUR LA LANGUE ET LE STYLE ORATOIRE.

Dans la première classe, le fait sur lequel Hœlscher insiste le plus, c'est l'abus des particules μέν et δέ, surtout de la seconde, qui trop souvent, au lieu de marquer une opposition, remplit l'office de simple liaison, à l'exclusion presque absolue des autres particules.

Il y a du vrai dans cette observation. L'usage fréquent de ces deux particules dans le texte en question est en effet à remarquer. Seulement, elles sont déjà si multipliées dans les autres discours de Lysias, et en général chez les prosateurs grecs, qu'il est assez difficile de déterminer au-delà de quelle mesure leur emploi devient excessif. De plus, on ne peut se prononcer sur un cas particulier qu'avec une grande circonspection. Ainsi, sur l'autorité de Bernhardy (1), dont il n'explique pas suffisamment la pensée, Hœlscher indique comme non usitée par les écrivains simples une construction qui se trouve au § 9 du discours funèbre, ὑπὲρ μὲν τῶν ... ὑπὲρ δὲ τῶν, où l'article, ayant la valeur d'un pronom, est placé après la particule. Bernhardy la signale comme assez fréquente chez Thucydide, chez Platon, chez Xénophon, chez Isocrate, c'est-à-dire précisément chez les contemporains de Lysias ; ce qui est une présomption en faveur de l'authenticité. Il est vrai que, supposant sans doute que le discours funèbre est d'une époque postérieure, il voit dans l'exemple cité une affectation et, par suite, la preuve que ce discours est apocryphe. Mais c'est faire un cercle vicieux.

Ce qu'il faut dire d'abord, à ce que je crois, c'est que l'auteur du discours funèbre y multiplie davantage les particules μέν et δέ parce que c'est un discours d'apparat, c'est-à-dire d'un genre qui, chez les Grecs encore plus que chez nous, aime les antithèses et les lon-

(1) *Synt. gr.*, p. 310.

gues phrases. Il n'y a jamais d'antithèses, chez aucun écrivain, sans que ces particules ne servent à en marquer l'opposition et le balancement; et il est constant qu'elles servent aussi à unir et à distribuer les membres des grandes périodes. Nous devons donc trouver tout naturel qu'elles soient plus prodiguées dans le discours funèbre attribué à Lysias que dans les plaidoyers, les harangues et la prose historique ou philosophique.

Ajoutons que dans des plaidoyers de cet auteur à la fois très-authentiques et très-importants, dans l'accusation contre Ératosthène, qui est de dix ans antérieure à l'époque supposée de l'oraison funèbre, dans celle contre Agoratos, dont la date a dû s'en rapprocher un peu plus, l'emploi de μέν et de δέ ressemble beaucoup à ce qui est blâmé par Hœlscher dans ce discours. Dans les narrations, δέ revient à tout instant comme simple liaison, ce qui est évidemment emprunté aux habitudes du langage vulgaire (1). La péroraison si ferme de l'accusation contre Ératosthène nous montre μέν et δέ se répondant pour diviser la pensée bien plutôt que pour opposer les idées entre elles (§ 94; cf. contre Agor. § 44). Cela est d'ailleurs conforme à l'usage de la bonne langue de cette époque. Témoin cette phrase du *Panégyrique* d'Isocrate qui ne présente qu'une succession de faits et de résultats (p. 65, c d) :

Μετὰ γὰρ τὴν ἐν Ἑλλησπόντῳ γενομένην ἀτυχίαν ἑτέρων ἡγεμόνων καταστάντων ἐνίκησαν μὲν οἱ βάρβαροι ναυμαχοῦντες, ἦρξαν δὲ τῆς θαλάττης, κατέσχον δὲ τὰς πλείστας τῶν νήσων, ἀπέβησαν δ' εἰς τὴν Λακωνικὴν, Κύθηρα δὲ κατὰ κράτος εἷλον, ἅπασαν δὲ τὴν Πελοπόννησον κακῶς ποιοῦντες περιέπλευσαν.

Xénophon nous offrirait plus d'un exemple analogue (2). On ne peut donc affirmer qu'à cet égard le discours funèbre soit en dehors des habitudes de Lysias lui-même ni en général des bons écrivains. Insistons encore cependant, et attachons-nous spécialement au genre d'éloquence dont relève l'exemple emprunté à Isocrate, au genre démonstratif; c'est là que la comparaison devrait être la plus concluante en faveur de la thèse soutenue par Hœlscher. Adressons-nous soit à Lysias lui-même, soit à ses contemporains.

Des discours d'apparat que Lysias avait composés, il ne nous reste, outre celui qui est en question, que deux pages du discours *Olympique*, qui nous ont été conservées par Denys d'Halicarnasse. C'est le début. L'authenticité n'en est pas contestée. Il est écrit dans le même

(1) Voyez en particulier dans le discours contre Ératosthène, §§ 13-14, 66-69, 72-75; dans le discours contre Agoratos, §§ 8-10.

(2) Cf. *Anab.*, II, 6, 21 sqq.; III, 1, 2 et al.

système que le discours funèbre. C'est, à peu de chose près, le même style; c'est, particulièrement aux §§ 4-6, c'est-à-dire dans un quart de ce que nous possédons, le même emploi, un peu plus sobre, des particules μέν et δέ. On y remarque en général un peu plus de souplesse, de fermeté et de simplicité. Mais il y a sur ce point deux observations à faire. L'une, c'est que le discours *Olympique*, prononcé ou composé en 388, est probablement postérieur de cinq ans, et qu'à cette époque de travail extraordinaire sur le style oratoire, cette circonstance suffirait pour faire admettre un progrès chez l'écrivain. La seconde, c'est qu'au jugement d'Hermogène (1), ce discours, où l'orateur se propose, non pas seulement de montrer son talent, mais de déterminer les Grecs à un acte d'aggression immédiat contre le tyran Denys l'Ancien, n'appartient pas purement au genre épidictique, mais tient aussi du genre délibératif ou même de l'éloquence judiciaire; ce qui amène nécessairement une modification dans la forme.

Parmi les contemporains de Lysias, c'est encore à Isocrate qu'il nous faut revenir; c'est avec lui que la comparaison est le plus significative. Thucydide doit être mis à part. Le discours funèbre qu'il prête à Périclès est une œuvre toute particulière, qui, du reste, se rattache à une école antérieure. Platon est assurément un grand artiste; mais la vivacité de son imagination et la hardiesse de ses procédés semblent avoir effrayé d'abord les rhéteurs et leurs disciples. Il était en dehors de la voie commune. L'homme des écoles, celui qui fait accomplir au style oratoire ses progrès réguliers et conformes à la tradition attique, c'est Isocrate. Avec lui, ces observations minutieuses sur les fonctions de deux particules prennent une assez grande importance, mais à condition d'examiner en même temps l'emploi des participes, car elles nous conduisent à l'analyse de la période Isocratique, si admirée de Cicéron. En effet, la construction des longues phrases dans le discours funèbre repose tout entière sur l'emploi de μέν et de δέ et sur l'emploi des participes, et nous reconnaissons que ces deux éléments jouent encore le rôle principal dans la période d'Isocrate. C'est ce que des exemples seuls pourraient démontrer.

En voici un seul entre beaucoup qui s'offrent à notre choix dans le discours funèbre. C'est une phrase qui est précisément citée par Hœlscher pour l'abus de μέν et de δέ. L'auteur y fait ressortir les

(1) *De form.*, t. III, p. 395 Walz.

bienfaits de la démocratie libérale instituée et adoptée par les Athéniens (1) :

« Les premiers, et les seuls à cette époque, s'étant affranchis des dominations qui existaient chez eux, ils avaient établi la démocratie, pensant que la liberté de tous était le principe le plus sûr de la concorde, et, s'étant unis entre eux par la communauté des espérances dans les périls, ils apportaient dans la vie publique des âmes indépendantes, confiant à la loi le soin d'honorer les bons et de punir les mauvais : ils pensaient que l'empire de la force n'est fait que pour les bêtes sauvages, mais qu'il appartient aux hommes de déterminer la justice par la loi, de la persuader par la parole, d'obéir dans leur conduite à ces deux puissances, à l'autorité de la loi comme à celle de leur reine, aux enseignements de la parole comme à ceux de leur maîtresse. »

Cette phrase en trois parties renferme deux propositions principales, où le verbe à un mode personnel est précédé d'un participe aoriste et suivi d'un ou de deux participes présents qui forment des propositions secondaires : ce sont les deux premières parties. La troisième, la plus considérable, celle qui contient un développement sur l'idée de la loi, est unie aux deux autres par un participe aoriste ἡγησάμενοι qui se rattache directement aux dernières propositions secondaires de la seconde partie. De ce participe ἡγησάμενοι dépendent deux grandes propositions infinitives, opposées l'une à l'autre et d'inégale étendue ; la seconde se termine en même temps que toute la phrase par deux propositions secondaires où le verbe est encore au participe présent. Il est évident que les participes sont les liens et même les ressorts du mécanisme. C'est grâce à leur emploi que les différents membres se tiennent et se réunissent en un ensemble. Cet ensemble existe et se développe avec ampleur, avec clarté, avec un caractère oratoire. La variété y est obtenue par la diversité des temps et des voix dans cet usage répété des participes, par la proportion des propositions, par leur distribution et leur opposition qui coupent à propos le développement, par les constructions de détail qui mettent en valeur les expressions les plus impor-

(1) § 18 : Πρῶτοι δὲ καὶ μόνοι ἐν ἐκείνῳ τῷ χρόνῳ ἐκβαλόντες τὰς παρὰ σφίσιν αὐτοῖς δυναστείας δημοκρατίαν κατεστήσαντο, ἡγούμενοι τὴν πάντων ἐλευθερίαν ὁμόνοιαν εἶναι μεγίστην, κοινὰς δ' ἀλλήλοις τὰς ἐκ τῶν κινδύνων ἐλπίδας ποιήσαντες ἐλευθέραις ταῖς ψυχαῖς ἐπολιτεύοντο, νόμῳ τοὺς ἀγαθοὺς τιμῶντες καὶ τοὺς κακοὺς κολάζοντες, ἡγησάμενοι θηρίων μὲν ἔργον εἶναι ὑπ' ἀλλήλων βίᾳ κρατεῖσθαι, ἀνθρώποις δὲ προσήκειν νόμῳ μὲν ὁρίσαι τὸ δίκαιον, λόγῳ δὲ πεῖσαι, ἔργῳ δὲ τούτοις ὑπηρετεῖν, ὑπὸ νόμου μὲν βασιλευομένους, ὑπὸ λόγου δὲ διδασκομένους.

tantes, enfin par le rhythme et l'harmonie qui se font sentir sans affectation. La fin est surtout remarquable : ἀνθρώποις δὲ προσήκειν νόμῳ μὲν ὁρίσαι τὸ δίκαιον, λόγῳ δὲ πεῖσαι, ἔργῳ δὲ τούτοις ὑπηρετεῖν, ὑπὸ νόμου μὲν βασιλευομένους, ὑπὸ λόγου δὲ διδασκομένους. C'est une suite et un enchaînement d'antithèses qui représentent et ramènent par redoublement, sous une forme ingénieuse et vive, l'idée principale de la dernière partie (l'empire de la loi dans une démocratie libérale), et qui s'arrêtent sur une harmonie plus ample et plus grave produite par la consonnance des deux participes présents passifs.

On trouve donc ici un art qui a ses ressources et ses effets très-perceptibles pour nous. On ne voit pas moins facilement quelles sont les limites où s'arrête la puissance de l'écrivain; on le voit surtout par la comparaison avec Isocrate. Il semble en effet que cette construction ait quelque chose de laborieux, de monotone et de pauvre par la répétition des mêmes procédés, si on lit immédiatement après une phrase de ce maître, par exemple celle qui remplit à elle seule presque toute la page 50 du Panégyrique. L'idée qu'exprime ce développement en une phrase, c'est l'excellence de la philosophie et de son interprète, le langage, lequel établit la distinction la plus nette et la plus constante entre l'homme et les animaux, entre les hommes intelligents, instruits et éclairés, et ceux qui ne le sont pas, donne l'autorité dans l'État et la considération au dehors (1).

On voit qu'il y a quelque analogie entre les pensées exprimées par les deux écrivains. Il y a aussi un certain rapport dans la construction de leurs phrases. Celle d'Isocrate s'appuie de même sur deux propositions principales, dont la seconde, qui avec ses dépendances forme un vaste ensemble et revêt un caractère périodique, se déve-

(1) Φιλοσοφίαν τοίνυν, ἣ πάντα ταῦτα συνεξεῦρε καὶ συγκατεσκεύασε, καὶ πρός τε τὰς πράξεις ἡμᾶς ἐπαίδευσε καὶ πρὸς ἀλλήλους ἐπράϋνε, καὶ τῶν συμφορῶν τάς τε δι' ἀμαθίαν καὶ τὰς ἐξ ἀνάγκης γιγνομένας διεῖλε, καὶ τὰς μὲν φυλάξασθαι, τὰς δὲ καλῶς ἐνεγκεῖν ἐδίδαξεν, ἡ πόλις ἡμῶν κατέδειξε, καὶ λόγους ἐτίμησεν, ὧν πάντες μὲν ἐπιθυμοῦσι, τοῖς δ' ἐπισταμένοις φθονοῦσι, συνειδυῖα μὲν, ὅτι τοῦτο μόνον ἐξ ἁπάντων τῶν ζώων ἴδιον ἔφυμεν ἔχοντες, καὶ διότι τοῦτο πλεονεκτήσαντες καὶ τοῖς ἄλλοις ἅπασιν αὐτῶν διηνέγκαμεν, ὁρῶσα δὲ περὶ μὲν τὰς ἄλλας πράξεις οὕτω ταραχώδεις οὔσας τὰς τύχας ὥστε πολλάκις ἐν αὐταῖς καὶ τοὺς φρονίμους ἀτυχεῖν καὶ τοὺς ἀνοήτους κατορθοῦν, τῶν δὲ λόγων τῶν καλῶς καὶ τεχνικῶς ἐχόντων οὐ μετὸν τοῖς φαύλοις, ἀλλὰ ψυχῆς εὖ φρονούσης ἔργον ὄντας, καὶ τούς τε σοφοὺς καὶ τοὺς ἀμαθεῖς δοκοῦντας εἶναι ταύτῃ πλεῖστον ἀλλήλων διαφέροντας, ἔτι δὲ τοὺς εὐθὺς ἐξ ἀρχῆς ἐλευθέρως τεθραμμένους ἐκ μὲν ἀνδρίας καὶ πλούτου καὶ τῶν τοιούτων ἀγαθῶν οὐ γιγνωσκομένους, ἐκ δὲ τῶν λεγομένων μάλιστα καταφανεῖς γιγνομένους, καὶ τοῦτο σύμβολον τῆς παιδεύσεως ἡμῶν ἑκάστου πιστότατον ἀποδεδειγμένον, καὶ τοὺς λόγῳ καλῶς χρωμένους οὐ μόνον ἐν ταῖς αὑτῶν δυναμένους ἀλλὰ καὶ παρὰ τοῖς ἄλλοις ἐντίμους ὄντας.

loppe au moyen de participes opposés entre eux et subordonnés les uns aux autres. Il est évident qu'elle est à la fois plus ample et plus facile ; elle coule d'elle-même avec une plénitude aisée qui satisfait en même temps l'oreille et l'esprit. Le ton y est plus égal, ce qui convient du reste au genre tempéré, qui est celui d'Isocrate. Lysias, d'un autre côté, ou l'auteur du discours funèbre, est dans le détail plus concis, plus vif et plus frappant.

Ou je me trompe fort, ou il faut en venir à l'appréciation de ces nuances pour éclaircir un pareil sujet; et je ne crois pas qu'elles échappent à une appréciation quelque peu attentive. Étendues à un certain nombre d'exemples (1), ces études nous amènent à dire en général que dans le discours funèbre les longues phrases, qu'on y lit en grand nombre, sont voisines de la période sans être des périodes proprement dites. Chacune d'elles contient le plus souvent un récit oratoire, où l'énonciation des faits et des actes est accompagnée de raisonnements et d'expressions de sentiments qui en augmentent l'effet. Les diverses parties, nous l'avons vu dans un exemple, y sont naturellement rapprochées ou enchaînées, opposées entre elles d'une manière ingénieuse ou frappante, proportionnées, soutenues par un sentiment du rhythme et par des effets d'harmonie. Cependant, souvent l'unité n'y est pas complète ; l'idée principale ne domine pas assez. L'écrivain énumère les idées secondaires, en variant cette énumération par des oppositions, plus qu'il ne les rassemble et qu'il ne les ramène à leur centre. Il ne s'arrête pas à temps et dépasse la limite du cercle qu'embrasse chaque pensée oratoire ; en sorte que la cohésion est moindre et que la contexture de l'ensemble, sinon du détail, a quelque chose de lâche. Cet effort pour frapper et charmer par l'accumulation des idées et par l'ampleur du développement ne semble donc pas complétement aboutir.

La conclusion naturelle serait que l'écrivain est encore à la veille du progrès définitif. Il y touche presque ; il n'y atteint pas encore. C'est un prédécesseur immédiat d'Isocrate, un contemporain exact de Lysias ; c'est Lysias lui-même, car il est difficile de se figurer quelqu'un qui remplisse mieux une place nécessairement marquée dans le progrès du style oratoire. Au témoignage de Cicéron (*Orat.* XIII), qui n'est peut-être que l'écho d'Isocrate lui-même, Gorgias et Thrasymaque avaient été les premiers qui missent un peu d'art dans la composition des phrases : *primi traduntur arte quadam verba vinxisse*. Mais leur phrase était trop coupée et leur harmonie mai-

(1) Voyez en particulier §§ 32-34, 37-38.

gre; chez Isocrate le premier, la composition devint ample, aisée et nombreuse. *Nam quum concisus ei Thrasymachus minutis numeris videretur et Gorgias..... primus instituit dilatare verbis et mollioribus numeris explere sententias.* Entre deux manières si différentes il faut un intermédiaire, et Lysias y convient mieux que personne par sa date et par son éducation.

Mais, objecte-t-on, les plaidoyers de cet orateur révèlent un art plus avancé et un degré de mérite supérieur. D'abord on ne saurait trop répéter qu'il s'agit de deux genres très-différents, et que la perfection dans l'un n'implique pas la perfection dans l'autre; c'est là une distinction capitale et à laquelle les adversaires de l'authenticité ne veulent pas accorder sa valeur. De plus, si l'on veut observer ce qui peut manquer aux plaidoyers de Lysias au point de vue de la composition de l'ensemble, on sera frappé de voir que c'est précisément la qualité dont nous avons signalé l'absence dans la construction des longues phrases du discours funèbre. Chacun des développements de ses plaidoyers est remarquable, considéré isolément : il est complet en soi, il forme comme un cercle au contour pur et harmonieux, bien rempli, et où rien ne dépasse; c'est ce que les critiques anciens exprimaient par le mot στρογγύλος (1); et cette qualité contribue pour beaucoup à l'élégance particulière de Lysias, principalement dans les argumentations. Mais, soit impuissance, soit calcul d'un art qui veut se dissimuler, les développements ne sont pas enchaînés entre eux. Ils forment une série, et non pas un tout artistement disposé dont les parties s'unissent et se fondent. C'était l'avis du grand admirateur de Lysias, Denys d'Halicarnasse (2), qui n'hésitait pas à lui préférer sous ce rapport un de ses successeurs, Hypéride; et ce jugement paraît plein de justesse depuis qu'on peut lire le plaidoyer de ce dernier pour Euxénippe. Lysias, l'auteur des plaidoyers, laissait donc un progrès à faire dans la composition de ses discours; Lysias, ou l'auteur supposé du discours funèbre, laissait à faire un progrès analogue dans la composition des longues phrases rhythmées et nombreuses qui allaient devenir les grandes périodes de l'éloquence d'apparat.

Revenons à l'argumentation de Hœlscher. Ce qui reste de sa critique sur l'abus de μέν et de δέ, c'est l'idée d'une certaine inhabileté dans la composition des longues phrases que demande le genre épi-

(1) Dion. Hal., *Lys.*, 6, 13. λέξις ἡ συστρέφουσα τὰ νοήματα καὶ στρογγύλως ἐκφέρουσα.

(2) *De Din. Jud.*, 5, 6, 7 ; *De vet. scr. cens.*, 6.

dictique. C'est ce qui ressortirait également de quelques remarques qu'il fait sur des vices de construction. On les peut admettre, mais seulement dans une certaine mesure et sans être autorisé à en tirer des conclusions plus graves. Ces reproches, en effet, ne portent que sur un petit nombre de passages et ne sont pas tous d'une justesse incontestable.

Il y a trois passages où je reconnais que la construction est confuse ou embarrassée : au § 32, où les verbes λήψονται et ἁλώσονται ont deux sujets différents; au § 48, où Ἀθηναῖοι est gauchement rapproché du verbe ἐλάμβανον qui lui-même a pour sujet Ἀθηναῖοι sous-entendu (1); et aux §§ 51 et 52. Il s'agit ici d'une phrase longue et chargée, la plus attaquable, à ce qu'il me semble, de tout le discours, où le mot αὐτοί est répété à satiété.

Restent quatre autres passages, qui me paraissent critiqués à tort par Hœlscher :

Un léger anacoluthe aux derniers mots du § 3 n'a rien qui doive nous arrêter.

Au § 25, l'auteur, célébrant la victoire de Marathon, termine ainsi une phrase : „..ἔστησαν μὲν τρόπαια ὑπὲρ τῆς Ἑλλάδος τῶν βαρβάρων ἐν τῇ αὑτῶν, ὑπὲρ χρημάτων εἰς τὴν ἀλλοτρίαν ἐμβαλλόντων, παρὰ τοὺς ὅρους τῆς χώρας.

Les derniers membres, depuis βαρβάρων jusqu'à la fin, ne se tiennent pas, dit Hœlscher, *membra disjecta.* Ils se tiennent; c'est un composé d'antithèses : ἐν τῇ αὑτῶν est opposé à ὑπὲρ τῆς Ἑλλάδος, c'est la gloire des Athéniens d'avoir combattu chez eux pour toute la Grèce; les mêmes mots ὑπὲρ τῆς Ἑλλάδος s'opposent en outre à ὑπὲρ χρημάτων, c'est l'avidité en face du patriotisme; enfin παρὰ τοὺς ὅρους τῆς χώρας répond à εἰς τὴν ἀλλοτρίαν ἐμβαλλόντων : les ennemis envahissaient le territoire de l'Attique, ils ont été arrêtés sur la frontière, et cette honte de les avoir chez soi, exprimée plus haut § 3 (αἰσχυνόμενοι ὅτι ἦσαν οἱ βάρβαροι αὐτῶν ἐν τῇ χώρᾳ), a été tout de suite effacée. Ce n'est pas l'incohérence qu'il y aurait à relever ici, mais un défaut de simplicité.

Des deux autres critiques, l'une, sur une interversion d'idées (2), est tout à fait fausse; l'autre consiste en une affirmation trop absolue

(1) Dans cette phrase, Hœlscher blâme aussi ἅπαντες ... ἕκαστοι, qui ne me choque nullement. Taylor trouve toute cette phrase embarrassée et doute de l'intégrité du texte.

(2) § 43. La dernière proposition, γνησίαν δὲ κτλ., dit Hœlscher, exprime une idée qui viendrait mieux avant δικαίως.

sur l'emploi de ἐκείνοις et de τούτους, qui seraient mis à contre-sens au § 45.

Ce nombre si restreint de critiques fondées, au sujet de la construction des phrases, diminuerait peut-être encore si le texte était établi avec plus de certitude qu'il n'a pu l'être pour Lysias. Cependant, admettons jusqu'à un certain point l'existence des défauts qu'elles signalent. Admettons aussi qu'il y a des redondances, mais sans généraliser ce reproche autant que le fait Hœlscher, et sans accepter comme également décisifs les dix exemples auxquels il nous renvoie. Nous ne trouverons là rien qui combatte l'opinion ancienne, soutenue par la vraisemblance historique, d'après laquelle l'oraison funèbre, œuvre d'un rhéteur primitivement attaché à l'école sicilienne, avait servi de transition aux ouvrages plus parfaits de l'école attique.

Je ne crois pas qu'il y ait lieu de s'arrêter aux objections fondées sur la langue. Hœlscher relève une construction rare (§ 32, ἀπορεῖν suivi du datif) dont il y a des exemples dans Isocrate (*Panég.*, c. 40, § 147) et dans Xénophon (*Anab.*, 1, 3, 8), et une impropriété (§ 21, στασιαζούτης pour ἀπορούσης), ce qui est de sa part une erreur matérielle. Il blâme aussi quelques expressions affectées. Ce dernier point est incontestable, mais assez délicat à juger. Il en est de même des critiques qui portent sur l'abus des antithèses. Ces deux questions se rattachent à la question générale *du goût*, qui fournit aux adversaires de l'authenticité l'argument le plus constamment reproduit.

II. FAUTES DE GOÛT.

Cependant les raisons de goût sont celles dont il faut user avec le plus de précaution, surtout dans un pareil sujet. Le premier point, en effet, est de ne point oublier ce que c'était qu'une oraison funèbre athénienne, composé singulier, dont la matière, rigoureusement déterminée par une tradition invariable, pas plus que la forme, calculée en vue de conditions particulières à l'antiquité, n'était faite pour conserver son intérêt ni son prestige dans les temps modernes. Elle avait pour fond nécessaire l'éloge hyperbolique des Athéniens, les plus nobles, les plus généreux, les plus glorieux de tous les hommes, le peuple né du sol, le protecteur désintéressé des Argiens, alliés de Polynice, et des Héraclides, opprimés par Eurysthée, l'antique vainqueur des Amazones, le sauveur de la Grèce dans les guerres Médiques, l'initiateur de la civilisation, la nation libre par excellence. Elle était

estinée à faire le plus brillant ornement d'une cérémonie magnifique, à rivaliser par l'éclat et les séductions de son langage avec les effets de la musique et de la poésie, avec celui des jeux qui se célébraient dans ces occasions, avec la pompe d'une fête athénienne éclairée par le soleil de la Grèce. Jusqu'à quel point peut-on demander la mesure et la simplicité à celui qui parle dans une pareille circonstance? et doit-on raisonnablement les attendre d'un rhéteur qui s'exerce sur un pareil sujet, quand même ces qualités lui seraient habituelles, comme elles l'étaient à Lysias, dans les petits discours qu'il compose pour les tribunaux? Il est évident que sa première préoccupation n'a pas été d'être simple, mais au contraire d'étaler les ressources à l'aide desquelles il prétendait l'emporter sur les orateurs officiels et rappeler le faste de la cérémonie absente.

C'est ce qu'on doit commencer par se représenter nettement avant de soulever les questions de goût; il faut d'abord se garder de confondre l'éloquence des tribunaux et des affaires avec cette éloquence de parade et d'ostentation. Cette distinction ne pouvait échapper complétement aux critiques qui ont considéré le discours funèbre comme apocryphe; mais ils en ont singulièrement atténué la valeur. Hœlscher reproduit et adopte pour son compte ce jugement étrange de Sluiter (*Lectt. And.*) : « Est dictio magis ornata et inflatior etiam quam pro *illius aevi hujusque scriptoris simplicitate.* » S'il était resté plus près du véritable point de vue, il aurait été sans doute moins sévère pour les affectations qui le blessent. Ainsi il est choqué d'un développement sur la vie laborieuse d'Hercule impuissant à secouer le joug d'Eurysthée, en opposition avec les avantages dont la bienveillance athénienne met si facilement en possession ses descendants. Pourquoi? Est-ce la place accordée à cette antique mythologie qui lui paraît disproportionnée? Mais les légendes mythologiques font partie intégrante du sujet dans ces sortes de compositions, et elles n'y fatiguaient pas plus les Grecs que dans les ouvrages de leurs poëtes ou de leurs artistes. Désapprouve-t-il les beaux sentiments et les idées modernes sur la noblesse et l'indépendance de l'âme transportés dans cette époque fabuleuse? Cet anachronisme était presque inévitable, il était consacré par l'usage, et il fallait bien que ces fables si souvent racontées, ces thèmes si connus fussent rajeunis par une appropriation au goût de chaque époque nouvelle. Le même critique n'aime pas un trait sur les Amazones, ces femmes viriles que la victoire des Athéniens rendit à la faiblesse naturelle de leur sexe. Il faut nous résigner à trouver chez les Grecs un amour parfois puéril du subtil et de l'ingénieux, surtout après l'en-

thousiasme excité par la première apparition des sophistes et des rhéteurs. Chez Platon lui-même, leur adversaire, goûtons-nous tous les jeux d'esprit du *Ménexène*, par exemple la démonstration de l'autochthonie des Athéniens par l'assimilation de la terre de l'Attique, productrice du blé, avec une mère légitime reconnaissable aux sources de nourriture dont la nature l'a pourvue pour élever son enfant (1)? Je ne veux défendre à tout prix ni le passage sur le sexe des Amazones ni aucun autre. Je serai même tout le premier à critiquer l'endroit où est exalté le succès de Myronide repoussant à la tête des vieillards et des enfants l'invasion des Corinthiens (§§ 50-53). L'affectation m'y paraît poussée très-loin dans la pensée comme dans le style. C'est une interminable phrase, chargée de répétitions et de redondances, au point de faire douter de l'intégrité du texte. Mais je n'oserais en tirer une conclusion contre l'authenticité du discours, que si les exemples de ce genre étaient multipliés, ce que je suis loin de reconnaître. Dans ce cas seulement, un moderne pourrait se croire le droit de penser que la limite permise par le goût de cette époque a été dépassée, et de condamner l'œuvre comme apocryphe.

Je m'en tiendrais à la même prudence ou à la même timidité au sujet des antithèses et des autres ornements qui sont prodigués dans cette oraison funèbre. L'antithèse, dont le rôle est toujours si grand dans l'éloquence, règne en maîtresse dans ce genre particulier. Je ne nie pas qu'on ne puisse ici en relever l'abus et que nous n'en éprouvions quelque fatigue. Mais rappelons-nous que notre éducation et nos habitudes ne nous préparent que médiocrement à saisir ou à goûter les nuances, les rapports, les contrastes qui sont marqués au moyen de ces antithèses, et où se complaisait la subtilité des Grecs. Aussi risquons-nous fort de nous tromper, quand nous voulons déterminer ce qui était pour eux légitime ou condamnable à cet égard.

Les plaidoyers de Lysias sont considérés comme des modèles d'atticisme, et le premier de tous par l'importance comme par la date, c'est le discours d'accusation qu'il prononça lui-même contre Eratosthène, un des trente tyrans, pour venger la mort de son frère et pour se venger lui-même. Lisez la première phrase (2) : vous y

(1) P. 237 *e*.

(2) Οὐκ ἄρξασθαί μοι δοκεῖ ἄπορον εἶναι, ὦ ἄνδρες δικασταί, τῆς κατηγορίας, ἀλλὰ παύσασθαι λέγοντι · τοιαῦτα αὐτοῖς τὸ μέγεθος καὶ τοσαῦτα τὸ πλῆθος εἴργασται, ὥστε μήτ' ἂν ψευδόμενον δεινότερα τῶν ὑπαρχόντων κατηγορῆσαι, μήτε

trouvez les antithèses, les correspondances symétriques de constructions et de consonnances qu'avait inventées l'éloquence apprêtée des rhéteurs. Que viennent faire ces procédés dans une pareille circonstance, et comment en concilier l'emploi avec ce naturel par lequel Lysias excellait comme avocat? Dira-t-on que c'est son premier plaidoyer, que c'est le premier degré de cette transformation indiquée par Cicéron sur la foi d'Aristote, qui d'un rhéteur fit un attique (1), et qu'il n'est pas surprenant qu'on y reconnaisse encore le disciple de Tisias? Ou bien remarquera-t-on qu'il parle lui-même, ce qui depuis lui fut interdit dans ses plaidoyers par la loi athénienne, et qu'il n'a pas besoin de dissimuler son habileté, que tous les juges savent qu'ils entendent Lysias *le sophiste*, surnom sous lequel il est connu et qui doit lui survivre, car après sa mort Démosthène s'en servira encore pour le désigner (2)? Mais alors qu'y a-t-il d'étrange, pour revenir à notre sujet, que ce même écrivain applique l'art des sophistes au genre d'éloquence où il est le plus à sa place? Reconnaissons que ces questions ne sont pas assez simples pour être tranchées par des affirmations absolues, ni pour fournir des arguments décisifs contre l'authenticité d'une déclamation attribuée à Lysias.

Cette conclusion doit s'étendre aux critiques de Hœlscher sur un petit nombre d'expressions qu'il blâme comme affectées ou comme insolites (3). La hardiesse et la recherche de la diction étaient dans le caractère du genre, et il faudrait des exemples plus nombreux et moins contestables pour autoriser une sentence contre tout le discours.

τἀληθῆ βουλόμενον εἰπεῖν ἅπαντα δύνασθαι, ἀλλ' ἀνάγκη ἢ τὸν κατήγορον ἀπειπεῖν ἢ τὸν χρόνον ἀπολιπεῖν.

(1) *Brut.*, c. 12, 48 : « Lysiam primo profiteri solitum esse artem dicendi, deinde orationes eum scribere aliis cœpisse, artem removisse. »

(2) In Neaer., § 21.

(3) Il en signale trois :

§ 15, διὰ δὲ τὴν τοῦ πατρὸς ἀρετὴν ἐκείνους τοῖς αὑτῶν κινδύνοις ἐστεφάνωσαν.

§ 16, φιλόνεικον καὶ φιλότιμον αὑτῷ καταστήσας τὸν βίον.

§ 35, ναυμαχεῖν ὑπὲρ τῆς φιλότητος.

Je remarquerai à propos de la première expression critiquée, ἐστεφάνωσαν, qui signifie à peu près *ils récompensèrent*, que Thucydide, dans le discours funèbre de Périclès (II, 46), se sert de même du mot στέφανος dans le sens de récompense : ... στέφανον... τῶν τοίωνδε ἀγώνων προτιθεῖσα. Hypéride, dans son discours funèbre (l. 108 Cob.), dit encore plus poétiquement : τὴν δ' εὐδοξίαν... ἀΐδιον στέφανον τῇ πατρίδι περιέθηκαν. Cf. Lycurg. *c. Leocr.* 50.

III. INEXACTITUDES HISTORIQUES.

Les seuls arguments de Hœlscher qui en eux-mêmes n'admettent pas la contradiction ont rapport à l'exactitude historique. Il relève avec raison deux erreurs. Je ne dis pas trois, car je laisse de côté une critique sur le mot ἱκετεύοντα appliqué à Eurysthée (§ 15), qui repose, je crois, sur une fausse interprétation du texte (1). Voici deux inexactitudes réelles. L'auteur (§ 21) met en ligne à la bataille de Marathon cinq cent mille barbares, nombre qui ne convient qu'à la seconde guerre Médique; et il place entre la bataille de Salamine et celle de Platée la délibération des Péloponnésiens au sujet de la construction d'un mur sur l'isthme de Corinthe, résolution qui eût entraîné l'abandon de l'Attique et de toute la Grèce du nord.

La première de ces inexactitudes, déjà signalée par Reiske, n'est qu'une exagération de chiffres, qui s'explique à demi par le mouvement de l'imagination populaire et qui d'ailleurs, Hœlscher ne l'a pas remarqué, se retrouve dans le *Ménexène* (p. 240 *a*). La seconde, qui est plus grave, consiste dans un anachronisme. Peut-être est-il volontaire. Il se peut qu'au moment où Athènes s'associait à un effort dirigé contre la suprématie de Sparte, Lysias n'ait pas hésité à charger davantage, au moyen d'une transposition de dates, l'égoïsme lacédémonien au profit de la générosité athénienne. On voit en effet dans tout ce passage, et dans d'autres encore, une intention manifeste de faire ressortir les titres d'Athènes à l'hégémonie. Il faut remarquer aussi que dans ce thème des guerres Médiques si souvent traité, moins par les historiens que par les orateurs, les sophistes, les poëtes, tous à divers degrés courtisans de la faveur populaire et interprètes des passions de la foule, plus d'une erreur avait pu s'introduire. Autour des faits principaux, le reste flottait dans un vague commode pour les déclamateurs. En général, ce n'est pas par la précision historique que se recommande le récit des guerres Mé-

(1) Οἱ μὲν μετ' Εὐρυσθέως οὐδὲν παρ' ἑκόντων ἐζήτουν εὑρίσκεσθαι, Ἀθηναῖοι δὲ οὐκ ἠξίουν Εὐρυσθέα αὐτὸν ἱκετεύοντα τοὺς ἱκέτας αὐτῶν ἐξελεῖν. Ceci ne veut pas dire qu'Eurysthée ait été le suppliant des Athéniens. Voici, je pense, le sens de la phrase : « Eurysthée ne voulait rien obtenir d'eux de leur plein gré, et les Athéniens auraient refusé leurs suppliants même aux supplications d'Eurysthée. » Ces dispositions réciproques rendaient inévitable la bataille qui se livra. Je traduis comme s'il y avait οὐκ ἂν ἠξίουν. On sait qu'il faut souvent traduire ἄξιον ἦν comme s'il y avait ἄξιον ἂν ἦν. Sluiter propose d'introduire dans le texte ἄν, qu'il placerait après Εὐρυσθέα.

diques dans ce discours. Il faut même une certaine attention pour reconnaître que Darius, qui n'est pas nommé, y garde la responsabilité de la première expédition. Isocrate est plus précis et plus exact; mais il y a chez Isocrate un souci de la vérité et de la morale que rien n'autorise à constater chez Lysias, en sorte que la question d'authenticité reste entière.

En résumé, de l'argumentation de Hœlscher et des observations que j'y ai jointes, il résulte que le discours funèbre qui porte le nom de Lysias donne lieu à quelques critiques au point de vue de l'exactitude historique, de l'habileté à manier les formes oratoires, et du goût. Mais je cherche vainement un argument capital et décisif contre l'authenticité. Ce que je rencontre surtout, et chez Hœlscher et chez d'autres, c'est, je le répète, une impression, c'est une répugnance à reconnaître dans une déclamation qui n'échappe pas aux défauts du genre l'œuvre de Lysias, l'orateur simple et attique par excellence. J'ai tâché de ramener ce sentiment à sa juste valeur. Dans tous les cas, il me paraît difficile d'hésiter entre une impression moderne et les raisons positives que l'antiquité nous fournit pour la combattre et que je vais exposer.

JULES GIRARD.

(*La suite prochainement.*)

LE

PÉPLOS D'ATHÉNÉ PARTHÉNOS

ÉTUDE SUR LES TAPISSERIES DANS L'ANTIQUITÉ
ET SUR LEUR EMPLOI DANS L'ARCHITECTURE
ET SPÉCIALEMENT DANS LA DÉCORATION DU PARTHÉNON

(*Suite*) (1)

DES TENTES.

Il nous faut maintenant parler d'un genre de constructions trop peu remarqué dans l'antiquité, bien qu'il ait joué un grand rôle dans les cérémonies et les fêtes religieuses; les tentes vont nous montrer la tapisserie dans son triomphe, et leur étude ne sera pas inutile au but que nous poursuivons.

Dans la tente, c'est réellement l'étoffe qui est l'élément principal. Les autres matières n'existent que pour lui fournir des supports. Le marbre, tout précieux qu'il est, n'y est que le soutien des tentures et des draperies; tout ce qu'il peut obtenir par son éclat, c'est de n'être pas caché. La tente réunit tous les genres de tapisserie. Telle que l'a conçue et réalisée le génie de l'Orient, elle a été l'expression, sinon la plus durable, peut-être la plus brillante, de la piété des peuples et de la magnificence des rois. Dans ces palais éphémères, des monarques ont donné leurs audiences, des banquets religieux ont été célébrés, des fêtes splendides ont fait accourir les peuples de loin à leurs solennités.

C'est en Égypte qu'on voit s'élever le plus anciennement ces

(1) Voir le numéro de mai.

tentes festivales. A l'origine, ce sont de simples cabanes de feuillage destinées à l'hospitalité des étrangers. Plus tard, on fit des tentes de toile. On les plaçait dans le lieu le plus apparent de la ville; le pharaon, sa famille, sa cour y habitaient pendant la durée de la fête. Les habitants quittaient aussi leurs maisons pour habiter sous des tentes (1). Le luxe royal trouva dans cette institution un motif pour se déployer, et sa magnificence atteignit son apogée dans la tente dionysiaque de Ptolémée Philadelphe.

Les Hébreux empruntèrent sans doute aux Égyptiens l'idée de leur fête des Tabernacles, dont le but était, disait-on, de rappeler la vie du désert, et qui avait à la fois un caractère agronomique. On la célébrait le quinzième jour du septième mois. Les cabanes se dressaient dans les rues, dans les cours, jusque sur les toits; on y employait le myrte, l'olivier, le palmier. Le peuple restait sept jours dans ces cabanes (2). Au retour de la Captivité, la célébration de cette fête a dans Néhémie l'accent d'un cantique de renaissance: « Allons à la montagne, cueillons-y des rameaux feuillus de myrte et d'olivier, des branches de palmier et d'autres beaux arbres, afin de faire des tabernacles ainsi qu'il est écrit (3). »

On peut rapprocher de ces fêtes celles qui se célébraient à Sparte en l'honneur d'Apollon Carnéios. On élevait autour de la ville des tentes de feuillages (σκιάδες), de véritables *gourbis*. Des chœurs d'hommes armés, des femmes couronnées de fleurs, exécutaient des danses autour d'un autel décoré de guirlandes de crocus. Cette fête, souvenir religieux de la vie errante et pastorale, fut appelée ἀγητόρια, d'Apollon *conducteur* (ἀγήτωρ), et devint une sorte de fête nationale pour les peuples de race dorienne (4).

A Rome, c'étaient les Neptunalia qu'on célébrait en plein air, sur les rives du Tibre, sous des tentes de feuillages appelées *umbrae*. C'étaient aussi, toujours au bord du fleuve, les fêtes d'Anna Perenna, pittoresquement décrites par Ovide: « Les uns sont en plein air, un petit nombre dressent des tentes; d'autres font avec des branches d'arbres des cabanes de feuillage, ou, plantant des pieux *pour colonnes*, y attachent leurs toges *pour tentures* (5). »

Les sanctuaires eux-mêmes n'étaient à l'origine que des cabanes.

(1) *Mémoires de l'Académie des inscriptions*, anc. série, t. XXXI, p. 100.

(2) *Lévitique*, XXIII, 34-43; Josèphe, *Antiquités*, III, 10; Munck, *Palestine*, p. 188.

(3) *Néhémie*, VIII, 15.

(4) A. Maury, *Histoire des religions de la Grèce antique*, t. II, p. 179 et 236.

(5) *Fastes*, III, 527 et suiv.

D'après une antique tradition, recueillie par Pausanias, le premier sanctuaire d'Apollon à Delphes avait été formé avec des branches de laurier (1).

Comme on l'a très-bien remarqué, le Tabernacle des Hébreux (Mischcân), ce temple portatif, n'était qu'une tente semblable aux tentes de luxe des chefs nomades (2). Il était formé d'une boiserie dorée, revêtue à l'intérieur d'une tenture de lin tordu, couleur d'hyacinthe, de pourpre et d'écarlate. Des figures de keroubim, et, selon Josèphe, de toute espèce de fleurs, avaient été tissées dans la trame. Le côté oriental, qui n'avait point de cloison, était fermé par un rideau, ouvrage du brodeur (rakem). Le voile de séparation entre le Saint et le Saint des saints, était tissu d'un mélange de lin et de laine, aux mêmes couleurs que les tapisseries des cloisons et ayant aussi leurs figures de keroubim. Ces rideaux étaient attachés avec des crochets d'or à des colonnes de bois de sittim doré. Le toit était formé par des tissus de poil de chèvre et par des peaux de béliers teintes en poupre. Tout à l'entour du tabernacle régnait le *Parvis*, c'est-à-dire une enceinte ayant pour clôture des colonnes d'airain entre lesquelles pendaient des rideaux de lin attachés par des crochets d'argent à des bâtons d'argent. Tel était ce temple du désert, errant avec le peuple d'Israël, temple dont celui de Jérusalem, assis sur le mont Moriah, devait reproduire les principales dispositions.

Je demande la permission de faire ici une courte digression qui ne paraîtra peut-être pas sans intérêt. Je vois un souvenir et comme un abrégé de la tente dans ces parasols blancs que portaient, à la fête des *Scirophories*, la prêtresse d'Athéné, le prêtre de Poseidon Erechthée, le prêtre du Soleil et les membres de la famille sacerdotale des Etéobutades (3). Ces fêtes, qui se célébraient à l'époque du premier labour, rappellent, par le caractère agricole, celles des tabernacles hébreux. On sait que des porteuses d'ombrelles (sciadophores) figuraient dans le cortége sacré des Panathénées, et Phidias ne les a pas

(1) Pausanias, X, 5.

(2) Pour la description du Mischcân, *Exode*, XXVI; Munck, *Palestine*, p. 154 et suiv.; de Saulcy, *Histoire de l'art judaïque*, p. 33 et suiv.

(3) Harpocration, au mot Σκίρον; scholies sur Aristophane, *Eccles.*, v. 18; Lenormant, *Monographie de la voie sacrée éleusinienne*, t. I, p. 183 et suiv. — Le blanc avait une signification religieuse. Les Sicyoniens portaient des vêtements blancs aux funérailles d'Aratus, qui furent une espèce d'apothéose (Plutarque, *Aratus*, LIII), et Ovide nous apprend que, dans la procession qu'on faisait en l'honneur de Junon au pays des Falisques, les objets sacrés étaient portés par des jeunes filles vêtues de blanc, *more patrum grajo* (*Amores*, III, 13, 24).

oubliées dans ses bas-reliefs. De tout temps, en Orient, le parasol a été regardé comme l'attribut et l'emblème de la souveraineté, ce qui était aussi, comme on le verra plus loin, la signification de la tente. On retrouve encore l'idée de la tente primitive dans les rameaux portés aux processions (Thallophores) et dans les tapisseries qu'on étendait sur leur passage.

It per velatas annua pompa vias (1).

On la retrouve même aujourd'hui dans nos processions catholiques sur le chemin desquelles les murs des rues sont ornés de tapisseries et de branches coupées.

Une inscription assyrienne fait mention d'une tente élevée par le roi Assarhadon, fils de Sennachérib, qui vivait au septième siècle avant notre ère, pour y recevoir les hommages des grands de son royaume, pendant qu'il présidait aux réparations d'un temple de Babylone. Cette tente était construite en bois précieux, ébène, santal et lentisque, et couverte en peaux de veaux marins (2). L'inscription ne dit rien des tapisseries, dont l'éclat devait répondre à la beauté de leurs supports.

J'ai déjà dit un mot du banquet donné au peuple de Suse par le roi de Perse Ahasuerus (Xerxès), dans les portiques qui donnaient entrée à ses jardins et dont il avait fait une immense salle de festin au moyen de draperies et de tentures. C'était une véritable tente, tant par sa décoration que par sa destination, qui était de réunir pendant sept jours, en une fête splendide, tous les grands du royaume et tout le peuple de la capitale. Les riches draperies, jetées entre les colonnes de marbre, étaient bleues ou violettes. Elles étaient suspendues à des cordons de pourpre par des anneaux d'ivoire. Les lits disposés pour les convives étaient d'or et d'argent, couverts sans doute de beaux tapis comme nous le verrons pour d'autres fêtes du même genre (3).

Les Grecs avaient aussi leurs tentes dressées pour des festins. Je ne parle pas de celle d'Alcibiade aux jeux olympiques, dans laquelle il donnait des repas publics dont les Lesbiens faisaient les frais. Cette tente, construite et décorée *à la mode persique*, était un don des Éphésiens qui avaient voulu célébrer ainsi une triple victoire d'Alcibiade (4). Mais la tente d'Ion, dans la tragédie d'Euripide, montre

(1) Ovide, *Amores*, III, 13, 12.

(2) Oppert, *Expédition en Mésopotamie*, t. I, p. 180. — (3) *Ester*, I, 6.

(4) Plutarque, *Alcibiade*, XII. Athénée dit qu'il y donna un festin à *tout le peuple* (I, 1).

que la coutume d'élever des tentes pour des sacrifices et pour des festins religieux existait en Grèce aussi bien qu'en Asie. Sans doute les pèlerins qui venaient de toutes parts, autour des grands temples de la Grèce, assister à de grandes fêtes périodiques, dressèrent leurs tentes près du sanctuaire pour y demeurer pendant la durée des fêtes, comme cela se pratique encore aujourd'hui autour de Médine et de la Mecque à l'époque du grand pèlerinage musulman.

Il y avait en Grèce des tentes funèbres; par exemple, aux funérailles des guerriers morts en combattant. On les y exposait pendant trois jours. Telles furent les cérémonies observées à Athènes, πατρίῳ νόμῳ, suivant l'usage national, aux funérailles des citoyens tombés dans la guerre Samienne (1).

Plutarque n'a pas décrit la tente de Darius, dans laquelle Alexandre trouva tant de choses précieuses (2). Mais nous devons à Elien la description de celle d'Alexandre, à l'époque où il imitait le luxe de la Perse. Elle était assez grande pour contenir cent lits. Cinquante colonnes dorées soutenaient une tenture d'un travail varié et précieux. Au milieu s'élevait le trône où le prince macédonien s'asseyait pour donner ses audiences à la façon d'un monarque oriental (3). Le même auteur fait mention d'une tente non moins magnifique, dans laquelle le conquérant célébra ses noces et celles de plusieurs de ses amis après la victoire sur Darius (4); et nous trouvons dans Quinte-Curce l'indication d'une troisième tente où le même Alexandre traita magnifiquement des ambassadeurs indiens. « Tout ce que le vieux luxe des Perses ou le nouveau génie des Macédoniens avaient inventé dans l'art de la corruption, dit notre moral historien, fut étalé à ce festin, comme pour donner le spectacle des vices réunis des deux nations (5). »

Il me reste à décrire, d'après Callixène, l'historien grec d'Alexandrie, la tente célèbre qu'avait fait élever Ptolémée Philadelphe pour la célébration d'une fête de Dionysos (6). C'était un grand rectangle oblong, avec une colonnade intérieure régnant sur trois

(1) Thucydide, II, 34. Les Persans shiites célèbrent sous des tentes de toile noire les fêtes commémoratives du meurtre de Hosein. (Morier, cité par Dubeux, *la Perse*, p. 392.)

(2) Plutarque, *Alexandre*, XXV.

(3) Elien, *Histoires variées*, IX, 3.

(4) Id., ibidem, VIII, 7.

(5) Quintus Curtius, IX, 7.

(6) Callixène dans *Athénée*, V, 5; Caylus, *Mémoires de l'Académie des inscriptions*, t. XXXI, p. 96; O. Müller, *Manuel d'archéologie*, § 151, remarque.

côtés. Les colonnes, en forme de palmiers, de thyrses, portaient une architrave au-dessus de laquelle s'élevait l'ouraniscos, vaste tenture couleur de safran d'où pendaient de blanches draperies. Dans la partie supérieure des entre-colonnements, on avait pratiqué des espèces de tribunes où paraissaient, avec les costumes de leurs rôles, des acteurs tragiques, comiques et satiriques. Plus bas, des rideaux de pourpre formaient, entre les colonnes, l'enceinte réservée au banquet. Les lits d'or étaient recouverts de tapis de pourpre. Des tapis de Perse à figures d'animaux étaient étendus sur le sol. Des peaux d'animaux remarquables par la grandeur et le pelage étaient mêlées aux draperies. Des tableaux, des statues complétaient la décoration de ce pavillon, élevé dans la citadelle, qu'entouraient des bosquets d'arbres et d'arbustes odoriférants, et que surmontaient, resplendissants au soleil, d'immenses aigles d'or.

Louis de Ronchaud.

(La suite prochainement.)

BULLETIN MENSUEL

DE L'ACADÉMIE DES INSCRIPTIONS

MOIS DE MAI

La Commission du prix Gobert a fait son rapport, à la suite duquel le prix a été décerné à M. Gaston Paris pour son ouvrage intitulé: *La Vie de saint Alexis, poëme du* XIe *siècle et renouvellements des* XIIIe *et* XIVe *siècles, publiés avec préfaces, variantes, notes, glossaires,* 1 vol. in-8; le deuxième prix à M. Léon Gautier pour l'ouvrage portant le titre de *Chanson de Roland*. A été également décerné le prix *Lafons-Mélicocq* pour 1872. L'auteur couronné est M. de Lépinois, pour son ouvrage manuscrit intitulé: *Recherches historiques et critiques sur l'ancien comté et les anciens comtes de Clermont en Beauvoisis*, du XIe au XIIIe siècle. Les rapports concernant les deux prix ont été discutés en comité secret.

M. Renan présente à l'Académie, sous la date d'Alger, 4 avril, la première partie d'un travail de M. Letourneux sur les *Inscriptions libyco-berbères*, partie consacrée à l'inscription bilingue de Tugga. M. Miller donne lecture d'une lettre à lui adressée d'Athènes par M. Albert Dumont, qui s'y trouve en ce moment, sur les résultats de ses nouvelles recherches entreprises de concert avec M. Chaplain, d'une part, pour compléter ses précédents travaux sur les archontes et sur les magistrats éphébiques; d'autre part, pour classer les terres cuites et autres objets d'art qu'ils ont recueillis en commun et qui paraissent d'un grand intérêt. M. Miller lit également, en communication, un travail sur une inscription grecque agonistique récemment envoyée par M. Dumont, dont il place l'estampage sous les yeux de l'Académie en faisant appel aux observations de ses confrères. Dans ce travail M. Miller propose une restitution complète de l'inscription, divisée en deux parties. La première mentionne un vainqueur aux quatre jeux Olympiques, Pythiques, Isthmiques et Néméens. Ce vainqueur se nomme T. Domitius Prometheus. Il était anticosmète sous l'archonte Laudikianos, dont M. A. Dumont a fixé la date entre les années 244 et 247 après J.-C.; le monument a été élevé par les deux fils de Prometheus, dont l'un porte les mêmes noms que son père et l'autre s'appelle T. Domitius Narcissus. La seconde partie est assez maltraitée. Elle contient une inscription métrique de six vers dont chacun est écrit

en deux lignes de grandeur inégale. Il y est dit que le personnage en question a été vainqueur aux quatre jeux cités plus haut et qu'il a dédié à sa patrie soixante couronnes qu'il avait obtenues. Nous donnons tout au long, dans ce numéro, la communication de M. Miller.

M. de Longpérier fait une communication sur les rois de la Characène Ce travail, comme celui de M. Miller, sera inséré dans les Comptes rendus.

M. Heuzey lit un nouvel extrait de son *Voyage archéologique en Macédoine*, traitant des hypogées de cette contrée, et par suite, de l'usage des lits funèbres là et ailleurs.

Par décision de l'Académie une somme de 2,500 fr. est accordée à titre d'encouragement à M. J. Halévy, auteur d'un mémoire déposé pour le concours ouvert sur les *Inscriptions Himyaritiques*, mémoire qui n'a pu être couronné parce qu'il ne répondait pas complètement à la question posée, mais qui a paru cependant assez remarquable pour être récompensé.

A. B.

NOUVELLES ARCHÉOLOGIQUES

ET CORRESPONDANCE

Recherches et découvertes de M. Ch. Clermont-Ganneau en Palestine :

Inscriptions antiques inédites.

M. Clermont-Ganneau, licencié ès lettres, ancien chancelier du consulat de France à Jérusalem, aujourd'hui drogman de notre ambassade à Constantinople, vient d'arriver à Paris, rapportant sur les antiquités, l'histoire et la géographie de la Palestine, de remarquables observations et de précieux documents de toute espèce qu'il se propose de publier pendant son séjour en France, et qui permettront de résoudre plusieurs problèmes exégétiques capitaux, à l'aide d'*éléments positifs entièrement nouveaux*.

Au nombre des résultats les plus intéressants obtenus par M. Clermont-Ganneau, figure une collection d'*inscriptions inédites*, qu'on peut considérer comme une riche moisson quand on se rappelle l'extrême pénurie qu'offre, sous le rapport épigraphique, la Palestine, parcourue cependant par des centaines de voyageurs et de savants. Jusqu'à ce jour, les inscriptions, pour la plupart sans intérêt, fournies par Jérusalem et le reste de la Palestine, ne s'élevaient qu'à un chiffre insignifiant (1).

La liste des *textes antiques inédits*, hébreux, grecs ou latins, découverts et recueillis par M. Ganneau, liste qu'il nous a communiquée et que nous nous empressons de mettre sous les yeux de nos lecteurs, contient plus de quatre-vingts numéros, et parmi eux des morceaux de premier ordre, dont un seul eût suffi pour récompenser largement la mission la plus

(1) Les inscriptions grecques et latines connues jusqu'en 1870 à Jérusalem se réduisent aux *dix numéros* réunis dans le beau et savant volume de M. Waddington (*Inscriptions grecques et latines de la Syrie*, etc.); celles du reste de la Palestine sont représentées par *deux* inscriptions provenant l'une de Hébron, l'autre de Gaza. A cela il faut ajouter quelques textes d'un intérêt secondaire en caractères hébreux carrés, c'est-à-dire d'une époque peu ancienne. Toute l'épigraphie de Jérusalem tient sur une page du grand ouvrage de M. de Vogüé : *Le Temple*, etc.

coûteuse et faire un nom au savant qui l'eût trouvé : *l'inscription de Dhibân, la stèle du temple de Jérusalem, les inscriptions hébraïques en caractères phéniciens de Siloân,* etc.[1] On n'y a point compris une foule de fragments, pierres gravées, signes lapidaires, graffiti de diverses époques, inscriptions coufiques très-curieuses, textes des croisades, non plus qu'inscriptions antiques recueillies en terre non biblique, le tout formant une série particulière également *inédite.*

La plupart de ces textes ont été estampés ou photographiés quand il n'était pas possible d'en avoir l'original.

Ce résultat est d'autant plus remarquable qu'il a été atteint par M. Clermont-Ganneau en dehors de toute attache officielle, exclusivement à ses frais, risques et périls, sans aucune espèce d'aide ni de protection, dans des conditions par conséquent très-défavorables et avec des moyens tout à fait insuffisants.

Il est regrettable pour la science qu'on n'ait pas profité du séjour de M. Clermont-Ganneau à Jérusalem, de ses connaissances variées et étendues, de son expérience parfaite du pays et de la langue qu'on y parle, de son zèle et de son dévouement, pour lui faciliter des recherches qui ont fait grand honneur à la France, mais qui ont été beaucoup plus appréciées malheureusement à l'étranger que chez nous, recherches que le plus léger encouragement pouvait rendre autrement fécondes et auxquelles ce jeune savant n'a pu se livrer qu'incomplétement, et encore au prix de sacrifices personnels considérables et de grandes fatigues.

Inscriptions hébraïques.

1. Inscription moabite du roi Mésa, stèle de basalte provenant de Dhibân, de l'autre côté de la Mer Morte. Trente-quatre lignes. Les trois cinquièmes de l'original, des estampages et copies pris avant la mutilation du monument, sont entre les mains de M. Ganneau.

 Traduite et publiée par M. Clermont-Ganneau dans la *Revue archéologique.*

2. Inscription monumentale hébraïque en caractères phéniciens (antérieure à la captivité). Trouvée à Siloân, près de Jérusalem. Gravée sur le roc. Une ligne. Martelée. Estampage et photographie.

 Original donné par M. Clermont-Ganneau au British Museum, qui a bien voulu faire les frais de l'excision du bloc et sauver ainsi le monument.

3. Inscription monumentale hébraïque en caractères phéniciens. Trouvée à Siloân. Gravée sur le roc à côté de la précédente (même époque). Trois lignes. Martelée. Estampage et photographie.

 Original donné également au British Museum, pour les mêmes motifs.

4. Inscription en caractères phéniciens sur un bloc brut, trouvée à Siloân. Deux ou trois lignes. Fruste. Photographie et original.

5. Inscription hébraïque en caractères phéniciens sur un cachet de pierre dure, trouvé à Jérusalem. Deux lignes, surmontées de la *représentation de l'Arche.* Original.

6. Inscription hébraïque en caractères phéniciens sur un cachet de pierre dure, trouvé à Jérusalem. Deux lignes dans une couronne de pommes de grenade. Original.

7. Inscription hébraïque en lettres carrées anciennes sur un fragment architectural très-caractéristique. Trouvée sur le mont dit *Viri Galilæi,* près de Jérusalem. Une ligne. Estampage.

8. Inscription hébraïque en caractères carrés anciens. Trouvée à Jérusalem. Une ligne. Estampage.

9. Inscription hébraïque en caractères carrés anciens; graffito du Tombeau des prophètes, près de Jérusalem. Une ligne. Estampage.

10. Inscription hébraïque en caractères carrés anciens; graffito du Tombeau des prophètes. Une ligne. Estampage.

11. Inscription juive en langue grecque avec un mot en caractères hébreux anciens, trouvée à Jaffa. Sept lignes. Estampage.

12. Inscription juive en langue grecque avec un mot en caractères hébreux anciens; provenant de Césarée. Trois lignes. Fragment de marbre. Estampage.

Diverses.

13. Inscription hiéroglyphique, trouvée à Gaza. Cartouche royal sous un petit lion d'or massif, accroupi. Empreinte, copie et dessin.

14. Inscription cunéiforme sur brique (?), trouvée à Salt (l'ancienne Ramot de Gilead?), de l'autre côté du Jourdain. Six lignes. Copie.

15. Inscription en caractères araméens antiques sur un scarabée de basalte vert, trouvée à Jérusalem (?). Deux lignes. Original.

16. Inscription phénicienne gravée sur un cachet de pierre dure, à côté d'une figure debout. Une ligne. Empreinte.

17. Inscription nabatéenne sur basalte, trouvée à Imm-Ressâs, dans la Moabitide. Cinq lignes. Estampages.

18. Inscription syriaque en caractères estranghelo, peinte sur le roc à Siloân; plusieurs lignes. *Ecrite verticalement.* Copie.

19. Inscription en caractères pehlevis, gravée sur un cachet de pierre dure, autour d'une tête virile laurée. Trouvée à Nazareth. Une ligne. Empreintes.

Inscriptions latines antiques.

20. Inscription latine monumentale, relative à la *X^e^ légion Fretensis.* Trouvée à Jérusalem. Quatre lignes. Incomplète. Estampage.

21. Inscription latine sur une brique de terre cuite, trouvée à Jérusalem : estampille de la Xe légion Fretensis. Une ligne. Original.

22. Inscription latine sur un fragment de tuile trouvé à Siloân. Quelques lettres. Original.

23. Inscription en caractères latins, trouvée sur le mont des Oliviers. Une ligne. Estampage.

24. Inscription latine monumentale provenant de Jéricho. Caractères de bonne époque. Quatre lignes. Incomplète. Estampage.

25. Inscription latine provenant de Césarée. Dédicace à un primipile romain. Une ligne. Estampage.

26. Inscription latine. Fragment de marbre provenant de Deir-el-Hadjla, non loin de Jéricho. Une ligne. Estampage.

27. Inscription latine sur une borne milliaire romaine, trouvée près de Adjloûn, de l'autre côté du Jourdain. Quatorze lignes. Incomplète. Copie.

Inscriptions grecques.

28. Inscription grecque gravée sur une des stèles qui interdisaient aux Gentils l'accès du Temple juif. Sept lignes. Estampage.

Traduite et publiée dans la *Revue archéologique* par M. Clermont-Ganneau.

29. Inscription grecque sur un poids en pierre, trouvée dans une fouille à Jérusalem. Datée du règne d'un roi inconnu dans l'histoire. Trois lignes. Original.

30. Inscription grecque gravée sur un pied votif en marbre; trouvée à Jérusalem (près de la Piscine probatique). Quatre lignes. Publiée par M. Clermont-Ganneau dans la *Revue de l'instruction publique.*

31. Inscription grecque sur une stèle funéraire peinte, trouvée à Jérusalem. Trois lignes. Copie.

32. Inscription grecque gravée sur un cippe funéraire. Jérusalem. Six lignes. Estampage.

33. Inscription grecque sur un petit coffret funéraire juif, en pierre, trouvé à Jérusalem. Deux lignes. Estampage.

34. Inscription grecque trouvée à Jérusalem. Neuf lignes. Incomplète et fruste. Copie.

35. Inscription grecque trouvée à Jérusalem. Quatre lignes. Copie.

36. Inscription grecque sur une dalle encastrée dans la *baie centrale* de l'arc romain dit de l'*Ecce Homo*. Incomplète. Copie et estampage (1).

37. Inscription grecque sur une lampe chrétienne en terre cuite, trouvée à Jérusalem. Une ligne. Estampage.

38. Inscription grecque sur une lampe chrétienne en terre cuite, trouvée à Jérusalem. Original.

39. Inscription grecque trouvée à Jérusalem dans une fouille profonde, dans le terrain des chevaliers de Saint-Jean, le long du grand bazar. Quatre lignes. Incomplète. Original.

(1) Différente de celle signalée déjà dans la baie de *gauche* du même monument.

40. Inscription grecque dans un cartouche, gravée sur le roc, dans le tombeau dit de Siméon le Juste, près de Jérusalem. Texte martelé et fruste. Estampage.

41. Inscription grecque encastrée dans une maison de fellahs à Siloân. Sept lignes. Estampage.

42. Inscription grecque (contenant le nom de ΣΤΕΦΑΝΟΣ) encastrée dans le dallage d'une maison à Siloân. Fragment fruste. Estampage.

43. Inscription grecque sur une anse d'amphore, trouvée à Siloân; caractères de belle époque. Deux lignes. Original.

44. Fragment d'inscription grecque sur une pierre encastrée dans le dallage d'une maison, sur le mont des Oliviers. Copie.

45. Inscription grecque trouvée sur le mont des Oliviers. Trois lignes. Original.

46. Inscription grecque trouvée sur le mont des Oliviers. Estampille sur terre cuite. Deux lignes. Estampage.

47. Inscription grecque trouvée sur le mont des Oliviers. Estampille sur terre cuite. Deux lignes. Estampage.

48. Inscription grecque trouvée sur le mont des Oliviers. Trois lignes. Incomplète. Estampage.

49. Fragment d'inscription grecque trouvé sur le mont des Oliviers. Estampage.

50. Inscription grecque trouvée sur le mont des Oliviers. Estampille sur terre cuite. Deux lignes. Estampage.

51. Poteries estampillées, trouvées sur le mont des Oliviers. Caractères grecs. Fragments. Estampage.

52. Inscription grecque, graffito du Tombeau des prophètes. Une ligne. Estampage et copie.

53.	Id.	Id.	Deux lignes. Estampage et copie.	
54.	Id.	Id.	Trois lignes. Copie.	
55.	Id.	Id.	Une ligne. Copie.	
56.	Id.	Id.	Deux lignes. Copie.	
57.	Id.	Id.	Id.	Id.
58.	Id.	Id.	Id.	Estampage et copie.
59.	Id.	Id.	Id.	Id.
60.	Id.	Id.	Id.	Id.

61. Inscription grecque gravée sur une colonne antique de la grande mosquée de Gaza, au-dessous d'une couronne entourant le chandelier à sept branches. Trois lignes dans un cartouche. Dessin et copie.

62. Inscription grecque trouvée à Gaza. Deux lignes. Incomplète. Copie.

63. Inscription grecque trouvée à Gaza. Datée. Cinq lignes. Incomplète. Copie.

64. Inscription grecque trouvée à Gaza. Datée. Douze lignes. Copie.

65. Inscription grecque trouvée à Gaza. Cinq lignes. Incomplète. Estampage et copie.

66. Inscription grecque trouvée à Gaza. Une ligne. Incomplète. Estampage et copie.

67. Inscription grecque trouvée à Gaza. Trois lignes. Incomplète. Estampage et copie.

68. Inscription grecque trouvée à Gaza. Datée. Six lignes. Copie.

69. Inscription grecque trouvée à Gaza. Datée. Sept lignes. Copie.

70. Inscription grecque trouvée à Gaza. Datée. Six lignes. Copie.

71. Inscription grecque trouvée à Gaza (?). Six lignes. Incomplète. Copie.

72. Inscription grecque provenant d'Ascalon. Deux lignes disposées en croix. Copie.

73. Inscription grecque sur basalte, provenant probablement des régions transjordaniennes et relative à un *stratége local*. Sept lignes. Datée. Incomplète. Estampage.

74. Fragment d'inscription grecque provenant d'une fouille dans l'édifice ruiné de Midyé, qu'on a proposé d'identifier avec le tombeau des Macchabées. Une lettre de plus de trois décimètres de hauteur. Estampage.

75. Inscription juive en langue grecque, sur un sarcophage trouvé à Lydda. Deux lignes. Estampage.

Relevée incomplétement dans l'ouvrage du capitaine Wilson, qui a omis la première ligne.

76. Inscription grecque trouvée à Lydda. Neuf lignes. Incomplète. Copie.

77. Inscription grecque gravée sur le roc, dans un tombeau d'El-Habis (aux environs de Lydda). Deux lignes. Copie.

78. Inscription grecque sur un beau baptistère, trouvé à Khirbèt-Zakariyé (aux environs de Lydda). Une ligne. Incomplète. Copie.

79. Inscription grecque gravée sur un fût de colonne, probablement transporté de Césarée à Jaffa. Estampage.

80. Inscription grecque trouvée à Khirbèt-es-Saïdé, à quelques heures de Jérusalem. Une ligne dans un cartouche. Estampage.

Différente du fragment signalé au même endroit dans le Voyage de M. Guérin.

81. Inscription grecque trouvée à Karak. Cinq lignes. Incomplète. Copie.

82. Inscription gréco-romaine trouvée à Naplouse. Trois lignes. Incomplète. Copie.

83. Inscription gréco-latine datée. Gaza. Six lignes. Incomplète. Estampage et copie.

— Un beau sanglier, ou plutôt une belle laie en bronze, a été récemment découvert à Cahors, non loin de la gare du chemin de fer, dans un terrain défoncé pour y établir une construction nouvelle, et ayant fait

partie de l'ancienne ville gallo-romaine. De nombreux tronçons de colonnes en grès vosgien gisaient à proximité et montrent qu'il y avait là un bâtiment important. On a découvert dans les mêmes fouilles un certain nombre de monnaies consulaires et impériales. La laie, qui est d'un beau travail, a été acquise par le Musée de Saint-Germain.

— M. Castagné, agent-voyer à Cahors, a communiqué à la Commission de la topographie des Gaules le rapport suivant, que nous sommes heureux de pouvoir publier immédiatement :

Notice sur la découverte d'un nouvel oppidum gaulois avec murailles composées d'assises de pierres et d'assises de bois, à Luzech (Lot).

« Le Lot est un des départements les plus riches en antiquités gauloises et un de ceux dont l'étude offre le plus d'intérêt au point de vue archéologique.

En 1865, les recherches que nous avons dirigées comme membre d'une commission départementale ont établi, d'une manière irrécusable, l'identité du site du Puyd-Issolud et d'Uxellodunum, l'un des vingt et un oppidums nommés par César.

Au commencement de l'année 1868, des circonstances qu'il est sans intérêt de rappeler ici, nous amenèrent à visiter le lieu de Mursens, où des personnes dont l'esprit de localité égare la droiture de jugement avaient cru reconnaître la description que nous a laissée Hirtius d'Uxellodunum.

Pour tout esprit désintéressé dans la question de localité, Mursens ne répondait évidemment à aucune des conditions essentielles énumérées dans le texte des Commentaires; mais il était facile de voir que ce lieu, naturellement fortifié sur la plus grande partie de son périmètre, avait été habité dans les temps les plus reculés. Quelques fouilles que nous fîmes exécuter ne tardèrent pas à nous démontrer que Mursens a été un très-ancien oppidum gaulois et qu'il était fortifié, sur les points accessibles, à l'aide d'une muraille composée d'assises de pierres et d'assises de bois, comme celle que César a décrite à propos du siége d'Avaricum.

Ainsi se trouvait établie l'existence de deux oppidums dans le Quercy, l'un au nord et l'autre au sud.

Tout récemment, dans une exploration dont le but était étranger aux recherches archéologiques, nous avons découvert, d'une manière certaine, un autre oppidum avec murailles semblables à celles de Mursens, sur les hauteurs qui dominent Luzech. (Voir la carte à l'appui de cette notice.)

On se le rappelle, en 1861, la Commission de la carte des Gaules, sur les indications erronées des délégués qu'elle avait chargés de rechercher le lieu qu'avait occupé Uxellodunum, fixa l'emplacement de cet oppidum dans la presqu'île de Luzech. C'est sur la montagne de l'Impernal, au nord de Luzech, et en dehors de la presqu'île, là où les délégués de la Commission de la carte des Gaules avaient supposé l'un des trois camps

établis par Caninius, que se trouve placé l'oppidum que nous avons l'honneur de signaler à l'attention de la Commission de la carte des Gaules.

Nous n'évaluons pas à moins de 20 à 25 hectares la superficie occupée par l'antique ville gauloise. Son altitude est de 223 mètres; la côte, au niveau de la rivière, est de 90 mètres. A l'est, au nord et sur une certaine longueur de son développement au nord-ouest, cet oppidum était mis à l'abri de toute attaque par les escarpements pour ainsi dire infranchissables de la montagne. La partie de l'enceinte au nord, qui faisait face au col, et la portion au nord-ouest, qui correspondait aux versants accessibles, sur un parcours de 1200 à 1500 mètres, étaient défendues par des murailles composées d'assises de pierres et d'assises de charpente; les pièces de bois qui les formaient se trouvaient reliées par de longues chevilles en fer, en tout semblables à celles dont les fouilles de Mursens ont révélé l'emploi.

La position de la muraille correspond aux sommets des plus grandes pentes de la montagne et à la ligne qui marque la naissance du plateau; elle est accusée par un grand relief de terrain, partout cultivé en vigne, s'inclinant en forme de talus, au pied desquels nous avons recueilli les clous, qui ne laissent aucun doute sur le genre de muraille qui entourait une partie de cet oppidum.

La grande quantité de décombres qui restent de cette muraille atteste qu'elle devait avoir de grandes dimensions en largeur et en hauteur.

Quant à la disposition des poutres qui formaient les assises de bois, était-elle conforme aux agencements dont nous avons constaté la pratique à Mursens, ou en différait-elle? C'est ce que des fouilles, peu coûteuses du reste, permettraient de reconnaître et ce qu'il serait intéressant de savoir.

La Commission aura à apprécier, dans sa sagesse, si quelques fonds affectés à ces recherches ne recevraient pas un utile emploi au double point de vue de l'histoire et de l'archéologie. »

M. le ministre de l'instruction publique, à la suite de ce rapport approuvé par la Commission, a bien voulu accorder à M. Castagné les fonds nécessaires à l'étude de cette intéressante muraille.

—— Dans la séance du 29 avril dernier de la Commission départementale de la Charente-Inférieure pour la conservation des monuments historiques, M. l'abbé Grasilier a fait connaître une découverte importante, sur laquelle il a donné des détails précis dans un long mémoire. Il s'agit d'une sépulture antique trouvée à Saintes, en novembre 1871, renfermant des vases en terre et en verre, une boîte à couleurs en bronze et d'autres objets. Il n'y avait pas moins de 48 pièces, quelques-unes très-remarquables, contenues dans une auge en pierre de 2^{m},50 de longueur sur 0^{m},95 de largeur. — La *Revue* publiera bientôt une partie du mémoire de M. l'abbé Grasilier.

— Le *Bulletin scientifique du Nord* donne les détails suivants sur les vestiges d'un atelier antéhistorique d'instruments datant de l'âge de pierre, découvert auprès du cap Blanc-Nez :

« Nous recevons de M. Lejeune, de Calais, l'annonce d'un travail important sur les silex taillés du cap Blanc-Nez. Ils avaient déjà été signalés par M. Cousin et par M. Antonio Lassubez. M. Lejeune, après huit mois de recherches laborieuses faites depuis la plus grande des Noires-Mottes jusqu'au bord de la falaise, est parvenu à en recueillir plus de 300, dont plusieurs appartiennent à des types qui n'ont jamais été décrits. Il y a de nombreuses formes dites racloirs et couteaux, des haches en amandes simplement taillées et d'autres qui sont polies. Il est très-facile de suivre pas à pas le travail de la fabrication depuis les instruments à peine ébauchés jusqu'à ceux qui sont finis.

« D'après M. Lejeune, les haches étaient commencées en formant un losange à faces perpendiculaires avec le silex que l'on rencontre sous la forme de plaque. La rareté des haches polies fait présumer que là comme à Spiennes, près Mons, la fabrication n'allait pas plus loin que la taille : chacun polissait lui-même sa hache, travail long, pénible, qui demande au moins une quinzaine de jours.

« Ce qui augmente l'intérêt des recherches de M. Lejeune, c'est qu'en poursuivant les fouilles entreprises par M. Cousin sur les tumuli des Noires-Mottes, il y a reconnu un très-grand nombre d'instruments en silex semblables à ceux de l'atelier précité. Les squelettes y sont couchés sur le côté, un genou replié sous le menton. Un vase en terre non cuite se trouve près de la tête, et un silex taillé plat et court sous le bassin. Les tumuli, dit M. Lejeune, sont certainement contemporains de la fabrication des outils en silex. C'est dans la démonstration de ce fait très-intéressant que consiste le grand mérite des études de M. Lejeune. (*Journal des Débats.*)

— Il vient d'être fait dans la commune de Prosnes (Marne) une découverte archéologique pleine d'intérêt.

Nous en empruntons le récit à *l'Indépendant rémois*, qui a reçu de M. P. Lelaurain la lettre suivante :

« A cinq kilomètres environ de Prosnes (canton de Beine), au lieu dit Saint-Amand, et dans une contrée connue sous le nom de *l'Epinette*, existait autrefois un village mérovingien. D'après les renseignements fournis par quelques habitants, dont un avait trouvé un magnifique cercueil en pierre qui est encore dans la localité, des fouilles exécutées par moi dans dix sépultures d'hommes, femmes et enfants ont donné d'autres résultats.

« Ce champ de sépultures remonte aux Francs, nos ancêtres, et a dû servir à plusieurs générations, car on y rencontre dans les mêmes tombes plusieurs corps exhumés pour y être remplacés par d'autres.

« Une sépulture surtout était curieuse.

« Le cadavre, enterré la tête au levant et les pieds au couchant, avait été inhumé dans un cercueil en bois dont j'ai conservé encore un clou.

Autour du cou était un magnifique collier, composé de dix monnaies romaines de diverses dimensions, trois monnaies gauloises, également bien conservées, une ornementation en bronze avec deux fils tressés, auxquels étaient appendus trois desdites pièces de monnaie (romaines) et un coquillage blanc. Ces diverses monnaies étaient suspendues, tenant à l'ornementation en bronze par un mince fil de fer, aux extrémités duquel se trouvaient deux petits boutons en cuivre avec petits dessins en relief.

« Les monnaies romaines sont frappées aux effigies de différents empereurs; les gauloises sont des mieux conservées. Toutes ces pièces sont percées et aussi les boutons, afin de pouvoir être suspendus par le fil de fer. Une boucle d'oreille en fil de cuivre, à laquelle est attachée une belle monnaie romaine, est vraiment digne de remarque. Sur la poitrine était une fibule en bronze, ronde, de la largeur d'une des pièces de monnaie, avec un petit ornement. Près de la fibule se trouvait une plaque de ceinturon en fer avec sa contre-partie et son ardillon.

« A un doigt de la main droite était une bague en bronze avec plaque et ornements grossiers, plus deux petits anneaux unis en même métal.

« Aux pieds était une petite boucle en fer avec son ardillon et sa contre-partie, servant probablement à fixer les pieds de l'inhumé, et un magnifique vase en terre, gris-bleu, avec trois couronnes de petits ornements en relief.

« Les champs, ensemencés en ce moment, m'ont empêché de continuer mes recherches dans cet endroit, qui, après la moisson, fournira sans doute quantité d'autres objets précieux pour l'archéologie. »

(*Journal des Débats.*)

—— La caverne Victoria (Yorkshire) est située dans les terrains calcaires qui s'étendent au nord d'Ingloborough, et est formée de grandes chambres remplies presque au comble d'accumulations de terre, d'argile et de pierres. On a commencé par ouvrir une tranchée à travers un amas de fragments de pierres que la gelée avait détachées du sommet du rocher.

Cet amas recouvrait une couche de terre brune mêlée d'os plus ou moins brûlés, de pierres calcinées, qui avait formé un foyer, beaucoup de fragments de poteries et des monnaies romaines. Il était évident que ces cavernes ont été habitées dans des temps très-anciens; les os brisés répandus dans la caverne sont les restes de repas des habitants.

Un peu plus loin, en continuant la tranchée, on a trouvé des fibules de travail romain, des bracelets dorés et un fragment de pommeau d'épée romaine en ivoire dont les ornements n'appartiennent cependant pas à l'art romain; ce sont des plaques de bronze avec des spirales d'un dessin et d'une exécution admirables.

Ces objets appartiennent certainement à la même école qui a produit les enluminures des Evangiles anglo-saxons et des Evangiles de saint Colomba, conservés au collége de la Trinité, à Dublin. Des broches de bronze et des bagues émaillées de rouge, de bleu et de vert, portaient aussi des

traces d'art romain, quoique appartenant à une autre époque, probablement à l'époque celtique.

Les os d'animaux montrent que les chèvres, les chevaux, les porcs étaient la nourriture habituelle des habitants de la caverne. Des os de poulet attestaient qu'on élevait de la volaille; on rencontre aussi des os de perdrix, de daim, de chevreuil.

Des ornements très-élégants, des poteries de Samos, dignes de la maison d'un Romain opulent, se retrouvent dans cette sauvage demeure, qui doit avoir été habitée par toute une famille pendant un certain temps.

Les monnaies portent l'effigie de Trajan, de Constance, de Constantin; d'autres sont plus grossières et se rapportent à l'époque où les Romains ont évacué la Grande-Bretagne. On peut donc fixer la date de l'occupation de cette caverne du v[e] au VII[e] siècle.

Mais on trouve la preuve que cette caverne a été aussi habitée à une époque de beaucoup antérieure; c'est ce que prouvent une lance garnie d'un os de poisson, des silex taillés et des fragments d'os d'ours, recouverts par une couche de terre accumulée pendant des siècles. Ces objets ont été trouvés à l'entrée de la caverne.

En fouillant plus profondément encore, on a trouvé des ossements d'hyènes, de bisons, de mammouth, du grand rhinocéros lanigère, et de l'ours des cavernes.

Les fouilles atteignent maintenant une profondeur de trente pieds au-dessous de la surface primitive. (*Débats* du 17 juin 1872.)

—— Nous donnons avec ce numéro une copie du miroir grec trouvé par M. A. Dumont à Corinthe; c'est une réduction du dessin qu'en a fait son compagnon de voyage, M. Chaplain.

BIBLIOGRAPHIE

Le Christianisme et ses origines. — L'Hellénisme, par Ernest Havet. Paris, Michel Lévy, 3, rue Auber. 1872. 2 vol. in-8.

« Je fais l'histoire des croyances, des idées, des pratiques que nous appelons chrétiennes, en remontant aux commencements mêmes de la pensée grecque, et je poursuis d'abord cette histoire, sans sortir du monde grec et romain, jusqu'au moment où les chrétiens paraissent pour la première fois dans les livres profanes, vers la fin du règne de Néron. C'est la première partie de mon travail. La seconde partie, qui viendra plus tard, aura pour objet les origines juives de la religion nouvelle et l'étude de la révolution par laquelle cette religion se détache en apparence du judaïsme pour se répandre dans le monde païen. » (Page v.)

Voilà un programme de nature à piquer vivement la curiosité de maint esprit préoccupé de la solution que recevra tôt ou tard la question historico-religieuse. Nous nous bornerons à présenter ici une analyse des faits saillants et des aperçus nouveaux apportés par M. Havet dans ce débat solennel, et nous essayerons de le faire sans sortir du domaine propre aux matières traitées dans ce recueil. Du reste l'auteur le dit lui-même : « L'esprit de mes études est purement historique. » (Page xlviii.) Aussi nous sera-t-il aisé, tout en conservant à cette analyse un caractère archéologique et philologique, de montrer l'œuvre par ses côtés les plus attachants, laissant à d'autres le soin de l'examiner au point de vue métaphysique et de se transporter sur le terrain glissant de la controverse, dont le savant professeur s'approche quelquefois si près qu'on pourrait le croire tout disposé à s'y laisser attirer.

La préface, qui est une véritable introduction, contient une revue critique des principaux ouvrages publiés sur l'antiquité religieuse et morale depuis la symbolique de Creuzer, traduite ou plutôt transformée et continuée par M. Guigniaut. Evoqués dès les premières pages du livre au nom de la philosophie pratique, Homère, Hésiode, Pindare, Tyrtée, Solon, Pythagore viennent tour à tour exprimer tels sentiments dont le christianisme se voit accorder le monopole par l'opinion commune. Les notions psychologiques s'épurent avec le νοῦς d'Anaxagore et au souffle de la poésie philosophique avec Euripide. Vient ensuite le sage par excellence, Socrate, dont les idées sur la connaissance et le gouvernement de soi-

même tiennent une place immense dans l'histoire de l'esprit humain, mais à qui M. Havet fait un reproche de presque tout ce qui, chez lui, n'appartient pas à l'ordre moral. Les considérations relatives à Platon forment un des plus importants chapitres. « C'est dans les livres de Platon qu'il faut chercher la religion philosophique tout entière, et c'est là qu'elle a été en quelque sorte fixée pour des siècles. » (Page 202.) Et ailleurs (page 260) : « Platon n'a pas seulement préparé le christianisme, il l'a fait. Non pas tout entier sans doute; etc. » Il faut lire et méditer tout ce qui est compris entre ces deux citations.

Le contingent d'Aristote dans ce que M. Havet appelle quelque part la préparation chrétienne donne lieu à des observations neuves et remplies d'intérêt sur certains côtés de ce puissant génie. A la mort du Stagirite, deux écoles procédant directement de Socrate, celles d'Antisthène et d'Aristippe, se partagent le domaine de la philosophie et vont bientôt, l'une avec Zénon, l'autre avec Epicure, étendre l'influence pratique et populaire de l'enseignement socratique. M. Havet n'a pas de peine à démontrer combien la morale chrétienne doit à celle des stoïciens. Une opinion plus contestée, c'est que la doctrine d'Epicure eut aussi une part dans la formation du christianisme. Ici une remarque qui explique cette rencontre de deux écoles essentiellement divergentes. « Au fond Epicure et Zénon poursuivaient également la tranquillité de l'âme et son affranchissement. » (P. 332.) Il faut convenir que l'on n'est pas accoutumé à voir ces deux doctrines tendre au même but et surtout l'une d'elles, objet d'horreur et de mépris pour tout orateur de la chaire, concourir à l'épanouissement de l'idée chrétienne. Mais, au jugement de M. Havet, le secours prêté par l'épicuréisme à la religion nouvelle consiste principalement dans le mal qu'il a fait au polythéisme en dépouillant les dieux de leur action.

La nouvelle Académie et Pyrrhon ont fait du doute socratique un principe plus ou moins impérieux, et combattu les idées religieuses du temps, ce qui préparait, — toujours dans la pensée qui anime ce livre, — l'avénement d'une doctrine appelée à faire prévaloir des idées rénovatrices.

La fondation d'Alexandrie, on le comprend de reste, est au point de vue de la thèse développée dans cet ouvrage un événement de la plus haute importance. Dès lors les Grecs et les Juifs sont mis à tout jamais en contact. La Grèce va recevoir, jusqu'à un certain point, l'empreinte judaïque, de même que les expéditions d'Alexandre avaient révélé au monde grec (avaient pu révéler serait peut-être assez dire) l'existence de la philosophie et de la religion indiennes. M. Havet nous montre dans un tableau expressif et coloré, mais bien attristant pour tout esprit libéral, la patrie de Miltiade et de Léonidas livrée à ses nouveaux maîtres, et faisant chaque jour un pas de plus dans la voie de l'abîme où elle doit tomber quand elle deviendra la province romaine d'Achaïe.

L'auteur aborde ensuite ce qu'il appelle l'époque romaine, époque où l'empire romain embrasse presque tout l'univers. Il essaye de faire voir combien cette unification politique dut profiter à celle des croyances, et

faciliter la propagation du christianisme. Il trace en quelques lignes d'une grande précision le tableau comparé de la religion grecque et de la religion proprement latine. Du reste il ne prétend pas attribuer une part bien considérable à ce dernier élément. « Quand on dit, en parlant des temps païens, la religion romaine, il ne faut entendre par là autre chose que l'esprit particulier que Rome portait dans la religion : autrement il n'y a pas de religion romaine, mais Rome a toutes les religions à la fois, latines, étrusques, grecques, asiatiques. » (T. II, p. 63.) Les développements consacrés à cet « esprit particulier » mis en parallèle avec l'esprit de la Rome pontificale amènent des rapprochements souvent inattendus.

M. Havet s'arrête longtemps à nous faire étudier avec lui une grande figure qui personnifie tout ensemble la société bourgeoise et la philosophie grecque aux derniers jours de la République. Cette étude fait avancer d'un grand pas l'historique des phases qui durent déterminer l'évolution religieuse accomplie sous le nom de christianisme. L'état social offre alors le plus affligeant spectacle : quelques puissants qui écrasent une multitude de faibles, l'esclavage rassemblant à Rome des gens de toute condition, de toute nationalité, courbant des âmes fières, des esprits cultivés, sous le joug ignominieux de la servitude, et répandant sur tous, agents ou victimes de l'oppression, comme une sombre mélancolie et un mépris de la vie qui laissèrent une trace profonde dans presque tous les monuments de la littérature philosophique.

Après avoir cité un texte important de Diodore (II, 29), où cet historien observe que l'immobilité est le caractère essentiel des doctrines religieuses « chez les barbares, » et notamment chez les Chaldéens et les Egyptiens, l'auteur arrive à cette conclusion que les traditions non moins constantes de la théologie judaïque ont répondu à ce besoin d'une religion nouvelle qui se faisait sentir dans toutes les parties de l'empire romain. Ce besoin prend un développement sérieux dans le cours du siècle suivant, celui d'Auguste, « qui fut un siècle dévot » (p. 165). La religion des Juifs, très-répandue à Rome, ainsi que celle des Egyptiens, y devient comme elle, à partir de l'empereur Tibère, l'objet de persécutions qui contribuent encore, avec le cours des idées régnantes, à l'extension de la doctrine et de la morale juives, puis du christianisme naissant.

Une étude approfondie de Sénèque apporte de nouveaux arguments à l'appui de l'opinion, savamment développée par M. Ch. Aubertin, que ce philosophe n'eut pas de communications avec saint Paul. En effet, d'une part, les lettres de l'Apôtre s'adressaient à des corréligionnaires et ne sortaient guère de leur cercle, et, d'un autre côté, comment admettre que le correspondant, l'ami d'un Juif, eût entretenu pour les gens de cette nation les sentiments de mépris et de haine dont les écrits de Sénèque ont gardé la trace?

Chez le poëte Lucain, M. Havet note l'apothéose de Caton d'Utique et la met en comparaison avec la canonisation des saints. Pétrone est présenté ici sous un nouveau jour. Ce n'est plus seulement l'historien d'une société

corrompue; et sa mort semble avoir eu pour cause non pas seulement la basse jalousie d'un Tigellinus, mais aussi et surtout sa généreuse protestation contre la dépravation des mœurs dont il fut lui-même un exemple, et qu'il a décrite avec tant de verve et quelquefois avec un sentiment si vif d'affection sociale. « Il est le frère des stoïques par la justice et la charité. » (P. 297.)

L'histoire des idées étudiée d'après les écrits de Sénèque, le poëme de Lucain et d'autres ouvrages du même temps, révèle la faveur dont jouissaient à Rome la magie et l'astrologie. Alors apparaissent les démons et les anges, qui, suivant l'auteur, correspondent, les uns aux *dæmones* de Platon altérés par les magiciens, et les autres aux dieux secondaires, subalternes de Jupiter dans la mythologie païenne, mais qu'il ne refuserait sans doute pas de reconnaître en tout cas dans la hiérarchie céleste chez les Juifs d'une époque bien antérieure, notamment après que ceux-ci eurent subi l'influence et l'empreinte de la religion persane (1).

Enfin, après avoir montré le christianisme d'abord confondu avec la doctrine judaïque, puis doué, aux yeux des païens, d'une existence et d'une dénomination à lui, persécuté comme tel, et puisant dans cette persécution même une nouvelle force d'expansion et un titre de plus à la propagande, M. Havet résume en quelques pages toute l'argumentation qui constitue son livre. Il n'est pas inutile de noter une observation placée parmi d'autres assertions moins favorables à la cause des religions; c'est que « le gros du genre humain, en passant par le christianisme, a gagné quelque chose en moralité et en liberté. » (P. 332.)

Nous venons de feuilleter en quelque sorte l'ouvrage de M. Havet et croyons en avoir fait connaître l'ensemble et l'économie; nous allons le relire en nous arrêtant sur certains morceaux, tantôt pour mieux profiter d'une pensée féconde, ou nous livrer plus complaisamment au charme d'une belle page, tantôt aussi pour mieux approfondir telle assertion à laquelle il nous semblerait difficile de souscrire sans réserve.

Un certain nombre de mots ont été relevés par l'auteur dans les lettres de saint Paul, lesquels ne répondent à aucun terme de la langue biblique et que les traducteurs de l'Ancien Testament n'ont jamais eu à employer. C'est là un des points qui caractérisent l'hellénisme de la doctrine ou tout au moins de la littérature chrétienne à son origine (2).

(1) Voir dans la *Revue des Deux Mondes*, 1[er] mars 1872, l'article de M. Albert Réville sur le Judaïsme depuis Babylone, p. 135.

(2) A ce propos, qu'il nous soit permis de demander à M. Havet pourquoi il dit employer ce mot d'Hellénisme « dans un tout autre sens que dans le livre de M. Egger, l'*Hellénisme en France*. » Le savant académicien n'avait-il pas donné à ce mot, en le rajeunissant, la signification de « Histoire des idées grecques » au point de vue de leur culture et de leur action en France, et le livre de M. Havet n'est-il pas aussi l'histoire des idées grecques considérées dans leur participation à l'établissement du christianisme? Les deux œuvres ont un but tout différent, mais le mot qui sert à les

Tout le monde sait que le terme φιλοσοφία est employé par les Pères grecs pour désigner la religion orthodoxe. « Saint Jean Chrysostome, dit M. Havet, met sous ce nom toutes les vertus, jusqu'à la piété. » Un autre rapprochement intéressant est celui de « l'église » pythagoricienne et de l'église chrétienne (p. 32). Il en est de même de la communion des saints et de la solidarité morale dont elle est la représentation (p. 322). Notons encore cette importante remarque : « La divination paraissait alors (pendant les beaux jours du stoïcisme, IIe siècle avant notre ère) aussi inséparable du sentiment religieux que la prière l'est aujourd'hui. » (P. 328.)

Un *excursus* placé en note, sur le peu d'authenticité que présentent les écrits historiques attribués à Bérose et à Manéthon (t. II, p. 29), est fait pour ébranler sinon détruire entièrement les opinions reçues. Le savant critique propose d'identifier Manéthon avec un Ptolémée de Mendès. Peut-être vaudrait-il mieux s'en tenir à la partie négative de cette discussion.

Dans les pages consacrées à la philosophie d'Epicure, M. Havet note cette singularité que l'école le mieux placée pour faire progresser la science, s'est distinguée par son peu d'empressement à la cultiver. C'est « qu'elle la considérait comme une religion dont elle avait peur autant que de l'autre. » (P. 96.) Pourtant Virgile ne paraît pas avoir été de cet avis quand il s'écrie : *Felix qui potuit*, etc., et c'est précisément sur l'affranchissement de l'esprit qu'il fait reposer la recherche de la vérité scientifique. Peut-être ne serons-nous pas seul d'ailleurs à trouver M. Havet bien sévère à l'égard de la science antique, de qui l'on peut souvent dire le mot d'Ovide sur Pythagore :

Quæ natura negabat
Visibus humanis, oculis ea pectoris hausit (1).

Elle fut souvent aveugle, il faut en convenir; mais depuis combien peu d'années nos yeux, à nous, se sont-ils ouverts? On déplore d'autant plus cette sévérité qu'elle frappe directement celui qui a déposé ces beaux vers dans un poëme consacré à la glorification de la science :

Avia Pieridum peragro loca, nullius ante
Trita solo; juvat integros accedere fontes
Atque haurire, juvatque novos decerpere flores,
Insignemque meo capiti petere inde coronam
Unde prius nulli velarint tempora musæ (2).

La part de Cicéron, dans la préparation de la doctrine évangélique sur la charité, est présentée ici avec la formule textuelle : *Caritas humani generis.* On aime à voir saint Augustin citer cette morale cicéronienne

nommer n'en a pas moins une seule et même signification. (Voir l'ouvrage de M. Egger, t. I, p. 4, et le compte rendu dans la *Revue* de décembre 1869.)

(1) *Metam.*, XV, I, 62.

(2) *De nat. rer.*, IV, 1.

comme faisant le fond de l'enseignement sacré (p. 110). Plus loin (p. 151), M. Havet mentionne un passage très-curieux de Plutarque où Cicéron donne son appréciation sur la religion des Juifs et sur le caractère de cette nation. (P. 151.) La question de l'esclavage suscite des rapprochements curieux entre les déclamations trop peu connues de Sénèque, le père du philosophe, et les épîtres de saint Paul. (P. 230.) Notons encore le mot *témoin* employé par Sénèque à peu près dans le même sens que celui de *martyr*. (P. 253.)

L'étude sur Sénèque, un des morceaux les plus attachants de cet ouvrage, se termine par une conclusion à laquelle on fera certainement le reproche d'être trop absolue : « C'est là que la philosophie chrétienne a puisé, ou plutôt il n'y a pas de philosophie chrétienne et le christianisme n'a fait qu'hériter de la philosophie de l'antiquité... Ces choses ne sont devenues chrétiennes qu'en passant des philosophes chez les Pères chrétiens. » (P. 291.) La même pensée revient plus loin. Nous en dirons autant de cette réflexion, jetée en passant, tandis qu'elle aurait besoin d'être justifiée par un long développement : « Toute la doctrine politique que Bossuet a cru tirer de l'Ecriture, il l'a prise réellement dans des spéculations grecques mêlées au droit romain et césarien. » (P. 290.)

A peine osons-nous relever quelques termes dont l'emploi dénote peut-être un esprit jaloux de faire admettre sa démonstration. C'est ainsi que Ὄχλος traduit par *troupeau*, δεισιδαιμονία traduit par *crainte des dieux*, nous sembleraient rendus d'une façon plus conforme à la pensée de Strabon (*Géogr.* I, p. 19), l'un par *multitude*, l'autre par *superstition*. (P. 184.) Il y a là une nuance délicate si l'on veut, dont nous soumettons l'appréciation à l'éminent professeur. Une observation analogue se présente à propos du passage important d'Hippocrate cité p. 96 : « Chacune (des maladies en question) a son principe naturel, et *rien au monde* n'existe sans cause naturelle. » Hippocrate dit simplement : *aucune* (maladie), ou plutôt aucune affection, et non pas *rien au monde*, n'existe, etc. (*Des airs, des eaux*, etc.)

M. Havet a concilié dans sa publication l'avantage d'une lecture courante et commode, en débarrassant le corps du livre d'annotations au bas des pages, avec la nécessité de donner, pour chaque allusion aux textes, l'indication de ses autorités. Tous les renvois ont été rejetés à la fin de chaque volume. Ce système réclame toutefois une légère amélioration, qui consisterait à compléter l'indication du renvoi en y ajoutant celle de la ligne du texte à laquelle il se rapporte.

Mais il est temps d'en finir avec ces vétilles et de revenir à l'ouvrage lui-même envisagé à des points de vue plus élevés. On pourra contester, et l'on ne manquera pas de le faire, le sens donné par M. Havet à l'ensemble imposant des témoignages recueillis à l'appui de sa thèse ; mais il sera impossible de lui refuser le mérite d'avoir toujours placé la preuve, ou ce qu'il considère comme tel, à côté de l'assertion, ce qui offre une satisfaction de plus au lecteur capable de faire cette fructueuse vérification et

déjà en possession d'un œuvre littéraire où des pensées fortes et chaleureuses sont revêtues d'une forme toujours élégante et souvent digne des grands écrivains de l'antiquité avec lesquels il nous met en rapport. Nous signalerons particulièrement à ce titre une éloquente revendication pour la Grèce de son influence civilisatrice (p. XLIX et p. 21); — un morceau sur Homère (p. 15-24); un autre sur Platon (p. 175 et suivantes); tout le chapitre sur les sophistes et Euripide ; — un tableau réduit, mais saisissant, de l'état où la Grèce fut réduite à la veille de la conquête romaine (t. II, p. 49); — une appréciation du caractère fiévreux et déclamatoire, mais noble et généreux, de la philosophie de Sénèque et de ses contemporains (p. 251). Du reste, tout le chapitre consacré à cet écrivain est des plus remarquables au point de vue de la critique littéraire et philosophique comme sous le rapport de la forme.

Nous aurions à citer encore beaucoup d'autres parties non moins attachantes, si nous n'avions atteint et même dépassé les limites habituelles d'une notice bibliographique. C. E. R.

Le mythe d'Io, par M. Hignard, professeur à la Faculté des lettres de Lyon. In-8, 1872.

La science nouvelle de la mythologie comparée, qui, depuis une vingtaine d'années environ qu'elle est ébauchée, a déjà donné des résultats si importants et nous en a tant appris sur le passé humain, a tant fait pour reculer les limites de notre ignorance, est en ce moment fort peu cultivée en France. On s'y intéresse, on en suit avec curiosité les progrès, et le succès qu'obtiennent les traductions des ouvrages de M. Max Muller en fait pénétrer peu à peu dans les esprits cultivés les résultats principaux ; mais nous n'avons pas en ce moment un seul érudit qui s'avance à ses risques et périls dans cette voie et qui essaye d'y marquer sa trace par des recherches originales. M. Maury, par la place qu'il avait faite à cette science au début de son savant livre sur *les Religions de la Grèce*, M. Baudry, par son travail sur *les Mythes du feu*, M. Bréal, par celui qu'il a consacré au *Mythe d'Œdipe*, avaient pu faire espérer qu'ils représenteraient la France dans ce champ si vaste et où il y a encore tant à découvrir ; d'autres travaux les ont entraînés, le premier vers l'histoire des races et des institutions, les deux autres vers la philologie pure et la science du langage. Nous sommes plus heureux pour ce qui est de l'étude plus restreinte, mais si attrayante encore et si riche, de la mythologie classique et de la religion grecque ; sur ce terrain, nous pouvons citer des travaux qui ne craignent aucune comparaison. M. Ernest Vinet, par l'*Essai sur Amphiaraüs* dont les lecteurs de la *Revue* ont eu récemment la primeur, a donné une très-favorable idée du soin avec lequel cette matière si complexe des mythes grecs sera traitée dans le grand *Dictionnaire archéologique* que prépare la librairie Hachette, et de l'heureux choix des monuments figurés qui seront reproduits à côté du texte pour l'éclaircir et en donner un sensible et vivant commentaire. Les remar-

quables ouvrages de M. Louis Ménard sur *la Morale avant les philosophes et le polythéisme hellénique*, de M. Fustel de Coulanges sur *la Cité antique*, de M. Jules Girard sur *le Sentiment religieux chez les Grecs*, nous ont fait pénétrer bien plus avant dans les croyances des anciens et nous ont montré, ce dont on ne semblait pas s'être douté jusqu'ici, quelle profonde et durable influence elles avaient eue sur leurs mœurs, sur leur poésie, sur leurs institutions, sur l'ensemble de leur vie intellectuelle, morale et politique. M. Hignard a été amené à ces recherches par l'étude des *Hymnes homériques*, sur lesquels il a écrit une excellente thèse; il s'y est déjà essayé dans quelques pages élégantes et ingénieuses sur *le Combat de Diomède contre Mars et Vénus* (1868), et aujourd'hui il donne une nouvelle preuve du plaisir qu'il y prend par un essai plus étendu où il examine les origines et fait l'histoire du mythe d'Io. La place nous manquerait pour discuter une à une ses assertions, dont la plupart nous paraissent judicieuses et fondées sur une étude attentive des textes et des monuments figurés. Nous devons nous contenter de définir sa méthode. M. Hignard est ce que l'on peut appeler un éclectique. Il cherche à faire leur part aux trois écoles qui ont chacune dominé à leur tour et prétendu appliquer à toute la mythologie leur système d'interprétation, l'école évhémériste ou historique, l'école symbolique, dont Creuzer et son traducteur français, M. Guigniaut, ont été, dans notre siècle, les plus célèbres représentants, enfin l'école étymologique, qui reconnaît aujourd'hui pour son chef M. Max Muller. Voici en quels termes il conclut : « Dans la science des religions comme dans toutes les autres, l'esprit d'exclusion est une source certaine d'erreur. L'éclectisme ne saurait aller jusqu'à concilier ce qui est vraiment contradictoire ; mais il montre souvent, et c'est là son mérite, que la contradiction n'est qu'apparente et qu'elle cesse du moment où les vérités qui semblaient s'exclure sont réduites à leurs véritables termes. Nous serions heureux si les recherches qui précèdent suffisaient à démontrer qu'il a un rôle dans la science des mythes, et, en éclairant un point spécial, à mettre en pleine lumière, ce qui est plus important, une question de méthode applicable à tous les problèmes de mythologie. »

G. Perrot.

FIN DU VINGT-TROISIÈME VOLUME.

TABLE DES MATIÈRES

CONTENUES

DANS LE VINGT-TROISIÈME VOLUME DE LA NOUVELLE SÉRIE

LIVRAISON DE JANVIER.

LIVRAISON DE FÉVRIER.

LIVRAISON DE MARS.

LIVRAISON D'AVRIL.

LIVRAISON DE MAI.

LIVRAISON DE JUIN.

TABLE ALPHABÉTIQUE PAR NOMS D'AUTEURS

TABLE MÉTHODIQUE

I. SOCIÉTÉS. — II. ÉGYPTE ET ORIENT. — III. GRÈCE. — IV. ITALIE.
V. GAULE ET FRANCE.
VI. PAYS DIVERS. — VII. LINGUISTIQUE, BIBLIOGRAPHIE.

I. SOCIÉTÉS ET NOUVELLES.

II. ÉGYPTE ET ORIENT.

III. GRÈCE.

IV. ITALIE.

V. GAULE ET FRANCE.

VI. PAYS DIVERS.

VII. BIBLIOGRAPHIE, LINGUISTIQUE.

FIN DE LA TABLE.

